

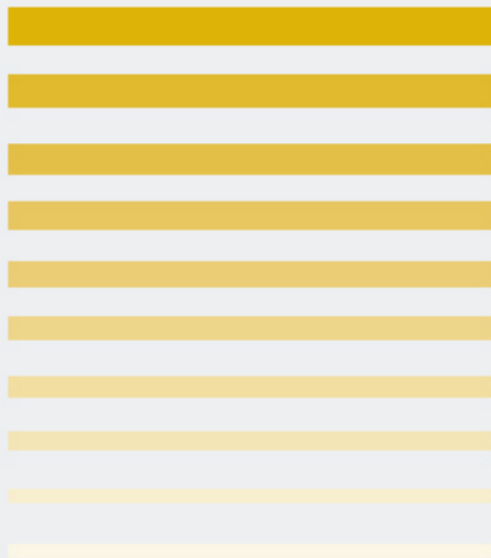


Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 5 - Numéro 1

11 janvier 2008



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2008

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	6
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	50
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes	
3.5 Avis d'audiences	
3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires	
3.7 Autres décisions	
4. Indemnisation	78
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	80
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs	127
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation	598
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviations :

ACCOVAM :	Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
RS :	Market Regulation Services Inc.

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion de Capital Triglobal inc.</i> et <i>Société de gestion de fortune Triglobal inc.</i> et <i>Themistoklis Papadopoulos</i> (McMillan Binch Mendelsohn), et <i>Anna Papathanasiou</i> et <i>Franco Mignacca</i> (Shaffer & Ass.) et <i>Joseph Jekkel</i> (Mannella et Ass.) et <i>PNB Management inc.</i> et <i>Mario Bright</i> et <i>Focus Management inc.</i> et <i>Ivest Fund Ltd</i> et <i>Kevin Coombes</i> et <i>3769682 Canada Inc.</i> (intimés) et <i>Interactive Brokers</i> et <i>Banque CIBC</i> et <i>Groupe Financier Banque TD</i> et <i>BNP Paribas (Canada)</i> (mises en cause)	2007-033	Alain Gélinas Mark Rosenstein	11 janvier 2008, 9 h 30	Demande de blocage, interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et désignation d'un administrateur provisoire [LVM-249, 257, 265, 266]	À la suite de l'audience du 20 décembre, de la décision <i>ex parte</i> du 21 décembre et de l'avis d'audience du 8 janvier 2008. Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Corporation de Technologies Tectane et Nino De Santis et 4165021 Canada Inc. et Enviro-Tectane Solutions et Enviro-Tectane et Tom Hubert Fournier et Julie Morin</i> (intimés)	2007-024	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	21 janvier 2008, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs [LVM-265]	À la suite de l'audience du 4 décembre 2007 Audience <i>pro forma</i>
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Valeurs mobilières Hampton Ltée</i> (intimée)	2007-026	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	21 janvier 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et suspension des droits conférés. [LVM-152, 158 et 273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 5 décembre 2007
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Marché des Capitaux Phincorp Inc.</i> (intimée)	2007-027	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	21 janvier 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-159 et 273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 5 décembre 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Hans Peter Black</i> (intimée)	2007-029	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	21 janvier 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 5 décembre 2007
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Placements Desjardins</i> (intimée)	2007-030	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	21 janvier 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 5 décembre 2007
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion d'actifs MGP Media Inc.</i> (intimée)	2007-031	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	21 janvier 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 5 décembre 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et 177889 <i>Canada Inc.</i> et 3330575 <i>Canada Inc.</i> et 3965121 <i>Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc</i> (Gowling, Lafleur Henderson, avocats) et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas	24 janvier 2008, 9 h 30	Ordonnance de blocage (LVM-249) Demande d'audience par les intimés <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc.</i>	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 ^{er} , 6 juin, 3, 4, 17, 18, 19 juillet, 20 septembre, 3 octobre, 22 novembre et 19 décembre 2007 <i>Audience pro forma</i>
8°	<i>Louis-Philippe Séguin</i> (Lavery de Billy) c. <i>Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières</i> (ACCOVAM) (Fasken Martineau Dumoulin)	2007-015	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Gerald La Haye	14 mars 2008, 9 h 30	Demande de révision d'une décision d'un organisme d'autoréglementation (OAR) [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 27 novembre 2007 <i>Audience pro forma</i>

Le 11 janvier 2008

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^o Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2007-033

DÉCISION N° : 2007-033-001

DATE : le 21 décembre 2007

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e JEAN-PIERRE MAJOR

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
800, Square Victoria, 22^e étage, Montréal (Québec) H4Z 1G3
DEMANDERESSE

c.

GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC.
1304, rue Green, bur. 301, Montréal (Québec) H3Z 2B1

et

SOCIÉTÉ DE GESTION DE FORTUNE TRIGLOBAL INC.
2000, rue Peel, bur. 540, Montréal (Québec) H3A 2W5

et

THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS
243, rue Montreuil, Laval (Québec) H7X 3K3

et

ANNA PAPATHANASIOU
5206, rue Ponsard, Montréal (Québec) H3W 2A8

et

FRANCO MIGNACCA
8227, rue Benjamin Franklin, Montréal (Québec) H1E 6W2

et

JOSEPH JEKKEL
08, Sydney-Cunningham, Beaconsfield (Québec) H9W 6E4

et

PNB MANAGEMENT INC.
518-3551, boul St-Charles, Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

MARIO BRIGHT
518-3551, boul St-Charles, Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

FOCUS MANAGEMENT INC.
P.O. Box 30440, Seven Mile Beach, Grand Cayman, Cayman Island, BWI

et

IVEST FUND LTD., The British Colonial Center of Commerce, One Bay Street, suite 400,
P.O. Box N-3935, Nassau

et

KEVIN COOMBES

P.O. Box 30440, Seven Mile Beach, Grand Cayman, Cayman Island, BWI

et

3769682 CANADA INC.

1304, rue Green, bur. 301, Montréal (Québec) H3Z 2B1

INTIMÉS

et

INTERACTIVE BROKERS

1800, av. McGill College, Bur. 2106, Montréal (Québec) H3A 3J6

et

BANQUE CIBC

1155, Boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 3Z4

et

GROUPE FINANCIER BANQUE TD

500, rue St-Jacques, 12^{ième} étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1 et

1289, av. Greene, Westmount (Québec) H3Z 2A4

et

BNP PARIBAS (CANADA)

1981, av. McGill College, Montréal (Québec) H3A 2W8

MISES EN CAUSE

ORDONNANCE DE BLOCAGE, D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS, D'INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS ET RECOMMANDATION AU MINISTRE DE NOMMER UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

[arts. 249, 250, 257, 265, 266 et 323.7, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93 (3°) (4°) (6°) et (7°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Nicole Martineau et M^e Éric Blais

Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 20 décembre 2007

DÉCISION

Le 20 décembre 2007, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prononcer les ordonnances suivantes à l'encontre des personnes intimées et des mises en cause au présent dossier :

1. une ordonnance de blocage, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec¹ et de l'article 93 (3°) de *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² ;
2. une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³ et de l'article 93 (6°) de *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴ ;
3. une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs, en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵ et de l'article 93 (7°) de *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁶ ;

¹. L.R.Q., c. V-1.1.

². L.R.Q., c. A-33.2.

³. Précitée, note 1.

⁴. Précitée, note 2.

4. une recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire, en vertu de l'article 257 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷ et de l'article 93 (4°) de *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁸.

Cette demande a été présentée en vertu de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁹ en vertu duquel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert.

Il est à noter qu'à cet égard, l'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*¹⁰, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous-serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

Des copies conformes de la demande de l'Autorité et de la déclaration sous-serment sont annexées à la présente décision.

LES FAITS DE LA DEMANDE

Les faits de la demande de l'Autorité sont les suivants :

LES PARTIES

Gestion de Capital Triglobal

1. L'intimée Gestion de Capital Triglobal inc., ci-après « Triglobal », est un cabinet inscrit auprès de la demanderesse, ci-après l'« Autorité », en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*¹¹, (ci-après la « LDPSF »), (# 505370) à titre de cabinet en courtage en épargne collective, en planification financière et en bourses d'études ;
2. À ce titre, elle peut, notamment, faire souscrire à des certificats de dépôts auprès d'institutions dûment inscrites à titre d'institution de dépôt (article 95 LDPSF) ;
3. Elle compte 196 représentants inscrits sous son égide dans les divers domaines d'activités ci-haut décrits ;
4. L'intimé Thémistoklis Papadopoulos, (ci-après « Papadopoulos »), est le président de Triglobal ;
5. L'intimé Franco Mignacca, (ci-après « Mignacca »), est le secrétaire trésorier de Triglobal ;
6. L'intimée 3769682 Canada inc., (ci-après « Canada inc. »), est l'actionnaire unique de Triglobal ;
7. L'intimé Mario Bright, (ci-après « Bright »), est l'un des deux actionnaires, Papadopoulos étant l'autre, de Canada inc. ;
8. Papadopoulos est l'administrateur unique de Canada inc. ;
9. Soulignons que l'intimée Joseph Jekkel, (ci-après « Jekkel »), a fondé Triglobal en 1997, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*¹², et était son président jusqu'en 2000 où Papadopoulos lui a succédé après l'acquisition des actions de Triglobal par Canada inc. ;
10. Soulignons aussi que Triglobal n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émis par l'Autorité conformément à l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹³ (ci-après la « LVM ») ;

PNB Management inc.

⁵ Précitée, note 1.

⁶ Précitée, note 2.

⁷ Précitée, note 1.

⁸ Précitée, note 2.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ (2004) 136 G.O. II, 4695.

¹¹ L.R.Q., c. D-9.2.

¹² L.R.C., c. C-44

¹³ Précitée, note 1.

11. L'intimée PNB Management inc., ci-après « PNB », est une compagnie de conseiller en gestion ;
12. Papadopoulos est le deuxième actionnaire de PNB ainsi qu'un de ses administrateurs ;
13. Bright est le premier actionnaire de PNB ainsi que l'un de ses administrateurs ;
14. Soulignons que PNB n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émis par l'Autorité conformément à l'article 148 LVM ;

Société de gestion de fortune Triglobal inc.

15. L'intimée Société de gestion de fortune Triglobal inc., (ci-après « *Fortune inc.* »), est une compagnie dont la totalité des actions votantes sont détenues par Papathanasiou et dont les actions non-votantes sont détenues par PNB ;
16. Papadopoulos est l'administrateur unique de Fortune inc. ;
17. Soulignons que Fortune inc. n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émis par l'Autorité conformément à l'article 148 LVM ;

Thémistoklis Papadopoulos

18. Papadopoulos, en plus d'être le président de Triglobal, est rattaché à celle-ci auprès de l'Autorité (# 138474) à titre de représentant en courtage en épargne collective, en bourses d'études et en assurance de personnes ;
19. Rappelons que Papadopoulos est aussi l'administrateur unique de Canada inc. et de Fortune inc. ainsi d'être le deuxième actionnaire de PNB ainsi que l'un de ses administrateurs,
20. Soulignons que Papadopoulos n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émis par l'Autorité conformément à l'article 149 LVM ;

Anna Papathanasiou

21. Papathanasiou, tel que ci-dessus souligné, est l'actionnaire unique de Fortune inc. et la présidente de PNB ;
22. Elle n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émis par l'Autorité conformément à l'article 149 LVM ;

Franco Mignacca

23. Mignacca, en plus d'être un administrateur de Triglobal, est aussi son directeur de la conformité responsable pour le Québec et est inscrit auprès de l'autorité (# 151943) à titre de représentant en courtage en épargne collective, en bourses d'études et en planification financière ;
24. Soulignons que Mignacca n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émis par l'Autorité conformément à l'article 149 LVM ;
25. Le 13 décembre 2007, Mignacca a fait parvenir une demande de retrait d'inscription auprès de Triglobal à l'Autorité; cette demande est présentement en traitement ;

Joseph Jekkel

26. Jekkel, en plus d'avoir été le président fondateur de Triglobal, est aujourd'hui un représentant dûment inscrit auprès de l'Autorité (# 117071) et rattaché à Triglobal dans le domaine du courtage en épargne collective, en planification financière, en assurance de personnes et en assurance collective de personnes ;
27. Soulignons que Jekkel n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émis par l'Autorité conformément à l'article 149 LVM ;

Mario Bright

28. Rappelons que Bright est l'un des actionnaires de Canada inc. qui détient toutes les actions de Triglobal ainsi qu'actionnaire et administrateur de PNB ;

29. Il a été inscrit auprès de la Commission des valeurs mobilières à titre de conseiller en valeurs plein exercice de 2001 à 2005 ;
30. De 2001 à juillet 2003, il était rattaché auprès de la firme Norbourg gestion d'actifs ;
31. Après sa démission auprès de cette firme, Bright a cessé officiellement d'agir à titre de conseiller en valeurs selon les registres de l'Autorité ;

Focus Management inc.

32. L'intimée Focus Management Inc., (ci-après « Focus »), est une personne morale ayant son siège social aux îles Cayman ;
33. Focus n'est pas inscrite auprès de l'Autorité à titre d'institution de dépôt;
34. Elle ne détient pas plus d'inscription auprès des Îles Cayman à ce titre ou à tout autre ;
35. Focus n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émis par l'Autorité conformément à l'article 148 LVM ;
36. Tel qu'il sera démontré ci-dessous, Focus a fait un appel public à l'épargne en effectuant le placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*, en vertu de l'article 1 de la Loi, sans avoir un prospectus visé par l'Autorité, à savoir des titres constatant un emprunt d'argent auprès des épargnants;

Ivest Fund Ltd.

37. L'intimée Ivest Fund Ltd, ci-après « Ivest », est une personne morale ayant son siège social aux Bahamas ;
38. Ivest est inscrite à titre de fonds communs auprès de la Commission des valeurs mobilières des Bahamas¹⁴ ;
39. Ivest n'est pas une institution de dépôt reconnue au Québec ;
40. Selon un article publié dans la Presse, il appert que le vérificateur externe de Ivest aurait refusé d'approuver les états financiers de Ivest étant donné qu'elle serait incapable de valider la provenance des fonds ayant servi à financer un prêt de Ivest à Focus au montant de 20 000 000 \$, soit 40 % de l'actif de Ivest ;
41. Ivest n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émis par l'Autorité conformément à l'article 148 LVM ;
42. De plus, tel qu'il sera démontré ci-dessous, Ivest a fait un appel public à l'épargne en effectuant le placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*, en vertu de l'article 1 de la Loi, sans avoir un prospectus visé par l'Autorité, à savoir une valeur mobilière reconnue comme telle dans le commerce ;

Interactive Brokers

43. La mise en cause Interactive Brokers, ci-après « Brokers », est un courtier en valeurs plein exercice inscrit auprès de l'Autorité ;
44. PNB détient un compte auprès de Interactive Brokers (Canada). Les comptes de Focus et Ivest sont détenus chez Interactive Brokers LLC. (USA) ;

LES FAITS

45. L'enquête de l'Autorité a démontré que des Québécois ont investi entre 10 000 \$ et 350 000 \$ chacun, entre 1997 et 2007, auprès de Focus ou de Ivest par l'entremise de représentants, personnes liées et/ou dirigeants de Triglobal;
46. Les investissements prenaient la forme de titres d'emprunt ayant une durée et un taux de rendement variable selon les clients tel que ci-après démontré ;

¹⁴. Cet allégué de la demande a été amendé pendant l'audience du 20 décembre 2007, avec l'autorisation du Bureau.

47. Ces placements illégaux se chiffraient en millions de dollars ;
48. Jekkel a aidé Focus à procéder au placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*, en vertu de l'article 1 de la Loi, sans avoir un prospectus visé par l'Autorité, et ce, pour une somme de plus de 15 000 000 \$.

Madame Suzanne Mandeville

49. L'une des clientes de Jekkel était Mme Suzanne Mandeville, ci-après « Mandeville », qui a investi pour la première fois en 1990 une somme de 10 000 \$ dans les titres d'emprunt offerts par Focus ;
50. Jekkel lui avait représenté que ce placement était diversifié ;
51. Elle faisait totalement confiance à Jekkel en ce qui a trait à ses placements ;
52. Ce placement était renouvelable aux 2 ans ;
53. Mandeville a d'ailleurs renouvelé ce placement jusqu'en juin 2003 où elle a décidé de toucher son capital et ses intérêts cumulés se chiffrant à 22 913,26 \$;
54. Mandeville a d'ailleurs reçu paiement de cette somme le 17 juillet 2003 ;

Monsieur James Dawe

55. Papadopoulos a notamment incité M. James Dawe, ci-après « Dawe », à investir des sommes d'argent chez Ivest en 2002 ;
56. Dawe avait souligné à Papadopoulos, lors de l'établissement de son profil d'investisseur, qu'il désirait des placements stables et aucunement spéculatif ;
57. Soulignons qu'en plus du placement auprès de Ivest, Papadopoulos a vendu à Dawe d'autres produits que Triglobal offrait et ce, afin de compléter son portefeuille de placement ;
58. Papadopoulos lui a d'ailleurs remis un document intitulé « offering memorandum » daté du 15 mars 2002, où Ivest détaillait son offre aux investisseurs ;
59. En date du 1^{er} février 2006, le compte de Dawe chez Ivest était évalué à la somme de 65 437,67 \$;
60. Au fil des ans, plusieurs représentants de Triglobal, dont un dénommé Mario, lui ont prodigué des conseils sur ses investissements ; son principal conseiller restant toujours Papadopoulos ;
61. Jusqu'en mai 2007, Dawe ne s'est jamais inquiété de la valeur de son placement ;
62. Cependant, le 18 mai 2007, la lecture d'un article du journaliste Denys Arcand du journal *La Presse*, lui a causé certaines inquiétudes ;
63. Suite à cette lecture, Dawe a rencontré Papadopoulos qui lui a indiqué que les propos rapportés dans *La Presse* n'étaient pas fondés. Papadopoulos lui a mentionné que Triglobal continuerait à faire affaires avec Ivest ;
64. Malgré ces propos rassurants de Papadopoulos, Dawe a demandé de se faire rembourser son investissement dans Ivest de façon progressive ;
65. Papadopoulos n'a pas donné suite à cette demande ;
66. En date de ce jour, Dawe a reçu certaines sommes d'argent de son investissement dans Ivest ;

Madame Dimitra Simptikidis

67. En 2005, Dimitra Simptikidis, ci-après « Simptikidis » a contacté Papathanasiou pour investir ;
68. Simptikidis avait connu Papathanasiou et Bright alors qu'elle travaillait au restaurant Nickels à Boucherville ;
69. Le 15 mai 2005, Simptikidis investissait 122 160 \$ dans Focus par l'intermédiaire de Papathanasiou qu'elle a rencontré au 2 000 Peel, 5^{ième} étage à Montréal ; l'investissement avait un terme de 5 années avec un rendement annuel de 11% ;

70. C'est Papathanasiou qui a complété les documents nécessaires à cet investissement, puis les a présentés à Simptikidis pour signature ;
71. Bright est venu la saluer lors de cette rencontre alors que Papathanasiou complétait les documents ;
72. Lors d'un voyage en Grèce à l'été 2007, Simptidikis a appris d'un ami que deux personnes qu'il connaissait ayant investi avec Papadopoulos et Bright s'étaient vu refuser leur demande de remboursement ;
73. Simptikidis a essayé en vain de rejoindre Papathanasiou et Bright à Montréal ainsi qu'avec Focus ;
74. Étant donné ses inquiétudes, Simptikidis a rencontré les enquêteurs de l'Autorité le 27 novembre 2007 pour leur faire part de la situation ;

Monsieur Panayiotis Stavropoulos

75. En 2003, M. Panayiotis Stavropoulos, ci-après « Stavropoulos », suite au conseil de son comptable, a rencontré Papadopoulos dans les locaux de Triglobal pour possiblement effectuer un placement ;
76. Stavropoulos avait 350 000 \$ à investir ;
77. Papadopoulos lui a alors conseillé un placement aussi sûr que dans une banque, soit le fond Focus ;
78. En mai 2006, soit à l'échéance de son placement de 2003, Stavropoulos reçoit un chèque de 348 719,93 \$ à titre de remboursement de son placement ;
79. Il a cependant été dans l'impossibilité d'encaisser ce chèque à sa banque ;
80. Stavropoulos a rencontré Papadopoulos à propos de ce chèque et celui-ci l'a finalement convaincu de réinvestir cette somme dans Focus pour une période de 12 mois venant à échéance 31 août 2007 ;
81. Il faut souligner que d'août 2003 à août 2006, Stavropoulos avait touché annuellement une somme de 33 128,39 \$, soit un rendement de plus de 9 % d'intérêts, grâce à ce placement aux îles Cayman ;
82. En mai 2007, il a envoyé une lettre enregistrée à Triglobal et à Focus demandant le remboursement de son investissement, on lui a répondu qu'un délai de deux mois serait nécessaire avant de procéder au remboursement ;
83. En novembre 2007, il a tenté à plusieurs reprises de joindre Papadopoulos pour ledit remboursement ;
84. Papadopoulos n'a jamais retourné ses appels ;
85. Exaspéré, Stavropoulos a porté plainte à la police en novembre dernier ;
86. Suite à cette plainte, le 29 novembre, au lendemain de la visite de la police de Montréal aux bureaux de Triglobal, il a reçu un premier paiement partiel de 50 000 \$ émanant du compte de Focus à la banque BNP Parisbas (Bahamas) suite à un arrangement fait avec l'assistante de Papadopoulos ;
87. Le 3 décembre 2007, Stavropoulos rencontrait un enquêteur de l'Autorité pour faire part de sa situation ;
88. Aussi, le 13 décembre 2007, Stavropoulos recevait un second paiement partiel de 75 000 \$ émanant d'un compte détenu à la banque CIBC par PNB ;
89. En date de ce jour, malgré l'échéance du terme souscrit depuis août 2007, Stavropoulos attend toujours le remboursement de la somme de 253 469,72 \$;
90. Rappelons que ce placement avait été présenté comme aussi sûr que si fait à la banque par Papadopoulos en 2003 ;

91. Soulignons aussi que Mignacca, le directeur de la conformité de Triglobal, a approuvé ce placement en 2003 en paraphant de sa signature le formulaire de Focus intitulé « *Confirmation of Identity* » ;
92. De plus, Papadopoulos avait remis à Stavropoulos sa carte d'affaires à titre de président de Triglobal;

Monsieur Dimitri Aravanis

93. M. Dimitri Aravanis, (ci-après « *Aravanis* »), a rencontré Papadopoulos le 25 mars 2004 suite aux recommandations d'un ami ;
94. La rencontre a eu lieu aux bureaux de Triglobal ;
95. Suite aux représentations de Papadopoulos, Aravanis investissait 50 000 \$ dans les fonds Focus pour une durée de trois ans à un taux de rendement de 9 % débutant le 1^{er} juillet 2004 ;
96. À l'expiration du terme de cet investissement, le ou vers le 30 juin 2007, il a demandé à Papadopoulos de lui remettre son capital investi ainsi que les intérêts dus, soit la somme de 64 166,29 \$;
97. À ce jour, il n'a reçu aucune somme malgré que plus de 5 mois soient écoulés depuis l'expiration du terme contractuel stipulé en 2004 ;
98. Au cours de ces 5 mois, Aravanis a logé une multitude d'appels aux bureaux de Triglobal sans recevoir de retour d'appel ;
99. Tous ses appels auprès de Triglobal pour joindre Papadopoulos étant demeurés sans suite, Aravanis a obtenu le numéro de téléphone personnel de Papadopoulos, moyen par lequel il l'a finalement joint ;
100. C'est dans ce contexte que, le 21 novembre dernier, Papadopoulos lui a mentionné de ne pas s'inquiéter et qu'une transaction aurait lieu le 12 décembre 2007 ;
101. Doutant des promesses de Papadopoulos, Aravanis a rencontré un enquêteur de l'Autorité le 3 décembre 2007 ;
102. À ce jour, aucun remboursement n'a été effectué ;
103. Soulignons aussi que Mignacca, le directeur de la conformité de Triglobal, a approuvé ce placement en 2004 en paraphant de sa signature le formulaire de Focus intitulé « *Confirmation of Identity* » ;

Les fausses représentations de Triglobal

104. De plus, le 27 juillet 2007, le Service des enquêtes de l'Autorité faisait parvenir, conformément à l'article 242 de la LVM, un *subpoena duces tecum* à Triglobal ;
105. L'Autorité demandait alors à Triglobal de lui transmettre :
 - Le nom, les coordonnées et le montant investi par chaque client détenant des parts ou tout autre type d'investissement dans les fonds Focus ou Ivest ;
 - Les états financiers des fonds Ivest et Focus depuis 2002 ;
 - Les états de compte de courtage des fonds Focus et Ivest pour la période du 1^{er} janvier 2002 à ce jour ;
106. Le 15 août 2007, les procureurs de Triglobal déclaraient au nom de leur cliente qu'aucune transaction n'avait été effectuée par Triglobal dans les fonds Focus et Ivest et ne possédait aucune information financière sur lesdits fonds ;
107. Tel que ci-haut détaillé, ces affirmations sont fausses ;
108. De par leur attitude, Triglobal et ses dirigeants entravent manifestement le travail des enquêteurs de l'Autorité ;

Les craintes de cessation des activités de Triglobal

- 109. En plus des sévères difficultés des investisseurs à rejoindre leur représentant chez Triglobal, l'Autorité a appris récemment que plusieurs faits laissent craindre l'abandon des activités de celle-ci à ses bureaux de Montréal tel que ci-après élaboré ;
- 110. Bright résiderait maintenant en Crète en Grèce ;
- 111. L'absentéisme du président Papadopoulos à ses bureaux de Triglobal fait énormément parler au sein de l'entreprise ;
- 112. Depuis juin 2006, 67 représentants en épargne collective rattachés à Triglobal ont quitté l'entreprise, dont 49 depuis le mois d'octobre 2007 ;
- 113. Ce départ massif pourrait entraîner une perte d'actifs sous gestion de Triglobal d'environ 500 000 000 \$ selon un ancien représentant ;
- 114. Les locaux de Triglobal sis sur la rue Green seraient sur le point d'être relocalisés à l'adresse de PNB à l'époque située au 810 Champagnard ;

LES ACTIFS DONT L'AUTORITÉ DEMANDE LE BLOCAGE

Les actifs de Ivest

- 115. Les actifs connus de Ivest se retrouvent dans les comptes détenus dans une succursale de Brokers aux États-Unis; à savoir :
 - o U89903 (master) ayant un solde de 472 213,38 \$;
 - o U98611 (master) ayant un solde de 17 660,39 \$;
 - o U116699 (master) ayant un solde de 7 366,50 \$;
 - o U116692 (service account of U116690) ayant un solde négatif de 8 289,94 \$;
- 116. Soulignons que Bright est la personne autorisée à négocier dans ces comptes ;

Les actifs de Focus

- 117. Les actifs connus de Focus se retrouvent dans les comptes détenus dans une succursale de Brokers aux États-Unis; à savoir :
 - o U55668 (master) ayant un solde de 2 625,07 \$;
 - o U66844 (master) ayant un solde de 496,92 \$;
 - o U70503 (master) ayant un solde de 1 783.71 \$;
 - o U91435 (master) ayant un solde de 2 978,16 \$;
- 118. Soulignons que Bright est la personne autorisée à négocier dans ces comptes ;

Les actifs de PNB

- 119. Les actifs connus de PNB se retrouvent, dans un premier temps, dans un compte détenu chez Brokers, à sa succursale située au 1 800, avenue McGill College, bureau 2106, à Montréal, compte numéro U93827 (master) et ayant un solde de 2 454,38 \$;
- 120. PNB a aussi un compte auprès de la mise en cause banque CIBC, ci-après « CIBC », répertorié sous le numéro 3926214 et ayant un solde de 31 692,12 \$;
- 121. Rappelons que le virement de 75 000 \$ fait le 13 décembre 2007 à Stavropoulos émane de ce compte ;
- 122. Aussi l'analyse des opérations de ce compte nous apprend que depuis le 5 décembre 2007, 39 avis de débits au compte pour une somme de plus de 900 000 \$;

Les actifs de Triglobal

- 123. Enfin, les actifs de Triglobal sont constitués principalement des fonds en dépôt dans les comptes ci-après énumérés détenus chez la mise en cause Groupe Financier Banque TD :
 - o CDA 524887-4160 ayant un solde de 50 882.07 \$

- o CDA 5247153-4160 ayant un solde de 99 139.01 \$
- o CDA 0302568-4772 ayant un solde de 0 \$
- o CDA 0302894-4772 ayant un solde de 121 998.76 \$
- o CDA 5209319-4772 ayant un solde de 0 \$
- o CDA 5209327-4772 ayant un solde de 202.59 \$
- o CDA 7301007-4772 ayant un solde de 0 \$ US

L'ADMINISTRATION PROVISOIRE DE TRIGLOBAL

124. Papadopoulos et Mignacca sont les seuls dirigeants de Triglobal ;
125. Papadopoulos et Mignacca ont aidé à faire les placements illégaux ci-dessus décrits ;
126. L'enquête démontre que Papadopoulos et Mignacca se servent de Triglobal pour aider à faire des placements illégaux ;
127. La présente demande vise à obtenir un blocage des actifs de Triglobal et notamment de ses dirigeants ;
128. Il y a eu 49 de représentants agissant pour le compte de Triglobal qui ont quitté ce cabinet depuis le 1^{er} octobre 2007 ;
129. Il y a lieu de protéger le principal actif de Triglobal qui est son achalandage;
130. Tel que ci-haut souligné, il y a 196 représentants agissant pour le compte de Triglobal et qu'il y a lieu de s'assurer qu'ils puissent continuer à exercer leurs activités et ainsi éviter des effets négatifs pour leur clientèle ;

À l'appui de sa demande, l'Autorité a soumis les arguments suivants :

- a. L'ampleur et la gravité des faits allégués font en sorte que les mécanismes de blocage et de l'interdiction ne sont pas suffisants afin de protéger les investisseurs;
- b. La LVM autorise le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières à recommander au ministre de désigner un administrateur provisoire, chargé de l'administration d'une société à la place du conseil d'administration, lorsqu'une enquête a été instituée sur cette société;
- c. L'Autorité a institué une enquête, entre autre, sur Triglobal ;
- d. Les faits ci-dessus décrits dans la présente procédure démontrent qu'il est dans l'intérêt public et pour la protection des épargnants qu'une recommandation soit faite au ministre des Finances pour la désignation d'un administrateur provisoire conformément à l'article 257 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec¹⁵ ;
- e. L'Autorité demande pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce les blocages et les interdictions demandés dans les conclusions de la présente demande;
- f. Il est impérieux pour assurer la protection du public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce sa décision sans audition préalable conformément à l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁶ ;
- g. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre que les biens qui ont été confiés aux intimés ne soient totalement divertis;
- h. D'ailleurs, tel que ci-haut énoncé, plusieurs investisseurs ont rapporté avoir tenté de rejoindre des représentants de Triglobal soit pour faire face à de fausses assurances ou n'avoir aucun retour d'appel malgré les dizaines de milliers de dollars investis ;
- i. Pire encore, il est à craindre que le remboursement des investissements faits auprès des fonds Focus et Ivest soit effectué de manière inéquitable, tel que ci-haut illustré ;

¹⁵ Précitée, note 1.

¹⁶ *Ibid.*

j. De plus, Triglobal œuvre dans une industrie hautement réglementée ;

L'AUDIENCE

Une audience *ex parte* s'est tenue au siège du Bureau le 20 décembre 2007. Au cours de cette audience, le procureur de l'Autorité a fait entendre un témoin, soit un enquêteur de l'Autorité des marchés financiers. Celui-ci a confirmé l'exactitude des faits mentionnés à la demande de l'Autorité et a déposé en preuve de nombreuses pièces faisant preuve des allégations de l'Autorité.

L'ANALYSE

Il appert que l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁷ prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹⁸. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁹. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont il a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle²⁰.

Pour sa part, l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²¹ prévoit que le Bureau peut interdire à une personne toute activité en vue d'opérer une opération sur valeurs tandis que l'article 266 de la même loi prévoit que le Bureau peut interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller en valeurs.

Un des objectifs des ordonnances d'interdiction est de protéger les investisseurs. Le Bureau tient à rappeler que le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis de la législation en valeurs mobilières, des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose sur un document d'information adéquat et sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs.

Quant à la demande de l'Autorité pour recommander au ministre de nommer un administrateur provisoire, elle est fondée sur l'article 257 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²² qui se lit comme suit :

257. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières peut recommander au ministre de désigner un administrateur provisoire, chargé de l'administration des biens d'une personne ou de l'administration d'une société à la place du conseil d'administration, dans l'un ou l'autre des cas suivants:

1° une enquête a été instituée sur cette personne;

2° le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières estime qu'il y a eu malversation, abus de confiance ou un autre délit commis par un ou plusieurs dirigeants de cette personne;

3° la gestion des dirigeants, menée d'une manière inadmissible au regard des principes généralement acceptés, est de nature à entraîner une dépréciation des titres émis par cette personne;

4° le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières juge qu'il s'impose de protéger les clients d'une personne inscrite ou les porteurs de valeurs.

D'emblée, le Bureau constate, selon la preuve qui lui a été soumise par l'Autorité, soit par sa demande appuyée d'un affidavit, soit par le témoignage de l'enquêteur de cet organisme, que tous les éléments qu'on retrouve au quatre paragraphes de cet article de la loi sont présents dans ce dossier.

¹⁷. *Ibid.*

¹⁸. *Id.*, art. 249 (1°).

¹⁹. *Id.*, art. 249 (2°).

²⁰. *Id.*, art. 249 (3°).

²¹. *Id.*

²². Précitée, note 1.

Le Bureau aimerait rappeler le passage suivant de la décision qu'il a prononcée dans le dossier *Georges Métivier*²³, concernant l'importance des professionnels pour un encadrement efficace des marchés et la protection des investisseurs et pour bien comprendre le but de la législation sur les valeurs mobilières :

« Le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*⁷⁵, l'importance de l'encadrement des personnes inscrites au sein de la structure réglementaire de l'industrie des valeurs mobilières au Canada :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »²⁴

Le tribunal est particulièrement inquiet face aux allégations et aux faits suivants :

- L'enquête de l'Autorité a démontré que des Québécois ont investi entre 10 000 \$ et 350 000 \$ chacun, entre 1997 et 2007, auprès de Focus ou de Ivest par l'entremise de représentants, personnes liées et/ou dirigeants de Triglobal ;
- Ces placements illégaux se chiffraient à plusieurs millions de dollars ;
- Le 15 août 2007, Triglobal aurait faussement affirmé qu'aucune transaction n'avait été effectuée par Triglobal dans les fonds Focus et Ivest et ne possédait aucune information financière sur lesdits fonds ;

²³. *Georges Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières*, 4 mars 2005, Vol. 2, n° 9 BAMF – Section information générale, 76 pages.

²⁴. *Id.*, 30-31.

- De par leur attitude, Triglobal et ses dirigeants entraveraient le travail des enquêteurs de l'Autorité ;
- L'enquête démontrerait que Papadopoulos et Mignacca, les dirigeants de Triglobal, se servent de cette firme pour aider à faire des placements illégaux ;
- Papadopoulos et Bright serait les deux propriétaires véritables (ultimate beneficial owners) de Focus Management Inc.;
- Le vérificateur externe de Ivest aurait refusé d'approuver les états financiers de Ivest étant donné qu'elle serait incapable de valider la provenance des fonds ayant servi à financer un prêt de Ivest à Focus au montant de 20 000 000 \$, soit 40 % de l'actif de Ivest ;
- Papadopoulos aurait mentionné au printemps 2007 que Triglobal continuerait à faire affaires avec Ivest ;
- L'analyse des opérations du compte de PNB nous apprend que depuis le 5 décembre 2007, 39 avis de débits ont été effectués au compte pour une somme de plus de 900 000 \$;
- L'absence d'inscription des intimés à titre de courtier ou de conseiller en valeurs auprès de l'Autorité ;
- La difficulté ou l'impossibilité pour certains investisseurs de récupérer leur mise de fond ;
- Il est à craindre que sans une intervention immédiate, le remboursement des investissements faits auprès des fonds Focus et Ivest soient effectués de façon inéquitable.

En outre des faits mentionnés plus haut, la preuve présentée par l'Autorité convainc le Bureau qu'il est impérieux de prononcer immédiatement une décision et de recommander à la ministre de nommer un administrateur provisoire, en vertu des articles 257 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁵, c'est-à-dire sans tenir une audition préalable et afin d'assurer l'intérêt public et la protection des épargnants et ce, pour les motifs suivants :

- En plus des sévères difficultés des investisseurs à rejoindre leur représentant chez Triglobal, l'Autorité aurait appris récemment que plusieurs faits laissent craindre l'abandon des activités de celle-ci à ses bureaux de Montréal
- Le cabinet œuvre dans une industrie hautement réglementée;
- Les sommes et le nombre d'investisseurs impliqués militent en faveur d'une intervention immédiate afin de rassurer les investisseurs et le public concernant la sécurité, la stabilité et le bon fonctionnement du marché;
- L'ampleur et la gravité des faits allégués font en sorte que le mécanisme du blocage et de l'interdiction n'aurait pas été, à notre avis, suffisant afin de protéger efficacement les investisseurs;
- Il y avait lieu de protéger le principal actif de Triglobal qui est son achalandage et de s'assurer que les 196 représentants agissant pour le compte de la firme puissent continuer à exercer leurs activités et ainsi éviter des effets négatifs pour leur clientèle ;
- Dans le présent dossier, on allègue entre autres des affirmations fausses ainsi que l'entrave à l'enquête de l'Autorité. Le Bureau a des raisons de craindre que sans la nomination rapide d'un administrateur provisoire la protection des épargnants pourrait être mise en péril ;
- Qui plus est, le Bureau souscrit à la position de l'Autorité, à l'effet que le ministre devrait nommer immédiatement un administrateur provisoire et par la suite donner à la personne intéressée l'occasion de faire valoir ses droits conformément au deuxième alinéa de l'article 258 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁶ ;

²⁵ Précitée, note 1.

²⁶ *Ibid.*

- Le tribunal est conscient que la décision aura un impact important pour la firme et pour beaucoup de petits investisseurs et qu'il importe qu'un administrateur provisoire indépendant les informe de la situation de manière complète et transparente.

LA DÉCISION

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêteur de cet organisme et de la preuve présentée en cours d'audience et des arguments de ses procureur, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 20 décembre 2007 devant ce tribunal. Cela l'amène à prononcer la décision suivante, le tout en vertu des paragraphes 3°, 4°, 6° et 7° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²⁷ et des articles 249, 250, 257, 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec²⁸ :

1. Ordonnance de blocage en vertu de l'article 93 (3) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²⁹ et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁰
 - il ordonne à Interactive Brokers, sise au 1800, av. McGill College, Bur. 2106, Montréal, Québec, H3A 3J6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession au nom de Ivest Fund Ltd. ;
 - il ordonne à Ivest Fund Ltd., située au British Colonial Center of Commerce, One Bay Street, suite 400, P.O. Box N-3935 à Nassau, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle, au Québec ;
 - il ordonne à la Interactive Brokers, sise au 1800, av. McGill College, Bur. 2106, Montréal, Québec, H3A 3J6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession au nom de Focus Management inc. ;
 - il ordonne à Focus Management inc., située au P.O. Box 30440, Seven Mile Beach, Grand Cayman à Cayman Island, BWI, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle, au Québec ;
 - il ordonne à la Interactive Brokers, sise au 1800, av. McGill College, Bur. 2106, Montréal, Québec, H3A 3J6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans le compte portant le numéro n° U93827 ainsi que dans tous les autres comptes au nom de PNB Management inc. ;
 - il ordonne à la Banque CIBC, sise au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 3Z4, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans le compte portant le numéro n° 3926214 ainsi que dans tous les autres comptes au nom de PNB Management inc. ;
 - il ordonne à PNB Management inc., située au 518-3551, boul St-Charles, Kirkland, Québec, H9H 3C4, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'appropriier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle ;
 - il ordonne à Groupe Financier Banque TD, sise au 500, rue St-Jacques, 12^{ième} étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1 et 1289, av. Greene, Westmount (Québec) de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les

²⁷ . *Ibid.*

²⁸ . Précitée, note 2.

²⁹ . Précitée, note 2.

³⁰ . Précitée, note 1.

comptes dont les numéros apparaissent ci-après ainsi que dans tous les autres comptes au nom de Gestion de Capital Triglobal inc. :

- n° CDA 524887-4160 ;
 - n° CDA 5247153-4160 ;
 - n° CDA 0302568-4772 ;
 - n° CDA 0302894-4772 ;
 - n° CDA 5209319-4772 ;
 - n° CDA 5209327-4772 ; et
 - n° CDA 7301007-4772 ;
- il ordonne à Gestion de Capital Triglobal inc., située 1304, rue Green, bur. 301, Montréal, Québec, H3Z 2B1, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle ;

Cependant, la présente ordonnance de blocage à l'encontre de Gestion de Capital Triglobal inc. ne sera pas opposable à un éventuel administrateur provisoire nommé par la ministre des Finances pour gérer ladite compagnie, suivant la recommandation du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières.

- il ordonne à Société de gestion de fortune Triglobal inc., située au 2000, rue Peel, bur. 540, Montréal, Québec, H3A 2W5, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle ;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel et Mario Bright de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel et Mario Bright de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux ;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel, Mario Bright et Gestion de Capital Triglobal inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont entre les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle ;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel, Mario Bright et Gestion de Capital Triglobal inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd ;

Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³¹, la présente ordonnance de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 90 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

2. Interdiction d'opération sur valeurs en vertu de l'article 93 (6) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³² et l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec³³
 - il interdit aux personnes et aux entités dont les noms apparaissent ci-après toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs, y compris des activités de courtier en valeurs :
 - Ivest Fund Ltd. ;

³¹ *Ibid.*

³² Précitée, note 2.

³³ Précitée, note 1.

- Focus Management inc. ;
- Société de gestion de fortune Triglobal inc. ;
- Gestion de Capital Triglobal inc.
- PNB Management inc. ;
- 3769682 Canada inc. ;
- Themistoklis Papadopoulos ;
- Anna Papathanasiou ;
- Franco Mignacca ;
- Joseph Jekkel ;
- Mario Bright ;
- il interdit à Gestion de Capital Triglobal inc. toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs sur toutes formes d'investissement visées par la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁴, autrement qu'en conformité avec son inscription de cabinet en courtage en épargne collective, en planification financière et en bourses d'étude ;

L'ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs entre en vigueur immédiatement et le restera jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

3. Interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs en vertu de l'article 93 (7°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³⁵ et l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec³⁶

- il interdit aux personnes et aux entités dont les noms apparaissent ci-après d'exercer l'activité de conseiller en valeurs :
 - Gestion de Capital Triglobal inc.
 - Société de gestion de fortune Triglobal inc. ;
 - PNB Management inc. ;
 - 3769682 Canada inc. ;
 - Themistoklis Papadopoulos ;
 - Anna Papathanasiou ;
 - Franco Mignacca ;
 - Joseph Jekkel ;
 - Mario Bright.

L'ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs entre en vigueur immédiatement et le restera jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

4. Administration provisoire en vertu de l'article 93 (4) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³⁷ et de l'article 257 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec³⁸

- il recommande au ministre des Finances de désigner un administrateur provisoire, chargé de l'administration de la société Gestion de Capital Triglobal inc. à la place du conseil d'administration.

En application de 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁹, le Bureau informe toutes les personnes intimées qu'il pourra tenir une audience dans les quinze jours de la présente décision, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500 boulevard René-Lévesque ouest, bureau 16.40, à Montréal, Québec. Pour ce faire, elles doivent communiquer avec le secrétaire général du Bureau pour l'informer qu'elles entendent exercer leur droit d'être entendues [1-877-873-2211].

³⁴ . *Ibid.*

³⁵ . Précitée, note 2.

³⁶ . Précitée, note 1.

³⁷ . Précitée, note 2.

³⁸ . Précitée, note 1.

³⁹ . *Ibid.*

Veillez prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat⁴⁰. Le Bureau informe aussi les intimés que les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Bureau⁴¹.

Fait à Montréal, le 21 décembre 2007

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, vice-président

(S) *Jean-Pierre Major*

M^e Jean-Pierre Major, vice-président

COPIE CONFORME

(S) *Claude St Pierre*

Claude St Pierre, secrétaire général

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

DEMANDE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DOSSIER : 2007-

AUTORITÉ DES MARCHÉS
FINANCIERS

800, square Victoria

22^e étage

Montréal (Québec) H4Z 1G3

Demanderesse

c.

Gestion de Capital Triglobal inc.

1304, rue Green, bur. 301

Montréal (Québec) H3Z 2B1

et

Société de gestion de fortune

Triglobal inc.

2000, rue Peel, bur. 540

Montréal (Québec) H3A 2W5

et

Themistoklis Papadopoulos

243, rue Montreuil

Laval (Québec) H7X 3K3

et

Anna Papathanasiou

5206, rue Ponsard

Montréal (Québec) H3W 2A8

et

Franco Mignacca

8227, rue Benjamin Franklin

Montréal (Québec) H1E 6W2

et

Joseph Jekkel

208, Sydney-Cunningham

Beaconsfield (Québec) H9W 6E4

⁴⁰. Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, précité, note 4, a. 31.

⁴¹. *Ibid.*, a. 32.

et

PNB Management inc.
518-3551, boul St-Charles
Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

Mario Bright
518-3551, boul St-Charles
Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

Focus Management inc.
P.O. Box 30440
Seven Mile Beach, Grand Cayman
Cayman Island, BWI

et

Ivest Fund Ltd.
The British Colonial Center of
Commerce
One Bay Street, suite 400
P.O. Box N-3935 Nassau

et

Kevin Coombes
P.O. Box 30440
Seven Mile Beach, Grand Cayman
Cayman Island, BWI

et

3769682 Canada inc.
1304, rue Green, bur. 301
Montréal (Québec) H3Z 2B1

Intimés

et

Interactive Brokers
1800, av. McGill College, Bur. 2106
Montréal (Québec) H3A 3J6

et

Banque CIBC
1155, Boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 3Z4

et

Groupe Financier Banque TD
500, rue St-Jacques, 12^{ième} étage
Montréal (Québec) H2Y 1S1

et

1289, av. Greene
Westmount (Québec) H3Z 2A4

et

BNP Parisbas (Canada)

1981, ave McGill College
Montréal (Québec) H3A 2W8

Mises en cause

Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu de l'article 93 (3), (4) et (6) de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2 et des articles 249, 250, 257, 258, 265, 266 et 323.7 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1.

Les parties

Gestion de Capital Triglobal

1. L'intimée Gestion de Capital Triglobal inc., ci-après « Triglobal », est un cabinet inscrit auprès de la demanderesse, ci-après l'« Autorité », en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2, ci-après la « LDPSF », (# 505370) à titre de cabinet en courtage en épargne collective, en planification financière et en bourses d'études ;
2. À ce titre, elle peut, notamment, faire souscrire à des certificats de dépôts auprès d'institutions dûment inscrites à titre d'institution de dépôt (article 95 LDPSF) ;
3. Elle compte 196 représentants inscrits sous son égide dans les divers domaines d'activités ci-haut décrits ;
4. L'intimé Thémistoklis Papadopoulos, ci-après « Papadopoulos », est le président de Triglobal ;
5. L'intimé Franco Mignacca, ci-après « Mignacca », est le secrétaire trésorier de Triglobal ;
6. L'intimée 3769682 Canada inc., ci-après « Canada inc. », est l'actionnaire unique de Triglobal ;
7. L'intimé Mario Bright, ci-après Bright, est l'un des deux actionnaires, Papadopoulos étant l'autre, de Canada inc. ;
8. Papadopoulos est l'administrateur unique de Canada inc. ;
9. Soulignons que l'intimée Joseph Jekkel, ci-après « Jekkel », a fondé Triglobal en 1997, en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C., c. C-44, et était son président jusqu'en 2000 où Papadopoulos lui a succédé après l'acquisition des actions de Triglobal par Canada inc. ;
10. Soulignons aussi que Triglobal n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émis par l'Autorité conformément à l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1, ci-après la « LVM » ;

PNB Management inc.

11. L'intimée PNB Management inc., ci-après « PNB », est une compagnie de conseiller en gestion ;
12. Papadopoulos est le deuxième actionnaire de PNB ainsi qu'un de ses administrateurs ;
13. Bright est le premier actionnaire de PNB ainsi que l'un de ses administrateurs ;
14. Soulignons que PNB n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émit par l'Autorité conformément à l'article 148 LVM ;

Société de gestion de fortune Triglobal inc.

15. L'intimée Société de gestion de fortune Triglobal inc., ci-après « Fortune inc. », est une compagnie dont la totalité des actions votantes sont détenues par Papathanasiou et dont les actions non-votantes sont détenues par PNB ;
16. Papadopoulos est l'administrateur unique de Fortune inc. ;
17. Soulignons que Fortune inc. n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émit par l'Autorité conformément à l'article 148 LVM ;

Thémistoklis Papadopoulos

18. Papadopoulos, en plus d'être le président de Triglobal, est rattaché à celle-ci auprès de l'Autorité (# 138474) à titre de représentant en courtage en épargne collective, en bourses d'études et en assurance de personnes ;
19. Rappelons que Papadopoulos est aussi l'administrateur unique de Canada inc. et de Fortune inc. ainsi d'être le deuxième actionnaire de PNB ainsi que l'un de ses administrateurs,
20. Soulignons que Papadopoulos n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émis par l'Autorité conformément à l'article 149 LVM ;

Anna Papathanasiou

21. Papathanasiou, tel que ci-dessus souligné, est l'actionnaire unique de Fortune inc. et la présidente de PNB ;
22. Elle n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émis par l'Autorité conformément à l'article 149 LVM ;

Franco Mignacca

23. Mignacca, en plus d'être un administrateur de Triglobal, est aussi son directeur de la conformité responsable pour le Québec et est inscrit auprès de l'autorité (# 151943) à titre de représentant en courtage en épargne collective, en bourses d'études et en planification financière ;
24. Soulignons que Mignacca n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émit par l'Autorité conformément à l'article 149 LVM ;
25. Le 13 décembre 2007, Mignacca a fait parvenir une demande de retrait d'inscription auprès de Triglobal à l'Autorité; cette demande est présentement en traitement ;

Joseph Jekkel

26. Jekkel, en plus d'avoir été le président fondateur de Triglobal, est aujourd'hui un représentant dûment inscrit auprès de l'Autorité (# 117071) et rattaché à Triglobal dans le domaine du courtage en épargne collective, en planification financière, en assurance de personnes et en assurance collective de personnes ;
27. Soulignons que Jekkel n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émit par l'Autorité conformément à l'article 149 LVM ;

Mario Bright

28. Rappelons que Bright est l'un des actionnaires de Canada inc. qui détient toutes les actions de Triglobal ainsi qu'actionnaire et administrateur de PNB ;
29. Il a été inscrit auprès de la Commission des valeurs mobilières à titre de conseiller en valeurs plein exercice de 2001 à 2005 ;
30. De 2001 à juillet 2003, il était rattaché auprès de la firme Norbourg gestion d'actifs ;
31. Après sa démission auprès de cette firme, Bright a cessé officiellement d'agir à titre de conseiller en valeurs selon les registres de l'Autorité ;

Focus Management inc.

32. L'intimée Focus Management Inc., ci-après « Focus », est une personne morale ayant son siège social aux îles Cayman ;
33. Focus n'est pas inscrite auprès de l'Autorité à titre d'institution de dépôt;
34. Elle ne détient pas plus d'inscription auprès des îles Cayman à ce titre ou à tout autre ;
35. Focus n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émit par l'Autorité conformément à l'article 148 LVM ;
36. Tel qu'il sera démontré ci-dessous, Focus a fait un appel public à l'épargne en effectuant le placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la Loi sur les valeurs

mobilières, en vertu de l'article 1 de la Loi, sans avoir un prospectus visé par l'Autorité, à savoir des titres constatant un emprunt d'argent auprès des épargnants;

Ivest Fund Ltd.

37. L'intimée Ivest Fund Ltd, ci-après « Ivest », est une personne morale ayant son siège social aux Bahamas ;
38. Ivest est inscrite à titre de gestionnaire de fonds communs auprès de la Commission des valeurs mobilières des Bahamas ;
39. Ivest n'est pas une institution de dépôt reconnue au Québec ;
40. Selon un article publié dans la Presse, il appert que le vérificateur externe de Ivest aurait refusé d'approuver les états financiers de Ivest étant donné qu'elle serait incapable de valider la provenance des fonds ayant servi à financer un prêt de Ivest à Focus au montant de 20 000 000 \$, soit 40 % de l'actif de Ivest ;
41. Ivest n'a jamais détenu un certificat lui permettant d'agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs émit par l'Autorité conformément à l'article 148 LVM ;
42. De plus, tel qu'il sera démontré ci-dessous, Ivest a fait un appel public à l'épargne en effectuant le placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la Loi sur les valeurs mobilières, en vertu de l'article 1 de la Loi, sans avoir un prospectus visé par l'Autorité, à savoir une valeur mobilière reconnu comme telle dans le commerce ;

Interactive Brokers

43. La mise en cause Interactive Brokers, ci-après « Brokers », est un courtier en valeurs plein exercice inscrit auprès de l'Autorité ;
44. PNB détient un compte auprès de Interactive Brokers (Canada). Les comptes de Focus et Ivest sont détenus chez Interactive Brokers LLC. (USA)

Les faits

45. L'enquête de l'Autorité a démontré que des Québécois ont investi entre 10 000 \$ et 350 000 \$ chacun, entre 1997 et 2007, auprès de Focus ou de Ivest par l'entremise de représentants, personnes liées et/ou dirigeants de Triglobal;
46. Les investissements prenaient la forme de titres d'emprunt ayant une durée et un taux de rendement variable selon les clients tel que ci-après démontré ;
47. Ces placements illégaux se chiffraient en millions de dollars ;
48. Jekkel a aidé Focus à procéder au placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la Loi sur les valeurs mobilières, en vertu de l'article 1 de la Loi, sans avoir un prospectus visé par l'Autorité, et ce, pour une somme de plus de 15 000 000 \$.

Madame Suzanne Mandeville

49. L'une des clientes de Jekkel était Mme Suzanne Mandeville, ci-après « Mandeville », qui a investi pour la première fois en 1990 une somme de 10 000 \$ dans les titres d'emprunt offerts par Focus ;
50. Jekkel lui avait représenté que ce placement était diversifié ;
51. Elle faisait totalement confiance à Jekkel en ce qui a trait à ses placements ;
52. Ce placement était renouvelable aux 2 ans ;
53. Mandeville a d'ailleurs renouvelé ce placement jusqu'en juin 2003 où elle a décidé de toucher son capital et ses intérêts cumulés se chiffrant à 22 913,26 \$;
54. Mandeville a d'ailleurs reçu paiement de cette somme le 17 juillet 2003 ;

Monsieur James Dawe

55. Papadopoulos a notamment incité M. James Dawe, ci-après « Dawe », à investir des sommes d'argent chez Ivest en 2002 ;
56. Dawe avait souligné à Papadopoulos, lors de l'établissement de son profil d'investisseur, qu'il désirait des placements stables et aucunement spéculatif ;
57. Soulignons qu'en plus du placement auprès de Ivest, Papadopoulos a vendu à Dawe d'autres produits que Triglobal offrait et ce, afin de compléter son portefeuille de placement ;
58. Papadopoulos lui a d'ailleurs remis un document intitulé « offering memorandum » daté du 15 mars 2002, où Ivest détaillait son offre aux investisseurs ;
59. En date du 1^{er} février 2006, le compte de Dawe chez Ivest était évalué à la somme de 65 437,67 \$;
60. Au fil des ans, plusieurs représentants de Triglobal, dont un dénommé Mario, lui ont prodigué des conseils sur ses investissements ; son principal conseiller restant toujours Papadopoulos ;
61. Jusqu'en mai 2007, Dawe ne s'est jamais inquiété de la valeur de son placement ;
62. Cependant, le 18 mai 2007, la lecture d'un article du journaliste Denys Arcand du journal La Presse, lui a causé certaines inquiétudes ;
63. Suite à cette lecture, Dawe a rencontré Papadopoulos qui lui a indiqué que les propos rapportés dans La Presse n'étaient pas fondés. Papadopoulos lui a mentionné que Triglobal continuerait à faire affaires avec Ivest ;
64. Malgré ces propos rassurants de Papadopoulos, Dawe a demandé de se faire rembourser son investissement dans Ivest de façon progressive ;
65. Papadopoulos n'a pas donné suite à cette demande ;
66. En date de ce jour, Dawe a reçu certaines sommes d'argent de son investissement dans Ivest ;

Madame Dimitra Simptikidis

67. En 2005, Dimitra Simptikidis, ci-après « Simptikidis » a contacté Papathanasiou pour investir ;
68. Simptikidis avait connu Papathanasiou et Bright alors qu'elle travaillait au restaurant Nickels à Boucherville ;
69. Le 15 mai 2005, Simptikidis investissait 122 160 \$ dans Focus par l'intermédiaire de Papathanasiou qu'elle a rencontré au 2 000 Peel, 5^{ième} étage à Montréal ; l'investissement avait un terme de 5 années avec un rendement annuel de 11% ;
70. C'est Papathanasiou qui a complété les documents nécessaires à cet investissement, puis les a présentés à Simptikidis pour signature ;
71. Bright est venu la saluer lors de cette rencontre alors que Papathanasiou complétait les documents ;
72. Lors d'un voyage en Grèce à l'été 2007, Simptikidis a appris d'un ami que deux personnes qu'il connaissait ayant investi avec Papadopoulos et Bright s'étaient vu refuser leur demande de remboursement ;
73. Simptikidis a essayé en vain de rejoindre Papathanasiou et Bright à Montréal ainsi qu'avec Focus ;
74. Étant donné ses inquiétudes, Simptikidis a rencontré les enquêteurs de l'Autorité le 27 novembre 2007 pour leur faire part de la situation ;

Monsieur Panayiotis Stavropoulos

75. En 2003, M. Panayiotis Stavropoulos, ci-après « Stavropoulos », suite au conseil de son comptable, a rencontré Papadopoulos dans les locaux de Triglobal pour possiblement effectuer un placement ;
76. Stavropoulos avait 350 000 \$ à investir ;

77. Papadopoulos lui a alors conseillé un placement aussi sûr que dans une banque, soit le fond Focus ;
78. En mai 2006, soit à l'échéance de son placement de 2003, Stavropoulos reçoit un chèque de 348 719,93 \$ à titre de remboursement de son placement ;
79. Il a cependant été dans l'impossibilité d'encaisser ce chèque à sa banque ;
80. Stavropoulos a rencontré Papadopoulos à propos de ce chèque et celui-ci l'a finalement convaincu de réinvestir cette somme dans Focus pour une période de 12 mois venant à échéance 31 août 2007 ;
81. Il faut souligner que d'août 2003 à août 2006, Stavropoulos avait touché annuellement une somme de 33 128,39 \$, soit un rendement de plus de 9 % d'intérêts, grâce à ce placement aux îles Cayman ;
82. En mai 2007, il a envoyé une lettre enregistrée à Triglobal et à Focus demandant le remboursement de son investissement, on lui a répondu qu'un délai de deux mois serait nécessaire avant de procéder au remboursement ;
83. En novembre 2007, il a tenté à plusieurs reprises de joindre Papadopoulos pour ledit remboursement ;
84. Papadopoulos n'a jamais retourné ses appels ;
85. Exaspéré, Stavropoulos a porté plainte à la police en novembre dernier ;
86. Suite à cette plainte, le 29 novembre, au lendemain de la visite de la police de Montréal aux bureaux de Triglobal, il a reçu un premier paiement partiel de 50 000 \$ émanant du compte de Focus à la banque BNP Parisbas (Bahamas) suite à un arrangement fait avec l'assistante de Papadopoulos ;
87. Le 3 décembre 2007, Stavropoulos rencontrait un enquêteur de l'Autorité pour faire part de sa situation ;
88. Aussi, le 13 décembre 2007, Stavropoulos recevait un second paiement partiel de 75 000 \$ émanant d'un compte détenu à la banque CIBC par PNB ;
89. En date de ce jour, malgré l'échéance du terme souscrit depuis août 2007, Stavropoulos attend toujours le remboursement de la somme de 253 469,72 \$;
90. Rappelons que ce placement avait été présenté comme aussi sûr que si fait à la banque par Papadopoulos en 2003 ;
91. Soulignons aussi que Mignacca, le directeur de la conformité de Triglobal, a approuvé ce placement en 2003 en paraphant de sa signature le formulaire de Focus intitulé « Confirmation of Identity » ;
92. De plus, Papadopoulos avait remis à Stavropoulos sa carte d'affaires à titre de président de Triglobal;

Monsieur Dimitri Aravanis

93. M. Dimitri Aravanis, ci-après « Aravanis », a rencontré Papadopoulos le 25 mars 2004 suite aux recommandations d'un ami ;
94. La rencontre a eu lieu aux bureaux de Triglobal ;
95. Suite aux représentations de Papadopoulos, Aravanis investissait 50 000 \$ dans les fonds Focus pour une durée de trois ans à un taux de rendement de 9 % débutant le 1^{er} juillet 2004 ;
96. À l'expiration du terme de cet investissement, le ou vers le 30 juin 2007, il a demandé à Papadopoulos de lui remettre son capital investi ainsi que les intérêts dus, soit la somme de 64 166,29 \$;
97. À ce jour, il n'a reçu aucune somme malgré que plus de 5 mois soient écoulés depuis l'expiration du terme contractuel stipulé en 2004 ;

98. Au cours de ces 5 mois, Aravanis a logé une multitude d'appels aux bureaux de Triglobal sans recevoir de retour d'appel ;
99. Tous ses appels auprès de Triglobal pour joindre Papadopoulos étant demeurés sans suite, Aravanis a obtenu le numéro de téléphone personnel de Papadopoulos, moyen par lequel il l'a finalement joint ;
100. C'est dans ce contexte que, le 21 novembre dernier, Papadopoulos lui a mentionné de ne pas s'inquiéter et qu'une transaction aurait lieu le 12 décembre 2007 ;
101. Doutant des promesses de Papadopoulos, Aravanis a rencontré un enquêteur de l'Autorité le 3 décembre 2007 ;
102. À ce jour, aucun remboursement n'a été effectué ;
103. Soulignons aussi que Mignacca, le directeur de la conformité de Triglobal, a approuvé ce placement en 2004 en paraphant de sa signature le formulaire de Focus intitulé « Confirmation of Identity » ;

Les fausses représentations de Triglobal

104. De plus, le 27 juillet 2007, le Service des enquêtes de l'Autorité faisait parvenir, conformément à l'article 242 de la LVM, un subpoena duces tecum à Triglobal ;
105. L'Autorité demandait alors à Triglobal de lui transmettre :
 - Le nom, les coordonnées et le montant investi par chaque client détenant des parts ou tout autre type d'investissement dans les fonds Focus ou Ivest ;
 - Les états financiers des fonds Ivest et Focus depuis 2002 ;
 - Les états de compte de courtage des fonds Focus et Ivest pour la période du 1^{er} janvier 2002 à ce jour ;
106. Le 15 août 2007, les procureurs de Triglobal déclaraient au nom de leur cliente qu'aucune transaction n'avait été effectuée par Triglobal dans les fonds Focus et Ivest et ne possédait aucune information financière sur lesdits fonds ;
107. Tel que ci-haut détaillé, ces affirmations sont fausses ;
108. De par leur attitude, Triglobal et ses dirigeants entravent manifestement le travail des enquêteurs de l'Autorité ;
 - Les craintes de cessation des activités de Triglobal
109. En plus des sévères difficultés des investisseurs à rejoindre leur représentant chez Triglobal, l'Autorité a appris récemment que plusieurs faits laissent craindre l'abandon des activités de celle-ci à ses bureaux de Montréal tel que ci-après élaboré ;
110. Bright résiderait maintenant à Crète en Grèce ;
111. L'absentéisme du président Papadopoulos à ses bureaux de Triglobal fait énormément parler au sein de l'entreprise ;
112. Depuis juin 2006, 67 représentants en épargne collective rattachés à Triglobal ont quitté l'entreprise, dont 49 depuis le mois d'octobre 2007 ;
113. Ce départ massif pourrait entraîner une perte d'actifs sous gestion de Triglobal d'environ 500 000 000 \$ selon un ancien représentant ;
114. Les locaux de Triglobal sis sur la rue Green seraient sur le point d'être relocalisés à l'adresse de PNB à l'époque située au 810 Champagnard ;

Les actifs dont l'Autorité demande le blocage

Les actifs de Ivest

115. Les actifs connus de Ivest se retrouvent dans les comptes détenus dans une succursale de Brokers aux Etats-Unis; à savoir :

- U89903 (master) ayant un solde de 472 213,38 \$
- U98611 (master) ayant un solde de 17 660,39 \$
- U116699 (master) ayant un solde de 7 366,50 \$
- U116692 (service account of U116690) ayant un solde négatif de 8 289,94 \$

116. Soulignons que Bright est la personne autorisée à transiger dans ces comptes ;

Les actifs de Focus

117. Les actifs connus de Focus se retrouvent dans les comptes détenus dans une succursale de Brokers aux Etats-Unis; à savoir :

- U55668 (master) ayant un solde de 2 625,07 \$
- U66844 (master) ayant un solde de 496,92 \$
- U70503 (master) ayant un solde de 1 783,71 \$
- U91435 (master) ayant un solde de 2 978,16 \$

118. Soulignons que Bright est la personne autorisée à transiger dans ces comptes ;

Les actifs de PNB

119. Les actifs connus de PNB se retrouvent, dans un premier temps, dans un compte détenu chez Brokers, à sa succursale située au 1 800, avenue McGill College, bureau 2106, à Montréal, compte numéro U93827 (master) et ayant un solde de 2 454,38 \$;

120. PNB a aussi un compte auprès de la mise en cause banque CIBC, ci-après « CIBC », répertorié sous le numéro 3926214 et ayant un solde de 31 692,12 \$;

121. Rappelons que le virement de 75 000 \$ fait le 13 décembre 2007 à Stavropoulos émane de ce compte ;

122. Aussi l'analyse des opérations de ce compte nous apprend que depuis le 5 décembre 2007, 39 avis de débits au compte pour une somme de plus de 900 000 \$;

Les actifs de Triglobal

123. Enfin, les actifs de Triglobal sont constitués principalement des fonds en dépôt dans les comptes ci-après énumérés détenus chez la mise en cause Groupe Financier Banque TD :

- CDA 524887-4160 ayant un solde de 50 882,07 \$
- CDA 5247153-4160 ayant un solde de 99 139,01 \$
- CDA 0302568-4772 ayant un solde de 0 \$
- CDA 0302894-4772 ayant un solde de 121 998,76 \$
- CDA 5209319-4772 ayant un solde de 0 \$
- CDA 5209327-4772 ayant un solde de 202,59 \$
- CDA 7301007-4772 ayant un solde de 0 \$ US

L'administration provisoire de Triglobal

124. Papadopoulos et Mignacca sont les seuls dirigeants de Triglobal ;

125. Papadopoulos et Mignacca ont aidé à faire les placements illégaux ci-dessus décrits ;

126. L'enquête démontre que Papadopoulos et Mignacca se servent de Triglobal pour aider à faire des placements illégaux ;

127. La présente demande vise à obtenir un blocage des actifs de Triglobal et notamment de ses dirigeants ;

128. Il y a eu 49 de représentants agissant pour le compte de Triglobal qui ont quitté ce cabinet depuis le 1^{er} octobre 2007 ;

129. Il y a lieu de protéger le principal actif de Triglobal qui est son achalandage;

130. Tel que ci-haut souligné, il y a 196 représentants agissant pour le compte de Triglobal et qu'il y a lieu de s'assurer qu'ils puissent continuer à exercer leurs activités et ainsi éviter des effets négatifs pour leur clientèle ;
131. L'ampleur et la gravité des faits allégués font en sorte que les mécanismes de blocage et de l'interdiction ne sont pas suffisants afin de protéger les investisseurs;
132. La LVM autorise le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières à recommander au ministre de désigner un administrateur provisoire, chargé de l'administration d'une société à la place du conseil d'administration, lorsqu'une enquête a été instituée sur cette société;
133. L'Autorité a institué une enquête, entre autre, sur Triglobal ;
134. Les faits ci-dessus décrits dans la présente procédure démontrent qu'il est dans l'intérêt public et pour la protection des épargnants qu'une recommandation soit faite au ministre des Finances pour la désignation d'un administrateur provisoire conformément à l'article 257 de la LVM ;

Urgence et absence d'audition préalable

135. L'Autorité demande pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce les blocages et les interdictions demandés dans les conclusions de la présente demande;
136. Il est impérieux pour assurer la protection du public que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce sa décision sans audition préalable conformément à l'article 323.7 de la Loi sur les valeurs mobilières ;
137. Sans une décision immédiate du BDRVM, il est à craindre que les biens qui ont été confiés aux intimés ne soient totalement divertis;
138. D'ailleurs, tel que ci-haut énoncé, plusieurs investisseurs ont rapporté avoir tenté de rejoindre des représentants de Triglobal soit pour faire face à de fausses assurances ou n'avoir aucun retour d'appel malgré les dizaines de milliers de dollars investis ;
139. Pire encore, il est à craindre que le remboursement des investissements faits auprès des fonds Focus et Ivest soit effectué de manière inéquitable telle que ci-haut illustré ;
140. De plus, Triglobal œuvre dans une industrie hautement réglementée ;

PAR CONSÉQUENT, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 93 (3), (4) et (6) de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers de :

Blocage en vertu de l'article 93 (3) de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers

ORDONNER à Interactive Brokers, sise au 1800, av. McGill College, Bur. 2106, Montréal, Québec, H3A 3J6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession au nom de Ivest Fund Ltd. ;

ORDONNER à Ivest Fund Ltd., située au British Colonial Center of Commerce, One Bay Street, suite 400, P.O. Box N-3935 à Nassau, de ne pas se départir de fonds titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle ;

ORDONNER à la Interactive Brokers, sise au 1800, av. McGill College, Bur. 2106, Montréal, Québec, H3A 3J6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession au nom de Focus Management inc. ;

ORDONNER à Focus Management inc., située au P.O. Box 30440, Seven Mile Beach, grand Cayman à Cayman Island, BWI, de ne pas se départir de fonds titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle ;

ORDONNER à la Interactive Brokers, sise au 1800, av. McGill College, Bur. 2106, Montréal, Québec, H3A 3J6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans le compte portant le numéro n° U93827 ainsi que dans tous les autres comptes au nom de PNB Management inc. ;

ORDONNER à la Banque CIBC, sise au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 3Z4, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans le compte portant le numéro n° 3926214 ainsi que dans tous les autres comptes au nom de PNB Management inc. ;

ORDONNER à PNB Management inc., située au 518-3551, boul St-Charles, Kirkland, Québec, H9H 3C4, de ne pas se départir de fonds titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle ;

ORDONNER à Groupe Financier Banque TD, sise au , 500 , rue St-Jacques, 12^{ième} étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1 et 1289, av. Greene, Westmount (Québec) de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes portant les numéros n° CDA 524887-4160, CDA 5247153-4160, CDA 0302568-4772, CDA 0302894-4772, CDA 5209319-4772, CDA 5209327-4772, CDA 7301007-4772 ainsi que dans tous les autres comptes au nom de Gestion de Capital Triglobal inc. ;

ORDONNER à Gestion de Capital Triglobal inc., située 1304, rue Green, bur. 301, Montréal, Québec, H3Z 2B1, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle ;

NÉANMOINS la présente ordonnance de blocage à l'encontre de Gestion de Capital Triglobal inc. ne sera pas opposable à un éventuel administrateur provisoire nommé par la ministre des Finances pour gérer ladite compagnie suivant la recommandation du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières ;

ORDONNER à Société de gestion de fortune Triglobal inc., située au 2000, rue Peel, bur. 540, Montréal, Québec, H3A 2W5, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle ;

ORDONNER à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel et Mario Bright de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ;

ORDONNER à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel et Mario Bright de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux ;

ORDONNER à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel, Mario Bright et Gestion de Capital Triglobal inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont entre les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle ;

ORDONNER à Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, Franco Mignacca, Joseph Jekkel, Mario Bright et Gestion de Capital Triglobal inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd ;

Interdiction en vertu de l'article 93 (6) de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers

INTERDIRE à Ivest Fund Ltd. toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs ;

INTERDIRE à Focus Management inc. toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs;

INTERDIRE à Gestion de Capital Triglobal inc. toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs sur toutes formes d'investissement visées par la Loi sur les valeurs mobilières, autrement qu'en conformité avec son inscription de cabinet en courtage en épargne collective, en planification financière et en bourses d'étude ;

INTERDIRE à Gestion de Capital Triglobal inc. d'exercer l'activité de courtier et de conseiller en valeurs ;

INTERDIRE à Société de gestion de fortune Triglobal inc. toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs;

INTERDIRE à Société de gestion de fortune Triglobal inc. d'exercer l'activité de courtier et de conseiller en valeurs ;

INTERDIRE à PNB Management inc. toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs ;

INTERDIRE à PNB Management inc. d'exercer l'activité de courtier et de conseiller en valeurs ;

INTERDIRE à 3769682 Canada inc. toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs;

INTERDIRE à 3769682 Canada inc. d'exercer l'activité de courtier et de conseiller en valeurs ;

INTERDIRE à Themistoklis Papadopoulos toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs;

INTERDIRE à Themistoklis Papadopoulos d'exercer l'activité de courtier et de conseiller en valeurs ;

INTERDIRE à Anna Papathanasiou toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs;

INTERDIRE à Anna Papathanasiou d'exercer l'activité de courtier et de conseiller en valeurs ;

INTERDIRE à Franco Mignacca toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs;

INTERDIRE à Franco Mignacca d'exercer l'activité de courtier et de conseiller en valeurs ;

INTERDIRE à Joseph Jekkel toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs;

INTERDIRE à Joseph Jekkel d'exercer l'activité de courtier et de conseiller en valeurs ;

INTERDIRE à Mario Bright toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs;

INTERDIRE à Mario Bright d'exercer l'activité de courtier et de conseiller en valeurs ;

Administration provisoire en vertu de l'article 93 (4) de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers :

RECOMMANDER au ministre des Finances de désigner un administrateur provisoire, chargé de l'administration de Gestion de Capital Triglobal inc. à la place du conseil d'administration ;

DÉCLARER en vertu de l'article 323.7 de la Loi sur les valeurs mobilières que la décision du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières entre en vigueur sans audition préalable et de donner aux parties l'occasion d'être entendues dans un délai de quinze (15) jours.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2007.

(S) Girard et al.

GIRARD ET AL.

Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

COPIE CONFORME

(S) Claude St Pierre

Claude St Pierre, secrétaire général

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Pierre Hamelin, exerçant au 800 Square Victoria, 22^e étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je travaille à titre d'enquêteur à l'Autorité des marchés financiers;
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais ;

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,
ce 20 décembre 2007

(S) Pierre Hamelin
Pierre Hamelin

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce 20 décembre 2007.
(S) Lise Anctil

Commissaire à l'assermentation pour tous les
districts judiciaires du Québec.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N^o : 2006-022

N^o DE DÉCISION : 2006-022-007

DATE : Le 11 décembre 2007

EN PRÉSENCE DE : M^e GÉRALD LA HAYE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

DEMANDERESSE

c.

JACQUES GAGNE

et

MARTINE GRAVEL

et

9112-2192 QUEBEC INC.

et

9151-2632 QUEBEC INC.

et

DANIEL BELANGER

INTIMES

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA

et

BANQUE CIBC

MISES EN CAUSE

PROLONGATION D'UNE ORDONNANCE DE BLOCAGE

[art. 250 (2^e AL.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93 (3^e), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap A-33.2)]

M. Patrick Gauthier, stagiaire en droit
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 11 décembre 2007

DÉCISION

LES FAITS

Le 19 octobre 2006, à la demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après, l' « *Autorité* »), le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après, le « *Bureau* ») a prononcé, notamment,

une ordonnance de blocage visant les comptes des sociétés intimées¹, en vertu des articles 249 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² et de l'article 93 (3°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

Cette ordonnance a été prolongée les 8 janvier 2007⁴, 13 avril 2007⁵, 3 juillet 2007⁶ et 20 septembre 2007⁷.

Le 16 novembre 2007, l'Autorité a adressé au Bureau une demande de prolongation de blocage ; le Bureau a, le 19 novembre 2007, envoyé un avis d'audience aux parties intimées pour les convoquer à une audition devant se tenir le 11 décembre 2007, à son siège. Quelques jours avant l'audience, le procureur de Jacques Gagné et de Martine Gravel adressait une lettre au secrétariat du tribunal afin d'informer le Bureau qu'il ne contesterait pas la demande de prolongation de blocage de l'Autorité.

L'AUDIENCE

L'audience s'est tenue au siège du Bureau le 11 décembre 2007, tel que prévu. Le tout s'est déroulé en l'absence des autres intimés ou mises en cause ou de leurs procureurs, encore qu'ils aient reçu signification de l'avis d'audience du Bureau et de la demande de l'Autorité.

Le procureur de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'un enquêteur de la direction des enquêtes de l'Autorité ; ce dernier a indiqué au tribunal que, dans ce dossier, le rapport d'enquête de la direction des enquêtes de la demanderesse a été déposé à la direction du contentieux de l'Autorité et qu'on attend la décision de cette direction quant à d'éventuelles plaintes pénales. Le témoin a aussi affirmé que les motifs initiaux de l'enquête sont toujours présents.

LA DÉCISION

Le Bureau tient à rappeler qu'il considère que le but d'un blocage de fonds est de protéger les intérêts des épargnants. Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁸ prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre et si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister. Or, les intimés dans le présent dossier ne se sont pas prévalus de la possibilité de s'objecter au renouvellement de l'ordonnance de blocage qui lui est offerte par la loi.

De plus, l'Autorité a fait entendre le témoignage d'un de ses enquêteurs, faisant ainsi la preuve des motifs positifs justifiant la prolongation du blocage. Par conséquent, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières estime que les exigences prévues à la loi sont respectées et que, conformément aux dispositions de l'article 323.5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁹, l'intérêt public justifie de donner suite à la demande de prolongation de blocage qui lui a été présentée par l'Autorité des marchés financiers.

De ce fait, après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, tenant compte de l'acquiescement des intimés Jacques Gagné et Martine Gravel à la demande de l'Autorité, de l'absence des autres intimés et mises en cause, malgré que l'avis de convocation du Bureau leur ait été dûment signifié et de la preuve soumise lors de l'audience du 11 décembre 2007, le Bureau, en vertu du deuxième alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁰ et de l'article 93 (3°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹¹, accueille la demande de prolongation de blocage de l'Autorité :

1. *Autorité des marchés financiers c. Jacques Gagné, Martine Gravel, 9112-2192 Québec Inc., 9151-2632 Québec Inc. et als.*, 10 novembre 2006, Vol. 3, n° 45, BAMF, 17.
2. L.R.Q., c. V-1.1.
3. L.R.Q., c. A-33.2.
4. *Autorité des marchés financiers c. Jacques Gagné, Martine Gravel, 9112-2192 Québec Inc., 9151-2632 Québec Inc. et als.*, 2 février 2007, Vol. 4, n° 4, BAMF 18.
5. *Autorité des marchés financiers c. Jacques Gagné, Martine Gravel, 9112-2192 Québec Inc., 9151-2632 Québec Inc. et als.*, 27 avril 2007, Vol. 4, n° 17, BAMF, 20.
6. *Autorité des marchés financiers c. Jacques Gagné, Martine Gravel, 9112-2192 Québec Inc., 9151-2632 Québec Inc. et als.*, 20 juillet 2007, Vol. 4, n° 29, BAMF, 13.
7. *Autorité des marchés financiers c. Jacques Gagné, Martine Gravel, 9112-2192 Québec Inc., 9151-2632 Québec Inc. et als.*, 9 novembre 2007, Vol. 4, n° 45, BAMF, 15.
8. Précitée, note 2.
9. *Ibid.*
10. *Ibid.*
11. Précitée, note 3.

- il ordonne à la Banque nationale du Canada, sise au 6250, rue Cousineau, St-Hubert, Québec, J3Y 8X9, de ne pas se départir des fonds en dépôt dans le compte portant le numéro no 2567197 ainsi que dans tous les autres comptes au nom de 9151-2632 Québec inc. ; et
- il ordonne à la Banque CIBC, sise au 5950, rue Cousineau, St-Hubert, J3Y 7R9, de ne pas se départir des fonds en dépôt dans le compte portant le numéro no 7702914 ainsi que dans tous les autres comptes au nom de 9112-2192 Québec inc.

Cette décision entrera en vigueur à compter de la date à laquelle elle est prononcée et le demeurera jusqu'au 9 mars 2008, inclusivement, à moins qu'elle ne soit ultérieurement modifiée ou abrogée par le Bureau.

Fait à Montréal, le 11 décembre 2007

(S) *Gerald La Haye*

M^e Gérald La Haye, membre

COPIE CONFORME

(S) *Claude St Pierre*

Claude St Pierre, secrétaire général

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2006-024

DÉCISION N°: 2006-024-01

DATE : le 29 novembre 2007

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE MAJOR
M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

DEMANDERESSE

c.

DENIS SAVARD

INTIMÉ

IMPOSITION D'UNE PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE

[art. 273.1, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93 (10°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Nicole Martineau
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M. Denis Savard

DÉCISION

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau », statuant sur une demande de l'Autorité des marchés financiers relative à l'imposition d'une pénalité administrative visant l'intimé Denis Savard;

Après avoir étudié le dossier, entendu les parties à l'instance et délibéré;

Pour les motifs ci-joints de M^e Jean-Pierre Major, vice-président du Bureau, auxquels souscrit M^e Alain Gélinas, vice-président du Bureau;

Impose à Denis Savard une pénalité administrative de deux milles dollars (2 000,00 \$).

Fait à Montréal, le 29 novembre 2007.

(S) *Jean-Pierre Major*
M^e Jean-Pierre Major, vice-président

(S) *Alain Gélinas*
M^e Alain Gélinas, vice-président

COPIE CONFORME

(S) *Claude St Pierre*
Claude St Pierre, secrétaire général
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

OPINION DE M^e JEAN-PIERRE MAJOR

L'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « Autorité ») a déposé au greffe du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau ») une demande d'imposition d'une pénalité administrative visant l'intimé M. Denis Savard, le tout en vertu du deuxième alinéa de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et de l'article 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*².

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

LA DEMANDE DE L'AUTORITÉ

Les faits de la demande de l'Autorité sont les suivants :

1. Fonds Diamant Stratégie Contre-courant et Fonds Diamant Valeur mondiale étaient des organismes de placement collectif et des émetteurs assujettis en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*³.
2. Les Fonds Diamant inc. a agit à titre de gérant, promoteur et fiduciaire de Fonds Diamant Stratégie Contre-courant et Fonds Diamant Valeur mondiale.
3. Fonds Diamant Valeur mondiale a cédé ses actifs à Fonds Diamant Stratégie Contre-courant. Par la suite, Fonds Diamant Stratégie Contre-courant a changé de nom pour celui de Fonds Diamant Valeur Nord-Américaine.
4. Les Fonds Diamant inc. agit à titre de gérant, promoteur et fiduciaire de Fonds Diamant Valeur Nord-Américaine.
5. Denis Savard est président de Les Fonds Diamant inc. (ci-après « le gérant »).
6. Le 24 mai 2006, Denis Savard a fait parvenir une demande d'agrément à l'Autorité relativement à une restructuration « *visant l'acquisition des actifs de Fonds Diamant Valeur mondiale par Fonds Diamant Stratégie Contre-courant* ».
7. Le 29 mai 2006, le gérant a publié un communiqué de presse mentionnant entre autres ce qui suit :

« Sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires, le conseil d'administration de la Société de gérance de Les Fonds Diamant inc. entend transférer tous les actifs du Fonds Diamant Valeur mondiale au Fonds Diamant Stratégie Contre-courant pour ensuite liquider le Fonds Diamant Valeur mondiale (la « transaction »). Le Fonds Diamant Stratégie Contre-courant portera dorénavant le nom de Fonds Diamant Valeur Nord-Américaine ».
8. Le 31 mai 2006, Fonds Diamant Valeur Nord-Américaine a déposé un projet de renouvellement de prospectus à l'Autorité.
9. Le 1^{er} juin 2006, Annick Ouellette, analyste à la Direction des marchés des capitaux de l'Autorité, a informé Denis Savard que la demande d'agrément était incomplète et qu'il devait re-déposer sa demande en y ajoutant les informations manquantes.
10. Le 5 juin 2006, en vertu d'une décision portant le no. 2006-MC-1553, l'Autorité a émis un visa de modification de prospectus. La décision mentionne entre autres ce qui suit :

« En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le : visa pour la modification no. 1 du 1^{er} juin 2006 du prospectus simplifié du 2 juin 2005 concernant le placement de parts de : Fonds Diamant Valeur mondiale. Cette modification est faite à la suite d'un projet de fusion avec le Fonds Diamant Stratégie Contre-courant sujet à l'approbation des porteurs de parts le 13 juin 2006 et des organismes de réglementation en valeurs mobilières. »
11. Une copie des documents visés par la modification est produite au soutien de la demande de l'Autorité.
12. Le 12 juin 2006, Annick Ouellette a fait parvenir à Denis Savard une lettre de commentaires relativement au projet de prospectus simplifié de Fonds Diamant Valeur Nord-Américaine.
13. Le 13 juin 2006, Denis Savard a fait parvenir une autre lettre à Annick Ouellette relativement à l'acquisition des actifs de Fonds Diamant Valeur mondiale par Fonds Diamant Stratégie Contre-courant.
14. Le 13 juin 2006, une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds Diamant Valeur mondiale a eu lieu. La résolution présentée de fusion-acquisition du Fonds Diamant Valeur mondiale par le Fonds Diamant Stratégie Contre-courant a été approuvée à la majorité requise.

² . L.R.Q., c. A-33.2.

³ . Précitée, note 1.

15. Le 14 juin 2006, Denis Savard a déposé une déclaration de changement important à l'Autorité, et ce, à la suite de la demande d'Annick Ouellette.
16. Le 15 juin 2006, Annick Ouellette a fait parvenir à Denis Savard une deuxième lettre de commentaires relativement au projet de la notice annuelle de Fonds Diamant Valeur Nord-Américaine.
17. Le 19 juin 2006, Denis Savard a fait parvenir à Annick Ouellette une lettre afin de répondre à la lettre de commentaires datée du 1^{er} juin 2006 (relativement à la demande d'agrément).
18. Le 28 juin 2006, Denis Savard a répondu aux lettres de commentaires d'Annick Ouellette (relativement aux projets de prospectus simplifié et de notice annuelle de Fonds Diamant Valeur Nord-Américaine).
19. Le 7 juillet 2006, Annick Ouellette a téléphoné à Denis Savard afin d'obtenir la nouvelle date de fusion des Fonds. Denis Savard a mentionné à celle-ci qu'il avait déjà procédé à la fusion des Fonds le 4 juillet 2006 et lui a demandé s'il pouvait obtenir une décision (agrément de l'Autorité) datée du 4 juillet 2006. Annick Ouellette lui a mentionné qu'il était impossible de dater rétroactivement une décision.
20. Le 10 juillet 2006, Annick Ouellette a informé Denis Savard qu'un prospectus définitif de Fonds Diamant Valeur Nord-Américaine (anciennement, Fonds Diamant Stratégie Contre-courant) devait être déposé le 10 juillet 2006 afin de pouvoir prolonger le placement des parts du Fonds. Compte tenu du fait que les délais réglementaires ne pouvaient pas être respectés, Mme Ouellette a demandé un engagement de la part de l'émetteur selon lequel le Fonds n'émettra plus de parts tant qu'un visa ne sera pas émis pour le prospectus simplifié.
21. Le 10 juillet 2006, Denis Savard s'est engagé, au nom de l'émetteur et du fiduciaire, à ne plus émettre de parts tant qu'un nouveau visa ne sera pas émis pour le prospectus simplifié.
22. Le 31 juillet 2006, la version finale du prospectus simplifié de Fonds Diamant Valeur Nord-Américaine et de la notice annuelle a été déposée à l'Autorité. Le paragraphe 15 de la notice annuelle mentionne ce qui suit :

« Le 4 juillet 2006, les Fonds Diamant inc. en qualité de gérant et fiduciaire procédait à la transaction d'acquisition décrite dans la circulaire d'information de la direction en date du 12 mai envoyée aux détenteurs des fonds impliqués dans la transaction.

Cette transaction nécessitait l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers conformément aux dispositions réglementaires applicables aux organismes de placement collectif. En date du 4 juillet, cette approbation préalable n'avait pas été obtenue. Par conséquent, le gérant de même que le Fonds résultant de cette transaction s'exposent à des sanctions pour avoir contrevenu à la législation en valeurs mobilières ».
23. Le 31 juillet, en vertu d'une décision portant le numéro 2006-MC-2014, l'Autorité a octroyé le visa pour le prospectus simplifié du 31 juillet 2006 concernant le placement de parts de Fonds Diamant Valeur Nord-Américaine.
24. L'Autorité soumet que M. Savard a contrevenu à l'article 5.5 (1) (b) de la partie 5 du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*⁴ en n'ayant pas attendu d'avoir l'agrément de l'Autorité avant que la cession de l'actif de Fonds Diamant Valeur mondiale à Fonds Diamant Stratégie Contre-courant s'effectue.
25. L'Autorité suggère qu'une pénalité administrative de 5 000,00 \$ soit imposée à Denis Savard.

LA LOI

Les principaux articles pertinents de la Loi au présent dossier sont les suivants :

L'article 5.5 (1) (b) de la Partie 5 – Les changements fondamentaux du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*⁵ qui stipule ce qui suit :

⁴ R.Q. c. V-1.1, r.0.1.1.

⁵ Ibid.

5.5 - L'agrément de l'autorité en valeurs mobilières

1) L'agrément de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable est nécessaire sur les points suivants :

(...)

b) il se produit une restructuration de l'OPC ou une cession de son actif, pour autant que l'opération a pour conséquence que les porteurs de titres de l'OPC deviennent porteurs de titres d'un autre OPC;

Les deuxième et troisième alinéas de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁶ énonce ce qui suit :

273.1 Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, après l'établissement de faits portés à sa connaissance qui démontrent qu'un dirigeant ou un initié a, par son acte ou son omission, contrevenu ou aidé à l'accomplissement d'une telle contravention à une disposition de la présente loi ou d'un règlement pris en application de celle-ci, peut imposer à cette personne une pénalité administrative.

Le montant de cette pénalité ne peut, en aucun cas, excéder 1 000 000 \$.

L'AUDIENCE

Lors de l'audience, l'intimé Denis Savard admet tous les faits indiqués à la demande de l'Autorité.

Par contre, il désire témoigner pour démontrer au tribunal que dans toutes ces opérations visant la fusion des sociétés Fonds Diamant Valeur Mondiale et Fonds Diamant Stratégie Contre-courant, il a agi de bonne foi et a collaboré étroitement avec l'Autorité.

Il soumet entre autres que :

- il a fait parvenir à l'Autorité tous les renseignements nécessaires pour la fusion ;
- de lui-même, il a sollicité à l'automne 2005, qu'une inspection de l'Autorité soit effectuée ;
- il a fait parvenir à tous les porteurs de parts tous les renseignements nécessaires relatifs à la fusion ;
- dès le 13 juin 2006, ayant transmis tous les renseignements pertinents à l'Autorité, il croyait avoir l'accord tacite de l'Autorité relatif à la cession de l'actif de Fonds Diamant Valeur Mondiale à Fonds Diamant Stratégie Contre-courant ;
- il croyait que l'Autorité avait oublié de lui envoyer l'agrément prévu à l'article 5.5 (1) (b) du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*⁷.

L'Autorité a fait entendre un témoin soit, Annick Ouellette, analyste en valeurs mobilières, à l'emploi de l'Autorité. Brièvement, elle mentionne que dans les circonstances du présent dossier, le visa de prospectus ne pouvait venir qu'après l'agrément et que dans le cadre d'une fusion de fonds, l'obtention de l'agrément est une formalité essentielle.

Elle ajoute, qu'elle n'a aucun pouvoir d'accorder à une personne un accord tacite relativement à un agrément.

Relativement à M. Savard, elle mentionne que celui-ci n'a aucun antécédent auprès de l'Autorité, qu'il a toujours collaboré avec l'organisme et qu'il a agi de bonne foi dans ce dossier.

Relativement à la pénalité à imposer, l'Autorité suggère une amende de 5 000,00 alors que M. Savard soumet qu'une amende symbolique de 1,00 \$ serait suffisante.

L'ANALYSE

Considérant que M. Savard admet l'ensemble des faits relatés dans la demande de l'Autorité, donnant lieu à la contravention, le Bureau va se limiter à examiner la pénalité à être imposée à M. Savard.

Sur cette question de la pénalité, nos principales observations sont les suivantes :

⁶ . Précitée, note 1.

⁷ . Précité, note 4.

La gravité objective de la contravention commise par M. Savard, sans être des plus grandes, n'est pas non plus des plus faibles. En effet, nous considérons que le but de législateur quant à la nécessité d'obtenir un agrément de l'Autorité lorsqu'il y a fusion de deux fonds est principalement de protéger les porteurs de titre. Sans cet agrément où l'Autorité convient que, après analyse, tout est en ordre, nous croyons que les porteurs de titres pouvaient possiblement subir de sérieuses conséquences. Le Bureau note cependant, au niveau objectif, la taille modeste des fonds.

Heureusement, dans le présent dossier, il semble qu'aucun porteur de titres n'ait subi de préjudice. Au niveau de la gravité subjective, nous retenons que :

- À la première opportunité, M. Savard a reconnu sa responsabilité relativement à la contravention ;
- Pendant tout le processus, M. Savard a entièrement collaboré avec l'Autorité ;
- M. Savard n'a retiré aucun profit de cette contravention ;
- Corroborée par la preuve de l'Autorité, la bonne foi de M. Savard n'a jamais été mise en doute ;
- La contravention commise par M. Savard ne comporte aucun élément de fraude ou tromperie ;
- M. Savard n'a aucun antécédent disciplinaire vis-à-vis de l'Autorité ;
- Aucun porteur de titres n'a subi de préjudice ;
- Il n'y a eu aucune planification pour la commission de cette contravention ;
- M. Savard croyait sincèrement qu'il y avait un accord tacite de l'Autorité relatif à l'agrément ; et
- L'expérience de M. Savard aurait dû cependant, l'amener à faire preuve de plus de prudence.

LA DÉCISION

Considérant la gravité objective et subjective de la contravention commise par M. Savard, nous estimons que les suggestions relatives au montant de la pénalité soumise par l'Autorité et M. Savard ne sont pas raisonnables.

En effet, la suggestion de l'Autorité d'imposer une amende de 5 000,00 \$ à M. Savard nous apparaît excessive considérant la bonne foi et la coopération de M. Savard.

Quant à la suggestion de M. Savard, de lui imposer une amende de 1,00 \$, nous croyons qu'elle est totalement inappropriée. Aller de l'avant avec cette suggestion aurait comme effet de banaliser une contravention sérieuse.

Nous désirons ajouter que le domaine des valeurs mobilières est un domaine très règlementé dont le principal but est de protéger les investisseurs et qu'en cette matière, nul ne peut prétendre à des accords ou à des autorisations tacites de l'Autorité.

Donc, considérant les éléments ci-haut mentionnés, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu du deuxième alinéa de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁸ et de l'article 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁹, est d'avis qu'une pénalité administrative au montant de 2 000,00 \$ est la pénalité adéquate à être imposée à M. Savard, intimé en la présente instance.

Fait à Montréal, le 29 novembre 2007.

(S) *Jean-Pierre Major*
M^e Jean-Pierre Major, vice-président

COPIE CONFORME
(S) *Claude St Pierre*
Claude St Pierre, secrétaire général
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

⁸ . Précitée, note 1.

⁹ . Précitée, note 2.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
 - 3.5 Avis d'audiences
 - 3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
 - 3.7 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

AVIS D'INDEXATION DES DROITS ET FRAIS EXIGIBLES

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2008

En vertu de l'article 23 du Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles (Règlement n° 14), pris en application de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, notez que les droits et frais exigibles liés à l'encadrement de la distribution seront indexés à compter du 1^{er} janvier 2008, selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada, pour la période se terminant le 30 septembre 2007.

LISTE DES DROITS ET FRAIS EXIGIBLES À COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2008	2008	2007
1. Droits exigibles pour la délivrance et le renouvellement :		
- d'un certificat en assurance de personnes, en assurance collective de personnes ou en planification financière	77 \$	75 \$
- d'un certificat en assurance de dommages ou en expertise en règlement de sinistres	77 \$	37 \$
- d'un certificat en valeurs mobilières	77 \$	80 \$
2. Droits exigibles pour l'inscription et les droits annuels pour le maintien :		
- d'une inscription comme représentant autonome pour chacune des disciplines ou catégories de disciplines pour lesquelles il est autorisé à agir	77 \$	75 \$
- d'un cabinet ou d'une société autonome par discipline pour chacun des représentants par l'entremise desquels il exerce ou entend exercer	77 \$	75 \$
- d'un cabinet dans les disciplines de valeurs mobilières (par discipline pour chacun des représentants par l'entremise desquels il exerce ou entend exercer)	77 \$	80 \$
3. Frais exigibles		
- Frais d'ouverture d'un dossier de postulant	42 \$	41 \$
- Frais d'étude de dossier d'un postulant	32 \$	31 \$
- Frais d'ouverture du dossier pour le demandeur d'une inscription	48 \$	47 \$
- Frais d'étude de dossier d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome	43 \$	42 \$

LISTE DES DROITS ET FRAIS EXIGIBLES À COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2008	2008	2007
- Frais d'étude de dossier d'un représentant	33 \$	32 \$
- Frais exigibles lors d'une demande de dispense d'une obligation prévue à la LDPSF ou à l'un de ses règlements ¹	500 \$	500 \$
- Frais de réimpression de certificat	37 \$	36 \$
- Frais pour l'obtention d'une attestation de la délivrance d'un certificat ou d'une inscription	73 \$	71 \$
- Frais d'examens : - par séance - par demande de révision d'examen	122 \$ 37 \$	119 \$ 36 \$
- Frais de délivrance d'une attestation de stage	26 \$	25 \$
- Coût de chacun des manuels de formation dans la discipline de l'assurance de personnes	73 \$	71 \$
- Coût de chacun des manuels de formation dans la discipline de l'assurance collective de personnes	73 \$	71 \$
- Coût de chacun des manuels de formation dans la discipline de l'assurance de dommages	73 \$	71 \$
- Frais imposés pour un chèque retourné avec la mention sans provision	32 \$	31 \$
- Frais exigibles pour une inspection chez un assureur non inscrit comme cabinet auprès de l'Autorité des marchés financiers	144 \$	140 \$
- Frais exigibles pour la recherche d'une police en assurance sur la vie	32 \$	31 \$

La secrétaire,

M^e Anne-Marie Beaudoin

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

¹ Veuillez noter que les frais exigibles lors d'une demande de dispense d'une obligation prévue à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* ou à l'un de ses règlements ne seront pas indexés à compter du 1^{er} janvier 2008, et ce, afin d'assurer une uniformité avec les frais exigibles pour des demandes similaires en application d'autres lois administrées par l'Autorité des marchés financiers.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES EXPERTS EN SINISTRE

Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2, a. 202.1, par. 10 et a. 312)

Veillez noter que le *Code de déontologie des experts en sinistre* (le « Code ») a reçu l'approbation gouvernementale le 19 décembre 2007 (décret 1143-2007) et a été publié à la partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 9 janvier 2008 (140^e année, n^o 2).

Le Code a été adopté par la Chambre de l'assurance de dommages le 13 décembre 2006. Il remplace celui qui a été approuvé par le décret n^o 1040-99 le 8 septembre 1999. Le nouveau texte du Code entrera en vigueur le 24 janvier 2008 et peut être consulté sur le site Internet de Publications du Québec.

Le 11 janvier 2008

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

Aucune information.

3.2.2 Publication

DÉCISION N^o 2007-PDG-0128

Règlement modifiant le Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le Règlement modifiant le *Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles*, conformément à l'article 278 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50;

Vu la publication du projet de règlement pour consultation au Bulletin de l'Autorité du 29 juin 2007 [(2007) Vol. 4, n^o 26, B.A.M.F., Section 4.2.1], accompagné de l'avis prévu à l'article 194 de la Loi;

Vu la fin de la période de consultation;

Vu l'article 217 de la Loi, qui prévoit qu'un règlement pris en application de la Loi doit être soumis à l'approbation du gouvernement, qui peut l'approuver avec ou sans modification;

Vu la recommandation de la Direction de l'indemnisation;

En conséquence :

L'Autorité prend le Règlement modifiant le *Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, autorise la publication au Bulletin et l'accomplissement de toute autre formalité requise par la loi.

Fait le 6 août 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

(Les textes ont été publiés au bulletin du 21 décembre 2007 à la section 3.2.2,
http://www.lautorite.qc.ca/userfiles/File/bulletin/2007/vol4no51/vol4no51_3-2.pdf)

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES COURTIER, CONSEILLERS, CABINETS ET LEURS REPRÉSENTANTS, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS ET REPRÉSENTANTS AUTONOMES

Erratum

Changement de titre de sections

Veuillez prendre note que des erreurs se sont glissées lors de la publication du bulletin du 21 décembre 2007 (Vol. 4, no 51), le titre de la section 3.4.4 aurait dû se lire ainsi : « Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisé » et le titre de la section 3.4.6 aurait dû se lire ainsi : « Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites ». Conséquemment, les cessations d'activités publiées dans cette dernière section comprennent les cessations volontaires.

Le 11 janvier 2008.

3.4.1 Inscription de firmes

3.4.1.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.1.2 Conseillers en valeurs

BNC Gestion Alternative inc.

Inscription de la société à titre de conseiller en valeurs de plein exercice. Les dirigeants de la société sont MM François Bourassa, dirigeant responsable de l'établissement principal au Québec, Neal McComb, Ricardo Pascoe, Denis Senecal et Mme Nathalie Jasmin.

3.4.1.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
507232	Stratégie plan en or inc.	Carmen Natalie Kuczewski	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-01-07
511977	Courtage Martin Allard inc.	Martin Allard	Assurance de personnes	2007-12-20
512859	De THOMAS Financial Corp.	Stephen James Yeats	Courtage en épargne collective	2008-01-04
513297	Incorporation des professionnels Inc.	Patrick Gagnon	Assurance de personnes	2008-01-03
513335	Services financiers Michel Pilon inc.	Michel Pilon	Assurance de personnes Assurance de dommages	2008-01-07
513363	Gestion Financière Richard inc.	Robin-Pierre Cayer-Richard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-01-07
513366	AG3L assurances inc.	Sabine Labadie	Assurance de personnes Assurance de dommages	2008-01-03
513370	Gestion Jeannot Lévesque inc.	Jeannot Lévesque	Assurance de personnes Planification financière	2008-01-08
513391	9189 4824 Québec inc.	Michel Prigent	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-01-09
513394	Martin Goulet inc.	Martin Goulet	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2008-01-07

3.4.2 Agréments ou autorisations à titre de dirigeants et dirigeants responsables

3.4.2.1 Courtiers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de MF Global Canada Cie :

- Snelgrove, Darren
- Sumarah, Bradley Archibald

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte d'Odlum Brown Limited :

- Pearson, David Mackenzie
- Robertson, Ian Malcolm
- Robson, Peter Bowen
- Sales, Lawrence Richard
- Sherwood, Stuart Ross

- Simpson, David Neil
- Turnbull, Ross Gordon
- Wright, Keith Trevor Kirkpatrick

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Asa, Anthony Tony
Valeurs Mobilières Hampton limitée
- Bennett, Bruce David
Partenaires financiers Richardson Limitée
- Dupont, Lise
Financière Banque Nationale inc.
- Legris, Alain
Courtage Direct Banque Nationale inc.
- Lemieux, Valérie
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.
- Tomovski, Nick
RBC Placements en Direct Inc.
- Urlocker, Michael Francis
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières

3.4.2.2 Conseillers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Fleury, Gilles
Orientation finance inc.
- Ligertwood, Ian
McLean, Budden limitée
- McDonald, Heather
Gestion de placements TD inc.
- Morris, André
Gestion privée Connor, Clark & Lunn
- Mullett, William
Gestion de placements Scheer, Rowlett & associés Itée

3.4.2.3 Cabinets de services financiers

Agrément à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- Calderone, Rosanna

Hub Capital inc.

- Thibault, Mireille
Assurance Côté, Guimond, Lafond & associés inc.

3.4.3 Cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

3.4.3.1 Courtiers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns Inc. :

- Eddie, Evelyn Joan
- Interlino, Jean-Pierre
- Norris, Christopher John
- Smerchiniski, Richard Michael

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd. :

- Eddie, Evelyn Joan
- Interlino, Jean-Pierre
- Norris, Christopher John
- Smerchiniski, Richard Michael

Cessation de fonction à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Corporation NBF valeurs mobilières (USA).

- Badeski, Paul
- Boulianne, Martin-Pierre
- Gilbert, Danielle
- Gravina, Gerry
- Keegan, Randall Myles
- Langlois, Styves
- Legresley, David Malcom Balfour
- Legris, Alain
- Vito, Nicola
- Wetzel, Gerhard Walter

- Wood, William David

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de La Corporation Canaccord Capital :

- Archibald, Amanda Lee
- Watson, thomas Iain

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Marché mondiaux CIBC inc. :

- Infantino, Richard Joseph
- Kander, Gerhard
- Kuzmicki, Michal Piotr
- Shaw, David Thomas

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de RBC Dominion Valeurs Mobilières inc. :

- Abassi, Nadeem Ahmed
- Rossi, Luigi

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Biron, Lynda
Demers Conseil inc.
- Chow, David Tai Wai
Merrill Lynch Canada inc.
- Esson, Nancy Lynne
Capital Wellington Ouest
- Fortney, Steven Charles
TD Waterhouse Canada inc.
- Gendron, Robert Florian
Financière Banque Nationale Inc.
- Phaure, Daniel Richard
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Sheridan, Sean David
Valeurs Mobilières Norstar
- Tremblay, François
Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Wilson, Sanders Haldane

Gestion MD limitée

3.4.3.2 Conseillers en valeurs

Cessation de fonction à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Gestion de portefeuille Natcan inc.

- Boulos, Claude
- Chartrand, Jacques
- Leblanc, Jean-Benoit
- Ouimet, Chantal
- Perraton Brillon, Benoit

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Boehler, Gladys Katharine
Gestion de placements Greystone
- Connor, Dean
McLean, Budden limitée
- Frappier, Mélanie
Gestion de placements Innocap inc.
- Leblanc, Robert
Conseillers en placement Howson Tattersall limitée
- Rattée, David Arthur
Accès Ouvert limitée
- Silverman, Caryn Holly
Conseillers mondiaux NT
- Skibicki, Arthur
Les conseillers en placements Sceptre Itée

3.4.3.3 Cabinets de services financiers

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- Decoste, Sylvain
Hub Capital inc.
- Lesage, André
Assurance Côté, Guimond, Lafond & associés inc.

3.4.4 Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisés

3.4.4.1 Courtiers en valeurs

Erratum

Cet individu n'aurait pas dû se retrouver dans cette section au Bulletin du 21 décembre 2007 – Volume 4, numéro 51.

- Johal, Irvin Singh
Société de Valeurs Mobilières E*TRADE Canada

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de BMO Ligne d'action inc., vu la cessation de cette activité :

- Baliat, Ben Alexander
- Kopp, Martin Andrew
- Tan, Chung Jung (Willie)

Interruptions d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Corporation NBF valeurs mobilières (USA).

- Comtois, Éric
- Donohue, Mark Quincy
- Hamam, Éric
- Langlois, Styves
- McDonough, Raymond Patrick
- Meffe, Fernando
- Vigeant, Stéphane Robert

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte d'Edward Jones, vu la cessation de cette activité:

- Burdett, Danny William
- Metz, Dennis Ernst
- Yang, Jing

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de La Corporation Canaccord Capital, vu la cessation de cette activité :

- Potok, David Aaron
- Tetrault, Helene

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Marchés mondiaux CIBC inc., vu la cessation de cette activité :

- Blair, Eucline
- Bouchard, Eric
- Carrasco, Jaime Eduardo
- Cowan, Barron Kenneth
- Diotte, Beverley Ann
- Fowler, Susan Elizabeth
- Infantino, Richard Joseph
- Kander, Gerhard
- Kydd, George Alan
- Plante, Sylvie
- Seecharran, Chandradat
- Walsh, James Michael

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de TD Waterhouse Canada inc., vu la cessation de cette activité :

- Charland, Sylvain
- Ng, Karin Ka Lam
- Pallassana, Rajalakshmy Subramanian

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Biron Lynda
Demers Conseil inc.
- Carrier, Erick
Valeurs mobilières Investpro inc.
- Cuffley, Douglas Paul
BMO Nesbitt Burns inc.
- Drozd, Joanna Catherine
Investissements Actionnaires Canadiens inc.
- Hagenow, David Steven
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.

- Garland Rhianna
MacDougall, MacDougall & MacTier inc.
- Gendron, Robert Florian
Financière Banque Nationale inc.
- Interlino, Jean-Pierre
BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.
- Lovegrove Deborah Judith Ann
Gestion de Capital Assante Ltée
- Roy, Brigitte
Courtage Direct Banque Nationale inc.
- Sagarbarria, Katrina Elizabeth
Jennings Capital Inc.
- Savaria, Karyne
Gestion MD limitée
- Simoneau, Marcel
Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.
- Tremblay, François
Valeurs mobilières Desjardins inc.

3.4.4.2 Conseillers en valeurs

Interruptions d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Gestion de portefeuille Natcan inc.

- Boulos, Claude
- Chartrand, Jacques
- Leblanc, Jean-Benoit
- Ouimet, Chantal
- Perraton Brillon, Benoit

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Hartman, Bruce
Gestion des capitaux Barometer
- Leblanc, Robert
Conseillers en placement Howson Tattersall limitée

3.4.4.3 Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	

- 5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
- 5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
- 5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur
- 5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers
- 5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises
- 6 Planification financière
- 7 Courtage en épargne collective
- 8 Courtage en contrats d'investissements
- 9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
169263	Abdel-Messih	Fady	7	2007-12-28
141500	Abdul Baki	Khaled	1A	2008-01-09
160618	Abitan	Nataly	7	2007-12-14
100023	Abramovitch	Matatia Maita	1A, 6	2008-01-09
158961	Aguirre Ramirez	Marco Antonio	7	2007-12-17
158961	Aguirre Ramirez	Marco Antonio	1A	2008-01-07
155273	Ahmed	Saiful Aziz	9	2007-12-20
100100	Alain	Diane	7	2007-12-18
166279	Ali	Shameed	7	2007-12-14
173508	Amin	Mona	7	2007-12-21
100314	Anctil	Jocelyne	7	2007-12-14
138269	Aqui	Marina Gantala	9	2007-12-27
172186	Arsenault	Emmanuel	7	2007-12-18
172886	Arseneault	Conrad	7	2007-12-21
139811	Asselin	Jean-Pierre	7	2007-12-14
175926	Atkins	Alan	7	2007-12-19
160835	Beaudoin	Lucie	1A	2008-01-09
101529	Beaudry	Michel	1A, 2A	2008-01-08
101686	Beaumont	Danielle	7, F	2007-12-28
101773	Beauséjour	Yvan	7, F	2007-12-28
170131	Benckekroun	Taoufiq	7	2008-01-02

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
151911	Benoit	Johanne	7	2007-12-18
149515	Bilodeau	Josée	7	2008-01-07
161200	Bitare	Hanaa	7	2007-12-17
134970	Blackburn	Louise-Andrée	7	2007-12-18
138791	Blanchet	Nicole	7	2007-12-14
147481	Boado	Illuminada	9	2007-12-20
103617	Bock	Douglas Roy	6	2008-01-07
103654	Boileau	Serge	7	2007-12-20
170397	Bolduc	Karine	7	2007-12-14
103916	Bolduc	Louise	7	2007-12-17
153934	Bouchard	Nathalie	7, F	2007-12-17
104136	Bouchard	Diane	7	2007-12-17
104601	Boulet	Ginette	7, F	2007-12-19
164972	Bourget	Rachel	9	2007-12-20
174394	Bousquet	Julien	9	2007-12-20
157336	Boutemine	Said	1A	2008-01-08
174315	Boyer	David	1B	2007-12-20
175247	Breton	Cinthia	4A	2008-01-09
146808	Brinzei	Paulina	7	2007-12-17
105334	Brosseau	Robert	1A, 2A	2008-01-08
170673	Bruce	William	7	2007-12-21
148017	Burnie	David	7	2007-12-19
175504	Bussièrès	Maude	3B	2008-01-07
102476	Bérard	Ginette	1A, 2A	2008-01-08
173150	Cacayuran	Ferdinand	7	2007-12-18
156251	Caissy	Lyne	7, F	2007-12-18
175924	Campbell	Kimberly	7	2007-12-19
172231	Carbonell Perez	Alida	9	2007-12-21
144330	Caron	Jean-Pierre	7	2007-12-27
106044	Caron	Monique	3A	2007-12-28
106098	Carpentier	Mario	7	2007-12-28
106091	Carpentier	Dorice	7	2007-12-28
106124	Carrier	Carmelle	7, F	2007-12-27
106230	Caruana	Maria	7	2007-12-27
143295	Cassin	Nathalie	7	2007-12-14
148984	Charland	Sylvain	6	2008-01-08
170328	Charron	Josianne	7, F	2007-12-21
107018	Cheng	Hanson	9	2007-12-14

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
162041	Choquette	Martin	7	2007-12-27
170008	Civil	Rose-Andy	9	2007-12-20
174312	Claveau	Hervé	7	2007-12-20
107406	Clouthier	Christiane	4A	2008-01-07
154499	Cloutier	Geneviève	7	2007-12-14
161654	Clouâtre	Josée	7, F	2007-12-21
154363	Corno	Anne	7, F	2007-12-21
108147	Couillard	Benoit	7	2007-12-17
156551	Coulibaly	Yazid	7	2007-12-28
168022	Croteau	Judith	7	2007-12-19
164144	Côté	Chantale	7, F	2007-12-21
107997	Côté	Louise	7, F	2007-12-28
148781	Côté	Alain	7	2007-12-27
168172	Côté	Mario	7	2007-12-21
168571	Danis	Maxime	1A	2008-01-09
167499	Davoodi	Martin	7	2007-12-17
148347	De Mauro	Joseph	7	2007-12-14
109299	Della Serra	Bruno	7	2007-12-21
109299	Della Serra	Bruno	6	2008-01-08
153579	Depratto	Katrine	7, F	2007-12-24
109670	Descormiers	Louise	7	2007-12-28
109848	Deslandes	Paul	9	2007-12-21
161539	Desrochers	Huguette	7	2007-12-14
174830	Destinoble	Jean-Fred	7	2007-12-14
167021	Di Minno	Elisabetta	7	2007-12-17
110171	Di Sabatino	Elena	7	2007-12-21
164938	Dionne	Simon	7	2008-01-02
110512	Dorval	Jean-François	7	2007-12-14
154201	Dubois	Nancy	7	2007-12-28
160958	Duclos	Mélanie	7	2007-12-27
153546	Dufour	Philippe	7	2007-12-21
138465	Dufresne	Jean-Raymond	1A, 2A	2008-01-09
148094	Dugal	Brigitte	7, F	2007-12-19
174110	Dupont	Daniel	7	2007-12-19
160033	Dussault	Micheline	7	2007-12-17
151065	Edgar	Jennifer	7	2007-12-21
157869	El Makhad	Hanane	7	2007-12-28
149366	Estepa	Edwin	9	2007-12-20

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
166728	Fecteau	Lise	7	2007-12-28
167416	Ferus	Jean-Sami	7	2007-12-21
176043	Fillion	Nathalie	3B	2008-01-07
156236	Fils-Aime	Wadia Françoise	7	2007-12-14
112336	Flipot	Brigitte	9	2007-12-18
174778	Forbes	Jeffrey	7	2008-01-02
112686	Fortin	Mario	1A	2008-01-09
137927	Fournier	Jocelyne	7, F	2007-12-28
164415	Franco Palacios	Maria Cristina	7, F	2007-12-28
113854	Gaudiosi	Antonietta	7	2007-12-17
168697	Gaumond	Stéphane	7	2007-12-19
168697	Gaumond	Stéphane	1A	2008-01-07
159332	Gauthier	Cindy	7, F	2007-12-17
114220	Gemme	Annick	4B	2008-01-09
114360	Gervais	Émilien	9	2008-01-03
114410	Giard	Pierre	7	2007-12-28
172035	Gibson-Sargeant	Gillian	7	2007-12-28
135707	Gingras	Paul-André	7	2007-12-18
155142	Girard	Sandrine	7	2007-12-14
164066	Gonzalez	Roxana	7	2007-12-21
146262	Granger	Christiane	7	2007-12-14
115364	Grecoff	Alex	7	2007-12-19
115364	Grecoff	Alex	1A, 6	2008-01-07
158637	Gregorio	Beverly	7	2007-12-18
131297	Grégoire	Francine	7, F	2007-12-18
115401	Grégoire	Jean	7	2008-01-07
161885	Guilbault	Karine	7	2007-12-20
115860	Guimont	Francine	1A	2007-12-31
114210	Gélinas	Sylvain	7	2007-12-27
116048	Hamel	Jocelyne	4A	2008-01-09
116211	Harvey	Richard	7	2008-01-07
174428	Houle	René	7	2007-12-20
168304	Hua	Phuong-Duy	7, F	2007-12-28
136212	Huard	Monique	7	2007-12-18
172040	Hughes	Carolyn	7	2007-12-27
116704	Hum	Melissa	7	2007-12-27
117064	Jean-Simon	Dougl	1A	2008-01-09
171968	Jeribi	Helmi	1A	2008-01-07

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
117341	Juneau	Claude	1A	2008-01-07
149966	Kawish	Shogufa	7	2007-12-27
171139	Kiansa	Kayghobad	1A	2008-01-08
117635	Kumar	Narendra	7	2007-12-27
165009	Kwong	Wilson	7	2007-12-18
141598	L'Espérance	Élène	7, F	2007-12-24
141588	L'Heureux	Annie-Claude	4B	2008-01-09
117707	Labbé	Normand	1A, 3B	2008-01-09
161547	Labrecque	Lise	7	2007-12-18
173781	Labrecque	Bô	1A	2008-01-09
174030	Lacoursière	Carolynne	7	2007-12-21
140476	Ladouceur	Linda	7	2007-12-20
145986	Lafrenière	Éric	7	2007-12-20
165789	Lallement	Patrick	1A	2008-01-07
167305	Lambert	Stéphanie	7	2007-12-14
144228	Landry	Véronic	7	2007-12-14
119127	Langlois	Michèle	7, F	2007-12-21
119653	Larosée	Mario	3A	2008-01-08
148091	Lauzé	Gilles	3A	2008-01-09
120187	Lavoie	Suzanne	7	2007-12-18
120168	Lavoie	Renald	7	2007-12-27
170213	LeBlanc	Philippe	7	2007-12-21
166592	Leblanc	Johanne	7, F	2007-12-17
120329	Leblanc	Daniel	7, F	2007-12-28
120424	Leblanc Boudreau	Armande	7, F	2007-12-28
120796	Lefebvre	Louise	7, F	2007-12-24
166727	Lefebvre	Robert	7	2007-12-27
121504	Lessard	Réjean	7	2007-12-21
171084	Ling	Wei	7	2007-12-17
165350	Lirette	Joanna	7	2007-12-28
175758	Liu	Ye	7	2007-12-19
171227	Ly	Donna	7	2007-12-14
121272	Léonard	Alice	6	2008-01-07
121828	Lévy	Hillel	1A, 4A	2008-01-07
172954	Mahmouridis	Christina	7	2007-12-21
153619	Manolis	Theodora	7	2007-12-21
122683	Marcheterre	Thérèse	4A	2008-01-07
175579	Marier	Philippe	7	2007-12-21

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
135875	Marineau-Godmer	Madeleine	7	2007-12-14
174598	Martin	Pénélope	1B	2007-12-20
137985	Mazzone	Nicodemo	9	2007-12-20
123494	McManus	George Patrick	9	2007-12-14
145365	Medina	Pedro	7	2007-12-19
167489	Menasian	Shant	7	2008-01-03
146318	Mercille	Marguerite	7	2007-12-28
175984	Mestour	Youssef	7, F	2007-12-21
123802	Meunier	Evelyn	7, F	2007-12-21
171972	Michaud	Claire-Hélène	4A	2008-01-09
124300	Moreau	Normand	6	2008-01-08
144928	Morin	Marc	7, F	2007-12-14
176578	Morin	Carole	1A	2008-01-09
163741	Morin	Mario	4A	2008-01-09
153024	Moussa	Suleiman	7	2007-12-20
153024	Moussa	Suleiman	6	2008-01-07
169211	Nasar	Nader	7	2007-12-17
125185	Normandin	Yves	7, F	2007-12-21
173117	Novak	Christina	7	2007-12-17
167464	Ongun	Suat	7	2007-12-17
125354	Ouellet	Lise	7, F	2007-12-19
125465	Ouimet	Diane	7, F	2007-12-28
125568	Painchaud	Christian	1A, 2A	2008-01-08
166418	Paquet	Elise	7	2007-12-19
174246	Paquet	Caroline	3B	2008-01-09
166069	Parenteau	Vincent	7, F	2007-12-14
126475	Pelletier	Roger	7	2007-12-27
126379	Pelletier	Gustave	7	2008-01-03
126520	Pennino	France	7, F	2007-12-21
165401	Pereira	Samson	7	2007-12-21
149361	Peripanathan	Noel Niranjan	9	2007-12-20
145799	Perrault	Philippe	7	2007-12-17
161735	Perreault	Sylvie	7	2008-01-04
173044	Petit	Lucie	7	2007-12-24
126916	Picard	Marye Lynne	7	2007-12-21
148508	Piché	Monique Diane	7	2007-12-21
127009	Pigeon	Ginette	7	2007-12-19
108667	Pimentel	Olga	7, F	2007-12-17

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
164658	Plante	Michael	1A	2007-12-20
127323	Plourde	Jean	7	2007-12-28
127323	Plourde	Jean	1A, 2A	2008-01-09
127469	Postras	Denis	8	2008-01-09
154217	Premachuk	John Andrew	7	2007-12-21
170273	Pressouyre	Christian	7	2007-12-21
127898	Pronovost	André	7	2007-12-21
161694	Péladeau	Caroline	7	2007-12-28
128117	Quessy	Jocelyn	7	2008-01-07
128265	Rai	Ghulam	9	2007-12-27
168109	Ranelli	Gabriel	7	2007-12-21
172290	Renaud	Isabelle	1B	2007-12-20
159087	Ricard	Pierre-Luc	7	2007-12-21
128711	Richard	Diane	7	2007-12-14
174038	Riendeau	Sylvie	7	2007-12-14
144025	Robert	Paulette	7, F	2007-12-21
135216	Robert	Guy	7, F	2007-12-24
135216	Robert	Guy	6	2008-01-08
159319	Robitaille	Kathleen	1A, 6	2008-01-07
169143	Ross	Mark	7	2007-12-21
170191	Ross	Mélanie	7	2007-12-21
129478	Ross	Steven	6	2008-01-08
161583	Roy	Véronique	7	2007-12-19
129833	Roy	Manon	7	2007-12-27
160823	Runions	Shawn	7	2007-12-18
171173	Salins	Pramila	7	2007-12-14
150529	Samaroo	Deochan	9	2007-12-20
173913	Sanders	Daniel	7	2007-12-27
146652	Sanschagrín	Roger	7, F	2007-12-21
149958	Saracino	Laura	5D	2008-01-07
130533	Savoie	Michèle	1A	2007-12-20
130582	Schipano	Rita	7	2007-12-19
165894	Sharafi	Jessica	7	2007-12-14
159605	Sheen	Gary	7	2008-01-02
131009	Simard	Stéphane	7	2007-12-24
131009	Simard	Stéphane	6	2008-01-08
151684	Simard	Carmen	7, F	2007-12-28
171106	Simpson	Heather	7	2007-12-17

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
164652	Sissoko	Seydou	1A	2008-01-07
147567	Spina	Fernando	7	2007-12-14
131325	St-Arnaud	Lucie	7, F	2007-12-14
131723	Sullivan	Cheryl Ann	7	2007-12-21
131783	Symons	Annick	7	2007-12-28
130673	Séguin	Micheline	7	2007-12-17
131951	Tarcha	Nabil	7	2007-12-20
137898	Tassé	Jean-Marc	1A, 2A	2008-01-09
169436	Taylor	Charles James	1A	2008-01-08
132438	Thibault	Suzanne	7	2007-12-27
132394	Thibault	Donate	7	2008-01-07
132270	Thériault	Paul-Arthur	7	2007-12-28
100487	Tranclé-Armand	Michel	1A	2008-01-07
136120	Tremblay	Louise	7	2007-12-14
133013	Tremblay	Lise	7	2007-12-28
133003	Tremblay	Lina	7	2007-12-21
176414	Trottier	Pierre-Luc	1A	2008-01-09
133371	Trudel	Jean-Pierre	7	2007-12-14
157219	Turgeon	Sébastien	5E	2008-01-07
133563	Tweddell	Gordon	7	2007-12-14
133662	Vachon	Yves-Dominique	7	2007-12-24
165978	Veillette	Chantal	7, F	2007-12-21
159478	Vesler	Dan	7	2007-12-24
134394	Vincent	Maryse	7	2007-12-28
174782	Wasaralli	Fazard	7	2007-12-28
173911	Williamson	Sandi	7	2007-12-21
168468	Wyka	Boris	1A	2007-12-20
148594	Youssef	Safwat	9	2007-12-27
171168	Yu	Yim	7	2007-12-21
157531	Zapata	Nelson	7	2007-12-17
168441	Zhang	Kelvin	7	2007-12-21
144605	Zineddine	Brahim	7	2007-12-18

3.4.5 Refus d'inscription d'une firme

Aucune information.

3.4.6 Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites

3.4.6.1 Courtiers en valeurs

Corporation NBF valeurs mobilières (USA)

Interruption d'activité à titre de courtier en valeurs de plein exercice, vu la cessation de cette activité.

3.4.6.2 Conseillers en valeurs

M.A.M. conseillers en investissements

Radiation de la société à titre de conseiller en valeurs de plein exercice, vu la cessation de cette activité.

3.4.6.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Disciplines	Date de cessation
502970	Assurances Daigneault Provost Joly Lebrun inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2007-12-20
502979	Services financiers Major Itée	Assurance de personnes	2007-12-20
504872	Assurances Louis St-Denis inc.	Assurance de dommages	2007-12-20
507522	3553027 Canada inc.	Assurance de personnes	2007-12-20
510130	Assurances Sined inc.	Assurance de dommages	2007-12-20
513128	Assurances St-Denis Vaugeois inc.	Assurance de dommages	2007-12-20

3.4.6.4 Sociétés et représentants autonomes

Cessations

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
508318	Clément Bernard	Assurance de personnes	2008-01-07
508364	Michel Prigent	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-01-09
509552	Patrick Gagnon	Assurance de personnes	2008-01-03
510661	Jeannot Lévesque	Assurance de personnes Planification financière	2008-01-08
510809	Jean-François Leduc	Assurance de personnes	2008-01-07
511531	Michel Pilon	Assurance de personnes	2008-01-07
512639	Ye Zou	Assurance de personnes	2008-01-09

Suspension

Inscription	Représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
510907	Marie-Claude Boutin	2007-DIST-0551	Suspension	2007-12-06

3.4.6.5 Représentants de cabinets de services financiers (en vertu de l'article 218 de la LDPSF)

Aucune information.

3.4.7 Suspensions et radiations des OAR

3.4.7.1 Membres de l'ACCOVAM

Aucune information.

3.4.7.2 Membres de la CSF

Aucune information.

3.4.7.3 Membres de la ChAD

Aucune information.

3.5 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.6 SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

Gestion de Placements Acuity

Une dispense a été accordée à Gestion de Placements Acuity de l'application de l'article 236 du Règlement sur les valeurs mobilières afin de lui permettre de donner des ordres d'achat et de vente dans

le cadre de la fusion des fonds Acuity All Cap & Income Trust, Acuity Diversified Total Return Trust and Acuity Multi Cap Total Return Trust (les « Fonds cédants ») au fonds Acuity Growth & Income Trust (le « fonds restant » et ensemble les « Fonds Acuity ») à l'égard desquelles des sociétés de même groupe sont liées dont la société Acuity Funds Ltd. qui agit à titre de fiduciaire et de gérant des Fonds Acuity.

Nanuq Investments Ltd. et Innerkip Capital Management Inc.

Une dispense a été accordée à Nanuq Investments Ltd. et Innerkip Capital Management Inc., leurs administrateurs, membres de la direction et certains employés de l'application de l'article 148 de la loi sur les valeurs mobilières et les autorise à agir à titre de courtier en valeurs dans le cadre du placement proposé d'actions subalternes de Prometic sciences de la vie Inc. en vertu d'une convention établissant une facilité de crédit selon laquelle Prometic sciences de la vie Inc. peut prélever jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars canadiens en contrepartie de l'émission d'actions subalternes de Prometic sciences de la vie Inc.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Senecal, Denis
BNC Gestion Alternative inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de lui permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le conseiller en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Dérogation au paragraphe n° 2 de l'article 44 de l'Instruction générale n° Q-9

- Kenny, Tang
ING gestion de placements inc.

Une dérogation a été accordée au représentant lui permettant de déroger aux dispositions du paragraphe n° 2 de l'article 44 de l'Instruction générale n° Q-9.

Dispense de résider au Québec

- Korzun, Ellyn
Goldman, Sachs & Co.

Cette personne est dispensée de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des conditions suivantes :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'Instruction générale n° Q-9.

Dispense de résider au Québec

- Block, Joshua
Goldman, Sachs & Co.

Cette personne est dispensée de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des conditions suivantes :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'Instruction générale n° Q-9.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

BNC Gestion Alternative inc.

Une autorisation est accordée à BNC Gestion Alternative inc. afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés.

Cette autorisation est assortie de la condition suivante :

- L'autorisation pour les options prendra effet sur approbation de la nomination du responsable des options.

Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés.

- McComb, Neal
BNC Gestion Alternative inc.

Le représentant est autorisé à offrir des services de conseil en matière de titres dérivés et à agir à titre de responsable des contrats à terme.

Cette autorisation est assortie de la condition suivante :

- L'activité est limitée aux contrats à terme.

Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés.

- Tang, Kenny
ING gestion de placements inc.

Le représentant est autorisé à offrir des services de conseil en matière de titres dérivés.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

GMP Securities L.P.

Approbation d'un emprunt de 25 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal en faveur de GMP Securities L.P., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal renonce à concourir est de 25 000 000 \$.

Macquarie Capital Markets Canada Ltd.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 30 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Orion Financial Inc. en faveur de Macquarie Capital Markets Canada Ltd., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Orion Financial Inc. renonce à concourir est de 6 700 000 \$.

Macquarie Capital Markets Canada Ltd.

Approbation d'un emprunt de 75 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 45497 Ontario Ltd. en faveur de Macquarie Capital Markets Canada Ltd., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 45497 Ontario Ltd. renonce à concourir est de 75 000 000 \$.

Merrill Lynch Canada Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 100 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Merrill Lynch Canada Credit Inc. en faveur de Merrill Lynch Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Merrill Lynch Canada Credit Inc. renonce à concourir est de 1 081 000 000 \$.

Perimeter Markets Inc.

Approbation d'un emprunt de 600 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Perimeter Financial Corp. en faveur de Perimeter Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Perimeter Financial Corp. renonce à concourir est de 4 000 000 \$.

PWM Capital

Approbation d'un emprunt de 78 300 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 6476520 Canada Inc. en faveur de PWM Capital, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 6476520 Canada Inc. renonce à concourir est de 78 300 \$.

PWM Capital

Approbation d'un emprunt de 78 300 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 4276370 Canada Inc. en faveur de PWM Capital, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 4276370 Canada Inc. renonce à concourir est de 78 300 \$.

Valeurs mobilières Desjardins inc.

Approbation d'un emprunt de 20 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Caisse centrale Desjardins en faveur de Valeurs mobilières Desjardins inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Caisse centrale Desjardins renonce à concourir est de 110 000 000 \$.

Westwind Partners Inc.

Approbation d'un emprunt de 12 600 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Westwind Capital Corporation en faveur de Westwind Partners Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Westwind Capital Corporation renonce à concourir est de 17 000 000 \$.

Fimat Canada Inc.

Approbation de la prise de position importante de 50 % du capital-actions de Fimat Canada inc., courtier en valeurs de plein exercice, par Newedge Group. Cette prise de position importante se fait par la société Crédit Agricole France.

Gestion du patrimoine RSM Richter inc.

Approbation du remboursement de l'emprunt de 201 780 \$ auprès de Richter Usher & Vineberg assorti d'une renonciation à concourir.

Société financière Calyon Canada inc.

Approbation de la prise de position importante de 50 % du capital-actions de Société Financière Calyon Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice par Newedge Group. Cette prise de position importante se fait par la société Société Générale France.

3.7.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Aucune information.

5.2.2 Lignes directrices

LIGNE DIRECTRICE EN ASSURANCE DE PERSONNES

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SUFFISANCE DES FONDS PROPRES (EMSFP)

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers, que, conformément à l'article 325.0.1 de la Loi sur les assurances, L.R.Q., ch. A-32, la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres est modifiée.

La ligne directrice est applicable pour les exercices financiers débutant le ou après le 1^{er} janvier 2008 aux assureurs titulaires d'un permis pour pratiquer l'assurance de personnes au Québec.

Le texte de la ligne directrice modifiée est accessible via le lien hypertexte suivant :

[Accès à la ligne directrice](#)

Vous trouverez ci-dessous un tableau des modifications apportées à la ligne directrice.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvain St-Georges, fsa, fica
Direction adjointe des normes
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 2385
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 2385
Courriel : sylvain.st-georges@lautorite.qc.ca

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE SUFFISANCE DES FONDS PROPRES

Assureurs de personnes

Janvier 2008

Tableau des modifications apportées à la ligne directrice

Page / Section	Modifications apportées
n.a.	Quelques modifications ont été apportées à l'ensemble de la ligne directrice à des fins de clarification.
Page B1.2	Clarification précisant que les montants des passifs reconnus en tant que fonds propres qui sont divulgués au bilan à la juste valeur doivent être inscrits dans le formulaire de divulgation QFP sans tenir compte des gains/(pertes) de juste valeur cumulatifs nets après impôt découlant de changements dans le risque de crédit de l'assureur.
Section C1	Clarification des exigences concernant les actifs reproduits synthétiquement et les transactions de produits dérivés.
Section D2	Fin de la période de transition pour la nouvelle méthode pour calculer la composante du risque de mortalité. Modification des approximations prescrites et du traitement des dépôts utilisés pour réduire le montant requis.
Page H6.1	Clarification à l'effet que les dérivés de crédit, qu'ils soient négociés en bourse ou achetés hors cote, ne sont pas assujettis aux exigences de fonds propres aux fins d'éventuels coûts de remplacement.
Section I	Fin des périodes de transition pour l'impact de la mise en vigueur des normes comptables relatives aux instruments financiers et pour la nouvelle méthode pour calculer la composante du risque de mortalité.
Section J	Le formulaire de divulgation QFP et ses normes de présentation ont été retirés de la ligne directrice. Comme par les années passées, ils peuvent être retrouvés sur notre site Internet sous l'onglet « Formulaires – Pour les intervenants du secteur financier », selon le secteur d'activité « Assurances et institutions de dépôt » via le lien hypertexte « Assurance de personnes » dans la rubrique « Exigences en matière de suffisance de fonds propres ».

Direction adjointe des normes

Décembre 2007

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

LA VIGILANCE, SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Avis d'annulation de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a annulé le permis d'assureur de La Vigilance, société de secours mutuels, en conformité avec la *Loi sur les assurances*, L.R.Q. c. A-32.

Cette annulation est effectuée en raison de l'émission du décret 456-2006 par le gouvernement du Québec, ordonnant la liquidation de La Vigilance, société de secours mutuels, en application de l'article 388 de la *Loi sur les assurances*.

Le registraire des entreprises du Québec a procédé à la dissolution de La Vigilance, société de secours mutuels le 14 décembre 2007, conformément à la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, L.R.Q., c. P-45, à la demande du liquidateur, monsieur Michel Landry, comptable agréé de la firme Samson, Bélair, Deloitte et Touche.

Le siège de la compagnie était situé au 27, rue des Neiges, Québec (Québec) Canada, G1E 5T7.

Depuis le 4 octobre 2005, La Vigilance, société de secours mutuels a cessé la prospection de nouveaux assurés ainsi que l'émission de nouvelles polices. Elle n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités dans le domaine des assurances.

Fait le 31 décembre 2007

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

DÉCISION No: 2007-SOLV-0084

Québec, le 2 novembre 2007

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Monsieur Bruce Elliot
Représentant du Canada
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ
D'AMÉRIQUE DU NORD
2005 Sheppard Avenue East – suite 700
Toronto (Ontario) M2J 5B4

Décision de la Surintendante de l'encadrement de la solvabilité en vertu de la délégation de pouvoirs faite par le Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro 2006-PDG-0138.

1. Contexte

En vertu de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32 (ci-après la « loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut imposer une sanction administrative à « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD », société inscrite à titre d'assureur auprès de l'Autorité, si elle démontre que cette dernière a fait défaut de respecter une disposition de la loi ou de ses règlements.

2. Faits reprochés

Le 29 août 2007, l'Autorité émettait un préavis, sous le numéro 2007-DSEC-0036, à l'encontre de « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD » en l'adressant plus particulièrement à son représentant au Canada, monsieur Bruce Elliot, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 405.1 de la loi. Ce préavis informait « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD » de la possibilité de transmettre par écrit ses observations relativement au défaut de respecter une des obligations imposées par la loi ou ses règlements.

Ce préavis a été dûment signifié par courrier recommandé le 4 septembre 2007, soit au moins 15 jours avant de rendre la présente décision.

Le préavis mentionnait les faits et les manquements reprochés à « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD » par l'Autorité ainsi que les conclusions recherchées. Nous reproduisons ci-après le contenu de ce préavis :

- Le 18 décembre 2006, la Direction du contrôle du droit d'exercice faisait parvenir à « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD » une lettre dans laquelle elle lui demandait, conformément à l'article 309 de la loi, de fournir, avant le 1er mars 2007, une copie du rapport de l'actuaire sur les provisions et réserves qu'il estime appropriées ainsi que le certificat de l'actuaire relatif à l'évaluation des provisions et réserves.
- Dans cette même lettre, l'Autorité lui rappelait que tout assureur doit, conformément à l'article 305 de la loi, préparer et déposer à l'Autorité avant le 1er mars de chaque année un état de ses opérations pour l'année se terminant le 31 décembre précédent. Cet état doit être accompagné du rapport du vérificateur adressé à l'organisme de réglementation principal et être déposé au plus tard le 31 mai 2007 dans le cas des assureurs à charte étrangère. Ce rapport doit porter sur les pages 20.010 à 20.060 (inclusivement) de l'état annuel.

- Dans cette même correspondance, l'Autorité précisait à « *LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD* » la forme prescrite pour la production de ces renseignements.
- Le 20 juin 2007, « *LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD* » a produit tardivement le renseignement exigé, en la forme prescrite par l'Autorité, marqué d'un X dans la liste suivante, contrevenant ainsi à l'article 305 de la loi :
 - État annuel (formulaire, disquette ou disque cd-rom, rapport de validation et formulaire d'acheminement);
 - Rapport du vérificateur;
 - Rapport annuel présenté aux membres et aux actionnaires;
 - Rapport de l'actuaire.

3. Observations, commentaires et arguments de l'assureur

Le 19 septembre 2007, « *LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD* » a fait parvenir à l'Autorité un chèque au montant de 5 100 \$ en guise de paiement par anticipation de la sanction administrative que l'Autorité s'apprête à lui imposer.

4. Décision

Considérant que « *LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD* » est inscrite comme assureur auprès de l'Autorité;

Considérant les faits et les manquements reprochés à « *LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD* », tels qu'exposés dans le préavis qui lui a été signifié le 4 septembre 2007, notamment, que « *LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD* » devait fournir les renseignements demandés par l'Autorité en la forme prescrite au plus tard le 31 mai 2007;

Considérant que l'Autorité a accordé un délai de grâce fixant la date butoir de la réception des renseignements demandés en la forme prescrite au 4 juin 2007;

Considérant qu'il est de la responsabilité de « *LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD* » de s'assurer que l'Autorité reçoive avant la date butoir de dépôt, les renseignements demandés en la forme prescrite;

Considérant que « *LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD* » a contrevenu aux dispositions de la loi puisque les renseignements demandés par l'Autorité n'ont été reçus par celle-ci, en la forme prescrite, que le 20 juin 2007;

Considérant que le 4 septembre 2007, « *LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD* » a par conséquent été dûment avisée que l'Autorité entendait lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 300 \$ par jour de retard, en l'occurrence 17 jours, représentant la période du 4 au 20 juin 2007, pour un montant total de 5 100 \$;

Considérant au surplus que « *LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD* » a fait parvenir un chèque au montant de 5 100 \$ et que l'Autorité prend acte de ce paiement;

Considérant les articles 405.1 et 405.3 de la loi;

La Surintendante de l'encadrement de la solvabilité :

Impose, en application de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, à « *LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD* » une sanction administrative de

5 100 \$, représentant un montant de 300 \$ par jour de retard, en l'occurrence 17 jours.

Reconnaît avoir reçu paiement de la sanction administrative imposée ci-dessus, dont quittance.

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

En vertu de l'article 366 al. 2 de la Loi sur les assurances, vous pouvez contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification.

Si vous avez besoin d'informations, vous pouvez communiquer avec Mme Sylvie Garant, par téléphone au (418) 525 0337 poste 4579, par télécopieur (418) 528-0570 ou par courriel à sylvie.garant@lautorite.qc.ca

[Translation]

DECISION NO. : 2007-SOLV-0084

Québec, November 2, 2007

BY REGISTERED MAIL

Monsieur Bruce Elliot
Représentant du Canada
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ
D'AMÉRIQUE DU NORD
2005 Sheppard Avenue East - suite 700
Toronto (Ontario) M2J 5B4

Decision issued by the Superintendent of Solvency pursuant to the delegation of powers granted by the President and Chief Executive Officer of the Autorité des marchés financiers under no. 2006-PDG-0138.

1. Context

Under section 405.1 of An Act respecting insurance, R.S.Q., c. A-32 (hereinafter the "Act"), the Autorité des marchés financiers (the "AMF") may impose an administrative sanction on *ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA*, which is registered with the AMF, if it can establish that the company has failed to comply with a provision of the Act or a regulation thereunder.

2. Alleged facts

On August 29, 2007, the AMF issued a notice, (number 2007-DSEC-0036) to *ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA*, and more specifically to its Canadian

Representative, Mr. Bruce Elliot, prior to the issuance of a decision under section 405.1 of the Act. This notice informed *ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA* that it was entitled to submit written observations regarding its failure to comply with an obligation imposed by the Act or its regulations.

The notice was duly delivered by registered mail on September 4, 2007, that is, at least 15 days prior to the issuance of this decision.

This notice stated the alleged facts and failures regarding *ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA* as determined by the AMF as well as the conclusions being sought. The contents of the notice are reproduced hereafter:

- In a letter dated December 18, 2006 and pursuant to section 309 of the Act, the Direction du contrôle du droit d'exercice (AMF Right to Practice) requested that "*ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA*" provides, before March 1, 2007, a copy of the actuary's report on the provisions and reserves he considers sufficient along with the actuary's provisions and reserves valuation certificate.
- In this letter the AMF also reminded "*ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA*" that every insurer was required, under section 305 of the Act, to prepare and file with the AMF, before March 1 of each year, an income statement for the year ending on the preceding December 31. This statement should be filed with a copy of the auditor's report addressed to the primary regulator to be filed at the latest on May 31st, 2007 for foreign incorporated insurers. This report must cover pages 20.010 through 20.060 inclusive of the Annual Return.
- Moreover, the AMF noted the prescribed form in which the information was to be forwarded.
- On June 20, 2007, "*ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA*" was late in furnishing the information (identified with an "x" in the following list) requested by the AMF in the prescribed form, thereby violating section 305 of the Act:
 - Annual statement (form, diskette or CD-ROM disk, validation report and transmittal form);
 - Auditor's report;
 - Annual report to members and shareholders;
 - Actuary's report;

3. Insurer's observations, comments and contentions

On September 19, 2007, "*ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA*" sent a cheque in the amount of \$5,100 as an advance payment related to the administrative sanction that the AMF was preparing to issue.

4. Decision

Whereas *ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA* is registered with the AMF as an insurer;

In view of the facts and failures alleged against *ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA*, as set out in the notice delivered to *ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH*

AMERICA on September 4, 2007, in particular that it was required to file the information requested by the AMF in the prescribed form at the latest on May 31, 2007;

Whereas the AMF granted a grace period whereby the deadline for filing the requested information in the prescribed form was set at June 4, 2007;

Whereas *ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA* is responsible for ensuring that the AMF receives the requested information in the prescribed form by the filing deadline;

Whereas *ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA* violated the provisions of the Act, since the information requested by the AMF was only received, in the prescribed form, on June 20 2007;

Whereas on September 4, 2007, *ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA* was therefore notified by the AMF that it intended to impose an administrative monetary sanction on the company in the amount of \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 17 days, from June 4 to 20, 2007 for a total amount of \$5 100;

Whereas furthermore *ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA* has sent a cheque in the amount of \$5 100 and the AMF acknowledge receipt thereof;

In view of sections 405.1 and 405.3 of the Act;

The Superintendent of Solvency:

Hereby imposes, pursuant to section 405.1 of An Act respecting insurance, an administrative sanction on *ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA* in the amount of \$5 100, representing \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 17 days.

Acknowledges receipt of payment of the administrative sanction imposed above.

Danielle Boulet
Superintendent of Solvency

Under the second paragraph of section 366 of An Act respecting insurance, this decision may be contested before the Administrative Tribunal of Québec within 30 days of its notification.

For further information, please contact Ms. Sylvie Garant by telephone at 418-525-0337, ext. 4579, by fax at 418-528-0570, or by e-mail at sylvie.garant@lautorite.qc.ca.

DÉCISION No: 2007-SOLV-0085

Québec, le 2 novembre 2007

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Monsieur Gordon Henderson
Président
BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
55 Bloor Street West – 15th Floor
Toronto (Ontario) M4W 3N5

Décision de la Surintendante de l'encadrement de la solvabilité en vertu de la délégation de pouvoirs faite par le Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro 2006-PDG-0138.

1. Contexte

En vertu de l'article 405.1 de la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 (ci-après la « loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut imposer une sanction administrative à « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* », société inscrite à titre d'assureur auprès de l'Autorité, si elle démontre que cette dernière a fait défaut de respecter une disposition de la loi ou de ses règlements.

2. Faits reprochés

Le 29 août 2007, l'Autorité émettait un préavis, sous le numéro 2007-DSEC-0035, à l'encontre de « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » en l'adressant plus particulièrement à son président, monsieur Gordon Henderson, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 405.1 de la loi. Ce préavis informait « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » de la possibilité de transmettre par écrit ses observations relativement au défaut de respecter une des obligations imposées par la loi ou ses règlements.

Ce préavis a été dûment signifié par courrier recommandé le 4 septembre 2007, soit au moins 15 jours avant de rendre la présente décision.

Le préavis mentionnait les faits et les manquements reprochés à « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » par l'Autorité ainsi que les conclusions recherchées. Nous reproduisons ci-après le contenu de ce préavis :

- Le 20 avril 2007, la Direction du contrôle du droit d'exercice faisait parvenir à « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » une lettre dans laquelle elle lui demandait, conformément à l'article 303 de la loi, de fournir, avant 17 h le 15 juin 2007:
 - une copie de l'état intermédiaire VIE-1 arrêté au 30 avril 2007;
 - la disquette ou un disque cd-rom des données de l'état intermédiaire VIE-1 au 30 avril 2007 accompagné du rapport de validation et du formulaire d'acheminement;
 - une copie du formulaire BSIF- 87 intermédiaire relativement au calcul du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE);
 - une disquette ou un cd-rom des données du formulaire BSIF-87 intermédiaire au 30 avril 2007.
- Dans cette même correspondance, l'Autorité précisait à « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » la forme prescrite pour la production de ces renseignements.
- Le 25 juin 2007, « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » a produit tardivement les renseignements exigés en la forme prescrite par l'Autorité, marqués d'un X dans la liste suivante, contrevenant ainsi à l'article 303 de la loi :
 - États financiers intermédiaires VIE-1 (formulaire, rapport de validation et formulaire d'acheminement);
 - Disquette ou disque cd-rom des données de l'état intermédiaire;
 - Copie du formulaire BSIF 87 intermédiaire relativement au calcul du MMPRCE;

Disquette ou un disque cd-rom des données requises pour le calcul du MPRCE.

3. Observations, commentaires et arguments de l'assureur

Le 26 juin et le 10 septembre 2007, « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » a fait parvenir à l'Autorité, ses observations écrites en réponse au préavis.

Au nombre des observations présentées par « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » cette dernière nous a notamment indiqué que :

- « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » a bien reçu la lettre datée du 20 avril 2007 et adressée à Gordon Henderson. Toutefois, étant donné que cette demande d'un état intermédiaire constituait une première et qu'elle n'a pas été remarquée;
- Dès que « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » a reçu un rappel téléphonique de l'Autorité, les renseignements ont été transmis et la compagnie était sous l'impression que la situation était régularisée;
- Étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle exigence et que cette situation constitue le 1er défaut de cette nature que commet la compagnie, celle-ci demande à ce qu'aucune sanction ne soit imposée.

4. Décision

Considérant que « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » est inscrite comme assureur auprès de l'Autorité;

Considérant les faits et les manquements reprochés à « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* », tels qu'exposés dans le préavis qui lui a été signifié le 4 septembre 2007, notamment, que « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » devait fournir les renseignements demandés par l'Autorité en la forme prescrite avant 17h le 15 juin 2007;

Considérant qu'il est de la responsabilité de « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » de s'assurer que l'Autorité reçoive avant la date butoir de dépôt, les renseignements demandés en la forme prescrite;

Considérant que « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » a contrevenu aux dispositions de la loi puisque les renseignements demandés par l'Autorité n'ont été reçus par celle-ci, en la forme prescrite, que le 25 juin 2007;

Considérant que le 4 septembre 2007, « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » a par conséquent été dûment avisée que l'Autorité entendait lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 300 \$ par jour de retard, en l'occurrence 10 jours, représentant la période du 16 au 25 juin 2007, pour un montant total de 3 000 \$;

Considérant les articles 405.1 et 405.3 de la loi;

La Surintendante de l'encadrement de la solvabilité :

Impose, en application de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, à « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » une sanction administrative de 3 000 \$, représentant un montant de 300 \$ par jour de retard, pour une période de 10 jours, le tout payable à l'Autorité dans un délai de 30 jours de la notification de la présente décision.

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

En vertu de l'article 366 al. 2 de la Loi sur les assurances, vous pouvez contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification.

Le paiement de la sanction administrative imposée par la présente décision peut être effectué par chèque, traite bancaire ou mandat poste fait à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers, le tout déposé à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction adjointe de l'analyse actuarielle et financière
Att. : Mme Aude Bernard
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 6e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'informations, vous pouvez communiquer avec Mme Sylvie Garant, par téléphone au (418) 525-0337 poste 4579, par télécopieur (418) 528-0570 ou par courriel à sylvie.garant@lautorite.qc.ca

[Translation]

DECISION NO.: 2007-SOLV-0085

Québec, November 2, 2007

BY REGISTERED MAIL

Monsieur Gordon Henderson
Président
BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
55 Bloor Street West – 15th Floor
Toronto (Ontario) M4W 3N5

Decision issued by the Superintendent of Solvency pursuant to the delegation of powers granted by the President and Chief Executive Officer of the Autorité des marchés financiers under no. 2006-PDG-0138.

1. Context

Under section 405.1 of An Act respecting insurance, R.S.Q., c. A-32 (hereinafter the "Act"), the Autorité des marchés financiers (the "AMF") may impose an administrative sanction on *BMO LIFE INSURANCE COMPANY*, which is registered with the AMF, if it can establish that the company has failed to comply with a provision of the Act or a regulation thereunder.

2. Alleged facts

On August 29, 2007, the AMF issued a notice (number 2007-DSEC-0035) *BMO LIFE INSURANCE COMPANY*, and more specifically to its President, Mr. Gordon Henderson, prior to the issuance of a decision under section 405.1 of the Act. This notice informed *BMO LIFE INSURANCE COMPANY* that it was entitled to submit written observations regarding its failure to comply with an obligation imposed by the Act or its regulations.

The notice was duly delivered by registered mail on September 4, 2007, that is, at least 15 days prior to the issuance of this decision.

This notice stated the alleged facts and failures regarding *BMO LIFE INSURANCE COMPANY* as determined by the AMF as well as the conclusions being sought. The contents of the notice are reproduced hereafter:

- In a letter dated April 20, 2007 and pursuant to section 303 of the Act, the Direction du contrôle du droit d'exercice (AMF Right to Practice) requested that "*BMO LIFE INSURANCE COMPANY*" provides, by 5 p.m., on June 15, 2007:
 - a copy of the LIFE-1 interim return as at April 30, 2007;
 - the diskette or CD-ROM disk containing the data for the April 30, 2007 LIFE-1 interim return along with the validation report and transmittal form;
 - a copy of interim form OSFI-87 for the calculation of the minimum continuing capital and surplus requirements (MCCSR);
 - a diskette or CD-ROM disk on which the required data were entered for April 30, 2007.
- Moreover, the AMF noted the prescribed form in which the information was to be forwarded.
- On June 25, 2007, "*BMO LIFE INSURANCE COMPANY*" was late in furnishing the information (identified with an "x" in the following list) requested by the AMF in the prescribed form, thereby violating section 303 the Act:
 - Interim financial statements LIFE-1 (form, validation report and transmittal form);
 - The diskette or CD-ROM disk containing the data;
 - Copy of interim form OSFI-87 for the calculation of the MCCSR;
 - Diskette or CD-ROM disk on which the required data for the calculation of the MCCSR were entered.

3. Insurer's observations, comments and contentions

On June 26 and September 10, 2007, « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » sent its written observations to the AMF in response to the notice it had received.

Among its observations, « *BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » put forth the following:

- “*BMO LIFE INSURANCE COMPANY*” did receive the letter dated April 20, 2007 and addressed to Gordon Henderson. However, this was the first time it received such a request for an interim statement and it was overlooked;
- As soon as *BMO LIFE INSURANCE COMPANY* received a telephone call from the AMF, the information was forwarded and it was believed that all was in order;
- Given that this is a new requirement and this is the first time that the company has committed such a failure, the company is asking that a sanction not be applied.

4. Decision

Whereas *BMO LIFE INSURANCE COMPANY* is registered with the AMF as an insurer;

In view of the facts and failures alleged against *BMO LIFE INSURANCE COMPANY*, as set out in the notice delivered to *BMO LIFE INSURANCE COMPANY* on September 4, 2007, in particular that it was required to file the information requested by the AMF in the prescribed form by 5 p.m., on June 15, 2007;

Whereas *BMO LIFE INSURANCE COMPANY* is responsible for ensuring that the AMF receives the requested information in the prescribed form by the filing deadline;

Whereas *BMO LIFE INSURANCE COMPANY* violated the provisions of the Act, since the information requested by the AMF was only received, in the prescribed form, on June 25, 2007;

Whereas on September 4, 2007, *BMO LIFE INSURANCE COMPANY* was therefore notified by the AMF that it intended to impose an administrative monetary sanction on the company in the amount of \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 10 days, from June 16 to 25, 2007, for a total amount of \$3 000;

In view of sections 405.1 and 405.3 of the Act;

The Superintendent of Solvency:

Hereby imposes, pursuant to section 405.1 of An Act respecting insurance, an administrative sanction on *BMO LIFE INSURANCE COMPANY* in the amount of \$3 000, representing \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 10 days, payable to the AMF within 30 days of notification of this decision.

Danielle Boulet
Superintendent of Solvency

Under the second paragraph of section 366 of An Act respecting insurance, this decision may be contested before the Administrative Tribunal of Québec within 30 days of its notification.

The administrative sanction imposed under this decision may be paid by cheque, bank money order or postal money order payable to the Autorité des marchés financiers and delivered to the following address:

**Autorité des marchés financiers
Direction adjointe de l'analyse actuarielle et financière
Attn.: Ms. Aude Bernard
Place de la Cité, tour Cominar**

2640, boulevard Laurier, 6e étage
 Québec (Québec) G1V 5C1

For further information, please contact Ms. Sylvie Garant by telephone at 418-525-0337, ext. 4579, by fax at 418-528-0570, or by e-mail at sylvie.garant@lautorite.qc.ca.

DÉCISION No: 2007-SOLV-0086

Québec, le 2 novembre 2007

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Monsieur Rick W. Lancaster
 COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
 CIBC LIMITÉE
 3 Robert Speck Parkway – Suite 900
 Mississauga (Ontario) L4Z 2G5

Décision de la Surintendante de l'encadrement de la solvabilité en vertu de la délégation de pouvoirs faite par le Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro 2006-PDG-0138.

1. Contexte

En vertu de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32 (ci-après la « loi ») l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») peut imposer une sanction administrative à « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE* », société inscrite à titre d'assureur auprès de l'Autorité, si elle démontre que cette dernière a fait défaut de respecter une disposition de la loi ou de ses règlements.

2. Faits reprochés

Le 29 août 2007, l'Autorité émettait un préavis, sous le numéro 2007-DSEC-0034, à l'encontre de « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE* » en l'adressant plus particulièrement à son président, monsieur Rick W. Lancaster, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 405.1 de la loi. Ce préavis informait « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE* » de la possibilité de transmettre par écrit ses observations relativement au défaut de respecter une des obligations imposées par la loi ou ses règlements.

Ce préavis a été dûment signifié par courrier recommandé le 4 septembre 2007, soit au moins 15 jours avant de rendre la présente décision.

Le préavis mentionnait les faits et les manquements reprochés à « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE* » par l'Autorité ainsi que les conclusions recherchées. Nous reproduisons ci-après le contenu de ce préavis :

- Le 20 avril 2007, la Direction du contrôle du droit d'exercice faisait parvenir à « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE* » une lettre dans laquelle elle lui demandait, conformément à l'article 303 de la loi, de fournir, avant 17 h le 15 juin 2007:

- une copie de l'état intermédiaire VIE-1 arrêté au 30 avril 2007;
 - la disquette ou un disque cd-rom des données de l'état intermédiaire VIE-1 au 30 avril 2007 accompagné du rapport de validation et du formulaire d'acheminement;
 - une copie du formulaire BSIF- 87 intermédiaire relativement au calcul du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE);
 - une disquette ou un cd-rom des données du formulaire BSIF-87 intermédiaire au 30 avril 2007.
- Dans cette même correspondance, l'Autorité précisait à « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » la forme prescrite pour la production de ces renseignements.
 - Le 21 juin 2007, « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » a produit tardivement les renseignements exigés en la forme prescrite par l'Autorité, marqués d'un X dans la liste
 - États financiers intermédiaires VIE-1 (formulaire, rapport de validation et formulaire d'acheminement);
 - Disquette ou disque cd-rom des données de l'état intermédiaire;
 - Copie du formulaire BSIF 87 intermédiaire relativement au calcul du MMRCE;
 - Disquette ou un disque cd-rom des données requises pour le calcul du MMRCE.

3. Observations, commentaires et arguments de l'assureur

Le 21 juin 2007, « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » a fait parvenir à l'Autorité, ses observations écrites en réponse au préavis.

Au nombre des observations présentées par « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » cette dernière nous a notamment indiqué :

- N'avoir aucun souvenir d'avoir reçu une demande écrite de l'Autorité à l'égard du dépôt des états financiers intermédiaires VIE-1;
- Le courrier étant destiné à « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » est parfois livré, erronément, à un autre locataire de leur édifice et « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » tente de faire corriger cette situation.

Le 7 septembre 2007, « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » a fait parvenir à l'Autorité un chèque au montant de 1 800 \$ en guise de paiement par anticipation de la sanction administrative que l'Autorité s'apprête à lui imposer.

4. Décision

Considérant que « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » est inscrite comme assureur auprès de l'Autorité;

Considérant la lettre du 20 avril 2007 que la Direction du contrôle du droit d'exercice a fait parvenir à « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE »;

Considérant les faits et les manquements reprochés à « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE », tels qu'exposés dans le préavis qui lui a été signifié le 4 septembre 2007, notamment, que « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » devait fournir les renseignements demandés par l'Autorité en la forme prescrite avant 17h le 15 juin 2007;

Considérant qu'il est de la responsabilité de « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » de s'assurer que l'Autorité reçoive avant la date butoir de dépôt, les renseignements demandés en la forme prescrite;

Considérant que « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » a contrevenu aux dispositions de la loi puisque les renseignements demandés par l'Autorité n'ont été reçus par celle-ci, en la forme prescrite, que le 21 juin 2007;

Considérant que le 4 septembre 2007, « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » a par conséquent été dûment avisée que l'Autorité entendait lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 300 \$ par jour de retard, en l'occurrence 6 jours, représentant la période du 16 au 21 juin 2007, pour un montant total de 1 800 \$;

Considérant au surplus que « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » a fait parvenir un chèque au montant de 1 800 \$ et que l'Autorité prend acte de ce paiement;

Considérant les articles 405.1 et 405.3 de la loi;

La Surintendante de l'encadrement de la solvabilité :

Impose, en application de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, à « COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE » une sanction administrative de 1 800 \$, représentant un montant de 300 \$ par jour de retard, pour une période de 6 jours.

Reconnaît avoir reçu paiement de la sanction administrative imposée ci-dessus, dont quittance.

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

En vertu de l'article 366 al. 2 de la Loi sur les assurances, vous pouvez contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification.

Si vous avez besoin d'informations, vous pouvez communiquer avec Mme Sylvie Garant, par téléphone au (418) 525 0337 poste 4579, par télécopieur (418) 528-0570 ou par courriel à sylvie.garant@lautorite.qc.ca

[Translation]

DECISION NO. : 2007-SOLV-0086

Québec, November 2, 2007

BY REGISTERED MAIL

Monsieur Rick W. Lancaster
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
CIBC LIMITÉE

3 Robert Speck Parkway – Suite 900
Mississauga (Ontario) L4Z 2G5

Decision issued by the Superintendent of Solvency pursuant to the delegation of powers granted by the President and Chief Executive Officer of the Autorité des marchés financiers under no. 2006-PDG-0138.

1. Context

Under section 405.1 of An Act respecting insurance, R.S.Q., c. A-32 (hereinafter the "Act"), the Autorité des marchés financiers (the "AMF") may impose an administrative sanction on *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED*, which is registered with the AMF, if it can establish that the company has failed to comply with a provision of the Act or a regulation thereunder.

2. Alleged facts

On August 29, 2007, the AMF issued a notice (number 2007-DSEC-0034) to *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED*, and more specifically to its President, Mr. Rick W. Lancaster, prior to the issuance of a decision under section 405.1 of the Act. This notice informed *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED* that it was entitled to submit written observations regarding its failure to comply with an obligation imposed by the Act or its regulations.

The notice was duly delivered by registered mail on September 4, 2007, that is, at least 15 days prior to the issuance of this decision.

This notice stated the alleged facts and failures regarding *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED* as determined by the AMF as well as the conclusions being sought. The contents of the notice are reproduced hereafter:

- In a letter dated April 20, 2007 and pursuant to section 303 of the Act, the Direction du contrôle du droit d'exercice (AMF Right to Practice) requested that "*CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED*" provides, by 5 p.m., on June 15, 2007:
 - a copy of the LIFE-1 interim return as at April 30, 2007;
 - the diskette or CD-ROM disk containing the data for the April 30, 2007 LIFE-1 interim return along with the validation report and transmittal form;
 - a copy of interim form OSFI-87 for the calculation of the minimum continuing capital and surplus requirements (MCCSR);
 - a diskette or CD-ROM disk on which the required data were entered for April 30, 2007.
- Moreover, the AMF noted the prescribed form in which the information was to be forwarded.
- On June 21, 2007, "*CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED*" was late in furnishing the information (identified with an "x" in the following list) requested by the AMF in the prescribed form, thereby violating section 303 the Act:
 - Interim financial statements LIFE-1 (form, validation report and transmittal form);
 - The diskette or CD-ROM disk containing the data;

- Copy of interim form OSFI-87 for the calculation of the MCCSR;
- Diskette or CD-ROM disk on which the required data for the calculation of the MCCSR were entered.

3. Insurer's observations, comments and contentions

On June 21, 2007, "*CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED*" sent its written observations to the AMF.

Among its observations, "*CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED*" put forth the following:

- It does not recall receiving a written request from the AMF regarding the filing of the LIFE-1 interim financial statements;
- Mail sent to *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED* is sometimes mistakenly delivered to another tenant in their building and *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED* is seeking to correct the situation.

On September 7, 2007, "*CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED*" sent a cheque in the amount of \$1 800 as an advance payment related to the administrative sanction that the AMF was preparing to issue.

4. Decision

Whereas *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED* is registered with the AMF as an insurer;

In view of the letter dated April 20, 2007 that was sent by the Direction du contrôle du droit d'exercice to *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED*;

In view of the facts and failures alleged against *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED*, as set out in the notice delivered to *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED* on September 4, 2007, in particular that it was required to file the information requested by the AMF in the prescribed form by 5 p.m., on June 15, 2007;

Whereas *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED* is responsible for ensuring that the AMF receives the requested information in the prescribed form by the filing deadline;

Whereas *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED* violated the provisions of the Act, since the information requested by the AMF was only received, in the prescribed form, on June 21, 2007;

Whereas on September 4, 2007, *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED* was therefore notified by the AMF that it intended to impose an administrative monetary sanction on the company in the amount of \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 6 days, from June 16 to 21, 2007, for a total amount of \$1 800;

Whereas furthermore *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED* has sent a cheque in the amount of \$1 800 and the AMF acknowledge receipt thereof;

In view of sections 405.1 and 405.3 of the Act;

The Superintendent of Solvency:

Hereby imposes, pursuant to section 405.1 of An Act respecting insurance, an administrative sanction on *CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED* in the amount of \$1 800, representing \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 6 days.

Acknowledges receipt of payment of the administrative sanction imposed above.

Danielle Boulet
Superintendent of Solvency

Under the second paragraph of section 366 of An Act respecting insurance, this decision may be contested before the Administrative Tribunal of Québec within 30 days of its notification.

For further information, please contact Ms. Sylvie Garant by telephone at 418-525-0337, ext. 4579, by fax at 418-528-0570, or by e-mail at sylvie.garant@lautorite.qc.ca.

DÉCISION No: 2007-SOLV-0087

Québec, le 2 novembre 2007

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Monsieur J.Brian Reeve
Représentant au Canada
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE
COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)
Cassels Brock & Blackwell LLP
40 King Street West
Suite 2100 – Scotia Plaza
Toronto (Ontario) M5H 3C2

Décision de la Surintendante de l'encadrement de la solvabilité en vertu de la délégation de pouvoirs faite par le Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro 2006-PDG-0138.

1. Contexte

En vertu de l'article 405.1 de la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 (ci-après la « loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut imposer une sanction administrative à « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* », société inscrite à titre d'assureur auprès de l'Autorité, si elle démontre que cette dernière a fait défaut de respecter une disposition de la loi ou de ses règlements.

2. Faits reprochés

Le 29 août 2007, l'Autorité émettait un préavis, sous le numéro 2007-DSEC-0039, à l'encontre de « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » en l'adressant plus particulièrement à son représentant au Canada, monsieur J. Brian Reeve, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 405.1 de la loi. Ce préavis informait

« *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » de la possibilité de transmettre par écrit ses observations relativement au défaut de respecter une des obligations imposées par la loi ou ses règlements.

Ce préavis a été dûment signifié par courrier recommandé le 4 septembre 2007, soit au moins 15 jours avant de rendre la présente décision.

Le préavis mentionnait les faits et les manquements reprochés à « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » par l'Autorité ainsi que les conclusions recherchées. Nous reproduisons ci-après le contenu de ce préavis :

- Le 18 décembre 2006, la Direction du contrôle du droit d'exercice faisait parvenir à « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » une lettre dans laquelle elle lui demandait, conformément à l'article 309 de la loi, de fournir, avant le 1er mars 2007, une copie du rapport de l'actuaire sur les provisions et réserves qu'il estime appropriées ainsi que le certificat de l'actuaire relatif à l'évaluation des provisions et réserves.
- Dans cette même lettre, l'Autorité lui rappelait que tout assureur doit, conformément à l'article 305 de la loi, préparer et déposer à l'Autorité avant le 1er mars de chaque année un état de ses opérations pour l'année se terminant le 31 décembre précédent. Cet état doit être accompagné du rapport du vérificateur adressé à l'organisme de réglementation principal et être déposé au plus tard le 31 mai 2007 dans le cas des assureurs à charte étrangère. Ce rapport doit porter sur les pages 20.10 à 20.60 (inclusivement) de l'état annuel.
- Dans cette même correspondance, l'Autorité précisait à « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » la forme prescrite pour la production de ces renseignements.
- Le 3 juillet 2007, « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » a produit tardivement le renseignements exigé, en la forme prescrite par l'Autorité, marqué d'un X dans la liste suivante, contrevenant ainsi à l'article 305 de la loi :
 - État annuel (formulaire, disquette ou disque cd-rom, rapport de validation et formulaire d'acheminement);
 - Rapport du vérificateur;
 - Rapport annuel présenté aux membres et aux actionnaires;
 - Rapport de l'actuaire.

3. Observations, commentaires et arguments de l'assureur

Le 13 septembre 2007, « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » a fait parvenir à l'Autorité un chèque au montant de 9 000 \$ en guise de paiement par anticipation de la sanction administrative que l'Autorité s'apprête à lui imposer.

4. Décision

Considérant que « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » est inscrite comme assureur auprès de l'Autorité;

Considérant les faits et les manquements reprochés à « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* », tels qu'exposés dans le préavis qui lui a été signifié le 4 septembre 2007, notamment, que « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » devait fournir les renseignements demandés par l'Autorité en la forme prescrite au plus tard le 31 mai 2007;

Considérant que l'Autorité a accordé un délai de grâce fixant la date butoir de la réception des renseignements demandés en la forme prescrite au 4 juin 2007;

Considérant qu'il est de la responsabilité de « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » de s'assurer que l'Autorité reçoive avant la date butoir de dépôt, les renseignements demandés en la forme prescrite;

Considérant que « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » a contrevenu aux dispositions de la loi puisque les renseignements demandés par l'Autorité n'ont été reçus par celle-ci, en la forme prescrite, que le 3 juillet 2007;

Considérant que le 4 septembre 2007, « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » a par conséquent été dûment avisée que l'Autorité entendait lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 300 \$ par jour de retard, en l'occurrence 30 jours, représentant la période du 4 juin au 3 juillet 2007, pour un montant total de 9 000 \$;

Considérant au surplus que « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » a fait parvenir un chèque au montant de 9 000 \$ et que l'Autorité prend acte de ce paiement;

Considérant les articles 405.1 et 405.3 de la loi;

La Surintendante de l'encadrement de la solvabilité :

Impose, en application de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, à « *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* » une sanction administrative de 9 000 \$, représentant un montant de 300 \$ par jour de retard, en l'occurrence 30 jours.

Reconnaît avoir reçu paiement de la sanction administrative imposée ci-dessus, dont quittance.

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

En vertu de l'article 366 al. 2 de la Loi sur les assurances, vous pouvez contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification.

Si vous avez besoin d'informations, vous pouvez communiquer avec Mme Sylvie Garant, par téléphone au (418) 525- 0337 poste 4579, par télécopieur (418) 528-0570 ou par courriel à sylvie.garant@lautorite.qc.ca

[Translation]

DECISION NO.: 2007-SOLV-0087

Québec, November 2, 2007

BY REGISTERED MAIL

Monsieur J.Brian Reeve
 Représentant au Canada
 COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE
 COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)
 Cassels Brock & Blackwell LLP
 40 King Street West
 Suite 2100 – Scotia Plaza
 Toronto (Ontario) M5H 3C2

Decision issued by the Superintendent of Solvency pursuant to the delegation of powers granted by the President and Chief Executive Officer of the Autorité des marchés financiers under no. 2006-PDG-0138.

1. Context

Under section 405.1 of An Act respecting insurance, R.S.Q., c. A-32 (hereinafter the "Act"), the Autorité des marchés financiers (the "AMF") may impose an administrative sanction on *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)*, which is registered with the AMF, if it can establish that the company has failed to comply with a provision of the Act or a regulation thereunder.

2. Alleged facts

On August 29, 2007, the AMF issued a notice, (number 2007-DSEC-0039), to *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)*, and more specifically to its Canadian Representative, Mr. J. Brian Reeve, prior to the issuance of a decision under section 405.1 of the Act. This notice informed *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* that it was entitled to submit written observations regarding its failure to comply with an obligation imposed by the Act or its regulations.

The notice was duly delivered by registered mail on September 4, 2007, that is, at least 15 days prior to the issuance of this decision.

This notice stated the alleged facts and failures regarding *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* as determined by the AMF as well as the conclusions being sought. The contents of the notice are reproduced hereafter:

- In a letter dated December 18, 2006 and pursuant to section 309 of the Act, the Direction du contrôle du droit d'exercice (AMF Right to Practice) requested that "*COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)*" provides, before March 1, 2007, a copy of the actuary's report on the provisions and reserves he considers sufficient along with the actuary's provisions and reserves valuation certificate.
- In this letter the AMF also reminded "*COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)*" that every insurer was required, under section 305 of the Act, to prepare and file with the AMF, before March 1 of each year, an income statement for the

year ending on the preceding December 31. This statement should be filed with a copy of the auditor's report addressed to the primary regulator to be filed at the latest on May 31st, 2007 for foreign incorporated insurers. This report must cover pages 20.10 through 20.60 inclusive of the Annual Return.

- Moreover, the AMF noted the prescribed form in which the information was to be forwarded.
- On July 3, 2007, "*COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)*" was late in furnishing the information (identified with an "x" in the following list) requested by the AMF in the prescribed form, thereby violating section 305 of the

- Annual statement (form, diskette or CD-ROM disk, validation report and transmittal form);
- Auditor's report;
- Annual report to members and shareholders;
- Actuary's report;Act:

3. Insurer's observations, comments and contentions

On September 13, 2007, "*COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)*" sent a cheque in the amount of \$9 000 as an advance payment related to the administrative sanction that the AMF was preparing to issue.

4. Decision

Whereas *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* is registered with the AMF as an insurer;

In view of the facts and failures alleged against *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)*, as set out in the notice delivered to *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* on September 4, 2007, in particular that it was required to file the information requested by the AMF in the prescribed form at the latest on May 31, 2007;

Whereas the AMF granted a grace period whereby the deadline for filing the requested information in the prescribed form was set at June 4, 2007;

Whereas *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* is responsible for ensuring that the AMF receives the requested information in the prescribed form by the filing deadline;

Whereas *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* violated the provisions of the Act, since the information requested by the AMF was only received, in the prescribed form, on July 3, 2007;

Whereas on September 4, 2007, *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* was therefore notified by the AMF that it intended to impose an administrative monetary sanction on the company in the amount of \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 30 days, from June 4 to July 3, 2007 for a total amount of \$9 000;

Whereas furthermore *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* has sent a cheque in the amount of \$9 000 and the AMF acknowledge receipt thereof;

In view of sections 405.1 and 405.3 of the Act;

The Superintendent of Solvency:

Hereby imposes, pursuant to section 405.1 of An Act respecting insurance, an administrative sanction on *COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)* in the amount of \$9 000, representing \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 30 days.

Acknowledges receipt of payment of the administrative sanction imposed above.

Danielle Boulet
Superintendent of Solvency

Under the second paragraph of section 366 of An Act respecting insurance, this decision may be contested before the Administrative Tribunal of Québec within 30 days of its notification.

For further information, please contact Ms. Sylvie Garant by telephone at 418-525-0337, ext. 4579, by fax at 418-528-0570, or by e-mail at sylvie.garant@lautorite.qc.ca.

DÉCISION No: 2007-SOLV-0088

Québec, le 2 novembre 2007

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Monsieur Mike Rende
Représentant au Canada
ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE
c/o Focus Group
36 King Street East – Suite 500
Toronto (Ontario) M5C 1E5

Décision de la Surintendante de l'encadrement de la solvabilité en vertu de la délégation de pouvoirs faite par le Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro 2006-PDG-0138.

1. Contexte

En vertu de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32 (ci-après la « loi ») l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») peut imposer une sanction administrative à « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* », société inscrite à titre d'assureur auprès de

l'Autorité, si elle démontre que cette dernière a fait défaut de respecter une disposition de la loi ou de ses règlements.

2. Faits reprochés

Le 29 août 2007, l'Autorité émettait un préavis, sous le numéro 2007-DSEC-0040, à l'encontre de « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » en l'adressant plus particulièrement à son représentant au Canada, monsieur Mike Rende, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 405.1 de la loi. Ce préavis informait « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » de la possibilité de transmettre par écrit ses observations relativement au défaut de respecter une des obligations imposées par la loi ou ses règlements.

Ce préavis a été dûment signifié par courrier recommandé le 4 septembre 2007, soit au moins 15 jours avant de rendre la présente décision.

Le préavis mentionnait les faits et les manquements reprochés à « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » par l'Autorité ainsi que les conclusions recherchées. Nous reproduisons ci-après le contenu de ce préavis :

- Le 18 décembre 2006, la Direction du contrôle du droit d'exercice faisait parvenir à « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » une lettre dans laquelle elle lui demandait, conformément à l'article 309 de la loi, de fournir, avant le 1er mars 2007, une copie du rapport de l'actuaire sur les provisions et réserves qu'il estime appropriées ainsi que le certificat de l'actuaire relatif à l'évaluation des provisions et réserves.
- Dans cette même lettre, l'Autorité lui rappelait que tout assureur doit, conformément à l'article 305 de la loi, préparer et déposer à l'Autorité avant le 1er mars de chaque année un état de ses opérations pour l'année se terminant le 31 décembre précédent. Cet état doit être accompagné du rapport du vérificateur adressé à l'organisme de réglementation principal et être déposé au plus tard le 31 mai 2007 dans le cas des assureurs à charte étrangère. Ce rapport doit porter sur les pages 20.10 à 20.60 (inclusivement) de l'état annuel.
- Dans cette même correspondance, l'Autorité précisait à « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » la forme prescrite pour la production de ces renseignements.
- Le 13 juin 2007, « *SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » a produit tardivement le renseignement exigé, en la forme prescrite par l'Autorité, marqué d'un X dans la liste suivante, contrevenant ainsi à l'article 305 de la loi :
 - État annuel (formulaire, disquette ou disque cd-rom, rapport de validation et formulaire d'acheminement);
 - Rapport du vérificateur;
 - Rapport annuel présenté aux membres et aux actionnaires;
 - Rapport de l'actuaire.

3. Observations, commentaires et arguments de l'assureur

En date de la présente, « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » n'a fait parvenir à l'Autorité aucune observation écrite en réponse au préavis.

4. Décision

Considérant que « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » est inscrite comme assureur auprès de l'Autorité;

Considérant les faits et les manquements reprochés à « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* », tels qu'exposés dans le préavis qui lui a été signifié le

4 septembre 2007, notamment, que « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » devait fournir les renseignements demandés par l'Autorité en la forme prescrite au plus tard le 31 mai 2007;

Considérant que l'Autorité a accordé un délai de grâce fixant la date butoir de la réception des renseignements demandés en la forme prescrite au 4 juin 2007;

Considérant qu'il est de la responsabilité de « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » de s'assurer que l'Autorité reçoive avant la date butoir de dépôt, les renseignements demandés en la forme prescrite;

Considérant que « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » a contrevenu aux dispositions de la loi puisque les renseignements demandés par l'Autorité n'ont été reçus par celle-ci, en la forme prescrite, que le 13 juin 2007;

Considérant que le 4 septembre 2007, « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » a par conséquent été dûment avisée que l'Autorité entendait lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 300 \$ par jour de retard, en l'occurrence 10 jours, représentant la période du 4 au 13 juin 2007, pour un montant total de 3 000 \$;

Considérant les articles 405.1 et 405.3 de la loi;

La Surintendante de l'encadrement de la solvabilité :

Impose, en application de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, à « *ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE* » une sanction administrative de 3 000 \$, représentant un montant de 300 \$ par jour de retard, en l'occurrence 10 jours, le tout payable à l'Autorité dans un délai de 30 jours de la notification de la présente décision.

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

En vertu de l'article 366 al. 2 de la Loi sur les assurances, vous pouvez contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification.

Le paiement de la sanction administrative imposée par la présente décision peut être effectué par chèque, traite bancaire ou mandat poste fait à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers, le tout déposé à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction adjointe de l'analyse actuarielle et financière
Att. : Mme Aude Bernard
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 6e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'informations, vous pouvez communiquer avec Mme Sylvie Garant, par téléphone au (418) 525 0337 poste 4579, par télécopieur (418) 528-0570 ou par courriel à sylvie.garant@lautorite.qc.ca

[Translation]

DECISION NO.: 2007-SOLV-0088

Québec City, November 1st, 2007

BY REGISTERED MAIL

Monsieur Mike Rende
 Représentant au Canada
 ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE
 c/o Focus Group
 36 King Street East – Suite 500
 Toronto (Ontario) M5C 1E5

Decision issued by the Superintendent of Solvency pursuant to the delegation of powers granted by the President and Chief Executive Officer of the Autorité des marchés financiers under no. 2006-PDG-0138.

1. Context

Under section 405.1 of An Act respecting insurance, R.S.Q., c. A-32 (hereinafter the "Act"), the Autorité des marchés financiers (the "AMF") may impose an administrative sanction on *ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA*, which is registered with the AMF, if it can establish that the company has failed to comply with a provision of the Act or a regulation thereunder.

2. Alleged facts

On August 29, 2007, the AMF issued a notice, (under 2007-DSEC-0040) to *ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA*, and more specifically to its Canadian Representative, Mr. Mike Rende, prior to the issuance of a decision under section 405.1 of the Act. This notice informed *ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA* that it was entitled to submit written observations regarding its failure to comply with an obligation imposed by the Act or its regulations.

The notice was duly delivered by registered mail on September 4, 2007, that is, at least 15 days prior to the issuance of this decision.

This notice stated the alleged facts and failures regarding *ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA* as determined by the AMF as well as the conclusions being sought. The contents of the notice are reproduced hereafter:

- In a letter dated December 18, 2006 and pursuant to section 309 of the Act, the Direction du contrôle du droit d'exercice (AMF Right to Practice) requested that "*ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA*" provides, before March 1, 2007, a copy of the actuary's report on the provisions and reserves he considers sufficient along with the actuary's provisions and reserves valuation certificate.
- In this letter the AMF also reminded "*ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA*" that every insurer was required, under section 305 of the Act, to prepare and file with the AMF, before March 1 of each year, an income statement for the year ending on the preceding December 31. This statement should be filed with a copy of the auditor's report addressed to the primary regulator to be filed at the latest on May 31st, 2007 for foreign incorporated insurers. This report must cover pages 20.10 through 20.60 inclusive of the Annual Return.

- Moreover, the AMF noted the prescribed form in which the information was to be forwarded.
- On June 13, 2007, "*ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA*" was late in furnishing the information (identified with an "x" in the following list) requested by the AMF in the prescribed form, thereby violating section 305 of the Act:
 - Annual statement (form, diskette or CD-ROM disk, validation report and transmittal form);
 - Auditor's report;
 - Annual report to members and shareholders;
 - Actuary's report;

3. Insurer's observations, comments and contentions

As of the date of this decision, *ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA* has not provided the AMF with any written observation in response to the notice.

4. Decision

Whereas *ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA* is registered with the AMF as an insurer;

In view of the facts and failures alleged against *ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA*, as set out in the notice delivered to *ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA* on September 4, 2007, in particular that it was required to file the information requested by the AMF in the prescribed form at the latest on May 31, 2007;

Whereas the AMF granted a grace period whereby the deadline for filing the requested information in the prescribed form was set at June 4, 2007;

Whereas *ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA* is responsible for ensuring that the AMF receives the requested information in the prescribed form by the filing deadline;

Whereas *ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA* violated the provisions of the Act, since the information requested by the AMF was only received, in the prescribed form, on June 13, 2007;

Whereas on September 4, 2007, *ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA* was therefore notified by the AMF that it intended to impose an administrative monetary sanction on the company in the amount of \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 10 days, from June 4 to 13, 2007 for a total amount of \$3 000;

In view of sections 405.1 and 405.3 of the Act;

The Superintendent of Solvency:

Hereby imposes, pursuant to section 405.1 of An Act respecting insurance, an administrative sanction on *ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION OF AMERICA* in the amount of \$3 000, representing \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 10 days, payable to the AMF within 30 days of notification of this decision.

Danielle Boulet
Superintendent of Solvency

Under the second paragraph of section 366 of An Act respecting insurance, this decision may be contested before the Administrative Tribunal of Québec within 30 days of its notification.

The administrative sanction imposed under this decision may be paid by cheque, bank money order or postal money order payable to the Autorité des marchés financiers and delivered to the following address:

**Autorité des marchés financiers
Direction adjointe de l'analyse actuarielle et financière
Attn.: Ms. Aude Bernard
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 6e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

For further information, please contact Ms. Sylvie Garant by telephone at 418-525-0337, ext. 4579, by fax at 418-528-0570, or by e-mail at sylvie.garant@lautorite.qc.ca.

DÉCISION No: 2007-SOLV-0089

Québec, le 2 novembre 2007

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Monsieur Robert J. Labelle
Représentant au Canada
EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.
Euler Hermes Canada
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
La Tour CIBC – Bureau 1702
Montréal (Québec) H3B 3Z7

Décision de la Surintendante de l'encadrement de la solvabilité en vertu de la délégation de pouvoirs faite par le Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro 2006-PDG-0138.

1. Contexte

En vertu de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32 (ci-après la « loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut imposer une sanction administrative à « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* », société inscrite à titre d'assureur auprès de l'Autorité, si elle démontre que cette dernière a fait défaut de respecter une disposition de la loi ou de ses règlements.

2. Faits reprochés

Le 29 août 2007, l'Autorité émettait un préavis, sous le numéro 2007-DSEC-0034, à l'encontre de « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » en l'adressant plus particulièrement à son représentant au Canada, monsieur Robert J. Labelle, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 405.1 de la loi. Ce préavis informait « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » de la possibilité de transmettre par écrit ses observations relativement au défaut de respecter une des obligations imposées par la loi ou ses règlements.

Ce préavis a été dûment signifié par courrier recommandé le 31 août 2007, soit au moins 15 jours avant de rendre la présente décision.

Le préavis mentionnait les faits et les manquements reprochés à « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » par l'Autorité ainsi que les conclusions recherchées. Nous reproduisons ci-après le contenu de ce préavis :

- Le 18 décembre 2006, la Direction du contrôle du droit d'exercice faisait parvenir à « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » une lettre dans laquelle elle lui demandait, conformément à l'article 309 de la loi, de fournir, avant le 1er mars 2007, une copie du rapport de l'actuaire sur les provisions et réserves qu'il estime appropriées ainsi que le certificat de l'actuaire relatif à l'évaluation des provisions et réserves.
- Dans cette même lettre, l'Autorité lui rappelait que tout assureur doit, conformément à l'article 305 de la loi, préparer et déposer à l'Autorité avant le 1er mars de chaque année un état de ses opérations pour l'année se terminant le 31 décembre précédent. Cet état doit être accompagné du rapport du vérificateur adressé à l'organisme de réglementation principal et être déposé au plus tard le 31 mai 2007 dans le cas des assureurs à charte étrangère. Ce rapport doit porter sur les pages 20.10 à 20.60 (inclusivement) de l'état annuel.
- Dans cette même correspondance, l'Autorité précisait à « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » la forme prescrite pour la production de ces renseignements.
- Le 11 juin 2007, « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » a produit tardivement le enseignement exigé, en la forme prescrite par l'Autorité, marqué d'un X dans la liste suivante, contrevenant ainsi à l'article 305 de la loi :
 - État annuel (formulaire, disquette ou disque cd-rom, rapport de validation et formulaire d'acheminement);
 - Rapport du vérificateur;
 - Rapport annuel présenté aux membres et aux actionnaires;
 - Rapport de l'actuaire.

3. Observations, commentaires et arguments de l'assureur

En date de la présente, « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » n'a fait parvenir à l'Autorité aucune observation écrite en réponse au préavis.

4. Décision

Considérant que « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » est inscrite comme assureur auprès de l'Autorité;

Considérant les faits et les manquements reprochés à « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* », tels qu'exposés dans le préavis qui lui a été signifié le 31 août 2007, notamment, que « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » devait fournir les renseignements demandés par l'Autorité en la forme prescrite au plus tard le 31 mai 2007;

Considérant que l'Autorité a accordé un délai de grâce fixant la date butoir de la réception des renseignements demandés en la forme prescrite au 4 juin 2007;

Considérant qu'il est de la responsabilité de « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » de s'assurer que l'Autorité reçoive avant la date butoir de dépôt, les renseignements demandés en la forme prescrite;

Considérant que « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » a contrevenu aux dispositions de la loi puisque les renseignements demandés par l'Autorité n'ont été reçus par celle-ci, en la forme prescrite, que le 11 juin 2007;

Considérant que le 31 août 2007, « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » a par conséquent été dûment avisée que l'Autorité entendait lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 300 \$ par jour de retard, en l'occurrence 8 jours, représentant la période du 4 au 11 juin 2007, pour un montant total de 2 400 \$;

Considérant les articles 405.1 et 405.3 de la loi;

La Surintendante de l'encadrement de la solvabilité :

Impose, en application de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, à « *EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.* » une sanction administrative de 2 400 \$, représentant un montant de 300 \$ par jour de retard, en l'occurrence 8 jours, le tout payable à l'Autorité dans un délai de 30 jours de la notification de la présente décision.

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

En vertu de l'article 366 al. 2 de la Loi sur les assurances, vous pouvez contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification.

Le paiement de la sanction administrative imposée par la présente décision peut être effectué par chèque, traite bancaire ou mandat poste fait à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers, le tout déposé à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction adjointe de l'analyse actuarielle et financière
Att. : Mme Aude Bernard
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 6e étage**

Québec (Québec) G1V 5C1

Si vous avez besoin d'informations, vous pouvez communiquer avec Mme Sylvie Garant, par téléphone au (418) 525 0337 poste 4579, par télécopieur (418) 528-0570 ou par courriel à sylvie.garant@lautorite.qc.ca

DÉCISION No: 2007-SOLV-0090

Québec, le 2 novembre 2007

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Monsieur Robert B. Cumine
Représentant au Canada
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK
McLean & Kerr LLP
130 Adelaide Street West – Suite 2800
Toronto (Ontario) M5H 3P5

Décision de la Surintendante de l'encadrement de la solvabilité en vertu de la délégation de pouvoirs faite par le Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro 2006-PDG-0138.

1. Contexte

En vertu de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32 (ci-après la « loi ») l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») peut imposer une sanction administrative à « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* », société inscrite à titre d'assureur auprès de l'Autorité, si elle démontre que cette dernière a fait défaut de respecter une disposition de la loi ou de ses règlements.

2. Faits reprochés

Le 29 août 2007, l'Autorité émettait un préavis, sous le numéro 2007-DSEC-0042, à l'encontre de « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » en l'adressant plus particulièrement à son représentant au Canada, monsieur Robert B. Cumine, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 405.1 de la loi. Ce préavis informait « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » de la possibilité de transmettre par écrit ses observations relativement au défaut de respecter une des obligations imposées par la loi ou ses règlements.

Ce préavis a été dûment signifié par courrier recommandé le 4 septembre 2007, soit au moins 15 jours avant de rendre la présente décision.

Le préavis mentionnait les faits et les manquements reprochés à « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » par l'Autorité ainsi que les conclusions recherchées. Nous reproduisons ci-après le contenu de ce préavis :

- Le 18 décembre 2006, la Direction du contrôle du droit d'exercice faisait parvenir à « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » une lettre dans laquelle elle lui demandait, conformément à l'article 309 de la loi, de fournir, avant le 1er mars 2007, une copie du rapport de l'actuaire sur les provisions et réserves qu'il estime appropriées ainsi que le certificat de l'actuaire relatif à l'évaluation des provisions et réserves.
- Dans cette même lettre, l'Autorité lui rappelait que tout assureur doit, conformément à l'article 305 de la loi, préparer et déposer à l'Autorité avant le 1er mars de chaque année un état de ses opérations pour l'année se terminant le 31 décembre précédent. Cet état doit être accompagné du rapport du vérificateur adressé à l'organisme de réglementation principal et être déposé au plus tard le 31 mai 2007 dans le cas des assureurs à charte étrangère. Ce rapport doit porter sur les pages 20.010 à 20.060 (inclusivement) de l'état annuel.
- Dans cette même correspondance, l'Autorité précisait à « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » la forme prescrite pour la production de ces renseignements.
- Le 8 août 2007, « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » a produit tardivement le renseignement exigé, en la forme prescrite par l'Autorité, marqué d'un X dans la liste suivante, contrevenant ainsi à l'article 305 de la loi :
 - État annuel (formulaire, disquette ou disque cd-rom, rapport de validation et formulaire d'acheminement);
 - Rapport du vérificateur;
 - Rapport annuel présenté aux membres et aux actionnaires;
 - Rapport de l'actuaire.

3. Observations, commentaires et arguments de l'assureur

Le 10 septembre 2007, « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » a fait parvenir à l'Autorité, ses observations écrites en réponse au préavis.

Au nombre des observations présentées par « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » cette dernière nous a notamment indiqué que :

- « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » n'a pu transmettre le rapport du vérificateur dans les délais requis;
- La compagnie a été avisée par ses vérificateurs qu'il y aurait un délai dans l'émission de leur rapport en raison d'une erreur dans la base d'évaluation des obligations. Il était nécessaire pour les vérificateurs de corriger les états financiers du 31 décembre 2006;
- La compagnie nous a avisé qu'il y aurait un délai de 30 jours dans la production du rapport du vérificateur pour la raison mentionnée plus haut.

4. Décision

Considérant que « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » est inscrite comme assureur auprès de l'Autorité;

Considérant les faits et les manquements reprochés à « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* », tels qu'exposés dans le préavis qui lui a été signifié le 4 septembre 2007, notamment, que « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » devait fournir les renseignements demandés par l'Autorité en la forme prescrite au plus tard le 31 mai 2007;

Considérant que l'Autorité a accordé un délai de grâce fixant la date butoir de la réception des renseignements demandés en la forme prescrite au 4 juin 2007;

Considérant qu'il est de la responsabilité de « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » de s'assurer que l'Autorité reçoive avant la date butoir de dépôt, les renseignements demandés en la forme prescrite;

Considérant que « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » a contrevenu aux dispositions de la loi puisque les renseignements demandés par l'Autorité n'ont été reçus par celle-ci, en la forme prescrite, que le 8 août 2007;

Considérant que le 4 septembre 2007, « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » a par conséquent été dûment avisée que l'Autorité entendait lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 300 \$ par jour de retard, à compter du 4 juin 2007, et ce, pour un maximum de 45 jours, établissant ainsi une sanction pouvant aller jusqu'à concurrence de 13 500 \$;

Considérant les articles 405.1 et 405.3 de la loi;

La Surintendante de l'encadrement de la solvabilité :

Impose, en application de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, à « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » une sanction administrative de 13 500 \$, représentant un montant de 300 \$ par jour de retard, pour une période de 45 jours, le tout payable à l'Autorité dans un délai de 30 jours de la notification de la présente décision.

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

En vertu de l'article 366 al. 2 de la Loi sur les assurances, vous pouvez contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification.

Le paiement de la sanction administrative imposée par la présente décision peut être effectué par chèque, traite bancaire ou mandat poste fait à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers, le tout déposé à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction adjointe de l'analyse actuarielle et financière
Att. : Mme Aude Bernard
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 6e étage**

Québec (Québec) G1V 5C1

Si vous avez besoin d'informations, vous pouvez communiquer avec Mme Sylvie Garant, par téléphone au (418) 525 0337 poste 4579, par télécopieur (418) 528-0570 ou par courriel à sylvie.garant@lautorite.qc.ca

[Translation]

DECISION NO.: 2007-SOLV-0090

Québec, November 2, 2007

BY REGISTERED MAIL

Monsieur Robert B. Cumine
Représentant au Canada
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK
McLean & Kerr LLP
130 Adelaide Street West – Suite 2800
Toronto (Ontario) M5H 3P5

Decision issued by the Superintendent of Solvency pursuant to the delegation of powers granted by the President and Chief Executive Officer of the Autorité des marchés financiers under no. 2006-PDG-0138.

1. Context

Under section 405.1 of An Act respecting insurance, R.S.Q., c. A-32 (hereinafter the "Act"), the Autorité des marchés financiers (the "AMF") may impose an administrative sanction on *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK*, which is registered with the AMF, if it can establish that the company has failed to comply with a provision of the Act or a regulation thereunder.

2. Alleged facts

On August 29, 2007, the AMF issued a notice (number 2007-DSEC-0042) to *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK*, and more specifically to its Canadian Representative, Mr. Robert B. Cumine, prior to the issuance of a decision under section 405.1 of the Act. This notice informed *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* that it was entitled to submit written observations regarding its failure to comply with an obligation imposed by the Act or its regulations.

The notice was duly delivered by registered mail on September 4, 2007, that is, at least 15 days prior to the issuance of this decision.

This notice stated the alleged facts and failures regarding *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* as determined by the AMF as well as the conclusions being sought. The contents of the notice are reproduced hereafter:

- In a letter dated December 18, 2006 and pursuant to section 309 of the Act, the Direction du contrôle du droit d'exercice (AMF Right to Practice) requested that "*JOHN HANCOCK LIFE INSURANCE COMPANY*" provides, before March 1, 2007, a copy of the actuary's report on the provisions and reserves he considers sufficient along with the actuary's provisions and reserves valuation certificate.
- In this letter the AMF also reminded "*JOHN HANCOCK LIFE INSURANCE COMPANY*" that every insurer was required, under section 305 of the Act, to prepare and file with the AMF, before March 1 of each year, an income statement for the year ending on the preceding December 31. This statement should be filed with a copy of the auditor's report addressed to the primary regulator to be filed at the latest on May 31st, 2007 for foreign incorporated insurers. This report must cover pages 20.010 through 20.060 inclusive of the Annual Return.
- Moreover, the AMF noted the prescribed form in which the information was to be forwarded.
- On August 8, 2007, "*JOHN HANCOCK LIFE INSURANCE COMPANY*" was late in furnishing the information (identified with an "x" in the following list) requested by the AMF in the prescribed form, thereby violating section 305 of the Act:
 - Annual statement (form, diskette or CD-ROM disk, validation report and transmittal form);
 - Auditor's report;
 - Annual report to members and shareholders;
 - Actuary's report;

3. Insurer's observations, comments and contentions

On September 10, 2007, « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » sent its written observations to the AMF in response to the notice it had received.

Among its observations, « *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* » put forth the following:

- *JOHN HANCOCK LIFE INSURANCE COMPANY* was unable to forward the auditor's report within the prescribed time period;
- The company was notified by its auditors of a delay in issuing their report as a result of the fact "it was necessary for them to restate the financial statement for the year ended December 31, 2006 by reason of the fact that an incorrect basis had been used for the valuation of bonds in the statement as first prepared.";
- The company sent a notice whereby there would be a 30-day delay in issuing the auditor's report for the reason mentioned above.

4. Decision

Whereas *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* is registered with the AMF as an insurer;

In view of the facts and failures alleged against *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK*, as set out in the notice delivered to *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* on September 4, 2007, in particular that it was required to file the information requested by the AMF in the prescribed form at the latest on May 31, 2007;

Whereas the AMF granted a grace period whereby the deadline for filing the requested information in the prescribed form was set at June 4, 2007;

Whereas *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* is responsible for ensuring that the AMF receives the requested information in the prescribed form by the filing deadline;

Whereas *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* violated the provisions of the Act, since the information requested by the AMF was only received, in the prescribed form, on August 8, 2007;

Whereas on September 4, 2007, *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* was therefore notified by the AMF that it intended to impose an administrative monetary sanction on the company in the amount of \$300 for each day during which it was late furnishing the requested information as of June 4, 2007, to a maximum of 45 days, or an amount not exceeding \$13 500;

In view of sections 405.1 and 405.3 of the Act;

The Superintendent of Solvency:

Hereby imposes, pursuant to section 405.1 of An Act respecting insurance, an administrative sanction on *COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE JOHN HANCOCK* in the amount of \$13 500, representing \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 45 days, payable within 30 days from notification of this decision.

Danielle Boulet
Superintendent of Solvency

Under the second paragraph of section 366 of An Act respecting insurance, this decision may be contested before the Administrative Tribunal of Québec within 30 days of its notification.

The administrative sanction imposed under this decision may be paid by cheque, bank money order or postal money order payable to the Autorité des marchés financiers and delivered to the following address:

**Autorité des marchés financiers
Direction adjointe de l'analyse actuarielle et financière
Attn.: Ms. Aude Bernard
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 6e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

For further information, please contact Ms. Sylvie Garant by telephone at 418-525-0337, ext. 4579, by fax at 418-528-0570, or by e-mail at sylvie.garant@lautorite.qc.ca.

DÉCISION No: 2007-SOLV-0091

Québec, le 2 novembre 2007

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Monsieur Sean Murphy
Représentant au Canada
LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S
1155, rue Metcalfe – Bureau 1540
Montréal (Québec) H3B 2V6

Décision de la Surintendante de l'encadrement de la solvabilité en vertu de la délégation de pouvoirs faite par le Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro 2006-PDG-0138.

1. Contexte

En vertu de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32 (ci-après la « loi ») l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») peut imposer une sanction administrative à « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* », société inscrite à titre d'assureur auprès de l'Autorité, si elle démontre que cette dernière a fait défaut de respecter une disposition de la loi ou de ses règlements.

2. Faits reprochés

Le 29 août 2007, l'Autorité émettait un préavis, sous le numéro 2007-DSEC-0037, à l'encontre de « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » en l'adressant plus particulièrement à son représentant au Canada, monsieur Sean Murphy, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 405.1 de la loi. Ce préavis informait « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » de la possibilité de transmettre par écrit ses observations relativement au défaut de respecter une des obligations imposées par la loi ou ses règlements.

Ce préavis a été dûment signifié par courrier recommandé le 31 août 2007, soit au moins 15 jours avant de rendre la présente décision.

Le préavis mentionnait les faits et les manquements reprochés à « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » par l'Autorité ainsi que les conclusions recherchées. Nous reproduisons ci-après le contenu de ce préavis :

- Le 18 décembre 2006, la Direction du contrôle du droit d'exercice faisait parvenir à « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » une lettre dans laquelle elle lui demandait, conformément à l'article 309 de la loi, de fournir, avant le 1er mars 2007, une copie du rapport de l'actuaire sur les provisions et réserves qu'il estime appropriées ainsi que le certificat de l'actuaire relatif à l'évaluation des provisions et réserves.

- Dans cette même lettre, l'Autorité lui rappelait que tout assureur doit, conformément à l'article 305 de la loi, préparer et déposer à l'Autorité avant le 1er mars de chaque année un état de ses opérations pour l'année se terminant le 31 décembre précédent. Cet état doit être accompagné du rapport du vérificateur adressé à l'organisme de réglementation principal et être déposé au plus tard le 31 mai 2007 dans le cas des assureurs à charte étrangère. Ce rapport doit porter sur les pages 20.10 à 20.60 (inclusivement) de l'état annuel.
- Dans cette même correspondance, l'Autorité précisait à « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » la forme prescrite pour la production de ces renseignements.
- Le 7 juin 2007, « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » a produit tardivement le renseignement exigé, en la forme prescrite par l'Autorité, marqué d'un X dans la liste suivante, contrevenant ainsi à l'article 305 de la loi :
 - État annuel (formulaire, disquette ou disque cd-rom, rapport de validation et formulaire d'acheminement);
 - Rapport du vérificateur;
 - Rapport annuel présenté aux membres et aux actionnaires;
 - Rapport de l'actuaire.

3. Observations, commentaires et arguments de l'assureur

Le 13 septembre 2007, « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » a fait parvenir à l'Autorité, ses observations écrites en réponse au préavis.

Au nombre des observations présentées par « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* », cette dernière nous a notamment indiqué :

- Qu'il est vrai que le rapport a été déposé en retard suite à une simple confusion dans leurs bureaux. La situation a été promptement corrigée et les mesures appropriées sont en place afin d'éviter que cette situation ne se reproduise.
- Que par le passé, « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » a toujours fait parvenir les documents réglementaires dans les délais. Celle-ci nous prie de reconsidérer l'imposition de cette amende à la lumière de ses antécédents exemplaires en matière de dépôts réglementaires.

4. Décision

Considérant que « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » est inscrite comme assureur auprès de l'Autorité;

Considérant les faits et les manquements reprochés à « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* », tels qu'exposés dans le préavis qui lui a été signifié le 31 août 2007, notamment, que « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » devait fournir les renseignements demandés par l'Autorité en la forme prescrite au plus tard le 31 mai 2007;

Considérant que l'Autorité a accordé un délai de grâce fixant la date butoir de la réception des renseignements demandés en la forme prescrite au 4 juin 2007;

Considérant qu'il est de la responsabilité de « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » de s'assurer que l'Autorité reçoive avant la date butoir de dépôt, les renseignements demandés en la forme prescrite;

Considérant que « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » a contrevenu aux dispositions de la loi puisque les renseignements demandés par l'Autorité n'ont été reçus par celle-ci, en la forme prescrite, que le 7 juin 2007;

Considérant que le 31 août 2007, « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » a par conséquent été dûment avisée que l'Autorité entendait lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 1 500 \$ par jour de retard, en l'occurrence 4 jours, représentant la période du 4 au 7 juin 2007, pour un montant total de 6 000 \$;

Considérant les articles 405.1 et 405.3 de la loi;

La Surintendante de l'encadrement de la solvabilité :

Impose, en application de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, à « *LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S* » une sanction administrative de 6 000 \$, représentant un montant de 1 500 \$ par jour de retard, en l'occurrence 4 jours, le tout payable à l'Autorité dans un délai de 30 jours de la notification de la présente décision.

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

En vertu de l'article 366 al. 2 de la Loi sur les assurances, vous pouvez contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification.

Le paiement de la sanction administrative imposée par la présente décision peut être effectué par chèque, traite bancaire ou mandat poste fait à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers, le tout déposé à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction adjointe de l'analyse actuarielle et financière
Att. : Mme Aude Bernard
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 6e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'informations, vous pouvez communiquer avec Mme Sylvie Garant, par téléphone au (418) 525 0337 poste 4579, par télécopieur (418) 528-0570 ou par courriel à sylvie.garant@lautorite.qc.ca

DÉCISION No: 2007-SOLV-0092

Québec, le 2 novembre 2007

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Madame Brenda Buckingham
Représentant au Canada
REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
Swiss Re Life & Health Canada
150 King Street West – Suite 1000
Toronto (Ontario) M5H 1J9

Décision de la Surintendante de l'encadrement de la solvabilité en vertu de la délégation de pouvoirs faite par le Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro 2006-PDG-0138.

1. Contexte

En vertu de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32 (ci-après la « loi ») l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») peut imposer une sanction administrative à « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* », société inscrite à titre d'assureur auprès de l'Autorité, si elle démontre que cette dernière a fait défaut de respecter une disposition de la loi ou de ses règlements.

2. Faits reprochés

Le 29 août 2007, l'Autorité émettait un préavis, sous le numéro 2007-DSEC-0034, à l'encontre de « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » en l'adressant plus particulièrement à son représentant au Canada, madame Brenda Buckingham, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 405.1 de la loi. Ce préavis informait « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » de la possibilité de transmettre par écrit ses observations relativement au défaut de respecter une des obligations imposées par la loi ou ses règlements.

Ce préavis a été dûment signifié par courrier recommandé le 4 septembre 2007, soit au moins 15 jours avant de rendre la présente décision.

Le préavis mentionnait les faits et les manquements reprochés à « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » par l'Autorité ainsi que les conclusions recherchées. Nous reproduisons ci-après le contenu de ce préavis :

- Le 18 décembre 2006, la Direction du contrôle du droit d'exercice faisait parvenir à « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » une lettre dans laquelle elle lui demandait, conformément à l'article 309 de la loi, de fournir, avant le 1er mars 2007, une copie du rapport de l'actuaire sur les provisions et réserves qu'il estime appropriées ainsi que le certificat de l'actuaire relatif à l'évaluation des provisions et réserves.
- Dans cette même lettre, l'Autorité lui rappelait que tout assureur doit, conformément à l'article 305 de la loi, préparer et déposer à l'Autorité avant le 1er mars de chaque année un état de ses opérations pour l'année se terminant le 31 décembre précédent. Cet état doit être accompagné du rapport du vérificateur adressé à l'organisme de réglementation principal et être déposé au plus tard le 31 mai 2007 dans le cas des assureurs à charte étrangère. Ce rapport doit porter sur les pages 20.010 à 20.060 (inclusivement) de l'état annuel.

- Dans cette même correspondance, l'Autorité précisait à « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » la forme prescrite pour la production de ces renseignements.
- Le 7 juin 2007, « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » a produit tardivement le renseignement exigé, en la forme prescrite par l'Autorité, marqué d'un X dans la liste suivante, contrevenant ainsi à l'article 305 de la loi :
 - État annuel (formulaire, disquette ou disque cd-rom, rapport de validation et formulaire d'acheminement);
 - Rapport du vérificateur;
 - Rapport annuel présenté aux membres et aux actionnaires;
 - Rapport de l'actuaire.

3. Observations, commentaires et arguments de l'assureur

En date de la présente, « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » n'a fait parvenir à l'Autorité aucune observation écrite en réponse au préavis.

4. Décision

Considérant que « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » est inscrite comme assureur auprès de l'Autorité;

Considérant les faits et les manquements reprochés à « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* », tels qu'exposés dans le préavis qui lui a été signifié le 4 septembre 2007, notamment, que « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » devait fournir les renseignements demandés par l'Autorité en la forme prescrite au plus tard le 31 mai 2007;

Considérant que l'Autorité a accordé un délai de grâce fixant la date butoir de la réception des renseignements demandés en la forme prescrite au 4 juin 2007;

Considérant qu'il est de la responsabilité de « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » de s'assurer que l'Autorité reçoive avant la date butoir de dépôt, les renseignements demandés en la forme prescrite;

Considérant que « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » a contrevenu aux dispositions de la loi puisque les renseignements demandés par l'Autorité n'ont été reçus par celle-ci, en la forme prescrite, que le 7 juin 2007;

Considérant que le 4 septembre 2007, « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » a par conséquent été dûment avisée que l'Autorité entendait lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 300 \$ par jour de retard, en l'occurrence 4 jours, représentant la période du 4 au 7 juin 2007, pour un montant total de 1 200\$;

Considérant les articles 405.1 et 405.3 de la loi;

La Surintendante de l'encadrement de la solvabilité :

Impose, en application de l'article 405.1 de la Loi sur les assurances, à « *REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE* » une sanction administrative de 1 200 \$, représentant un montant de 300 \$ par jour de retard, en l'occurrence 4 jours, le tout payable à l'Autorité dans un délai de 30 jours de la notification de la présente décision.

La surintendante de l'encadrement

de la solvabilité,

Danielle Boulet

En vertu de l'article 366 al. 2 de la Loi sur les assurances, vous pouvez contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification.

Le paiement de la sanction administrative imposée par la présente décision peut être effectué par chèque, traite bancaire ou mandat poste fait à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers, le tout déposé à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction adjointe de l'analyse actuarielle et financière
Att. : Mme Aude Bernard
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 6e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'informations, vous pouvez communiquer avec Mme Sylvie Garant, par téléphone au (418) 525 0337 poste 4579, par télécopieur (418) 528-0570 ou par courriel à sylvie.garant@lautorite.qc.ca

[Translation]

DECISION NO.: 2007-SOLV-0092

Québec, November 2, 2007

BY REGISTERED MAIL

Madame Brenda Buckingham
Représentant au Canada
REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
Swiss Re Life & Health Canada
150 King Street West – Suite 1000
Toronto (Ontario) M5H 1J9

Decision issued by the Superintendent of Solvency pursuant to the delegation of powers granted by the President and Chief Executive Officer of the Autorité des marchés financiers under no. 2006-PDG-0138.

1. Context

Under section 405.1 of An Act respecting insurance, R.S.Q., c. A-32 (hereinafter the "Act"), the Autorité des marchés financiers (the "AMF") may impose an administrative sanction on *REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY*, which is registered with the AMF, if it can establish that the company has failed to comply with a provision of the Act or a regulation thereunder.

2. Alleged facts

On August 29, 2007, the AMF issued a notice, (number 2007-DSEC-0041) to *REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY*, and more specifically to its Canadian Representative, Ms. Brenda Buckingham, prior to the issuance of a decision under section 405.1 of the Act. This notice informed *REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY* that it was entitled to submit written observations regarding its failure to comply with an obligation imposed by the Act or its regulations.

The notice was duly delivered by registered mail on September 4, 2007, that is, at least 15 days prior to the issuance of this decision.

This notice stated the alleged facts and failures regarding *REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY* as determined by the AMF as well as the conclusions being sought. The contents of the notice are reproduced hereafter:

- In a letter dated December 18, 2006 and pursuant to section 309 of the Act, the Direction du contrôle du droit d'exercice (AMF Right to Practice) requested that "*REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY*" provides, before March 1, 2007, a copy of the actuary's report on the provisions and reserves he considers sufficient along with the actuary's provisions and reserves valuation certificate.
- In this letter the AMF also reminded "*REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY*" that every insurer was required, under section 305 of the Act, to prepare and file with the AMF, before March 1 of each year, an income statement for the year ending on the preceding December 31. This statement should be filed with a copy of the auditor's report addressed to the primary regulator to be filed at the latest on May 31st, 2007 for foreign incorporated insurers. This report must cover pages 20.010 through 20.060 inclusive of the Annual Return.
- Moreover, the AMF noted the prescribed form in which the information was to be forwarded.
- On June 7, 2007, "*REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY*" was late in furnishing the information (identified with an "x" in the following list) requested by the AMF in the prescribed form, thereby violating section 305 of the Act:
 - Annual statement (form, diskette or CD-ROM disk, validation report and transmittal form);
 - Auditor's report;
 - Annual report to members and shareholders;
 - Actuary's report;

3. Insurer's observations, comments and contentions

As of the date of this decision, *REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY* has not provided the AMF with any written observation in response to the notice.

4. Decision

Whereas *REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY* is registered with the AMF as an insurer;

In view of the facts and failures alleged against *REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY*, as set out in the notice delivered to *REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY* on September 4, 2007, in particular that it was required to file the information requested by the AMF in the prescribed form at the latest on May 31, 2007;

Whereas the AMF granted a grace period whereby the deadline for filing the requested information in the prescribed form was set at June 4, 2007;

Whereas *REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY* is responsible for ensuring that the AMF receives the requested information in the prescribed form by the filing deadline;

Whereas *REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY* violated the provisions of the Act, since the information requested by the AMF was only received, in the prescribed form, on June 7, 2007;

Whereas on September 4, 2007, *REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY* was therefore notified by the AMF that it intended to impose an administrative monetary sanction on the company in the amount of \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 4 days, from June 4 to 7, 2007 for a total amount of \$1 200;

In view of sections 405.1 and 405.3 of the Act;

The Superintendent of Solvency:

Hereby imposes, pursuant to section 405.1 of An Act respecting insurance, an administrative sanction on *REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY* in the amount of \$1 200, representing \$300 for each day during which the requested information was not furnished, namely, 4 days, payable to the AMF within 30 days of notification of this decision.

Danielle Boulet
Superintendent of Solvency

Under the second paragraph of section 366 of An Act respecting insurance, this decision may be contested before the Administrative Tribunal of Québec within 30 days of its notification.

The administrative sanction imposed under this decision may be paid by cheque, bank money order or postal money order payable to the Autorité des marchés financiers and delivered to the following address:

**Autorité des marchés financiers
Direction adjointe de l'analyse actuarielle et financière
Attn.: Ms. Aude Bernard
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 6e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

For further information, please contact Ms. Sylvie Garant by telephone at 418-525-0337, ext. 4579, by fax at 418-528-0570, or by e-mail at sylvie.garant@lautorite.qc.ca.

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

ERRATUM

Les décisions émises par la surintendante de l'encadrement de la Solvabilité le 2 novembre 2007 auraient dû être déposées dans la section **5.5. Sanctions administratives**. Il s'agit des décisions suivantes :

2007-SOLV-0084
2007-SOLV-0085
2007-SOLV-0086
2007-SOLV-0087
2007-SOLV-0088
2007-SOLV-0089
2007-SOLV-0090
2007-SOLV-0091
2007-SOLV-0092

6.

Marchés des valeurs

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis 51-324 du personnel des ACVM - Glossaire relatif au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières

L'article 1.1 du *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* (le « règlement ») définit un certain nombre de termes employés dans le règlement, l'Annexe 51-101A1, l'Annexe 51-101A2, l'Annexe 51-101A3 et l'Instruction générale relative au *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* (l'« instruction »). L'article 1.2 du règlement prévoit que les termes employés mais non définis dans le règlement, dans la Norme canadienne 14-101, Définition (la « Norme canadienne 14-101 ») ou dans la loi sur les valeurs mobilières du territoire s'entendent ou sont interprétés au sens du manuel COGE, le cas échéant.

La partie 1 du présent glossaire explique une bonne partie des termes employés dans le règlement et dans les documents connexes. Elle est fournie uniquement pour aider les utilisateurs du règlement à mieux comprendre l'objet et l'application de celui-ci. La partie 2 du glossaire porte sur les définitions des réserves et est tirée de l'article 5 du volume 1 du manuel COGE.

Les explications données à la partie 1 du présent glossaire proviennent de diverses sources, notamment l'article 1.1 du règlement, la Norme canadienne 14-101 et le manuel COGE. La source est généralement indiquée entre crochets après l'explication (même si l'explication ne reprend pas la source mot à mot). Ces explications pouvant changer, les lecteurs sont invités à consulter la dernière édition du document source pour obtenir une version à jour.

On trouvera de l'information sur le contexte ou des indications supplémentaires dans les documents originaux :

- La Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16 fait partie du Manuel de l'ICCA, que l'on peut se procurer auprès de l'ICCA.
- On peut se procurer le manuel COGE auprès de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (tél. : 403-237-5112; courriel : info@petsoc.org ou www.petsoc.org).
- On peut se procurer le SFAS No. 19 auprès du FASB, le Financial Accounting Standards Board des États-Unis.
- On peut consulter la Norme canadienne 14-101 sur le site Web de certaines autorités en valeurs mobilières.

La partie 1 du présent glossaire comprend les définitions des diverses catégories de ressources qui sont énoncées et définies dans le manuel COGE. À l'heure actuelle, ces catégories sont les suivantes :

- le volume total du pétrole en place à l'origine (équivalent de « ressources totales »);
- le pétrole en place à l'origine découvert (équivalent de « ressources découvertes »);
- le pétrole en place à l'origine découvert non récupérable (équivalent de « ressources découvertes non récupérables »);
- les ressources éventuelles;

- le pétrole en place à l'origine non découvert (équivalent de « ressources non découvertes »);
- le pétrole en place à l'origine non découvert non récupérable (équivalent de « ressources non découvertes non récupérables »);
- les ressources prometteuses.

Nous invitons les lecteurs à consulter la dernière édition du manuel COGE, qui contient les catégories et définitions à jour des ressources. Par ailleurs, comme il n'existe pas de version française du manuel COGE, on prendra note que les définitions tirées du manuel qui figurent aux parties 1 et 2 du présent avis sont des traductions.

PARTIE 1 DÉFINITIONS

Les termes (pluriel, singulier ou autres variantes grammaticales) donnés dans la colonne de gauche ci-dessous ont le sens qui leur est respectivement attribué dans la colonne de droite.

Terme défini	Sens
activités pétrolières et gazières	<p>a) Les activités suivantes :</p> <p>i) la recherche de pétrole brut ou de gaz naturel dans leur état naturel et dans leur emplacement d'origine;</p> <p>ii) l'acquisition de droits de propriété ou de terrains en vue de poursuivre l'exploration pétrolière ou gazière ou d'extraire le pétrole ou le gaz des réservoirs sur ces terrains;</p> <p>iii) les activités de construction, de forage et de production nécessaires pour récupérer le pétrole et le gaz de réservoirs, ainsi que l'acquisition, la construction, l'installation et la maintenance des réseaux de collecte et systèmes de stockage sur place, y compris la remontée du pétrole et du gaz à la surface et la collecte, le traitement, le traitement préliminaire et le stockage sur place;</p> <p>iv) l'extraction d'hydrocarbures des sables bitumineux, de l'argile litée, du charbon ou d'autres sources non traditionnelles et les activités similaires à celles qui sont visées aux sous-paragraphes <i>i</i>, <i>ii</i> et <i>iii</i> entreprises en vue de cette extraction;</p> <p>b) à l'exclusion des activités suivantes :</p> <p>i) le transport, le raffinage ou la commercialisation du pétrole ou du gaz;</p> <p>ii) les activités liées à l'extraction de ressources naturelles autres que le pétrole ou le gaz et leurs sous-produits;</p> <p>iii) l'extraction de vapeur géothermique ou d'hydrocarbures comme sous-produit de l'extraction de vapeur géothermique ou de ressources géothermiques associées.</p>

	[règlement]
ACVM	Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, regroupement des treize autorités en valeurs mobilières du Canada.
agent responsable	L'autorité en valeurs mobilières ou une personne qui occupe un poste particulier auprès de l'autorité en valeurs mobilières (dans plusieurs cas, le directeur général ou le directeur) dans chaque territoire. [Norme canadienne 14-101]
Annexe 51-101A1	L'Annexe 51-101A1, <i>Relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz.</i>
Annexe 51-101A2	L'Annexe 51-101A2, <i>Rapport sur les données relatives aux réserves de l'évaluateur ou du vérificateur de réserves qualifié indépendant.</i>
Annexe 51-101A3	L'Annexe 51-101A3, <i>Rapport de la direction et du conseil d'administration sur l'information concernant le pétrole et le gaz.</i>
autorité en valeurs mobilières	La commission des valeurs mobilières ou l'organisme comparable indiqué, pour chaque territoire, dans la Norme canadienne 14-101. Toute mention dans le règlement de l'autorité en valeurs mobilières doit s'entendre de l'autorité en valeurs mobilières du territoire intéressé.
bep	Barils d'équivalent de pétrole. [règlement et manuel COGE]
bitume	Mélange visqueux d'origine naturelle composé essentiellement de pentanes et d'hydrocarbures lourds. Sa viscosité est supérieure à 10 000 mPa.s (cP) lorsqu'on la mesure dans le réservoir à la température ambiante et à la pression atmosphérique, et que le bitume est dégazé. Le bitume brut peut renfermer des composés sulfurés et des composés autres que des hydrocarbures. [manuel COGE]
brut(e)	a) En ce qui concerne la participation d'un émetteur assujéti à la production ou aux réserves, les « réserves brutes de la société », qui représentent la participation directe (avec ou sans exploitation) de l'émetteur assujéti avant déduction des redevances et sans inclure aucun droit à redevances de l'émetteur assujéti. b) En ce qui concerne les puits, le nombre total de puits dans lesquels l'émetteur assujéti a une participation.

c) En ce qui concerne les terrains, le nombre total de terrains dans lesquels l'émetteur assujetti a une participation.

champ

Région géographique définie comportant un ou plusieurs gisements.
[manuel COGE]

charges futures d'impôt

Les « charges futures d'impôt » estimées (généralement pour chaque année) :

a) en procédant aux répartitions appropriées des coûts et pertes non déduits estimatifs reportés aux fins de l'impôt, entre les activités pétrolières et gazières et les autres activités;

b) sans déduire les coûts futurs estimatifs (par exemple, les redevances à la Couronne) qui ne sont pas déductibles dans le calcul du revenu imposable;

c) en tenant compte des crédits d'impôt et déductions fiscales estimatifs (par exemple, les crédits d'impôt pour redevances);

d) en appliquant aux flux de trésorerie nets futurs avant impôts se rapportant aux activités pétrolières et gazières de l'émetteur assujetti les taux d'impôt de fin d'année appropriés, compte tenu des taux d'impôt déjà établis dans la loi.

commercial

Un projet est dit commercial lorsque les conditions sociales, environnementales et économiques essentielles sont remplies, notamment les conditions d'ordre politique, juridique, réglementaire et contractuel. Les facteurs servant à déterminer le caractère commercial du projet sont notamment les suivants :

- la viabilité économique du projet de mise en valeur connexe;
- une attente raisonnable quant à l'existence d'un marché pour les quantités que l'on escompte produire aux fins de la vente et qui sont nécessaires pour justifier la mise en valeur;
- la preuve que les installations nécessaires à la production et au transport sont disponibles ou peuvent le devenir;
- la preuve que les questions d'ordre juridique, contractuel, environnemental, gouvernemental et autres questions sociales et économiques n'empêcheront pas la mise en œuvre du projet de récupération à l'étude;
- une attente raisonnable quant à l'octroi de toutes les autorisations internes et externes requises, qui peut notamment être prouvé par l'existence de contrats signés et l'approbation de budgets et de dépenses;
- la preuve du caractère raisonnable du calendrier de mise en œuvre. Le caractère raisonnable du délai de mise en œuvre d'un projet dépend des circonstances qui lui sont propres et de son étendue. Bien que le délai

maximal recommandé soit de cinq ans pour que le projet soit considéré comme commercial, un délai plus long pourrait s'appliquer, par exemple dans le cas où le producteur décide de reporter la mise en œuvre de projets rentables, notamment en raison des conditions du marché ou pour atteindre des objectifs contractuels ou stratégiques. [manuel COGE]

commercialisable	À propos de réserves ou de ventes de pétrole ou de gaz, ou de sous-produits associés, volume mesuré au point de vente à un tiers ou de transfert à une autre division de l'émetteur en vue du traitement précédant la vente à un tiers. Dans le cas du gaz, le volume est évalué avant ou après l'enlèvement des liquides de gaz naturel. Dans le cas du pétrole lourd ou du bitume, le volume est déterminé avant l'ajout de diluant.
concession	Contrat donnant au concessionnaire le droit d'explorer, de mettre en valeur et d'exploiter un terrain.
coûts d'acquisition des terrains	Coûts relatifs à l'acquisition d'un terrain (directement par l'achat ou par l'obtention d'une concession, ou indirectement par l'acquisition d'une autre société possédant des droits sur le terrain), y compris : <ul style="list-style-type: none"> a) les coûts des bonis et des options d'achat ou de concession d'un terrain; b) la portion des coûts applicables aux hydrocarbures lorsque l'acquisition d'un bien-fonds comprend les droits aux hydrocarbures; c) les frais de courtage, les droits d'enregistrement, les frais juridiques et les autres frais associés à l'acquisition des terrains. <p>[Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16 de l'ICCA]</p>
date d'effet	Relativement à une information, la date à laquelle l'information est fournie ou la date de clôture de la période sur laquelle porte l'information.
date d'établissement	Relativement à une information écrite, la date la plus récente à laquelle l'information relative à la période prenant fin à la date d'effet a été examinée en vue de l'établissement de l'information fournie.
document justificatif	Document déposé par l'émetteur assujetti auprès d'une autorité en valeurs mobilières. [règlement]
données relatives aux réserves	Une estimation des réserves prouvées et des réserves probables ainsi que des produits d'exploitation nets futurs correspondants, estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels. [règlement]

émetteur assujetti	<p>a) Soit un « émetteur assujetti », au sens défini dans la législation en valeurs mobilières;</p> <p>b) soit, dans un territoire où le terme n'est pas défini dans la législation en valeurs mobilières, un émetteur de titres qui est tenu de déposer des états financiers auprès de l'autorité en valeurs mobilières.</p>
évaluateur de réserves qualifié	<p>Une personne physique qui remplit les conditions suivantes :</p> <p>a) à l'égard de données relatives aux réserves particulières ou de l'information connexe, elle possède les compétences professionnelles et l'expérience requises pour effectuer l'estimation, l'évaluation et l'examen des données relatives aux réserves et de l'information connexe;</p> <p>b) elle est membre en règle d'un ordre professionnel.</p> <p>[règlement]</p>
évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié	<p>Un évaluateur de réserves qualifié ou un vérificateur de réserves qualifié.</p> <p>[règlement]</p>
évaluation	<p>En ce qui concerne les données relatives aux réserves, le processus consistant à effectuer une analyse économique d'un terrain afin d'établir une fourchette de valeurs actuelles nettes des produits d'exploitation nets futurs estimatifs découlant de la production tirée des réserves liées au terrain.</p> <p>[manuel COGE]</p>
examen	<p>En ce qui a trait au rôle d'un évaluateur ou d'un vérificateur de réserves qualifié pour ce qui est des données relatives aux réserves, démarche suivie par lui, soit principalement la prise de renseignements, les procédés analytiques, l'analyse, l'examen du rendement historique des réserves et les discussions avec le personnel chargé de la gestion des réserves au sujet des données relatives aux réserves d'un émetteur assujetti, avec l'objectif limité d'évaluer si les données relatives aux réserves sont « plausibles », c'est-à-dire si elles semblent dignes de foi d'après l'information recueillie par l'évaluateur ou le vérificateur de réserves qualifié après avoir effectué une telle démarche. L'examen de la documentation n'est requis que si l'information ne semble pas plausible.</p> <p>L'examen des réserves, en raison de la nature limitée de l'enquête qu'il comporte, ne fournit pas le degré d'assurance que donne la vérification des réserves. Bien que l'on puisse effectuer des examens des réserves pour des besoins précis, ils ne sont pas un substitut de la vérification. [manuel COGE]</p>
FASB	<p>Le Financial Accounting Standards Board des États-Unis.</p>
forage	<p>Forage visant à obtenir de l'information sur une situation géologique</p>

stratigraphique	<p>particulière. Ce type de forage, que l'on effectue habituellement sans l'intention de mettre le puits en production, comprend les essais de carottage et tous les types de forages à fonds perdus liés à l'exploration pétrolière et gazière.</p> <p>Les forages stratigraphiques sont dits :</p> <p>a) d'« exploration » lorsqu'ils ne sont pas faits sur un terrain prouvé;</p> <p>b) de « développement » lorsqu'ils sont faits sur un terrain prouvé. Les forages stratigraphiques de développement sont souvent appelés « forages d'évaluation ». [Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16]</p>
frais d'abandon de puits	<p>Frais engagés pour abandonner un puits (déduction faite de la valeur de récupération) et le débrancher d'un réseau collecteur. Ces frais ne comprennent ni les coûts d'abandon du réseau collecteur ni les coûts de remise en état de l'emplacement du puits.</p>
frais d'exploitation	<p>Frais de production.</p>
frais d'exploration	<p>Frais relatifs à la reconnaissance des zones présentant des caractéristiques favorables à la présence de réserves de pétrole et de gaz et à l'étude des zones productives possibles, y compris le coût des forages d'exploration et des forages stratigraphiques d'exploration.</p> <p>Les frais d'exploration peuvent être engagés avant l'acquisition (on considère parfois une partie de ces frais comme étant des « frais de prospection ») ou après l'acquisition du terrain. Les frais d'exploration, qui comprennent la portion applicable des frais d'exploitation du matériel et des installations de soutien et les autres coûts d'activités d'exploration, sont les suivants :</p> <p>a) le coût des études topographiques, géochimiques, géologiques et géophysiques, des droits d'accès aux terrains pour effectuer les études, des salaires et autres charges relatives aux géologues, aux équipes géophysiques et au personnel effectuant lesdites études (pour l'ensemble de ces frais, on parle parfois de « frais géologiques et géophysiques »);</p> <p>b) les frais de possession et de conservation des terrains non prouvés, comme les loyers différés, les impositions sur la valeur des terrains (autres que l'impôt sur les bénéfices et l'impôt sur le capital), les frais juridiques relatifs à la défense des titres et à la conservation des titres et des contrats de concession;</p> <p>c) les contributions aux coûts des sondages secs et des compléments de puits;</p> <p>d) le coût du forage et de l'équipement des puits d'exploration;</p> <p>e) le coût des forages stratigraphiques d'exploration.</p>

[Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16]

frais de mise en valeur

Frais engagés pour avoir accès aux réserves et se doter d'installations pour l'extraction, le traitement, la collecte et le stockage du pétrole et du gaz des réserves.

Plus précisément, les frais de mise en valeur, y compris la portion applicable des frais d'exploitation du matériel et des installations de soutien et les autres coûts d'activités de mise en valeur, sont les frais engagés :

- a) pour avoir accès aux emplacements de forage et préparer les chantiers, y compris la prospection visant à déterminer les emplacements précis de forage, le déblaiement, le drainage, la construction de routes, le déplacement de routes publiques, de conduites de gaz et de lignes électriques, dans la mesure nécessaire pour mettre en valeur les réserves;
- b) pour forer et équiper les puits de développement, les puits de développement résultant de forages stratigraphiques et les puits de service, y compris le coût des plates-formes et d'éléments comme le tubage, les colonnes de production, les machines d'épuisement et les têtes de mise en production;
- c) pour acquérir, construire et mettre en place des installations de production comme les conduites d'écoulement, les séparateurs, les purificateurs, les réchauffeurs, les collecteurs, les appareils de mesure et les réservoirs de stockage, les installations de conditionnement et de traitement du gaz naturel et les systèmes de services généraux et d'évacuation des déchets;
- d) pour se doter de systèmes de récupération améliorés. [Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16 de l'ICCA]

frais de production (ou frais d'exploitation)

Frais engagés pour exploiter et entretenir les puits ainsi que le matériel et les installations connexes, y compris la portion applicable des frais d'exploitation du matériel et des installations de soutien et les autres coûts relatifs à l'exploitation et à l'entretien de ces puits ainsi que du matériel et des installations connexes.

Les frais d'extraction deviennent partie du coût du pétrole ou du gaz produit.

Les frais de production comprennent, par exemple :

- a) la main-d'œuvre pour exploiter les puits ainsi que le matériel et les installations connexes;
- b) le coût des réparations et de l'entretien;
- c) le coût des matières, des fournitures et des combustibles consommés et des fournitures utilisées dans l'exploitation des puits ainsi que du matériel et des installations connexes;
- d) le coût des travaux de reconditionnement;

- e) les impôts fonciers et les coûts d'assurance applicables aux terrains et aux puits ainsi qu'au matériel et aux installations connexes;
- f) les impositions autres que l'impôt sur les bénéfices et l'impôt sur le capital.

gaz (ou gaz naturel)	Mélange d'hydrocarbures plus légers présents en phase gazeuse ou dissous dans le pétrole brut de réservoirs, mais qui sont gazeux dans l'atmosphère. Le gaz naturel peut renfermer du soufre ou d'autres composés que des hydrocarbures. [manuel COGE]
gaz associé	Calotte de gaz sus-jacente à un gisement de pétrole brut dans un réservoir.
gaz dissous	Gaz dissous dans du pétrole brut. Voir gaz.
gaz naturel	Gaz. [manuel COGE]
gaz non associé	Gisement de gaz naturel dans un réservoir ne contenant pas de pétrole brut.
gisement	Masse de pétrole individuelle se trouvant dans un réservoir. [manuel COGE]
gisement connu	Gisement qui a été pénétré par un puits. En général, le puits doit avoir permis de démontrer la présence d'hydrocarbures au moyen d'un essai d'écoulement pour que le gisement soit classé comme « connu ». Toutefois, des données de diaggraphie ou de carottage et une bonne similitude avec un gisement connu situé à proximité et comparable géographiquement peuvent suffire. [manuel COGE]
groupe de production	L'un des éléments suivants avec les sous-produits associés : <ul style="list-style-type: none"> a) le pétrole brut léger et le pétrole brut moyen (mélangés); b) le pétrole lourd; c) le gaz associé et le gaz non associé (mélangés); d) le bitume, le pétrole synthétique et les autres produits provenant d'activités pétrolières et gazières non traditionnelles.
hydrocarbure	Solide, liquide ou gaz formé de composés de carbone et d'hydrogène en proportions variables. [manuel COGE] Comprend le pétrole et le gaz.

ICCA	L'Institut Canadien des Comptables Agréés. [règlement]
important(e)	<p>Pour l'application du règlement, une information est importante, à l'égard d'un émetteur assujetti, si elle est susceptible d'influer sur la décision d'un investisseur raisonnable d'acquérir, de conserver ou de vendre des titres de l'émetteur assujetti.</p> <p>Cette définition diffère des définitions de « changement important » et de « fait important » de la législation en valeurs mobilières, mais elle est conforme à la signification du terme utilisé, aux fins comptables, dans le Manuel de l'ICCA. [règlement]</p>
information analogue	<p>L'information relative à une zone extérieure à celle dans laquelle l'émetteur assujetti détient ou entend acquérir une participation et à laquelle ce dernier renvoie afin d'établir une comparaison raisonnable ou de tirer une conclusion raisonnable à l'égard d'une zone dans laquelle il détient ou entend acquérir une participation, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'information historique sur les réserves; • l'estimation du volume ou de la valeur des réserves; • l'information historique sur les ressources; • l'estimation du volume ou de la valeur des ressources; • les montants historiques de la production; • l'estimation de la production; • l'information sur un champ, un puits, un bassin ou un réservoir. <p>[règlement]</p>
kpi³	Millier de pieds cubes.
kpi³ d'équivalent de gaz	Millier de pieds cubes d'équivalent de gaz. [règlement et manuel COGE]
législation en valeurs mobilières	<p>La loi (intitulée dans la plupart des cas « Loi sur les valeurs mobilières ») et les textes d'application (comprenant dans la plupart des cas des règlements établis par le gouvernement ou par l'autorité en valeurs mobilières) indiqués, pour chaque territoire, dans la Norme canadienne 14-101.</p> <p>Toute mention dans le règlement de la législation en valeurs mobilières doit s'entendre de la législation en valeurs mobilières dans le territoire intéressé.</p>

liquides de gaz naturel	Composants d'hydrocarbures qu'il est possible d'extraire du gaz naturel en phase liquide. Il s'agit notamment de l'éthane, du propane, des butanes, des pentanes et homologues supérieurs, des condensats et de petites quantités de substances autres que les hydrocarbures. [manuel COGE]
Loi de 1934	La <i>Securities Exchange Act of 1934</i> des États-Unis d'Amérique et ses modifications. [Norme canadienne 14-101]
manuel COGE	Le manuel intitulé <i>Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook</i> , établi en collaboration par la Society of Petroleum Evaluation Engineers (Calgary Chapter) et l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (Société du pétrole), et ses modifications.
Manuel de l'ICCA	Le Manuel de l'ICCA et ses modifications.
matériel et installations de soutien	Le matériel et les installations utilisés dans les activités pétrolières et gazières, notamment le matériel sismique, le matériel de forage, le matériel de construction et les appareils de nivellement, les véhicules, les ateliers de réparation, les entrepôts, les centres de ravitaillement, les campements ainsi que les bureaux de division, de district ou de chantier.
net(te)	<p>a) En ce qui concerne la participation d'un émetteur assujéti à la production ou aux réserves, la participation directe (avec ou sans exploitation) de l'émetteur assujéti après déduction des redevances à payer, plus les droits à redevances de l'émetteur assujéti sur la production ou les réserves.</p> <p>b) En ce qui concerne la participation d'un émetteur assujéti dans des puits, nombre de puits obtenus en additionnant la participation directe de l'émetteur assujéti dans chacun de ses puits bruts.</p> <p>c) En ce qui concerne la participation d'un émetteur assujéti dans un terrain, la superficie totale sur laquelle l'émetteur assujéti a une participation, multipliée par la participation directe détenue par lui.</p>
Norme canadienne 14-101	La Norme canadienne 14-101, Définitions.
Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16 de l'ICCA	La Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16, « Pétrole et gaz naturel – capitalisation du coût entier », faisant partie du Manuel de l'ICCA, et ses modifications [règlement]
notice annuelle	Une notice établie conformément à l'Annexe 51-102A2, Notice annuelle, ou, dans le cas d'un émetteur inscrit auprès de la SEC (au sens défini dans le

Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue), une notice établie conformément à cette annexe, un rapport annuel ou un rapport de transition établi en vertu de la Loi de 1934, conformément au formulaire 10-K, au formulaire 10-KSB ou au formulaire 20-F. [Règlement 51-102]

ordre professionnel	<p>Un ordre professionnel d'ingénieurs, de géologues, d'autres géoscientifiques ou d'autres professionnels dont la pratique professionnelle comprend l'évaluation ou la vérification des réserves, qui remplit les conditions suivantes :</p> <p>a) il admet les membres principalement en fonction de leur niveau d'études;</p> <p>b) il oblige ses membres à adhérer aux normes de compétence et de déontologie qu'il établit et qui sont pertinentes par rapport à l'estimation, l'évaluation, l'examen ou la vérification des données relatives aux réserves;</p> <p>c) il possède des pouvoirs disciplinaires, notamment le pouvoir de suspendre l'adhésion d'un membre ou de l'expulser;</p> <p>d) il remplit l'une ou l'autre des deux conditions suivantes :</p> <p style="padding-left: 40px;">i) il est investi d'une autorité ou reconnu par la loi dans un territoire du Canada;</p> <p style="padding-left: 40px;">ii) il est accepté à cette fin par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable.</p> <p>[règlement]</p>
PCGR canadiens	<p>Les principes comptables généralement reconnus, établis selon le Manuel de l'ICCA. [Norme canadienne 14-101]</p>
pétrole	<p>1) Mélange naturel formé principalement d'hydrocarbures en phase gazeuse, liquide ou solide. [manuel COGE]</p> <p>2) Pétrole brut ou pétrole synthétique. [manuel COGE]</p>
pétrole brut (ou pétrole)	<p>Mélange composé essentiellement de pentanes et d'hydrocarbures lourds existant en phase liquide dans des réservoirs et qui demeure liquide à la pression et à la température atmosphériques. Le pétrole brut peut renfermer des traces de soufre et de composés autres que des hydrocarbures, mais ne comprend pas les liquides récupérés par le traitement du gaz naturel. Pour obtenir une définition plus complète, se reporter au manuel COGE. [manuel COGE]</p>
pétrole en place à l'origine découvert	<p>La quantité de pétrole qu'on estime, à une date donnée, être présente dans les gisements connus avant la mise en production.</p>

La portion récupérable du pétrole en place à l'origine découvert comprend la production, les réserves et les ressources éventuelles; le reste n'est pas récupérable. [manuel COGE]

pétrole en place à l'origine découvert non récupérable

La portion du pétrole en place à l'origine découvert qu'on estime, à une date donnée, ne pas pouvoir récupérer au moyen de projets de mise en valeur futurs.

Ces quantités pourraient être récupérables en partie dans l'avenir dans le cas où un changement dans les circonstances permettant de les considérées comme commerciales ou des avancées technologiques se produiraient; la portion restante pourrait ne jamais être récupérée en raison des contraintes physiques ou chimiques découlant de l'interaction souterraine fluides-roches du réservoir. [manuel COGE]

pétrole en place à l'origine non découvert

La quantité de pétrole qu'on estime, à une date donnée, être présente dans les gisements qui restent à découvrir.

La portion récupérable du pétrole en place à l'origine non découvert est qualifiée de ressources prometteuses; le reste n'est pas récupérable. [manuel COGE]

pétrole en place à l'origine non découvert non récupérable

La portion du pétrole en place à l'origine non découvert qu'on estime, à une date donnée, ne pas pouvoir récupérer au moyen de projets de mise en valeur futurs.

Ces quantités pourraient être récupérables en partie dans l'avenir dans le cas où un changement dans les circonstances permettant de les considérées comme commerciales ou des avancées technologiques se produiraient; la portion restante pourrait ne jamais être récupérée en raison des contraintes physiques ou chimiques découlant de l'interaction souterraine fluides-roches du réservoir. [manuel COGE]

pétrole lourd

À propos des réserves ou de la production, selon le cas :

- a) dans un territoire qui a un régime particulier de redevances pour le pétrole lourd, pétrole qui donne lieu aux redevances particulières pour le pétrole lourd;
- b) dans un territoire qui n'a pas de régime particulier de redevances pour le pétrole lourd, pétrole ayant une densité de 10 à 22,3 degrés API (au sens défini par l'American Petroleum Institute). [manuel COGE]

**pétrole (brut)
synthétique**

Mélange d'hydrocarbures obtenu par la valorisation du bitume brut provenant de sables bitumineux et du kérogène provenant de schistes bitumineux ou d'autres substances comme le charbon; il peut renfermer du soufre ou d'autres composés que des hydrocarbures et présente de nombreuses similarités avec le pétrole brut. [manuel COGE]

**Petroleum Resources
Management System**

Document établi par la Society of Petroleum Engineers et parrainé par le World Petroleum Council, l'American Association of Petroleum Geologists et la Society of Petroleum Evaluation Engineers.

**prix et coûts
constants**

Prix et coûts utilisés dans une estimation, qui sont :

- a) les prix et coûts de l'émetteur assujetti à la date d'effet de l'estimation, gardés constants pendant toute la durée estimative des terrains faisant l'objet de l'estimation;
- b) dans la seule mesure où il y a des prix ou coûts futurs fixes ou actuellement déterminables auxquels l'émetteur assujetti est lié par un engagement, contractuel ou autre, de livrer un produit, y compris ceux qui se rapportent à une période de prolongation d'un contrat qui sera probablement prolongé, ces prix et coûts plutôt que ceux qui sont visés au paragraphe a.

Pour l'application du paragraphe a, les prix de l'émetteur assujetti sont le prix affiché pour le pétrole et le prix au comptant pour le gaz, après les ajustements historiques pour le transport, la densité et d'autres facteurs. [Annexe 51-101A1]

**prix et coûts
prévisionnels**

Prix et coûts futurs :

- a) qui sont généralement acceptés comme une perspective raisonnable;
- b) dans la seule mesure où il existe des prix ou coûts futurs fixes ou actuellement déterminables auxquels l'émetteur assujetti est lié par un engagement, contractuel ou autre, de livrer un produit, y compris ceux qui se rapportent à une période de prolongation d'un contrat qui sera probablement prolongé, ces prix et coûts plutôt que ceux qui sont visés au paragraphe a. [Règlement 51-101]

production

La quantité cumulative de pétrole ayant été récupérée à une date donnée. [manuel COGE]

Récupération, collecte, traitement, traitement préliminaire ou traitement en usine (par exemple, traitement du gaz pour en extraire les liquides de gaz naturel) et stockage sur place du pétrole et du gaz.

On considère habituellement que la fonction de production du pétrole prend fin à la vanne de sortie du réservoir de production ou du réservoir de stockage de la production sur les lieux. On considère habituellement que la fonction de production du gaz prend fin à la sortie de l'usine. Dans certaines circonstances, il peut être plus approprié de considérer que la fonction de production prend fin au premier point où le pétrole, le gaz ou leurs sous-produits sont livrés à un pipeline principal, à un transporteur public, à une raffinerie ou à un terminal portuaire.

produits d'exploitation nets futurs

Le montant net estimatif à recevoir au titre de la mise en valeur et de la production des réserves (y compris le pétrole synthétique, le méthane de houillère et les autres réserves non traditionnelles) établi :

- a) au moyen de prix et coûts prévisionnels;
- b) au gré de l'émetteur assujetti, au moyen de prix et coûts constants.

Ce montant net est calculé en déduisant des produits d'exploitation futurs estimatifs :

- les montants estimatifs des redevances futures à payer;
- les coûts liés à la mise en valeur et à la mise en production des réserves;
- les coûts d'abandon et de remise en état;
- les charges futures d'impôt, sauf indication contraire du règlement, de l'Annexe 51-101A1 ou de l'Annexe 51-101A2.

Les frais généraux et administratifs ainsi que les frais de financement de l'entreprise ne sont pas déduits. La valeur nette des produits d'exploitation futurs peut se calculer avec un taux d'actualisation ou sans actualisation.

puits d'exploration

Puits qui n'est ni un puits de développement, ni un puits de service, ni un puits de forage stratigraphique. [Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16 de l'ICCA]

puits de développement	Puits foré dans les limites établies d'un réservoir de pétrole ou de gaz, ou dans le voisinage immédiat de la limite du réservoir, jusqu'à une profondeur reconnue productive. [Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16 de l'ICCA]
puits de service	Puits foré ou complété en vue de soutenir la production dans un champ existant. Les puits de cette catégorie sont forés pour les objectifs précis suivants : injection de gaz (gaz naturel, propane, butane ou gaz effluents), injection d'eau, injection de vapeur, injection d'air, évacuation de l'eau salée, alimentation en eau pour l'injection, observation ou injection pour combustion. [Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16 de l'ICCA]
règlement (ou Règlement 51-101)	Le <i>Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières</i> .
Règlement 51-101 (ou règlement)	Le <i>Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières</i> .
Règlement 51-102	Le <i>Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue</i> .
réserves	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
réserves mises en valeur	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
réserves mises en valeur exploitées	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
réserves mises en valeur inexploitées	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
réserves non mises en valeur	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
réserves possibles	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
réserves probables	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]

réserves prouvées	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
réservoir	Formation géologique souterraine poreuse et perméable contenant un gisement de pétrole distinct qui est piégé par des barrières de roche imperméable ou d'eau et caractérisé par un système de pression unique. [manuel COGE]
ressources	Terme général servant à désigner tout ou partie des ressources totales.
ressources découvertes	Se reporter à la définition de « pétrole en place à l'origine découvert », les deux termes étant équivalents. [manuel COGE]
ressources découvertes non récupérables	Se reporter à la définition de « pétrole en place à l'origine découvert non récupérable », les deux termes étant équivalents.
ressources éventuelles	<p>Les quantités de pétrole qu'on estime, à une date donnée, pouvoir récupérer de gisements connus au moyen de techniques établies ou en cours d'élaboration, mais qui ne sont pas considérées actuellement comme récupérables d'un point de vue commercial en raison d'une ou de plusieurs éventualités.</p> <p>Les éventualités peuvent comprendre différents facteurs, notamment les questions d'ordre économique, juridique, environnemental, politique et réglementaire, ou l'absence de marchés. On peut également classer à titre de ressources éventuelles les quantités découvertes récupérables qui ont été estimées pour un projet qui en est au début de l'étape de l'évaluation. [manuel COGE]</p>
ressources non découvertes	Se reporter à la définition de « pétrole en place à l'origine non découvert », les deux termes étant équivalents. [manuel COGE]
ressources non découvertes non récupérables	Se reporter à la définition de « pétrole en place à l'origine non découvert non récupérable », les deux termes étant équivalents.
ressources prometteuses	<p>Les quantités de pétrole qu'on estime, à une date donnée, pouvoir récupérer de gisements non découverts au moyen de projets de mise en valeur futurs.</p> <p>Les ressources prometteuses présentent des possibilités de découverte et de mise en valeur. [manuel COGE]</p>
ressources totales	Se reporter à la définition de « volume total du pétrole en place à l'origine », les deux termes étant équivalents. [manuel COGE]

les deux termes étant équivalents. [manuel COGE]

restriction	En ce qui a trait à un rapport sur les données relatives aux réserves, modification au libellé du rapport type d'un évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié indépendant sur les données relatives aux réserves présenté selon l'Annexe 51-101A2, en raison d'une dérogation au manuel COGE ou d'une restriction à la portée du travail que l'évaluateur ou le vérificateur de réserves qualifié indépendant juge nécessaire. La modification peut revêtir la forme d'une opinion avec réserve, d'une opinion défavorable ou d'une récusation.
résultats prévus	<p>L'information qui peut, de l'avis d'une personne raisonnable, indiquer la valeur ou les quantités éventuelles de ressources de l'émetteur assujetti, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'estimation du volume; • l'estimation de la valeur; • l'étendue géographique; • l'épaisseur productive; • les débits; • la teneur en hydrocarbures. <p>[règlement]</p>
SEC	La Securities and Exchange Commission des États-Unis d'Amérique. [Norme canadienne 14-101]
SEDAR	Le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) qui fait l'objet du <i>Règlement 13-101 sur le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)</i> .
SFAS No. 19	Le Statement of Financial Accounting Standards No. 19, <i>Financial Accounting and Reporting by Oil and Gas Producing Companies</i> , du Financial Accounting Standards Board des États-Unis et ses modifications. [règlement]

terrain	<p>Un terrain comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la propriété d'un bien-fonds, une concession, un bail, un contrat, un permis, une licence ou tout autre droit permettant d'extraire du pétrole ou du gaz conformément aux modalités que peut imposer l'acte de cession de ce droit; b) les droits à redevances, les droits à une part du pétrole ou du gaz produit et les autres droits hors exploitation sur des terrains exploités par des tiers; c) les accords avec des autorités ou gouvernements étrangers en vertu desquels l'émetteur assujéti participe à l'exploitation de terrains ou agit d'une façon quelconque en qualité de « producteur » des réserves en cause (par opposition à l'acheteur indépendant, au courtier, au négociant ou à l'importateur). <p>Un terrain ne comprend pas les contrats de fourniture ni les contrats qui prévoient un droit d'acheter, plutôt que d'extraire, du pétrole ou du gaz. [Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16 de l'ICCA]</p>
terrain non prouvé	Terrain ou partie d'un terrain auquel aucune réserve n'a été attribuée en particulier.
terrain prouvé	Terrain ou partie d'un terrain auquel des réserves ont été attribuées en particulier.
territoire	Pour l'application du règlement, province ou territoire du Canada. [Norme canadienne 14-101]
type de produit	<p>L'un des types de produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) relativement aux activités pétrolières et gazières traditionnelles : <ul style="list-style-type: none"> i) le pétrole brut léger et moyen mélangés; ii) le pétrole lourd; iii) le gaz naturel, à l'exception des liquides de gaz naturel; iv) les liquides de gaz naturel; b) relativement aux activités pétrolières et gazières non traditionnelles : <ul style="list-style-type: none"> i) le pétrole synthétique; ii) le bitume;

- iii) le méthane de houillère;
- iv) les hydrates;
- v) l'huile de schiste;
- vi) le gaz de schiste.

[règlement]

vérificateur de réserves qualifié

Une personne physique qui remplit les conditions suivantes :

- a) à l'égard de données relatives aux réserves particulières ou de l'information connexe, elle possède les compétences professionnelles et l'expérience requises pour effectuer l'estimation, l'évaluation, l'examen et la vérification des données relatives aux réserves et de l'information connexe;
- b) elle est membre en règle d'un ordre professionnel.

[règlement]

vérification

Pour ce qui est des données relatives aux réserves, processus selon lequel un vérificateur de réserves qualifié indépendant applique des procédés visant à lui permettre de fournir une assurance raisonnable, sous forme d'opinion, que les données relatives aux réserves de l'émetteur assujetti (ou une certaine partie de ces données) ont, à tous les égards importants, été déterminées et présentées conformément au manuel COGE et, par conséquent, ne comportent aucune inexactitude importante.

Étant donné :

- i) la nature du sujet traité (estimations de résultats futurs comportant de nombreuses incertitudes);
- ii) que le vérificateur de réserves qualifié indépendant évalue la qualification et l'expérience du personnel de l'émetteur assujetti, évalue les systèmes, méthodes et contrôles de l'émetteur assujetti et se fie à la compétence du personnel de l'émetteur assujetti ainsi qu'à la pertinence des systèmes, méthodes et contrôles de l'émetteur assujetti;
- iii) que des sondages et échantillons (y compris l'examen des documents sous-jacents à l'appui de la détermination des réserves et des produits d'exploitation nets futurs) et non des évaluations exhaustives sont effectués;

le niveau d'assurance vise à être élevé, mais non absolu.

On ne peut décrire le niveau d'assurance avec une précision numérique. Le niveau d'assurance sera habituellement inférieur, mais dans une mesure raisonnable, à celui d'une évaluation indépendante, mais considérablement supérieur à celui d'un examen. [manuel COGE]

volume total du pétrole en place à l'origine	La quantité de pétrole qu'on estime être présente à l'origine dans les gisements naturels. [manuel COGE] Il comprend la quantité de pétrole qu'on estime, à une date donnée, être contenue dans les gisements connus, avant la mise en production, augmentée de la quantité estimative de pétrole contenue dans des gisements qui restent à découvrir.
zone géographique étrangère	Zone géographique située à l'extérieur de l'Amérique du Nord dans un seul pays ou comprenant tout ou partie de plusieurs pays.
zone productive possible	Zone géographique ou stratigraphique dans laquelle l'émetteur assujetti détient ou compte détenir un ou plusieurs droits sur des terrains pétroliers ou gaziers, géographiquement définie en fonction des données géologiques et pour laquelle il existe des attentes raisonnables qu'elle renfermera au moins un réservoir ou une partie d'un réservoir de pétrole ou de gaz.

PARTIE 2 DÉFINITIONS DES RÉSERVES

La présente partie est tirée de l'article 5 du volume 1 du manuel COGE (1^{re} éd., 30 juin 2002). On consultera la dernière édition du manuel COGE pour obtenir les mises à jour ainsi que des explications et indications supplémentaires.

Les définitions et indications qui suivent visent à aider les évaluateurs à estimer les réserves d'une manière raisonnablement uniforme, et les utilisateurs des rapports d'évaluation, à comprendre le contenu de ces rapports et, au besoin, à juger si les évaluateurs ont suivi les normes généralement reconnues.

Les indications exposent :

- les critères généraux de classement des réserves,
- les procédés et les méthodes d'estimation des réserves,
- les niveaux de confiance des estimations des réserves d'entités individuelles et des estimations globales des réserves;
- la vérification et le contrôle des estimations de réserves.

La détermination des réserves de pétrole et de gaz suppose qu'on établisse des estimations comportant un degré inhérent d'incertitude. Les catégories de réserves prouvées, probables et possibles ont été définies pour refléter le niveau de ces incertitudes et donner une idée de la probabilité de récupération.

L'estimation et le classement des réserves exigent l'exercice du jugement professionnel combiné à des connaissances en géologie et en génie en vue d'apprécier s'il est satisfait ou non aux critères particuliers de classement des réserves. Il faut une connaissance de concepts comme l'incertitude et le risque, les probabilités et les statistiques et les méthodes d'estimation déterministes et probabilistes pour employer et appliquer correctement les définitions des réserves. Ces concepts sont présentées et exposées de façon plus détaillée dans l'article 5.5 du manuel COGE.

Les définitions qui suivent s'appliquent aux estimations tant d'entités de réserves individuelles qu'à

l'ensemble des réserves d'entités multiples.

Catégories de réserves

Les « réserves » sont les quantités restantes estimatives de pétrole, de gaz naturel et de substances apparentées qu'on prévoit pouvoir récupérer de gisements connus, à une date donnée, en fonction de ce qui suit :

- l'analyse des données de forage ainsi que des données géologiques, géophysiques et techniques;
- l'utilisation de la technologie connue;
- des conditions économiques précises¹, généralement acceptées comme raisonnables et indiquées.

Les réserves sont classées en fonction du degré de certitude qui se rattache aux estimations :

- a) **réserves prouvées** : réserves qu'on estime avec une certitude élevée pouvoir récupérer; il est probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures aux réserves prouvées estimatives.
- b) **réserves probables** : réserves additionnelles pour lesquelles la certitude de récupération est inférieure à celle des réserves prouvées; il est tout aussi probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures ou inférieures à la somme des réserves prouvées et des réserves probables estimatives.
- c) **réserves possibles** : réserves additionnelles pour lesquelles la certitude de récupération est inférieure à celle des réserves probables; il est peu probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures à la somme des réserves prouvées, des réserves probables et des réserves possibles estimatives.

On trouvera à l'article 5.5.4 du manuel COGE d'autres critères s'appliquant au classement des réserves.

Stade de la mise en valeur et de la production

Chacune des principales catégories de réserves (prouvées, probables et possibles) peut être subdivisée en deux, selon que les réserves sont mises en valeur ou non mises en valeur :

- a) **réserves mises en valeur** : réserves qu'on prévoit récupérer par l'entremise de puits existants et d'installations actuelles ou, à défaut d'installations déjà montées, dont la mise en production nécessiterait des dépenses peu élevées (par exemple, comparativement au coût du forage d'un puits). Les réserves mises en valeur peuvent être subdivisées selon qu'elles sont exploitées ou inexploitées.

¹ Pour l'application du règlement, les hypothèses économiques clés sont les prix et coûts utilisés dans l'estimation, à savoir :

- a) les prix et coûts prévisionnels;
- b) au gré de l'émetteur assujéti, les prix et coûts constants à la date de clôture de son exercice.

réserves mises en valeur exploitées : réserves qu'on prévoit récupérer d'intervalles d'achèvement ouverts au moment de l'estimation; ou bien ces réserves sont exploitées au moment envisagé, ou bien, si elles sont inutilisées, elles doivent avoir été mises en production antérieurement et la date de reprise de la production doit être connue avec une certitude raisonnable;

réserves mises en valeur inexploitées : réserves qui n'ont pas été mises en production ou qui ont antérieurement été en production, mais qui sont inutilisées et dont la date de reprise de la production est inconnue.

b) **réserves non mises en valeur** : réserves qu'on prévoit récupérer à partir de gisements connus dont la mise en production nécessiterait des dépenses considérables (par exemple, comparativement au coût du forage d'un puits); elles doivent respecter pleinement les critères de la catégorie de réserves (prouvées, probables, possibles) à laquelle elles sont attribuées.

Dans les gisements multipuits, il peut convenir de répartir les réserves totales du gisement entre les catégories réserves mises en valeur et réserves non mises en valeur ou de subdiviser les réserves mises en valeur du gisement en réserves mises en valeur exploitées et réserves mises en valeur inexploitées. Cette répartition doit se fonder sur l'appréciation que fait l'auteur des estimations des réserves qui seront récupérées des puits particuliers, sur les installations et intervalles d'achèvement pour le gisement ainsi que sur le stade où se trouvent les réserves, mise en valeur ou production.

Niveaux de certitude à l'égard des réserves présentées

Les niveaux de certitude qualitatifs auxquels font référence les définitions données ci-dessus s'appliquent aux « entités de réserves individuelles », qui s'entendent du niveau le plus bas auquel les calculs de réserves sont effectués, et aux « réserves présentées », qui s'entendent de la somme au niveau le plus élevé d'estimations d'entités individuelles pour laquelle les estimations de réserves sont présentées. Les réserves présentées devraient viser les niveaux de certitude suivants selon un ensemble donné de conditions économiques :

- il existe une probabilité d'au moins 90 % que les quantités effectivement récupérées seront égales ou supérieures aux réserves prouvées estimatives;
- il existe une probabilité d'au moins 50 % que les quantités effectivement récupérées seront égales ou supérieures à la somme des réserves prouvées et des réserves probables estimatives;
- il existe une probabilité d'au moins 10 % que les quantités effectivement récupérées seront égales ou supérieures à la somme des réserves prouvées, des réserves probables et des réserves possibles estimatives.

Une mesure quantitative des niveaux de certitude se rattachant aux estimations établies pour les diverses catégories de réserves est souhaitable pour mieux comprendre les risques et incertitudes s'y rattachant. Cependant, la majorité des estimations de réserves sont effectuées par l'application de méthodes déterministes qui ne fournissent pas une mesure quantitative de la probabilité dérivée mathématiquement. En principe, il ne devrait pas y avoir de différence entre les estimations établies par l'application de méthodes probabilistes ou déterministes.

On trouvera des explications supplémentaires sur les niveaux de certitude se rattachant aux estimations de réserves et sur l'effet de la totalisation dans l'article 5 du manuel COGE.

Questions

Pour toute question au sujet du présent avis, prière de s'adresser à l'une des personnes suivantes :

Pierre Martin
Avocat
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 2545
pierre.martin@lautorite.qc.ca

Eric Boutin
Analyste en valeurs mobilières
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4447
eric.boutin@lautorite.qc.ca

Blaine Young
Associate Director, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403-297-4220
blaine.young@seccom.ab.ca

Alex Poole
Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403-297-4482
alex.poole@seccom.ab.ca

David Elliott
Chief Petroleum Advisor
Alberta Securities Commission
403-297-4008
david.elliott@seccom.ab.ca

Taryn Montgomery
Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403-297-4976
taryn.montgomery@seccom.ab.ca

Gordon Smith
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604-899-6656 ou 800-373-6393 (en Colombie-Britannique et en Alberta)
gsmith@bcsc.bc.ca

Robert Holland
Chief Mining Advisor, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604-899-6719 ou 800-373-6393 (en Colombie-Britannique et en Alberta)
rholland@bcsc.bc.ca

Craig Waldie
Senior Geologist
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-8308
cwaldie@osc.gov.on.ca

Le 28 décembre 2007

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et des services de recherche au moyen des courtages / Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services of Research Services

(Voir section 7.2 du présent bulletin)

6.2.2 Publication

Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières

[Décisions du Président-directeur général](#)

[Avis](#)

[Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières](#)

[Instruction générale relative au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières](#)

[Notice](#)

[Regulation to amend Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities](#)

[Policy Statement to Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities](#)

DÉCISION N° 2007-PDG-0205***Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières***

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*, conformément aux paragraphes 1°, 8°, 11° et 34° de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement visé à l'article 331.1 de la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication du projet de règlement pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 19 janvier 2007 [(2007) Vol. 4, n° 3, B.A.M.F., section 6.2.1], accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, L.R.Q., c. R-18.1, le tout, conformément à l'article 331.2 de la Loi;

Vu la fin de la période de commentaires;

Vu la publication du projet de règlement pour information au Bulletin le 12 octobre 2007 [(2007) Vol. 4, n° 41, B.A.M.F., section 6.2.2];

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331.1 de la Loi au ministre des Finances, qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la Loi;

Vu la recommandation de la Direction de l'encadrement des marchés de valeurs;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa transmission à la ministre des Finances pour approbation.

Fait le 29 novembre 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2007-PDG-0206***Instruction générale relative au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières***

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») prévu à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »), d'établir des instructions générales définissant les exigences découlant de l'application de l'article 276 de la Loi, à l'intérieur de la discrétion qui lui est conférée;

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir une instruction générale prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication du projet d'instruction générale pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin »), le 19 janvier 2007 [(2007) Vol. 4, n° 3, B.A.M.F., section 6.2.1];

Vu la fin de la période de consultation;

Vu la publication du projet d'instruction générale pour information au Bulletin, le 12 octobre 2007 [(2007) Vol. 4, n° 41, B.A.M.F., section 6.2.2];

Vu la décision n° 2007-PDG-0205 en date du 29 novembre 2007, par laquelle l'Autorité a pris le *Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* et autoriser sa transmission à la ministre des Finances pour approbation;

Vu les modifications apportées au texte de l'instruction générale actuelle qui font en sorte qu'il est opportun d'établir à nouveau l'instruction générale en intégrant ces modifications;

Vu l'article 298 de la Loi prévoyant l'obligation de publier les instructions générales au Bulletin;

Vu la recommandation de la Direction de l'encadrement des marchés de valeurs;

En conséquence :

L'Autorité établit l'*Instruction générale relative au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la publication au Bulletin.

La présente décision prend effet le 28 décembre 2007.

Fait le 29 novembre 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières¹

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le règlement suivant :

- *Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, l'*Instruction générale relative au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*.

Avis de publication

Le *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* a été pris par l'Autorité le 29 novembre 2007, a reçu l'approbation ministérielle requise et est entré en vigueur le 28 décembre 2007.

L'arrêté ministériel approuvant le règlement a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, en date du 27 décembre 2007 et est reproduit ci-dessous.

Le 11 janvier 2008

¹ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

A.M., 2007-07**Arrêté numéro V-1.1-2007-07 de la ministre des Finances en date du 14 décembre 2007**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières

VU que les paragraphes 1^o, 8^o, 11^o et 34^o de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1) prévoient que l'Autorité des marchés financiers peut adopter des règlements concernant les matières visées à ces paragraphes;

VU que les troisième et quatrième alinéas de l'article 331.2 de cette loi prévoient qu'un projet de règlement est publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, qu'il est accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) et qu'il ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication;

VU que les premier et cinquième alinéas de cet article prévoient que tout règlement pris en vertu de l'article 331.1 est approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'indique le règlement;

VU que le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières a été approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-15 du 2 août 2005;

VU qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

VU que le projet de Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières a été publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, n° 3 du 19 janvier 2007;

VU que l'Autorité des marchés financiers a adopté, par la décision n° 2007-PDG-0205 du 29 novembre 2007, le Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières;

VU qu'il y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, la ministre des Finances approuve sans modification le Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 14 décembre 2007

La ministre des Finances,
MONIQUE JÉRÔME-FORGET

Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 8^o, 11^o et 34^o)

1. L'article 1.1 du Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières est modifié:

1^o par le remplacement de la définition de « données relatives aux réserves » par la suivante :

« « données relatives aux réserves » : une estimation des réserves prouvées et des réserves probables ainsi que des produits d'exploitation nets futurs correspondants, estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels ; » ;

2^o par l'insertion, dans le paragraphe *a* de la définition de « évaluateur de réserves qualifié » et après les mots « données relatives aux réserves particulières » et « des données relatives aux réserves », de « , de l'information sur les ressources » ;

3^o par le remplacement, dans la définition de « indépendant », des mots « d'un évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié avec un émetteur assujéti, « indépendant » au sens du manuel COGE » par les mots « entre un émetteur assujéti et une personne ou société, une relation dépourvue de toute circonstance susceptible, de l'avis d'une personne raisonnable informée de tous les faits pertinents, d'influer sur le jugement de cette personne ou société quant à l'établissement de l'information utilisée par l'émetteur assujéti » ;

4^o par l'insertion, après la définition de « indépendant », de la suivante :

* Les seules modifications au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières, approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-15 du 2 août 2005 (2005, *G.O.* 2, 4733), ont été apportées par le règlement modifiant ce règlement et approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-25 du 30 novembre 2005 (2005, *G.O.* 2, 7149).

«*information analogue*» : l'information relative à une zone extérieure à celle dans laquelle l'émetteur assujéti détient ou entend acquérir une participation et à laquelle ce dernier renvoie afin d'établir une comparaison raisonnable ou de tirer une conclusion raisonnable à l'égard d'une zone dans laquelle il détient ou entend acquérir une participation, y compris :

- a) l'information historique sur les réserves ;
- b) l'estimation du volume ou de la valeur des réserves ;
- c) l'information historique sur les ressources ;
- d) l'estimation du volume ou de la valeur des ressources ;
- e) les montants historiques de la production ;
- f) l'estimation de la production ;
- g) l'information sur un champ, un puits, un bassin ou un réservoir ;» ;

5° par le remplacement de la définition de «*Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-5 de l'ICCA*» par la suivante :

«*Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16 de l'ICCA*» : la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16, «*Pétrole et gaz naturel – capitalisation du coût entier*» faisant partie du Manuel de l'ICCA et ses modifications ;» ;

6° par la suppression de la définition de «*prix et coûts constants*» ;

7° par l'insertion, après la définition de «*prix et coûts prévisionnels*», des définitions suivantes :

«*réserves*» : les réserves prouvées, probables ou possibles ;

«*résultats prévus*» : l'information qui peut, de l'avis d'une personne raisonnable, indiquer la valeur ou les quantités éventuelles de ressources de l'émetteur assujéti, y compris :

- a) l'estimation du volume ;
- b) l'estimation de la valeur ;
- c) l'étendue géographique ;

d) l'épaisseur productive ;

e) les débits ;

f) la teneur en hydrocarbures ;» ;

8° par l'addition, après le sous-paragraphe *iv* du paragraphe *b* de la définition de «*type de produit*», des suivants :

«*v*) l'huile de schiste ;

«*vi*) le gaz de schiste ;» ;

9° par l'insertion, dans le paragraphe *a* de la définition de «*vérificateur de réserves qualifié*» et après les mots «*données relatives aux réserves particulières*» et «*des données relatives aux réserves*», de «*,* de l'information sur les ressources».

2. Le paragraphe 2 de l'article 1.2 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le texte français, des mots «*dans le manuel COGE, la définition dans le présent règlement, la Norme canadienne 14-101, Définition*» par les mots «*dans le manuel COGE, la définition dans le présent règlement, la Norme canadienne 14-101, Définitions*» ;

2° par le remplacement, dans le texte anglais, des mots «*shall apply*» par le mot «*applies*».

3. L'article 2.1 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans la phrase introductive, du mot «*dépose*» par les mots «*doit déposer*» ;

2° par le remplacement, dans la phrase introductive du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2, des mots «*dont chacun est indépendant de l'émetteur assujéti et qui font*» par «*,* tous indépendants de l'émetteur assujéti, qui doivent faire» ;

3° par le remplacement, à la fin du texte anglais du sous-paragraphe *b* du paragraphe 3, de «*item 1*» par «*item 2*».

4. L'article 2.2 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot «*diffuse*» par les mots «*doit diffuser*».

5. L'article 3.2 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot «*nomme*» par les mots «*doit nommer*».

6. L'article 3.3 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « met » par les mots « doit mettre ».

7. L'article 3.5 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le texte anglais de la disposition *iii* du sous-paragraphe *a* du paragraphe 1, du mot « clause » par le mot « subparagraph » ;

2° dans le paragraphe 2 :

a) par le remplacement, dans le texte anglais, du mot « shall » par le mot « must » ;

b) par le remplacement des mots « sous-paragraphe *e* de l'article 3.4 » par les mots « paragraphe *e* de l'article 3.4 » ;

3° dans le paragraphe 3 :

a) par le remplacement, dans le texte anglais, du mot « shall » par le mot « must » ;

b) par le remplacement des mots « sous-paragraphe *e* de l'article 3.4 » par les mots « paragraphe *e* de l'article 3.4 ».

8. L'article 4.1 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans la phrase introductive, du mot « utilise » par les mots « doit utiliser » ;

2° dans le paragraphe *a* :

a) par le remplacement, dans le texte français, du mot « comptabilisation » par le mot « capitalisation » ;

b) par le remplacement de l'abréviation « NOC- 5 » par l'abréviation « NOC-16 ».

9. L'article 4.2 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 4.2. Concordance des dates

La date ou la période pour laquelle l'effet d'un événement ou une opération est inscrit dans les états financiers annuels de l'émetteur assujéti doit être la même que la date ou la période pour laquelle il est reflété la première fois dans l'information annuelle sur les données relatives aux réserves de l'émetteur assujéti conformément à la partie 2. ».

10. Les articles 5.2 et 5.3 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

« 5.2. Communication d'information sur les réserves et d'autres éléments d'information

L'émetteur assujéti qui communique de l'information sur les réserves ou de l'information d'un autre type visé par l'Annexe 51-101A1, Relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz doit s'assurer que l'information est conforme à ce qui suit :

a) l'estimation des réserves ou des produits d'exploitation nets futurs doit :

i) indiquer la date d'effet de l'estimation ;

ii) avoir été établie ou vérifiée par un évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié ;

iii) avoir été établie ou vérifiée conformément au manuel COGE ;

iv) avoir été établie selon l'hypothèse que la mise en valeur de chaque terrain visé par l'estimation sera effectuée, sans tenir compte de la probabilité que l'émetteur assujéti dispose du financement requis à cette fin ;

v) dans le cas de l'estimation des réserves possibles ou des produits d'exploitation nets futurs correspondants communiquée par écrit, être accompagnée de la mise en garde suivante :

« Les réserves possibles sont les réserves additionnelles pour lesquelles la certitude de récupération est inférieure à celle des réserves probables. La probabilité que les quantités effectivement récupérées égalent ou dépassent la somme des réserves prouvées, des réserves probables et des réserves possibles atteint 10 %. » ;

b) pour déterminer si des réserves doivent être attribuées à un terrain particulier non foré, des coûts d'abandon et de remise en état futurs estimatifs raisonnables liés à ce terrain doivent avoir été pris en compte ;

c) l'information fournie sur les produits d'exploitation nets futurs globaux doit respecter les obligations relatives au calcul des produits d'exploitation nets futurs prévues dans l'Annexe 51-101A1, Relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz ;

d) l'information fournie doit être conforme à l'information correspondante, le cas échéant, donnée dans le dernier relevé que l'émetteur assujéti a déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières conformément au paragraphe 1 de l'article 2.1, sauf dans la mesure où le relevé a été complété ou remplacé par une déclaration de changement important qu'il a déposée auprès de l'autorité en valeurs mobilières.

« 5.3. Classement des réserves et des ressources

L'information présentée sur les réserves ou les ressources doit appliquer la terminologie et les catégories relatives aux réserves et aux ressources énoncées dans le manuel COGE et doit se rapporter à la catégorie la plus pertinente dans laquelle les réserves ou les ressources peuvent être classées. ».

11. L'article 5.4 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement, dans le texte anglais, du mot « shall » par le mot « must » ;

2^o par l'insertion, après les mots « et refléter les », des mots « quantités et les ».

12. L'article 5.6 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le texte anglais de l'intitulé et après les mots « Not Fair », du mot « Market ».

13. Les articles 5.9 et 5.10 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

« 5.9. Information sur les ressources

1) L'émetteur assujéti qui fournit les résultats prévus de ressources qui, au moment considéré, ne sont pas classées à titre de réserves doit également fournir par écrit, dans le même document ou dans un document justificatif, les éléments suivants :

a) la participation de l'émetteur assujéti dans les ressources ;

b) l'emplacement des ressources ;

c) les types de produits qu'il prévoit, de façon raisonnable, pouvoir extraire ;

d) les risques et le degré d'incertitude se rattachant à la récupération des ressources ;

e) dans le cas d'un terrain non prouvé dont la valeur est indiquée, les deux éléments suivants :

i) le mode de calcul de la valeur ;

ii) le fait que la valeur a été établie par une personne indépendante ou non.

2) Si l'information visée au paragraphe 1 comprend l'estimation d'une quantité de ressources dans laquelle l'émetteur assujéti détient ou entend acquérir une participation, ou une valeur estimative attribuable à une quantité estimative, l'estimation doit :

a) avoir été établie ou vérifiée par un évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié ;

b) se rapporter à la catégorie la plus pertinente de ressources dans laquelle les ressources peuvent être classées selon le manuel COGE et indiquer quelle partie de l'estimation est attribuable à chaque catégorie ;

c) être accompagnée de l'information suivante :

i) une définition de la catégorie de ressources ayant servi à l'estimation ;

ii) la date d'effet de l'estimation ;

iii) les facteurs positifs et négatifs significatifs et pertinents concernant l'estimation ;

iv) à l'égard des ressources éventuelles, les éventualités particulières qui empêchent de les classer à titre de réserves ;

v) à proximité, la mise en garde suivante, selon le cas :

A) dans le cas de ressources découvertes ou d'une sous-catégorie de ressources découvertes autre que les réserves :

« Rien ne garantit la viabilité commerciale de l'exploitation de toute partie des ressources. » ;

B) dans le cas de ressources non découvertes ou d'une sous-catégorie de ressources non découvertes :

« Rien ne garantit la découverte de toute partie des ressources. En cas de découverte, rien ne garantit la viabilité commerciale de l'exploitation de toute partie des ressources. ».

3) Les sous-paragraphes *d* et *e* du paragraphe 1 et les dispositions *iii* et *iv* du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 ne s'appliquent pas si les conditions suivantes sont réunies :

a) l'émetteur assujetti mentionne dans le document écrit le titre et la date d'un document déposé antérieurement qui respecte ces obligations;

b) les ressources présentées dans le document écrit, prenant en compte les participations et les terrains particuliers reflétés dans l'estimation des ressources ou d'autres résultats prévus, constituent, compte tenu de l'importance relative, les mêmes ressources que celles qui font l'objet du document déposé antérieurement.

«5.10. Information analogue

1) Les articles 5.2, 5.3 et 5.9 ne s'appliquent pas à l'information analogue si l'émetteur assujetti présente l'information suivante:

a) la source et la date de l'information analogue;

b) le fait que la source de l'information analogue était ou non indépendante;

c) si l'émetteur assujetti ne peut confirmer que l'information analogue a été établie par un évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié ou conformément au manuel COGE, une mise en garde l'indiquant à proximité de l'information analogue présentée;

d) la pertinence de l'information analogue par rapport aux activités pétrolières et gazières de l'émetteur assujetti.

2) Si l'émetteur assujetti présente de l'information constituant des résultats prévus, une estimation de la quantité de réserves ou de ressources, ou une estimation de la valeur attribuable à la quantité estimative de réserves ou de ressources pour une zone dans laquelle il détient ou entend acquérir une participation qui est fondée sur une extrapolation à partir d'information analogue, les articles 5.2, 5.3 et 5.9 s'appliquent à la communication de l'information.»

14. L'article 5.13 de ce règlement est modifié:

1° par l'insertion, dans le texte anglais de la phrase introductive et après les mots «Written disclosure of a netback», du mot «must»;

2° par la suppression du paragraphe a);

3° par la suppression, dans le texte anglais des paragraphes b et c, du mot «shall».

15. L'article 5.15 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte français de la mise en garde prévue au sous-paragraphe iv du paragraphe b, des mots

«frais d'exploration futurs» par les mots «frais de mise en valeur futurs».

16. Le paragraphe 2 de l'article 6.1 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«2) En plus de respecter toute autre obligation de la législation en valeurs mobilières concernant la communication d'un changement important, la communication d'un changement important visé au paragraphe 1 doit comprendre l'avis de l'émetteur assujetti, établi de façon raisonnable quant à l'incidence qu'a eue le changement important sur ses données relatives aux réserves ou toute autre information.»

17. Ce règlement est modifié par l'addition, après l'article 8.1, du suivant:

«8.2. Dispense accordée à certains émetteurs de titres échangeables

1) L'émetteur de titres échangeables, au sens du paragraphe 1 de l'article 13.3 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, est dispensé de l'application du présent règlement si toutes les conditions du paragraphe 2 de cet article sont remplies.

2) Pour l'application du paragraphe 1, les «documents d'information continue» dont il est question à la sous-disposition A de la disposition ii du sous-paragraphe d du paragraphe 2 de l'article 13.3 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue comprennent les documents déposés conformément au présent règlement.»

18. L'Annexe 51-101A1 de ce règlement est modifiée:

1° par le remplacement des rubriques 2.1 et 2.2 par les suivantes:

«Rubrique 2.1 Données relatives aux réserves (prix et coûts prévisionnels)

1. Ventilation des réserves (chiffres prévisionnels) – Indiquer par pays et globalement les réserves brutes et nettes estimées au moyen de prix et coûts prévisionnels pour chaque type de produit dans les catégories suivantes:

- a) réserves prouvées mises en valeur et exploitées;
- b) réserves prouvées mises en valeur et inexploitées;
- c) réserves prouvées non mises en valeur;
- d) réserves prouvées totales;

- e) réserves probables totales;
- f) somme des réserves prouvées et réserves probables totales;
- g) si l'émetteur assujetti présente une estimation des réserves possibles dans le relevé:
 - i) les réserves possibles totales;
 - ii) la somme des réserves prouvées, des réserves probables et des réserves possibles totales.

2. Valeur des produits d'exploitation nets futurs (chiffres prévisionnels) – Indiquer par pays et globalement la valeur des produits d'exploitation nets futurs attribuables aux catégories de réserves visées au paragraphe 1 de la présente rubrique, estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels, avant et après déduction des charges futures d'impôt, calculés sans actualisation et au moyen d'un taux d'actualisation de 5 %, 10 %, 15 % et 20 %. Présenter aussi la même information selon la valeur unitaire, par exemple en « \$ » par kpi³ ou en « \$ » par baril selon les réserves nettes, au moyen d'un taux d'actualisation de 10 % et avant déduction des charges futures d'impôt. Cette obligation de présenter la valeur unitaire peut être remplie en indiquant celle-ci à l'égard de chaque catégorie des réserves prouvées et des réserves probables dans l'information visée au sous-paragraphe c du paragraphe 3.

3. Information supplémentaire concernant les produits d'exploitation nets futurs (chiffres prévisionnels)

a) Le présent paragraphe s'applique aux produits d'exploitation nets futurs attribuables à chacune des catégories suivantes de réserves et estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels:

- i) les réserves prouvées totales;
- ii) la somme des réserves prouvées et des réserves probables totales;
- iii) si le sous-paragraphe g du paragraphe 1 s'applique, la somme des réserves prouvées, des réserves probables et des réserves possibles totales.

b) Indiquer par pays et globalement les éléments suivants des produits d'exploitation nets futurs estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels et calculés sans actualisation:

- i) les produits d'exploitation;
- ii) les redevances;

- iii) les frais d'exploitation;
- iv) les frais de mise en valeur;
- v) les coûts d'abandon et de remise en état;
- vi) les produits d'exploitation nets futurs avant déduction des charges futures d'impôt;
- vii) les charges futures d'impôt;
- viii) les produits d'exploitation nets futurs après déduction des charges futures d'impôt.

c) Indiquer par groupe de production et selon la valeur unitaire pour chaque groupe de production, par exemple en « \$ » par kpi³ ou en « \$ » par baril selon les réserves nettes, la valeur nette des produits d'exploitation nets futurs avant déduction des charges futures d'impôt, estimée au moyen de prix et coûts prévisionnels et calculée au moyen d'un taux d'actualisation de 10 %.

« **Rubrique 2.2 Information supplémentaire sur les données relatives aux réserves (prix et coûts constants)** »

L'émetteur assujetti peut compléter l'information sur les données relatives aux réserves visée à la rubrique 2.1 en présentant aussi les éléments de cette rubrique à l'égard de ses réserves prouvées ou de ses réserves prouvées et probables au moyen de prix et coûts constants à la date de clôture de son dernier exercice.»;

2° par le remplacement de l'instruction 3 de la rubrique 2.4 par la suivante:

«3) *Les prix et coûts constants sont les prix et coûts utilisés dans une estimation qui sont :*

a) *les prix et coûts de l'émetteur assujetti à la date d'effet de l'estimation, gardés constants pendant toute la durée estimative des terrains faisant l'objet de l'estimation;*

b) *dans la seule mesure où il y a des prix ou coûts futurs fixes ou actuellement déterminables auxquels l'émetteur assujetti est lié par un engagement, contractuel ou autre, de livrer un produit, y compris ceux qui se rapportent à une période de prolongation d'un contrat qui sera probablement prolongé, ces prix et coûts plutôt que ceux qui sont visés au sous-paragraphe a.*

Pour l'application du sous-paragraphe a, les prix de l'émetteur assujetti sont le prix affiché pour le pétrole et le prix au comptant pour le gaz, après les ajustements historiques pour le transport, la densité et d'autres facteurs.»;

3° dans la rubrique 3.1 :

a) par l'addition, à la fin de l'intitulé, du mot « **supplémentaires** » ;

b) par le remplacement du mot « Indiquer » par les mots « Si de l'information supplémentaire visée à la rubrique 2.2 est présentée, indiquer » et de « rubrique 2.1 » par « rubrique 2.2 » ;

4° dans la rubrique 3.2 :

a) par le remplacement, dans le sous-paragraphe a du paragraphe 1, de « rubrique 2.2 » par « rubrique 2.1 » ;

b) par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 2, du mot « shall » par le mot « must » ;

c) par le remplacement, dans l'instruction 2, des mots « Les expressions » par les mots « L'expression » et par l'insertion, après les mots « « prix et coûts constants » et », des mots « l'expression définie » ;

5° par le remplacement, dans l'intitulé de la partie 4, des mots « VARIATIONS DES RÉSERVES ET DES PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS » par les mots « VARIATION DES RÉSERVES » ;

6° dans la rubrique 4.1 :

a) par le remplacement, dans le texte français de l'intitulé, du mot « Variations » par le mot « Variation » ;

b) par le remplacement, partout où il se trouve dans le paragraphe 1, du mot « nettes » par le mot « brutes » ;

c) dans le paragraphe 2 :

i) dans le sous-paragraphe b :

A) par la suppression, à la fin de la disposition iv, des mots « et autres produits provenant d'activités pétrolières et gazières non traditionnelles » ;

B) par l'addition, après la disposition iv, des suivantes :

v) bitume ;

vi) méthane de houillère ;

vii) hydrates ;

viii) huile de schiste ;

ix) gaz de schiste ; » ;

ii) dans le sous-paragraphe c :

A) par l'addition, à la fin de la disposition i, des mots « et la récupération améliorée » ;

B) par la suppression de la disposition ii ;

C) par la renumérotation des dispositions iii à viii, qui deviennent respectivement les dispositions ii à vii ;

d) par le remplacement de l'instruction 1 par la suivante :

« 1) L'information prévue à la rubrique 4.1 doit être donnée à l'égard des réserves estimées au moyen de prix et coûts prévisionnels, le type de prix et coûts devant être indiqué. » ;

e) par l'addition, après l'instruction 3, de la suivante :

« 4) Les émetteurs assujettis ne doivent pas inclure les réserves découlant du forage intercalaire dans la catégorie des révisions techniques visée à la disposition ii du sous-paragraphe c du paragraphe 2. Les ajouts de réserves découlant du forage intercalaire doivent être inclus soit dans la catégorie des extensions et de la récupération améliorée à la disposition i du sous-paragraphe c du paragraphe 2, soit dans une nouvelle catégorie distincte appelée « forage intercalaire » au sous-paragraphe c du paragraphe 2. » ;

7° par la suppression de la rubrique 4.2 ;

8° par la suppression, partout où il se trouve dans les paragraphes 1 et 2 de la rubrique 5.1, du mot « soit » et par le remplacement, dans ces paragraphes, du mot « cinq » par le mot « trois » ;

9° dans la rubrique 5.3 :

a) dans paragraphe 1 :

i) dans le sous-paragraphe a :

A) par la suppression de la disposition i ;

B) par la renumérotation des dispositions ii et iii, qui deviennent respectivement les dispositions i et ii ;

ii) par la suppression, dans la disposition i du sous-paragraphe b, des mots « et au moyen d'un taux d'actualisation de 10 % » ;

b) par le remplacement, dans le texte français du paragraphe 2, du mot « Exposez » par le mot « Exposer » ;

10° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de la rubrique 6.3, du nombre «3860» par le nombre «3861»;

11° par la suppression, dans l'instruction de la rubrique 6.4, de «*et à la disposition v du sous-paragraphe b du paragraphe 3 de la rubrique 2.2*»;

12° par le remplacement, dans le paragraphe 1 de la rubrique 6.8, des mots «produits d'exploitation nets futurs estimatifs présentés sous les rubriques 2.1 et 2.2» par les mots «estimations des réserves prouvées brutes et des réserves probables brutes présentées conformément à la rubrique 2.1»;

13° dans la rubrique 6.9:

a) par le remplacement, dans le texte français du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1, de l'abréviation «*mpi*» par l'abréviation «*kpi*»;

b) dans l'instruction:

i) par le remplacement, dans le texte français, des mots «*types de produit*» par les mots «*types de produits*»;

ii) par l'addition, à la fin, des phrases suivantes: «*Les rentrées nettes peuvent être présentées en unités d'équivalence entre le pétrole et le gaz, par exemple en bep. Toutefois, le cas échéant, il doit en être fait clairement mention et l'information doit être conforme à l'article 5.14 du règlement.*».

19. Le paragraphe 2 de l'Annexe 51-101A2 de ce règlement est modifié:

1° par le remplacement, dans le texte français de la phrase introductive, des mots «par un ou plusieurs évaluateurs ou vérificateur» par les mots «par un ou plusieurs évaluateurs ou vérificateurs»;

2° dans la partie intitulée «Rapport sur les données relatives aux réserves»:

a) par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant:

«1) Nous avons [vérifié] [évalué] [et examiné] les données relatives aux réserves de la société en date du [date de clôture du dernier exercice de l'émetteur assujetti]. Les données relatives aux réserves constituent des estimations des réserves prouvées et des réserves probables ainsi que des produits d'exploitation nets futurs correspondants en date du [date de clôture du dernier exercice de l'émetteur assujetti], estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels.»;

b) par l'insertion, dans le texte français du deuxième alinéa du paragraphe 2 et après le mot «Canadian», du mot «Oil»;

c) par le remplacement, dans la note 1 du paragraphe 4, de «rubrique 2.2» par «rubrique 2.1»;

d) par l'addition, à la fin du paragraphe 7, de la phrase suivante: «Cependant, les écarts devraient correspondre au classement des réserves selon la probabilité de leur récupération.».

20. La partie intitulée «Rapport de la direction et du conseil d'administration sur les données relatives aux réserves et autre information» du paragraphe 2 de l'Annexe 51-101A3 de ce règlement est modifiée:

1° par le remplacement du premier alinéa par le suivant:

«La direction de [nom de l'émetteur assujetti] (la société) a la responsabilité d'établir et de fournir l'information concernant les activités pétrolières et gazières de la société conformément à la réglementation des valeurs mobilières. Cette information inclut les données relatives aux réserves, qui constituent une estimation des réserves prouvées et des réserves probables ainsi que des produits d'exploitation nets futurs correspondants en date du [date de clôture du dernier exercice de l'émetteur assujetti], estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels.»;

2° par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe *b* du troisième alinéa, des mots «because of the» par «in the event of a»;

3° dans le quatrième alinéa:

a) par le remplacement du paragraphe *a* par le suivant:

«*a)* le contenu de l'Annexe 51-101A1, Relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz, qui comprend les données relatives aux réserves et d'autre information concernant le pétrole et le gaz, et le dépôt de celle-ci auprès des autorités en valeurs mobilières.»;

b) par le remplacement, dans le paragraphe *b*, des mots «dépôt du» par les mots «dépôt de l'Annexe 51-101A2, Rapport sur les données relatives aux réserves de l'évaluateur ou du vérificateur de réserves qualifié indépendant, qui est le»;

4° par l'addition, à la fin du cinquième alinéa, de la phrase suivante : «Cependant, les écarts devraient correspondre au classement des réserves selon la probabilité de leur récupération.».

21. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où il se trouve dans le texte anglais, à l'exception du paragraphe 2 de l'article 1.2, du mot «shall» par le mot «must».

22. Le présent règlement entre en vigueur le 28 décembre 2007.

49169

INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 51-101 SUR L'INFORMATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

La présente instruction générale indique comment il convient, selon les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), d'interpréter et d'appliquer le *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* (le « règlement ») et ses annexes.

Le règlement¹ complète les obligations d'information continue de la législation en valeurs mobilières qui s'appliquent aux émetteurs assujettis de tous les secteurs d'activité.

Les obligations prévues par le règlement concernant le dépôt d'information sur les activités pétrolières et gazières auprès des autorités en valeurs mobilières visent notamment à aider le public à prendre des décisions en matière de placement, et les analystes, à faire des recommandations.

Les ACVM encouragent les personnes inscrites² et les autres personnes ou sociétés qui souhaitent utiliser l'information concernant les activités pétrolières et gazières d'un émetteur assujetti, y compris les données relatives aux réserves, à consulter l'information déposée au moyen de SEDAR en vertu du règlement par l'émetteur en question et à utiliser une terminologie conforme à celle du manuel COGE s'ils résument l'information ou la mentionnent.

PARTIE 1 CHAMP D'APPLICATION ET TERMINOLOGIE

1.1. Définitions

1) **Dispositions générales** – Plusieurs termes ayant trait aux activités pétrolières et gazières sont définis à l'article 1.1 du règlement. Les termes non définis dans le règlement, dans la Norme canadienne 14-101, Définitions (la « Norme canadienne 14-101 ») ou dans la loi sur les valeurs mobilières du territoire concerné ont le sens défini ou doivent recevoir l'interprétation donnée dans le manuel COGE, conformément à l'article 1.2 du règlement.

Pour faciliter la lecture, l'Avis 51-324 du personnel des ACVM, *Glossaire relatif au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* (le « glossaire »), définit certains termes, dont ceux qui sont définis dans le règlement et plusieurs termes provenant du manuel COGE.

2) **Prix et coûts prévisionnels** – L'expression « prix et coûts prévisionnels » est définie à l'article 1.1 du règlement et il en est question dans le manuel COGE. Il s'agit de prix et de coûts futurs « généralement acceptés comme une perspective raisonnable », sauf si l'émetteur assujetti est lié en droit par des prix ou des coûts qui sont fixes ou qu'il est possible de déterminer actuellement³.

Les ACVM ne considèrent pas que les prix ou les coûts futurs remplissent cette exigence s'ils ne sont pas compris dans la fourchette de prévisions de prix ou de coûts comparables utilisée, à la même date et pour la même période future, par les principaux évaluateurs ou vérificateurs de réserves qualifiés indépendants ou par d'autres sources fiables ayant la compétence nécessaire pour effectuer l'évaluation.

¹ On trouvera dans l'Avis 51-324 du personnel des ACVM, *Glossaire relatif au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*, la définition de certains termes utilisés dans le règlement, l'Annexe 51-101A1, l'Annexe 51-101A2, l'Annexe 51-101A3 et dans la présente instruction générale.

² L'expression « personne inscrite » a le sens qui lui est attribué dans la législation en valeurs mobilières du territoire concerné.

³ Se reporter à l'analyse des instruments financiers figurant au paragraphe 5 de l'article 2.7 ci-après.

3) **Indépendant** – Le terme « indépendant » est défini à l'article 1.1 du règlement. Pour l'application de cette définition, voici des exemples de situations où les ACVM jugent qu'un évaluateur ou un vérificateur de réserves qualifié (ou un autre expert) n'est pas indépendant. Nous considérons qu'un évaluateur ou un vérificateur de réserves qualifié n'est pas indépendant dans les cas suivants :

- a) il est salarié, initié ou administrateur de l'émetteur assujetti;
- b) il est salarié, initié ou administrateur d'un apparenté de l'émetteur assujetti;
- c) il est un associé d'une personne visée au sous-paragraphe a ou b;
- d) il détient ou prévoit détenir, directement ou indirectement, des titres de l'émetteur assujetti ou d'un apparenté de l'émetteur assujetti;
- e) il détient ou prévoit détenir, directement ou indirectement, des titres d'un autre émetteur assujetti qui a un droit direct ou indirect sur le terrain visé par le rapport technique ou sur un terrain adjacent;
- f) il détient ou prévoit détenir, directement ou indirectement, un droit de propriété, un droit de redevance ou un autre droit sur le terrain visé par le rapport technique ou sur un terrain adjacent;
- g) au cours des trois exercices précédant la date du rapport technique, il a reçu la plus grande partie de son revenu directement ou indirectement de l'émetteur assujetti ou d'un apparenté de l'émetteur assujetti.

Pour l'application du sous-paragraphe d ci-dessus, un « apparenté de l'émetteur assujetti » s'entend d'une filiale de celui-ci, d'une société du même groupe que lui, d'une personne ayant des liens avec lui ou d'une personne participant au contrôle, au sens de la législation en valeurs mobilières.

Dans certains cas, il peut être raisonnable de considérer que l'indépendance de l'évaluateur ou du vérificateur de réserves qualifié n'est pas compromise même s'il détient des titres de l'émetteur assujetti. L'émetteur assujetti doit déterminer si, selon une personne raisonnable, une telle participation entraverait l'exercice du jugement de l'évaluateur ou du vérificateur de réserves qualifié dans l'établissement du rapport technique.

Il peut arriver que les autorités en valeurs mobilières doutent de l'objectivité de l'évaluateur ou du vérificateur de réserves qualifié. Dans ce cas, afin de garantir le respect de l'obligation d'indépendance de ce dernier et d'éloigner toute préoccupation quant à son éventuelle partialité, elles peuvent demander à l'émetteur assujetti de fournir d'autres renseignements, un supplément d'information ou l'opinion d'un autre évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié.

4) **Types de produits découlant d'activités relatives aux sables bitumineux et d'autres activités non traditionnelles** – La définition de l'expression « type de produit » à l'article 1.1 englobe les produits provenant d'activités pétrolières et gazières non traditionnelles. Le règlement s'applique donc non seulement aux activités pétrolières et gazières traditionnelles, mais aussi aux activités non traditionnelles comme l'extraction de bitume de sables bitumineux en vue de la production de pétrole synthétique, la production de bitume sur place, l'extraction de méthane de gisements houillers et l'extraction de gaz de schiste, d'huile de schiste et d'hydrates.

Bien que le règlement et l'Annexe 51-101A1 ne mentionnent expressément les activités pétrolières et gazières non traditionnelles qu'à quelques reprises, les obligations prévues par le règlement concernant l'établissement et la communication des données relatives aux réserves et l'information sur les ressources s'appliquent aux réserves et aux ressources pétrolières et gazières se rapportant aux sables bitumineux, aux schistes, au charbon et aux autres sources non traditionnelles d'hydrocarbures. Les ACVM encouragent

les émetteurs assujettis qui exercent des activités pétrolières et gazières non traditionnelles à compléter l'information prescrite par le règlement et l'Annexe 51-101A1 par de l'information propre à ces activités pour aider les investisseurs et les autres parties à comprendre leurs activités et leurs résultats.

5) **Ordre professionnel**

a) **Ordres professionnels reconnus**

Le règlement exige également que l'évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié soit membre en règle d'un ordre professionnel d'ingénieurs, de géologues, de géoscientifiques ou d'autres professionnels assujetti à l'autoréglementation.

La définition d'« ordre professionnel » (figurant à l'article 1.1 du règlement et dans le glossaire) comporte quatre éléments, dont trois portent sur les critères d'acceptation des membres, les critères de maintien de l'affiliation et les pouvoirs de l'ordre. Le quatrième élément est l'autorité ou la reconnaissance conférée à l'ordre par la loi au Canada ou son acceptation par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable.

En date du 1^{er} août 2007, les ordres canadiens suivants sont des ordres professionnels :

- Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists of Alberta (APEGGA)
- Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of British Columbia (APEGBC)
- Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS)
- Association of Professional Engineers and Geoscientists of Manitoba (APEGM)
- Ordre des géoscientifiques professionnels de l'Ontario
- Professional Engineers of Ontario (PEO)
- Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)
- Ordre des géologues du Québec (OGQ)
- Association of Professional Engineers of Prince Edward Island (APEPEI)
- Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB)
- Association of Professional Engineers of Nova Scotia (APENS)
- Association of Professional

b) **Autres ordres professionnels**

Les ACVM sont disposées à étudier les demandes d'acceptation d'ordres professionnels étrangers comme « ordres professionnels » pour l'application du règlement. Tout émetteur assujetti, ordre professionnel étranger ou autre partie intéressée peut déposer une demande d'acceptation d'un organisme d'autoréglementation qui satisfait aux trois premiers éléments de la définition d'« ordre professionnel ».

Lors de l'étude des demandes, l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable se demandera vraisemblablement dans quelle mesure les pouvoirs ou la reconnaissance, les critères d'admission, les normes et les pratiques disciplinaires des ordres en question sont analogues à ceux des ordres énumérés ci-dessus ou en diffèrent.

La liste des ordres professionnels étrangers est mise à jour régulièrement dans l'Avis 51-309 du personnel des ACVM, *Reconnaissance de certains ordres professionnels étrangers à titre d'« ordres professionnels »*. En date du 1^{er} août 2007, les

ordres étrangers suivants sont reconnus comme des ordres professionnels pour l'application du règlement :

- California Board for Professional Engineers and Land Surveyors
- State of Colorado Board of Registration for Professional Engineers and Professional Land Surveyors
- Louisiana State Board of Registration for Professional Engineers and Land Surveyors
- Oklahoma State Board of Registration for Professional Engineers and Land Surveyors
- Texas Board of Professional Engineers
- American Association of Petroleum Geologists (AAPG), mais seulement en ce qui concerne les *Certified Petroleum Geologists* qui sont membres de la division *Professional Affairs* de l'AAPG
- American Institute of Professional Geologists (AIPG), en ce qui concerne les *Certified Professional Geologists* de l'AIPG
- Energy Institute, mais seulement en ce qui concerne les membres qui sont des *Members* et des *Fellows*.

c) Absence d'ordre professionnel

Tout émetteur assujéti ou toute autre partie peut, en vertu de la partie 8 du règlement, demander une dispense lui permettant de remplir l'obligation prévue à l'article 3.2 du règlement en nommant une personne qui n'est pas membre d'un ordre professionnel, mais qui possède la qualification professionnelle et une expérience adéquates. La demande peut concerner une personne en particulier ou viser de manière générale les employés ou les membres d'une société d'évaluation de réserves étrangère. Lors de l'étude de ces demandes, l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable tiendra vraisemblablement compte de la formation professionnelle et de l'expérience de la personne en question ou, en ce qui concerne les demandes visant une société, de la formation professionnelle et de l'expérience de ses membres et employés, de l'opinion d'un évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié quant à la qualité des travaux antérieurs de la personne ou de la société, et de toute dispense antérieure accordée ou refusée à l'égard de la personne ou de la société en question.

d) Renouvellement de la demande non obligatoire

Les demandeurs dont la demande prévue au présent paragraphe 5 est accueillie n'auraient vraisemblablement à déposer qu'une seule demande, sans être obligés de la renouveler annuellement.

6) **Évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié** – Les définitions des expressions « évaluateur de réserves qualifié » et « vérificateur de réserves qualifié » figurent à l'article 1.1 du règlement et dans le glossaire.

Ces définitions comportent plusieurs éléments. L'évaluateur de réserves qualifié et le vérificateur de réserves qualifié doivent :

- posséder la qualification professionnelle et l'expérience nécessaires pour exécuter les tâches visées par le règlement;
- être membres en règle d'un ordre professionnel.

Les émetteurs assujétis doivent s'assurer que la personne dont ils retiennent les services comme évaluateur de réserves qualifié ou vérificateur de réserves qualifié respecte ces obligations.

L'évaluateur ou le vérificateur de réserves qualifié doit non seulement posséder la qualification professionnelle appropriée, mais également avoir suffisamment d'expérience pertinente pour traiter les données relatives aux réserves qui font l'objet du rapport. Pour

l'évaluation de l'expérience, prière de se reporter à l'article 3 du volume 1 du manuel COGE, « *Qualifications of Evaluators and Auditors, Enforcement and Discipline* ».

1.2. Manuel COGE

En vertu de l'article 1.2 du règlement, les définitions et interprétations figurant dans le manuel COGE s'appliquent au règlement si elles ne figurent pas dans le règlement, la Norme canadienne 14-101 ou la loi sur les valeurs mobilières du territoire concerné (sauf en cas de conflit ou d'incompatibilité avec le règlement, la Norme canadienne 14-101 ou la loi sur les valeurs mobilières en question).

L'article 1.1 du règlement et le glossaire contiennent des définitions et des interprétations tirées, pour la plupart, du manuel COGE. Les définitions et les catégories de tirées et de ressources élaborées par la Société du pétrole de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) ont été intégrées au manuel COGE et sont aussi énoncées, en partie, dans le glossaire.

En vertu du sous-paragraphe *iii* du paragraphe *a* de l'article 5.2 du règlement, toutes les estimations de réserves ou de produits d'exploitation nets futurs doivent être établies ou vérifiées conformément au manuel COGE. Les articles 5.2, 5.3 et 5.9 du règlement prévoient que toute l'information sur le pétrole et le gaz publiée, y compris l'information sur les réserves et les ressources, doit être conforme au manuel COGE.

1.3. Application limitée aux émetteurs assujettis

Le règlement s'applique aux émetteurs assujettis qui exercent des activités pétrolières et gazières. La définition de l'expression « activités pétrolières et gazières » est large. Par exemple, l'émetteur assujetti qui n'a pas de réserves mais possède quelques zones productives possibles, des terrains non prouvés ou des ressources pourrait néanmoins exercer des activités pétrolières et gazières, puisque celles-ci comprennent l'exploration et la mise en valeur de terrains non prouvés.

Le règlement s'applique aussi à l'émetteur qui n'est pas encore émetteur assujetti s'il dépose un prospectus ou un autre document d'information qui est conforme aux obligations de prospectus. Conformément aux obligations relatives au prospectus ordinaire, l'émetteur doit communiquer l'information prévue à l'Annexe 51-101A1 et les rapports prévus à l'Annexe 51-101A2 et à l'Annexe 51-101A3.

1.4. Critère d'appréciation de l'importance relative

L'article 1.4 du règlement porte que le règlement ne s'applique qu'à l'information importante.

Le règlement n'exige ni la communication ni le dépôt d'information qui n'est pas importante. Si un élément d'information n'est pas exigé parce qu'il n'est pas important, il est inutile de préciser ce fait.

Pour l'application du règlement, l'importance relative est affaire de jugement dans chaque cas d'espèce, et il convient de l'apprécier en fonction de facteurs qualitatifs et quantitatifs, en tenant compte de l'émetteur assujetti dans son ensemble.

Ce critère de l'importance relative cadre avec la notion de l'importance relative énoncée dans le Manuel de l'ICCA et appliquée à la présentation de l'information financière.

L'expression « investisseur raisonnable », au paragraphe 2 de l'article 1.4 du règlement, renvoie à un critère objectif : un investisseur théorique, représentatif de l'ensemble des investisseurs et guidé par la raison, serait-il influencé, dans sa décision d'acquiescer, de vendre ou de conserver un titre de l'émetteur assujetti, par un élément d'information ou un ensemble d'éléments d'information? Dans l'affirmative, ces éléments

d'information sont « importants » en ce qui a trait à cet émetteur assujetti. Un élément pris isolément peut être sans importance mais devenir important lorsqu'il est considéré avec d'autres éléments d'information ou qu'il est nécessaire pour mettre d'autres éléments d'information en contexte. Par exemple, de nombreuses participations de peu d'envergure dans des terrains pétroliers et gaziers peuvent revêtir de l'importance, dans l'ensemble, pour un émetteur assujetti. De même, une participation de peu d'envergure dans un terrain pétrolier ou gazier peut être importante pour un émetteur assujetti, compte tenu de la taille et de la situation particulière de ce dernier.

PARTIE 2 OBLIGATIONS ANNUELLES DE DÉPÔT

2.1. Dépôts annuels au moyen de SEDAR

L'information exigée à l'article 2.1 du règlement doit être déposée par voie électronique au moyen de SEDAR. Prière de consulter le *Règlement 13-101 sur le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)* et la dernière version du Manuel du déposant SEDAR autorisée par les ACVM pour connaître la procédure de dépôt électronique de documents. Habituellement, l'information qui doit être déposée en vertu du paragraphe 1 de l'article 2.1 du règlement est tirée d'un rapport sur le pétrole et le gaz beaucoup plus long et détaillé ayant été établi par un évaluateur de réserves qualifié. Il n'est pas possible de déposer ces rapports par voie électronique au moyen de SEDAR. Le dépôt d'un rapport sur le pétrole et le gaz, ou d'un résumé de ce rapport, ne satisfait pas aux obligations annuelles de dépôt prévues par le règlement.

2.2. Information non pertinente ou sans importance

L'article 2.1 du règlement n'exige pas que l'information concernant un émetteur assujetti soit déposée si elle n'est ni pertinente ni importante, même si elle est prévue par le règlement ou une annexe de celui-ci. Voir l'article 1.4 de la présente instruction générale pour des explications sur l'importance relative.

Si un élément d'information prescrit n'a pas été communiqué parce qu'il n'est ni pertinent ni important, il est inutile de préciser ce fait ou de mentionner l'obligation d'information.

2.3. Utilisation des annexes

L'article 2.1 du règlement exige que l'information indiquée à l'Annexe 51-101A1 et les rapports visés aux Annexes 51-101A2 et 51-101A3 soient déposés annuellement. L'Annexe 1 de la présente instruction générale donne un exemple de présentation des données relatives aux réserves. Bien que ce format ne soit pas obligatoire, nous encourageons les émetteurs à l'utiliser.

Il est possible de présenter dans un seul document l'information précisée dans les trois annexes ou dans deux d'entre elles. Les émetteurs assujettis peuvent aussi indiquer les relations entre les documents ou entre leurs parties. Ils peuvent par exemple accompagner le rapport de l'évaluateur ou du vérificateur de réserves qualifié indépendant (Annexe 51-101A2) d'un renvoi aux données relatives aux réserves (Annexe 51-101A1), et vice-versa.

Le rapport de la direction et du conseil d'administration (Annexe 51-101A3) peut être combiné avec le rapport de la direction sur les états financiers du même exercice.

2.4. Notice annuelle

L'article 2.3 du règlement permet aux émetteurs assujettis de remplir les obligations prévues à l'article 2.1 du règlement en présentant l'information exigée par celui-ci dans leur notice annuelle.

1) **Signification de l'expression « notice annuelle »** – L'expression « notice annuelle » a le même sens que dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. Par conséquent, comme l'indique cette définition, il peut s'agir d'une notice établie conformément à l'Annexe 51-102A2, Notice annuelle, ou, dans le cas d'un émetteur inscrit auprès de la SEC (au sens défini dans le Règlement 51-102), d'une notice établie conformément à cette annexe, d'un rapport annuel ou d'un rapport de transition établi en vertu de la Loi de 1934, conformément au formulaire 10-K, au formulaire 10-KSB ou au formulaire 20-F.

2) **Possibilité de présenter l'information dans la notice annuelle** – L'Annexe 51-102A2, Notice annuelle, exige que l'information requise à l'article 2.1 du règlement figure dans la notice annuelle. Il est possible de présenter cette information en l'intégrant soit directement dans la notice, soit par renvoi à des documents déposés séparément. L'article 2.3 du règlement permet aux émetteurs assujettis de satisfaire à leurs obligations prévues par l'article 2.1 et à leur obligation de publier une notice annuelle en ne présentant l'information qu'une seule fois, dans leur notice annuelle. Si la notice annuelle est un formulaire 10-K, ils peuvent s'acquitter de leurs obligations en fournissant l'information dans un supplément joint au formulaire.

Les émetteurs assujettis qui présentent dans son intégralité l'information exigée à l'article 2.1 du règlement dans leur notice annuelle n'ont pas à la déposer à nouveau, pour l'application de cet article, dans un ou plusieurs autres documents. Ils doivent déposer leur notice annuelle de la façon prévue par la législation en valeurs mobilières et déposer au moyen de SEDAR, dans la catégorie de l'information sur le pétrole et le gaz prévue par le règlement, un avis indiquant que l'information visée à l'article 2.1 du règlement se trouve dans la notice annuelle. Plus précisément, l'avis devrait être déposé au moyen de SEDAR sous le type de dossier « Information annuelle sur le pétrole et le gaz (Règlement 51-101) » et le sous-type de dossier/type de document « Information annuelle sur pétrole et gaz (Annexes 51-101A1, A2 et A3) ». L'avis pourrait également prendre la forme d'une copie du communiqué exigé à l'article 2.2 du règlement. Le cas échéant, le communiqué devrait être déposé au moyen de SEDAR sous le type de dossier « Information annuelle sur le pétrole et le gaz (Règlement 51-101) » et le sous-type de dossier/type de document « Communiqué (article 2.2 du Règlement 51-101) ».

L'avis aidera les autres utilisateurs de SEDAR à trouver cette information. Il est inutile de déposer de nouveau la notice annuelle au moyen de SEDAR dans la catégorie de l'information sur le pétrole et le gaz prévue par le règlement.

2.5. Émetteur assujetti n'ayant aucune réserve

L'obligation d'effectuer des dépôts annuels prévus par le règlement ne se limite pas aux émetteurs qui ont des réserves et les produits d'exploitation nets futurs correspondants. L'émetteur assujetti qui n'a aucune réserve mais possède des zones productives possibles, des terrains non prouvés ou des ressources peut exercer des activités pétrolières et gazières (voir l'article 1.3 ci-dessus) et être assujetti au règlement. C'est pourquoi il doit quand même faire les dépôts annuels prévus par le règlement et respecter les autres obligations qui y sont prévues. On trouvera ci-dessous des indications à l'intention des émetteurs assujettis n'ayant aucune réserve sur l'établissement de l'information et des rapports prévus aux Annexes 51-101A1, 51-101A2 et 51-101A3 et sur la présentation d'autres éléments d'information sur le pétrole et le gaz.

1) **Annexe 51-101A1** – En vertu de son article 1.4, le règlement ne s'applique qu'à l'information importante pour l'émetteur assujetti. Si celui-ci n'a pas de réserves, nous considérerons ce fait comme important. Il devrait indiquer clairement dans l'information déposée en vertu de la partie 2 de l'Annexe 51-101A1 qu'il n'a pas de réserves et par conséquent pas de produits d'exploitation nets futurs correspondants.

Il est possible d'omettre l'information supplémentaire prévue par la partie 2 en ce qui concerne les données relatives aux réserves (par exemple, les estimations de prix) qui ne sont pas importantes pour l'émetteur. Cependant, si l'émetteur a déclaré des réserves et

les produits d'exploitation nets futurs correspondants au cours de l'exercice précédent et qu'il n'a pas de réserves à la fin de l'exercice courant, il doit quand même présenter la variation par rapport aux estimations de réserves de l'exercice précédent, conformément à la partie 4 de l'Annexe 51-101A1.

L'émetteur assujéti doit aussi fournir l'information prévue par la partie 6 de l'Annexe 51-101A1, qu'il ait des réserves ou non et quel que soit leur niveau. Il s'agit notamment d'information sur les terrains (rubriques 6.1 et 6.2), les frais (rubrique 6.6) et les activités d'exploration et de mise en valeur (rubrique 6.7). Indiquer clairement qu'il n'y a pas eu de production, car c'est un fait important.

2) **Annexe 51-101A2** – En vertu du règlement, les émetteurs assujétis sont tenus d'engager un évaluateur de réserves qualifié indépendant pour évaluer ou vérifier leurs données relatives aux réserves et faire rapport au conseil d'administration. Ceux qui n'avaient pas de réserves au cours de l'exercice et n'ont donc pas engagé d'évaluateur ou de vérificateur n'ont pas à le faire pour déposer un rapport (négatif) établi conformément à l'Annexe 51-101A2. Si toutefois un évaluateur ou un vérificateur engagé pour évaluer des réserves a conclu qu'il ne pouvait pas les classer dans cette catégorie ou les a reclassées dans la catégorie des ressources, il faut déposer son rapport parce qu'il a évalué les réserves et exprimé une opinion.

3) **Annexe 51-101A3** – Que l'émetteur assujéti ait des réserves ou non, il doit déposer un rapport de la direction et du conseil d'administration établi conformément à l'Annexe 51-101A3.

4) **Autres dispositions du règlement** – Le règlement n'oblige pas les émetteurs assujétis à communiquer les résultats prévus de leur ressources. Cependant, s'ils présentent ce type d'information, l'article 5.9 du règlement s'applique.

2.6. Restriction dans le rapport de l'évaluateur ou du vérificateur de réserves qualifié indépendant

Le rapport de l'évaluateur ou du vérificateur de réserves qualifié indépendant sur les données relatives aux réserves ne remplit pas les obligations prévues au paragraphe 2 de l'article 2.1 du règlement s'il contient une restriction dont l'émetteur assujéti peut supprimer la cause (paragraphe 2 de l'article 2.4 du règlement).

Les ACVM considèrent que les questions de délais et coûts ne sont pas des causes de restriction que l'émetteur assujéti n'est pas en mesure de supprimer.

Les rapports contenant une restriction peuvent être acceptables si la restriction est causée par une limitation de l'étendue de l'évaluation ou de la vérification entraînée par un événement qui limite clairement la disponibilité des dossiers et est indépendante de la volonté de l'émetteur assujéti. Cette situation peut se produire, par exemple, si les dossiers pertinents ont été détruits par inadvertance et ne peuvent être reconstitués ou s'ils se trouvent dans un pays en guerre et sont, par conséquent, difficiles d'accès.

L'utilisation, par un évaluateur ou un vérificateur de réserves qualifié, d'information obtenue du vérificateur financier indépendant d'un émetteur assujéti ou tirée de son rapport peut être une cause de restriction que l'on pourrait et devrait, selon les ACVM, traiter différemment. Les ACVM recommandent aux évaluateurs ou vérificateurs de réserves qualifiés de suivre les procédures et les directives énoncées aux articles 4 et 12 du volume 1 du manuel COGE pour régler leurs relations avec les vérificateurs financiers indépendants. Les ACVM espèrent que cela améliorera la qualité des données relatives aux réserves et supprimera une cause de restriction potentielle.

2.7. Communication d'information dans l'Annexe 51-101A1

1) **Droit de redevance sur les réserves** – Les réserves nettes d'un émetteur assujéti (ou les « réserves nettes de la société ») comprennent le droit de redevance sur les réserves.

Les émetteurs assujettis qui ne peuvent obtenir l'information nécessaire pour indiquer un droit de redevance sur les réserves dans l'information sur les réserves nettes doivent préciser ce fait à côté de cette information et indiquer leur part correspondante du droit de redevance sur la production de pétrole et de gaz au cours de l'exercice terminé à la date d'effet.

En vertu de l'Annexe 51-101A1, certaines données relatives aux réserves doivent être présentées à la fois « brutes » et « nettes », ces dernières étant ajustées par la suite pour tenir compte des redevances reçues et payées. La structure de fiducie de revenu typique dans le secteur des hydrocarbures repose sur le paiement d'une redevance par une société en exploitation à une fiducie dont elle est la filiale, la redevance étant la source des distributions aux porteurs de titres. Dans ce cas, la redevance reste à l'intérieur de l'entité formée par la fiducie et sa filiale. Il ne s'agit pas du genre de paiement externe pour lequel on fait des ajustements lorsqu'on détermine, par exemple, les « réserves nettes ». Si on considère ensemble la fiducie et sa filiale, l'information pertinente sur les réserves et, de façon générale, sur le pétrole et le gaz est celle de la filiale, sans déduction de la redevance interne versée à la fiducie.

2) **Restrictions gouvernementales en matière d'information** – Les émetteurs assujettis qui excluent de l'information sur les réserves de leurs données relatives aux réserves communiquées en vertu du règlement en raison de restrictions imposées par un gouvernement ou une instance gouvernementale exerçant une autorité sur un terrain doivent inclure une déclaration indiquant le terrain ou le pays en question et donnant les motifs de l'exclusion.

3) **Calcul des produits d'exploitation nets futurs**

a) **Impôt**

En vertu de l'Annexe 51-101A1, il faut estimer les produits d'exploitation nets futurs avant et après déduction des charges futurs d'impôts. Cependant, un émetteur assujetti peut ne pas être assujetti à l'impôt en raison de sa structure de fiducie de redevances ou de revenu. Dans ce cas, il doit utiliser le taux le plus approprié à l'impôt qu'il s'attend raisonnablement à payer sur les produits d'exploitation nets futurs. S'il n'est pas assujetti à l'impôt en raison de sa structure de fiducie de redevances, ce taux est nul. Dans ce cas, l'émetteur pourrait présenter les estimations de produits d'exploitation nets futurs dans une seule colonne et expliquer dans une note pourquoi ces estimations sont identiques avant et après impôts.

De plus, il faut prendre les comptes en considération dans le calcul des produits d'exploitation nets futurs après impôts. La définition de « charges futures d'impôt » figure dans le glossaire. En bref, les charges futures d'impôt sont les impôts estimatifs payables sur les flux de trésorerie futurs avant impôts. Il faut les calculer en appliquant le taux d'imposition prévu par la loi à la fin de l'exercice, compte tenu des taux d'imposition futurs prévus, aux flux de trésorerie futurs nets avant impôts réduits par les déductions appropriées des frais et pertes estimatifs non déduits et reportés qui se rapportent aux activités pétrolières et gazières (c'est-à-dire les comptes). Ces comptes peuvent comprendre les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG), les frais d'aménagement au Canada (FAC), les frais d'exploration au Canada (FEC), la fraction non amortie du coût en capital (FNACC) et les pertes fiscales inutilisées de l'exercice précédent. (Les émetteurs devraient connaître les limites à l'utilisation de certains comptes résultant de l'acquisition de terrains dans les cas visés par les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* concernant les sociétés remplaçantes.)

b) **Autres régimes fiscaux**

Il faut expliquer adéquatement les autres régimes fiscaux, comme ceux qui touchent les contrats de partage de la production, en faisant les répartitions appropriées entre les diverses catégories de réserves prouvées et les réserves probables.

4) **Présentation de l'information supplémentaire sur les produits d'exploitation nets futurs au moyen de prix et coûts constants** – L'Annexe 51-101A1 permet aux émetteurs assujettis de présenter les produits d'exploitation nets futurs au moyen de prix et coûts constants en plus de les présenter au moyen de prix et coûts prévisionnels. Les prix et coûts constants sont fonction des prix et des coûts de l'émetteur assujetti à la clôture de son exercice. De manière générale, on suppose que ces prix et coûts ne changent pas, mais qu'ils restent constants pendant la durée de vie d'un terrain, sauf si l'émetteur assujetti est lié par un engagement, contractuel ou autre, à livrer un produit, à certains prix ou coûts fixes ou qu'il est possible de déterminer actuellement (y compris ceux qui se rapportent à une période de prolongation d'un contrat qui sera probablement prolongé).

5) **Instruments financiers** – La définition de l'expression « prix et coûts prévisionnels », à l'article 1.1 du règlement, et celle de l'expression « prix et coûts constants », dans le glossaire, mentionnent des prix futurs fixes ou actuellement déterminables auxquels l'émetteur assujetti est lié par un engagement, contractuel ou autre, à livrer un produit. L'expression « engagement, contractuel ou autre, à livrer un produit » ne s'entend pas des arrangements autorisant l'émetteur assujetti à livrer des liquidités pour remplir ses obligations. Est donc exclu tout arrangement qui serait un « instrument financier » au sens du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. Le Manuel de l'ICCA précise les circonstances dans lesquelles l'obligation de l'émetteur assujetti serait considérée comme un instrument financier et indique les obligations de présentation de tels instruments financiers (y compris les instruments de couverture) dans les états financiers de l'émetteur assujetti.

6) **Variation des réserves**

a) L'émetteur assujetti qui déclare des réserves, mais qui n'en a aucune au début de la période visée par la présentation de la variation des réserves, doit présenter la variation des réserves si les réserves ajoutées au cours de l'exercice précédent, le cas échéant, sont importantes. Dans ce cas, le solde d'ouverture s'établira à zéro.

b) La variation des réserves est établie en fonction des réserves brutes et non des réserves nettes. Les réserves nettes de certains émetteurs assujettis qui sont titulaires de nombreux droits de redevance, tels que les fiducies de redevances, peuvent excéder leurs réserves brutes. Pour présenter de l'information pertinente, compte tenu de la nature particulière de leurs activités, ces émetteurs peuvent également présenter la variation des réserves en fonction des réserves nettes. Rien ne leur interdit de présenter cette information supplémentaire avec l'information prévue par l'Annexe 51-101A1, pourvu qu'il y soit clairement indiqué que la variation a été établie en fonction des réserves nettes afin d'éviter toute confusion.

c) En vertu de la disposition *ii* du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 de la rubrique 4.1 de l'Annexe 51-101A1, il faut distinguer et expliquer séparément les révisions techniques dans les variations des réserves. Les révisions techniques indiquent les variations des estimations de réserves existantes dans les terrains où l'exploitation se poursuit pendant la période visée (c'est-à-dire entre les estimations effectuées à la date d'effet et les estimations de l'exercice précédent). Elles résultent de nouveaux renseignements techniques, et non de dépenses en immobilisations. On prendra note des points suivants en ce qui concerne les révisions techniques :

- **Forage intercalaire** : Il ne serait pas acceptable d'inclure les résultats de forages intercalaires dans les révisions techniques. Les ajouts aux réserves résultant de forages intercalaires réalisés au cours de l'exercice ne sont pas attribuables à des révisions des estimations de réserves de l'exercice précédent. Il faut les classer dans la catégorie « extensions et récupération améliorée » ou dans une nouvelle catégorie distincte appelée « forage intercalaire » dans la présentation de la variation des réserves.

- **Acquisitions** : Si une acquisition a lieu pendant l'exercice (c'est-à-dire entre l'estimation effectuée à la date d'effet et l'estimation de l'exercice précédent), il

faut présenter la variation en utilisant l'estimation des réserves à la date d'effet, et non à la date d'acquisition, plus toute production survenue depuis la date d'acquisition. Cette production doit être présentée à titre de « production » dans la présentation de la variation. Si l'estimation des réserves a varié entre la date d'acquisition et la date d'effet pour un motif autre que la production, l'émetteur peut l'expliquer dans une note accompagnant le tableau.

7) **Facteurs ou incertitudes significatifs** – En vertu de la rubrique 5.2 de l'Annexe 51-101A1, l'émetteur doit indiquer et décrire les facteurs économiques importants ou les incertitudes significatives qui influent sur des éléments particuliers des données relatives aux réserves. Il doit traiter ce type d'information comme il le ferait dans une note sur un « événement postérieur » afférente aux états financiers, même si elle se rapporte à une période postérieure à la date d'effet.

Par exemple, si des événements postérieurs à la date d'effet se sont traduits par une variation significative des prix futurs attendus, de sorte que les prix prévisionnels indiqués dans les données relatives aux réserves diffèrent de façon importante des prix qui seraient acceptés comme une perspective raisonnable à la date du « relevé des données relatives aux réserves et autre information » de la société, le relevé pourrait inclure, en vertu de la rubrique 5.2, une analyse de la variation et de son incidence sur les estimations de produits d'exploitation nets futurs. L'omission de cette information pourrait être trompeuse.

8) **Autre information** – Comme il est indiqué à l'article 2.3 ci-dessus et dans les instructions de l'Annexe 51-101A1, le règlement offre aux émetteurs une marge de manœuvre dans l'utilisation des annexes prescrites et dans la présentation de l'information demandée.

L'Annexe 51-101A1 précise l'information minimum à fournir, sous réserve du critère d'appréciation de l'importance relative. Les émetteurs assujettis peuvent fournir toute autre information, pour autant qu'elle ne soit pas incompatible avec le règlement.

Les émetteurs sont encouragés à fournir toute information supplémentaire ou plus détaillée s'ils jugent qu'elle aidera le lecteur à comprendre et à évaluer l'information obligatoire. En fait, il est même parfois nécessaire de fournir de l'information supplémentaire sur les faits importants pour que l'information obligatoire fournie ne soit ni fautive ni trompeuse.

9) **Exemple de présentation des données relatives aux réserves** – L'Annexe 1 de la présente instruction générale donne un exemple de présentation de certaines données relatives aux réserves. Les ACVM estiment que cette présentation est conforme au règlement et à l'Annexe 51-101A1. Les ACVM encouragent les émetteurs assujettis à utiliser le format figurant à l'Annexe 1.

L'exemple de l'Annexe 1 indique également comment intégrer à un dépôt annuel certains éléments d'information non prescrits par l'Annexe 51-101A1.

2.8. Annexe 51-101A2

1) **Assurance de forme négative de la part de l'évaluateur ou du vérificateur de réserves qualifié** – L'évaluateur ou le vérificateur de réserves qualifié qui procède à un examen peut n'exprimer qu'une assurance de forme négative (« Je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les données relatives aux réserves n'ont pas été établies conformément aux principes et aux définitions du manuel COGE. »), au lieu d'exprimer un avis positif (« Les données relatives aux réserves ont été établies et présentées conformément au manuel COGE à tous les égards importants et sont donc exemptes d'inexactitudes importantes. »).

Les ACVM sont d'avis que les expressions d'assurance négative peuvent être mal interprétées et porter le lecteur à croire qu'elles donnent un niveau d'assurance plus élevé que leur auteur n'en avait l'intention ou que les circonstances ne le justifient.

Les ACVM estiment qu'un rapport contenant une expression d'assurance négative constituerait un tel écart par rapport aux obligations de l'Annexe 51-101A2 qu'il ne remplirait pas les obligations prévues au paragraphe 2 de l'article 2.1 du règlement.

Dans les rares cas où il existe des motifs impérieux de faire une telle communication (comme une interdiction de divulgation à des parties de l'extérieur), les ACVM estiment que les émetteurs assujettis doivent y joindre une mise en garde, de façon à ne pas communiquer d'information fautive ou trompeuse. La mise en garde doit donner au lecteur des explications sur la nature limitée de la mission de l'évaluateur ou du vérificateur de réserves qualifié et préciser le niveau limité de l'assurance qui est procuré, en indiquant que celle-ci n'équivaut pas à une opinion sans réserve.

2) **Écarts entre les estimations et les résultats réels** – L'Annexe 51-101A2 et l'Annexe 51-101A3 contiennent une déclaration indiquant que les écarts entre les données relatives aux réserves et les résultats réels peuvent être importants, mais que tout écart devrait correspondre au classement des réserves selon la probabilité de leur récupération.

Les estimations des réserves sont effectuées à un moment précis, à savoir la date d'effet. Il est possible que la variation des estimations de réserves présente des écarts entre les estimations et les résultats réels, et que ces écarts soient importants. Les écarts peuvent découler de facteurs tels que les découvertes résultant d'activités d'exploration, les acquisitions, les dessaisissements, ainsi que de facteurs économiques n'ayant pas été pris en considération dans l'estimation initiale des réserves. Les écarts concernant des terrains qui ont été pris en compte tant dans l'estimation des réserves que dans les résultats réels peuvent découler de facteurs techniques ou économiques. Tout écart découlant de facteurs techniques doit correspondre au classement des réserves selon la probabilité de leur récupération. Par exemple, l'obligation selon laquelle « [TRADUCTION] à l'égard des réserves prouvées déclarées, il doit exister une probabilité d'au moins 90 % que les quantités effectivement récupérées seront égales ou supérieures aux réserves prouvées estimatives » (article 5 du volume 1 du manuel COGE) implique qu'il est beaucoup plus vraisemblable que les estimations feront l'objet d'une révision positive, ou à la hausse, que d'une révision négative, ou à la baisse, à mesure que de nouvelles données techniques seront disponibles. De même, l'estimation de la somme des réserves prouvées et probables a autant de chance d'être révisée à la hausse qu'à la baisse.

Les émetteurs assujettis doivent évaluer l'ampleur de ces écarts selon leur situation. Ceux qui ne possèdent que quelques terrains pâtiront probablement davantage d'un changement touchant l'un de leurs terrains que ceux qui en possèdent un plus grand nombre. Par conséquent, ils seront plus susceptibles de présenter des écarts importants, tant positifs que négatifs, que ceux qui possèdent de nombreux terrains.

Les écarts peuvent découler de facteurs qui ne sont pas raisonnablement prévisibles, comme la chute du prix du bitume enregistrée à la fin de 2004, qui s'est traduite par des révisions négatives importantes des réserves prouvées, ou les activités imprévues d'un gouvernement étranger. Lorsque des écarts de ce genre se produisent, la raison en est habituellement évidente. Toutefois, l'attribution de réserves prouvées, par exemple, témoignerait, à l'égard de tous les facteurs pertinents à la date d'effet, d'un niveau de confiance indiquant que la probabilité d'une révision négative des estimations est faible, particulièrement dans le cas d'un émetteur assujetti qui possède de nombreux terrains. Voici des exemples de facteurs qui étaient raisonnablement prévisibles et qui ont donné lieu à des révisions négatives des réserves prouvées ou de la somme des réserves prouvées et probables :

- des plans d'activités trop optimistes, notamment la comptabilisation à titre de réserves des réserves prouvées ou probables non mises en valeur qui n'étaient pas raisonnablement susceptibles de faire l'objet de forages;
- des estimations de réserves fondées sur une prévision de la production qui ne concordait pas avec le rendement historique, sans justification technique solide;

- l'attribution de bassins d'alimentation plus grands que ce à quoi on pouvait raisonnablement s'attendre;
- l'utilisation d'analogues inappropriés.

3) **Date d'effet de l'évaluation** – L'évaluateur ou le vérificateur de réserves qualifié ne peut effectuer d'évaluation au moyen d'information relative à des événements postérieurs à la date d'effet, soit la fin de l'exercice. Il ne faut pas inclure cette information dans les prévisions. Par exemple, on ne devrait pas utiliser les résultats des forages de puits effectués en janvier ou en février ou les changements dans la production survenus après le 31 décembre, date de clôture de l'exercice. Même s'il dispose de cette information, l'évaluateur ou le vérificateur ne doit pas revenir sur ses prévisions, lesquelles doivent être établies en fonction de sa perception de l'avenir au 31 décembre, date d'effet du rapport.

De même, l'évaluateur ou le vérificateur ne devrait pas utiliser de prix prévisionnels établis à une date postérieure au 31 décembre, date de clôture de l'exercice. Il devrait utiliser les prix qu'il a établis le 31 décembre ou vers cette date, ainsi que les prévisions de taux de change et d'inflation établies en décembre. Toute révision des prévisions de prix, de taux de change ou de taux d'inflation après le 31 décembre serait le fruit d'événements postérieurs à cette date.

PARTIE 3 RESPONSABILITÉS DES ÉMETTEURS ASSUJETTIS ET DES ADMINISTRATEURS

3.1. Comité des réserves

L'article 3.4 du règlement énumère certaines des responsabilités du conseil d'administration des émetteurs assujettis en ce qui concerne l'établissement de l'information sur le pétrole et le gaz.

Les ACVM estiment que, dans certains cas, un petit groupe d'administrateurs possédant des connaissances et des aptitudes particulières et apportant un éclairage indépendant sera plus en mesure de s'acquitter de ces responsabilités.

Le paragraphe 1 de l'article 3.5 du règlement permet au conseil d'administration de déléguer ces responsabilités (sauf la responsabilité d'approuver le contenu ou le dépôt de certains documents) à un comité composé d'administrateurs majoritairement indépendants de la direction. Il n'impose pas d'obligation en la matière, mais les ACVM encouragent les émetteurs assujettis et leurs administrateurs à adopter cette démarche.

3.2. Responsabilité en matière de communication de l'information

Le règlement exige qu'un évaluateur ou un vérificateur de réserves qualifié indépendant établisse certains éléments d'information sur le pétrole et le gaz communiqués par les émetteurs assujettis. L'article 3.2 exige qu'un évaluateur ou un vérificateur de réserves qualifié indépendant soit désigné pour dresser un rapport sur les données relatives aux réserves.

Les ACVM n'entendent pas et ne considèrent pas que l'engagement d'un évaluateur ou d'un vérificateur de réserves qualifié indépendant relève l'émetteur assujetti de sa responsabilité à l'égard de l'information qu'il communique pour l'application du règlement.

PARTIE 4 MESURE

4.1. Concordance des dates

L'article 4.2 du règlement exige que la même date d'effet utilisée pour des événements ou des opérations soit utilisée dans les états financiers annuels et dans l'information annuelle sur les données relatives aux réserves.

Pour faire en sorte que l'effet des événements ou des opérations soit inscrit, déclaré ou reflété uniformément (en ce qui concerne la date) dans tous les documents publiés, les émetteurs assujettis veilleront à informer régulièrement leurs vérificateurs financiers, leurs évaluateurs ou vérificateurs de réserves qualifiés et leurs administrateurs des opérations et des événements pertinents. Ils veilleront également à faciliter la communication entre leurs vérificateurs financiers et leurs évaluateurs ou vérificateurs de réserves qualifiés.

Les articles 4 et 12 du volume 1 du manuel COGE énoncent des procédures et des directives pour réaliser des évaluations et des vérifications de réserves, respectivement. L'article 12 traite de la relation entre le vérificateur de réserves et le vérificateur financier du client. L'article 4 traite différemment de la relation entre l'évaluateur ou le vérificateur de réserves qualifié et le vérificateur financier du client dans le cadre de l'évaluation des réserves. Les ACVM recommandent que les évaluateurs ou vérificateurs de réserves qualifiés exécutent les procédures énoncées aux articles 4 et 12 du volume 1 du manuel COGE, qu'ils effectuent une évaluation ou une vérification de réserves.

PARTIE 5 OBLIGATIONS APPLICABLES À TOUTE INFORMATION

5.1. Application de la partie 5

La partie 5 du règlement impose des obligations et des restrictions qui s'appliquent à toute « information » (ou, dans certains cas, à toute information écrite) d'un type visé à l'article 5.1 du règlement. L'article 5.1 vise l'information qui, selon le cas :

- est déposée par un émetteur assujetti auprès d'une autorité en valeurs mobilières;
- est communiquée au public ou communiquée dans des circonstances dans lesquelles l'émetteur assujetti s'attend ou devrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle devienne accessible au public.

La partie 5 s'applique donc à de nombreux éléments d'information :

- les documents annuels à déposer aux termes de la partie 2 du règlement;
- les autres documents d'information continue, y compris les déclarations de changement important (qui peuvent aussi être assujetties à la partie 6 du règlement);
- les documents d'information publics, déposés ou non, y compris les communiqués de presse;
- l'information communiquée au public dans le cadre d'un placement de titres, y compris les prospectus;
- les discours et les présentations publiés par des représentants de l'émetteur assujetti au nom de celui-ci, sauf en ce qui concerne les dispositions de la partie 5 qui ne visent que l'information écrite.

Pour l'application de cette partie, les ACVM considèrent que l'information écrite s'entend de tout écrit, image, carte, schéma ou autre représentation imprimée produit, stocké ou diffusé sur papier ou sous forme électronique. Par exemple, tout matériel

distribué à une présentation de société qui mentionne des bep doit inclure, près de la mention des bep, la mise en garde requise au paragraphe *d* de l'article 5.14 du règlement.

Pour assurer le respect des obligations de la partie 5, les ACVM encouragent les émetteurs assujettis à faire appel à un évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié ou à toute autre personne qui connaît le règlement et le manuel COGE, pour établir, examiner ou approuver toute l'information sur le pétrole et le gaz.

5.2. Communication d'information sur les réserves et d'autres éléments d'information

1) **Dispositions générales** – L'émetteur assujetti doit respecter les obligations prévues à l'article 5.2 dans la communication au public d'estimations de réserves et d'autres éléments d'information visés à l'Annexe 51-101A1. L'information faisant l'objet d'un communiqué, par exemple, serait visée.

2) **Réserves** – Le règlement ne prescrit aucune méthode d'estimation particulière, mais il exige que l'estimation des réserves soit établie conformément au manuel COGE. Par exemple, l'article 5 du volume 1 du manuel COGE précise que, à l'égard des réserves prouvées déclarées de l'émetteur, il doit exister une probabilité d'au moins 90 % que les quantités totales de pétrole et de gaz restant à récupérer seront égales ou supérieures aux réserves prouvées totales estimatives.

Des directives supplémentaires sur des sujets particuliers sont données ci-après.

3) **Réserves possibles** – L'estimation des réserves possibles, prises isolément ou comme partie d'une somme, représente souvent un chiffre relativement élevé assorti, par définition, d'une faible probabilité de mise en production. C'est pourquoi la mise en garde prescrite au sous-paragraphe *v* du paragraphe *a* de l'article 5.2 du règlement doit accompagner l'estimation des réserves possibles communiquée par écrit.

4) **Méthodes d'évaluation probabilistes et déterministes** – L'article 5 du volume 1 du manuel COGE porte que « [TRADUCTION] en principe, il ne devrait pas y avoir de différence entre les estimations établies au moyen de méthodes probabilistes ou de méthodes déterministes ».

Lorsque l'on utilise des méthodes déterministes, en l'absence de « [TRADUCTION] mesure quantitative de la probabilité calculée mathématiquement », la classification des réserves est une question de jugement professionnel quant à la mesure quantitative de certitude atteinte.

Lorsqu'on les utilise en respectant les règles de l'art en matière d'ingénierie et de géologie, les méthodes probabilistes fournissent davantage de données statistiques que la méthode déterministe classique. Voici certaines règles fondamentales que l'évaluateur doit respecter pour utiliser des méthodes probabilistes :

- L'évaluateur doit quand même estimer les réserves en utilisant les définitions et les principes du manuel COGE.
- L'évaluateur devrait faire la somme arithmétique des estimations de réserves des entités établies au moyen de méthodes probabilistes pour obtenir les réserves déclarées.
- L'évaluateur qui établit aussi des estimations de réserves globales au moyen de méthodes probabilistes devrait expliquer dans le rapport d'évaluation la méthode utilisée, en précisant notamment les niveaux de confiance utilisés à l'égard des entités, des terrains et des niveaux déclarés (c'est-à-dire des totaux) des réserves prouvées, des réserves prouvées et des réserves probables et des réserves prouvées, probables et possibles, le cas échéant.
- L'émetteur assujetti qui présente les réserves globales que l'évaluateur a établies au moyen de méthodes probabilistes devrait accompagner l'information d'une

brève explication des définitions de réserves utilisées pour l'estimation, ainsi que de la méthode et des niveaux de confiance utilisés par l'évaluateur.

5) **Accès au financement** – L'émetteur assujetti qui attribue des réserves à un terrain non mis en valeur n'est pas tenu de disposer du financement nécessaire à la mise en valeur des réserves, puisque celle-ci peut se faire autrement qu'au moyen d'une dépense de fonds de sa part (par exemple, par voie d'amodiation ou de vente). Il faut estimer les réserves en partant de l'hypothèse que la mise en valeur des terrains aura lieu, sans égard à la disponibilité du financement nécessaire. L'évaluateur n'a pas à se demander si l'émetteur assujetti aura les capitaux nécessaires à la mise en valeur des réserves. (Se reporter à l'article 7 du manuel COGE et au sous-paragraphe *iv* du paragraphe *a* de l'article 5.2 du règlement.)

Toutefois, en vertu de la rubrique 5.3 de l'Annexe 51-101A1, l'émetteur assujetti doit indiquer ses prévisions concernant les sources et les frais de financement des frais de mise en valeur futurs estimatifs. Si l'émetteur prévoit que les frais de financement rendraient peu probable la mise en valeur d'un terrain, il doit aussi, malgré toute attribution de réserves, exposer cette prévision de même que ses plans à l'égard du terrain.

6) **Réserves prouvées ou probables non mises en valeur** – Il faut déclarer les réserves prouvées ou probables non mises en valeur pendant l'exercice au cours duquel elles sont comptabilisées. L'émetteur assujetti qui ne déclare pas certaines réserves prouvées ou probables non mises en valeur pour la seule raison qu'il n'a pas encore dépensé les fonds destinés à la mise en valeur pourrait omettre de l'information importante et ainsi rendre trompeuse l'information sur les réserves. Si l'existence des réserves prouvées ou probables non mises en valeur n'est pas communiquée au public, les personnes qui ont une relation privilégiée avec l'émetteur et savent qu'elles existent n'auront pas le droit d'acheter ou vendre des titres de l'émetteur tant que cette information n'aura pas été diffusée. Le prospectus de l'émetteur pourrait ne pas révéler tous les faits importants de façon complète, véridique et claire en l'absence d'information sur ces réserves.

7) **Mises à jour mécaniques** – Les rapports sur les réserves sont parfois mis à jour « mécaniquement » en recalculant des évaluations antérieures au moyen d'une nouvelle liste de prix. Des problèmes peuvent en découler, car des changements importants touchant d'autres éléments que les prix peuvent rendre le rapport trompeur. L'émetteur assujetti qui présente les résultats d'une mise à jour mécanique devrait veiller à indiquer également tous les changements importants pertinents afin que l'information ne soit pas trompeuse.

5.3. Classement des réserves et des ressources

Aux termes de l'article 5.3 du règlement, l'information sur les réserves ou les ressources doit être présentée suivant les catégories et la terminologie énoncées dans le manuel COGE. Les définitions des diverses catégories de réserves et de ressources, qui sont tirées du manuel COGE, sont données dans le glossaire. En outre, aux termes de l'article 5.3 du règlement, l'information sur les réserves ou les ressources doit se rapporter à la catégorie la plus pertinente dans laquelle les réserves ou les ressources peuvent être classées. Par exemple, les ressources découvertes comptent plusieurs sous-catégories, dont les réserves, les ressources éventuelles et les ressources découvertes non récupérables. Les émetteurs assujettis doivent classer les ressources découvertes dans l'une de ces sous-catégories. Exceptionnellement, ils peuvent être dans l'impossibilité de le faire, auquel cas ils doivent en expliquer les raisons de façon détaillée.

En outre, les réserves peuvent être estimées suivant trois sous-catégories, à savoir les réserves prouvées, probables ou possibles, selon la probabilité de leur mise en production. Tel que le décrit le manuel COGE, les réserves prouvées, probables et possibles représentent respectivement les estimations prudentes, réalistes et optimistes des réserves. Par conséquent, toute information sur les réserves doit être répartie entre ces trois sous-catégories de réserves. Pour plus d'indications sur la présentation des réserves et des ressources, prière de consulter les articles 5.2 et 5.5 de la présente instruction générale.

5.4. Consentement écrit

L'article 5.7 du règlement interdit à l'émetteur assujéti d'utiliser le rapport d'un évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié sans le consentement écrit de celui-ci, sauf pour l'application du règlement (dépôt de l'Annexe 51-101A1; renvoi direct ou indirect aux conclusions de ce rapport dans les Annexes 51-101A1 et 51-101A3 déposées; mention du rapport dans le communiqué visé à l'article 2.2). L'évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié engagé par l'émetteur assujéti pour établir un rapport conformément au règlement doit s'attendre à ce que son rapport soit utilisé à ces fins. Toutefois, toute autre utilisation du rapport (par exemple dans une notice d'offre ou dans d'autres communiqués) nécessite son consentement écrit.

5.5. Information sur les ressources

1) **Information sur les ressources en général** – L'information sur les ressources, à l'exclusion des réserves prouvées et probables, n'est pas obligatoire en vertu du règlement, sauf que l'émetteur assujéti doit présenter dans ses dépôts annuels, à l'égard de ses activités relatives aux terrains non prouvés et aux ressources, l'information visée à la partie 6 de l'Annexe 51-101A1. Toute information supplémentaire présentée en sus de celle exigée est facultative et doit respecter l'article 5.9 du règlement si des résultats prévus de ressources sont présentés volontairement.

En ce qui concerne les prospectus, le respect de l'obligation générale prévue par la législation en valeurs mobilières de révéler de façon « complète, véridique et claire » tous les faits importants nécessite la présentation d'information sur les réserves ou les ressources importantes pour l'émetteur, même si celle-ci n'est pas prescrite par le règlement. Cette information doit reposer sur une analyse valable.

L'information sur les ressources peut nécessiter le recours à des mesures statistiques potentiellement peu connues de l'utilisateur. Il incombe à l'évaluateur et à l'émetteur assujéti de bien connaître ces mesures et à ce dernier de pouvoir les expliquer aux investisseurs. De l'information sur les mesures statistiques figure dans le manuel COGE (article 9 du volume 1 et article 4 du volume 2) et dans les nombreux documents techniques⁴ portant sur ce sujet.

2) **Présentation des résultats prévus en vertu du paragraphe 1 de l'article 5.9 du règlement** – L'émetteur assujéti qui fournit volontairement les résultats prévus de ressources qui ne sont pas classées à titre de réserves doit fournir au sujet des ressources certains renseignements de base visés au paragraphe 1 de l'article 5.9 du règlement. Des obligations d'information supplémentaires s'appliquent si les résultats prévus communiqués par l'émetteur comprennent l'estimation d'une quantité de ressources ou de la valeur correspondante, tel qu'il est indiqué au paragraphe 3 ci-dessous.

L'émetteur assujéti qui présente les résultats prévus à l'égard d'un grand groupe de terrains, de zones productives possibles ou de ressources peut, selon les circonstances, remplir les obligations prévues au paragraphe 1 de l'article 5.9 en fournissant un résumé de l'information exigée. Il doit s'assurer que l'information présentée est raisonnable, utile et suffisamment détaillée compte tenu de sa taille. L'émetteur assujéti qui ne possède qu'un petit nombre de terrains peut présenter l'information relative à chacun d'eux. Ce degré de détail peut être indûment élevé pour un émetteur assujéti qui possède un grand nombre de terrains, et il pourrait alors être plus approprié de résumer l'information par secteur ou projet important. Toutefois, l'émetteur assujéti qui présente de façon globale l'estimation de ressources (ou la valeur correspondante) visée au paragraphe 2 de l'article 5.9 du règlement doit s'assurer que les terrains sont regroupés selon la catégorie de ressources la

⁴ Notamment, *Determination of Oil and Gas Reserves*, monographie n° 1, chapitre 22, Société du pétrole de l'ICM, deuxième édition, 2004 (ISBN 0-9697990-2-0). Newendorp, P., et Schuyler, J., 2000, *Decision Analysis for Petroleum Exploration*, Planning Press, Aurora, Colorado (ISBN 0-9664401-1-0). Rose, P.R., *Risk Analysis and Management of Petroleum Exploration Ventures*, AAPG Methods in Exploration Series No. 12, AAPG (ISBN 0-89181-062-1).

plus pertinente, conformément au sous-paragraphe *b* de ce paragraphe. Il ne peut regrouper des terrains dont les ressources sont classées dans différentes catégories.

En ce qui concerne l'obligation de présenter les risques et le degré d'incertitude se rattachant aux résultats prévus en vertu du sous-paragraphe *d* du paragraphe 1 de l'article 5.9, les concepts de risque et d'incertitude sont reliés. L'article 9 du volume 1 du manuel COGE donne la définition suivante du risque :

« [TRADUCTION] Le risque s'entend de la probabilité de perte [...] Il convient moins à l'évaluation des réserves étant donné que la viabilité économique est une condition préalable au classement des réserves. »

Le concept de risque peut avoir une certaine utilité dans la présentation d'information sur les réserves, s'agissant par exemple de la probabilité de l'installation d'un compresseur dans le cas de réserves supplémentaires qui en dépendent. Le risque est souvent pertinent pour la présentation d'information sur les catégories de ressources autres que les réserves, notamment en ce qui concerne la probabilité qu'un puits d'exploration sera ou non fructueux.

L'article 9 du volume 1 du manuel COGE donne la définition suivante de l'incertitude :

« [TRADUCTION] L'incertitude sert à exprimer la fourchette de résultats possibles d'une estimation de réserves. »

Toutefois, le concept d'incertitude s'applique de façon générale à toute estimation, non seulement de réserves, mais aussi de toutes les autres catégories de ressources.

Pour remplir l'obligation prévue au sous-paragraphe *d* du paragraphe 1 de l'article 5.9, l'émetteur assujetti doit s'assurer que l'information qu'il présente indique les risques et les incertitudes appropriés et pertinents pour ses activités, qui peuvent être exprimés quantitativement, selon leur probabilité, ou qualitativement, au moyen d'une description. Si l'émetteur assujetti choisit la deuxième option, l'information présentée doit être parlante et ne pas prendre la forme d'une dénégaration générale de responsabilité.

L'émetteur assujetti qui présente la valeur estimative d'un terrain non prouvé qui n'est pas la valeur attribuable à une quantité de ressources estimative doit indiquer le mode de calcul de la valeur, conformément au sous-paragraphe *e* du paragraphe 1 de l'article 5.9. Ce type de valeur est généralement fondé sur les pratiques en gestion de droits pétroliers qui portent sur les activités et les prix des biens-fonds dans des zones avoisinantes. Dans le cas où la valeur est établie par une personne indépendante, celle-ci est généralement un évaluateur doté d'expertise en gestion de droits pétroliers et membre d'un ordre professionnel tel que la Canadian Association of Petroleum Landmen. En revanche, la valeur attribuable à une quantité de ressources estimative, comme le prévoit le paragraphe 2 de l'article 5.9, doit être établie par un évaluateur ou un vérificateur de réserves qualifié.

Le calcul d'une valeur estimative visé au sous-paragraphe *e* du paragraphe 1 de l'article 5.9 peut reposer sur un ou plusieurs des facteurs suivants :

- le coût d'acquisition du terrain non prouvé pour l'émetteur assujetti, pourvu qu'aucun changement important ne se soit produit concernant ce terrain, les terrains avoisinants ou la conjoncture économique du pétrole et du gaz depuis l'acquisition;
- les ventes récentes par des tiers de participations sur le même terrain non prouvé;
- les conditions, exprimées en termes pécuniaires, des prises d'intérêts récentes dans le terrain non prouvé;

- les conditions, exprimées en termes pécuniaires, d'engagements de travail récents se rapportant au terrain non prouvé;
- les ventes récentes de terrains similaires dans la même région;
- les activités d'exploration et de découverte récentes dans la région;
- la durée restante du bail du terrain non prouvé;
- les charges (telles des redevances dérogatoires) influant sur la valeur du terrain.

L'émetteur assujetti doit indiquer le mode de calcul de la valeur du terrain non prouvé, qui peut comprendre un ou plusieurs des facteurs susmentionnés.

L'émetteur assujetti doit aussi indiquer si la valeur a été établie par une personne indépendante. Dans les cas où le sous-paragraphe *e* du paragraphe 1 de l'article 5.9 s'applique et où la valeur a été établie par une personne indépendante, les ACVM s'attendent à ce qu'il fournisse toute l'information pertinente à l'évaluateur afin que celui-ci établisse l'estimation, pour éviter de communiquer de l'information trompeuse au public.

3) **Présentation de l'estimation d'une quantité ou de la valeur correspondante de ressources en vertu du paragraphe 2 de l'article 5.9 du règlement**

a) Aperçu du paragraphe 2 de l'article 5.9 du règlement

En vertu du paragraphe 2 de l'article 5.9 du règlement, lorsque l'émetteur assujetti fournit l'estimation d'une quantité de ressources ou d'une valeur correspondante, l'estimation doit avoir été établie par un évaluateur ou un vérificateur de réserves qualifié. L'émetteur assujetti qui obtient ou effectue une évaluation de ressources peut déposer ou diffuser un rapport dans un format comparable à celui prévu par l'Annexe 51-101A2 s'il le souhaite. Cependant, le titre du rapport de doit pas contenir les mots « Annexe 51-101A2 », cette annexe étant réservée à l'évaluation des données relatives aux réserves. L'émetteur assujetti doit modifier le rapport sur les ressources en fonction du fait que les données relatives aux réserves n'y sont pas présentées. Le rapport pourrait être intitulé « Rapport sur l'estimation de ressources par un évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié indépendant », par exemple. Bien qu'une telle évaluation doive être effectuée par un évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié, l'indépendance de ce dernier n'est pas requise. Si le rapport n'est pas établi par une partie indépendante, l'émetteur assujetti doit penser à en modifier le titre ou le contenu pour indiquer clairement que le rapport et l'estimation de ressources ne sont pas indépendants.

Le manuel COGE recommande d'estimer les ressources selon des méthodes d'évaluation probabilistes, et, quoiqu'il n'offre pas de directives détaillées, les documents techniques abondent sur le sujet.

En outre, aux termes de l'article 5.3 et du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 5.9 du règlement, l'émetteur assujetti doit veiller à ce que les ressources estimatives se rapportent à la catégorie la plus pertinente dans laquelle les ressources peuvent être classées. Comme il est indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, l'émetteur assujetti qui souhaite présenter une estimation globale des ressources, en regroupant à cette fin un grand nombre de terrains, de zones productives possibles ou de ressources, doit veiller à ne pas manquer, se faisant, à l'obligation prévue au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 5.9 du règlement.

Enfin, le paragraphe 2 de l'article 5.9 exige de l'émetteur assujetti qu'il fournisse certains renseignements en plus de l'information prévue au paragraphe 1 de l'article 5.9 du règlement pour aider le lecteur à comprendre la nature des risques associés à l'estimation, notamment une définition de la catégorie de ressources ayant servi à l'estimation, les facteurs pertinents concernant l'estimation et une mise en garde.

b) Définition des catégories de ressources

Pour remplir l'obligation de définir la catégorie de ressources, l'émetteur assujetti doit s'assurer que la définition indiquée est conforme aux catégories de ressources et à la terminologie du manuel COGE, conformément à l'article 5.3 du règlement. L'article 5 du volume 1 du manuel COGE et le glossaire énoncent et définissent les diverses catégories de ressources.

L'émetteur assujetti pourrait souhaiter déclarer des réserves ou des ressources pétrolières ou gazières à titre de « volumes en place ». Par définition, les réserves de tout type, les ressources éventuelles et les ressources prometteuses sont des estimations de volumes qui sont ou pourraient être récupérables et, à ce titre, ne peuvent être décrites comme étant « en place ». Il ne faut pas utiliser de termes comme « réserves éventuelles », « réserves non découvertes », « réserves en place » ou autres, car ils sont inexacts et trompeurs. L'information sur les réserves ou les ressources doit être conforme à la terminologie et aux catégories relatives aux réserves et aux ressources qui sont énoncées dans le manuel COGE, conformément à l'article 5.3 du règlement.

L'émetteur assujetti peut déclarer d'autres catégories de ressources, comme les ressources découvertes et non découvertes, à titre de volumes en place. Toutefois, il devrait avertir le lecteur que ces catégories ne représentent pas des volumes récupérables.

c) Application du paragraphe 2 de l'article 5.9 du règlement

Si l'émetteur assujetti fournit l'estimation d'une quantité de ressources ou de la valeur correspondante, il doit aussi communiquer ce qui suit :

- i) une définition de la catégorie de ressources ayant servi à l'estimation;
- ii) la date d'effet de l'estimation;
- iii) les facteurs positifs et négatifs significatifs et pertinents concernant l'estimation;
- iv) les éventualités qui empêchent de classer des ressources éventuelles à titre de réserves;
- v) la mise en garde prévue à la disposition v du sous-paragraphe c du paragraphe 2 de l'article 5.9 du règlement.

L'estimation des ressources peut être présentée comme une quantité unique, telle une médiane ou une moyenne, qui représente la meilleure estimation. Souvent, toutefois, l'estimation comporte trois valeurs représentant une fourchette de probabilités raisonnables (la faible valeur représentant une estimation prudente, la valeur intermédiaire représentant la meilleure estimation et la valeur élevée représentant une estimation optimiste).

Des indications sur la définition des catégories de ressources figurent ci-dessus à l'article 5.3 et au sous-paragraphe b du paragraphe 3 de l'article 5.5 de la présente instruction générale.

Les émetteurs assujettis sont tenus de présenter les facteurs positifs et négatifs significatifs et pertinents concernant l'estimation, conformément à la disposition iii du sous-paragraphe c du paragraphe 2 de l'article 5.9. À titre d'exemple, l'absence d'infrastructure dans la région pour transporter les ressources peut être considérée comme un facteur négatif significatif et pertinent concernant l'estimation. Mentionnons également l'expiration d'une concession importante ou tout autre facteur hautement pertinent d'ordre juridique, politique, technologique, commercial ou financier. L'émetteur assujetti qui

présente une estimation pour un grand nombre de terrains regroupés peut communiquer les facteurs positifs et négatifs significatifs et pertinents concernant l'estimation globale, à moins que la présentation de renseignements sur des ressources ou des terrains importants en particulier ne soit justifiée pour fournir aux investisseurs de l'information adéquate.

La mise en garde visée à la disposition *v* du sous-paragraph *c* du paragraphe 2 de l'article 5.9 doit obligatoirement indiquer que rien ne garantit la viabilité commerciale de l'exploitation de toute partie des ressources. Le concept de viabilité commerciale englobe le sens donné au mot « commercialisable » dans le glossaire.

Un exemple peut illustrer les obligations d'information générales prévues au sous-paragraph *c* du paragraphe 2 de l'article 5.9 du règlement. L'émetteur assujéti qui communique, par exemple, l'estimation d'un volume de bitume qui représente des ressources éventuelles pour lui présenterait de l'information semblable à ce qui suit :

L'émetteur assujéti détient une participation de [●] dans [décrire la participation et indiquer son emplacement]. En date du [●], il estime avoir, relativement à cette participation, [●] barils de bitume, qui seraient classés à titre de ressources éventuelles. Les ressources éventuelles s'entendent de [citer la définition actuellement en vigueur dans le manuel COGE]. Rien ne garantit la viabilité commerciale de l'exploitation de toute partie des ressources. Les éventualités suivantes empêchent actuellement de classer les ressources à titre de réserves : [énoncer les dépenses en immobilisations précises nécessaires à la rentabilité de l'exploitation, les considérations réglementaires applicables, les prix, les coûts de fourniture précis, les considérations technologiques et les autres facteurs pertinents]. Un facteur significatif et pertinent concernant l'estimation est [par exemple] un litige en instance concernant le titre de propriété dans la participation.

Dans la mesure où cette information figure dans un document déposé antérieurement et se rapporte à la même participation dans les ressources, l'émetteur peut omettre l'information sur les facteurs positifs et négatifs significatifs et pertinents concernant l'estimation et les éventualités qui empêchent de classer les ressources à titre de réserves. Toutefois, il doit mentionner dans le document courant le titre et la date du document déposé antérieurement.

5.6. Information analogue

L'émetteur assujéti peut fonder une estimation sur de l'information analogue comparative, ou inclure cette information, à l'égard de sa zone d'intérêt, par exemple des réserves, des ressources et la production de champs ou de puits se trouvant dans des zones avoisinantes ou géologiquement similaires. Un soin particulier doit être apporté à l'utilisation et à la présentation de ce type d'information. La présentation exclusive des meilleurs puits ou champs d'une zone ou l'omission des puits secs, par exemple, peut se révéler particulièrement trompeuse. Il importe d'offrir une présentation factuelle et équilibrée de l'information fournie.

L'émetteur assujéti doit respecter les obligations d'information prévues à l'article 5.10 du règlement lorsqu'il communique de l'information analogue, au sens large du règlement, à l'égard d'une zone qui comprend un secteur de sa zone d'intérêt. En vertu du paragraphe 2 de l'article 5.10 du règlement, si l'émetteur présente une estimation de ses propres réserves ou ressources fondée sur une extrapolation à partir d'information analogue, ou si l'information analogue elle-même est une estimation de ses propres réserves ou ressources, l'émetteur doit veiller à ce que l'estimation soit établie conformément au manuel COGE et présentée conformément au règlement. Par exemple, toute estimation de réserves doit être classée et établie conformément au manuel COGE par un évaluateur ou un vérificateur de réserves qualifié et respecter les obligations prévues à l'article 5.2 du règlement.

5.7. Utilisation cohérente des unités de mesure

Les émetteurs assujettis devraient utiliser les unités de mesure de façon cohérente dans leurs documents d'information pour faciliter la compréhension et la comparaison de l'information. Sauf motifs impérieux, ils doivent se garder de passer des unités impériales (comme les barils) aux unités du Système international (comme les tonnes) et vice versa, dans un même document ou d'un document à l'autre. Les émetteurs sont invités à se reporter aux annexes B et C du volume 1 du manuel COGE pour la présentation appropriée des unités de mesure.

Dans tous les cas, ils doivent utiliser la terminologie et les unités pertinentes indiquées dans le manuel COGE, conformément au sous-paragraphe *iii* du paragraphe *a* de l'article 5.2 et à l'article 5.3 du règlement.

5.8. Bep et kpi³ d'équivalent de gaz

L'article 5.14 du règlement énonce les obligations applicables aux émetteurs assujettis qui utilisent des unités de mesure d'équivalence comme les bep et les kpi³. Ils doivent notamment utiliser les méthodes de calcul prescrites et donner des avertissements quant aux limites éventuelles de ces calculs. L'article 13 du manuel COGE donne, à la rubrique « *Barrels of Oil Equivalent* », des directives supplémentaires.

5.9. Frais de découverte et de mise en valeur

L'article 5.15 du règlement énonce les obligations applicables aux émetteurs assujettis qui communiquent leurs frais de découverte et de mise en valeur.

Étant donné que les méthodes de calcul prévues par cet article nécessitent l'utilisation de bep, l'article 5.14 du règlement s'applique nécessairement aux frais de découverte et de mise en valeur. Le calcul des frais de découverte et de mise en valeur doit donc se faire au moyen du ratio de conversion indiqué à l'article 5.14. L'avertissement prévu à l'article 5.14 est également requis.

Les bep sont fondés sur des unités de mesure impériales. Comme leur utilisation est rendue obligatoire par l'article 5.15, les émetteurs assujettis qui utilisent d'autres unités de mesure (comme les unités métriques du Système international) doivent l'indiquer.

5.10. Information à fournir dans le prospectus

Outre les obligations d'information générales prévus par le règlement qui s'appliquent aux prospectus, le commentaire suivant donne des indications supplémentaires sur les sujets qui font fréquemment l'objet d'interrogations.

1) **Acquisitions significatives** – L'émetteur exerçant des activités pétrolières et gazières qui présente de l'information sur une acquisition significative dans son prospectus doit communiquer suffisamment d'information pour que le lecteur puisse déterminer comment l'acquisition a influé sur les données relatives aux réserves et les autres éléments d'information présentés antérieurement conformément à l'Annexe 51-101A1. Cette obligation découle de la partie 6 du règlement ayant trait aux changements importants. Elle s'ajoute aux obligations de présentation d'information financière sur les acquisitions significatives dans le prospectus.

2) **Information sur les ressources** – L'information sur les ressources, à l'exclusion des réserves prouvées et probables, n'est généralement pas obligatoire en vertu du règlement, sauf certains renseignements à l'égard des activités relatives aux terrains non prouvés et aux ressources de l'émetteur, visés à la partie 6 de l'Annexe 51-101A1, qui sont inclus dans le prospectus. Toute information supplémentaire présentée en sus de celle exigée est facultative et doit être conforme aux articles 5.9 et 5.10 du règlement, le cas échéant. Cependant, le respect de l'obligation générale prévue par la législation en valeurs mobilières de révéler de façon « complète, véridique et claire » tous les faits importants

dans le prospectus nécessite la présentation d'information sur les ressources importantes pour l'émetteur, même si celle-ci n'est pas prescrite par le règlement. Cette information doit reposer sur une analyse valable.

3) **Réserves prouvées ou probables non mises en valeur** – Outre les indications énoncées au paragraphe 4 de l'article 5.2 de la présente instruction générale, les réserves prouvées ou probables non mises en valeur doivent être déclarées pendant l'exercice au cours duquel elles sont comptabilisées. L'émetteur assujetti qui ne déclare pas certaines réserves prouvées ou probables non mises en valeur pour la seule raison qu'il n'a pas encore dépensé les fonds destinés à la mise en valeur, il pourrait omettre de l'information importante et ainsi rendre trompeuse l'information sur les réserves. Le prospectus de l'émetteur pourrait ne pas révéler tous les faits importants de façon complète, véridique et claire en l'absence d'information sur ces réserves.

4) **Variation des réserves dans un premier appel public à l'épargne** – Dans un premier appel public à l'épargne, si l'émetteur n'a pas de rapport sur les réserves daté de la fin de son exercice précédent, ou si un tel rapport ne fournit pas l'information requise pour établir une variation des réserves conformément à la rubrique 4.1 de l'Annexe 51-101A1, les ACVM peuvent envisager d'octroyer une dispense de l'obligation de présenter la variation des réserves. La dispense peut notamment être subordonnée à l'inclusion dans le prospectus d'une description des variations pertinentes dans toute catégorie de la variation des réserves.

5) **Dispense permettant de communiquer l'information visée à l'Annexe 51-101A1 à une date plus récente dans un prospectus** – Si un émetteur qui dépose un prospectus provisoire souhaite communiquer les données relatives aux réserves et d'autres éléments d'information sur le pétrole et le gaz à une date plus récente que la date de clôture de son exercice applicable, les ACVM peuvent envisager de le relever de l'obligation de communiquer l'information arrêtée à la clôture de l'exercice.

L'émetteur peut déterminer que son obligation de révéler de façon complète, véridique et claire tout fait important l'oblige à inclure dans son prospectus des données sur les réserves et d'autres éléments d'information sur le pétrole et le gaz à une date plus récente que celle précisée dans les obligations de prospectus. Celles-ci prévoient que l'information doit être arrêtée à la clôture du dernier exercice de l'émetteur à l'égard duquel des états financiers sont inclus dans le prospectus. Elles n'empêchent certes pas de présenter de l'information plus récente, mais il faut néanmoins, pour les respecter, présenter également de l'information correspondante arrêtée à la clôture de l'exercice.

Nous envisageons toutefois l'octroi d'une dispense au cas par cas en vue de permettre à l'émetteur qui se trouve dans cette situation d'inclure dans son prospectus de l'information sur le pétrole et le gaz dont la date d'effet est plus récente que la date de clôture de l'exercice, sans inclure également l'information correspondante arrêtée à cette date. Les facteurs considérés pour l'octroi de cette dispense peuvent comprendre la présentation de l'information visée par l'Annexe 51-101A1 à une date d'effet coïncidant avec la date des états financiers intermédiaires. L'émetteur doit demander cette dispense dans la lettre accompagnant son prospectus provisoire. L'octroi de la dispense est attesté par le visa du prospectus.

PARTIE 6 INFORMATION SUR LES CHANGEMENTS IMPORTANTS

6.1. Changement par rapport à l'information déposée

Aux termes de la partie 6 du règlement, certains renseignements doivent être fournis avec l'information sur les changements importants.

L'information à déposer annuellement en vertu de la partie 2 du règlement doit porter sur le dernier exercice de l'émetteur assujetti et être arrêtée à la fin de celui-ci. Cette date est la « date d'effet » dont il est question au paragraphe 1 de l'article 6.1 du règlement. Lorsqu'un changement important se produit après cette date, il se peut que l'information

déposée perde de son importance, voire qu'elle devienne trompeuse si elle n'est pas mise à jour.

La partie 6 du règlement exige que la communication d'un changement important comprenne l'avis de l'émetteur assujetti, établi de façon raisonnable, quant à l'incidence qu'a eue le changement important sur ses données relatives aux réserves et toute autre information présentées dans un document qu'il a déposé. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation, mais l'émetteur assujetti doit veiller à respecter les obligations d'information générales prévues à la partie 5, le cas échéant. Par exemple, si la déclaration de changement important présente une estimation à jour des réserves, celle-ci doit être établie conformément au manuel COGE par un évaluateur ou un vérificateur de réserves qualifié.

L'information sur les changements importants peut réduire le risque que les investisseurs ne soient induits en erreur et préserver l'utilité de l'information sur le pétrole et le gaz déposée antérieurement lorsqu'elle est lue en conjonction avec celle-ci.

ANNEXE 1**EXEMPLES DE PRÉSENTATION DES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES****Format de présentation**

Le règlement et l'Annexe 51-101A1 ne prescrivent pas de format pour la présentation des données relatives aux réserves et de l'information connexe. Toutefois, les ACVM encouragent les émetteurs assujettis à utiliser le format figurant à la présente annexe.

Quels que soient le format et le degré de détail choisis pour remplir les obligations prévues par le règlement, l'objectif devrait être de permettre à l'investisseur raisonnable de comprendre l'information, de l'évaluer et de la comparer à de l'information correspondante présentée par l'émetteur assujetti pour d'autres périodes ou par d'autres émetteurs assujettis, pour être en mesure de prendre une décision éclairée en matière de placement dans les titres de l'émetteur assujetti.

À cette fin, il est recommandé de présenter l'information de façon logique et lisible, d'utiliser des titres descriptifs et de veiller à l'homogénéité de la terminologie et de la présentation entre documents et entre périodes.

Les émetteurs assujettis et leurs conseillers tiendront compte du critère d'appréciation de l'importance relative prévu à l'article 1.4 du règlement, ainsi que des instructions données à l'Annexe 51-101A1.

Voir également les articles 1.4, 2.2 et 2.3 et les paragraphes 8 et 9 de l'article 2.7 de l'Instruction générale relative au *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*.

Exemples de tableaux

Les tableaux qui suivent donnent des exemples de présentation conforme au règlement de certaines données relatives aux réserves.

Ces exemples de tableaux ne contiennent pas toute l'information exigée par l'Annexe 51-101A1. Ils ont été simplifiés et n'indiquent que les réserves d'un pays. Aux fins de l'exemple, les tableaux contiennent aussi de l'information qui n'est pas exigée par le règlement mais que les émetteurs assujettis peuvent souhaiter présenter. Cette information facultative est indiquée en gris.

**RELEVÉ DES RÉSERVES DE PÉTROLE ET DE GAZ
au 31 décembre 2006**

PRIX ET COÛTS CONSTANTS [INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIVE]

CATÉGORIE DE RÉSERVES	RÉSERVES ⁽¹⁾							
	PÉTROLE LÉGER ET MOYEN		PÉTROLE LOURD		GAZ NATUREL ⁽²⁾		LIQUIDES DE GAZ NATUREL	
	Kb bruts	Kb nets	Kb bruts	Kb nets	Mpi ³ bruts	Mpi ³ nets	kb bruts	kb nets
PROUVÉES								
Mises en valeur exploitées	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Mises en valeur inexploitées	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Non mises en valeur	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL des réserves prouvées	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
PROBABLES								
TOTAL des réserves prouvées et des réserves probables	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

(1) D'autres types de produits doivent être ajoutés, s'ils sont importants.

(2) On peut déclarer les estimations de réserves de gaz naturel séparément pour i) le gaz associé et le gaz non associé (mélangés), ii) le gaz dissous et iii) le méthane de houillère.

SUPPLÉMENTAIRE
FACULTATIF

RELEVÉ DE LA VALEUR DES PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS
au 31 décembre 2006
PRIX ET COÛTS CONSTANTS [INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIVE]

CATÉGORIE DE RÉSERVES	VALEUR DES PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS										VALEUR UNITAIRE AVANT IMPÔTS, CALCULÉE AU TAUX D'ACTUALISATION DE 10%/an (\$/kpi ³) (\$/baril)
	AVANT IMPÔTS, CALCULÉE AU TAUX D'ACTUALISATION DE (%/an)					APRÈS IMPÔTS, CALCULÉE AU TAUX D'ACTUALISATION DE (%/an)					
	0 (MMS)	5 (MMS)	10 (MMS)	15 (MMS)	20 (MMS)	0 (MMS)	5 (MMS)	10 (MMS)	15 (MMS)	20 (MMS)	
PROUVÉES											
Mises en valeur exploitées	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Mises en valeur inexploitées	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Non mises en valeur	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL des réserves prouvées	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xx
PROBABLES	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL des réserves prouvées et des réserves probables	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxx

SUPPLÉMENTAIRE
FACULTATIF

Référence : rubrique 2.2 de l'Annexe 51-101A1

**PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS
(NON ACTUALISÉS)
au 31 décembre 2006**

PRIX ET COÛTS CONSTANTS [INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIVE]

CATÉGORIE DE RÉSERVES	PRODUITS D'EXPLOITATION M\$	REDEVANCES M\$	FRAIS D'EXPLOITATION M\$	FRAIS DE MISE EN VALEUR M\$	COÛTS D'ABANDON ET DE REMISE EN ÉTAT M\$	PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS AVANT IMPÔTS M\$	IMPÔTS M\$	PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS APRÈS IMPÔTS M\$
Réserves prouvées	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Total des réserves prouvées et des réserves probables	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

 SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIF

Référence : rubrique 2.2 de l'Annexe 51-101A1

**PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS
PAR GROUPE DE PRODUCTION
au 31 décembre 2006**

PRIX ET COÛTS CONSTANTS [INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIVE]

CATÉGORIE DE RÉSERVES	GROUPE DE PRODUCTION	PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS AVANT IMPÔTS (actualisés au taux annuel de 10 %) M\$
Réserves prouvées	Pétrole brut léger et moyen (y compris le gaz dissous et les autres sous-produits)	xxx
	Pétrole lourd (y compris le gaz dissous et les autres sous-produits)	xxx
	Gaz naturel (y compris les sous-produits mais à l'exclusion du gaz dissous extrait des puits de pétrole)	xxx
	Activités pétrolières et gazières non traditionnelles	xxx
Total des réserves prouvées et des réserves probables	Pétrole brut léger et moyen (y compris le gaz dissous et les autres sous-produits)	xxx
	Pétrole lourd (y compris le gaz dissous et les autres sous-produits)	xxx
	Gaz naturel (y compris les sous-produits mais à l'exclusion du gaz dissous extrait des puits de pétrole)	xxx
	Activités pétrolières et gazières non traditionnelles	xxx

 SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIF

Référence : rubrique 2.2 de l'Annexe 51-101A1

RELEVÉ DES RÉSERVES DE PÉTROLE ET DE GAZ
au 31 décembre 2006
PRIX ET COÛTS PRÉVISIONNELS

CATÉGORIE DE RÉSERVES	RÉSERVES ⁽¹⁾							
	PÉTROLE LÉGER ET MOYEN		PÉTROLE LOURD		GAZ NATUREL ⁽²⁾		LIQUIDES DE GAZ NATUREL	
	Kb bruts	Kb nets	Kb bruts	Kb nets	Mpi ³ bruts	Mpi ³ nets	Kb bruts	Kb nets
PROUVÉES								
Mises en valeur exploitées	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Mises en valeur inexploitées	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Non mises en valeur	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL des réserves prouvées	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
PROBABLES	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL des réserves prouvées et des réserves probables	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

(1) D'autres types de produits doivent être ajoutés, s'ils sont importants.

(2) On peut déclarer les estimations de réserves de gaz naturel séparément pour i) le gaz associé et le gaz non associé (mélangés), ii) le gaz dissous et iii) le méthane de houillère.

RELEVÉ DE LA VALEUR DES PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS
au 31 décembre 2006
PRIX ET COÛTS PRÉVISIONNELS

CATÉGORIE DE RÉSERVES	VALEUR DES PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS										VALEUR UNITAIRE AVANT IMPÔTS, CALCULÉE AU TAUX D'ACTUALISATION DE 10 %/an \$/kpi ³ \$/baril
	AVANT IMPÔTS, CALCULÉE AU TAUX D'ACTUALISATION DE (%/an)					APRÈS IMPÔTS, CALCULÉE AU TAUX D'ACTUALISATION DE (%/an)					
	0 (MMS)	5 (MMS)	10 (MMS)	15 (MMS)	20 (MMS)	0 (MMS)	5 (MMS)	10 (MMS)	15 (MMS)	20 (MMS)	
PROUVÉES											
Mises en valeur exploitées	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Mises en valeur inexploitées	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Non mises en valeur	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL des réserves prouvées	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xx
PROBABLES	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL des réserves prouvées et des réserves probables	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxx

1) L'émetteur assujéti peut remplir son obligation de présenter ces valeurs unitaires en insérant cette information à l'égard de chaque catégorie des réserves prouvées et des réserves probables, par groupe de production, dans le tableau visé au sous-paragraphe c du paragraphe 3 de la rubrique 2.1 de l'Annexe 51-101A1 (voir l'exemple de tableau ci-après, intitulé « Produits d'exploitation nets futurs par groupe de production »).

2) Les valeurs unitaires sont fondées sur les volumes de réserves nettes.

Référence : paragraphes 1 et 2 de la rubrique 2.1 de l'Annexe 51-101A1

**PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS
(NON ACTUALISÉS)
au 31 décembre 2006**

PRIX ET COÛTS PRÉVISIONNELS

CATÉGORIE DE RÉSERVES	PRODUITS D'EXPLOITATION M\$	REDEVANCES M\$	FRAIS D'EXPLOITATION M\$	FRAIS DE MISE EN VALEUR M\$	COÛTS D'ABANDON ET DE REMISE EN ÉTAT M\$	PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS AVANT IMPÔTS M\$	IMPÔTS M\$	PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS APRÈS IMPÔTS M\$
Réserves prouvées	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Total des réserves prouvées et des réserves probables	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

Référence : sous-paragraphe *b* du paragraphe 3 de la rubrique 2.1 de l'Annexe 51-101A1

**PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS
PAR GROUPE DE PRODUCTION
au 31 décembre 2006
PRIX ET COÛTS PRÉVISIONNELS**

CATÉGORIE DE RÉSERVES	GROUPE DE PRODUCTION	PRODUITS D'EXPLOITATION NETS FUTURS AVANT IMPÔTS (actualisés au taux annuel de 10 %) (M\$)	VALEUR UNITAIRE \$/kpi3 \$/baril
Réserves prouvées	Pétrole brut léger et moyen (y compris le gaz dissous et les autres sous-produits)	xxx	xxx
	Pétrole lourd (y compris le gaz dissous et les autres sous-produits)	xxx	xxx
	Gaz naturel (y compris les sous-produits mais à l'exclusion du gaz dissous et des sous-produits extraits des puits de pétrole)	xxx	xxx
	Activités pétrolières et gazières non traditionnelles	xxx	xxx
	Total	xxx	
Total des réserves prouvées et des réserves probables	Pétrole brut léger et moyen (y compris le gaz dissous et les autres sous-produits)	xxx	xxx
	Pétrole lourd (y compris le gaz dissous et les autres sous-produits)	xxx	xxx
	Gaz naturel (y compris les sous-produits mais à l'exclusion du gaz dissous extrait des puits de pétrole)	xxx	xxx
	Activités pétrolières et gazières non traditionnelles	xxx	xxx
	Total	xxx	

Référence : sous-paragraphe c du paragraphe 3 de la rubrique 2.1 de l'Annexe 51-101A1

HYPOTHÈSES DE PRIX
au 31 décembre 2006

PRIX ET COÛTS CONSTANTS⁽¹⁾

Exercice	PÉTROLE ⁽²⁾				GAZ NATUREL ⁽²⁾ Prix AECO (\$CAN/unité)	LIQUIDES DE GAZ NATUREL FAB Entrée du gisement (\$CAN/baril)	TAUX DE CHANGE ⁽³⁾ \$US/\$CAN
	WTI à Cushing (Oklahoma) \$US/baril	Cours de référence à Edmonton à 40 ⁰ API \$CAN/baril	Pétrole lourd à Hardisty 12 ⁰ API \$CAN/baril	Pétrole moyen à Cromer 29.3 ⁰ API \$CAN/baril			
Historique (fin d'exercice)							
2003	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2004	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2005	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2006 (fin d'exercice)	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx

 SUPPLÉMENTAIRE
FACULTATIF

- (1) Cette information résulte de l'information complémentaire facultative visée à la rubrique 2.2 de l'Annexe 51-101A1.
(2) Ce tableau indique les barèmes de prix de référence qui pourraient s'appliquer à un émetteur assujéti.
(3) Taux de change utilisés pour fixer les prix de référence figurant dans ce tableau.

Référence : rubrique 3.1 de l'Annexe 51-101A1

HYPOTHÈSES DE PRIX ET TAUX D'INFLATION HYPOTHÉTIQUES
au 31 décembre 2006

PRIX ET COÛTS PRÉVISIONNELS

Exercice	PÉTROLE ⁽¹⁾								GAZ NATUREL ⁽¹⁾ Prix AECO (\$CAN/unité)	LIQUIDES DE GAZ NATUREL FAB Entrée du gisement (\$CAN/baril)	TAUX D'INFLATION ⁽²⁾ %/an	TAUX DE CHANGE ⁽³⁾ \$/\$/SCAN
	WTI Cushing Oklahoma \$/baril		Cours de référence à Edmonton 40 ^o API \$/SCAN/baril		Pétrole lourd à Hardisty 12 ^o API \$/SCAN/baril		Pétrole moyen à Cromer 29.3 ^o API \$/SCAN/baril					
Prix historiques ⁽⁴⁾												
2003	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2004	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2005	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2006	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Prévision												
2007	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2008	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2009	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2010	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2011	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Par la suite	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx

(1) Ce tableau indique les barèmes de prix de référence qui pourraient s'appliquer à un émetteur assujéti.

(2) Taux d'inflation utilisés pour prévoir les prix et les coûts.

(3) Taux de change utilisés pour fixer les prix de référence figurant dans ce tableau.

(4) Le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de la rubrique 3.2 de l'Annexe 51-101A1 exige également la présentation des prix historiques moyens pondérés de l'émetteur assujéti pour le dernier exercice (2006 dans cet exemple).

 SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIF

Référence : rubrique 3.2 de l'Annexe 51-101A1

**VARIATION DES
RÉSERVES BRUTES DE LA SOCIÉTÉ
PAR TYPE DE PRODUIT⁽¹⁾**

PRIX ET COÛTS PRÉVISIONNELS

FACTEURS	PÉTROLE LÉGER ET MOYEN			PÉTROLE LOURD			GAZ ASSOCIÉ ET NON ASSOCIÉ		
	Prouvées brutes (kb)	Probables brutes (kb)	Somme des réserves prouvées et probables brutes (kb)	Prouvées brutes (kb)	Probables brutes (kb)	Somme des réserves prouvées et probables brutes (kb)	Prouvées brutes (Mpi ³)	Probables brutes (Mpi ³)	Somme des réserves prouvées et probables brutes (Mpi ³)
31 décembre 2005	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Extensions et récupération améliorée	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Révisions techniques	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Découvertes	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Acquisitions	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Aliénations	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Facteurs économiques	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Production	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
31 décembre 2006	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

- (1) La variation des réserves doit comprendre les autres types de produits, y compris le pétrole synthétique, le bitume, le méthane de houillère, les hydrates, l'huile de schiste et le gaz de schiste, s'ils sont importants pour l'émetteur assujéti.

Référence : rubrique 4.1 de l'Annexe 51-101A1

Regulation to amend Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities¹

The *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") is publishing the following Regulation:

- *Regulation to amend Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities*

The Authority is also publishing in the Bulletin the *Policy Statement to Regulation to amend Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities*.

Notice of Publication

The *Regulation to amend Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities*, which was made by the Authority on November 29, 2007, has received ministerial approval as required and came into force on December 28, 2007.

The Ministerial Order approving the Regulation was published in the *Gazette officielle du Québec*, dated December 27, 2007, and is also published hereunder.

January 11, 2008

¹ Publication authorized by *Les Publications du Québec*

M.O., 2007-07**Order number V-1.1-2007-07 of the Minister of Finance dated 14 December 2007**

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1)

CONCERNING Regulation to amend Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities

WHEREAS subparagraphs 1, 8, 11 and 34 of section 331.1 of the Securities Act (R.S.Q., c. V-1.1) stipulate that the Autorité des marchés financiers may make regulations concerning the matters referred to in those paragraphs;

WHEREAS the third and fourth paragraphs of section 331.2 of the said Act stipulate that a draft regulation shall be published in the Bulletin of the Authority, accompanied with the notice required under section 10 of the Regulations Act (R.S.Q., c. R-18.1) and may not be submitted for approval or be made before 30 days have elapsed since its publication;

WHEREAS the first and fifth paragraphs of the said section stipulate that every regulation made under section 331.1 must be approved, with or without amendment, by the Minister of Finance and comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or any later date specified in the regulation;

* The Securities Regulation, enacted pursuant to Order-in-Council No. 660-83 dated March 30, 1983 (1983, *G.O.* 2, 1269), was last amended by the Regulations to amend that Regulation approved by Order-in-Council No. 1183-2005 dated December 7, 2005 (2005, *G.O.* 2, 5159) and Ministerial Order No. 2005-22 dated August 17, 2005 (2005, *G.O.* 2, 3643). For previous amendments, refer to the *Tableau des modifications et Index sommaire*, Éditeur officiel du Québec, 2007, updated to September 1, 2007.

WHEREAS the Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities was made by ministerial order 2005-15 dated August 2, 2005;

WHEREAS there is cause to amend this regulation;

WHEREAS the draft Regulation to amend Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities was published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, No. 3 of January 19, 2007;

WHEREAS on November 29, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0205, the Authority made Regulation to amend Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities;

WHEREAS there is cause to approve this regulation without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment Regulation to amend Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities appended hereto.

December 14, 2007

MONIQUE JÉRÔME-FORGET,
Minister of Finance

Regulation to amend Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities *

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (8), (11) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities is amended:

(1) by replacing the definition of “reserves data” with the following:

““reserves data” means an estimate of proved reserves and probable reserves and related future net revenue, estimated using forecast prices and costs; and”;

* Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities, approved by Ministerial Order No. 2005-15 dated August 2, 2005 (*G.O.* 2, 4733), was amended solely by the Regulation to Amend the Regulation approved by Ministerial Order No. 2005-25 dated November 30, 2005 (2005, *G.O.* 2, 7149).

(2) in paragraph (a) of the definition of “qualified reserves evaluator”, by adding the word “, resources” after “reserves data”, wherever it appears;

(3) in the definition of “independent”, by replacing “qualified reserves evaluator or auditor, has the meaning set out in the COGE Handbook” with “person or company, means a relationship between the reporting issuer and that person or company in which there is no circumstance that could, in the opinion of a reasonable person aware of all relevant facts, interfere with that person’s or company’s exercise of judgment regarding the preparation of information which is used by the reporting issuer”;

(4) by adding the following after the definition of “annual information form”:

““analogous information” means information about an area outside the area in which the reporting issuer has an interest or intends to acquire an interest, which is referenced by the reporting issuer for the purpose of drawing a comparison or conclusion to an area in which the reporting issuer has an interest or intends to acquire an interest, which comparison or conclusion is reasonable, and includes:

- (a) historical information concerning reserves;
- (b) estimates of the volume or value of reserves;
- (c) historical information concerning resources;
- (d) estimates of the volume or value of resources;
- (e) historical production amounts;
- (f) production estimates; or

(g) information concerning a field, well, basin or reservoir;

“anticipated results” means information that may, in the opinion of a reasonable person, indicate the potential value or quantities of resources in respect of the reporting issuer’s resources or a portion of its resources and includes:

- (a) estimates of volume;
- (b) estimates of value;
- (c) areal extent;
- (d) pay thickness;

(e) flow rates; or

(f) hydrocarbon content;”;

(5) by replacing the definition of “CICA Accounting Guideline 5” with the following:

““CICA Accounting Guideline 16” means Accounting Guideline AcG-16 “Oil and gas accounting - full cost” included in the CICA Handbook, as amended from time to time;”;

(6) by deleting the definition of “constant prices and costs”;

(7) by adding the following after the definition of “qualified reserves evaluator or auditor”:

““reserves” means proved, probable or possible reserves;”;

(8) by adding the following after subparagraph (iv) of paragraph (b) of the definition of “product type”, and making the necessary changes:

“(v) shale oil; or

(vi) shale gas;”;

(9) in paragraph (a) of the definition of “qualified reserves auditor”, by adding the word “, resources” after “reserves data”, wherever it appears.

2. Paragraph (2) of section 1.2 of the Regulation is amended:

(1) in the French text, by replacing “dans le manuel COGE, la définition dans le présent règlement, la Norme canadienne 14-101, Définition” with “dans le manuel COGE, la définition dans le présent règlement, la Norme canadienne 14-101, Définitions”;

(2) in the English text, by replacing “shall apply” with “applies”.

3. Section 2.1 of the Regulation is amended:

(1) in the introductory sentence, by replacing “shall” with “must”;

(2) in the introductory sentence of subparagraph (b) of paragraph (2), by replacing “shall” with “must”;

(3) at the end of the English text of subparagraph (b) of paragraph (3), by replacing “item 1” with “item 2”.

4. Section 2.2 of the Regulation is amended by replacing “shall” with “must”.

5. Section 3.2 of the Regulation is amended by replacing “shall” with “must”.

6. Section 3.3 of the Regulation is amended by replacing “shall” with “must”.

7. Section 3.5 of the Regulation is amended:

(1) in the English text of subparagraph (iii) of subparagraph (a) of paragraph (1), by replacing “clause” with “subparagraph”;

(2) in paragraph (2):

(a) in the English text, by replacing “shall” with “must”;

(b) by replacing “paragraph 3.4(1)(e)” with “paragraph 3.4(e)”;

(3) in paragraph (3):

(a) in the English text, by replacing “shall” with “must”;

(b) by replacing “paragraph 3.4(1)(e)” with “paragraph 3.4(e)”.

8. Section 4.1 of the Regulation is amended:

(1) in the introductory sentence, by replacing “shall” with “must”;

(2) in subparagraph (a):

(a) in the French text, by replacing “comptabilisation” with “capitalisation”;

(b) by replacing “5” with “16”.

9. Section 4.2 of the Regulation is replaced with the following:

“4.2. Consistency in Dates

The date or period with respect to which the effects of an event or transaction are recorded in a reporting issuer’s annual financial statements must be the same as the date or period with respect to which they are first reflected in the reporting issuer’s annual reserves data disclosure under Part 2.”.

10. Sections 5.2 and 5.3 of the Regulation are replaced with the following:

“ 5.2. Disclosure of Reserves and Other Information

If a reporting issuer makes disclosure of reserves or other information of a type that is specified in Form 51-101F1, Statement of Reserves Data and Other Oil and Gas Information, the reporting issuer must ensure that the disclosure satisfies the following requirements:

(a) estimates of reserves or future net revenue must

(i) disclose the effective date of the estimate;

(ii) have been prepared or audited by a qualified reserves evaluator or auditor;

(iii) have been prepared or audited in accordance with the COGE Handbook;

(iv) have been made assuming that development of each property in respect of which the estimate is made will occur, without regard to the likely availability to the reporting issuer of funding required for that development; and

(v) in the case of estimates of possible reserves or related future net revenue disclosed in writing, also include a cautionary statement that is proximate to the estimate to the following effect:

“Possible reserves are those additional reserves that are less certain to be recovered than probable reserves. There is a 10% probability that the quantities actually recovered will equal or exceed the sum of proved plus probable plus possible reserves.”;

(b) for the purpose of determining whether reserves should be attributed to a particular undrilled property, reasonably estimated future abandonment and reclamation costs related to the property must have been taken into account;

(c) in disclosing aggregate future net revenue the disclosure must comply with the requirements for the determination of future net revenue specified in Form 51-101F1, Statement of Reserves Data and Other Oil and Gas Information; and

(d) the disclosure must be consistent with the corresponding information, if any, contained in the statement most recently filed by the reporting issuer with the securities regulatory authority under Item 1 of section 2.1,

except to the extent that the statement has been supplemented or superseded by a report of a material change filed by the reporting issuer with the securities regulatory authority.

“5.3. Reserves and Resources Classification

Disclosure of reserves or resources must apply the reserves and resources terminology and categories set out in the COGE Handbook and must relate to the most specific category of reserves or resources in which the reserves or resources can be classified.”

11. Section 5.4 of the Regulation is amended:

(1) in the English text, by replacing “shall” with “must”;

(2) by adding “the quantities and” after “marketable quantities, reflecting”.

12. Section 5.6 of the Regulation is amended by adding, in the English text of the title, “Market” after “Not Fair”.

13. Sections 5.9 and 5.10 of the Regulation are replaced with the following:

“5.9. Disclosure of Resources

(1) If a reporting issuer discloses anticipated results from resources which are not currently classified as reserves, the reporting issuer must also disclose in writing, in the same document or in a supporting filing:

- (a) the reporting issuer’s interest in the resources;
- (b) the location of the resources;
- (c) the product types reasonably expected;
- (d) the risks and the level of uncertainty associated with recovery of the resources; and
- (e) in the case of unproved property, if its value is disclosed,
 - (i) the basis of the calculation of its value; and
 - (ii) whether the value was prepared by an independent party.

(2) If disclosure referred to in subsection (1) includes an estimate of a quantity of resources in which the reporting issuer has an interest or intends to acquire an

interest, or an estimated value attributable to an estimated quantity, the estimate must

(a) have been prepared or audited by a qualified reserves evaluator or auditor;

(b) relate to the most specific category of resources in which the resources can be classified, as set out in the COGE Handbook, and must identify what portion of the estimate is attributable to each category; and

(c) be accompanied by the following information:

(i) a definition of the resources category used for the estimate;

(ii) the effective date of the estimate;

(iii) the significant positive and negative factors relevant to the estimate;

(iv) in respect of contingent resources, the specific contingencies which prevent the classification of the resources as reserves; and

(v) a cautionary statement that is proximate to the estimate to the effect that:

(A) in the case of discovered resources or a subcategory of discovered resources other than reserves:

“There is no certainty that it will be commercially viable to produce any portion of the resources.”; or

(B) in the case of undiscovered resources or a subcategory of undiscovered resources:

“There is no certainty that any portion of the resources will be discovered. If discovered, there is no certainty that it will be commercially viable to produce any portion of the resources.”

(3) Paragraphs 5.9(1)(d) and (e) and subparagraphs 5.9(2)(c)(iii) and (iv) do not apply if:

(a) the reporting issuer includes in the written disclosure a reference to the title and date of a previously filed document that complies with those requirements; and

(b) the resources in the written disclosure, taking into account the specific properties and interests reflected in the resources estimate or other anticipated result, are materially the same resources addressed in the previously filed document.

“5.10. Analogous Information

(1) Sections 5.2, 5.3 and 5.9 do not apply to the disclosure of analogous information provided that the reporting issuer discloses the following:

- (a) the source and date of the analogous information;
- (b) whether the source of the analogous information was independent;
- (c) if the reporting issuer is unable to confirm that the analogous information was prepared by a qualified reserves evaluator or auditor or in accordance with the COGE Handbook, a cautionary statement to that effect proximate to the disclosure of the analogous information; and
- (d) the relevance of the analogous information to the reporting issuer's oil and gas activities.

(2) For greater certainty, if a reporting issuer discloses information that is an anticipated result, an estimate of a quantity of reserves or resources, or an estimate of value attributable to an estimated quantity of reserves or resources for an area in which it has an interest or intends to acquire an interest that is based on an extrapolation from analogous information sections 5.2, 5.3 and 5.9 apply to the disclosure of the information.”

14. Section 5.13 of the Regulation is amended:

- (1) in the English text of the introductory sentence, by adding “must” after “Written disclosure of a netback”;
- (2) by deleting paragraph (a);
- (3) in the English text of paragraph (b) and (c), by deleting “shall”.

15. Section 5.15 of the Regulation is amended, in the French text of the cautionary statement set out in subparagraph (iv) of paragraph (b), by replacing “frais d'exploration futurs” with “frais de mise en valeur futurs”.

16. Paragraph (2) of section 6.1 of the Regulation is replaced with the following:

“(2) In addition to any other requirement of securities legislation governing disclosure of a material change, disclosure of a material change referred to in subsection (1) must discuss the reporting issuer's reasonable expectation of how the material change has affected its reserves data or other information.”

17. The Regulation is amended by adding the following after section 8.1:

“8.2. Exemption for Certain Exchangeable Security Issuers

(1) An exchangeable security issuer, as defined in subsection 13.3(1) of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations, is exempt from this Regulation if all of the requirements of subsection 13.3(2) of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations are satisfied;

(2) For the purposes of subsection (1), the reference to “continuous disclosure documents” in clause 13.3(2)(d)(ii)(A) of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations includes documents filed in accordance with this Regulation.”

18. Form 51-101F1 of the Regulation is amended:

- (1) by replacing Items 2.1 and 2.2 with the following:

“Item 2.1. Reserves Data (Forecast Prices and Costs)

1. Breakdown of Reserves (Forecast Case) – Disclose, by country and in the aggregate, reserves, gross and net, estimated using forecast prices and costs, for each product type, in the following categories:

- (a) proved developed producing reserves;
- (b) proved developed non-producing reserves;
- (c) proved undeveloped reserves;
- (d) proved reserves (in total);
- (e) probable reserves (in total);
- (f) proved plus probable reserves (in total); and
- (g) if the reporting issuer discloses an estimate of possible reserves in the statement:
 - (i) possible reserves (in total); and
 - (ii) proved plus probable plus possible reserves (in total).

2. Net Present Value of Future Net Revenue (Forecast Case) – Disclose, by country and in the aggregate, the net present value of future net revenue attributable to the reserves categories referred to in section 1 of this Item, estimated using forecast prices and costs, before and

after deducting future income tax expenses, calculated without discount and using discount rates of 5 percent, 10 percent, 15 percent and 20 percent. Also disclose the same information on a unit value basis (e.g., \$/Mcf or \$/bbl using net reserves) using a discount rate of 10 percent and calculated before deducting future income tax expenses. This unit value disclosure requirement may be satisfied by including the unit value disclosure for each category of proved reserves and for probable reserves in the disclosure referred to in paragraph 3(c) of Item 2.1.

3. Additional Information Concerning Future Net Revenue (Forecast Case)

(a) This section 3 applies to future net revenue attributable to each of the following reserves categories estimated using forecast prices and costs:

- (i) proved reserves (in total);
- (ii) proved plus probable reserves (in total); and
- (iii) if paragraph 1(g) of this Item applies, proved plus probable plus possible reserves (in total).

(b) Disclose, by country and in the aggregate, the following elements of future net revenue estimated using forecast prices and costs and calculated without discount:

- (i) revenue;
- (ii) royalties;
- (iii) operating costs;
- (iv) development costs;
- (v) abandonment and reclamation costs;
- (vi) future net revenue before deducting future income tax expenses;
- (vii) future income tax expenses; and
- (viii) future net revenue after deducting future income tax expenses.

(c) Disclose, by production group and on a unit value basis for each production group (e.g., \$/Mcf or \$/bbl using net reserves), the net present value of future net revenue (before deducting future income tax expenses) estimated using forecast prices and costs and calculated using a discount rate of 10 percent.

“Item 2.2. Supplemental Disclosure of Reserves Data (Constant Prices and Costs)”

The reporting issuer may supplement its disclosure of reserves data under Item 2.1 by also disclosing the components of Item 2.1 in respect of its proved reserves or its proved and probable reserves, using constant prices and costs as at the last day of the reporting issuer's most recent financial year.”.

(2) by replacing instruction (3) of Item 2.4 with the following:

“(3) *Constant prices and costs are prices and costs used in an estimate that are:*

(a) *the reporting issuer's prices and costs as at the effective date of the estimation, held constant throughout the estimated lives of the properties to which the estimate applies;*

(b) *if, and only to the extent that, there are fixed or presently determinable future prices or costs to which the reporting issuer is legally bound by a contractual or other obligation to supply a physical product, including those for an extension period of a contract that is likely to be extended, those prices or costs rather than the prices and costs referred to in paragraph (a).*

For the purpose of paragraph (a), the reporting issuer's prices will be the posted price for oil and the spot price for gas, after historical adjustments for transportation, gravity and other factors.”;

(3) in item 3.1:

(a) in the title, by adding “**Supplemental**” after “**Constant Prices Used in**”;

(b) by replacing “For” with “If supplemental disclosure under Item 2.2 is made, then disclose, for”, by deleting “disclose” after “each product type”, and by replacing “2.1” with “2.2”;

(4) in Item 3.2:

(a) in subparagraph (a) of paragraph (1), by replacing “2.2” with “2.1”;

(b) in the English text of paragraph (2), by replacing “shall” with “must”;

(c) in instruction (2), by replacing “*defined terms*” with “*term*” and by adding “*the defined term*” after ““*constant prices and costs*” and”;

(5) in the title of Part 4, by replacing “**RECONCILIATIONS OF CHANGES IN RESERVES AND FUTURE NET REVENUE**” with “**RECONCILIATION OF CHANGES IN RESERVES**”;

(6) in item 4.1:

(a) in the French text of the title, by replacing “Variations” with “Variation”;

(b) in paragraph (1), by replacing “net” wherever it appears with “gross”;

(c) in paragraph (2):

(i) in subparagraph (b):

(A) at the end of subparagraph (iv), by deleting “and other products from non-conventional oil an gas activities”;

(B) by adding the following after subparagraph (iv) and making the necessary changes:

“(v) bitumen;

(vi) coal bed methane;

(vii) hydrates;

(viii) shale oil; and

(ix) shale gas;”;

(ii) in subparagraph (c):

(A) at the end of subparagraph (i), by adding “and improved recovery”;

(B) by deleting subparagraph (ii);

(C) by renumbering subparagraphs (iii) through (viii) as subparagraphs (ii) through (vii), respectively;

(d) by replacing instruction (1) with the following:

“(1) *The reconciliation required under this Item 4.1 must be provided in respect of reserves estimated using forecast prices and costs, with the price and cost case indicated in the disclosure.*”;

(e) by adding the following after instruction (3) :

“(4) *Reporting issuers must not include infill drilling reserves in the category of technical revisions specified in clause 2(c)(ii). Reserves additions from infill drilling*

must be included in the category of extensions and improved recovery in clause 2(c)(i) (or alternatively, in an additional separate category under paragraph 2(c) labelled “infill drilling”).”;

(7) by deleting Item 4.2;

(8) in paragraphs (1) and (2) of Item 5.1, by replacing “five” with “three” and, at the end of the subparagraph (a), by replacing “or” with “and”;

(9) in Item 5.3 :

(a) in paragraph (1):

(i) in subparagraph (a):

(A) by deleting subparagraph (i);

(B) by renumbering subparagraphs (ii) and (iii) as (i) and (ii), respectively;

(ii) in subparagraph (i) of subparagraph (b), by deleting “and using a discount rate of 10 percent”;

(b) in the French text of paragraph (2), by replacing “Exposez” with “Exposer”;

(10) in subparagraph (a) of paragraph (2) of Item 6.3, by replacing “3860” with “3861”;

(11) in the instruction of Item 6.4, by deleting “and clause 3(b)(v) of Item 2.2”;

(12) in paragraph (1) of Item 6.8, by replacing “future net revenue” with “gross proved reserves and gross probable reserves” and “Items 2.1 and 2.2” with “Item 2.1”;

(13) in Item 6.9:

(a) in the French text of subparagraph (b) of paragraph (1), by replacing “mpi” with “kpi”;

(b) in the instruction:

(i) in the French text, by replacing “types de produit” with “types de produits”;

(ii) at the end, by adding “*Resulting netbacks may be disclosed on the basis of units of equivalency between oil and gas (e.g. BOE) but if so that must be made clear and disclosure must comply with section 5.14 of the Regulation*”.

19. Paragraph (2) of Form 51-101F2 of the Regulation is amended:

(1) in the French text of the introductory sentence, by replacing “vérificateur” with “vérificateurs”;

(2) in the section entitled “Report on Reserves Data”:

(a) by replacing paragraph (1) with the following:

“1. We have [audited] [evaluated] [and reviewed] the Company’s reserves data as at [last day of the reporting issuer’s most recently completed financial year]. The reserves data are estimates of proved reserves and probable reserves and related future net revenue as at [last day of the reporting issuer’s most recently completed financial year], estimated using forecast prices and costs.”;

(b) by adding, in the French text of the second paragraph of paragraph (2), the word “Oil” after “Canadian”;

(c) in note 1 to paragraph (4), by replacing “2.2” with “2.1”;

(d) at the end of paragraph (7), by adding “However, any variations should be consistent with the fact that reserves are categorized according to the probability of their recovery.”.

20. The part entitled “Report of Management and Directors on Oil and Gas Disclosure” of paragraph (2) of Form 51-101F3 of the Regulation is amended:

(1) by replacing the first paragraph with the following:

“Management of [name of reporting issuer] (the “Company”) are responsible for the preparation and disclosure of information with respect to the Company’s oil and gas activities in accordance with securities regulatory requirements. This information includes reserves data, which are estimates of proved reserves and probable reserves and related future net revenue as at [last day of the reporting issuer’s most recently completed financial year], estimated using forecast prices and costs.”;

(2) in the English text of subparagraph (b) of the third paragraph, by replacing “because of the” with “in the event of a”;

(3) in the fourth paragraph:

(a) by replacing subparagraph (a) with the following:

“(a) the content and filing with securities regulatory authorities of Form 51-101F1, Statement of Reserves Data and Other Oil and Gas Information containing reserves data and other oil and gas information;”;

(b) in subparagraph (b), by adding “Form 51-101F2, Report on Reserves Data by Independent Qualified Reserves Evaluator or Auditor which is” after “the filing of”;

(4) at the end of the fifth paragraph, by adding “However, any variations should be consistent with the fact that reserves are categorized according to the probability of their recovery.”.

21. The Regulation is amended by replacing, wherever it appears in the English text, with the exception of paragraph (2) of section 1.2, “shall” with “must”.

22. This Regulation comes into force December 28, 2007.

8466

POLICY STATEMENT TO REGULATION 51-101 RESPECTING STANDARDS OF DISCLOSURE FOR OIL AND GAS ACTIVITIES

This Policy Statement sets out the views of the Canadian Securities Administrators (CSA) as to the interpretation and application of *Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities* (Regulation 51-101) and related forms.

Regulation 51-101¹ supplements other continuous disclosure requirements of securities legislation that apply to reporting issuers in all business sectors.

The requirements under Regulation 51-101 for the filing with securities regulatory authorities of information relating to oil and gas activities are designed in part to assist the public and analysts in making investment decisions and recommendations.

The CSA encourage registrants² and other persons and companies that wish to make use of information concerning oil and gas activities of a reporting issuer, including reserves data, to review the information filed on SEDAR under Regulation 51-101 by the reporting issuer and, if they are summarizing or referring to this information, to use the applicable terminology consistent with Regulation 51-101 and the COGE Handbook.

PART 1 APPLICATION AND TERMINOLOGY

1.1. Definitions

(1) **General** - Several terms relating to oil and gas activities are defined in section 1.1 of Regulation 51-101. If a term is not defined in Regulation 51-101, NI 14-101 or the securities statute in the jurisdiction, it will have the meaning or interpretation given to it in the COGE Handbook if it is defined or interpreted there, pursuant to section 1.2 of Regulation 51-101.

For the convenience of readers, CSA Staff Notice 51-324 *Glossary to Regulation 51-101 Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities* (the Regulation 51-101 Glossary) sets out the meaning of terms, including those defined in Regulation 51-101 and several terms which are derived from the COGE Handbook.

(2) **Forecast Prices and Costs** - The term forecast prices and costs is defined in paragraph 1.1(j) of Regulation 51-101 and discussed in the COGE Handbook. Except to the extent that the reporting issuer is legally bound by fixed or presently determinable future prices or costs³, forecast prices and costs are future prices and costs “generally accepted as being a reasonable outlook of the future”.

The CSA do not consider that future prices or costs would satisfy this requirement if they fall outside the range of forecasts of comparable prices or costs used, as at the same date, for the same future period, by major independent qualified reserves evaluators or auditors or by other reputable sources appropriate to the evaluation.

(3) **Independent** - The term independent is defined in paragraph 1.1(o) of Regulation 51-101. Applying this definition, the following are examples of circumstances in which the CSA would consider that a qualified reserves evaluator or auditor (or other expert) is not independent. We consider a qualified reserves evaluator or auditor is not independent when the qualified reserves evaluator or auditor:

- (a) is an employee, insider, or director of the reporting issuer;
- (b) is an employee, insider, or director of a related party of the reporting issuer;

¹ CSA Staff Notice 51-324 *Glossary to Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities* sets out the meanings of certain terms that are used in Regulation 51-101, Form 51-101F1, Form 51-101F2 or Form 51-101F3, or in this Policy Statement.

² “Registrant” has the meaning ascribed to the term under securities legislation in the jurisdiction.

³ Refer to the discussion of financial instruments in subsection 2.7(5) below.

- (c) is a partner of any person or company in paragraph (a) or (b);
- (d) holds or expects to hold securities, either directly or indirectly, of the reporting issuer or a related party of the reporting issuer;
- (e) holds or expects to hold securities, either directly or indirectly, in another reporting issuer that has a direct or indirect interest in the property that is the subject of the technical report or an adjacent property;
- (f) has or expects to have, directly or indirectly, an ownership, royalty, or other interest in the property that is the subject of the technical report or an adjacent property; or
- (g) has received the majority of their income, either directly or indirectly, in the three years preceding the date of the technical report from the reporting issuer or a related party of the reporting issuer.

For the purpose of paragraph (d) above, “related party of the reporting issuer” means an affiliate, associate, subsidiary, or control person of the reporting issuer as those terms are defined under securities legislation.

There may be instances in which it would be reasonable to consider that the independence of a qualified reserves evaluator or auditor would not be compromised even though the qualified reserves evaluator or auditor holds an interest in the reporting issuer’s securities. The reporting issuer needs to determine whether a reasonable person would consider such interest would interfere with the qualified reserves evaluator’s or auditor’s judgement regarding the preparation of the technical report.

There may be circumstances in which the securities regulatory authorities question the objectivity of the qualified reserves evaluator or auditor. In order to ensure the requirement for independence of the qualified reserves evaluator or auditor has been preserved, the reporting issuer may be asked to provide further information, additional disclosure or the opinion of another qualified reserves evaluator or auditor to address concerns about possible bias or partiality on the part of the qualified reserves evaluator or auditor.

(4) Product Types Arising From Oil Sands and Other Non-Conventional Activities - The definition of product type in paragraph 1.1(v) includes products arising from non-conventional oil and gas activities. Regulation 51-101 therefore applies not only to conventional oil and gas activities, but also to non-conventional activities such as the extraction of bitumen from oil sands with a view to the production of synthetic oil, the in situ production of bitumen, the extraction of methane from coal beds and the extraction of shale gas, shale oil and hydrates.

Although Regulation 51-101 and Form 51-101F1 make few specific references to non-conventional oil and gas activities, the requirements of Regulation 51-101 for the preparation and disclosure of reserves data and for the disclosure of resources apply to oil and gas reserves and resources relating to oil sands, shale, coal or other non-conventional sources of hydrocarbons.

The CSA encourage reporting issuers that are engaged in non-conventional oil and gas activities to supplement the disclosure prescribed in Regulation 51-101 and Form 51-101F1 with information specific to those activities that can assist investors and others in understanding the business and results of the reporting issuer.

(5) Professional Organization

(a) Recognized Professional Organizations

For the purposes of the Regulation, a qualified reserves evaluator or auditor must also be a member in good standing with a self-regulatory professional organization of engineers, geologists, geoscientists or other professionals.

The definition of “professional organization” (in paragraph 1.1(w) of Regulation 51-101 and in the Regulation 51-101 Glossary) has four elements, three of which deal with the basis on which the organization accepts members and its powers and requirements for continuing

membership. The fourth element requires either authority or recognition given to the organization by a statute in Canada, or acceptance of the organization by the securities regulatory authority or regulator.

As at August 1, 2007, each of the following organizations in Canada is a professional organization:

- Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists of Alberta (APEGGA)
- Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of British Columbia (APEGBC)
- (APEGS) • Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan
- (APEGM) • Association of Professional Engineers and Geoscientists of Manitoba
- Association of Professional Geoscientists of Ontario (APGO)
- Professional Engineers of Ontario (PEO)
- Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)
- Ordre des Géologues du Québec (OGQ)
- Association of Professional Engineers of Prince Edward Island (APEPEI)
- Brunswick (APEGNB) • Association of Professional Engineers and Geoscientists of New Brunswick (APEGNB)
- Association of Professional Engineers of Nova Scotia (APENS)
- (APEGN) • Association of Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland
- Association of Professional Engineers of Yukon (APEY)
- Association of Professional Engineers, Geologists & Geophysicists of the Northwest Territories (NAPEGG) (representing the Northwest Territories and Nunavut Territory)

(b) **Other Professional Organizations**

The CSA are willing to consider whether particular foreign professional bodies should be accepted as “professional organizations” for the purposes of Regulation 51-101. A reporting issuer, foreign professional body or other interested person can apply to have a self-regulatory organization that satisfies the first three elements of the definition of “professional organization” accepted for the purposes of Regulation 51-101.

In considering any such application for acceptance, the securities regulatory authority or regulator is likely to take into account the degree to which a foreign professional body’s authority or recognition, admission criteria, standards and disciplinary powers and practices are similar to, or differ from, those of organizations listed above.

The list of foreign professional organizations is updated periodically in CSA Staff Notice 51-309 *Acceptance of Certain Foreign Professional Boards as a “Professional Organization”*. As at August 1, 2007, each of the following foreign organizations has been recognized as a professional organization for the purposes of Regulation 51-101:

- California Board for Professional Engineers and Land Surveyors,
- State of Colorado Board of Registration for Professional Engineers and Professional Land Surveyors
- Louisiana State Board of Registration for Professional Engineers and Land Surveyors,
- Oklahoma State Board of Registration for Professional Engineers and Land Surveyors
- Texas Board of Professional Engineers
- American Association of Petroleum Geologists (AAPG) but only in respect of Certified Petroleum Geologists who are members of the AAPG's Division of Professional Affairs
- American Institute of Professional Geologists (AIPG), in respect of the AIPG's Certified Professional Geologists
- Energy Institute but only for those members of the Energy Institute who are Members and Fellows

(c) **No Professional Organization**

A reporting issuer or other person may apply for an exemption under Part 8 of Regulation 51-101 to enable a reporting issuer to appoint, in satisfaction of its obligation under section 3.2 of Regulation 51-101, an individual who is not a member of a professional organization, but who has other satisfactory qualifications and experience. Such an application might refer to a particular individual or generally to members and employees of a particular foreign reserves evaluation firm. In considering any such application, the securities regulatory authority or regulator is likely to take into account the individual's professional education and experience or, in the case of an application relating to a firm, to the education and experience of the firm's members and employees, evidence concerning the opinion of a qualified reserves evaluator or auditor as to the quality of past work of the individual or firm, and any prior relief granted or denied in respect of the same individual or firm.

(d) **Renewal Applications Unnecessary**

A successful applicant would likely have to make an application contemplated in this subsection 1.1(5) only once, and not renew it annually.

(6) **Qualified Reserves Evaluator or Auditor** - The definitions of qualified reserves evaluator and qualified reserves auditor are set out in paragraphs 1.1(y) and 1.1(x) of Regulation 51-101, respectively, and again in the Regulation 51-101 Glossary.

The defined terms "qualified reserves evaluator" and "qualified reserves auditor" have a number of elements. A qualified reserves evaluator or qualified reserves auditor must

- possess professional qualifications and experience appropriate for the tasks contemplated in the Regulation, and
- be a member in good standing of a professional organization.

Reporting issuers should satisfy themselves that any person they appoint to perform the tasks of a qualified reserves evaluator or auditor for the purpose of the Regulation satisfies each of the elements of the appropriate definition.

In addition to having the relevant professional qualifications, a qualified reserves evaluator or auditor must also have sufficient practical experience relevant to the reserves data to be reported on. In assessing the adequacy of practical experience, reference should be made to

section 3 of volume 1 of the COGE Handbook – “Qualifications of Evaluators and Auditors, Enforcement and Discipline”.

1.2. COGE Handbook

Pursuant to section 1.2 of Regulation 51-101, definitions and interpretations in the COGE Handbook apply for the purposes of Regulation 51-101 if they are not defined in Regulation 51-101, NI 14-101 or the securities statute in the jurisdiction (except to the extent of any conflict or inconsistency with Regulation 51-101, NI 14-101 or the securities statute).

Section 1.1 of Regulation 51-101 and the Regulation 51-101 Glossary set out definitions and interpretations, many of which are derived from the COGE Handbook. Reserves and resources definitions and categories developed by the Petroleum Society of the Canadian Institute of Mining, Metallurgy & Petroleum (CIM) are incorporated in the COGE Handbook and also set out, in part, in the Regulation 51-101 Glossary.

Subparagraph 5.2(a)(iii) of Regulation 51-101 requires that all estimates of reserves or future net revenue have been prepared or audited in accordance with the COGE Handbook. Under sections 5.2, 5.3 and 5.9 of Regulation 51-101, all types of public oil and gas disclosure, including disclosure of reserves and resources must be consistent with the COGE Handbook.

1.3. Applies to Reporting Issuers Only

Regulation 51-101 applies to reporting issuers engaged in oil and gas activities. The definition of oil and gas activities is broad. For example, a reporting issuer with no reserves, but a few prospects, unproved properties or resources, could still be engaged in oil and gas activities because such activities include exploration and development of unproved properties.

Regulation 51-101 will also apply to an issuer that is not yet a reporting issuer if it files a prospectus or other disclosure document that incorporates prospectus requirements. Pursuant to the long-form prospectus requirements, the issuer must disclose the information contained in Form 51-101F1, as well as the reports set out in Form 51-101F2 and Form 51-101F3.

1.4. Materiality Standard

Section 1.4 of Regulation 51-101 states that Regulation 51-101 applies only in respect of information that is material.

Regulation 51-101 does not require disclosure or filing of information that is not material. If information is not required to be disclosed because it is not material, it is unnecessary to disclose that fact.

Materiality for the purposes of Regulation 51-101 is a matter of judgement to be made in light of the circumstances, taking into account both qualitative and quantitative factors, assessed in respect of the reporting issuer as a whole.

This concept of materiality is consistent with the concept of materiality applied in connection with financial reporting pursuant to the CICA Handbook.

The reference in subsection 1.4(2) of Regulation 51-101 to a “reasonable investor” denotes an objective test: would a notional investor, broadly representative of investors generally and guided by reason, be likely to be influenced, in making an investment decision to buy, sell or hold a security of a reporting issuer, by an item of information or an aggregate of items of information? If so, then that item of information, or aggregate of items, is “material” in respect of that reporting issuer. An item that is immaterial alone may be material in the context of other information, or may be necessary to give context to other information. For example, a large number of small interests in oil and gas properties may be material in aggregate to a reporting issuer. Alternatively, a small interest in an oil and gas property may be material to a reporting issuer, depending on the size of the reporting issuer and its particular circumstances.

PART 2 ANNUAL FILING REQUIREMENTS

2.1. Annual Filings on SEDAR

The information required under section 2.1 of Regulation 51-101 must be filed electronically on SEDAR. Consult *Regulation 13-101 respecting System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR)* and the current CSA “SEDAR Filer Manual” for information about filing documents electronically. The information required to be filed under item 1 of section 2.1 of Regulation 51-101 is usually derived from a much longer and more detailed oil and gas report prepared by a qualified reserves evaluator. These long and detailed reports cannot be filed electronically on SEDAR. The filing of an oil and gas report, or a summary of an oil and gas report, does not satisfy the requirements of the annual filing under Regulation 51-101.

2.2. Inapplicable or Immaterial Information

Section 2.1 of Regulation 51-101 does not require the filing of any information, even if specified in Regulation 51-101 or in a form referred to in Regulation 51-101, if that information is inapplicable or not material in respect of the reporting issuer. See section 1.4 of this Policy Statement for a discussion of materiality.

If an item of prescribed information is not disclosed because it is inapplicable or immaterial, it is unnecessary to state that fact or to make reference to the disclosure requirement.

2.3. Use of Forms

Section 2.1 of Regulation 51-101 requires the annual filing of information set out in Form 51-101F1 and reports in accordance with Form 51-101F2 and Form 51-101F3. Appendix 1 to this Policy Statement provides an example of how certain of the reserves data might be presented. While the format presented in Appendix 1 in respect of reserves data is not mandatory, we encourage issuers to use this format.

The information specified in all three forms, or any two of the forms, can be combined in a single document. A reporting issuer may wish to include statements indicating the relationship between documents or parts of one document. For example, the reporting issuer may wish to accompany the report of the independent qualified reserves evaluator or auditor (Form 51-101F2) with a reference to the reporting issuer’s disclosure of the reserves data (Form 51-101F1), and vice versa.

The report of management and directors in Form 51-101F3 may be combined with management’s report on financial statements, if any, in respect of the same financial year.

2.4. Annual Information Form

Section 2.3 of Regulation 51-101 permits reporting issuers to satisfy the requirements of section 2.1 of Regulation 51-101 by presenting the information required under section 2.1 in an annual information form.

(1) **Meaning of “Annual Information Form”** - Annual information form has the same meaning as “AIF” in *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*. Therefore, as set out in that definition, an annual information form can be a completed Form 51-102F2 *Annual Information Form* or, in the case of an SEC issuer (as defined in Regulation 51-102), a completed Form 51-102F2 or an annual report or transition report under the 1934 Act on Form 10-K, Form 10-KSB or Form 20-F.

(2) **Option to Set Out Information in Annual Information Form** - Form 51-102F2 *Annual Information Form* requires the information required by section 2.1 of Regulation 51-101 to be included in the annual information form. That information may be included either by setting out the text of the information in the annual information form or by incorporating it, by reference from separately filed documents. The option offered by section 2.3 of Regulation 51-101 enables a reporting issuer to satisfy its obligations under section 2.1 of Regulation 51-101, as well as its obligations in respect of annual information form disclosure, by setting out the information required under section 2.1 only once, in the annual information form. If the annual information

form is on Form 10-K, this can be accomplished by including the information in a supplement (often referred to as a “wrapper”) to the Form 10-K.

A reporting issuer that elects to set out in full in its annual information form the information required by section 2.1 of Regulation 51-101 need not also file that information again for the purpose of section 2.1 in one or more separate documents. A reporting issuer that elects to follow this approach should file its annual information form in accordance with usual requirements of securities legislation, and at the same time file on SEDAR, in the category for Regulation 51-101 oil and gas disclosure, a notification that the information required under section 2.1 of Regulation 51-101 is included in the reporting issuer’s filed annual information form. More specifically, the notification should be filed under SEDAR Filing Type: “Oil and Gas Annual Disclosure (Regulation 51-101)” and Filing Subtype/Document Type: “Oil and Gas Annual Disclosure Filing (Forms 51-101F1, F2 & F3)”. Alternatively, the notification could be a copy of the news release mandated by section 2.2 of Regulation 51-101. If this is the case, the news release should be filed under SEDAR Filing Type: “Oil and Gas Annual Disclosure (Regulation 51-101)” and Filing Subtype/Document Type: “News Release (section 2.2 of Regulation 51-101)”.

This notification will assist other SEDAR users in finding that information. It is not necessary to make a duplicate filing of the annual information form itself under the SEDAR Regulation 51-101 oil and gas disclosure category.

2.5. Reporting Issuer That Has No Reserves

The requirement to make annual Regulation 51-101 filings is not limited to only those issuers that have reserves and related future net revenue. A reporting issuer with no reserves but with prospects, unproved properties or resources may be engaged in oil and gas activities (see section 1.3 above) and therefore subject to Regulation 51-101. That means the issuer must still make annual Regulation 51-101 filings and ensure that it complies with other Regulation 51-101 requirements. The following is guidance on the preparation of Form 51-101F1, Form 51-101F2, Form 51-101F3 and other oil and gas disclosure if the reporting issuer has no reserves.

(1) **Form 51-101F1** - Section 1.4 of Regulation 51-101 states that the Regulation applies only in respect of information that is material in respect of a reporting issuer. If indeed the reporting issuer has no reserves, we would consider that fact alone material. The reporting issuer’s disclosure, under Part 2 of Form 51-101F1, should make clear that it has no reserves and hence no related future net revenue.

Supporting information regarding reserves data required under Part 2 (e.g., price estimates) that are not material to the issuer may be omitted. However, if the issuer had disclosed reserves and related future net revenue in the previous year, and has no reserves as at the end of its current financial year, the reporting issuer is still required to present a reconciliation to the prior-year’s estimates of reserves, as required by Part 4 of Form 51-101F1.

The reporting issuer is also required to disclose information required under Part 6 of Form 51-101F1. Those requirements apply irrespective of the quantum of reserves, if any. This would include information about properties (items 6.1 and 6.2), costs (item 6.6), and exploration and development activities (item 6.7). The disclosure should make clear that the issuer had no production, as that fact would be material.

(2) **Form 51-101F2** - Regulation 51-101 requires reporting issuers to retain an independent qualified reserves evaluator or auditor to evaluate or audit the company’s reserves data and report to the board of directors. If the reporting issuer had no reserves during the year and hence did not retain an evaluator or auditor, then it would not need to retain one just to file a (nil) report of the independent evaluators on the reserves data in the form of Form 51-101F2 and the reporting issuer would therefore not be required to file a Form 51-101F2. If, however, the issuer did retain an evaluator or auditor to evaluate reserves, and the evaluator or auditor concluded that they could not be so categorized, or reclassified those reserves to resources, the issuer would have to file a report of the qualified reserves evaluator because the evaluator has, in fact, evaluated the reserves and expressed an opinion.

(3) **Form 51-101F3** - Irrespective of whether the reporting issuer has reserves, the requirement to file a report of management and directors in the form of Form 51-101F3 applies.

(4) **Other Regulation 51-101 Requirements** - Regulation 51-101 does not require reporting issuers to disclose anticipated results from their resources. However, if a reporting issuer chooses to disclose that type of information, section 5.9 of Regulation 51-101 applies to that disclosure.

2.6. Reservation in Report of Independent Qualified Reserves Evaluator or Auditor

A report of an independent qualified reserves evaluator or auditor on reserves data will not satisfy the requirements of item 2 of section 2.1 of Regulation 51-101 if the report contains a reservation, the cause of which can be removed by the reporting issuer (subsection 2.4(2) of Regulation 51-101).

The CSA do not generally consider time and cost considerations to be causes of a reservation that cannot be removed by the reporting issuer.

A report containing a reservation may be acceptable if the reservation is caused by a limitation in the scope of the evaluation or audit resulting from an event that clearly limits the availability of necessary records and which is beyond the control of the reporting issuer. This could be the case if, for example, necessary records have been inadvertently destroyed and cannot be recreated or if necessary records are in a country at war and access is not practicable.

One potential source of reservations, which the CSA consider can and should be addressed in a different way, could be reliance by a qualified reserves evaluator or auditor on information derived or obtained from a reporting issuer's independent financial auditors or reflecting their report. The CSA recommend that qualified reserves evaluators or auditors follow the procedures and guidance set out in both sections 4 and 12 of volume 1 of the COGE Handbook in respect of dealings with independent financial auditors. In so doing, the CSA expect that the quality of reserves data can be enhanced and a potential source of reservations can be eliminated.

2.7. Disclosure in Form 51-101F1

(1) **Royalty Interest in Reserves** - Net reserves (or "company net reserves") of a reporting issuer include its royalty interest in reserves.

If a reporting issuer cannot obtain the information it requires to enable it to include a royalty interest in reserves in its disclosure of net reserves, it should, proximate to its disclosure of net reserves, disclose that fact and its corresponding royalty interest share of oil and gas production for the year ended on the effective date.

Form 51-101F1 requires that certain reserves data be provided on both a "gross" and "net" basis, the latter being adjusted for both royalty entitlements and royalty obligations. However, if a royalty is granted by a trust's subsidiary to the trust, this would not affect the computation of "net reserves". The typical oil and gas income trust structure involves the grant of a royalty by an operating subsidiary of the trust to the trust itself, the royalty being the source of the distributions to trust investors. In this case, the royalty is wholly within the combined or consolidated trust entity (the trust and its operating subsidiary). This is not the type of external entitlement or obligation for which adjustment is made in determining, for example, "net reserves". Viewing the trust and its consolidated entities together, the relevant reserves and other oil and gas information is that of the operating subsidiary without deduction of the internal royalty to the trust.

(2) **Government Restriction on Disclosure** - If, because of a restriction imposed by a government or governmental authority having jurisdiction over a property, a reporting issuer excludes reserves information from its reserves data disclosed under Regulation 51-101, the disclosure should include a statement that identifies the property or country for which the information is excluded and explains the exclusion.

(3) **Computation of Future Net Revenue**

(a) Tax

Form 51-101F1 requires future net revenue to be estimated and disclosed both before and after deduction of income taxes. However, a reporting issuer may not be subject to income taxes because of its royalty or income trust structure. In this instance, the issuer should use the tax rate that most appropriately reflects the income tax it reasonably expects to pay on the future net revenue. If the issuer is not subject to income tax because of its royalty trust structure, then the most appropriate income tax rate would be zero. In this case, the issuer could present the estimates of future net revenue in only one column and explain, in a note to the table, why the estimates of before-tax and after-tax future net revenue are the same.

Also, tax pools should be taken into account when computing future net revenue after income taxes. The definition of “future income tax expense” is set out in the Regulation 51-101 Glossary. Essentially, future income tax expenses represent estimated cash income taxes payable on the reporting issuer’s future pre-tax cash flows. These cash income taxes payable should be computed by applying the appropriate year-end statutory tax rates, taking into account future tax rates already legislated, to future pre-tax net cash flows reduced by appropriate deductions of estimated unclaimed costs and losses carried forward for tax purposes and relating to oil and gas activities (i.e., tax pools). Such tax pools may include Canadian oil and gas property expense (COGPE), Canadian development expense (CDE), Canadian exploration expense (CEE), undepreciated capital cost (UCC) and unused prior year’s tax losses. (Issuers should be aware of limitations on the use of certain tax pools resulting from acquisitions of properties in situations where provisions of the Income Tax Act concerning successor corporations apply.)

(b) Other Fiscal Regimes

Other fiscal regimes, such as those involving production sharing contracts, should be adequately explained with appropriate allocations made to various classes of proved reserves and to probable reserves.

(4) Supplemental Disclosure of Future Net Revenue Using Constant prices and costs - Form 51-101F1 gives reporting issuers the option of disclosing future net revenue using constant prices and costs in addition to disclosing future net revenue using forecast prices and costs. Constant prices and costs are based on the reporting issuer’s prices and costs as at the reporting issuer’s financial year-end. In general, these prices and costs are assumed not to change, but rather to remain constant, throughout the life of a property, except to the extent of certain fixed or presently determinable future prices or costs to which the reporting issuer is legally bound by a contractual or other obligation to supply a physical product (including those for an extension period of a contract that is likely to be extended).

(5) Financial Instruments - The definition of “forecast prices and costs” in paragraph 1.1(j) of Regulation 51-101 and the term “constant prices and costs” as defined in the Regulation 51-101 Glossary refer to fixed or presently determinable future prices to which a reporting issuer is legally bound by a contractual or other obligation to supply a physical product. The phrase “contractual or other obligation to supply a physical product” excludes arrangements under which the reporting issuer can satisfy its obligations in cash and would therefore exclude an arrangement that would be a “financial instrument” as defined in Section 3855 of the CICA Handbook. The CICA Handbook discusses when a reporting issuer’s obligation would be considered a financial instrument and sets out the requirements for presentation and disclosure of these financial instruments (including so-called financial hedges) in the reporting issuer’s financial statements.

(6) Reserves Reconciliation

(a) If the reporting issuer reports reserves, but had no reserves at the start of the reconciliation period, a reconciliation of reserves must be carried out if any reserves added during the previous year are material. Such a reconciliation will have an opening balance of zero.

(b) The reserves reconciliation is prepared on a gross reserves, not net reserves, basis. For some reporting issuers with significant royalty interests, such as royalty trusts, the net reserves may exceed the gross reserves. In order to provide adequate disclosure given the

distinctive nature of its business, the reporting issuer may also disclose its reserves reconciliation on a net reserves basis. The issuer is not precluded from providing this additional information with its disclosure prescribed in Form 51-101F1 provided that the net reserves basis for the reconciliation is clearly identified in the additional disclosure to avoid confusion.

(c) Clause 2(c)(ii) of item 4.1 of Form 51-101F1 requires reconciliations of reserves to separately identify and explain technical revisions. Technical revisions show changes in existing reserves estimates, in respect of carried-forward properties, over the period of the reconciliation (i.e., between estimates as at the effective date and the prior year's estimate) and are the result of new technical information, not the result of capital expenditure. With respect to making technical revisions, the following should be noted:

- **Infill Drilling:** It would not be acceptable to include infill drilling results as a technical revision. Reserves additions derived from infill drilling during the year are not attributable to revisions to the previous year's reserves estimates. Infill drilling reserves must either be included in the "extensions and improved recovery" category or in an additional stand-alone category in the reserves reconciliation labelled "infill drilling".

- **Acquisitions:** If an acquisition is made during the year, (i.e., in the period between the effective date and the prior year's estimate), the reserves estimate to be used in the reconciliation is the estimate of reserves at the effective date, not at the acquisition date, plus any production since the acquisition date. This production must be included as production in the reconciliation. If there has been a change in the reserves estimate between the acquisition date and the effective date other than that due to production, the issuer may wish to explain this as part of the reconciliation in a footnote to the reconciliation table.

(7) **Significant Factors or Uncertainties** - Item 5.2 of Form 51-101F1 requires an issuer to identify and discuss important economic factors or significant uncertainties that affect particular components of the reserves data. Like a "subsequent event" note in a financial statement, the issuer should discuss this type of information even if it pertains to a period subsequent to the effective date.

For example, if events subsequent to the effective date have resulted in significant changes in expected future prices, such that the forecast prices reflected in the reserves data differ materially from those that would be considered to be a reasonable outlook on the future around the date of the company's "statement of reserves data and other information", then the issuer's statement might include, pursuant to item 5.2, a discussion of that change and its effect on the disclosed future net revenue estimates. It may be misleading to omit this information.

(8) **Additional Information** - As discussed in section 2.3 above and in the instructions to Form 51-101F1, Regulation 51-101 offers flexibility in the use of the prescribed forms and the presentation of required information.

The disclosure specified in Form 51-101F1 is the minimum disclosure required, subject to the materiality standard. Reporting issuers are free to provide additional disclosure that is not inconsistent with Regulation 51-101.

To the extent that additional, or more detailed, disclosure can be expected to assist readers in understanding and assessing the mandatory disclosure, it is encouraged. Indeed, to the extent that additional disclosure of material facts is necessary in order to make mandated disclosure not misleading, a failure to provide that additional disclosure would amount to a misrepresentation.

(9) **Sample Reserves Data Disclosure** - Appendix 1 to this Policy Statement sets out an example of how certain of the reserves data might be presented in a manner which the CSA consider to be consistent with Regulation 51-101 and Form 51-101F1. The CSA encourages reporting issuers to use the format presented in Appendix 1.

The sample presentation in Appendix 1 also illustrates how certain additional information not mandated under Form 51-101F1 might be incorporated in an annual filing.

2.8. Form 51-101F2

(1) **Negative Assurance by Qualified Reserves Evaluator or Auditor** - A qualified reserves evaluator or auditor conducting a review may wish to express only negative assurance -- for example, in a statement such as "Nothing has come to my attention which would indicate that the reserves data have not been prepared in accordance with principles and definitions presented in the Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook". This can be contrasted with a positive statement such as an opinion that "The reserves data have, in all material respects, been determined and presented in accordance with the Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook and are, therefore, free of material misstatement".

The CSA are of the view that statements of negative assurance can be misinterpreted as providing a higher degree of assurance than is intended or warranted.

The CSA believe that a statement of negative assurance would constitute so material a departure from the report prescribed in Form 51-101F2 as to fail to satisfy the requirements of item 2 of section 2.1 of Regulation 51-101.

In the rare case, if any, in which there are compelling reasons for making such disclosure (e.g., a prohibition on disclosure to external parties), the CSA believe that, to avoid providing information that could be misleading, the reporting issuer should include in such disclosure useful explanatory and cautionary statements. Such statements should explain the limited nature of the work undertaken by the qualified reserves evaluator or auditor and the limited scope of the assurance expressed, noting that it does not amount to a positive opinion.

(2) **Variations in Estimates** - Form 51-101F2 (and Form 51-101F3) contains a statement that variations between reserves data and actual results may be material but that any variations should be consistent with the fact that reserves are categorized according to the probability of their recovery.

Reserves estimates are made at a point in time, being the effective date. A reconciliation of a reserves estimate to actual results is likely to show variations and the variations may be material. This variation may arise from factors such as exploration discoveries, acquisitions, divestments and economic factors that were not considered in the initial reserves estimate. Variations that occur with respect to properties that were included in both the reserves estimate and the actual results may be due to technical or economic factors. Any variations arising due to technical factors should be consistent with the fact that reserves are categorized according to the probability of their recovery. For example, the requirement that reported proved reserves "must have at least a 90 percent probability that the quantities actually recovered will equal or exceed the estimated proved reserves" (section 5 of volume 1 of the COGE Handbook) implies that as more technical data becomes available, a positive, or upward, revision is significantly more likely than a negative, or downward, revision. Similarly, it should be equally likely that revisions to an estimate of proved plus probable reserves will be positive or negative.

Reporting issuers must assess the magnitude of such variation according to their own circumstances. A reporting issuer with a limited number of properties is more likely to be affected by a change in one of these properties than a reporting issuer with a greater number of properties. Consequently, reporting issuers with few properties are more likely to show larger variations, both positive and negative, than those with many properties.

Variations may result from factors that cannot be reasonably anticipated, such as the fall in the price of bitumen at the end of 2004 that resulted in significant negative revisions in proved reserves, or the unanticipated activities of a foreign government. If such variations occur, the reasons will usually be obvious. However, the assignment of a proved reserve, for instance, should reflect a degree of confidence in all of the relevant factors, at the effective date, such that the likelihood of a negative revision is low, especially for a reporting issuer with many properties. Examples of some of the factors that could have been reasonably anticipated, that have led to negative revisions of proved or of proved plus probable reserves are:

- Over-optimistic activity plans, for instance, booking reserves for proved or probable undeveloped reserves that have no reasonable likelihood of being drilled.

- Reserves estimates that are based on a forecast of production that is inconsistent with historic performance, without solid technical justification.
- Assignment of drainage areas that are larger than can be reasonably expected.
- The use of inappropriate analogs.

(3) **Effective date of Evaluation** - A qualified reserves evaluator or auditor cannot prepare an evaluation using information that relates to events that occurred after the effective date, being the financial year-end. Information that relates to events that occurred after the year-end should not be incorporated into the forecasts. For example, information about drilling results from wells drilled in January or February, or changes in production that occurred after year-end date of December 31, should not be used. Even though this more recent information is available, the evaluator or auditor should not go back and change the forecast information. The forecast is to be based on the evaluator's or auditor's perception of the future as of December 31, the effective date of the report.

Similarly, the evaluator or auditor should not use price forecasts for a date subsequent to the year-end date of, in this example, December 31. The evaluator or auditor should use the prices that he or she forecasted on or around December 31. The evaluator or auditor should also use the December forecasts for exchange rates and inflation. Revisions to price, exchange rate or inflation rate forecasts after December 31 would have resulted from events that occurred after December 31.

PART 3 RESPONSIBILITIES OF REPORTING ISSUERS AND DIRECTORS

3.1. Reserves Committee

Section 3.4 of Regulation 51-101 enumerates certain responsibilities of the board of directors of a reporting issuer in connection with the preparation of oil and gas disclosure.

The CSA believe that certain of these responsibilities can in many cases more appropriately be fulfilled by a smaller group of directors who bring particular experience or abilities and an independent perspective to the task.

Subsection 3.5(1) of Regulation 51-101 permits a board of directors to delegate responsibilities (other than the responsibility to approve the content or filing of certain documents) to a committee of directors, a majority of whose members are independent of management. Although subsection 3.5(1) is not mandatory, the CSA encourage reporting issuers and their directors to adopt this approach.

3.2. Responsibility for Disclosure

Regulation 51-101 requires the involvement of an independent qualified reserves evaluator or auditor in preparing or reporting on certain oil and gas information disclosed by a reporting issuer, and in section 3.2 mandates the appointment of an independent qualified reserves evaluator or auditor to report on reserves data.

The CSA do not intend or believe that the involvement of an independent qualified reserves evaluator or auditor relieves the reporting issuer of responsibility for information disclosed by it for the purposes of Regulation 51-101.

PART 4 MEASUREMENT

4.1. Consistency in Dates

Section 4.2 of Regulation 51-101 requires consistency in the timing of recording the effects of events or transactions for the purposes of both annual financial statements and annual reserves data disclosure.

To ensure that the effects of events or transactions are recorded, disclosed or otherwise reflected consistently (in respect of timing) in all public disclosure, a reporting issuer will wish to

ensure that both its financial auditors and its qualified reserves evaluators or auditors, as well as its directors, are kept apprised of relevant events and transactions, and to facilitate communication between its financial auditors and its qualified reserves evaluators or auditors.

Sections 4 and 12 of volume 1 of the COGE Handbook set out procedures and guidance for the conduct of reserves evaluations and reserves audits, respectively. Section 12 deals with the relationship between a reserves auditor and the client's financial auditor. Section 4, in connection with reserves evaluations, deals somewhat differently with the relationship between the qualified reserves evaluator or auditor and the client's financial auditor. The CSA recommend that qualified reserves evaluators or auditors carry out the procedures discussed in both sections 4 and 12 of volume 1 of the COGE Handbook, whether conducting a reserves evaluation or a reserves audit.

PART 5 REQUIREMENTS APPLICABLE TO ALL DISCLOSURE

5.1. Application of Part 5

Part 5 of Regulation 51-101 imposes requirements and restrictions that apply to all "disclosure" (or, in some cases, all written disclosure) of a type described in section 5.1 of Regulation 51-101. Section 5.1 refers to disclosure that is either

- filed by a reporting issuer with the securities regulatory authority, or
- if not filed, otherwise made to the public or made in circumstances in which, at the time of making the disclosure, the reporting issuer expects, or ought reasonably to expect, the disclosure to become available to the public.

As such, Part 5 applies to a broad range of disclosure including

- the annual filings required under Part 2 of Regulation 51-101,
- other continuous disclosure filings, including material change reports (which themselves may also be subject to Part 6 of Regulation 51-101),
- public disclosure documents, whether or not filed, including news releases,
- public disclosure made in connection with a distribution of securities, including a prospectus, and
- except in respect of provisions of Part 5 that apply only to written disclosure, public speeches and presentations made by representatives of the reporting issuer on behalf of the reporting issuer.

For these purposes, the CSA consider written disclosure to include any writing, map, plot or other printed representation whether produced, stored or disseminated on paper or electronically. For example, if material distributed at a company presentation refers to BOEs, the material should include, near the reference to BOEs, the cautionary statement required by paragraph 5.14(d) of Regulation 51-101.

To ensure compliance with the requirements of Part 5, the CSA encourage reporting issuers to involve a qualified reserves evaluator or auditor, or other person who is familiar with Regulation 51-101 and the COGE Handbook, in the preparation, review or approval of all such oil and gas disclosure.

5.2. Disclosure of Reserves and Other Information

(1) **General** - A reporting issuer must comply with the requirements of section 5.2 in its disclosure, to the public, of reserves estimates and other information of a type specified in Form 51-101F1. This would include, for example, disclosure of such information in a news release.

(2) **Reserves** - Regulation 51-101 does not prescribe any particular methods of estimation but it does require that a reserve estimate be prepared in accordance with the COGE Handbook.

For example, section 5 of volume 1 of the COGE Handbook specifies that, in respect of an issuer's reported proved reserves, there is to be at least a 90 percent probability that the total remaining quantities of oil and gas to be recovered will equal or exceed the estimated total proved reserves.

Additional guidance on particular topics is provided below.

(3) **Possible Reserves** - A possible reserves estimate - either alone or as part of a sum - is often a relatively large number that, by definition, has a low probability of actually being produced. For this reason, the cautionary language prescribed in subparagraph 5.2(a)(v) of Regulation 51-101 must accompany the written disclosure of a possible reserves estimate.

(4) **Probabilistic and Deterministic Evaluation Methods** - Section 5 of volume 1 of the COGE Handbook states that "In principle, there should be no difference between estimates prepared using probabilistic or deterministic methods".

When deterministic methods are used, in the absence of a "mathematically derived quantitative measure of probability", the classification of reserves is based on professional judgment as to the quantitative measure of certainty attained.

When probabilistic methods are used in conjunction with good engineering and geological practice, they will provide more statistical information than the conventional deterministic method. The following are a few critical criteria that an evaluator must satisfy when applying probabilistic methods:

- The evaluator must still estimate the reserves applying the definitions and using the guidelines set out in the COGE Handbook.
- Entity level probabilistic reserves estimates should be aggregated arithmetically to provide reported level reserves.
- If the evaluator also prepares aggregate reserves estimates using probabilistic methods, the evaluator should explain in the evaluation report the method used. In particular, the evaluator should specify what confidence levels were used at the entity, property, and reported (i.e., total) levels for each of proved, proved + probable and proved + probable + possible (if reported) reserves.
- If the reporting issuer discloses the aggregate reserves that the evaluator prepared using probabilistic methods, the issuer should provide a brief explanation, near its disclosure, about the reserves definitions used for estimating the reserves, about the method that the evaluator used, and the underlying confidence levels that the evaluator applied.

(5) **Availability of Funding** - In assigning reserves to an undeveloped property, the reporting issuer is not required to have the funding available to develop the reserves, since they may be developed by means other than the expenditure of the reporting issuer's funds (for example by a farm-out or sale). Reserves must be estimated assuming that development of the properties will occur without regard to the likely availability of funding required for that property. The reporting issuer's evaluator is not required to consider whether the reporting issuer will have the capital necessary to develop the reserves. (See section 7 of COGE Handbook and subparagraph 5.2(a)(iv) of Regulation 51-101.)

However, item 5.3 of Form 51-101F1 requires a reporting issuer to discuss its expectations as to the sources and costs of funding for estimated future development costs. If the issuer expects that the costs of funding would make development of a property unlikely, then even if reserves were assigned, it must also discuss that expectation and its plans for the property.

(6) **Proved or Probable Undeveloped Reserves** - Proved or probable undeveloped reserves must be reported in the year in which they are recognized. If the reporting issuer does not disclose the proved or probable undeveloped reserves just because it has not yet spent the capital to develop these reserves, it may be omitting material information, thereby causing the reserves disclosure to be misleading. If the proved or probable undeveloped reserves are not disclosed to the public, then those who have a special relationship with the issuer and know about the

existence of these reserves would not be permitted to purchase or sell the securities of the issuer until that information has been disclosed. If the issuer has a prospectus, the prospectus might not contain full true and plain disclosure of all material facts if it does not contain information about these proved or probable undeveloped reserves.

(7) **Mechanical Updates** - So-called “mechanical updates” of reserves reports are sometimes created, often by rerunning previous evaluations with a new price deck. This is problematic since there may have been material changes other than price that may lead to the report being misleading. If a reporting issuer discloses the results of the mechanical update it should ensure that all relevant material changes are also disclosed to ensure that the information is not misleading.

5.3. Reserves and Resources Classification

Section 5.3 of Regulation 51-101 requires that any disclosure of reserves or resources must be made using the categories and terminology as set out in the COGE Handbook. The definitions of the various reserves and resources categories, derived from the COGE Handbook, are provided in the Regulation 51-101 Glossary. In addition, section 5.3 of Regulation 51-101 requires that disclosure of reserves or resources must relate to the most specific category of reserves or resources in which the reserves or resources can be classified. For instance, there are several subcategories of discovered resources including reserves, contingent resources and discovered unrecoverable resources. Reporting issuers must classify discovered resources into one of the subcategories of discovered resources. In exceptional circumstances, a reporting issuer may be unable to classify the resources in a subcategory of discovered resources, in which case it must provide a comprehensive explanation as to why the resources cannot be classified in a subcategory.

In addition, reserves can be estimated using three subcategories, namely proved, probable or possible reserves, according to the probability that such quantities of reserves will actually be produced. As described in the COGE Handbook proved, probable and possible reserves represent conservative, realistic and optimistic estimates of reserves, respectively. Therefore any disclosure of reserves must be broken down into one of the three subcategories of reserves, namely proved, probable or possible reserves. For further guidance on disclosure of reserves and resources please see sections 5.2 and 5.5 of this Policy Statement.

5.4. Written Consents

Section 5.7 of Regulation 51-101 restricts a reporting issuer’s use of a report of a qualified reserves evaluator or auditor without written consent. The consent requirement does not apply to the direct use of the report for the purposes of Regulation 51-101 (filing Form 51-101F1; making direct or indirect reference to the conclusions of that report in the filed Form 51-101F1 and Form 51-101F3; and identifying the report in the news release referred to in section 2.2). The qualified reserves evaluator or auditor retained to report to a reporting issuer for the purposes of Regulation 51-101 is expected to anticipate these uses of the report. However, further use of the report (for example, in a securities offering document or in other news releases) would require written consent.

5.5. Disclosure of Resources

(1) **Disclosure of Resources Generally** -The disclosure of resources, excluding proved and probable reserves, is not mandatory under Regulation 51-101, except that a reporting issuer must make disclosure concerning its unproved properties and resource activities in its annual filings as described in Part 6 of Form 51-101F1. Additional disclosure beyond this is voluntary and must comply with section 5.9 of Regulation 51-101 if anticipated results from the resources are voluntarily disclosed.

For prospectuses, the general securities disclosure obligation of “full, true and plain” disclosure of all material facts would require the disclosure of reserves or resources that are material to the issuer, even if the disclosure is not mandated by Regulation 51-101. Any such disclosure should be based on supportable analysis.

Disclosure of resources may involve the use of statistical measures that may be unfamiliar to a user. It is the responsibility of the evaluator and the reporting issuer to be familiar with these measures and for the reporting issuer to be able to explain them to investors. Information on statistical measures may be found in the COGE Handbook (section 9 of volume 1 and section 4 of volume 2) and in the extensive technical literature⁴ on the subject.

(2) **Disclosure of Anticipated Results under Subsection 5.9(1) of Regulation 51-101** - If a reporting issuer voluntarily discloses anticipated results from resources that are not classified as reserves, it must disclose certain basic information concerning the resources, which is set out in subsection 5.9(1) of Regulation 51-101. Additional disclosure requirements arise if the anticipated results disclosed by the issuer include an estimate of a resource quantity or associated value, as set out below in subsection 5.5(3).

If a reporting issuer discloses anticipated results relating to numerous aggregated properties, prospects or resources, the issuer may, depending on the circumstances, satisfy the requirements of subsection 5.9(1) by providing summarized information in respect of each prescribed requirement. The reporting issuer must ensure that its disclosure is reasonable, meaningful and at a level appropriate to its size. For a reporting issuer with only few properties, it may be appropriate to make the disclosure for each property. Such disclosure may be unreasonably onerous for a reporting issuer with many properties, and it may be more appropriate to summarize the information by major areas or for major projects. However, if a reporting issuer discloses an aggregate resource estimate (or associated value) referred to in subsection 5.9(2) of Regulation 51-101, the issuer must ensure that any aggregation of properties occurs within the most specific category of resource classification as required by paragraph 5.9(2)(b). A reporting issuer cannot aggregate properties across different categories of resources if a resource estimate referenced in subsection 5.9(2) is disclosed.

In respect of the requirement to disclose the risk and level of uncertainty associated with the anticipated result under paragraph 5.9(1)(d) of Regulation 51-101, risk and uncertainty are related concepts. Section 9 of volume 1 of the COGE Handbook provides the following definition of risk:

“Risk refers to a likelihood of loss and ... It is less appropriate to reserves evaluation because economic viability is a prerequisite for defining reserves.”

The concept of risk may have some limited relevance in disclosure related to reserves, for instance, for incremental reserves that depend on the installation of a compressor, the likelihood that the compressor will be installed. Risk is often relevant to the disclosure of resource categories other than reserves, in particular the likelihood that an exploration well will, or will not, be successful.

Section 9 of volume 1 of the COGE Handbook provides the following definition of uncertainty:

“Uncertainty is used to describe the range of possible outcomes of a reserves estimate.”

However, the concept of uncertainty is generally applicable to any estimate, including not only reserves, but also to all other categories of resource.

In satisfying the requirement of paragraph 5.9(1)(d) of Regulation 51-101, a reporting issuer should ensure that their disclosure includes the risks and uncertainties that are appropriate and meaningful for their activities. This may be expressed quantitatively as probabilities or qualitatively by appropriate description. If the reporting issuer chooses to express the risks and level of uncertainty qualitatively, the disclosure must be meaningful and not in the nature of a general disclaimer.

⁴ For example, Determination of Oil and Gas Reserves, Monograph No. 1, Chapter 22, Petroleum Society of CIM, Second Edition 2004. (ISBN 0-9697990-2-0)) Newendorp, P., & Schuyler, J., 2000, Decision Analysis for Petroleum Exploration, Planning Press, Aurora, Colorado (ISBN 0-9664401-1-0). Rose, P. R., Risk Analysis and Management of Petroleum Exploration Ventures, AAPG Methods in Exploration Series No. 12, AAPG (ISBN 0-89181-062-1)

If the reporting issuer discloses the estimated value of an unproved property other than a value attributable to an estimated resource quantity, then the issuer must disclose the basis of the calculation of the value, in accordance with paragraph 5.9(1)(e). This type of value is typically based on petroleum land management practices that consider activities and land prices in nearby areas. If done independently, it would be done by a valuator with petroleum land management expertise who would generally be a member of a professional organization such as the Canadian Association of Petroleum Landmen. This is distinguishable from the determination of a value attributable to an estimated resource quantity, as contemplated in subsection 5.9(2). This latter type of value estimate must be prepared by a qualified reserves evaluator or auditor.

The calculation of an estimated value described in paragraph 5.9(1)(e) may be based on one or more of the following factors:

- the acquisition cost of the unproved property to the reporting issuer, provided there have been no material changes in the unproved property, the surrounding properties, or the general oil and gas economic climate since acquisition;
- recent sales by others of interests in the same unproved property;
- terms and conditions, expressed in monetary terms, of recent farm-in agreements related to the unproved property;
- terms and conditions, expressed in monetary terms, of recent work commitments related to the unproved property;
- recent sales of similar properties in the same general area;
- recent exploration and discovery activity in the general area;
- the remaining term of the unproved property; or
- burdens (such as overriding royalties) that impact on the value of the property.

The reporting issuer must disclose the basis of the calculation of the value of the unproved property, which may include one or more of the above-noted factors.

The reporting issuer must also disclose whether the value was prepared by an independent party. In circumstances in which paragraph 5.9(1)(e) applies and where the value is prepared by an independent party, in order to ensure that the reporting issuer is not making public disclosure of misleading information, the CSA expect the reporting issuer to provide all relevant information to the valuator to enable the valuator to prepare the estimate.

(3) Disclosure of an Estimate of Quantity or Associated Value of a Resource under Subsection 5.9(2) of Regulation 51-101

(a) Overview of Subsection 5.9(2) of Regulation 51-101

Pursuant to subsection 5.9(2) of Regulation 51-101, if a reporting issuer discloses an estimate of a resource quantity or an associated value, the estimate must have been prepared by a qualified reserves evaluator or auditor. If a reporting issuer obtains or carries out an evaluation of resources and wishes to file or disseminate a report in a format comparable to that prescribed in Form 51-101F2, it may do so. However, the title of such a form must not contain the term "Form 51-101 F2" as this form is specific to the evaluation of reserves data. Reporting issuers must modify the report on resources to reflect that reserves data is not being reported. A heading such as "Report on Resource Estimate by Independent Qualified Reserves Evaluator or Auditor" may be appropriate. Although such an evaluation is required to be carried out by a qualified reserves evaluator or auditor, there is no requirement that it be independent. If an independent party does not prepare the report, reporting issuers should consider amending the title or content of the report to make it clear that the report has not been prepared by an independent party and the resource estimate is not an independent resource estimate.

The COGE Handbook recommends the use of probabilistic evaluation methods for making resource estimates, and although it does not provide detailed guidance there is a considerable amount of technical literature on the subject.

In addition, pursuant to section 5.3 and paragraph 5.9(2)(b) of Regulation 51-101, the reporting issuer must ensure that the estimated resource relates to the most specific category of resources in which the resource can be classified. As discussed above in subsection 5.5(2) of this Policy Statement, if a reporting issuer wishes to disclose an aggregate resource estimate which involves the aggregation of numerous properties, prospects or resources, it must ensure that the disclosure does not result in a contravention of the requirement in paragraph 5.9(2)(b) of Regulation 51-101.

Subsection 5.9(2) requires the reporting issuer to disclose certain information in addition to that prescribed in subsection 5.9(1) of Regulation 51-101 to assist recipients of the disclosure in understanding the nature of risks associated with the estimate. This information includes a definition of the resource category used for the estimate, disclosure of factors relevant to the estimate and cautionary language.

(b) Definitions of Resource Categories

For the purpose of complying with the requirement of defining the resource category, the reporting issuer must ensure that disclosure of the definition is consistent with the resource categories and terminology set out in the COGE Handbook, pursuant to section 5.3 of Regulation 51-101. Section 5 of volume 1 of the COGE Handbook and the Regulation 51-101 Glossary identify and define the various resource categories.

A reporting issuer may wish to report reserves or resources of oil or gas as “in-place volumes”. By definition, reserves of any type, contingent resources and prospective resources are estimates of volumes that are recoverable or potentially recoverable and, as such, cannot be described as being “in-place”. Terms such as “potential reserves”, “undiscovered reserves”, “reserves in place”, “in-place reserves” or similar terms must not be used because they are incorrect and misleading. The disclosure of reserves or resources must be consistent with the reserves and resources terminology and categories set out in the COGE Handbook, pursuant to section 5.3 of Regulation 51-101.

The reporting issuer can report other categories of resources, such as discovered and undiscovered resources, as in-place volumes. However, the issuer should caution the reader that this does not represent recoverable volumes.

(c) Application of Subsection 5.9(2) of Regulation 51-101

If the reporting issuer discloses an estimate of a resource quantity or associated value, the reporting issuer must additionally disclose the following:

- (i) a definition of the resource category used for the estimate;
- (ii) the effective date of the estimate;
- (ii) significant positive and negative factors relevant to the estimate;
- (iv) the contingencies which prevent the classification of a contingent resource as a reserve; and
- (v) cautionary language as prescribed by subparagraph 5.9(2)(c)(v) of Regulation 51-101.

The resource estimate may be disclosed as a single quantity such as a median or mean, representing the best estimate. Frequently, however, the estimate consists of three values that reflect a range of reasonable likelihoods (the low value reflecting a conservative estimate, the middle value being the best estimate, and the high value being an optimistic estimate).

Guidance concerning defining the resource category is provided above in section 5.3 and paragraph 5.5(3)(b) of this Policy Statement.

Reporting issuers are required to disclose significant positive and negative factors relevant to the estimate pursuant to subparagraph 5.9(2)(c)(iii). For example, if there is no infrastructure in the region to transport the resource, this may constitute a significant negative factor relevant to the estimate. Other examples would include a significant lease expiry or any legal, capital, political, technological, business or other factor that is highly relevant to the estimate. To the extent that the reporting issuer discloses an estimate for numerous properties that are aggregated, it may disclose significant positive and negative factors relevant to the aggregate estimate, unless discussion of a particular material resource or property is warranted in order to provide adequate disclosure to investors.

The cautionary language in subparagraph 5.9(2)(c)(v) includes a prescribed disclosure that there is no certainty that it will be commercially viable to produce any portion of the resources. The concept of commercial viability would incorporate the meaning of the word "commercial" provided in the Regulation 51-101 Glossary.

The general disclosure requirements of paragraph 5.9(2)(c) of Regulation 51-101 may be illustrated by an example. If a reporting issuer discloses, for example, an estimate of a volume of its bitumen which is a contingent resource to the issuer, the disclosure would include information of the following nature:

The reporting issuer holds a [●] interest in [provide description and location of interest]. As of [●] date, it estimates that, in respect of this interest, it has [●] bbls of bitumen, which would be classified as a contingent resource. A contingent resource is defined as [cite current definition in the COGE Handbook]. There is no certainty that it will be commercially viable to produce any portion of the resource. The contingencies which currently prevent the classification of the resource as a reserve are [state specific capital costs required to render production economic, applicable regulatory considerations, pricing, specific supply costs, technological considerations, and/or other relevant factors]. A significant factor relevant to the estimate is [e.g.] an existing legal dispute concerning title to the interest.

To the extent that this information is provided in a previously filed document, and it relates to the same interest in resources, the issuer can omit disclosure of significant positive and negative factors relevant to the estimate and the contingencies which prevent the classification of the resource as a reserve. However, the issuer must make reference in the current disclosure to the title and date of the previously filed document.

5.6. Analogous Information

A reporting issuer may wish to base an estimate on, or include comparative analogous information for their area of interest, such as reserves, resources, and production, from fields or wells, in nearby or geologically similar areas. Particular care must be taken in using and presenting this type of information. Using only the best wells or fields in an area, or ignoring dry holes, for instance, may be particularly misleading. It is important to present a factual and balanced view of the information being provided.

The reporting issuer must comply with the disclosure requirements of section 5.10 of Regulation 51-101, when it discloses analogous information, as that term is broadly defined in Regulation 51-101, for an area which includes an area of the reporting issuer's area of interest. Pursuant to subsection 5.10(2) of Regulation 51-101, if the issuer discloses an estimate of its own reserves or resources based on an extrapolation from the analogous information, or if the analogous information itself is an estimate of its own reserves or resources, the issuer must ensure the estimate is prepared in accordance with the COGE Handbook and disclosed in accordance with Regulation 51-101 generally. For example, in respect of a reserves estimate, the estimate must be classified and prepared in accordance with the COGE Handbook by a qualified reserves evaluator or auditor and must otherwise comply with the requirements of section 5.2 of Regulation 51-101.

5.7. Consistent Use of Units of Measurement

Reporting issuers should be consistent in their use of units of measurement within and between disclosure documents, to facilitate understanding and comparison of the disclosure. For example, reporting issuers should not, without compelling reason, switch between imperial units of measure (such as barrels) and Système International (SI) units of measurement (such as tonnes) within or between disclosure documents. Issuers should refer to Appendices B and C of volume 1 of the COGE Handbook for the proper reporting of units of measurement.

In all cases, in accordance with subparagraph 5.2(a)(iii) and section 5.3 of Regulation 51-101, reporting issuers should apply the relevant terminology and unit prefixes set out in the COGE Handbook.

5.8. BOEs and McfGEs

Section 5.14 of Regulation 51-101 sets out requirements that apply if a reporting issuer chooses to make disclosure using units of equivalency such as BOEs or McfGEs. The requirements include prescribed methods of calculation and cautionary disclosure as to the possible limitations of those calculations. Section 13 of the COGE Handbook, under the heading “Barrels of Oil Equivalent”, provides additional guidance.

5.9. Finding and Development costs

Section 5.15 of Regulation 51-101 sets out requirements that apply if a reporting issuer chooses to make disclosure of finding and development costs.

Because the prescribed methods of calculation under section 5.15 involve the use of BOEs, section 5.14 of Regulation 51-101 necessarily applies to disclosure of finding and development costs under section 5.15. As such, the finding and development cost calculations must apply a conversion ratio as specified in section 5.14 and the cautionary disclosure prescribed in section 5.14 will also be required.

BOEs are based on imperial units of measurement. If the reporting issuer uses other units of measurements (such as SI or “metric” measures), any corresponding departure from the requirements of section 5.15 should reflect the use of units other than BOEs.

5.10 Prospectus Disclosure

In addition to the general disclosure requirements in Regulation 51-101 which apply to prospectuses, the following commentary provides additional guidance on topics of frequent enquiry.

(1) **Significant Acquisitions** - To the extent that an issuer engaged in oil and gas activities discloses a significant acquisition in its prospectus, it must disclose sufficient information for a reader to determine how the acquisition affected the reserves data and other information previously disclosed in the issuer’s Form 51-101F1. This requirement stems from Part 6 of Regulation 51-101 with respect to material changes. This is in addition to specific prospectus requirements for financial information satisfying significant acquisitions.

(2) **Disclosure of Resources** - The disclosure of resources, excluding proved and probable reserves, is generally not mandatory under Regulation 51-101, except for certain disclosure concerning the issuer’s unproved properties and resource activities as described in Part 6 of Form 51-101F1, which information would be incorporated into the prospectus. Additional disclosure beyond this is voluntary and must comply with sections 5.9 and 5.10 of Regulation 51-101, as applicable. However, the general securities disclosure obligation of “full, true, and plain” disclosure of all material facts in a prospectus would require the disclosure of resources that are material to the issuer, even if the disclosure is not mandated by Regulation 51-101. Any such disclosure should be based on supportable analysis.

(3) **Proved or Probable Undeveloped reserves** - Further to the guidance provided in subsection 5.2(4) of this Policy Statement, proved or probable undeveloped reserves must be reported in the year in which they are recognized. If the reporting issuer does not disclose the proved or probable undeveloped reserves just because it has not yet spent the capital to develop

these reserves, it may be omitting material information, thereby causing the reserves disclosure to be misleading. If the issuer has a prospectus, the prospectus might not contain full, true and plain disclosure of all material facts if it does not contain information about these proved undeveloped reserves.

(4) **Reserves Reconciliation in an Initial Public Offering** - In an initial public offering, if the issuer does not have a reserves report as at its prior year-end, or if this report does not provide the information required to carry out a reserves reconciliation pursuant to item 4.1 of Form 51-101F1, the CSA may consider granting relief from the requirement to provide the reserves reconciliation. A condition of the relief may include a description in the prospectus of relevant changes in any of the categories of the reserves reconciliation.

(5) **Relief to Provide More Recent Form 51-101F1 Information in a Prospectus** - If an issuer is filing a preliminary prospectus and wishes to disclose reserves data and other oil and gas information as at a more recent date than its applicable year-end date, the CSA may consider relieving the issuer of the requirement to disclose the reserves data and other information as at year-end.

An issuer may determine that its obligation to provide full, true and plain disclosure obliges it to include in its prospectus reserves data and other oil and gas information as at a date more recent than specified in the prospectus requirements. The prospectus requirements state that the information must be as at the issuer's most recent financial year-end in respect of which the prospectus includes financial statements. The prospectus requirements, while certainly not presenting an obstacle to such more current disclosure, would nonetheless require that the corresponding information also be provided as at that financial year-end.

We would consider granting relief on a case-by-case basis to permit an issuer in these circumstances to include in its prospectus the oil and gas information prepared with an effective date more recent than the financial year-end date, without also including the corresponding information effective as at the year-end date. A consideration for granting this relief may include disclosure of Form 51-101F1 information with an effective date that coincides with the date of interim financial statements. The issuer should request such relief in the covering letter accompanying its preliminary prospectus. The grant of the relief would be evidenced by the prospectus receipt.

PART 6 MATERIAL CHANGE DISCLOSURE

6.1. Changes from Filed Information

Part 6 of Regulation 51-101 requires the inclusion of specified information in disclosure of certain material changes.

The information to be filed each year under Part 2 of Regulation 51-101 is prepared as at, or for a period ended on, the reporting issuer's most recent financial year-end. That date is the effective date referred to in subsection 6.1(1) of Regulation 51-101. When a material change occurs after that date, the filed information may no longer, as a result of the material change, convey meaningful information, or the original information may have become misleading in the absence of updated information.

Part 6 of Regulation 51-101 requires that the disclosure of the material change include a discussion of the reporting issuer's reasonable expectation of how the material change has affected the issuer's reserves data and other information contained in its filed disclosure. This would not necessarily require that an evaluation be carried out. However, the reporting issuer should ensure it complies with the general disclosure requirements set out in Part 5, as applicable. For example, if the material change report discloses an updated reserves estimate, this should be prepared in accordance with the COGE Handbook and by a qualified reserves evaluator or auditor.

This material change disclosure can reduce the likelihood of investors being misled, and maintain the usefulness of the original filed oil and gas information when the two are read together.

APPENDIX 1 SAMPLE RESERVES DATA DISCLOSURE

Format of Disclosure

Regulation 51-101 and Form 51-101F1 do not mandate the format of the disclosure of reserves data and related information by reporting issuers. However, the CSA encourages reporting issuers to use the format presented in this Appendix.

Whatever format and level of detail a reporting issuer chooses to use in satisfying the requirements of Regulation 51-101, the objective should be to enable reasonable investors to understand and assess the information, and compare it to corresponding information presented by the reporting issuer for other reporting periods or to similar information presented by other reporting issuers, in order to be in a position to make informed investment decisions concerning securities of the reporting issuer.

A logical and legible layout of information, use of descriptive headings, and consistency in terminology and presentation from document to document and from period to period, are all likely to further that objective.

Reporting issuers and their advisers are reminded of the materiality standard under section 1.4 of Regulation 51-101, and of the instructions in Form 51-101F1.

See also sections 1.4, 2.2 and 2.3 and subsections 2.7(8) and 2.7(9) of Policy Statement 51-101CP.

Sample Tables

The following sample tables provide an example of how certain of the reserves data might be presented in a manner consistent with Regulation 51-101.

These sample tables do not reflect all of the information required by Form 51-101F1, and they have been simplified to reflect reserves in one country only. For the purpose of illustration, the sample tables also incorporate information not mandated by Regulation 51-101 but which reporting issuers might wish to include in their disclosure; shading indicates this non-mandatory information.

SUMMARY OF OIL AND GAS RESERVES
as of December 31, 2006
CONSTANT PRICES AND COSTS [OPTIONAL SUPPLEMENTAL DISCLOSURE]

RESERVES CATEGORY	RESERVES ⁽¹⁾							
	LIGHT AND MEDIUM OIL		HEAVY OIL		NATURAL GAS ⁽²⁾		NATURAL LIQUIDS GAS	
	Gross (Mbbbl)	Net (Mbbbl)	Gross (Mbbbl)	Net (Mbbbl)	Gross (MMcf)	Net (MMcf)	Gross (Mbbbl)	Net (Mbbbl)
PROVED								
Developed Producing	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Developed Non-Producing	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Undeveloped	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL PROVED	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
PROBABLE	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL PROVED PLUS PROBABLE	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

(1) Other product types must be added if material.

(2) Estimates of reserves of natural gas may be reported separately for (i) associated and non-associated gas (combined), (ii) solution gas and (iii) coal bed methane.

 OPTIONAL
SUPPLEMENTAL

SUMMARY OF NET PRESENT VALUES OF FUTURE NET REVENUE
as of December 31, 2006
CONSTANT PRICES AND COSTS [OPTIONAL SUPPLEMENTAL DISCLOSURE]

RESERVES CATEGORY	NET PRESENT VALUES OF FUTURE NET REVENUE										
	BEFORE INCOME TAXES DISCOUNTED AT (%/year)					AFTER INCOME TAXES DISCOUNTED AT (%/year)					UNIT VALUE BEFORE INCOME TAX DISCOUNTED AT 10%/year
	0 (MM\$)	5 (MM\$)	10 (MM\$)	15 (MM\$)	20 (MM\$)	0 (MM\$)	5 (MM\$)	10 (MM\$)	15 (MM\$)	20 (MM\$)	(\$/Mcf) (\$/bbl)
PROVED											
Developed Producing	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Developed Non-Producing	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Undeveloped	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL PROVED	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xx
PROBABLE	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL PROVED PLUS PROBABLE	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxx

 OPTIONAL
SUPPLEMENTAL

Reference: Item 2.2 of Form 51-101F1

**TOTAL FUTURE NET REVENUE
(UNDISCOUNTED)
as of December 31, 2006
CONSTANT PRICES AND COSTS [OPTIONAL SUPPLEMENTAL DISCLOSURE]**

RESERVES CATEGORY	REVENUE (M\$)	ROYALTIES (M\$)	OPERATING COSTS (M\$)	DEVELOPMENT COSTS (M\$)	ABANDONMENT AND RECLAMATION COSTS (M\$)	FUTURE NET REVENUE BEFORE INCOME TAXES (M\$)	INCOME TAXES (M\$)	FUTURE NET REVENUE AFTER INCOME TAXES (M\$)
Proved Reserves	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Proved Plus Probable Reserves	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

OPTIONAL
SUPPLEMENTAL

Reference: Item 2.2 of Form 51-101F1

**FUTURE NET REVENUE
BY PRODUCTION GROUP
as of December 31, 2006
CONSTANT PRICES AND COSTS [OPTIONAL SUPPLEMENTAL DISCLOSURE]**

RESERVES CATEGORY	PRODUCTION GROUP	FUTURE NET REVENUE BEFORE INCOME TAXES (discounted at 10%/year) (M\$)
Proved Reserves	Light and Medium Crude Oil (including solution gas and other by-products)	xxx
	Heavy Oil (including solution gas and other by-products)	xxx
	Natural Gas (including by-products but excluding solution gas from oil wells)	xxx
	Non-Conventional Oil and Gas Activities	xxx
Proved Plus Probable Reserves	Light and Medium Crude Oil (including solution gas and other by-products)	xxx
	Heavy Oil (including solution gas and other by-products)	xxx
	Natural Gas (including by-products but excluding solution gas from oil wells)	xxx
	Non-Conventional Oil and Gas Activities	xxx

OPTIONAL SUPPLEMENTAL Reference: Item 2.2 of Form 51-101 F1

SUMMARY OF OIL AND GAS RESERVES
as of December 31, 2006
FORECAST PRICES AND COSTS

RESERVES CATEGORY	RESERVES ⁽¹⁾							
	LIGHT AND MEDIUM OIL		HEAVY OIL		NATURAL GAS ⁽²⁾		NATURAL LIQUIDS GAS	
	Gross (Mbbbl)	Net (Mbbbl)	Gross (Mbbbl)	Net (Mbbbl)	Gross (MMcft)	Net (MMcft)	Gross (Mbbbl)	Net (Mbbbl)
PROVED								
Developed Producing	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Developed Non-Producing	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Undeveloped	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL PROVED	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
PROBABLE	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL PROVED PLUS PROBABLE	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

(1) Other product types must be added if material.

(2) (2) Estimates of reserves of natural gas may be reported separately for (i) associated and non-associated gas (combined), (ii) solution gas and (iii) coal bed methane.

SUMMARY OF NET PRESENT VALUES OF FUTURE NET REVENUE
as of December 31, 2006
FORECAST PRICES AND COSTS

RESERVES CATEGORY	NET PRESENT VALUES OF FUTURE NET REVENUE										UNIT VALUE BEFORE INCOME TAX DISCOUNTED AT 10%/year (\$/Mcf) (\$/bbl)
	BEFORE INCOME TAXES DISCOUNTED AT (%/year)					AFTER INCOME TAXES DISCOUNTED AT (%/year)					
	0 (MMS)	5 (MMS)	10 (MMS)	15 (MMS)	20 (MMS)	0 (MMS)	5 (MMS)	10 (MMS)	15 (MMS)	20 (MMS)	
PROVED											
Developed Producing	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Developed Non-Producing	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Undeveloped	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL PROVED	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
PROBABLE	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL PROVED PLUS PROBABLE	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxx

- (1) A reporting issuer may wish to satisfy its requirement to disclose these unit values by inserting this disclosure for each category of proved reserves and for probable reserves, by production group, in the chart for item 2.1(3)(c) of Form 51-101F1 (see sample chart below entitled Future Net Revenue by Production Group).
- (2) The unit values are based on net reserve volumes.

Reference: Item 2.1(1) and (2) of Form 51-101F1

**TOTAL FUTURE NET REVENUE
(UNDISCOUNTED)
as of December 31, 2006
FORECAST PRICES AND COSTS**

RESERVES CATEGORY	REVENUE (M\$)	ROYALTIES (M\$)	OPERATING COSTS (M\$)	DEVELOPMENT COSTS (M\$)	ABANDONMENT AND RECLAMATION COSTS (M\$)	FUTURE NET REVENUE BEFORE INCOME TAXES (M\$)	INCOME TAXES (M\$)	FUTURE NET REVENUE AFTER INCOME TAXES (M\$)
Proved Reserves	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Proved Plus Probable Reserves	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

Reference: Item 2.1(3)(b) of Form 51-101F1

**FUTURE NET REVENUE
BY PRODUCTION GROUP
as of December 31, 2006
FORECAST PRICES AND COSTS**

RESERVES CATEGORY	PRODUCTION GROUP	FUTURE NET REVENUE BEFORE INCOME TAXES (discounted at 10%/year) (M\$)	UNIT VALUE (\$/Mcf) (\$/bbl)
Proved Reserves	Light and Medium Crude Oil (including solution gas and other by-products)	xxx	xxx
	Heavy Oil (including solution gas and other by-products)	xxx	xxx
	Natural Gas (including by-products but excluding solution gas and by-products from oil wells)	xxx	xxx
	Non-Conventional Oil and Gas Activities	xxx	xxx
	Total	xxx	
Proved Plus Probable Reserves	Light and Medium Crude Oil (including solution gas and other by-products)	xxx	xxx
	Heavy Oil (including solution gas and other by-products)	xxx	xxx
	Natural Gas (including by-products but excluding solution gas from oil wells)	xxx	xxx
	Non-Conventional Oil and Gas Activities	xxx	xxx
	Total	xxx	

Reference: Item 2.1(3)(c) of Form 51-101F1

**SUMMARY OF PRICING ASSUMPTIONS
as of December 31, 2006**

CONSTANT PRICES AND COSTS⁽¹⁾

Year	OIL ⁽²⁾				NATURAL GAS ⁽²⁾ AECO Gas Price (\$Cdn/MMBtu)	NATURAL GAS LIQUIDS FOB Field Gate (\$Cdn/bbl)	EXCHANGE RATE ⁽³⁾ (\$US/\$Cdn)
	WTI Oklahoma (\$US/bbl)	Cushing Edmonton Par Price 40 ⁰ API (\$Cdn/bbl)	Hardisty Heavy 12 ⁰ API (\$Cdn/bbl)	Cromer Medium 29.3 ⁰ API (\$Cdn/bbl)			
Historical (Year End)							
2003	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2004	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2005	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2006 (Year End)	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx

 OPTIONAL
SUPPLEMENTAL

- (1) This disclosure is triggered by optional supplemental disclosure of item 2.2 of Form 51-101F1.
 (2) This summary table identifies benchmark reference pricing schedules that might apply to a reporting issuer.
 (3) The exchange rate used to generate the benchmark reference prices in this table.

Reference: Item 3.1 of Form 51-101 F1

SUMMARY OF PRICING AND INFLATION RATE ASSUMPTIONS
as of December 31, 2006
FORECAST PRICES AND COSTS

Year	OIL ⁽¹⁾				NATURAL GAS ⁽¹⁾ AECO Gas Price (\$Cdn/MMBtu)	NATURAL GAS LIQUIDS FOB Field Gate (\$Cdn/bbl)	INFLATION RATES ⁽²⁾ %/Year	EXCHANGE RATE ⁽³⁾ \$US/\$Cdn
	WTI Cushing Oklahoma \$US/bbl	Edmonton Par Price 40 ⁰ API \$Cdn/bbl	Hardisty Heavy 12 ⁰ API \$Cdn/bbl	Cromer Medium 29.3 ⁰ API \$Cdn/bbl				
Historical ⁽⁴⁾								
2003	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2004	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2005	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2006	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Forecast								
2007	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2008	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2009	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2010	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
2011	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Thereafter	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx

(1) This summary table identifies benchmark reference pricing schedules that might apply to a reporting issuer.

(2) Inflation rates for forecasting prices and costs.

(3) Exchange rates used to generate the benchmark reference prices in this table

(4) Item 3.2 (1)(b) of Form 51-101F1 also requires disclosure of the reporting issuer's weighted average historical prices for the most recent financial year (2006, in this example).

 OPTIONAL
SUPPLEMENTAL

Reference: Item 3.2 of Form 51-101 F1

**RECONCILIATION OF
COMPANY GROSS RESERVES
BY PRODUCT TYPE⁽¹⁾**

FORECAST PRICES AND COSTS

FACTORS	LIGHT AND MEDIUM OIL			HEAVY OIL			ASSOCIATED AND NON-ASSOCIATED GAS		
	Gross Proved (Mdbl)	Gross Probable (Mdbl)	Gross Proved Plus Probable (Mdbl)	Gross Proved (Mdbl)	Gross Probable (Mdbl)	Gross Proved Plus Probable (Mdbl)	Gross Proved (MMcf)	Gross Probable (MMcf)	Gross Proved Plus Probable (MMcf)
December 31, 2005	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
Extensions & Improved Recovery Technical	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Revisions	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Discoveries	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Acquisitions	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Dispositions	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Economic Factors	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Production	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
December 31, 2006	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

(1) The reserves reconciliation must include other product types, including synthetic oil, bitumen, coal bed methane, hydrates, shale oil and shale gas, if material for the reporting issuer.

Reference: Item 4.1 of Form 51-101F1

Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue

[Décisions du Président-directeur général](#)

[Avis](#)

[Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue](#)

[Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue](#)

[Règlements concordants au Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue](#)

[Modifications aux instructions concordantes au Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue](#)

[Notice](#)

[Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations](#)

[Amendments to Policy Statement to Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations](#)

[Concordant amendments to the Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations](#)

[Concordant amendments to policies relating to Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations](#)

DÉCISION N° 2007-PDG-0208***Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue***

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, conformément aux paragraphes 1°, 2°, 3°, 8°, 9°, 20° et 34° de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement visé à l'article 331.1 de la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 1^{er} décembre 2006 [(2006) Vol. 3, n° 48, B.A.M.F., section 6.2.1] d'un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « premier projet »), accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, L.R.Q., c. R-18.1 (l'« avis réglementaire »), le tout, conformément à l'article 331.2 de la Loi;

Vu la publication pour consultation au Bulletin le 30 mars 2007 [(2007) Vol. 4, n° 13, B.A.M.F., section 6.2.1] d'un second projet de *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « second projet »), accompagné de l'avis réglementaire, le tout, conformément à l'article 331.2 de la Loi;

Vu la fin de la période de consultation du premier projet et du second projet;

Vu la publication du premier projet et du second projet pour information au Bulletin le 12 octobre 2007 [(2007) Vol. 4, n° 41, B.A.M.F., section 6.2.2];

Vu l'opportunité de prendre le *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* annexé à la présente décision intégrant les modifications proposées par le premier projet et le second projet;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331.1 de la Loi au ministre des Finances, qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la Loi;

Vu la recommandation de la Direction de l'encadrement des marchés de valeurs;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa transmission à la ministre des Finances pour approbation.

Fait le 30 novembre 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2007-PDG-0209**Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 51-102
sur les obligations d'information continue**

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») prévu à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »), d'établir des instructions générales définissant les exigences découlant de l'application de l'article 276 de la Loi, à l'intérieur de la discrétion qui lui est conférée;

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir une instruction générale prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 1^{er} décembre 2006 [(2006) Vol. 3, n° 48, B.A.M.F., section 6.2.1] d'un premier projet de modification de l'instruction générale (le « premier projet »);

Vu la publication du premier projet pour information au Bulletin le 12 octobre 2007 [(2007) Vol. 4, n° 41, B.A.M.F., section 6.2.2];

Vu la publication d'un second projet de modification de l'instruction générale pour information au Bulletin, le 12 octobre 2007 [(2007) Vol. 4, n° 41, B.A.M.F., section 6.2.2], relié aux modifications concernant les émetteurs émergents (le « second projet »);

Vu la décision n° 2007-PDG-0208, par laquelle l'Autorité a pris le *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*;

Vu l'opportunité d'établir une modification de l'instruction générale intégrant les modifications proposées par le premier projet et le second projet;

Vu l'article 298 de la Loi prévoyant l'obligation de publier les instructions générales au Bulletin;

Vu la recommandation de la Direction de l'encadrement des marchés de valeurs;

En conséquence :

L'Autorité établit la modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la publication au Bulletin.

La présente décision prend effet le 31 décembre 2007.

Fait le 30 novembre 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2007-PDG-0210**Règlements concordants au Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue**

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre les règlements énumérés ci-dessous, conformément aux paragraphes de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »), qui sont indiqués en regard de chacun des règlements :

- *Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* (paragraphes 1° et 9°);
- *Règlement modifiant le Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion* (paragraphes 1° et 9°);
- *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (paragraphes 1°, 9° et 34°);
- *Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables* (paragraphe 34°);
- *Règlement modifiant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (paragraphe 34°);
- *Règlement modifiant le Règlement 52-110 sur le comité de vérification* (paragraphes 19.2° et 34°);
- *Règlement modifiant le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (paragraphe 34°);
- *Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers* (paragraphe 34°);
- *Règlement abrogeant l'Instruction générale C-48, Information financière prospective* (paragraphes 1°, 3°, 8°, 9°, 11°, 19° et 34°);
- *Règlement abrogeant le Règlement Q-11 sur l'Information financière prospective* (paragraphes 1°, 3°, 8°, 9°, 11° et 19°);
- *Règlement modifiant le Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus* (paragraphes 1°, 8°, 9°, 20° et 34°); et
- *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières* (paragraphes 1°, 8°, 9° et 19°);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication des projets de règlements suivants (les « premiers projets ») pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 1^{er} décembre 2006 [(2006) Vol. 3, n° 48, B.A.M.F., section 6.2.1], accompagnés de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, L.R.Q., c. R-18.1 (l'« avis réglementaire »), le tout, conformément à l'article 331.2 de la Loi :

- *Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;*
- *Règlement modifiant le Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion;*
- *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription;*
- *Règlement abrogeant l'Instruction générale C-48, Information financière prospective;*
- *Règlement abrogeant le Règlement Q-11 sur l'Information financière prospective;*
- *Règlement modifiant le Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus; et*
- *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières;*

Vu la publication des projets de règlements suivants (les « seconds projets ») pour consultation au Bulletin le 30 mars 2007 [(2007) Vol. 4, n° 13, B.A.M.F., section 6.2.1], accompagnés de l'avis réglementaire, le tout, conformément à l'article 331.2 de la Loi :

- *Règlement modifiant le Règlement 52-110 sur le comité de vérification;*
- *Règlement modifiant le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance; et*
- *Règlement modifiant le Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus;*

Vu la publication des projets de règlements suivants (les « troisièmes projets ») pour consultation au Bulletin le 12 octobre 2007 [(2007) Vol. 4, n° 41, B.A.M.F., section 6.2.2], de manière concordante à un projet du *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* également publié pour consultation, accompagnés de l'avis réglementaire, le tout, conformément à l'article 331.2 de la Loi :

- *Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables;*
- *Règlement modifiant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs;*
- *Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers;*

Vu la fin de la période de consultation des premiers projets, des seconds projets et des troisièmes projets;

Vu la publication des premiers projets et des seconds projets pour information au Bulletin le 12 octobre 2007 [(2007) Vol. 4, n° 41, B.A.M.F., section 6.2.2];

Vu l'opportunité d'intégrer en un seul projet de *Règlement modifiant le Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus*, les modifications à ce règlement qui ont été publiées séparément, tel qu'il est mentionné ci-dessus;

Vu la décision n° 2007-PDG-0208 en date du 30 novembre 2007, par laquelle l'Autorité a pris le *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* et en a autorisé la transmission à la ministre des Finances pour approbation;

Vu l'opportunité de prévoir l'entrée en vigueur de l'ensemble des modifications corrélatives au *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* visée par la présente décision en même temps que ce règlement;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331.1 de la Loi au ministre des Finances, qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la Loi;

Vu la recommandation de la Direction de l'encadrement des marchés de valeurs;

En conséquence :

L'Autorité prend les règlements suivants, dans leurs versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise leur transmission à la ministre des Finances pour approbation :

- *Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;*
- *Règlement modifiant le Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion;*
- *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription;*
- *Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables;*
- *Règlement modifiant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs;*
- *Règlement modifiant le Règlement 52-110 sur le comité de vérification;*
- *Règlement modifiant le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance;*
- *Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers;*
- *Règlement abrogeant l'Instruction générale C-48, Information financière prospective;*
- *Règlement abrogeant le Règlement Q-11 sur l'Information financière prospective;*
- *Règlement modifiant le Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus; et*

- *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières.*

Fait le 30 novembre 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2007-PDG-0211**Modifications corrélatives concernant certaines instructions générales découlant du Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue**

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») d'établir les modifications aux instructions générales énumérées ci-dessous (collectivement, les « projets concordants »), conformément à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (la « Loi ») :

- modification de l'*Instruction générale 41-201 relative aux fiducies de revenu et autres placements indirects*;
- modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;
- modification de l'Instruction générale 51-201, *Lignes directrices en matière de communication de l'information*; et
- modification de l'*Instruction complémentaire Q-28, Exigences générales relatives aux prospectus*;

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre une instruction générale prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication de certains des projets concordants pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin »), le 1^{er} décembre 2006 [(2006) Vol. 3, n° 48, B.A.M.F., section 6.2.1];

Vu la fin de la période de consultation;

Vu la publication des projets concordants pour information au Bulletin le 12 octobre 2007 [(2007) Vol. 4, n° 41, B.A.M.F., section 6.2.2];

Vu la décision n° 2007-PDG-0208 et la décision n° 2007-PDG-0210 en date du 30 novembre 2007, par laquelle l'Autorité a pris respectivement le *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* et les règlements concordants qui en découlent, et a autorisé leur transmission à la ministre des Finances pour approbation;

Vu la recommandation de la Direction de l'encadrement des marchés de valeurs;

En conséquence :

L'Autorité établit les modifications aux instructions générales suivantes, dans leurs versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la publication au Bulletin :

- modification de l'*Instruction générale 41-201 relative aux fiducies de revenu et autres placements indirects*;
- modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;
- modification de l'*Instruction générale 51-201, Lignes directrices en matière de communication de l'information*; et
- modification de l'*Instruction complémentaire Q-28, Exigences générales relatives aux prospectus*.

La présente décision prendra effet le 31 décembre 2007.

Fait le 30 novembre 2007.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue¹

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le règlement suivant :

- *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, la modification à l'*Instruction générale relative au Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

Avis de publication

Le *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* a été pris par l'Autorité le 30 novembre 2007, a reçu l'approbation ministérielle requise et est entré en vigueur le 31 décembre 2007.

L'arrêté ministériel approuvant le règlement a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, en date du 27 décembre 2007 et est reproduit ci-dessous.

Le 11 janvier 2008

¹ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

Règlements concordants au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue¹

L'Autorité des marchés financiers publie les règlements suivants :

- *Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;*
- *Règlement modifiant le Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion;*
- *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription;*
- *Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables;*
- *Règlement modifiant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs;*
- *Règlement modifiant le Règlement 52-110 sur le comité de vérification;*
- *Règlement modifiant le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance;*
- *Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matières d'information continue et autres dispenses en faveurs des émetteurs étrangers;*
- *Règlement abrogeant l'Instruction générale C-48, Information financière prospective;*
- *Règlement abrogeant le Règlement Q-11 sur l'information financière prospective;*
- *Règlement modifiant le Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus;*
- *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières.*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, les textes suivants :

- *modification de l'Instruction générale 41-201 relative aux fiducies de revenu et autres placements indirects;*
- *modification de l'Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;*
- *modification de l'Instruction générale 51-201, Lignes directrices en matière de communication de l'information;*
- *modification de l'Instruction complémentaire Q-28, Exigences générales relatives aux prospectus;*

¹ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

Avis de publication

Ces règlements ont été pris par l'Autorité le 30 novembre 2007, ont reçu les approbations ministérielles requises et sont entrés en vigueur le 31 décembre 2007.

Les arrêtés ministériels approuvant ces règlements ont été publiés dans la Gazette officielle du Québec, en date du 27 décembre 2007 et sont reproduits ci-après.

Le 11 janvier 2008

A.M., 2007-08**Arrêté numéro V-1.1-2007-08 de la ministre des Finances en date du 14 décembre 2007**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue

VU que les paragraphes 1°, 2°, 3°, 8°, 9°, 20° et 34° de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1) prévoient que l'Autorité des marchés financiers peut adopter des règlements concernant les matières visées à ces paragraphes;

VU que les troisième et quatrième alinéas de l'article 331.2 de cette loi prévoient qu'un projet de règlement est publié au Bulletin de l'Autorité, qu'il est accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) et qu'il ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication;

VU que les premier et cinquième alinéas de cet article prévoient que tout règlement pris en vertu de l'article 331.1 est approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'il indique le règlement;

VU que le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue a été approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-03 du 19 mai 2005;

VU qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

VU que le projet de Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue a été publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, n° 48 du 1^{er} décembre 2006 et au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, n° 13 du 30 mars 2007;

VU que l'Autorité des marchés financiers a adopté, par la décision n° 2007-PDG-0208 du 30 novembre 2007, le Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;

VU qu'il y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances approuve sans modification le Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 14 décembre 2007

La ministre des Finances,
MONIQUE JÉROME-FORGET

Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 2°, 3°, 8°, 9°, 20° et 34°)

1. Le paragraphe 1 de l'article 1.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue est modifié:

1° par le remplacement, dans la définition de « agence de notation agréée », des mots « Dominion Bond Rating Service Limited » par les mots « DBRS Limited »;

2° par le remplacement, dans la définition de « émetteur émergent », des mots « du marché connu sous le nom de OFEX » par les mots « des marchés PLUS exploités par PLUS Markets Group plc »;

3° par la suppression des définitions de « fonds d'investissement » et de « fonds d'investissement à capital fixe »;

* Les dernières modifications au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-03 du 19 mai 2005 (2005, *G.O.* 2, 2264), ont été apportées par le règlement approuvé par l'arrêté ministériel n° 2006-04 du 13 décembre 2006 (2006, *G.O.* 2, 5895). Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 2007, à jour au 1^{er} septembre 2007.

4° par l'insertion, après la définition de « formulaire de procuration », de la suivante :

« « information financière prospective » : toute information prospective sur les résultats d'exploitation futurs, la situation financière future ou les flux de trésorerie futurs que l'on peut établir en se fondant sur des hypothèses au sujet des conditions économiques et des lignes de conduite futures et qui est présentée sous forme de bilan, d'état des résultats ou d'état des flux de trésorerie historique ; » ;

5° par l'insertion, après la définition de « personne informée », de la suivante :

« « perspectives financières » : toute information prospective sur les résultats d'exploitation futurs, la situation financière future ou les flux de trésorerie futurs que l'on peut établir en se fondant sur des hypothèses au sujet des conditions économiques et des lignes de conduite futures, qui n'est pas présentée sous forme de bilan, d'état des résultats ou d'état des flux de trésorerie historique ; » ;

2. L'article 4.10 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2, de la disposition *ii* par la suivante :

« *ii*) dans le cas où l'émetteur assujéti n'a pas déposé de document visé à la sous-disposition *i* ou le document n'inclut pas les états financiers de l'acquéreur par prise de contrôle inversée qui seraient présentés dans un prospectus, les états financiers prévus par la législation en valeurs mobilières et prescrits pour le prospectus que cet acquéreur pouvait utiliser pour placer des titres dans le territoire avant la prise de contrôle inversée ; » ;

3. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 4.11, de ce qui suit :

« PARTIE 4A INFORMATION PROSPECTIVE

« 4A.1. Champ d'application

La présente partie s'applique à toute information prospective communiquée par l'émetteur assujéti qui n'est pas contenue dans une déclaration verbale.

« 4A.2. Fondement valable

L'émetteur assujéti ne peut communiquer de l'information prospective que s'il a un fondement valable pour l'établir.

« 4A.3. Information à fournir

Toute information prospective importante communiquée par l'émetteur assujéti doit contenir les renseignements suivants :

a) une mention indiquant qu'il s'agit d'information prospective ;

b) une mise en garde indiquant que les résultats réels peuvent différer de l'information prospective, et les facteurs de risque importants qui pourraient entraîner un écart important entre cette information et les résultats réels ;

c) les hypothèses ou les facteurs importants utilisés dans l'établissement de l'information prospective ;

d) s'il y a lieu, la description de la politique de l'émetteur assujéti en matière de mise à jour de l'information prospective, outre les procédures visées au paragraphe 2 de l'article 5.8.

« PARTIE 4B INFORMATION FINANCIÈRE PROSPECTIVE ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES

« 4B.1. Champ d'application

1) La présente partie s'applique à l'information financière prospective et aux perspectives financières communiquées par l'émetteur assujéti.

2) Toutefois, la présente partie ne s'applique pas à l'information suivante :

a) l'information prévue par le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-15 du 2 août 2005 et par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers ;

b) l'information présentée conformément aux conditions d'une dispense de l'application des obligations visées au sous-paragraphe *a* octroyée par l'autorité en valeurs mobilières, sauf si elle décide que la présente partie s'y applique ;

c) l'information contenue dans une déclaration verbale.

«4B.2. Hypothèses

1) L'émetteur assujetti communique de l'information financière prospective et des perspectives financières fondées sur des hypothèses qui sont raisonnables dans les circonstances.

2) L'information financière prospective ou les perspectives financières fondées sur des hypothèses raisonnables dans les circonstances doivent notamment remplir les conditions suivantes :

a) elles sont limitées à la période pour laquelle elles peuvent faire l'objet d'estimations raisonnables ;

b) elles sont établies selon les conventions comptables que l'émetteur assujetti prévoit suivre pour l'établissement de ses états financiers historiques pour la période visée par l'information financière prospective ou les perspectives financières.

«4B.3. Information à fournir

Outre l'information prévue à l'article 4A.3, l'information financière prospective et les perspectives financières communiquées par l'émetteur assujetti doivent contenir les renseignements suivants :

a) la date d'approbation de l'information financière prospective ou des perspectives financières par la direction, si le document renfermant l'information financière prospective ou les perspectives financières n'est pas daté ;

b) l'indication des fins auxquelles l'information financière prospective ou les perspectives financières sont destinées et une mise en garde indiquant que ces informations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. ».

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5.7, du suivant :

«5.8. Information prospective importante communiquée antérieurement

1) Le présent article s'applique à toute information prospective importante communiquée par l'émetteur assujetti, à l'exception de l'information suivante :

a) l'information prospective contenue dans une déclaration verbale ;

b) l'information suivante :

i) l'information prévue par le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières et par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers ;

ii) l'information présentée conformément aux conditions d'une dispense de l'application des règlements visés à la disposition *i* octroyée par l'autorité en valeurs mobilières, sauf si elle décide que la présente partie s'y applique.

2) L'émetteur assujetti inclut dans le rapport de gestion ou dans son supplément au rapport de gestion, s'il est requis en vertu de l'article 5.2, l'analyse des éléments suivants :

a) les événements et circonstances survenus au cours de la période sur laquelle porte le rapport de gestion qui sont raisonnablement susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et l'information prospective importante communiquée au public antérieurement par l'émetteur assujetti pour une période non encore achevée ;

b) tout écart visé au sous-paragraphe a.

3) Le paragraphe 2 ne s'applique pas si l'émetteur assujetti remplit les conditions suivantes :

a) il inclut l'information prévue à ce paragraphe dans un communiqué qu'il publie et dépose avant le dépôt du rapport de gestion ou du supplément au rapport de gestion visé à ce paragraphe ;

b) dans le rapport de gestion ou le supplément au rapport de gestion visé à ce paragraphe :

i) il mentionne le communiqué visé au sous-paragraphe a ;

ii) il indique la date du communiqué ;

iii) il précise que le communiqué peut être consulté à l'adresse « www.sedar.com ».

4) L'émetteur assujetti indique et analyse dans le rapport de gestion ou dans son supplément au rapport de gestion, s'il est requis en vertu de l'article 5.2, tout écart important entre les éléments suivants :

a) les résultats réels de l'exercice ou de la période intermédiaire sur lequel porte le rapport de gestion ;

b) l'information financière prospective et les perspectives financières communiquées antérieurement par l'émetteur assujetti pour la période visée au sous-paragraphe a.

5) Si, au cours de la période sur laquelle porte le rapport de gestion, l'émetteur assujetti décide de retirer de l'information prospective importante communiquée antérieurement, les dispositions suivantes s'appliquent :

a) l'émetteur assujéti indique la décision dans le rapport de gestion ou dans son supplément au rapport de gestion, s'il est requis en vertu de l'article 5.2, ainsi que les événements et les circonstances qui l'ont motivée, notamment les hypothèses qui sous-tendent l'information prospective et qui ne sont plus valides ;

b) l'émetteur assujéti n'est pas tenu de se conformer au paragraphe 4 relativement au rapport de gestion ou au supplément au rapport de gestion si les conditions suivantes sont remplies :

i) il se conforme au sous-paragraphe a ;

ii) le rapport de gestion ou le supplément au rapport de gestion est déposé avant la fin de la période sur laquelle porte l'information prospective.

6) Le sous-paragraphe a du paragraphe 5 ne s'applique pas si l'émetteur assujéti remplit les conditions suivantes :

a) il inclut l'information prévue à ce sous-paragraphe dans un communiqué qu'il publie et dépose avant le dépôt du rapport de gestion ou du supplément au rapport de gestion visé au paragraphe 5 ;

b) dans le rapport de gestion ou le supplément au rapport de gestion visé au paragraphe 5 :

i) il mentionne le communiqué visé au sous-paragraphe a ;

ii) il indique la date du communiqué ;

iii) il précise que le communiqué peut être consulté à l'adresse « www.sedar.com ». ».

5. L'article 8.1 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le paragraphe 1, des mots « approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-15 du 2 août 2005 ».

6. La partie 1 de l'Annexe 51-102A1 de ce règlement est modifiée :

1° par la suppression du paragraphe g ;

2° par la renumérotation des paragraphes h à p, qui deviennent respectivement les paragraphes g à o.

7. L'Annexe 51-102A2 de ce règlement est modifiée :

1° dans la rubrique 10.2 :

a) par le remplacement du paragraphe 1 par ce qui suit :

« 1) Déclarer, le cas échéant, si un administrateur ou un membre de la haute direction de la société est, à la date de la notice annuelle, ou a été, au cours des dix exercices précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances de la société ou d'une autre société qui a fait l'objet d'une des ordonnances suivantes, en indiquant les motifs à l'appui de l'ordonnance et en précisant si elle est toujours en vigueur :

a) une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ;

b) une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.

« 1.1) Pour l'application du paragraphe 1, une « ordonnance » s'entend d'une des ordonnances suivantes qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs :

a) toute interdiction d'opérations ;

b) toute ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ;

c) toute ordonnance qui refuse à la société le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières.

« 1.2) Déclarer, le cas échéant, si un administrateur ou un membre de la haute direction de la société, ou un actionnaire détenant suffisamment de titres de la société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci :

a) est, à la date de la notice annuelle, ou a été, au cours des dix exercices précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction de la société ou d'une autre société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'exercice suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens ;

b) a, au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.»;

b) par l'insertion, dans l'instruction *i* et après «des paragraphes 1», de «, 1.2»;

c) par le remplacement de l'instruction *ii* par la suivante:

«*ii*) Une interdiction d'opérations qui s'applique aux administrateurs ou aux membres de la haute direction d'une société est une ordonnance pour l'application du sous-paragraphes a du paragraphe 1 de l'article 10.2 et doit donc être indiquée, que l'administrateur, le chef de la direction ou le chef des finances y soit désigné ou non.»;

d) par l'addition, après l'instruction *iii*, de la suivante:

«*iv*) L'information prévue au sous-paragraphes a du paragraphe 1 de l'article 10.2 n'est à fournir que si l'administrateur ou le membre de la haute direction était administrateur, chef de la direction ou chef des finances au moment où l'ordonnance a été prononcée contre la société. Il n'est pas nécessaire de fournir l'information si l'administrateur ou le membre de la direction est entré dans ces fonctions par la suite.»;

2° par le remplacement de la rubrique 18.1 par la suivante:

«18.1. Information complémentaire

Les sociétés qui ne sont pas tenues d'envoyer de circulaires établies conformément à l'Annexe 51-102A5 à leurs porteurs doivent fournir l'information prévue aux rubriques 6 à 10, 12 et 13 de cette annexe, modifiée comme suit, le cas échéant:

Annexe 51-102A5

Modification

Rubrique 6 – Titres comportant droit de vote et principaux porteurs	Fournir l'information visée à l'article 6.1 sans tenir compte de l'expression «donnant le droit de voter à l'assemblée». Ne pas fournir l'information visée aux articles 6.2 à 6.4. Fournir l'information visée à l'article 6.5.
Rubrique 7 – Élection des administrateurs	Ne pas tenir compte du préambule de l'article 7.1. Fournir l'information visée à l'article 7.1 sans tenir compte du mot «proposé». Ne pas fournir l'information visée à l'article 7.3.
Rubrique 8 – Rémunération de certains membres de la haute direction	Ne pas tenir compte du préambule et des paragraphes <i>a</i> à <i>c</i> de la rubrique 8. La société qui n'envoie pas de circulaire à ses porteurs doit fournir l'information prévue à l'Annexe 51-102A6.
Rubrique 9 – Titres pouvant être émis en vertu de plans de rémunération à base de titres de participation	Ne pas tenir compte du paragraphe 1 de l'article 9.1.
Rubrique 10 – Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction	Fournir l'information visée en remplaçant chaque occurrence de l'expression «date de la circulaire» par «date de la notice annuelle». Ne pas tenir compte du paragraphe <i>a</i> de l'article 10.3.
Rubrique 12 – Nomination d'un vérificateur	Donner le nom du vérificateur. Si sa nomination remonte à moins de cinq ans, indiquer la date.».

8. L'Annexe 51-102A5 de ce règlement est modifiée :

1° par le remplacement de la rubrique 7.2 par la suivante :

«**7.2.** Déclarer, le cas échéant, si un candidat à un poste d'administrateur :

a) est, à la date de la circulaire, ou a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris celle visée par la circulaire, qui a fait l'objet d'une des ordonnances suivantes, en indiquant les motifs à l'appui de l'ordonnance et en précisant si elle est toujours en vigueur :

i) une ordonnance prononcée pendant que le candidat exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ;

ii) une ordonnance prononcée après que le candidat a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions ;

b) est, à la date de la circulaire, ou a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société, y compris celle visée par la circulaire, qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens ;

c) a, au cours des dix années précédant la date de la circulaire, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens. » ;

2° dans la rubrique 7.2.2 :

a) par le remplacement de l'instruction ii par la suivante :

«ii) Une interdiction d'opérations qui s'applique aux administrateurs ou aux membres de la haute direction d'une société est une ordonnance pour l'application du sous-paragraphe i du paragraphe a de l'article 7.2 et doit donc être indiquée, que le candidat au poste d'administrateur y soit désigné ou non. » ;

b) par l'insertion, après l'instruction iii, de ce qui suit :

«iv) L'information prévue au sous-paragraphe i du paragraphe a de l'article 7.2 n'est à fournir que si le candidat au poste d'administrateur était administrateur, chef de la direction ou chef des finances au moment où l'ordonnance a été prononcée contre la société. Il n'est pas nécessaire de fournir l'information si le candidat est entré dans ces fonctions par la suite.

«**7.2.3.** Pour l'application du paragraphe a de l'article 7.2, une « ordonnance » s'entend d'une des ordonnances suivantes qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs :

a) toute interdiction d'opérations ;

b) toute ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ;

c) toute ordonnance qui prive la société visée du droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières. » ;

3° par le remplacement du deuxième alinéa de la rubrique 14.2 par le suivant :

«Les renseignements sont l'information, y compris les états financiers, qui est prévue par la législation en valeurs mobilières et prescrite pour le prospectus que l'entité pourrait utiliser immédiatement avant l'envoi et le dépôt de la circulaire relative à une acquisition significative ou à une opération de restructuration pour placer des titres dans le territoire. ».

9. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

49208

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU
RÈGLEMENT 51-102 SUR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c.V-1.1, a. 274; 2006, c. 50)

1. Le paragraphe 3 de l'article 1.4 de l'Instruction générale relative au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* est modifié par l'addition, à la fin, de l'alinéa suivant :

« De même, il y a lieu d'inclure dans les expressions « chef de la direction » et « chef des finances » les personnes physiques qui assument les responsabilités normalement associées à ces fonctions ou qui exercent des fonctions analogues. Il convient d'en juger indépendamment du titre attribué à cette personne ou du fait qu'elle est employée directement ou qu'elle agit en vertu d'une convention. ».

2. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 4.2, de ce qui suit :

« PARTIE 4A INFORMATION PROSPECTIVE

4A.1 Champ d'application

L'article 4A.1 du règlement prévoit que la partie 4A s'applique à toute information prospective communiquée par l'émetteur assujetti qui n'est pas contenue dans une déclaration verbale. L'émetteur assujetti devrait comprendre l'information prospective « communiquée » au public au sens large du terme. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- l'information qu'il dépose auprès des autorités en valeurs mobilières;
- l'information contenue dans les communiqués qu'il publie;
- l'information affichée sur son site Web;
- l'information publiée dans les documents promotionnels ou d'autres documents similaires qu'il établit ou diffuse dans le public.

4A.2 Fondement valable

L'article 4A.2 du règlement exige que l'émetteur assujetti ait un fondement valable pour établir l'information prospective qu'il communique. L'interprétation de ce qui constitue un « fondement valable » doit se faire à la lumière des facteurs suivants :

- a) le caractère raisonnable des hypothèses qui sous-tendent l'information prospective;
- b) le processus suivi pour établir et réviser l'information prospective.

4A.3 Information prospective importante

Conformément aux articles 4A.3 et 5.8 du règlement, l'émetteur assujetti doit inclure les renseignements prescrits dans toute information prospective importante qu'il communique. Les émetteurs assujettis doivent exercer leur jugement pour déterminer l'importance de l'information. Lorsque la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de l'émetteur assujetti serait différente si l'information était passée sous silence ou formulée de façon incorrecte, l'information est probablement importante. Ce concept d'importance correspond à celui figurant dans le Manuel de l'ICCA.

L'article 1.1 renferme des définitions des expressions « information financière prospective » et « perspectives financières ». Selon nous, l'information financière prospective et la plupart des perspectives financières constituent de l'information prospective importante. Les perspectives financières consistent notamment en des prévisions de produits, de bénéfice net, de bénéfice par action et de frais de recherche et de développement, cette information étant communément désignée comme les résultats prévisionnels lorsqu'elle porte sur les résultats.

L'estimation des ouvertures de nouveaux établissements par un émetteur du secteur du commerce de détail est un exemple d'information prospective qui ne constitue pas des perspectives financières ni de l'information financière prospective. Ce type d'information constitue de l'information importante si la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de l'émetteur assujetti serait différente si l'information était passée sous silence ou formulée de façon incorrecte.

4A.4 Mode de présentation

Conformément à l'article 4A.3 du règlement, toute information prospective importante doit contenir les renseignements prescrits. Ces renseignements doivent être présentés d'une manière qui permette à l'investisseur qui lit le document ou tout autre texte contenant l'information prospective de faire facilement ce qui suit :

- a) comprendre que l'information prospective est fournie dans le document ou le texte;
- b) reconnaître l'information prospective comme telle;
- c) prendre connaissance des hypothèses importantes qui sous-tendent l'information prospective et des facteurs de risque importants associés à cette information.

4A.5 Présentation des mises en garde et des facteurs de risque importants

1) En vertu du paragraphe *b* de l'article 4A.3 du règlement, l'émetteur assujetti doit présenter avec l'information prospective importante une mise en garde indiquant que les résultats réels peuvent différer de cette information et indiquer les facteurs de risque importants pouvant entraîner des écarts importants. Les facteurs de risque indiqués doivent se rapporter à l'information prospective et ne doivent pas être présentés au moyen de formules vagues ou toutes faites.

2) L'information prévue au paragraphe *b* de l'article 4A.3 du règlement doit indiquer les facteurs significatifs et raisonnablement prévisibles dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils entraînent un écart important entre les résultats réels et ceux projetés dans l'information prospective importante. Ce paragraphe ne saurait être interprété comme obligeant les émetteurs assujettis à prévoir et à analyser tout ce qui pourrait théoriquement causer un écart.

4A.6 Présentation des hypothèses ou des facteurs importants

Conformément au paragraphe *c* de l'article 4A.3 du règlement, l'émetteur assujetti doit exposer les hypothèses ou les facteurs importants utilisés dans l'établissement de l'information prospective importante. Ces facteurs ou hypothèses devraient se rapporter à l'information prospective. Il n'est pas nécessaire de faire un exposé exhaustif de chaque hypothèse ou facteur utilisé : le critère d'appréciation de l'importance relative s'applique.

4A.7 Date des hypothèses

La direction de l'émetteur assujetti qui communique de l'information prospective importante doit s'assurer que les hypothèses sont appropriées à la date à

laquelle elle la communique, même si elle a pu être établie antérieurement ou à partir d'information accumulée sur une certaine période.

4A.8 Période visée

Le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de l'article 4B.2 du règlement oblige les émetteurs assujettis à limiter la période visée par l'information financière prospective ou les perspectives financières à une période pour laquelle ces informations peuvent faire l'objet d'estimations raisonnables. Dans bon nombre de cas, cette période ne s'étend pas au delà de la date de clôture de l'exercice suivant de l'émetteur assujetti. Les émetteurs assujettis devraient notamment prendre en considération leur capacité à formuler des hypothèses appropriées, la nature de leur secteur d'activité et leur cycle d'exploitation.

4A.9 Information financière prospective

Le chapitre 4250, *Informations financières prospectives*, du Manuel de l'ICCA vise les émetteurs assujettis qui communiquent de l'information financière prospective. Lorsque l'émetteur assujetti estime qu'il existe un fondement valable à l'information financière prospective établie en fonction d'une ou de plusieurs hypothèses spéculatives, au sens donné à cette expression dans le chapitre 4250 du Manuel de l'ICCA, ces hypothèses spéculatives doivent cadrer avec les lignes de conduite que l'émetteur assujetti entend se donner. ».

3. La partie 5 de cette instruction générale est modifiée par l'addition, après l'article 5.4, du suivant :

« 5.5. Information prospective importante communiquée antérieurement

1) Conformément au paragraphe 2 de l'article 5.8 du règlement, l'émetteur assujetti doit inclure une analyse de certains événements et circonstances survenus au cours de la période sur laquelle porte le rapport de gestion, qui sont raisonnablement susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et l'information prospective importante pour une période non encore achevée. L'émetteur assujetti ne doit inclure cette analyse que s'il a communiqué l'information prospective au public antérieurement. Ce paragraphe oblige également l'émetteur assujetti à analyser les écarts prévus.

Si, par exemple, un émetteur assujetti a publié de l'information financière prospective pour l'exercice courant en faisant l'hypothèse que le taux d'intérêt préférentiel demeurerait stable, mais que le taux a connu une hausse de 2 % à la fin du deuxième trimestre, l'émetteur assujetti est tenu d'analyser dans son rapport de gestion pour le deuxième trimestre la hausse du taux et son effet prévu sur les résultats en regard de ceux indiqués dans l'information financière prospective.

L'émetteur assujetti devrait déterminer si les événements et circonstances entraînant la présentation d'information dans le rapport de gestion ou le supplément au rapport de gestion en vertu du paragraphe 2 de l'article 5.8 du règlement pourraient également nécessiter le dépôt d'une déclaration de changement important, conformément à la partie 7 du règlement.

2) En vertu du paragraphe 4 de l'article 5.8 du règlement, l'émetteur assujetti doit indiquer et analyser tout écart important entre les résultats réels de l'exercice ou de période intermédiaire sur lequel porte son rapport de gestion ou son supplément au rapport de gestion et l'information financière prospective ou les perspectives financières qu'il a communiquées au public antérieurement pour cette période. L'émetteur assujetti devrait indiquer et analyser les écarts importants des éléments individuels importants de l'information financière prospective ou des perspectives financières, notamment les hypothèses.

Par exemple, si le montant réel des produits se rapproche des produits prévisionnels, mais qu'il y a un écart important entre la composition du chiffre d'affaires ou le volume des ventes et les prévisions de l'émetteur assujetti, celui-ci devrait expliquer cet écart.

3) Le paragraphe 5 de l'article 5.8 du règlement vise le cas où l'émetteur assujetti décide de retirer de l'information prospective importante communiquée antérieurement. Ce paragraphe oblige l'émetteur assujetti à indiquer sa décision ainsi que les événements et circonstances qui l'ont motivée, notamment les hypothèses qui sous-tendent l'information prospective importante et ne sont plus valides. Les émetteurs assujettis devraient déterminer si les événements et circonstances entraînant la présentation d'information dans le rapport de gestion ou le supplément au rapport de gestion en vertu du paragraphe 5 de l'article 5.8 du règlement pourraient également nécessiter le dépôt d'une déclaration de changement important, conformément à la partie 7 du règlement. Nous encourageons tous les émetteurs assujettis à signifier leur décision au marché rapidement, même si elle n'entraîne pas l'obligation de déclaration de changement important. ».

4. Cette instruction générale est modifiée par l'addition, après l'article 9.1, de l'article suivant :

« 9.2 Information prescrite pour le prospectus à fournir dans certaines circulaires

L'article 14.2 de l'Annexe 51-102A5 oblige l'émetteur à fournir au sujet de certaines entités de l'information qui figurerait dans le prospectus lorsqu'il faut obtenir l'approbation des porteurs pour procéder à une acquisition significative aux termes de laquelle des titres de l'entreprise acquise sont échangés contre des titres de l'émetteur ou à une opération de restructuration aux termes de laquelle des titres doivent être échangés, émis ou placés.

L'article 14.2 de cette annexe dispose que l'information doit être celle, y compris les états financiers, qui est prescrite pour le prospectus que l'entité pourrait utiliser immédiatement avant l'envoi et le dépôt de la circulaire relative à l'acquisition significative ou à l'opération de restructuration pour placer des titres dans le territoire.

Par exemple, s'il faut fournir dans la circulaire de la société A l'information sur cette société (un émetteur qui ne peut déposer qu'un prospectus ordinaire) et sur la société B (un émetteur qui peut déposer un prospectus simplifié), l'information sur la société A est celle qu'il faut fournir en vertu de la réglementation relative au prospectus ordinaire et l'information sur la société B, celle qu'il faut fournir conformément à la réglementation relative au prospectus simplifié. Toute information intégrée par renvoi dans la circulaire de la société A doit satisfaire aux conditions prévues au paragraphe c de la partie 1 de l'Annexe 51-102A5 et être déposée dans le profil SEDAR de cette société. ».

A.M., 2007-09**Arrêté numéro V-1.1-2007-09 de la ministre des Finances en date du 14 décembre 2007**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1)

CONCERNANT des règlements concordants au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue

VU que les paragraphes 1°, 3°, 8°, 9°, 11°, 19°, 19.2°, 20° et 34° de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières prévoient que l'Autorité des marchés financiers peut adopter des règlements concernant les matières visées à ces paragraphes;

VU que les troisième et quatrième alinéas de l'article 331.2 de cette loi prévoient qu'un projet de règlement est publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, qu'il est accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) et qu'il ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication;

VU que les premier et cinquième alinéas de cet article prévoient que tout règlement pris en vertu de l'article 331.1 est approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'indique le règlement;

VU que les règlements suivants ont été adoptés par une décision de l'Autorité des marchés financiers ou approuvés par un arrêté ministériel du ministre des Finances :

— le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié par l'arrêté ministériel n° 2005-24 du 30 novembre 2005;

— le Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion par la décision n° 2001-C-0247 du 12 juin 2001;

— le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription par l'arrêté ministériel n° 2005-20 du 12 août 2005;

— le Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables par l'arrêté ministériel n° 2005-08 du 19 mai 2005;

— le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs par l'arrêté ministériel n° 2005-09 du 7 juin 2005;

— le Règlement 52-110 sur le comité de vérification par l'arrêté ministériel n° 2005-10 du 7 juin 2005;

— le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance par l'arrêté ministériel n° 2005-11 du 7 juin 2005;

— le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers par l'arrêté ministériel n° 2005-07 du 19 mai 2005;

— l'Instruction générale C-48, Information financière prospective par la décision n° 2001-C-0291 du 12 juin 2001;

— le Règlement Q-11 sur l'information financière prospective par la décision n° 2001-C-0290 du 12 juin 2001;

— le Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus par la décision n° 2001-C-0390 du 14 août 2001;

VU que le Règlement sur les valeurs mobilières a été édicté par le décret n° 660-83 du 30 mars 1983 (1983, *G.O.* 2, 1511);

VU que les projets de règlement suivants ont été publiés conformément à l'article 331.2 de la Loi sur les valeurs mobilières et adoptés par l'Autorité :

— le Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, n° 48 du 1^{er} décembre 2006 et adopté par la décision n° 2007-PDG-0210 du 30 novembre 2007;

— le Règlement modifiant le Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, n° 48 du 1^{er} décembre 2006 et adopté par la décision n° 2007-PDG-0210 du 30 novembre 2007;

— le Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, n° 48 du 1^{er} décembre 2006 et adopté par la décision n° 2007-PDG-0210 du 30 novembre 2007;

— le Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, n° 41 du 12 octobre 2007 et adopté par la décision n° 2007-PDG-0210 du 30 novembre 2007;

— le Règlement modifiant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, n° 41 du 12 octobre 2007 et adopté par la décision n° 2007-PDG-0210 du 30 novembre 2007;

— le Règlement modifiant le Règlement 52-110 sur le comité de vérification publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, n° 13 du 30 mars 2007 et adopté par la décision n° 2007-PDG-0210 du 30 novembre 2007;

— le Règlement modifiant le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, n° 13 du 30 mars 2007 et adopté par la décision n° 2007-PDG-0210 du 30 novembre 2007;

— le Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, n° 41 du 12 octobre 2007 et adopté par la décision n° 2007-PDG-0210 du 30 novembre 2007;

— le Règlement abrogeant l'Instruction générale C-48, Information financière prospective publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, n° 48 du 1^{er} décembre 2006 et adopté par la décision n° 2007-PDG-0210 du 30 novembre 2007;

— le Règlement abrogeant le Règlement Q-11 sur l'information financière prospective publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, n° 48 du 1^{er} décembre 2006 et adopté par la décision n° 2007-PDG-0210 du 30 novembre 2007;

— le Règlement modifiant le Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, n° 48 du 1^{er} décembre 2006 et au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, n° 13 du 30 mars 2007 et adopté par la décision n° 2007-PDG-0210 du 30 novembre 2007;

— le Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières publié au Bulletin de l'Autorité des marchés

financiers, volume 3, n° 48 du 1^{er} décembre 2006 et adopté par la décision n° 2007-PDG-0210 du 30 novembre 2007;

VU qu'il y a lieu d'approuver ces règlements sans modification;

EN CONSÉQUENCE, la ministre des Finances approuve sans modification les règlements suivants dont les textes sont annexés au présent arrêté :

— Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;

— Règlement modifiant le Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion;

— Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription;

— Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables;

— Règlement modifiant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs;

— Règlement modifiant le Règlement 52-110 sur le comité de vérification;

— Règlement modifiant le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance;

— Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers;

— Règlement abrogeant l'Instruction générale C-48, Information financière prospective;

— Règlement abrogeant le Règlement Q-11 sur l'information financière prospective;

— Règlement modifiant le Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus;

— Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières.

Le 14 décembre 2007

La ministre des Finances,
MONIQUE JÉRÔME-FORGET

Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1° et 9°)

1. L'article 1.1 du Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié est modifié par l'addition, à la fin de la définition de «circulaire», de «approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-03 du 19 mai 2005».

2. L'Annexe 44-101A1 du Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié est modifiée par l'addition, après le paragraphe 12 des instructions, du suivant :

«13) L'information prospective fournie dans un prospectus simplifié doit être conforme à l'article 4A.2 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et comprendre l'information prévue à l'article 4A.3 de ce règlement. En outre, l'information financière prospective et les perspectives financières, au sens de ce règlement, qui sont présentées dans un prospectus simplifié doivent être conformes à la partie 4B de ce règlement. Si l'information prospective se rapporte à un émetteur ou à une autre entité qui n'est pas émetteur assujetti, ces articles et cette partie s'appliquent comme si l'émetteur ou l'autre entité avait ce statut.».

3. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

* Les seules modifications au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié, approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-24 du 30 novembre 2005 (2005, G.O. 2, 7112), ont été apportées par le règlement modifiant ce règlement approuvé par l'arrêté ministériel n° 2006-05 du 13 décembre 2006 (2006, G.O. 2, 5917).

Règlement modifiant le Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion*

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1° et 9°)

1. L'Annexe 45-101A du Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion est modifiée par l'addition, après la rubrique 16.1, de la suivante :

«Rubrique 17 Information prospective

«17.1. Information prospective - L'information prospective fournie dans la notice d'offre doit être conforme à l'article 4A.2 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-03 du 19 mai 2005 et comprendre l'information prévue à l'article 4A.3 de ce règlement. En outre, l'information financière prospective et les perspectives financières, au sens de ce règlement, qui sont présentées dans la notice d'offre doivent être conformes à la partie 4B de ce règlement. Si l'information prospective se rapporte à un émetteur ou à une autre entité qui n'est pas émetteur assujetti, ces articles et cette partie s'appliquent comme si l'émetteur ou l'autre entité avait ce statut.».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

* Les seules modifications au Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion, adopté le 12 juin 2001 par la décision n° 2001-C-0247 et publiée au Supplément au Bulletin de la Commission des valeurs mobilières du Québec volume 32, n° 25 du 22 juin 2001, ont été apportées par les règlements modifiant ce règlement approuvés par l'arrêté ministériel n° 2005-17 du 2 août 2005 (2005, G.O. 2, 4696) et l'arrêté ministériel n° 2005-22 du 17 août 2005 (2005, G.O. 2, 44901).

Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 9^o et 34^o)

1. La partie intitulée « Instructions pour l'application de l'Annexe 45-106A2 Notice d'offre de l'émetteur non admissible » de l'Annexe 45-106A2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription est modifiée :

1^o par l'addition, après le paragraphe 10 de la partie A, du paragraphe suivant :

« 11. Dans le cadre d'un placement de titres, la seule information prospective importante pouvant être diffusée est celle qui est exposée dans la notice d'offre. Tout extrait ou résumé diffusé de l'information financière prospective, au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, doit être raisonnable et pondéré, et doit comporter une mise en garde en caractères gras indiquant que l'information présentée n'est pas complète et que l'information financière prospective complète est contenue dans la notice d'offre. » ;

2^o par le remplacement, dans la partie B, du paragraphe 12 par le suivant :

« 12. L'information prospective fournie dans la notice d'offre doit être conforme à l'article 4A.2 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et comprendre l'information prévue à l'article 4A.3 de ce règlement. En outre, l'information financière prospective et les perspectives financières, au sens de ce règlement, qui sont présentées dans la notice d'offre doivent être conformes à la partie 4B de ce règlement. L'expression « émetteur assujéti », aux articles 4A.2, 4A.3 et à la partie 4B de ce règlement s'entend également des émetteurs qui ne sont pas émetteurs assujétis. D'autres indications figurent dans l'Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue adoptée par la décision n^o 2005-PDG-0158 du 1^{er} juin 2005. ».

2. La partie intitulée « Instructions pour l'application de l'Annexe 45-106A3 Notice d'offre de l'émetteur admissible » de l'Annexe 45-106A3 de ce règlement est modifiée :

* Le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription, approuvé par l'arrêté ministériel n^o 2005-20 du 12 août 2005 (2005, G.O. 2, 4907), n'a pas subi de modification depuis son approbation.

1^o par l'addition, après le paragraphe 11 de la partie A, du paragraphe suivant :

« 12. Dans le cadre d'un placement de titres, la seule information prospective importante pouvant être diffusée est celle qui est exposée dans la notice d'offre. Tout extrait ou résumé diffusé de l'information financière prospective, au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, doit être raisonnable et pondéré, et doit comporter une mise en garde en caractères gras indiquant que l'information présentée n'est pas complète et que l'information financière prospective complète est contenue dans la notice d'offre. » ;

2^o par le remplacement, dans la partie B, du paragraphe 2 par le suivant :

« 2. L'information prospective fournie dans la notice d'offre doit être conforme à l'article 4A.2 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et comprendre l'information prévue à l'article 4A.3 de ce règlement. En outre, l'information financière prospective et les perspectives financières, au sens de ce règlement, qui sont présentées dans la notice d'offre doivent être conformes à la partie 4B de ce règlement. D'autres indications figurent dans l'Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue. ».

3. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables*

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 34^o)

1. L'article 1.1 du Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables est modifié par la suppression de la définition de « fonds d'investissement ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

* Les seules modifications au Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables, approuvé par l'arrêté ministériel n^o 2005-08 du 19 mai 2005 (2005, G.O. 2, 2342), ont été apportées par le règlement modifiant ce règlement approuvé par l'arrêté ministériel n^o 2006-05 du 13 décembre 2006 (2006, G.O. 2, 5917).

Règlement modifiant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs *

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs est modifié par la suppression de la définition de « fonds d'investissement ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

Règlement modifiant le Règlement 52-110 sur le comité de vérification **

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 19.2° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 52-110 sur le comité de vérification est modifié :

1° par le remplacement de la définition de « émetteur émergent » par la suivante :

« « émetteur émergent » : l'émetteur qui, à la fin de son dernier exercice, n'avait aucun de ses titres inscrit à la cote de la Bourse de Toronto, d'un marché américain ou d'un marché à l'extérieur du Canada ou des États-Unis d'Amérique, ou coté sur l'un de ces marchés, à l'exception de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange ou des marchés PLUS exploités par PLUS Markets Group plc ; » ;

2° par la suppression de la définition de « fonds d'investissement ».

2. L'article 3.3 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais du sous-paragraphe a du paragraphe 2, des mots « as a result of » par les mots

* Le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-09 du 7 juin 2005 (2005, G.O. 2, 2851), n'a pas subi de modification depuis son approbation.

** Le Règlement 52-110 sur le comité de vérification, approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-10 du 7 juin 2005 (2005, G.O. 2, 2857), n'a pas subi de modification depuis son approbation.

« if the member was not considered to have a material relationship with the parent or subsidiary entity of the issuer pursuant to ».

3. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

Règlement modifiant le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance *

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance est modifié :

1° par le remplacement de la définition de « émetteur émergent » par la suivante :

« « émetteur émergent » : l'émetteur assujéti qui, à la fin de son dernier exercice, n'avait aucun de ses titres inscrit à la cote de la Bourse de Toronto, d'un marché américain ou d'un marché à l'extérieur du Canada ou des États-Unis d'Amérique, ou coté sur l'un de ces marchés, à l'exception de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange ou des marchés PLUS exploités par PLUS Markets Group plc ; » ;

2° par l'insertion, après la définition de « SEDAR », de la suivante :

« « titre adossé à des créances » : un titre adossé à des créances au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

* Le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance, approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-11 du 7 juin 2005 (2005, G.O. 2, 2871), n'a pas subi de modification depuis son approbation.

Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers*

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers est modifié par la suppression de la définition de « fonds d'investissement ».
2. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

Règlement abrogeant l'Instruction générale C-48, Information financière prospective**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 8°, 9°, 11°, 19° et 34°)

1. L'Instruction générale C-48, Information financière prospective, est abrogée.
2. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

* Les seules modifications au Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers, approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-07 du 19 mai 2005 (2005, G.O. 2, 2353), ont été apportées par le règlement modifiant ce règlement approuvé par l'arrêté ministériel n° 2006-05 du 13 décembre 2006 (2006, G.O. 2, 5917).

** Les seules modifications à l'Instruction générale C-48, Information financière prospective, adoptée par la décision n° 2001-C-0291 du 12 juin 2001 et publiée au Bulletin hebdomadaire de la Commission des valeurs mobilières du Québec volume 32, n° 27 du 6 juillet 2001, ont été apportées par la décision n° 2001-C-0291 du 12 juin 2001 publiée au Bulletin hebdomadaire de la Commission des valeurs mobilières du Québec volume 32, n° 27 du 6 juillet 2001.

Règlement abrogeant le Règlement Q-11 sur l'information financière prospective*

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 8°, 9°, 11° et 19°)

1. Le Règlement Q-11 sur l'information financière prospective est abrogé.
2. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

Règlement modifiant le Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 8°, 9°, 20° et 34°)

1. L'Annexe 1 du Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus est modifiée:

1° par l'addition, après le paragraphe 11 des instructions, du suivant:

« 12) L'information prospective fournie dans un prospectus doit être conforme à l'article 4A.2 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-03 du 19 mai 2005 et comprendre l'information prévue à l'article 4A.3 de ce règlement. En outre, l'information financière prospective et les perspectives financières, au sens de ce règlement, qui sont présentées dans un prospectus doivent être conformes à la partie 4B de ce règlement. Si l'information prospective se rapporte à un émetteur ou à une autre entité qui n'est pas émetteur assujéti, ces articles et cette partie s'appliquent comme si l'émetteur ou l'autre entité avait ce statut. »;

* Les seules modifications au Règlement Q-11 sur l'information financière prospective, adopté par la décision n° 2001-C-0290 du 12 juin 2001 et publié au Bulletin hebdomadaire de la Commission des valeurs mobilières du Québec volume 32, n° 27 du 6 juillet 2001, ont été apportées par le règlement modifiant ce règlement approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-19 du 10 août 2005 (2005, G.O. 2, 4688).

** Les seules modifications au Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus, adopté le 14 août 2001 par la décision n° 2001-C-0390 et publiée au Supplément au Bulletin de la Commission des valeurs mobilières du Québec volume 32, n° 34 du 24 août 2001, ont été apportées par le règlement modifiant ce règlement approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-17 du 2 août 2005 (2005, G.O. 2, 4696).

2° par le remplacement de la rubrique 16.2 par la suivante :

«16.2 Interdiction d'opérations ou faillite d'une société

1) Déclarer, le cas échéant, si un administrateur ou un dirigeant de l'émetteur :

a) est, ou a été au cours des dix années précédant la date du prospectus ou du projet de prospectus, selon le cas, administrateur, directeur général ou directeur financier d'un autre émetteur qui a fait l'objet d'une des ordonnances suivantes, en indiquant les motifs à l'appui de l'ordonnance et en précisant si elle est toujours en vigueur :

i) une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le dirigeant exerçait les fonctions d'administrateur, de directeur général ou de directeur financier ;

ii) une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le dirigeant a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de directeur général ou de directeur financier et découlant d'un événement survenu pendant que l'administrateur ou le dirigeant exerçait ces fonctions ;

b) est, ou a été au cours des dix années précédant la date du prospectus ou du projet de prospectus, selon le cas, administrateur ou membre de la haute direction d'un émetteur qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou dans l'année suivant la cessation de ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou bien un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

2) Pour l'application du sous-paragraphe a du paragraphe 1, une « ordonnance » s'entend d'une des ordonnances suivantes qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs :

a) toute interdiction d'opérations ;

b) toute ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ;

c) toute ordonnance qui prive la société visée du droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières.

INSTRUCTIONS

1) L'information prévue à la disposition i du sous-paragraphe a du paragraphe 1 de la rubrique 16.2 n'est à fournir que si l'administrateur ou le dirigeant était administrateur, directeur général ou directeur financier au moment où l'ordonnance a été prononcée contre l'émetteur. Il n'est pas nécessaire de fournir l'information si l'administrateur ou le dirigeant est entré dans ces fonctions par la suite.

2) Une interdiction d'opérations qui s'applique aux administrateurs ou aux dirigeants d'un émetteur est une ordonnance pour l'application de la disposition i du sous-paragraphe a du paragraphe 1 de la rubrique 16.2 et doit donc être indiquée, que l'administrateur, le directeur général ou le directeur financier y soit désigné ou non. ».

3° par le remplacement, dans la rubrique 17.1, de « règlement » par « Règlement » et par la suppression de « approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-03 du 19 mai 2005 ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières *

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 8°, 9° et 19°)

1. L'article 50 du Règlement sur les valeurs mobilières est abrogé.

2. Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2007.

49170

* Les dernières modifications au Règlement sur les valeurs mobilières, édicté par le décret n° 660-83 du 30 mars 1983 (1983, G.O. 2, 1511), ont été apportées par les règlements modifiant ce règlement et approuvés par le décret n° 1183-2005 du 7 décembre 2005 (2005, G.O. 2, 6939) et par l'arrêté ministériel n° 2005-22 du 17 août 2005 (2005, G.O. 2, 4901). Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 2007, à jour au 1^{er} septembre 2007.

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE 41-201 RELATIVE AUX
FIDUCIES DE REVENU ET AUTRES PLACEMENTS INDIRECTS**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c.V-1.1, a. 274; 2006, c. 50)

1. Cette instruction générale est modifiée par l'addition de la phrase suivante à la fin du premier paragraphe de l'article 2.8 :

« Bien que la législation en valeurs mobilières n'interdise pas l'utilisation de projections, au sens du chapitre 4250 du Manuel de l'ICCA, nous estimons qu'une prévision conforme au chapitre 4250 est plus appropriée dans ces circonstances. »

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU
RÈGLEMENT 44-101 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN
PROSPECTUS SIMPLIFIÉ**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c.V-1.1, a. 274; 2006, c. 50)

1. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 4.13, du suivant :

« 4.14. Information prospective importante communiquée antérieurement

L'émetteur qui, au moment du dépôt d'un prospectus simplifié :

- 1) a communiqué antérieurement au public de l'information prospective importante pour une période non encore achevée;
- 2) a connaissance d'événements et de circonstances qui sont raisonnablement susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et l'information prospective importante;
- 3) n'a déposé auprès des autorités en valeurs mobilières aucun rapport de gestion ni supplément au rapport de gestion contenant une analyse de ces événements et circonstances ainsi que des écarts prévus par rapport à l'information prospective importante, conformément à l'article 5.8 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;

devrait fournir dans son prospectus simplifié une analyse de ces événements et circonstances ainsi que des écarts prévus par rapport à l'information prospective importante. ».

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE 51-201, LIGNES
DIRECTRICES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c.V-1.1, a. 274; 2006, c. 50)

1. Cette instruction générale est modifiée :
 - a) par l'abrogation des articles 5.5 et 5.6;
 - b) par la renumérotation de l'article 5.7 comme article 5.5;
 - c) par le remplacement, au paragraphe 1 de l'article 6.4, des mots « les indications de bénéfices » par « les perspectives financières et l'information financière prospective, au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue »;
 - d) par l'abrogation de l'article 6.9;
 - e) par la renumérotation des articles 6.10 à 6.14 comme articles 6.9 à 6.13.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE Q-28, EXIGENCES GÉNÉRALES RELATIVES AUX PROSPECTUS

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c.V-1.1, a. 274; 2006, c. 50)

1. Cette instruction complémentaire est modifiée par l'insertion, après l'article 2.9, du suivant :

« 2.10. Information prospective importante communiquée antérieurement

L'émetteur qui, au moment du dépôt d'un prospectus :

1) a communiqué antérieurement au public de l'information prospective importante pour une période non encore achevée;

2) a connaissance d'événements et de circonstances qui sont raisonnablement susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et l'information prospective importante;

devrait fournir dans son prospectus une analyse de ces événements et circonstances ainsi que des écarts prévus par rapport à l'information prospective importante. ».

Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations¹

The *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") is publishing the following Regulation:

- *Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*

The Authority is also publishing in the Bulletin the amendment to the *Policy Statement to Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*.

Notice of Publication

The *Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*, which was made by the Authority on November 30, 2007 has received ministerial approval as required and came into force on December 31, 2007.

The Ministerial Order approving the Regulation was published in the *Gazette officielle du Québec*, dated December 27, 2007, and is also published hereunder.

January 11, 2008

¹ Publication authorized by *Les Publications du Québec*

Concordant regulations to Regulation 51-102 respecting continuous disclosure obligations¹

The Autorité des marchés financiers (the "Authority") is publishing the following regulations:

- *Regulation to amend Regulation 44-101 respecting short form prospectus distributions;*
- *Regulation to amend Regulation 45-101 respecting rights offerings;*
- *Regulation to amend Regulation 45-106 respecting prospectus and registration exemptions;*
- *Regulation to amend Regulation 52-107 respecting acceptable accounting principles, auditing standards and reporting currency;*
- *Regulation to amend Regulation 52-109 respecting certification of disclosure in issuers' annual and interim filings;*
- *Regulation to amend Regulation 52-110 respecting audit committees;*
- *Regulation to amend Regulation 58-101 respecting disclosure of corporate governance practices;*
- *Regulation to amend Regulation 71-102 respecting continuous disclosure and other exemptions relating to foreign issuers;*
- *Regulation to repeal National Policy No. 48, Future-oriented financial information;*
- *Regulation to repeal Regulation Q-11 respecting future-oriented financial information;*
- *Regulation to amend Regulation Q-28 respecting general prospectus requirements;*
- *Regulation to amend the Securities Regulation.;*

The Authority is also publishing in the Bulletin the following texts :

- *amendment to Policy Statement 41-201 respecting Income Trusts and Other Indirect Offerings;*
- *amendment to the Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions;*
- *amendment to Policy Statement 51-201, Disclosure Standards;*
- *amendment to Companion Policy Q-28, General Prospectus Requirements;*

Notice of Publication

These Regulations, which were made by the Authority on November 30, 2007, have received ministerial approval as required and came into force on December 31, 2007.

The Ministerial Orders approving these Regulations were published in the Gazette officielle du Québec, dated December 27, 2007, and are also published hereunder.

January 11, 2008

¹ Publication authorized by Les Publications du Québec

M.O., 2007-08**Order number V-1.1-2007-08 of the Minister of Finance dated 14 December 2007**

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1)

CONCERNING Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations

WHEREAS subparagraphs 1, 2, 3, 8, 9, 20 and 34 of section 331.1 of the Securities Act (R.S.Q., c. V-1.1) stipulate that the Autorité des marchés financiers may make regulations concerning the matters referred to in those paragraphs;

WHEREAS the third and fourth paragraphs of section 331.2 of the said Act stipulate that a draft regulation shall be published in the Bulletin of the Authority, accompanied with the notice required under section 10 of the Regulations Act (R.S.Q., c. R-18.1) and may not be submitted for approval or be made before 30 days have elapsed since its publication;

WHEREAS the first and fifth paragraphs of the said section stipulate that every regulation made under section 331.1 must be approved, with or without amendment, by the Minister of Finance and comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or any later date specified in the regulation;

WHEREAS the Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations was made by ministerial order 2005-03 dated May 19, 2005;

WHEREAS there is cause to amend this regulation;

WHEREAS the draft Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations was published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, No. 48 of December 1st, 2006 and in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, No. 13 of March 30, 2007;

WHEREAS on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0208, the Authority made Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;

WHEREAS there is cause to approve this regulation without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations appended hereto.

December 14, 2007

MONIQUE JÉRÔME-FORGET,
Minister of Finance

Regulation to amend Regulation 51-102 respecting continuous disclosure obligations*

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (2), (3), (8), (9), (20) and (34))

1. Paragraph (1) of section 1.1 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations is amended by:

(1) replacing, in the definition of “approved rating organization”, the words “Dominion Bond Rating Service Limited” with the words “DBRS Limited”;

* Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations, approved by Ministerial Order No. 2005-03 dated May 19, 2005 (2005, *G.O.* 2, 1507), was last amended by the regulation approved by Ministerial Order No. 2006-04 dated December 13, 2006 (2006, *G.O.* 2, 4125). For previous amendments, refer to the *Tableau des modifications et Index sommaire*, Éditeur officiel du Québec, 2007, updated to September 1, 2007.

(2) replacing, in the definition of “venture issuer”, the words “the market known as OFEX” with the words “the PLUS markets operated by PLUS Markets Group plc”;

(3) deleting the definition of “investment fund” and of “non-redeemable investment fund”;

(4) adding the following after the definition of “executive officer”:

“ “financial outlook” means forward-looking information about prospective results of operations, financial position or cash flows that is based on assumptions about future economic conditions and courses of action and that is not presented in the format of a historical balance sheet, income statement or cash flow statement;”;

(5) adding the following after the definition of “executive officer”:

“ “FOFI”, or “future-oriented financial information”, means forward-looking information about prospective results of operations, financial position or cash flows, based on assumptions about future economic conditions and courses of action, and presented in the format of a historical balance sheet, income statement or cash flow statement;”.

2. Section 4.10 of the Regulation is amended by replacing, in subparagraph (a) of paragraph (2), subparagraph (ii) with the following:

“(ii) if the reporting issuer did not file a document referred to in subparagraph (i), or the document does not include the financial statements for the reverse takeover acquirer that would be required to be included in a prospectus, the financial statements prescribed under securities legislation and described in the form of prospectus that the reverse takeover acquirer was eligible to use prior to the reverse takeover for a distribution of securities in the jurisdiction;”.

3. The Regulation is amended by adding the following after section 4.11:

“PART 4A FORWARD-LOOKING INFORMATION

“4A.1 Application

This Part applies to forward-looking information that is disclosed by a reporting issuer other than forward-looking information contained in oral statements.

“4A.2 Reasonable Basis

A reporting issuer must not disclose forward-looking information unless the issuer has a reasonable basis for the forward-looking information.

“4A.3 Disclosure

A reporting issuer that discloses material forward-looking information must include disclosure that

- (a) identifies forward-looking information as such;
- (b) cautions users of forward-looking information that actual results may vary from the forward-looking information and identifies material risk factors that could cause actual results to differ materially from the forward-looking information;
- (c) states the material factors or assumptions used to develop forward-looking information; and
- (d) describes the reporting issuer's policy for updating forward-looking information if it includes procedures in addition to those described in subsection 5.8(2).

“PART 4B FOFI AND FINANCIAL OUTLOOKS**“4B.1 Application**

(1) This Part applies to FOFI or a financial outlook that is disclosed by a reporting issuer.

(2) This Part does not apply to disclosure that is

(a) subject to requirements in Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities approved by Ministerial Order no. 2005-15 dated August 2, 2005, or Regulation 43-101 respecting Standards of Disclosure for Mineral Projects; or

(b) made to comply with the conditions of any exemption from the requirements referred to in paragraph (a) that a reporting issuer received from a securities regulatory authority unless the securities regulatory authority orders that this Part applies to disclosure made under the exemption; or

(c) contained in an oral statement.

“4B.2 Assumptions

(1) A reporting issuer must not disclose FOFI or a financial outlook unless the FOFI or financial outlook is based on assumptions that are reasonable in the circumstances.

(2) FOFI or a financial outlook that is based on assumptions that are reasonable in the circumstances must, without limitation,

(a) be limited to a period for which the information in the FOFI or financial outlook can be reasonably estimated, and

(b) use the accounting policies the reporting issuer expects to use to prepare its historical financial statements for the period covered by the FOFI or the financial outlook.

“4B.3 Disclosure

In addition to the disclosure required by section 4A.3, if a reporting issuer discloses FOFI or a financial outlook, the issuer must include disclosure that

(a) states the date management approved the FOFI or financial outlook, if the document containing the FOFI or financial outlook is undated; and

(b) explains the purpose of the FOFI or financial outlook and cautions readers that the information may not be appropriate for other purposes.”

4. The Regulation is amended by adding the following after section 5.7:

“5.8 Disclosure Relating to Previously Disclosed Material Forward-Looking Information

(1) This section applies to material forward-looking information that is disclosed by a reporting issuer other than

(a) forward-looking information contained in an oral statement, or

(b) disclosure that is

(i) subject to the requirements in Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities or Regulation 43-101 respecting Standards of Disclosure for Mineral Projects, or

(ii) made to comply with the conditions of any exemption from the requirements referred to in subparagraph (i) that a reporting issuer received from a securities regulatory authority unless the securities regulatory authority orders that this Part applies to disclosure made under the exemption.

(2) A reporting issuer must discuss in its MD&A or MD&A supplement if one is required under section 5.2,

(a) events and circumstances that occurred during the period to which the MD&A relates that are reasonably likely to cause actual results to differ materially from material forward-looking information for a period that is not yet complete that the reporting issuer previously disclosed to the public; and

(b) the expected differences referred to in paragraph (a).

(3) Subsection (2) does not apply if the reporting issuer

(a) includes the information required by subsection (2) in a news release issued and filed by the reporting issuer before the filing of the MD&A or MD&A supplement referred to in subsection (2); and

(b) includes disclosure in the MD&A or MD&A supplement referred to in subsection (2) that

(i) identifies the news release referred to in paragraph (a);

(ii) states the date of the news release; and

(iii) states that the news release is available on www.sedar.com.

(4) A reporting issuer must disclose and discuss in its MD&A or MD&A supplement if one is required under section 5.2, material differences between

(a) actual results for the annual or interim period to which the MD&A relates, and

(b) any FOFI or financial outlook for the period referred to in paragraph (a) that the reporting issuer previously disclosed.

(5) If during the period to which its MD&A relates, a reporting issuer decides to withdraw previously disclosed material forward-looking information,

(a) the reporting issuer must, in its MD&A or MD&A supplement if one is required under section 5.2, disclose the decision and discuss the events and circumstances that led the reporting issuer to that decision, including a discussion of the assumptions underlying the forward-looking information that are no longer valid, and

(b) subsection (4) does not apply to the reporting issuer with respect to the MD&A or MD&A supplement

(i) if the reporting issuer complies with paragraph (a); and

(ii) the MD&A or MD&A supplement is filed before the end of the period covered by the forward-looking information.

(6) Paragraph 5(a) does not apply if the reporting issuer

(a) includes the information required by paragraph (5)(a) in a news release issued and filed by the reporting issuer before the filing of the MD&A or MD&A supplement referred to in subsection (5); and

(b) includes disclosure in the MD&A or MD&A supplement referred to in subsection (5) that

(i) identifies the news release referred to in paragraph (a);

(ii) states the date of the news release; and

(iii) states that the news release is available on www.sedar.com.”.

5. Section 8.1 of the Regulation is amended by deleting, in paragraph (1), the words “approved by Ministerial Order No. 2005-15 dated August 2, 2005”.

6. Part 1 of Form 51-102A1 of the Regulation is amended by:

(1) deleting paragraph (g);

(2) renumbering paragraphs (h) to (p), which become, respectively, paragraphs (g) to (o).

7. Form 51-102F2 of the Regulation is amended by:

(1) in item 10.2:

(a) replacing paragraph (1) with the following:

“(1) If a director or executive officer of your company is, as at the date of the AIF, or was within 10 years before the date of the AIF, a director, chief executive officer or chief financial officer of any company (including your company), that:

(a) was subject to an order that was issued while the director or executive officer was acting in the capacity as director, chief executive officer or chief financial officer, or

(b) was subject to an order that was issued after the director or executive officer ceased to be a director, chief executive officer or chief financial officer and which resulted from an event that occurred while that person was acting in the capacity as director, chief executive officer or chief financial officer,

state the fact and describe the basis on which the order was made and whether the order is still in effect.

“(1.1) For the purposes of subsection (1), “order” means

(a) a cease trade order;

(b) an order similar to a cease trade order; or

(c) an order that denied the relevant company access to any exemption under securities legislation,

that was in effect for a period of more than 30 consecutive days.

“(1.2) If a director or executive officer of your company, or a shareholder holding a sufficient number of securities of your company to affect materially the control of your company

(a) is, as at the date of the AIF, or has been within the 10 years before the date of the AIF, a director or executive officer of any company (including your company) that, while that person was acting in that capacity, or within a year of that person ceasing to act in that capacity, became bankrupt, made a proposal under any legislation relating to bankruptcy or insolvency or was subject to or instituted any proceedings, arrangement or compromise with creditors or had a receiver, receiver manager or trustee appointed to hold its assets, state the fact; or

Form 51-102F5 Reference

Item 6 - Voting Securities and Principal Holders of Voting Securities

Item 7 – Election of Directors

Item 8 – Executive Compensation

(b) has, within the 10 years before the date of the AIF, become bankrupt, made a proposal under any legislation relating to bankruptcy or insolvency, or become subject to or instituted any proceedings, arrangement or compromise with creditors, or had a receiver, receiver manager or trustee appointed to hold the assets of the director, executive officer or shareholder, state the fact.”;

(b) adding, in Instruction (i), “, (1.2)” after “subsections (1)”, wherever it appears;

(c) replacing Instruction (ii) with the following:

“(ii) A management cease trade order which applies to directors or executive officers of a company is an “order” for the purposes of paragraph 10.2(1)(a) and must be disclosed, whether or not the director, chief executive officer or chief financial officer was named in the order.”;

(d) adding the following after Instruction (iii) :

“(iv) The disclosure in paragraph 10.2(1)(a) only applies if the director or executive officer was a director, chief executive officer or chief financial officer when the order was issued against the company. You do not have to provide disclosure if the director or executive officer became a director, chief executive officer or chief financial officer after the order was issued.”;

(2) replacing item 18.1 with the following:

“18.1 Additional Disclosure

For companies that are not required to send a Form 51-102F5 to any of their securityholders, disclose the information required under Items 6 to 10, 12 and 13 of Form 51-102F5, as modified below, if applicable:

Modification

Include the disclosure specified in section 6.1 without regard to the phrase “entitled to be voted at the meeting”. Do not include the disclosure specified in sections 6.2, 6.3 and 6.4. Include the disclosure specified in section 6.5.

Disregard the preamble of section 7.1. Include the disclosure specified in section 7.1 without regard to the word “proposed” throughout. Do not include the disclosure specified in section 7.3.

Disregard the preamble and paragraphs (a), (b) and (c) of Item 8. A company that does not send a management information circular to its securityholders must provide the disclosure required by Form 51-102F6.

Form 51-102F5 Reference**Modification**

Item 9 – Securities Authorized for Issuance under Equity Compensation Plans	Disregard subsection 9.1(1).
Item 10 – Indebtedness of Directors and Executive Officers	Include the disclosure specified throughout; however, replace the phrase “date of the information circular” with “date of the AIF” throughout. Disregard paragraph 10.3(a).
Item 12 – Appointment of Auditor	Name the auditor. If the auditor was first appointed within the last five years, state the date when the auditor was first appointed.”.

8. Form 51-102F5 of the Regulation is amended by:

(1) replacing item 7.2 with the following:

“7.2 If a proposed director

(a) is, as at the date of the information circular, or has been, within 10 years before the date of the information circular, a director, chief executive officer or chief financial officer of any company (including the company in respect of which the information circular is being prepared) that,

(i) was subject to an order that was issued while the proposed director was acting in the capacity as director, chief executive officer or chief financial officer; or

(ii) was subject to an order that was issued after the proposed director ceased to be a director, chief executive officer or chief financial officer and which resulted from an event that occurred while that person was acting in the capacity as director, chief executive officer or chief financial officer,

state the fact and describe the basis on which the order was made and whether the order is still in effect; or

(b) is, as at the date of the information circular, or has been within 10 years before the date of the information circular, a director or executive officer of any company (including the company in respect of which the information circular is being prepared) that, while that person was acting in that capacity, or within a year of that person ceasing to act in that capacity, became bankrupt, made a proposal under any legislation relating to bankruptcy or insolvency or was subject to or instituted any proceedings, arrangement or compromise with creditors or had a receiver, receiver manager or trustee appointed to hold its assets, state the fact; or

(c) has, within the 10 years before the date of the information circular, become bankrupt, made a proposal under any legislation relating to bankruptcy or insolvency, or become subject to or instituted any proceedings, arrangement or compromise with creditors, or had a receiver, receiver manager or trustee appointed to hold the assets of the proposed director, state the fact.”;

(2) in item 7.2.2:

(a) replacing Instruction (ii) with the following:

“(ii) A management cease trade order which applies to directors or executive officers of a company is an “order” for the purposes of paragraph 7.2(a)(i) and must be disclosed, whether or not the proposed director was named in the order.”;

(b) adding the following after Instruction (iii):

“(iv) The disclosure in paragraph 7.2(a)(i) only applies if the proposed director was a director, chief executive officer or chief financial officer when the order was issued against the company. You do not have to provide disclosure if the proposed director became a director, chief executive officer or chief financial officer after the order was issued.

“7.2.3 For the purposes of subsection 7.2(a), “order” means

(a) a cease trade order;

(b) an order similar to a cease trade order; or

(c) an order that denied the relevant company access to any exemption under securities legislation,

that was in effect for a period of more than 30 consecutive days.”;

(3) replacing the second paragraph of item 14.2 with the following:

“The disclosure must be the disclosure (including financial statements) prescribed under securities legislation and described in the form of prospectus that the entity would be eligible to use immediately prior to the sending and filing of the information circular in respect of the significant acquisition or restructuring transaction, for a distribution of securities in the jurisdiction.”.

9. This Regulation comes into force on December 31, 2007.

8485

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 51-102
RESPECTING CONTINUOUS DISCLOSURE OBLIGATIONS**

Securities Act
(R.S.Q., c.V-1.1, s. 274 ; 2006, c. 50)

1. Paragraph 3 of section 1.4 of Policy Statement to *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations* is amended by adding, at the end, the following paragraph:

“Similarly, the terms chief executive officer and chief financial officer should be read to include the individuals who have the responsibilities normally associated with these positions or act in a similar capacity. This determination should be made irrespective of an individual’s corporate title or whether that individual is employed directly or acts pursuant to an agreement or understanding.”.

2. The Policy Statement is amended by adding the following after section 4.2,

“PART 4A FORWARD-LOOKING INFORMATION

4A.1 Application

Section 4A.1 of the Regulation indicates that Part 4A applies to forward-looking information that is disclosed by a reporting issuer other than forward-looking information contained in oral statements. Reporting issuers should consider broadly the various instances of forward-looking information made available to the public in considering the scope of forward-looking information that is disclosed. This includes, but is not limited to:

- Information that a reporting issuer files with securities regulators
- Information contained in news releases issued by a reporting issuer
- Information published on a reporting issuer’s website
- Information published in marketing materials or other similar materials prepared by a reporting issuer or distributed to the public by a reporting issuer.

4A.2 Reasonable Basis

Section 4A.2 of the Regulation requires a reporting issuer to have a reasonable basis for any forward-looking information it discloses. When interpreting "reasonable basis", reporting issuers should consider:

- (a) the reasonableness of the assumptions underlying the forward-looking information; and
- (b) the process followed in preparing and reviewing forward-looking information.

4A.3 Material Forward-Looking Information

Section 4A.3 and section 5.8 of the Regulation require a reporting issuer to include specified disclosure in material forward-looking information it discloses. Reporting issuers should exercise judgement when determining whether information is material. If a reasonable investor’s decision whether or not to buy, sell or hold securities of the reporting issuer would be influenced or changed if the information were omitted or misstated, then the information is likely material. This concept of materiality is consistent with the one contained in the Handbook.

Section 1.1 contains definitions of the terms “financial outlook” and “FOFI”. We consider FOFI and most financial outlooks to be material forward-looking information. Examples of financial outlooks include expected revenues, net income, earnings per share and R&D spending. A financial outlook relating to earnings is commonly referred to as “earnings guidance”.

An example of forward-looking information that is not a financial outlook or FOFI would be an estimate of future store openings by an issuer in the retail industry. This type of information may or may not be material, depending on whether a reasonable investor’s decision whether or not to buy, sell or hold securities of that issuer would be influenced or changed if the information were omitted or misstated.

4A.4 Location of Disclosure

Section 4A.3 of the Regulation requires that any material forward-looking information include specified disclosure. This disclosure should be presented in a manner that allows an investor who reads the document or other material containing the forward-looking information to be able to readily:

- (a) understand that the forward-looking information is being provided in the document or other material;
- (b) identify the forward-looking information; and
- (c) inform himself or herself of the material assumptions underlying the forward-looking information and the material risk factors associated with the forward-looking information.

4A.5 Disclosure of Cautionary Language and Material Risk Factors

(1) Paragraph 4A.3(b) of the Regulation requires a reporting issuer to accompany any material forward-looking information with disclosure that cautions users that actual results may vary from the forward-looking information and identifies material risk factors that could cause material variation. The material risk factors identified in the cautionary language should be relevant to the forward-looking information and the disclosure should not be boilerplate in nature.

(2) The cautionary statements required by paragraph 4A.3(b) of the Regulation should identify significant and reasonably foreseeable factors that could reasonably be expected to cause results to differ materially from those projected in the material forward-looking statement. Reporting issuers should not interpret this as requiring a reporting issuer to anticipate and discuss everything that could conceivably cause results to differ.

4A.6 Disclosure of Material Factors or Assumptions

Paragraph 4A.3(c) of the Regulation requires a reporting issuer to disclose the material factors or assumptions used to develop material forward-looking information. The factors or assumptions should be relevant to the forward-looking information. Disclosure of material factors or assumptions does not require an exhaustive statement of every factor or assumption applied – a materiality standard applies.

4A.7 Date of Assumptions

Management of a reporting issuer that discloses material forward-looking information should satisfy itself that the assumptions are appropriate as of the date management discloses the material forward-looking information even though the material forward-looking information may have been prepared at an earlier time, and may be based on information accumulated over a period of time.

4A.8 Time Period

Paragraph 4B.2(2)(a) of the Regulation requires a reporting issuer to limit the period covered by FOFI or a financial outlook to a period for which the information can be reasonably estimated. In many cases that time period will not go beyond the end of the reporting issuer's next fiscal year. Some of the factors a reporting issuer should consider include the reporting issuer's ability to make appropriate assumptions, the nature of the reporting issuer's industry, and the reporting issuer's operating cycle.

4A.9 FOFI

Section 4250 *Future-Oriented Financial Information* (Section 4250) of the CICA Handbook is relevant to reporting issuers who disclose FOFI. If a reporting issuer determines that it has a reasonable basis for FOFI prepared using one or more hypotheses, as that term is defined in CICA Handbook Section 4250, the hypotheses should be consistent with the courses of action that the reporting issuer intends to adopt.”

3. Part 5 is amended by adding the following after section 5.4,

“5.5 Previously disclosed material forward-looking information

(1) Subsection 5.8(2) of the Regulation requires a reporting issuer to discuss certain events and circumstances that occurred during the period to which its MD&A relates. The events to be discussed are those that are reasonably likely to cause actual results to differ materially from material forward-looking information for a period that is not yet complete. This discussion is only required if the reporting issuer previously disclosed the forward-looking information to the public. Subsection 5.8(2) also requires a reporting issuer to discuss the expected differences.

For example, assume that a reporting issuer published FOFI for the current year assuming no change in the prime interest rate, but by the end of the second quarter the prime interest rate went up by 2%. In its MD&A for the second quarter, the reporting issuer should discuss the interest rate increase and its expected effect on results compared to those indicated in the FOFI.

A reporting issuer should consider whether the events and circumstances that trigger MD&A or MD&A supplement disclosure under subsection 5.8(2) of the Regulation might also trigger material change reporting requirements under Part 7 of the Regulation.

(2) Subsection 5.8(4) of the Regulation requires a reporting issuer to disclose and discuss material differences between actual results for the annual or interim period to which its MD&A or MD&A supplement relates and any FOFI or financial outlook for that period that the reporting issuer previously disclosed to the public. A reporting issuer should disclose and discuss material differences for material individual items included in the FOFI or financial outlook, including assumptions.

For example, if the actual dollar amount of revenue approximates forecasted revenue but the sales mix or sales volume differs materially from what the reporting issuer expected, the reporting issuer should explain the differences.

(3) Subsection 5.8(5) of the Regulation addresses a reporting issuer's decision to withdraw previously disclosed material forward-looking information. The subsection requires the reporting issuer to disclose that decision and discuss the events and circumstances that led the reporting issuer to the decision to withdraw the material forward-looking information, including a discussion of the assumptions included in the material forward-looking information that are no longer valid. A reporting issuer should consider whether the events and circumstances that trigger MD&A or MD&A supplement disclosure under subsection 5.8(5) of the Regulation might also trigger material change reporting requirements under Part 7 of the Regulation. We encourage all reporting issuers to

promptly communicate to the market a decision to withdraw material forward-looking information, even if the material change reporting requirements are not triggered.”.

4. The Policy Statement is amended by adding, after section 9.1, the following section:

“9.2 Prospectus-level Disclosure in Certain Information Circulars

Section 14.2 of Form 51-102F5 *Information Circular* requires an issuer to provide prospectus-level disclosure about certain entities if securityholder approval is required in respect of a significant acquisition under which securities of the acquired business are being exchanged for the issuer’s securities or in respect of a restructuring transaction under which securities are to be changed, exchanged, issued or distributed.

Section 14.2 provides that the disclosure must be the disclosure (including financial statements) prescribed by the form of prospectus that the entity would be eligible to use immediately prior to the sending and filing of the information circular in respect of the significant acquisition or restructuring transaction, for a distribution of securities in the jurisdiction.

For example, if disclosure was required in an information circular of Company A for both Company A (an issuer that was only eligible to file a long form prospectus) and Company B (an issuer that was eligible to file a short form prospectus), the disclosure for Company A would be that required by the long form prospectus rules and the disclosure for Company B would be that required by the short form prospectus rules. Any information incorporated by reference in the information circular of Company A would have to comply with paragraph (c) of Part 1 of Form 51-102F5 and be filed under Company A’s profile on SEDAR.”.

M.O., 2007-09**Order number V-1.1-2007-09 of the Minister of Finance dated 14 December 2007**

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1)

CONCERNING concordant regulations to Regulation 51-102 respecting continuous disclosure obligations

WHEREAS paragraphs 1, 3, 8, 9, 11, 19, 19.2, 20 and 34 of section 331.1 of the Securities Act stipulate that the Autorité des marchés financiers may make regulations concerning the matters referred to in those paragraphs;

WHEREAS the third and fourth paragraphs of section 331.2 of the said Act stipulate that a draft regulation shall be published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, accompanied with the notice required under section 10 of the Regulations Act (R.S.Q., c. R-18.1) and may not be submitted for approval or be made before 30 days have elapsed since its publication;

WHEREAS the first and fifth paragraphs of the said section stipulate that every regulation made under section 331.1 must be approved, with or without amendment, by the Minister of Finance and comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or any later date specified in the regulation;

WHEREAS the following regulations have been made by the Autorité des marchés financiers or approved by the minister of Finances :

— Regulation 44-101 respecting short form prospectus distributions approved on November 30, 2005 by ministerial order No. 2005-24;

— Regulation 45-101 respecting rights offerings adopted on June 12, 2001 pursuant to decision No. 2001-C-0247;

— Regulation 45-106 respecting prospectus and registration exemptions approved on August 12, 2005 by ministerial order No. 2005-20;

— Regulation 52-107 respecting acceptable accounting principles, auditing standards and reporting currency approved on May 19, 2005 by ministerial order No. 2005-08;

— Regulation 52-109 respecting certification of disclosure in issuers' annual and interim filings approved on June 7, 2005 by ministerial order No. 2005-09;

— Regulation 52-110 respecting audit committees approved on June 7, 2005 by ministerial order No. 2005-10;

— Regulation 58-101 respecting disclosure of corporate governance practices approved on June 7, 2005 by Ministerial Order No. 2005-11;

— Regulation 71-102 respecting continuous disclosure and other exemptions relating to foreign issuers approved on May 19, 2005 by ministerial order No. 2005-07;

— National Policy No. 48, Future-oriented financial information adopted on June 12, 2001 pursuant to decision No. 2001-C-0291;

— Regulation Q-11 respecting future-oriented financial information adopted on June 12, 2001 pursuant to decision No. 2001-C-0290;

— Regulation Q-28 respecting general prospectus requirements adopted on August 14, 2001 pursuant to decision No. 2001-C-0390;

WHEREAS the government, by order-in-council No. 660-83 of March 30, 1983, enacted the Securities Regulation (1983, *G.O.* 2, 1269);

WHEREAS the following draft regulations were published in accordance with section 331.2 of Securities Act and made by the Authority :

— Regulation to amend Regulation 44-101 respecting short form prospectus distributions published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, No. 48 of December 1st, 2006 and made on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0210;

— Regulation to amend Regulation 45-101 respecting rights offerings published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, No. 48 of December 1st, 2006 and made on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0210;

— Regulation to amend Regulation 45-106 respecting prospectus and registration exemptions published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, No. 48 of December 1st, 2006 and made on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0210;

— Regulation to amend Regulation 52-107 respecting acceptable accounting principles, auditing standards and reporting currency published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, No. 41 of October 12, 2007 and made on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0210;

— Regulation to amend Regulation 52-109 respecting certification of disclosure in issuers' annual and interim filings published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, No. 41 of October 12, 2007 and made on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0210;

— Regulation to amend Regulation 52-110 respecting audit committees published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, No. 13 of March 30, 2007 and made on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0210;

— Regulation to amend Regulation 58-101 respecting disclosure of corporate governance practices published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, No. 13 of March 30, 2007 and made on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0210;

— Regulation to amend Regulation 71-102 respecting continuous disclosure and other exemptions relating to foreign issuers published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, No. 41 of October 12, 2007 and made on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0210;

— Regulation to repeal National Policy No. 48, Future-oriented financial information published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, No. 48 of December 1st, 2006 and made on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0210;

— Regulation to repeal Regulation Q-11 respecting future-oriented financial information published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, No. 48 of December 1st, 2006 and made on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0210;

— Regulation to amend Regulation Q-28 respecting general prospectus requirements published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, No. 48 of December 1st, 2006 and the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 4, No. 13 of March 30, 2007 and made on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0210;

— Regulation to amend the Securities Regulation published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 3, No. 48 of December 1st, 2006 and made on November 30, 2007, by the decision No. 2007-PDG-0210;

WHEREAS there is cause to approve those regulations without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment the following regulations appended hereto :

— Regulation to amend Regulation 44-101 respecting short form prospectus distributions;

— Regulation to amend Regulation 45-101 respecting rights offerings;

— Regulation to amend Regulation 45-106 respecting prospectus and registration exemptions;

— Regulation to amend Regulation 52-107 respecting acceptable accounting principles, auditing standards and reporting currency;

— Regulation to amend Regulation 52-109 respecting certification of disclosure in issuers' annual and interim filings;

— Regulation to amend Regulation 52-110 respecting audit committees;

— Regulation to amend Regulation 58-101 respecting disclosure of corporate governance practices;

— Regulation to amend Regulation 71-102 respecting continuous disclosure and other exemptions relating to foreign issuers;

— Regulation to repeal National Policy No. 48, Future-oriented financial information;

— Regulation to repeal Regulation Q-11 respecting future-oriented financial information;

— Regulation to amend Regulation Q-28 respecting general prospectus requirements;

— Regulation to amend the Securities Regulation.

December 14, 2007

MONIQUE JÉRÔME-FORGET,
Minister of Finance

Regulation to amend Regulation 44-101 respecting short form prospectus distributions*

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1) and (9))

1. Section 1.1 of Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distribution is amended by adding, at the end of the French text of the definition of “information circular”, the words “approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-03 du 19 mai 2005”.

2. Form 44-101F1 of the Regulation is amended by adding the following after paragraph (12) of the instructions:

“(13) Forward-looking information included in a short form prospectus must comply with section 4A.2 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations and must include the disclosure described in section 4A.3 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations. In addition to the foregoing, FOFI or a financial outlook, each as defined in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations, included in a short form prospectus must comply with Part 4B of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations. If the forward-looking information relates to an issuer or other entity that is not a reporting issuer, section 4A.2, section 4A.3 and Part 4B of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations apply as if the issuer or other entity were a reporting issuer.”.

3. This Regulation comes into force on December 31, 2007.

* Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions, approved by Ministerial Order No. 2005-24 dated November 30, 2005 (2005, G.O. 2, 5183), was amended solely by the Regulation to amend that Regulation approved by Ministerial Order No. 2006-05 dated December 13, 2006 (2006, G.O. 2, 4146).

Regulation to amend Regulation 45-101 respecting rights offerings*

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1) and (9))

1. Form 45-101F of Regulation 45-101 respecting Rights Offerings is amended by adding the following after item 16.1:

“Item 17 Forward-Looking Information

“17.1 Forward-Looking Information - Forward-looking information included in a rights offering circular must comply with section 4A.2 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations approved by Ministerial Order No. 2005-03 dated May 19, 2005 and must include the disclosure described in section 4A.3 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations. In addition to the foregoing, FOFI or a financial outlook, each as defined in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations, included in a rights offering circular must comply with Part 4B of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations. If the forward-looking information relates to an issuer or other entity that is not a reporting issuer, section 4A.2, section 4A.3 and Part 4B of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations apply as if the issuer or other entity were a reporting issuer.”.

2. This Regulation comes into force on December 31, 2007.

* Regulation 45-101 respecting Rights Offerings, adopted on June 12, 2001 pursuant to decision No. 2001-C-0247 and published in the Supplement to the Bulletin of the Commission des valeurs mobilières du Québec, vol. 32, No. 25, dated June 22, 2001, was amended solely by the Regulations to amend that Regulation approved by Ministerial Order No. 2005-17 dated August 2, 2005 (2005, G.O. 2, 3523) and Ministerial Order No. 2005-22 dated August 17, 2005 (2005, G.O. 2, 3643).

Regulation to amend Regulation 45-106 respecting prospectus and registration exemptions*

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (9) and (34))

1. Form 45-106F2 of Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions is amended, under the heading “Instructions for Completing Form 45-106F2 Offering Memorandum for Non-Qualifying Issuers”:

(1) by adding the following after paragraph 10 of part A:

“11. During the course of a distribution of securities, any material forward-looking information disseminated must only be that which is set out in the offering memorandum. If an extract of FOFI, as defined in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations, is disseminated, the extract or summary must be reasonable and balanced and have a cautionary note in boldface stating that the information presented is not complete and that complete FOFI is included in the offering memorandum.”;

(1) by replacing paragraph 12 with the following in part B:

“12. Forward-looking information included in an offering memorandum must comply with section 4A.2 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations and must include the disclosure described in section 4A.3 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations. In addition to the foregoing, FOFI or a financial outlook, each as defined in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations, included in an offering memorandum must comply with Part 4B of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations. For an issuer that is not a reporting issuer, references to a “reporting issuer” in section 4A.2, section 4A.3 and Part 4B of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations should be read as references to an “issuer”. Additional guidance may be found in Policy Statement to Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations made pursuant to decision No. 2005-PDG-0158 dated June 1, 2005.”

* Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions, approved by Ministerial Order No. 2005-20 dated August 12, 2005 (2005, G.O. 2, 3664), has not been amended since its approval.

2. Form 45-106F3 of the Regulation is amended, under the heading “Instructions for Completing Form 45-106F3 Offering Memorandum for Qualifying Issuers”:

(1) by adding the following after paragraph 11 of part A:

“12. During the course of a distribution of securities, any material forward-looking information disseminated must only be that which is set out in the offering memorandum. If an extract of FOFI, as defined in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations, is disseminated, the extract or summary must be reasonable and balanced and must have a cautionary note in boldface stating that the information presented is not complete and that complete FOFI is included in the offering memorandum.”;

(2) by replacing paragraph 2 with the following in part B:

“2. Forward-looking information included in an offering memorandum must comply with section 4A.2 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations and must include the disclosure described in section 4A.3 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations. In addition to the foregoing, FOFI or a financial outlook, each as defined in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations, included in an offering memorandum must comply with Part 4B of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations. Additional guidance may be found in Policy Statement to Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations.”.

3. This Regulation comes into force on December 31, 2007.

Regulation to amend Regulation 52-107 respecting acceptable accounting principles, auditing standards and reporting currency*

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (34))

1. Section 1.1 of Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles, Auditing Standards and Reporting Currency is amended by deleting the definition of “investment fund”.

2. This Regulation comes into force on December 31, 2007.

Regulation to amend Regulation 52-109 respecting certification of disclosure in issuers' annual and interim filings**

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (34))

1. Section 1.1 of Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings is amended by deleting the definition of “investment fund”.

2. This Regulation comes into force on December 31, 2007.

* Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles, Auditing Standards and Reporting Currency, approved by Ministerial Order No. 2005-08 dated May 19, 2005 (2005, *G.O.* 2, 1581), was amended solely by the Regulation to amend that Regulation approved by Ministerial Order No. 2006-05 dated December 13, 2006 (2006, *G.O.* 2, 4146).

** Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings, approved by Ministerial Order No. 2005-09 dated June 7, 2005 (2005, *G.O.* 2, 2006), has not been amended since its approval.

Regulation to amend Regulation 52-110 respecting audit committees*

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (19.2) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 52-110 respecting Audit Committees is amended by:

(1) replacing the definition of “venture issuer” with the following:

““venture issuer” means an issuer that, at the end of its most recently completed financial year, did not have any of its securities listed or quoted on any of the Toronto Stock Exchange, a U.S. marketplace, or a marketplace outside of Canada and the United States of America other than the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange or the PLUS markets operated by PLUS Markets Group plc.”;

(2) deleting the definition of “investment fund”.

2. Section 3.3 of the Regulation is amended by replacing, in the English text of subparagraph (a) of paragraph (2), the words “as a result of” with the words “if the member was not considered to have a material relationship with the parent or subsidiary entity of the issuer pursuant to”.

3. This Regulation comes into force on December 31, 2007.

Regulation to amend Regulation 58-101 respecting disclosure of corporate governance practices**

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (34))

1. Section 1.1 of Regulation 58-101 respecting Disclosure of Corporate Governance Practices is amended by:

(1) replacing the definition of “venture issuer” with the following:

* Regulation 52-110 respecting Audit Committees, approved by Ministerial Order No. 2005-10 dated June 7, 2005 (2005, *G.O.* 2, 1997), has not been amended since its approval.

** Regulation 58-101 respecting Disclosure of Corporate Governance Practices, approved by Ministerial Order No. 2005-11 dated June 7, 2005 (2005, *G.O.* 2, 2015), has not been amended since its approval.

““venture issuer” means a reporting issuer that, at the end of its most recently completed financial year, did not have any of its securities listed or quoted on any of the Toronto Stock Exchange, a U.S. marketplace, or a marketplace outside of Canada and the United States of America other than the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange or the PLUS markets operated by PLUS Markets Group plc.”;

(2) adding, after the definition of “AIF”, the following:

““asset-backed security” has the same meaning as in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;”.

2. This Regulation comes into force on December 31, 2007.

Regulation to amend Regulation 71-102 respecting continuous disclosure and other exemptions relating to foreign issuers *

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (34))

1. Section 1.1 of Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers is amended by deleting the definition of “investment fund”.

2. This Regulation comes into force on December 31, 2007.

* Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers, approved by Ministerial Order No. 2005-07 dated May 19, 2005 (2005, *G.O.* 2, 1591), was amended solely by the Regulation to amend that Regulation approved by Ministerial Order No. 2006-05 dated December 13, 2006 (2006, *G.O.* 2, 4146).

Regulation to repeal National Policy No. 48, Future-oriented financial information *

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (8), (9), (11), (19) and (34))

1. National Policy No. 48, Future-Oriented Financial Information, is repealed.

2. This Regulation comes into force on December 31, 2007.

Regulation to repeal Regulation Q-11 respecting future-oriented financial information **

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (8), (9), (11) and (19))

1. Regulation Q-11 respecting Future-Oriented Financial Information is repealed.

2. This regulation comes into force on December 31, 2007.

* National Policy No. 48, Future-Oriented Financial Information, adopted on June 12, 2001 pursuant to decision No. 2001-C-0291 and published in the Bulletin of the Commission des valeurs mobilières du Québec, vol. 32, No. 27, dated July 6, 2001, was amended solely by decision No. 2001-C-0291 dated June 12, 2001 and published in the Bulletin of the Commission des valeurs mobilières du Québec, vol. 32, No. 27, dated July 6, 2001.

** Regulation Q-11 respecting Future-Oriented Financial Information, adopted on June 12, 2001 pursuant to decision No. 2001-C-0290 and published in the Bulletin of the Commission des valeurs mobilières du Québec, vol. 32, No. 27, dated July 6, 2001, was amended solely by the Regulation to amend that Regulation approved by Ministerial Order No. 2005-19 dated August 10, 2005 (2005, *G.O.* 2, 3516).

Regulation to amend Regulation Q-28 respecting general prospectus requirements*

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (8), (9), (20) and (34))

1. Schedule 1 of Regulation Q-28 respecting General Prospectus Requirements is amended:

(1) by adding the following after item (11) of the instructions:

“(12) Forward-looking information included in a prospectus must comply with section 4A.2 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations approved by Ministerial Order no. 2005-03 dated May 19, 2005 and must include the disclosure described in section 4A.3 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations. In addition to the foregoing, FOFI or a financial outlook, each as defined in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations, included in a prospectus must comply with Part 4B of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations. If the forward-looking information relates to an issuer or other entity that is not a reporting issuer, section 4A.2, section 4A.3 and Part B of the Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure obligations apply as if the issuer or other entity were a reporting issuer.”;

(2) by replacing item 16.2 with the following:

“16.2 Corporate Cease Trade Orders or Bankruptcies

(1) If a director or senior executive of the issuer

(a) is, or within 10 years before the date of the prospectus or draft prospectus, as applicable, has been, a director, chief executive officer or chief financial officer of any other issuer that,

(i) was subject to an order that was issued while the director or senior executive was acting in the capacity as director, chief executive officer or chief financial officer; or

* Regulation Q-28 respecting General Prospectus Requirements, adopted on August 14, 2001 pursuant to decision No. 2001-C-0390 and published in the Supplement to the Bulletin of the Commission des valeurs mobilières du Québec, vol. 32, No. 34, dated August 24, 2001, was amended solely by the Regulation to amend that Regulation approved by Ministerial Order No. 2005-17 dated August 2, 2005 (2005, G.O. 2, 3523).

(ii) was subject to an order that was issued after the director or senior executive ceased to be a director, chief executive officer or chief financial officer and which resulted from an event that occurred while that person was acting in the capacity as director, chief executive officer or chief financial officer,

state the fact and describe the basis on which the order was made and whether the order is still in effect; or

(b) is, or has been within 10 years before the date of the prospectus or draft prospectus, as applicable, a director or executive officer of any issuer that, while that person was acting in that capacity, or within a year of that person ceasing to act in that capacity, became bankrupt, made a proposal under any legislation relating to bankruptcy or insolvency or was subject to or instituted any proceedings, arrangement or compromise with creditors or had a receiver, receiver manager or trustee appointed to hold its assets, state the fact.

(2) For the purposes of paragraph 16.2(1)(a), “order” means

(a) a cease trade order;

(b) an order similar to a cease trade order; or

(c) an order that denied the relevant company access to any exemption under securities legislation,

that was in effect for a period of more than 30 consecutive days.

INSTRUCTION

(1) The disclosure in subparagraph 16.2(1)(a)(i) only applies if the director or senior executive was a director, chief executive officer or chief financial officer when the order was issued against the issuer. You do not have to provide disclosure if the director or senior executive became a director, chief executive officer or chief financial officer after the order was issued.

(2) A management cease trade order which applies to directors or senior executives of an issuer is an “order” for the purposes of subparagraph 16.2(1)(a)(i) and must be disclosed, whether or not the director, chief executive officer or chief financial officer was named in the order.”.

(3) by deleting, in item 17.1, the words “approved by Ministerial Order No. 2005-03 dated May 19, 2005”.

2. This Regulation comes into force on December 31, 2007.

**Regulation to amend the Securities
Regulation***

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (8), (9) and (19))

- 1.** Section 50 of the Securities Regulation is repealed.
- 2.** This Regulation comes into force on December 31, 2007.

8467

AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT 41-201 RESPECTING INCOME TRUSTS AND OTHER INDIRECT OFFERINGS

Securities Act
(R.S.Q., c.V-1.1, s. 274 ; 2006, c. 50)

1. The Policy Statement is amended by adding the following as the last sentence of the first paragraph of section 2.8:

“Although securities legislation does not prohibit the use of projections, as defined in CICA Handbook section 4250, we believe that an S. 4250 forecast is more appropriate in these circumstances.”

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 44-101
RESPECTING SHORT FORM PROSPECTUS DISTRIBUTIONS**

Securities Act
(R.S.Q., c.V-1.1, s. 274 ; 2006, c. 50)

1. The Policy Statement is amended by adding the following after section 4.13:

“4.14 Previously Disclosed Material Forward-Looking Information

If an issuer, at the time it files a short form prospectus,

1. has previously disclosed to the public material forward-looking information for a period that is not yet complete;
2. is aware of events and circumstances that are reasonably likely to cause actual results to differ materially from the material forward-looking information;
3. has not filed an MD&A or MD&A supplement with the securities regulatory authorities that discusses those events and circumstances and expected differences from the material forward-looking information, as required by section 5.8 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations,

the issuer should discuss those events and circumstances, and the expected differences from the material forward-looking information, in the short form prospectus.”

AMENDMENTS TO NATIONAL POLICY 51-201 *DISCLOSURE STANDARDS*

Securities Act
(R.S.Q., c.V-1.1, s. 274 ; 2006, c. 50)

1. National Policy 51-201 *Disclosure Standards* is amended by
 - (a) repealing sections 5.5 and 5.6;
 - (b) renumbering section 5.7 as section 5.5;
 - (c) striking out “earnings guidance” in subsection 6.4(1) and replacing it with “financial outlooks and FOFI, as defined in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations”;
 - (d) repealing section 6.9; and
 - (e) renumbering sections 6.10 to 6.14 as sections 6.9 to 6.13.

AMENDMENT TO COMPANION POLICY Q-28, *GENERAL PROSPECTUS REQUIREMENTS*

Securities Act
(R.S.Q., c.V-1.1, s. 274 ; 2006, c. 50)

1. The Companion Policy is amended by adding the following after section 2.9:

“2.10 Previously Disclosed Material Forward-Looking Information

If an issuer, at the time it files a short form prospectus,

1. has previously disclosed to the public material forward-looking information for a period that is not yet complete; and

2. is aware of events and circumstances that are reasonably likely to cause actual results to differ materially from the material forward-looking information;

the issuer should discuss those events and circumstances, and the expected differences from the material forward-looking information, in the short form prospectus.”

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Cimatec Environmental Engineering Inc.

Interdit à Cimatec Environmental Engineering Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 septembre 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 20 décembre 2007.

Décision n°: 2007-MC-2715

Delta Systems, Inc.

Interdit à Delta Systems, Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 septembre 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 18 décembre 2007.

Décision n°: 2007-MC-2705

Delta Systems, Inc.

Interdit à Delta Systems, Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 septembre 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 8 janvier 2008.

Décision n°: 2008-MC-0017

IMS Expert-Conseils inc.

Interdit à André Tousignant, Yves Painchaud, Michel St-Jean, Yvan Goineau, Jean Teasdale, Pierre-H Vincent, André Lepage, Francine Gauthier et Gestion de portefeuille Natcan inc. d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de IMS Expert-Conseils inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 4 janvier 2008.

Décision n°: 2008-MC-0001

Luxell Technologies Inc.

Interdit à Jean-Louis Larmor d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Luxell Technologies Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que cette personne a été administrateur ou dirigeant de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initié de l'émetteur, cette personne peut avoir été informée de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 27 décembre 2007.

Décision n°: 2007-MC-2735

Solutions AldeaVision Inc.

Interdit à Solutions AldeaVision Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, ses états financiers intermédiaires et ses rapports de gestion intermédiaires des périodes terminées le 31 mars 2007, le 30 juin 2007 et le 30 septembre 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 8 janvier 2008.

Décision n°: 2008-MC-0015

Sonoma Capital inc.

Interdit à Sonoma Capital inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers

annuels et son rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 juillet 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 3 janvier 2008.

Décision n°: 2007-MC-2763

6.5.2 Révocations d'interdiction

Guest-Tek Interactive Entertainment Ltd.

Révoque la décision 2007-MC-1029, prononcée le 16 mai 2007, adressée à Guest-Tek Interactive Entertainment Ltd., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 18 décembre 2007.

Décision n°: 2007-MC-2699

Solutions AldeaVision Inc.

Révoque la décision d'interdiction 2007-MC-1050, prononcée le 16 mai 2007, limitée à Lionel Bentolila, Morrie J. Glick, Eric E. Baker, Christopher J. Winn, Richard Derouin, André Petitclerc, John Witherspoon, Charles Gauvin et Bruce McNiven d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Solutions AldeaVision Inc.; et

interdit à Solutions AldeaVision Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, ses états financiers intermédiaires et ses rapports de gestion intermédiaires des périodes terminées le 31 mars 2007, le 30 juin 2007 et le 30 septembre 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 18 décembre 2007.

Décision n°: 2007-MC-2644

TVI Pacific Inc.

Révoque la décision 2007-MC-2372, prononcée le 2 novembre 2007, adressée à TVI Pacific Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 9 janvier 2008.

Décision n°: 2008-MC-0023

Viacorp Technologies Inc.

Révoque la décision 2004-MC-3744, prononcée le 16 novembre 2004, adressée à Viacorp Technologies Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 8 janvier 2008.

Décision n°: 2008-MC-0025

VVC Exploration Corporation

Révoque la décision d'interdiction 2007-MC-1296, prononcée le 19 juin 2007, limitée à Martin Crete, Charles Descary, Patrick Fernet et Daniel Grenier d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de VVC Exploration Corporation au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 8 janvier 2008.

Décision n°: 2008-MC-0018

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

49 North 2008 Resource Flow-Through Limited Partnership

Visa du prospectus provisoire du 14 décembre 2007 concernant le placement de 1 500 000 parts de société en commandite, au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 14 décembre 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières Union Ltée
 Corporation Canaccord Capital
 Wellington West Capital Inc.
 Raymond James Ltée
 Research Capital Corporation
 Industrielle Alliance Valeurs Mobilières
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Valeurs Mobilières Northern Inc.

Numéro de projet Sédar: 1198015

Décision n°: 2007-MC-2719

Banque Canadienne Impériale de Commerce

Visa du prospectus simplifié provisoire du 12 décembre 2007 concernant le placement des titres d'emprunt non garantis, des actions privilégiées de catégorie A et des actions privilégiées de catégorie B jusqu'à concurrence d'un prix de souscription initial total de 5 000 000 000 \$.

Le visa prend effet le 12 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1197071

Décision n°: 2007-MC-2674

Banque de Montréal

Visa du prospectus simplifié provisoire du 20 décembre 2007 concernant le placement de titres d'emprunt non garantis, d'actions ordinaires, d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de catégorie B.

Le visa prend effet le 20 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1200298

Décision n°: 2007-MC-2736

BluMont Augen Limited Partnership 2008

Visa du prospectus provisoire du 19 décembre 2007 concernant le placement de 4 000 000 de parts de société en commandite au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Raymond James Ltée
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Industrielle Alliance Valeurs Mobilières
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1200858

Décision n°: 2007-MC-2750

Brompton 2008 Flow-Through LP

Visa du prospectus provisoire du 19 décembre 2007 concernant le placement de 2 000 000 de parts de société en commandite au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet 20 décembre 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Raymond James Ltée

Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
Blackmont Capital Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Corporation Recherche Capital
Wellington West Capital Inc.
IPC Securities Corporation
Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1200247

Décision n°: 2007-MC-2730

Capital Valmoris inc.

Visa de prospectus provisoire du 14 décembre 2007 concernant le placement de 3 500 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ par action.

Le visa prend effet le 17 décembre 2007.

Courtier(s):
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

Numéro de projet Sédar: 1198358

Décision n°: 2007-MC-2682

Chantiers Davie Inc.

Visa du prospectus provisoire du 20 décembre 2007 concernant le placement d'unités.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Courtier(s):
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee

Numéro de projet Sédar: 1200696

Décision n°: 2007-MC-2744

Consonus Technologies, Inc.

Visa du prospectus provisoire modifié et mis à jour du 21 décembre 2007 concernant le placement de 6 000 000 d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 27 décembre 2007.

Courtier(s):
Blackmont Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1096495

Décision n°: 2007-MC-2764

Consumers' Waterheater Operating Trust (The)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 21 décembre 2007 concernant le placement de titres de créance pour un capital global de 650 000 000 \$.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1201149

Décision n°: 2007-MC-2756

Crescent Point Energy Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 17 décembre 2007 concernant le placement de 5 155 000 parts de fiducie au prix de 24,25 \$ la part.

Le visa prend effet le 17 décembre 2007.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Firstenergy Capital Corp.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières

Numéro de projet Sédar: 1198652

Décision n°: 2007-MC-2714

Creststreet 2008 Limited Partnership

Visa du prospectus provisoire du 21 décembre 2007 concernant le placement de 5 000 000 de parts de société en commandite cessibles au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 27 décembre 2007.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Raymond James Ltée
 Marchés Financiers Macquarie Canada Ltée

Numéro de projet Sédar: 1202130

Décision n°: 2007-MC-2771

Fiducie aurifère CMP

Visa du prospectus provisoire modifié et mis à jour du 14 décembre 2007 concernant le placement d'unités au prix de 10,00 \$ l'unité, chacune étant composée d'une part de fiducie et d'un bon de souscription de fiducie de série A.

Le visa prend effet le 14 décembre 2007.

Courtier(s):

Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Raymond James Ltée
 Blackmont Capital Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Capital Wellington Ouest

Numéro de projet Sédar: 1184305

Décision n°: 2007-MC-2713

Fiducie de placement immobilier Dundee

Visa du prospectus simplifié provisoire du 21 décembre 2007 concernant le placement d'un emprunt de 125 000 000 \$ en débetures subordonnées non garanties convertibles à 6,0 % échéant le 31 décembre 2014.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar: 1201321

Décision n°: 2007-MC-2760

InterRent Real Estate Investment Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 21 décembre 2007 concernant le placement d'un emprunt de 25 000 000 \$ en débetures subordonnées non garanties rachetables et convertibles de série A à 7,0 % venant à échéance le 31 janvier 2013.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Blackmont Capital Inc.

Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

Numéro de projet Sédar: 1201180

Décision n°: 2007-MC-2759

Jov Diversified Flow-Through 2008 Limited Partnership

Visa du prospectus provisoire du 21 décembre 2007 concernant le placement de 1 600 000 parts de société en commandite au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
IPC Securities Corporation
Wellington West Capital Inc.
Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
Corporation Canaccord Capital
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
MGI Valeurs Mobilières Inc.
Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1201678

Décision n°: 2007-MC-2770

MRF 2008 Resource Limited Partnership

Visa du prospectus provisoire du 20 décembre 2007 concernant le placement de 4 000 000 de parts de société en commandite cessibles au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 20 décembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
Corporation Canaccord Capital
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Raymond James Ltée
Capital Wellington Ouest
Blackmont Capital Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar: 1200432

Décision n°: 2007-MC-2739

MSP 2008 Resource Limited Partnership

Visa du prospectus provisoire du 21 décembre 2007 concernant le placement de 2 000 000 de parts de société en commandite cessibles au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prends effet le 21 décembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Raymond James Ltée
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 IPC Securities Corporation
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1200989

Décision n°: 2007-MC-2755

Portefeuille équilibré DynamiqueUltra
Portefeuille Croissance équilibrée DynamiqueUltra
Portefeuille Actions DynamiqueUltra
Portefeuille Croissance DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie équilibrée DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie croissance équilibrée DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie Actions DynamiqueUltra
Portefeuille Catégorie croissance DynamiqueUltra

(Titres de série A, de série F, de série T, de série I, de série IT, de série FT et de série O)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 21 décembre 2007 concernant le placement de titres de série A, de série F, de série T, de série I, de série IT, de série FT et de série O.

Le visa prend effet le 27 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1201010

Décision n°: 2007-MC-2769

Qwest Energy 2008 Flow-Through Limited Partnership

Visa du prospectus provisoire du 20 décembre 2007 concernant le placement de 1 200 000 parts de société en commandite au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Courtier(s):

Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Raymond James Ltée
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1201310

Décision n°: 2007-MC-2761

Société canadienne de financement immobilier C.A. Bancorp

Visa du prospectus provisoire du 21 décembre 2007 concernant le placement de 3 600 000 actions privilégiées, série 1 au prix de 25,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 27 décembre 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Raymond James Ltée
 Blackmont Capital Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Wellington West Capital Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Corporation Recherche Capital
 Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1201660

Décision n°: 2007-MC-2765

Société en commandite accréditive 2008 Connor, Clark & Lunn

Visa du prospectus provisoire du 17 décembre 2007 concernant le placement de 2 000 000 de parts de société en commandite au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Scotia Capitaux Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Raymond James Ltée
 Wellington West Capital Inc.
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar: 1200699

Décision n°: 2007-MC-2752

Société en commandite accréditive CGF Resource 2008

Visa du prospectus provisoire du 20 décembre 2007 concernant le placement de 2 000 000 de parts de société en commandite au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Blackmont Capital Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Raymond James Ltée
 Corporation Recherche Capital
 Wellington West Capital Markets Inc.
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 MGI Valeurs Mobilières Inc.
 Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1200991

Décision n°: 2007-MC-2757

Société en commandite accréditive diversifiée NCE (08)

Visa du prospectus provisoire du 19 décembre 2007 concernant le placement de 8 000 000 de parts de société en commandite au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 20 décembre 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Raymond James Ltée
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Wellington West Capital Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 IPC Securities Corporation
 Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.
 Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar: 1200331

Décision n°: 2007-MC-2740

Société en commandite accréditive Pathway Québec 2008

Visa du prospectus provisoire du 14 décembre 2007 concernant le placement de 2 000 000 de parts de société en commandite, au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 18 décembre 2007.

Courtier(s):

Wellington West Capital Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Corporation Recherche Capital
 Industrielle Alliance Valeurs Mobilières
 Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Numéro de projet Sédar: 1198987

Décision n°: 2007-MC-2717

Société en commandite d'actions accréditives minières 2008-I GGOF

Visa du prospectus provisoire du 18 décembre 2007 concernant le placement de 2 000 000 de parts de société en commandite cessibles au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 20 décembre 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Corporation Canaccord Capital
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Partenaires Financiers Richardson Limitée
Blackmont Capital Inc.
Raymond James Ltée
Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
Marchés des Capitaux Genuity

Numéro de projet Sédar: 1200353

Décision n°: 2007-MC-2741

Société en commandite de ressources CMP 2008

Visa du prospectus provisoire du 12 décembre 2007 concernant le placement de 200 000 parts de société en commandite au prix de 1 000 \$ la part.

Le visa prend effet le 14 décembre 2007.

Courtier(s):

Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
Corporation Canaccord Capital
Wellington West Capital Inc.
Blackmont Capital Inc.
GMP Securities L.P.

Numéro de projet Sédar: 1197889

Décision n°: 2007-MC-2711

Société en commandite Front Street 2008-I

Visa du prospectus provisoire du 18 décembre 2007 concernant le placement de 8 000 000 de parts de société en commandite transférables au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Raymond James Ltée
 MGI Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1200780

Décision n°: 2007-MC-2751

Société en commandite frontierAlt métaux précieux et énergie Flow-Through 2008

Visa du prospectus provisoire du 19 décembre 2007 concernant le placement de 1 600 000 de parts au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 20 décembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Raymond James Ltée
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1200290

Décision n°: 2007-MC-2731

Société en commandite Norrep Performance 2008 Flow-Through

Visa du prospectus provisoire du 28 décembre 2007 concernant le placement de 6 000 000 de parts de société en commandite au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 3 janvier 2008.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Firstenergy Capital Corp.
 Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Marchés Financiers Macquarie Canada Ltée
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1203454

Décision n°: 2008-MC-0013

Tahera Diamond Corporation

Visa du prospectus simplifié provisoire modifié et mis à jour du 17 décembre 2007 concernant le placement de 700 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix 0,065 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 18 décembre 2007.

Courtier(s):

Société en commandite GMP Valeurs Mobilières

Numéro de projet Sédar: 1183690

Décision n°: 2007-MC-2720

TDK 2008 Flow-Through Limited Partnership

Visa du prospectus provisoire du 14 décembre 2007 concernant le placement de 2 000 000 de parts de société en commandite, au prix de 25,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 17 décembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Raymond James Ltée
 Blackmont Capital Inc.
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 GMP Securities L.P.
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Capital Wellington Ouest
 Gestion de capitaux Rothenberg Inc.
 Valeurs Mobilières Haywood Inc.

Numéro de projet Sédar: 1198481

Décision n°: 2007-MC-2686

YIELDPLUS Income Fund

Visa du prospectus provisoire daté du 20 décembre 2007 concernant le placement de droits de souscription.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1200684

Décision n°: 2007-MC-2753

6.6.1.2 Prospectus définitifs

407 International Inc.

Visa pour le prospectus préalable du 11 décembre 2007 de 407 International Inc. concernant le placement de billets à moyen terme, garantis par une sûreté réelle, d'un capital global de 1 400 000 000 \$.

Le visa prend effet le 13 décembre 2007.

Courtier(s):

- BMO Nesbitt Burns Inc.
- RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- Valeurs Mobilières TD Inc.
- Scotia Capitaux Inc.
- Financière Banque Nationale Inc.
- Casgrain & Compagnie limitée
- Marchés mondiaux CIBC Inc.
- Merrill Lynch Canada Inc.

Numéro de projet Sédar: 1194006

Décision n°: 2007-MC-2707

Banque Canadienne Impériale de Commerce

Visa pour le prospectus préalable du 19 décembre 2007 de la Banque Canadienne Impériale de Commerce concernant le placement de titres d'emprunt non garantis, d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de catégorie B, pour un prix de souscription total de 5 000 000 000 \$.

Le visa prend effet le 19 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1197071

Décision n°: 2007-MC-2737

Banque de Montréal

Visa pour le prospectus préalable du 4 janvier 2008 de la Banque de Montréal concernant le placement de titres d'emprunt non garantis, d'actions ordinaires, d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de catégorie B, pour un prix de souscription total de 6 000 000 000 \$.

Le visa prend effet le 4 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1200298

Décision n°: 2008-MC-0019

Brookfield Infrastructure Partners L.P.

Visa pour le prospectus du 21 décembre 2007 de Brookfield Infrastructure Partners L.P. (la « société ») concernant le placement d'environ 24 000 000 de parts de la société par Brookfield Asset Management Inc. aux porteurs de ses actions avec droit de vote limité de catégorie A et de catégorie B à titre de dividende spécial.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1133798

Décision n°: 2008-MC-0026

Corporation minière Golden Share

Visa pour le prospectus du 19 décembre 2007 de Corporation minière Golden Share concernant le placement de :

1. 2 190 unités A au prix de 1 015,00 \$ l'unité, chaque unité A étant composée de 2 300 actions ordinaires accréditatives et 700 actions ordinaires et de 1 470 unités B au prix de 1 020,00 \$ l'unité, chaque unité B étant composée de 3 400 actions ordinaires et 3 400 bons de souscription;
2. 6 345 009 actions ordinaires à titre de placement secondaire par Ressources Searchgold Inc.;
3. bons de souscription incessibles auprès de La Corporation Canaccord Capital à titre de rémunération lui permettant d'acquérir un nombre d'actions ordinaires correspondant à 10 % du nombre total d'actions ordinaires accréditatives et d'actions ordinaires qui composent les unités A et B. Ces bons de souscription pourront être exercés à tout moment pendant une période de 18 mois suivant la date de leur octroi au prix de 0,30 \$ l'action.

Le visa prend effet le 19 décembre 2007.

Courtier(s):

Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar: 1180824

Décision n°: 2007-MC-2725

Crescent Point Energy Trust

Visa pour le prospectus simplifié du 28 décembre 2007 de Crescent Point Energy Trust concernant le placement de 5 155 000 parts au prix de 24,25 \$ la part.

Le visa prend effet le 28 décembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Firstenergy Capital Corp.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières

Numéro de projet Sédar: 1198652

Décision n°: 2008-MC-0034

Exploration Diamond Frank inc.

Visa pour le prospectus du 21 décembre 2007 d'Exploration Diamond Frank inc. concernant le placement de :

1. 4 975 unités « A » ou « B », chaque unité « A » étant composée de 2 286 actions ordinaires accréditives au prix de 0,35 \$ l'action ainsi que de 1 333 actions ordinaires au prix de 0,15 \$ l'action et chaque unité « B » étant composée de 6 667 actions ordinaires au prix de 0,15 \$ l'action et de 6 667 bons de souscription, un bon de souscription et 0,15 \$ étant requis pour la souscription à une action ordinaire jusqu'au 21 décembre 2009;
2. 2 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,15 \$ l'action en faveur d'Exploration Typhon Inc. en contrepartie de l'acquisition de propriétés minières;
3. options de rémunérations incessibles au placeur pour compte lui permettant de souscrire, pour une période de 12 mois suivant la clôture du placement, à un nombre d'actions ordinaires égal à 10 % du nombre d'actions souscrites, au prix de 0,15 \$ l'action.

Le visa prend effet le 27 décembre 2007.

Courtier(s):

Canaccord Capital Corporation

Numéro de projet Sédar: 1174872

Décision n°: 2007-MC-2774

Fiducie aurifère CMP

Visa pour le prospectus du 20 décembre 2007 de Fiducie aurifère CMP concernant le placement de 10 000 000 d'unités au prix de 10,00 \$ l'unité, chacune étant composée d'une part de fiducie et d'un bon de souscription d'une part de fiducie de série A (« bon de souscription de série A »). Chaque bon de souscription de série A donnera à son porteur le droit d'acquérir, au prix d'exercice de 12,00 \$, une part de fiducie et un demi-bon de souscription d'une part de fiducie de série B. Chaque bon de souscription d'une part de fiducie de série B entier donnera à son porteur le droit d'acquérir, au prix d'exercice de 15,00 \$, une part de fiducie.

Le visa prend effet le 27 décembre 2007.

Courtier(s):

Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Corporation Canaccord Capital
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Raymond James Ltée
Blackmont Capital Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Capital Wellington Ouest

Numéro de projet Sédar: 1184305

Décision n°: 2007-MC-2766

Fonds à viser ING DIRECT

Visa pour le prospectus simplifié du 2 janvier 2008 concernant le placement d'actions de :

Fonds à viser ING DIRECT, catégorie revenu équilibré
Fonds à viser ING DIRECT, catégorie équilibré
Fonds à viser ING DIRECT, catégorie croissance équilibrée
(de ING Direct Société catégorie Limitée)

Le visa prend effet le 3 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1170221

Décision n°: 2008-MC-0007

Fonds Brigata

Visa pour le prospectus simplifié du 3 janvier 2008 concernant le placement de parts de série A et de série F de :

Fonds équilibré canadien Brigata
Fonds d'actions canadiennes Brigata

Le visa prend effet le 4 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1177785

Décision n°: 2008-MC-0020

Fonds communs de placement de la HSBC

Visa pour le prospectus simplifié du 16 décembre 2007 concernant le placement de parts de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions de :

Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC
Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC

de parts de série investisseurs, de série conseillers, de série gestionnaires et de série institutions de :

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC

Fonds en obligations canadiennes de la HSBC
 Fonds revenu mensuel de la HSBC
 Fonds équilibré canadien de la HSBC
 Fonds de revenu en dividendes de la HSBC
 Fonds en actions de la HSBC
 Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC
 Fonds en actions internationales de la HSBC
 Fonds en actions américaines de la HSBC
 Fonds européen de la HSBC
 Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC
 Fonds en actions chinoises de la HSBC
 Fonds en actions indiennes de la HSBC
 Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC
 Fonds en actions BRIC de la HSBC
 Fonds international changements climatiques de la HSBC
 Fonds international titres technologiques de la HSBC
 Portefeuille conservateur LifeMap^{MD} de la HSBC
 Portefeuille conservateur modéré LifeMap^{MD} de la HSBC
 Portefeuille équilibré LifeMap^{MD} de la HSBC
 Portefeuille de croissance LifeMap^{MD} de la HSBC
 Portefeuille de croissance dynamique LifeMap^{MD} de la HSBC
 Portefeuille conservateur modéré MM LifeMap^{MD} de la HSBC
 Portefeuille équilibré MM LifeMap^{MD} de la HSBC
 Portefeuille de croissance MM LifeMap^{MD} de la HSBC
 Portefeuille de croissance dynamique MM LifeMap^{MD} de la HSBC

Le visa prend effet le 17 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1186531

Décision n°: 2007-MC-2718

Fonds de Découvertes Médicales Canadiennes Inc.

Visa pour le prospectus du 20 décembre 2007 concernant le placement d'actions de catégorie A, série II de :

Fonds de Découvertes Médicales Canadiennes Inc.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1185162

Décision n°: 2007-MC-2747

Fonds de placement LaSalle

Visa pour le prospectus simplifié du 20 décembre 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds de placement LaSalle – Section Équilibrée
 Fonds de placement LaSalle – Section Actions

Le visa prend effet le 20 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1185585

Décision n°: 2007-MC-2738

Fonds de ressources naturelles EnerVest Ltée

Visa pour le prospectus simplifié du 20 décembre 2007 concernant le placement d'actions de :

Fonds de ressources naturelles EnerVest Ltée

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1185834

Décision n°: 2007-MC-2743

Fonds Dimensionnels

Visa pour le prospectus simplifié du 7 janvier 2008 concernant le placement de parts de catégorie A, de catégorie F et de catégorie I de :

Fonds mondial de titres du secteur immobilier DFA

Le visa prend effet le 7 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1181903

Décision n°: 2008-MC-0035

Fonds du programme Apogée

Visa pour le prospectus simplifié du 20 décembre 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds de revenu à court terme Apogée
 Fonds de revenu Apogée
 Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée
 Fonds américain d'obligations de base+ Apogée
 Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée
 Fonds équilibré stratégique Apogée
 Fonds canadien de valeur Apogée
 Fonds canadien de valeur à moyenne capitalisation Apogée
 Fonds canadien de croissance Apogée
 Fonds canadien à petite capitalisation Apogée
 Fonds américain de valeur Apogée
 Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée
 Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée
 Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée
 Fonds d'actions internationales Apogée
 Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée
 Fonds d'actions mondiales Apogée

Le visa prend effet le 27 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1184312

Décision n°: 2007-MC-2742

Fonds Fidelity

Visa pour le prospectus simplifié du 2 janvier 2008 concernant le placement de parts de série A, de série B, de série F et de série O de :

Fonds Fidelity Canada Plus (parts de série T5, T8, S5 et S8 également offertes)
 Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2017
 Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2019
 Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2021
 Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2023
 Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2025
 Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2027
 Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2029
 Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2031
 Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2033
 Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2035
 Portefeuille Fidelity Remplacement Revenu 2037

Le visa prend effet le 3 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1179796

Décision n°: 2008-MC-0010

Fonds Fidelity

Visa pour le prospectus simplifié du 2 janvier 2008 concernant le placement d'actions de série A, de série B, de série F, de série T5, de série T8, de série S5 et de Série S8 de :

Catégorie Fidelity Canada Plus (*auparavant Catégorie Fidelity Actions Canada*)
 (de Société de structure de capitaux Fidelity)

Le visa prend effet le 3 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1186193

Décision n°: 2008-MC-0011

Fonds Frontières

Visa pour le prospectus simplifié du 20 décembre 2007 concernant le placement de parts des catégories A, C, I et O de :

Fonds canadien de revenu à court terme Frontières (parts de catégorie A seulement)
 Fonds canadien de titres à revenu fixe Frontières
 Fonds canadien de revenu mensuel Frontières
 Fonds d'actions canadiennes Frontières
 Fonds d'actions américaines Frontières
 Fonds d'actions internationales Frontières
 Fonds d'actions de marchés émergents Frontières
 Fonds d'obligations mondiales Frontières

Le visa prend effet le 3 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1174063

Décision n°: 2008-MC-0008

Fonds Mutuels CI

Visa pour le prospectus simplifié du 27 décembre 2007 concernant le placement d'actions des catégories A, AT5, AT8, F, FT5, FT8, W, I, IT5 et IT8 de :

Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge
Catégorie de société d'actions mondiales Cambridge
Catégorie de société canadiennes de répartition de l'actif Cambridge

Le visa prend effet le 28 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1184462

Décision n°: 2007-MC-2778

Front Street Energy Growth Fund Inc.

Visa pour le prospectus du 16 décembre 2007 concernant le placement d'actions de catégorie A, série III de :

Front Street Energy Growth Fund Inc.

Le visa prend effet le 17 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1183966

Décision n°: 2007-MC-2694

Groupe de Fonds communs de placement Mackenzie

Visa pour le prospectus simplifié du 21 décembre 2007 concernant le placement de parts des séries A, F, I et O de :

Fonds Mackenzie Destination + 2015
 Fonds Mackenzie Destination + 2020
 Fonds Mackenzie Destination + 2025

Le visa prend effet le 27 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1188404

Décision n°: 2007-MC-2775

Groupe de Fonds Dynamique

Visa pour le prospectus simplifié du 19 décembre 2007 concernant le placement de titres de :

Fonds équilibré Focus+ Dynamique (de séries A, F, I, O et T)
 Fonds diversifié de revenu Focus+ Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Fonds de fiducies de revenu énergétiques Focus+ Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Fonds d'actions Focus+ Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Fonds immobilier Focus+ Dynamique (de séries A, F, I, O et T)
 Fonds de ressources Focus+ Dynamique de séries A, F, I et O)
 Fonds de petites entreprises Focus+ Dynamique (de séries A, I et O)
 Fonds de gestion de richesses Focus+ Dynamique (de séries A, F, I, O et T)
 Fonds d'obligations Avantage Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Fonds d'obligations canadiennes Dynamique (de séries A, I et O)
 Fonds de dividendes Dynamique (de séries A, C, F, I, O et T)
 Fonds de revenu de dividendes Dynamique (de séries A, F, I, O et T)
 Fonds d'achats périodiques Dynamique (de série A)
 Fonds d'obligations à haut rendement Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Fonds du marché monétaire Dynamique (de séries A et F)
 Fonds d'obligations à rendement réel Dynamique (de séries A, I et O)
 Fonds neutre de devises américaines Power Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Fonds Croissance américaine Power Dynamique (de séries A, F, I, O et T)
 Fonds équilibré Power Dynamique (de séries A, F, I, O et T)
 Fonds Croissance canadienne Power Dynamique (de séries A, F, I, O et T)
 Fonds de petites sociétés Power Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Fonds diversifié d'actif réel Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Fonds mondial d'infrastructures Dynamique (de séries A, F, I, O et T)
 Fonds de métaux précieux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Portefeuille tout revenu Stratégique Dynamique (de série A)
 Portefeuille de croissance Stratégique Dynamique (de série A)
 Fonds Valeur américaine Dynamique (de séries A, F, I, O et T)
 Fonds canadien de dividendes Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Fonds Valeur de dividendes Dynamique (de séries A, F, I, O, S et T)
 Fonds Valeur européenne Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Fonds Valeur Extrême-Orient Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Fonds mondial de découverte Dynamique (de séries A, F, I, O et T)
 Fonds Valeur mondiale de dividendes Dynamique (de séries A, F, I, O, S et T)
 Fonds Valeur mondiale équilibré Dynamique (de séries A, F, I, O et T)
 Fonds Valeur mondiale Dynamique (de séries A, F, I, O, S et T)
 Fonds Valeur équilibré Dynamique (de séries A, F, I, O et T)
 Fonds Valeur du Canada Dynamique (de séries A, F, I, O et T)

Catégorie d'obligations Avantage Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F et I)
 Catégorie de revenu de dividendes Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Catégorie Marché monétaire Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A et F)
 Catégorie Croissance américaine Power Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Catégorie Croissance canadienne Power Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Catégorie Croissance mondiale Power Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Catégorie canadienne de dividendes Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Catégorie Valeur canadienne Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Catégorie Valeur EAFE Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Catégorie mondiale de découverte Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Catégorie Valeur mondiale de dividendes Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Catégorie Valeur mondiale Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Catégorie Valeur équilibrée Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Catégorie mondiale énergétique Dynamique de Société de fonds mondiaux Dynamique (de séries A, F, I et O)
 Catégorie canadienne de dividendes PGD de Portefeuilles gérés Dynamique Ltée (de séries A et F)
 Catégorie Valeur canadienne PGD de Portefeuilles gérés Dynamique Ltée (de séries A et F)
 Catégorie Valeur mondiale PGD de Portefeuilles gérés Dynamique Ltée (de séries A et F)
 Catégorie Croissance canadienne Power PGD de Portefeuilles gérés Dynamique Ltée (de séries A et F)
 Catégorie Croissance mondiale Power PGD (de séries A et F)
 Catégorie de ressources PGD de Portefeuilles gérés Dynamique Ltée (de séries A et F)
 Catégorie Valeur équilibrée PGD de Portefeuilles gérés Dynamique Ltée (de séries A et F)

Le visa prend effet le 20 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1184956

Décision n°: 2007-MC-2732

Lawrence Income & Growth Fund

Visa pour le prospectus simplifié du 19 décembre 2007 concernant le placement de parts de catégorie A, de catégorie F et de catégorie X de :

Lawrence Income & Growth Fund

Le visa prend effet le 27 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1159971

Décision n°: 2007-MC-2776

Osisko Exploration Ltée

Visa pour le prospectus du 21 décembre 2007 d'Osisko Exploration Ltée concernant le placement de 19 250 000 actions ordinaires et de 9 625 000 bons de souscription d'actions ordinaires devant être émis lors de l'exercice automatique des 19 250 000 bons de souscription spéciaux émis antérieurement au prix de 6,50 \$ le bon de souscription spécial.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1186040

Décision n°: 2007-MC-2754

Ressources Escondoro Ltée

Visa pour le prospectus du 20 décembre 2007 de Ressources Escondoro Ltée concernant le placement :

1. de 6 666 666 unités au prix de 0,60 \$ l'unité, chaque unité comprenant une action ordinaire et un demi-bon de souscription d'actions ordinaires, un bon entier donnant droit de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,90 \$ pour une période de 24 mois suivant la clôture du placement;
2. de bons de souscription incessibles auprès des placeurs pour compte à titre de rémunération leur permettant d'acquérir 533 333 unités, chaque unité comprenant une action ordinaire et un demi-bon de souscription incessible d'actions ordinaires (les « unités de rémunération »), un bon entier donnant droit de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,90 \$ pour une période de 24 mois suivant la clôture du placement; et
3. de 75 000 unités de rémunération auprès des placeurs pour compte à titre d'honoraires de financement d'entreprise.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Courtier(s):

Canaccord Capital Corporation

Numéro de projet Sédar: 1166829

Décision n°: 2007-MC-2734

Sherritt International Corporation

Visa pour le prospectus préalable du 18 décembre 2007 de Sherritt International Corporation concernant le placement de titres de créance non garantis, d'actions ordinaires et de reçus de souscription pour un capital global de 500 000 000 \$.

Le visa prend effet le 19 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1195792

Décision n°: 2007-MC-2729

Stelmine Canada Itée

Visa pour le prospectus du 21 décembre 2007 de Stelmine Canada Itée concernant le placement de :

1. 1 050 unités série « A » au prix de 1 000,00 \$ l'unité, chacune étant composée de 2 600 actions ordinaires accréditives, de 1 100 actions ordinaires et de 1 100 bons de souscription, chaque bon de souscription permettant de souscrire à une action ordinaire pendant une période de 24 mois suivant la première clôture;
2. 300 unités série « B » au prix de 1 050,00 \$ l'unité, chacune étant composée de 5 250 actions ordinaires et de 5 250 bons de souscription, chaque bon de souscription permettant de souscrire à une action ordinaire pendant une période de 24 mois suivant la première clôture;
3. bons de souscription au placeur pour compte lui permettant d'acquérir, pendant une période de 24 mois suivant le première clôture, un nombre d'actions ordinaires représentant 10 % des actions ordinaires émises en vertu du placement des unités « A » et des unités « B »;
4. 300 000 actions ordinaires au placeur pour compte à titre d'honoraires de conseiller.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Courtier(s):

Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar: 1162873

Décision n°: 2007-MC-2749

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Fonds Claymore ETF

Visa pour la modification n° 1 du 11 décembre 2007 du prospectus du 27 novembre 2007 concernant le placement de parts ordinaires de :

Claymore Natural Gas Commodity ETF

Cette modification est faite à la suite de changements apportés à l'échange et le rachat de parts du Fonds Claymore ETF.

Le visa prend effet le 21 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1166334

Décision n°: 2007-MC-2758

Fonds communs de placement frontierAlt

Visa pour la modification n° 1 du 7 décembre 2007 du prospectus simplifié du 7 juin 2007 concernant le placement de parts de série A, de série F et de série I de :

Fonds canadien tout terrain frontierAlt

Cette modification est faite à la suite de la fusion proposée du Fonds avec le Fonds mondial tout terrain frontierAlt vers le 31 janvier 2008.

Le visa prend effet le 18 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1090867

Décision n°: 2007-MC-2712

FT Mutual Fund Corporation

Visa pour la modification du prospectus simplifié modifié et mis à jour du 21 décembre 2007 modifiant et mettant à jour le prospectus simplifié du 30 novembre 2007 concernant le placement d'actions de série A et de série F de :

Portefeuille des actions vedettes américaines RBC Dominion valeurs mobilières

Cette modification est faite à la suite de la divulgation relative à l'utilisation d'instruments dérivés afin d'atténuer l'incidence des fluctuations du taux de change.

Le visa prend effet le 3 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1172556

Décision n°: 2008-MC-0005

Groupe de Fonds de placement Mackenzie

Visa pour la modification n° 1 du 21 décembre 2007 du prospectus simplifié du 14 novembre 2007 concernant le placement d'actions de séries A, F, I O, P, T6 et T8 (sauf indication contraire) de :

Catégorie Mackenzie Cundill canadien sécurité
 Catégorie Mackenzie Focus canada
 Catégorie Mackenzie Ivy canadien
 Catégorie Mackenzie Maxxum croissance actions canadiennes
 Catégorie Mackenzie Maxxum canadien de valeur
 Catégorie Mackenzie Maxxum dividendes
 Catégorie Mackenzie Universal canadien de croissance (couverte ou non, ou les deux)
 Catégorie Mackenzie Cundill américain
 Catégorie Mackenzie Focus Amérique
 Catégorie Mackenzie Universal américain de croissance (catégories couverte et non couverte)
 (aussi actions de série M)
 Catégorie Mackenzie Universal américain valeur sûre
 Catégorie Mackenzie Universal croissance maximale États-Unis (catégories couverte et non couverte)
 Catégorie Mackenzie Ivy entreprise
 Catégorie Mackenzie Universal croissance nord-américaine (aussi actions de série G)
 Catégorie Mackenzie Cundill international
 Catégorie Mackenzie Cundill valeur
 Catégorie Mackenzie Focus
 Catégorie Mackenzie Focus international
 Catégorie Mackenzie Ivy européen (aussi actions de série M)
 Catégorie Mackenzie Ivy actions étrangères (catégorie couverte et non couverte)
 Catégorie Mackenzie Maxxum explorateur mondial
 Catégorie Mackenzie Universal européen d'occasions d'investissement
 Catégorie Mackenzie Universal croissance mondiale (aussi actions de séries G et M)
 Catégorie Mackenzie Universal international d'actions
 Catégorie Mackenzie Universal occasions durables (aussi actions de série G)
 Catégorie Mackenzie Universal Mondial immobilier

(de Corporation financière capital Mackenzie)

de parts de séries A, F, I et O (sauf indication contraire) de :

Fonds de croissance d'actions canadiennes Mackenzie Maxxum (aussi parts de série G)
 Fonds fondateur Mackenzie (aussi parts de séries G, T6, T8 et P)
 Fonds fondateurs de revenu et de croissance Mackenzie (aussi parts de séries G, T6, T8 et P)
 Fonds mondial de dividendes Mackenzie Cundill (aussi parts des séries T6, T8 et P)

Cette modification est faite à la suite de la création de séries P, T6 et T8 des Fonds Capital Corp., à la création de titres de série G pour certains Fonds et à la modification des frais d'administration applicables aux titres de série P du Fonds mondial de dividendes Mackenzie Cundill.

Le visa prend effet le 28 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1166245

Décision n°: 2008-MC-0006

Groupe de Fonds GGOF

Visa pour la modification n° 1 du 27 décembre 2007 du prospectus simplifié du 5 juillet 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds de revenu mensuel élevé GGOF (parts de fonds mutuel, classiques et de catégorie F)
 Fonds de revenu mensuel élevé II GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et I)
 Fonds canadien d'actions à grande capitalisation GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et T)
 Fonds Croissance des dividendes GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F, I et T)
 Fonds d'entreprise GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et I)
 Fonds européen d'actions GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F, I et T)
 Fonds mondial de rendement absolu GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et T)
 Fonds mondial Croissance des dividendes GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et T)
 Fonds mondial d'actions GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et T)
 Fonds immobilier mondial GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et T)
 Fonds équilibré canadien GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et T)
 Fonds canadien de revenu mensuel diversifié GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et I)
 Fonds mondial diversifié GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et T)
 Fonds de croissance et revenu – petites capitalisations GGOF (parts de fonds mutuel et de catégorie F)
 Fonds américain de revenu mensuel diversifié GGOF (parts de fonds mutuel et de catégorie F)
 Solution revenu GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et T)
 Solution prudence GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et T)
 Solution équilibrée GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et T)
 Solution croissance GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et T)
 Solution croissance dynamique GGOF (parts de fonds mutuel et de catégories F et T)

Cette modification est faite à la suite de la redésignation des parts de catégorie T de certains Fonds pour des parts de catégories T5 et T8 selon le cas, de l'ajout de parts de catégories F5, T5 et T8 pour certains des Fonds et de la nomination de nouveaux conseillers en valeurs pour deux des Fonds.

Le visa prend effet le 7 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1115194

Décision n°: 2008-MC-0032

Millennium BullionFund (The)

Visa pour la modification n° 1 du 14 décembre 2007 du prospectus simplifié du 9 mars 2007 concernant le placement de parts de catégories A, F et I de :

The Millennium BullionFund

Cette modification est faite à la suite de l'introduction de deux nouvelles options de frais d'acquisition reportés pour les épargnants.

Le visa prend effet le 3 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1044533

Décision n°: 2008-MC-0002

Portefeuilles Privés RBC

Visa pour la modification n° 2 du 20 décembre 2007 du prospectus simplifié du 24 août 2007 concernant le placement de parts de série O de :

Portefeuille privé d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC
Portefeuille privé de croissance américain en actions O'Shaughnessy RBC

Cette modification est faite à la suite de changements dans les stratégies de placement à compter du 14 janvier 2008.

Le visa prend effet le 28 décembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1130122

Décision n°: 2007-MC-2777

VenGrowth

Visa pour la modification n° 1 du 24 décembre 2007 du prospectus du 7 décembre 2007 concernant le placement de d'actions de catégorie A, série A, série B, série C et série F de :

The VenGrowth Traditional Industries Funds Inc.
The VenGrowth Advanced Life Sciences Fund Inc.
The VenGrowth III Investment Fund Inc. (aussi exploitée sous le nom de VenGrowth III Diversified Fund)

Cette modification est faite à la suite de l'intention du gouvernement de l'Ontario d'augmenter le montant maximal admissible au crédit d'impôt de l'Ontario.

Le visa prend effet le 4 janvier 2008.

Numéro de projet Sédar: 1173206

Décision n°: 2008-MC-0021

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Caisse centrale Desjardins du Québec

Vu la demande présentée par Caisse centrale Desjardins du Québec (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 décembre 2007 (la « demande »);

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec d'un emprunt de 7 000 000 000 d'euros en billets à moyen terme et en billets subordonnés;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord.

Fait à Montréal, le 18 décembre 2007.

(s) *Benoit Dionne*
Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet Sédar: 1196690

Décision n°: 2007-MC-2668

Corporation Pharmaceutique Nymox

Vu la demande déposée par Corporation Pharmaceutique Nymox (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 novembre 2007 (la « demande »);

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec, auprès de Lorros-Greyse Investments Ltd., d'actions ordinaires pour un maximum de 15 000 000 \$ US, le tout conformément à la convention datée du 16 novembre 2007 et aux informations déposées auprès de l'Autorité (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 28 décembre 2007.

(s) *Patrick Théorêt*

Patrick Théorêt
 Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet Sédar: 1187447

Décision n°: 2007-MC-2665

Mercator Minerals Ltd.

Vu la demande présentée par Mercator Minerals Ltd. (l'« initiateur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 octobre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 *relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est l'Alberta Securities Commission (l'« autorité principale »);

vu les articles 145 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu les termes définis suivants :

« actions » : les actions ordinaires de l'initiateur;

« offre » : l'offre publique d'échange visant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Tyler lancée par l'initiateur;

« porteur non-résident » : chaque porteur d'actions ordinaires de Tyler qui réside aux États-Unis et à qui des actions ne peuvent être livrées dans le cadre de l'offre sans que ces titres ne soient inscrits conformément aux lois applicables aux États-Unis;

« Tyler » : Tyler Resources Inc.;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation de traitement égal prévue à l'article 145 de la Loi relativement aux porteurs non-résidents dans le cadre de l'offre (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'initiateur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les actions que les porteurs non résidents auraient le droit de recevoir dans le cadre de l'offre en contrepartie de leurs actions ordinaires de Tyler soient remises, aux fins de vente sur la Bourse de Toronto, au dépositaire désigné aux termes de l'offre et que ces derniers reçoivent plutôt un montant correspondant au produit de la vente desdites actions, moins les commissions et les retenues fiscales applicables.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2007.

Louis Morisset
 Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n°: 2007-SMV-0103

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription (le «Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

4421523 Canada inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 600 000 actions ordinaires au prix de 0,05 \$ l'action.

Date du placement :

Le 7 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 6 décembre 2007

4421523 Canada inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 16 000 000 d'actions ordinaires à un prix réputé de 0,10 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Dates du placement :

Le 22 et 26 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 décembre 2007

4421523 Canada inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 350 000 actions ordinaires au prix de 0,15 \$ l'action.

Date du placement :

Le 7 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 12 décembre 2007

9141-6883 Québec Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 319 822 actions catégorie B, pour une valeur globale de 1 104 932,10 \$.

Date du placement :

Le 24 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 3 janvier 2008

Acero-Martin Exploration Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 83 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 6 698 185 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,35 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 30 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 décembre 2007

Alexco Resource Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 28 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 500 000 actions ordinaires accréditatives au prix de 6,05 l'action. De plus, 85 800 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 11 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 12 décembre 2007

Condor Petroleum Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 37 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 40 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,03 \$ l'action.

Date du placement :

Le 28 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

2.24 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 décembre 2007

Condor Petroleum Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 7 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 294 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action.

Date du placement :

Le 30 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

2.24 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 décembre 2007

Corporation D'Acier Lakeside (La)

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec

Le placement a eu lieu également auprès de 338 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 23 809 524 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,42 \$ l'unité. De plus, 2 380 953 bons de souscription d'action ordinaire, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 29 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 décembre 2007

Énergie Rolland Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 8 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 118 796 actions ordinaires, au prix de 0,05 \$ l'action.

Date du placement :

Le 21 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.14 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 décembre 2007

Fareport Capital Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 23 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 454 247 actions ordinaires et 216 000 bons de souscription d'actions ordinaires, pour une valeur globale de 2 187 580 \$.

Date du placement :

28 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.14 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 décembre 2007

Galore Resources Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 68 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 7 383 509 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, pour une valeur globale de 3 507 166,78 \$. De plus, 472 922 options d'achat d'unités, émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 4 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 10 décembre 2007

Honda Canada Finance Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 19 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de 500 000 débetures de 1er rang non garanties, de série 2007-3, échéant le 1^{er} décembre 2009 et de série 2007-4, échéant le 30 novembre 2010, au prix de 1 000 \$ par débeture.

Date du placement :
Le 30 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 10 décembre 2007

Horizon North Logistics Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 44 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 108 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de 18 200 000 reçus de souscription d'actions ordinaires au prix de 3,30 \$ le reçu.

Date du placement :
Le 20 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 30 novembre 2007

Hyteon Inc.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :
Placement de 5 000 actions ordinaires au prix de 4,77 \$ l'action.

Date du placement :
Le 28 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 12 décembre 2007

Kakanda Resources Corp.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :
Placement de 14 000 000 d'actions ordinaires pour une valeur globale de 4 130 000 \$.

Date du placement :

Le 8 novembre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 7 décembre 2007

Kakanda Resources Corp.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 16 souscripteurs au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 33 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 6 666 667 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, ainsi que de 4 000 000 d'actions ordinaires accréditives, au prix de 0,30 \$ l'unité et l'action.
 Date du placement :
 Le 8 novembre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 7 décembre 2007

Kenrich-Eskay Mining Corp.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec
 Le placement a eu lieu également auprès de 33 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 8 348 197 actions ordinaires au prix de 0,60 \$ l'action et 8 348 197 bons de souscription d'actions ordinaires. De plus, 311 666 bons de souscription d'action ordinaire, émis à titre de rémunération.
 Date du placement :
 Le 5 novembre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 2.10 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 10 décembre 2007

Knight Resources Ltd.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec
 Le placement a eu lieu également auprès de 38 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 10 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,40 \$ l'unité. De plus, 830 000 bons de souscription d'action ordinaire, émis à titre de rémunération.
 Dates du placement :
 Le 19 et 28 novembre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 4 décembre 2007

Liberty International Mineral Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

Le placement a eu lieu également auprès de 189 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 851 268 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action.

Date du placement :

Le 30 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 décembre 2007

Mines J.A.G. Ltée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 18 souscripteurs au Québec

Description du placement :

Placement de 200 unités, chacune étant composée de 8 000 actions ordinaires accréditatives, de 2 000 actions ordinaires et de 5 000 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1 500 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 30 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 décembre 2007

Ondine Biopharma Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 21 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 6 335 182 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,10 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 7 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 décembre 2007

Questerre Energy Corporation

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 11 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 000 000 d'actions ordinaires accréditives, au prix de 1,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 12 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

Quia Resources Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 36 souscripteurs hors Québec

Description du placement :

Placement de 2 030 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,10 \$ l'unité et de 203 000 bons de souscription d'unités, émis à titre de rémunération.

Dates du placement :

Les 8, 20 et 26 novembre 2007 ainsi que le 5 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 décembre 2007

Real Equity Registered Capital Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 8 souscripteurs hors Québec

Description du placement :

Placement d'obligations 4,5 %, rachetables, pour une valeur globale de 266 800 \$.

Date du placement :

Le 6 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 décembre 2007

Ressources Dianor Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 150 000 actions ordinaires, à un prix réputé de 1,14 \$ l'action, en contrepartie partielle de terrains miniers.

Date du placement :

Le 5 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 décembre 2007

Ressources Murgor Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 600 000 actions ordinaires, au prix de 1,02 \$ l'action.

Date du placement :

Le 5 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 20 décembre 2007

Ressources Murgor Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 79 787 actions ordinaires, à un prix réputé de 1,128 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 11 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 20 décembre 2007

Ressources Plexmar Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 16 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 882 145 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon d'action ordinaire, au prix de 0,14 \$ l'action et de 161 000 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 21 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 décembre 2007

Ressources Vantex Ltd.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 373 709 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,155 l'unité et de 337 370 options d'unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, émise à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 13 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 décembre 2007

Ressources Vantex Ltd.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 4 357 692 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,13 l'unité et de 435 769 options d'unités, émise à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 13 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 décembre 2007

Roxmark Mines Limited

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 10 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 796 500 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,31 \$ l'unité et de 188 520 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 14 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

Royal Office Finance Limited Partnership

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 11 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 32 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement d'obligations premier rang, 5,209 %, série A, venant à échéance le 12 novembre 2037, pour une valeur globale de 1 238 100 000 \$.

Date du placement :

Le 31 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 9 novembre 2007

Simpler Networks Corp.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de débentures, convertibles en actions privilégiées, série C ou série C-2, pour une valeur globale de 474 389,42 \$ et de débentures, convertibles en actions spéciales votantes série C ou série C-2, pour une valeur globale de 3,85 \$.

Date du placement :

Le 15 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 22 novembre 2007

Société d'exploration minière Vior inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 000 000 d'actions ordinaires et de 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 0,15 \$ l'action.

Date du placement :

Le 14 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

Société en commandite CGE Ressources 2007

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 74 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 237 parts de société en commandite, au prix de 1 000 \$ la part.

Dates du placement :

Les 13 et 14 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

Sultan Minerals Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 15 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 803 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,35 \$ l'unité et de 319 300 bons de souscriptions d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 18 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 décembre 2007

Systemes Bus Inc. (Les)**Souscripteurs :**

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 3 436 857 actions ordinaires et de 3 436 857 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 0,07 \$ l'action.

Date du placement :

Le 12 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 décembre 2007

Tyhee Development Corp.**Souscripteurs:**

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 19 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 9 999 931 actions ordinaires accréditives, au prix de 0,75 \$ l'action.

Date du placement :

Le 13 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 20 décembre 2007

Walton AZ Picacho View 2 Investment Corporation

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 140 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 419 847 actions ordinaires, catégorie B, au prix de 10,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 7 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 20 décembre 2007

Walton Brant County Land 3 Investment Corporation

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 189 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 416 559 actions ordinaires, catégorie B, au prix de 10,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 5 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 17 décembre 2007

West 49 Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 25 000 actions ordinaires, au prix de 0,63 \$ l'action.

Date du placement :

Le 12 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 décembre 2007

Zaio Corporation

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 11 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 32 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 13 650 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,10 \$ l'unité et de 955 500 options d'unités, émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 18 décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 2.24 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 27 décembre 2007

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Consumers' Waterheater Operating Trust (The)

Vu la demande présentée par The Consumers' Waterheater Operating Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 décembre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 20 décembre 2007 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. la notice annuelle de The Consumers' Waterheater Income Fund datée du 19 mars 2007 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006;
2. les états financiers consolidés et vérifiés de l'émetteur, ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2006;
3. les états financiers consolidés non vérifiés de l'émetteur, ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 21 décembre 2007.

Patrick Théorêt

Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-2722

Fonds Mutuels NordOuest Inc.

Vu la demande présentée par Fonds Mutuels NordOuest Inc. (la « société de gestion ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 octobre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 *relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« Credit Union Centrales » : les Credit Union Centrales présentes dans toutes les provinces du Canada à l'exception du Québec et de Terre-Neuve et le Labrador qui contrôlent Ethical Funds Inc.;

« Desjardins » : Fédération des caisses Desjardins du Québec qui contrôle la société de gestion;

« Fonds Éthiques » : collectivement, les Fonds Éthiques énumérés à l'annexe A;

« Fonds NordOuest Inc. » : la société de gestion des Fonds NordOuest;

« Fonds NordOuest » : collectivement, les Fonds NordOuest énumérés à l'annexe A;

« réorganisation » : création de la SCJV, tel que défini ci-après, pour remplacer Fonds Mutuels NordOuest Inc. afin d'agir à titre de société de gestion des Fonds NordOuest;

« SCJV » : société en commandite qui constitue un groupement momentané d'entreprises dont les Credit Union Centrales et Desjardins détiennent respectivement 50% des parts;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu les Credit Union Centrales et Desjardins qui désirent que SCJV agisse désormais à titre de société de gestion afin de permettre aux porteurs d'effectuer des opérations de transferts de titres entre les Fonds Éthiques et les Fonds NordOuest sans que des frais de commission leur soient imputés;

vu SCJV dont les parts sont détenues, respectivement, à raison de 50 % par les Credit Union Centrales et Desjardins;

vu l'avis concernant la réorganisation qui a été envoyé aux porteurs de titres des Fonds NordOuest dans les 60 jours qui précèdent la réorganisation, soit le 15 octobre 2007, conformément aux dispositions de l'article 5.8 du Règlement 81-102;

vu les Fonds Éthiques et les Fonds NordOuest qui continueront d'être administrés de façon indépendante;

vu l'absence d'intention, en date de la présente décision, de fusionner les Fonds Éthiques et les Fonds NordOuest;

vu la réorganisation qui ne prévoit aucun changement au personnel de direction et de gestion de portefeuille des Fonds NordOuest;

vu les porteurs de titres des Fonds NordOuest qui auront accès, sans frais, aux Fonds Éthiques;

vu la demande, en vertu du paragraphe 1° de l'article 19.1 du Règlement 81-102, visant à dispenser Fonds NordOuest Inc. des obligations prévues à l'alinéa b) de l'article 5.1 du Règlement 81-102 afin de lui permettre d'être remplacée par SCJV, à titre de société de gestion des Fonds NordOuest, sans obtenir l'approbation préalable des porteurs de titre. (la « dispense demandée »);

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée; le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 18 décembre 2007.

ANNEXE A

FONDS MUTUELS ETHICAL

Ethical Funds Revenu
Ethical Funds Revenu mensuel
Ethical Funds Équilibré
Ethical Funds Dividendes canadiens
Ethical Funds Indice canadien
Ethical Growth Fund®
Ethical Funds Actions spéciales
Ethical Funds Fonds multistratégique américain
Ethical Funds Actions internationales
Ethical Fonds d'actions internationales
Ethical Funds Avantage 2010
Ethical Funds Avantage 2015
Ethical Funds Avantage 2020
Ethical Funds Avantage 2030
Ethical Funds Avantage 2040

Credential EnRich Income Pool
 Credential EnRich Canadian Equity Pool
 Credential EnRich US Equity Pool
 Credential EnRich International Equity Pool
 Credential Money Market Fund
 Credential Select Conservative Portfolio
 Credential Select Balanced Portfolio
 Credential Select Growth Portfolio
 Credential Select High Growth Portfolio
 EFI Balanced Growth Fund
 EFI Canadian Stock Fund

FONDS MUTUELS NORDOUEST

Fonds du marché monétaire NordOuest
 Fond d'actions canadiennes NordOuest
 Fonds d'obligations canadiennes NordOuest
 Fonds de dividendes canadiens NordOuest
 Fonds croissance et revenu NordOuest
 Fonds d'actions mondiales NordOuest
 Fonds d'actions américaines NordOuest
 Fonds EAEO NordOuest
 Fonds mondial croissance et revenu NordOuest
 Fonds Spécialisé d'obligations à rendement élevé NordOuest
 Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest
 Fonds Spécialisé d'actions NordOuest
 Fonds Spécialisé croissance NordOuest
 Portefeuille Quadrant conservateur NordOuest
 Portefeuille Quadrant croissance et revenu NordOuest
 Portefeuille Quadrant actions NordOuest
 Portefeuille Quadrant revenu mensuel NordOuest
 Portefeuille Quadrant croissance mondiale NordOuest

(s) *Josée Deslauriers*

Josée Deslauriers

Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1167086

Décision n°: 2007-MC-2698

Fonds mutuels Sceptre (Les)

Vu la demande présentée par Les conseillers en placements Sceptre Limitée (la « société de gestion ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 novembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101*, Définitions et les termes définis suivants :

« agent prêteur » : le dépositaire des Fonds ou le courtier en valeurs, auquel un Fonds emprunte des titres pour les vendre à découvert;

« Fonds » : collectivement, les Fonds existants et les Fonds futurs (individuellement, un « Fonds »);

« Fonds existants » : les fonds suivants : Fonds de revenu et de croissance Sceptre, Fonds d'obligations Sceptre, Fonds de revenu élevé Sceptre, Fonds d'actions canadiennes Sceptre, Fonds d'actions de croissance Sceptre, Fonds d'actions mondiales Sceptre ;

« Fonds futurs » : tout autres fonds gérés par la société de gestion ou une société membre de son groupe;

vu la demande de la société de gestion, faite en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, visant à ce que les Fonds soient dispensés des obligations prévues aux paragraphes a) et c) de l'article 2.6 et au paragraphe 1) de l'article 6.1 du Règlement 81-102, afin de leur permettre de fournir une sûreté relative aux actifs des Fonds en rapport avec les ventes à découvert, de vendre des titres à découvert et de déposer les actifs des Fonds auprès de l'agent prêteur à titre de garantie en rapport avec de telles opérations (les « dispenses demandées »);

vu les représentations faites par la société de gestion.

Considérant les faits suivants :

1. le 10 août 2007, les Fonds ont obtenu, par la décision 2007-MC-1793, une dispense leur permettant d'avoir recours aux ventes à découvert, sous réserve du respect de certaines conditions, dont une stipulant que la valeur de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne doit pas dépasser 10 % de son actif net à la valeur au marché sur une base quotidienne. La société de gestion a déterminé qu'il serait dans le meilleur intérêt de ces fonds, qu'ils puissent avoir recours à des ventes à découvert jusqu'à hauteur de 20 % de leur actif net;
2. afin que les Fonds puissent bénéficier d'une décision uniforme, la présente décision, viendra annuler et remplacer la décision 2007-MC-1793;
3. lorsqu'il effectuera une vente à découvert, chaque Fonds mettra les contrôles suivants en place :
 - a) les titres seront vendus à découvert en contrepartie d'espèces, les Fonds ayant l'obligation de rendre à l'agent prêteur les titres empruntés pour effectuer la vente à découvert;
 - b) la vente à découvert sera effectuée par l'entremise des facilités liées au marché au moyen desquelles les titres vendus à découvert sont normalement achetés et vendus;
 - c) les Fonds recevront des espèces en contrepartie des titres vendus à découvert conformément aux périodes de règlement de négociation normales du marché sur lequel la vente à découvert est effectuée;
 - d) les titres vendus à découvert seront des titres liquides qui respectent l'une des conditions suivantes :
 - (i) ils sont inscrits à la cote d'une bourse; et
 - (A) l'émetteur du titre visé par la vente à découvert possède une capitalisation boursière d'au moins 300 millions de dollars canadiens, ou son équivalent, en ce qui a trait au titre au moment de l'opération; ou
 - (B) le conseiller en valeurs aura préalablement pris les arrangements nécessaires relatifs aux emprunts pour les fins de la vente à découvert;
 - ou
 - (ii) ils constituent des obligations, des débetures ou autres titres de créances émis ou garantis par :
 - (A) le gouvernement du Canada ou une province ou un territoire du Canada; ou,
 - (B) par le gouvernement des États-Unis;

- e) lorsque les titres d'un émetteur en particulier sont vendus à découvert :
 - (i) la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert par un Fonds n'excèdera pas 5 % de l'actif net du Fonds; et
 - (ii) le Fonds placera un « ordre de vente stop » auprès du courtier pour l'achat immédiat pour le compte du Fonds, d'un nombre égal des mêmes titres si le prix de négociation des titres excède 120 % (ou tout pourcentage moins élevé que la société de gestion des Fonds pourrait déterminer) du prix auquel les titres auront été vendus à découvert;
- f) le Fonds déposera des actifs du Fonds auprès de l'agent prêteur à titre de garantie pour l'opération de vente à découvert;
- g) le Fonds conservera un registre détaillé de toutes ventes à découvert et de tous les actifs du Fonds déposés en garantie auprès de l'agent prêteur;
- h) le Fonds développera des politiques et procédures écrites pour le déroulement et les procédures de gestion du risque applicables aux ventes à découvert préalablement à l'exécution de toute vente à découvert;
- i) le Fonds divulguera dans son prospectus simplifié les stratégies de vente à découvert et les détails de la présente dispense préalablement à l'implémentation de la stratégie de vente à découvert;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accorde les dispenses demandées aux conditions suivantes :

1. la valeur de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne dépassera pas 20 % de son actif net à la valeur au marché sur une base quotidienne;
2. le Fonds détiendra, sur une base quotidienne, une couverture en espèces (tel que défini par le Règlement 81-102) pour un montant équivalent à au moins 150 % de la valeur au marché totale des titres vendus à découvert, incluant les actifs du Fonds déposés auprès de l'agent prêteur et donnés en garantie pour les ventes à découvert;
3. aucune somme recueillie par un Fonds lors d'une vente à découvert ne sera utilisée par ce dernier pour faire l'acquisition de titres. Elles seront plutôt utilisées à des fins de couvertures en espèces;
4. le Fonds maintiendra un système de contrôles internes approprié relativement aux ventes à découvert, incluant des politiques et procédures écrites, des contrôles destinés à la gestion de risque et des registres comptables adéquats;
5. toute vente à découvert sera effectuée conformément aux objectifs d'investissement du Fonds;
6. les Fonds futurs qui se qualifieront de fonds de marché monétaire et de fonds de revenu à court terme ne pourront pas se prévaloir de la dispense afin d'effectuer des ventes à découvert;
7. pour les opérations de ventes à découvert effectuées au Canada, chaque courtier qui détient des titres des Fonds impliqués dans des opérations à découvert sera dûment inscrit au Canada et membre d'un organisme d'autoréglementation qui est un membre participant au Fonds canadien de protection des épargnants;

8. pour les ventes à découvert à l'extérieur du Canada, chaque courtier qui détient des actifs d'un Fonds dans le cadre de transactions de ventes à découvert devra :
 - a) être membre d'une bourse et, par conséquent, assujéti à la réglementation de celle-ci;
 - b) devra posséder une valeur nette excédentaire de 50 millions de dollars canadiens selon ses derniers états financiers vérifiés disponibles au public;
9. exception faite lorsque l'agent prêteur est le dépositaire d'un Fonds, lors du dépôt par le Fonds de ses actifs auprès de l'agent prêteur à titre de garantie dans le cadre d'une transaction de vente à découvert, la valeur des actifs du Fonds, cumulée à celle des actifs déjà détenus par l'agent prêteur relativement à d'autres opérations de vente à découvert concernant le Fonds, n'excèdera pas 10 % de la valeur au marché du total de l'actif du Fonds, au moment du dépôt;
10. la sûreté fournie par le Fonds afin de lui permettre d'effectuer des ventes à découvert sera conforme aux pratiques courantes de l'industrie et aux obligations reliées aux opérations de vente à découvert;
11. avant d'effectuer des ventes à découvert, le Fonds devra fournir dans son prospectus simplifié une description :
 - a) des ventes à découvert;
 - b) comment ils entendent recourir aux ventes à découvert;
 - c) des risques qui se rattachent aux ventes à découvert;
 - d) de leur stratégie à l'égard des ventes à découvert et des termes de cette dispense sous la rubrique intitulée « Stratégies de placement » du prospectus simplifié;
12. avant d'effectuer des opérations de ventes à découvert, le Fonds devra divulguer dans sa notice annuelle l'information suivante :
 - a) si des politiques et procédures écrites sont en place afin d'expliquer les buts et objectifs des ventes à découvert ainsi que les procédures de gestion du risque applicables aux ventes à découvert;
 - b) qui est responsable d'établir et de faire le suivi des politiques et procédures mentionnées au paragraphe précédent et à quelle fréquence celles-ci sont révisées, ainsi que la nature et le niveau d'implication du conseil d'administration ou du fiduciaire dans le processus de gestion de risque;
 - c) si des limites d'opérations ou autres procédures de contrôles ont été établies relativement aux ventes à découvert, et qui est responsable de l'établissement de ces limites et procédures;
 - d) si des individus ou des groupes, indépendants de ceux qui transigent, font la surveillance de ces opérations;
 - e) si des procédures d'évaluation de risque ou des simulations sont utilisées afin d'évaluer les portefeuilles des Fonds dans des conditions défavorables;
13. au moins 60 jours avant d'effectuer les premières transactions de ventes à découvert, le Fonds a fait parvenir un avis écrit aux porteurs de parts qui indique son intention de procéder à de telles transactions en incluant les éléments devant être divulgués au prospectus simplifié et à la notice annuelle tel que définis aux paragraphes 11 et 12 ci-haut mentionnés ou le prospectus simplifié et la notice annuelle préliminaire d'un Fonds ainsi que tout renouvellement subséquent du

prospectus simplifié et de la notice annuelle présente les informations prévues aux paragraphes 11 et 12 ci-haut;

14. la présente décision n'aura plus d'effet à la suite de l'entrée en vigueur d'une loi ou d'un règlement portant sur les questions traitées aux paragraphes a) et c) de l'article 2.6 et du paragraphe 1) de l'article 6.1 du Règlement 81-102.

Cette décision annule et remplace la décision 2007-MC-1793.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 21 décembre 2007.

(s) *Josée Deslauriers*
 Josée Deslauriers
 Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1188796

Décision n°: 2007-MC-2748

frontier*Alt* Group of Funds

Vu la demande présentée par frontier*Alt* Funds Management Limited (la « société de gestion ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 novembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« fonds » : tout organisme de placement collectif géré par la société de gestion ou une société membre de son groupe;

« fonds dissous » : le fonds canadien tout terrain frontier*Alt*;

« fonds dissous futur » : fonds qui cessera d'exister suivant la restructuration ou la cession de son actif à un autre fonds dans le cadre d'une fusion future;

« fonds prorogé » : le fonds mondial tout terrain frontier*Alt*;

« fonds prorogé futur » : fonds qui continuera d'exister suivant la restructuration ou l'acquisition de l'actif d'un autre fonds dans le cadre d'une fusion future;

« fusion » : le fonds canadien tout terrain frontier*Alt* qui fusionnera avec le fonds mondial tout terrain frontier*Alt*;

« fusions futures » : toutes fusions de fonds gérés par la société de gestion, qui pourraient survenir après la date de la présente décision (individuellement, une « fusion future »);

vu les demandes suivantes de la société de gestion :

1. visant à obtenir, en vertu du sous-paragraphe b) du paragraphe 1) de l'article 5.5 du Règlement 81-102, l'agrément de l'Autorité, relativement à la fusion;
2. visant à obtenir, en vertu du sous-paragraphe b) du paragraphe 1) de l'article 5.5 du Règlement 81-102, l'agrément de l'Autorité, relativement à toutes fusions futures qui respectent toutes les dispositions prévues à l'article 5.6 du Règlement 81-102 à l'égard des restructurations et cessions pré-agrées, à l'exception de l'obligation visant l'envoi des derniers états financiers annuels et intermédiaires prévue à l'alinéa ii) du sous-paragraphe f) du paragraphe 1) de l'article 5.6 du Règlement 81-102.

vu les représentations faites par la société de gestion.

En conséquence, l'Autorité donne son agrément à la fusion et aux fusions futures aux conditions suivantes :

1. la circulaire d'information envoyée aux porteurs de titres relativement à la fusion ou fusion future divulgue suffisamment d'informations afin de permettre aux porteurs de titres de prendre une décision éclairée;
2. la circulaire d'information envoyée aux porteurs de titres relativement à la fusion ou fusion future divulgue clairement que les porteurs de titres peuvent obtenir les plus récents états financiers intermédiaires et annuels du fonds prorogé ou fonds prorogé futur en accédant au site Internet de la société de gestion ou de SEDAR, ou sur demande, en téléphonant sans frais ou en envoyant une demande par télécopieur ou par courriel à la société de gestion;
3. sur réception d'une demande d'un porteur de titres afin d'obtenir une copie des états financiers du fonds prorogé ou fonds prorogé futur, la société de gestion mettra tout en oeuvre afin de lui faire parvenir ces états financiers en temps opportun, et ce, de manière à ce que ce porteur de titres soit en mesure de prendre une décision éclairée en ce qui a trait à la fusion ou fusion future;
4. le fonds dissous, le fonds prorogé ou tout fonds impliqué dans une fusion future a ou aura un rapport du vérificateur sans réserve en ce qui a trait à son dernier exercice financier complété.

La présente décision n'aura plus d'effet un an après la publication dans sa forme finale d'une loi ou d'un règlement portant sur les questions traitées au sous-paragraphe b) du paragraphe 1) de l'article 5.5 du Règlement 81-102.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 7 janvier 2008.

(s) Josée Deslauriers
 Josée Deslauriers
 Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1189753

Décision n°: 2008-MC-0012

Interrent Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Interrent Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 décembre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 21 décembre 2007 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. la notice annuelle datée du 10 décembre 2007;
2. les états financiers vérifiés ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006;
3. les états financiers consolidés non vérifiés ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007;
4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 29 mai 2007;
5. la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 25 juillet 2007;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2007.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-2727

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

6.7.1 Visas de prospectus

6.7.1.1 Prospectus provisoires

Aucune information.

6.7.1.2 Prospectus définitifs

Exchange Industrial Income Fund

Visa pour le prospectus simplifié du 12 décembre 2007 d'Exchange Industrial Income Fund concernant le placement de 1 045 465 parts de fiducie de catégorie A au prix de 11,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 12 décembre 2007.

Courtier(s):
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Capital Wellington Ouest

Numéro de projet Sédar: 1194624

Décision n°: 2007-MC-2728

6.7.1.3 Modifications du prospectus

Aucune information.

6.7.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.7.2 Dispenses

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

2154742 Ontario Limited (filiale en propriété exclusive de Student Transportation of America)

(Canadex Resources Limited)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 10 décembre 2007 concernant l'offre publique d'achat de 2154742 Ontario Limited (filiale en propriété exclusive de Student Transportation of America) sur la totalité des actions ordinaires en circulation et toutes les actions privilégiées de catégorie A en circulation de Canadex Resources Limited au prix de 5,72 \$ CA en espèces par action ordinaire et de 1,00 \$ CA en espèces par action privilégiée de catégorie A.

L'offre expire le 17 janvier 2008, 17h00 (heure de Toronto) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1196332

Décision n°: 2007-MC-2702

6886116 Canada Ltd. (filiale en propriété exclusive indirecte de Telus Coporation)

(Emergis Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 11 décembre 2007 concernant l'offre publique d'achat de 6886116 Canada Ltd. (filiale en propriété exclusive indirecte de Telus Coporation) sur la totalité des actions ordinaires d'Emergis Inc. au prix de 8,25 \$ l'action au comptant.

L'offre expire le 16 janvier 2008, 17h00 (heure normale de l'Est) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1196624

Décision n°: 2007-MC-2690

CMS Acquisition Corporation

(VantagePoint Systems, Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 7 décembre 2007 concernant l'offre publique d'achat de CMS Acquisition Corporation sur la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de VantagePoint Systems, Inc. au prix de 0,70 \$ US l'action au comptant.

L'offre expire le 11 janvier 2008, 23h59 (heure de Vancouver) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1196384

Décision n°: 2007-MC-2701

Direct Energy Marketing Limited

(Rockyview Energy Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 7 décembre 2007 concernant l'offre publique d'achat de Direct Energy Marketing Limited sur la totalité des actions ordinaires en circulation de Rockyview Energy Inc. au prix de 3,16 \$ CA l'action au comptant.

L'offre expire le 11 janvier 2008, 16h30 (heure de Calgary) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1195719

Décision n°: 2007-MC-2700

Gestion ACE Aviation Inc.

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 6 décembre 2007 concernant l'offre publique de rachat de Gestion ACE Aviation Inc. pour un montant d'au plus 1 500 000 000 \$ CA au comptant, visant au total 54 151 624 actions à droit de vote variable de catégorie A et actions à droit de vote catégorie B, à un prix de rachat d'au moins 27,70 \$ CA et d'au plus 30,00 \$ CA par action à droit de vote variable de catégorie A et par action à droit de vote de catégorie B.

L'offre expire le 10 janvier 2008, 17h00 (heure de Toronto) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1195207

Décision n°: 2007-MC-2693

Mercator Minerals Ltd.

(Tyler Resources Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 9 novembre 2007 concernant l'offre publique d'échange de Mercator Minerals Ltd. (« Mercator ») sur la totalité des actions ordinaires en circulation de Tyler Resources Inc. (« Tyler ») en contrepartie de 0,113 action ordinaire de Mercator pour chaque action ordinaire de Tyler.

L'offre expire le 17 décembre 2007, 20h00 (heure de Toronto) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1179988

Décision n°: 2007-MC-2697

Société Aurifère Barrick

(Arizona Star Resource Corp.)

Dépôt de documents du 9 novembre 2007 en vertu de l'article 121 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 concernant l'offre publique d'achat de Société Aurifère Barrick sur la totalité des actions ordinaires en circulation d'Arizona Star Resource Corp. au prix de 18,00 \$ l'action au comptant.

L'offre expire le 18 décembre 2007, 20h00 (heure de Toronto) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1179685

Décision n°: 2007-MC-2696

6.8.2 Dispenses

Aucune information.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Ethical Fund Inc.

Vu la demande présentée par Ethical Funds Inc. auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 octobre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de la Colombie Britannique (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« Credit Union Centrales » : les Credit Union Centrales présentes dans toutes les provinces du Canada à l'exception du Québec et de Terre-Neuve et le Labrador qui contrôlent la société de gestion;

« Desjardins » : Fédération des caisses Desjardins du Québec qui contrôle Fonds Mutuels NordOuest Inc.;

« Ethical Funds Inc. » : la société de gestion des Fonds Éthiques;

« Fonds Éthiques » : collectivement, les Fonds Éthiques énumérés à l'annexe A;

« Fonds NordOuest » : collectivement, les Fonds NordOuest énumérés à l'annexe A;

« Fonds Mutuels NordOuest Inc. » : la société de gestion des Fonds NordOuest;

« réorganisation » : création de la SCJV, tel que défini ci-après, pour remplacer Ethical Funds Inc. afin d'agir à titre de société de gestion des Fonds Éthiques;

« SCJV » : société en commandite qui constitue un groupement momentané d'entreprises dont Credit Union Centrales et Desjardins détiennent respectivement 50 % des parts;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu les Credit Union Centrales et Desjardins qui désirent que SCJV agisse désormais à titre de société de gestion afin de permettre aux porteurs d'effectuer des opérations de transferts de titres entre les Fonds Éthiques et les Fonds NordOuest sans que des frais de commission leur soient imputés;

vu SCJV dont les parts sont détenues, respectivement, à raison de 50% par les Credit Union Centrales et Desjardins;

vu l'avis concernant la réorganisation qui a été envoyé aux porteurs de titres des Fonds Éthiques dans les 60 jours qui précèdent la réorganisation, soit le 15 octobre 2007, conformément aux dispositions de l'article 5.8 du Règlement 81-102;

vu les Fonds Éthiques et les Fonds NordOuest qui continueront d'être administrés de façon indépendante;

vu l'absence d'intention, en date de la présente décision, de fusionner les Fonds Éthiques et les Fonds NordOuest;

vu la réorganisation qui ne prévoit aucun changement au personnel de direction et de gestion de portefeuille des Fonds Éthiques;

vu les porteurs de titres des Fonds Éthiques qui auront accès, sans frais, aux Fonds NordOuest;

vu la demande, en vertu du paragraphe 1° de l'article 19.1 du Règlement 81-102, visant à dispenser Ethical Funds Inc. des obligations prévues à l'alinéa b) de l'article 5.1 du Règlement 81-102 afin de lui permettre d'être remplacée par SCJV, à titre de société de gestion des Fonds Éthiques, sans obtenir l'approbation préalable des porteurs de titre. (la « dispense demandée »);

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 18 décembre 2007.

ANNEXE A

FONDS MUTUELS NordOuest

Fonds du marché monétaire NordOuest
Fond d'actions canadiennes NordOuest
Fonds d'obligations canadiennes NordOuest
Fonds de dividendes canadiens NordOuest
Fonds croissance et revenu NordOuest
Fonds d'actions mondiales NordOuest

Fonds d'actions américaines NordOuest
 Fonds EAEO NordOuest
 Fonds mondial croissance et revenu NordOuest
 Fonds Spécialisé d'obligations à rendement élevé NordOuest
 Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest
 Fonds Spécialisé d'actions NordOuest
 Fonds Spécialisé croissance NordOuest
 Portefeuille Quadrant conservateur NordOuest
 Portefeuille Quadrant croissance et revenu NordOuest
 Portefeuille Quadrant actions NordOuest
 Portefeuille Quadrant revenu mensuel NordOuest

FONDS MUTUELS Ethical

Ethical Funds Revenu
Ethical Funds Revenu mensuel
Ethical Funds Équilibré
Ethical Funds Dividendes canadiens
Ethical Funds Indice canadien
Ethical Growth Fund®
Ethical Funds Actions spéciales
Ethical Funds Fonds multistratégique américain
Ethical Funds Actions internationales
Ethical Funds d'actions internationales
Ethical Funds Avantage 2010
Ethical Funds Avantage 2015
Ethical Funds Avantage 2020
Ethical Funds Avantage 2030
Ethical Funds Avantage 2040

Credential EnRich Income Pool
 Credential EnRich Canadian Equity Pool
 Credential EnRich US Equity Pool
 Credential EnRich International Equity Pool
 Credential Money Market Fund
 Credential Select Conservative Portfolio
 Credential Select Balanced Portfolio
 Credential Select Growth Portfolio
 Credential Select High Growth Portfolio
 EFI Balanced Growth Fund
 EFI Canadian Stock Fund

(s) Josée Deslauriers

Josée Deslauriers

Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1167599

Décision n°: 2007-MC-2687

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Fonds de placement immobilier constitué d'hôtels canadiens

Révoque l'état d'émetteur assujéti de Fonds de placement immobilier constitué d'hôtels canadiens.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-2773

Front Street Long/Short Income Fund

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Front Street Long/Short Income Fund.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2008-MC-0003

Gateway Casinos Income Fund

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Gateway Casinos Income Fund.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-2681

Golf Town Income Fund

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Golf Town Income Fund.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-2678

INVESCO Inc.

Révoque l'état d'émetteur assujetti de INVESCO Inc.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-2721

Société de Placement Hypothécaire Scotia

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Société de Placement Hypothécaire Scotia.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2008-MC-0004

Spinrite Income Fund

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Spinrite Income Fund.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-2772

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ADVENTURE GOLD INC.	2007-10-31
AMI RESOURCES INC.	2007-11-30
BIOMATERA INC.	2007-06-30
CATEGORIE AMERICAINE A MOYENNE CAP. MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'ACTIONS AMERICAINES TOTALES SEAMARK MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'ACTIONS CANADIENNES MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'ACTIONS MONDIALES TOTALES SEAMARK MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'APPRECIATION AMERICAINE A GRANDE CAPITALISATION MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'APPRECIATION AMERICAINE A MOYENNE CAPITALISATION MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'APPRECIATION CANADIENNE MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'APPRECIATION CANADIENNE A GRANDE CAPITALISATION MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'APPRECIATION INTERNATIONALE MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'APPRECIATION MONDIALE MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'OBLIGATIONS STRUCTUREES MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'OCCASIONS CHINE MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'OCCASIONS DE CROISSANCE MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'OCCASIONS JAPON MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE D'OCCASIONS MONDIALES MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE DE BASE CANADIENNE MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE DE BASE MONDIALE MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE DE CROISSANCE AMERICAINE A GRANDE CAPITALISATION MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE DE RENDEMENT A COURT TERME MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE DISTINCTION CANADIENNE AIM MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE F.I. DISCIPLINE ACTIONS CANADA MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE LEADERS MONDIAUX MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CATEGORIE MONDIALE TRIMARK MANUVIE (#6814)	2007-10-31
CENTIVA CAPITAL INC.	2007-09-30
COGNOS INCORPORATED	2007-11-30
CORPORATION CANADIENNE DE CAPITAL PRODIGE	2007-10-31
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2007-11-30
EXPLORATION TOM INC.	2007-10-31
FANCAMP EXPLORATION LTD	2007-10-31
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	2007-10-31
FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (F.T.Q.) (LE)	2007-11-30
FONDS MONDIAL DE MARCHANDISES TOUT TERRAIN FRONTIERAL T	2007-06-30
GRANDFIELD PACIFIC INC.	2007-10-31
HOMESERVE TECHNOLOGIES INC.	2007-11-30
ISCOPE INC.	2007-10-31
KOLOMBO TECHNOLOGIES LTEE	2007-10-31
LORUS THERAPEUTICS INC.	2007-11-30
MERCATOR MINERALS, LTD.	2007-09-30
MINES D'OR VISIBLE INC. (LES)	2007-10-31
MOSAM CAPITAL CORP.	2007-10-31
MWANA AFRICA PLC	2007-06-30
MWANA AFRICA PLC	2007-09-30
NEVADA EXPLORATION INC.	2007-10-31
NORONT RESOURCES LTD	2007-10-31
RESEARCH IN MOTION LIMITED	2007-12-01

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
RESSOURCES AFFINOR INC.	2007-08-31
RESSOURCES EXPLOR INC.	2007-10-31
RESSOURCES MURGOR INC.	2007-10-31
ROYAL STANDARD MINERALS INC.	2007-10-31
SCORE MEDIA INC.	2007-11-30
SIGMA VENTURES INC.	2007-10-27
SLAM EXPLORATION LTD.	2007-10-31
SOLUTIONS EXTENWAY INC.	2007-10-31
SONOMA CAPITAL INC.	2007-10-31
SPEQ 9119-1502 QUEBEC INC.	2007-06-30
SPRYLOGICS INTERNATIONAL CORP.	2007-10-31
STELLAR PACIFIC VENTURES INC.	2007-10-31
TECHNOLOGIES CLEMEX INC.	2007-10-31
TYLER RESOURCES INC.	2007-10-31
URUGUAY MINERAL EXPLORATION INC.	2007-11-30
UTILITY CORP.	2007-11-21
VENCAN GOLD CORPORATION	2007-10-31
VVC EXPLORATION CORPORATION	2007-07-31
VVC EXPLORATION CORPORATION	2007-10-31
WABI EXPLORATION INC.	2007-10-31
WILLIAMS CREEK EXPLORATIONS LIMITED	2007-10-31
5N PLUS INC.	2007-11-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
AFRI-CAN, SOCIETE DE MINERAUX MARINS	2007-08-31
ALPHINAT INC.	2007-08-31
AXCAN PHARMA INC.	2007-09-30
BAM SPLIT CORP.	2007-09-30
BMO CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2007-09-30
BMO CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2007-09-30
BMO CATEGORIE CHINE ELARGIE (#5402)	2007-09-30
BMO CATEGORIE DIVIDENDES (#5402)	2007-09-30
BMO CATEGORIE MONDIALE D'ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO CATEGORIE MONDIALE DE DIVIDENDES (#5402)	2007-09-30
BMO CATEGORIE REVENU A COURT TERME (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS AMERICAIN DE CROISSANCE (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS AMERICAIN DE REVENU MENSUEL EN DOLLARS US (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS AMERICAIN INDICE-ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS AMERICAIN SPECIAL D'ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS D'ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS D'ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS D'OBLIGATIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT ELEVE (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE BONS DU TRESOR (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE DIVIDENDES (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE DIVIDENDES NORD AMERICAINS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE FIDUCIES DE REVENU (5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE L'ALLOCATION DE L'ACTIF (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE METAUX PRECIEUX (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE RESSOURCES (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE REVENU MENSUEL (#5402)	2007-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BMO FONDS DES MARCHES EN DEVELOPPEMENT (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DIVERSIFIE DE REVENU (5402)	2007-09-30
BMO FONDS DU MARCHE MONETAIRE (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DU MARCHE MONETAIRE AIR MILES (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DU MARCHE MONETAIRE EN DOLLARS US (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2015 (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2020 (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2025 (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2030 (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS EUROPEEN (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS HYPOTHECAIRE ET DE REVENU A COURT TERM (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS INDICE INTERNATIONAL (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS INDICE-ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS INDICE-ACTIONS EN DOLLARS US (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS JAPONAIS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS MONDIAL DE REVENU MENSUEL (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS MONDIAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS PRESTIGE DU MARCHE MONETAIRE (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS SPECIAL D'ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS UNIVERSEL D'OBLIGATIONS (#5402)	2007-09-30
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE DYNAMIQUE FONDSELECT (#5402)	2007-09-30
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE FONDSELECT (#5402)	2007-09-30
BMO PORTEFEUILLE EQUILIBRE FONDSELECT (#5402)	2007-09-30
BMO PORTEFEUILLE SECURITE FONDSELECT (#5402)	2007-09-30
BONAVENTURE ENTERPRISES INC.	2007-08-31
BRAINHUNTER INC.	2007-09-30
CALIAN TECHNOLOGIES LTD	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES IG FI (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES IG GOLDMAN SACHS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES IG BEUTEL GOODMAN (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES IG BISSETT (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES IG FI (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS ETRANGERES IG MACKENZIE IVY (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS EUROPEENNE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS EUROPEENNES MOYENNE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS INTERNATIONALES IG TEMPLETON (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS INTERNATIONALES IG AGF (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS INTERNATIONALES IG FI (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS JAPONAISES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ACTIONS NORD-AMERICAINES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE CANADIENNE CROISSANCE PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE CANADIENNE PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE CANADIENNE VALEUR GRANDE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE CHINE ELARGIE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE CROISSANCE ACTIONS CANADIENNES IG MACKENZIE MAXXUM (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE DIVERSIFIEE IG AGF (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE IG AGF (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE CROISSANCE E.-U. IG AGF (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE CROISSANCE GRANDE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS IG MACKENZIE UNIVERSAL (#6103)	2007-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE IG MACKENZIE UNIVERSAL (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE CROISSANCE PANASIATIQUE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE DECOUVERTES E.-U. INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ENTREPRISES QUEBECOISES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE EUROPE IG MACKENZIE IVY (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE FUSIONS ET ACQUISITIONS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE GESTION DU RENDEMENT INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE GLOBALE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE GLOBALE SCIENCE ET TECHNOLOGIE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE GLOBALE SERVICES FINANCIERS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE GLOBALE SOINS DE SANTE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE INTERNATIONALE PACIFIQUE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE ISR SUMMAMC INVESTORS MC (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS IG MACKENZIE UNIVERSAL (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE MONDIALE INFRASTRUCTURE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE MONDIALE PRODUITS DE CONSOMMATION INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE MONDIALE RESSOURCES NATURELLES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE MONDIALE VALEUR IG MACKENZIE CUNDILL (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE PETITE CAPITALISATION INTERNATIONALE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE PETITE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE RENDEMENT EN CAPITAL A COURT TERME INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE RENDEMENT EN CAPITAL INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CATEGORIE RENDEMENT STRATEGIQUE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
CATEGORIE VALEUR GRANDE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2007-09-30
CFI TRUST	2007-08-31
COASTAL CONTACTS INC.	2007-10-31
CONSOLIDATED HCI HOLDINGS CORPORATION	2007-09-30
CORPORATION HAEMACURE	2007-10-31
COVENTREE INC.	2007-09-30
CREDIT JOHN DEERE INC.	2007-10-31
CRYOCATH TECHNOLOGIES INC.	2007-09-30
ENVOY CAPITAL GROUP INC.	2007-09-30
EXCEL INDIA TRUST	2007-09-30
EXPLORATION FIRST GOLD INC.	2007-08-31
FIDUCIE DE CREDIT (#22767)	2007-09-30
FONDS ASIE-PACIFIQUE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS CANADIEN A REVENU ELEVE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS CANADIEN CROISSANCE PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS CANADIEN DE RESSOURCES NATURELLES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE IG AGF (#6103)	2007-09-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE IG BEUTEL GOODMAN (#13740)	2007-09-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS CANADIEN PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS CANADIEN PETITE CAPITALISATION IG BEUTEL GOODMAN (#13740)	2007-09-30
FONDS CANADIEN TOUT TERRAIN FRONTIERALT (#13182)	2007-09-30
FONDS CANADIEN VALEUR GRANDE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS CATEGORIE CAPITAL DE RESSOURCES FRONTIERALT (#13182)	2007-09-30
FONDS CHINE ELARGIE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS CROISSANCE EQUILIBRE PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS CROISSANCE GRANDE CAPITALISATION E-U INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS CROISSANCE QUEBEC BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES IG FI (#6103)	2007-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES IG GOLDMAN SACHS (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES PROFIL (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES IG BEUTEL GOODMAN (#13740)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES IG BISSETT (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES IG FI (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PROFIL (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS EUROPEENES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS EUROPEENES MOYENNE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS EUROPEENES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES IG TEMPLETON (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES IG AGF (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES IG FI (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES PROFIL (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS JAPONAISES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS D' ACTIONS NORD-AMERICAINES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS D' ENTREPRISES QUEBECOISES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS D' HYPOTHEQUES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D' OPPORTUNITES CANADIENNES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE BIENS IMMOBILIERS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DE BONS DU TRESOR PLUS BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN DIVERSIFIE IG AGF (#6103)	2007-09-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN IG AGF (#6103)	2007-09-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS CANADIENNES IG MACKENZIE MAXXUM (#6103)	2007-09-30
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES AMERICAINS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES CANADIENS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES EUROPEENS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DE CROISSANCE E.-U. IG AGF (#6103)	2007-09-30
FONDS DE CROISSANCE PANASIATIQUE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DE DIVIDENDES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS DE DIVIDENDES ET DE CROISSANCE IG MACKENZIE MAXXUM (#6103)	2007-09-30
FONDS DE DIVIDENDES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DE FIDUCIES DE REVENU INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DE GESTION DE TRESORERIE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE LIQUIDITES CORPORATIVES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE AMERICAIN BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN INVESTORS (#6103)	2007-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE E.U. INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE PLUS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DE MARCHES EMERGENTS PROFIL (#6103)	2007-09-30
FONDS DE REPARTITION CANADIEN IG FI (#6103)	2007-09-30
FONDS DE REPARTITION MONDIAL IG TEMPLETON (#6103)	2007-09-30
FONDS DE REPARTITION TACTIQUE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DE RETRAITE EQUILIBRE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE RETRAITE EQUILIBRE PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE REVENU GROUPE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DE REVENU IG MACKENZIE (#6103)	2007-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL ACTIONS BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL CONSERVATEUR BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL ELEVE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL PONDERE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL PRUDENT BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE PROFIL (#6103)	2007-09-30
FONDS DECOUVERTES E.U. INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES VALEUR (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES VALEUR (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER VALEUR (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS CI CATEGORIE DE SOCIETE VALEUR DE FIDUCIE (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS CI PLACEMENTS CANADIENS (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS DIVIDENDES (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE CANADIEN (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE QUEBEC (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS ETHIQUE EQUILIBRE CANADIEN (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS FIDELITY EXPANSION CANADA (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS FIDELITY FRONTIERE NORD (TM) (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS FIDELITY MONDIAL (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS IMMOBILIER MONDIAL (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS MARCHÉ MONÉTAIRE (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS MARCHES EMERGENTS (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS MONDIAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS NORDOUEST SPECIALISE ACTIONS (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS NORDOUEST SPECIALISE D'OBL. MOND. A RENDEMENT ELEVE (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITES (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS PLACEMENTS ALTERNATIFS (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS SELECTION ACTIONS AMERICAINES (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS SELECTION ACTIONS CANADIENNES (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS SELECTION ACTIONS MONDIALES (#3109)	2007-09-30
FONDS DESJARDINS SELECTION EQUILIBRE CANADIEN (#3109)	2007-09-30
FONDS DIVERSIFIE CONSERVATEUR BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DIVERSIFIE CROISSANCE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DIVERSIFIE EQUILIBRE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DIVERSIFIE PONDERE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS DIVERSIFIE PRUDENT BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE PROFIL (#6103)	2007-09-30
FONDS DU REVENU A COURT TERME GROUPE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS ECONOMIE D'AVENIR BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS EUROPEEN IG MACKENZIE IVY (#6103)	2007-09-30
FONDS FRONTIERE NORD BANQUE NATIONALE/ FIDELITY (#6226)	2007-09-30
FONDS FUSIONS ET ACQUISITIONS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS GLOBAL D'OBLIGATIONS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS GLOBAL INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS GLOBAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS GLOBAL SERVICES FINANCIERS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS HYPOTHECAIRE ET DE REVENU A COURT TERME INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS INDICIEL AMERICAIN BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS INDICIEL AMERICAIN PLUS BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS INDICIEL CANADIEN BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS INDICIEL CANADIEN PLUS BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS INDICIEL INTERNATIONAL BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS INTERNATIONAL PACIFIQUE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS INVESTORS D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES (#6103)	2007-09-30
FONDS ISR SUMMA INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS MARCHES EMERGENTS BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS MONDIAL BANQUE NATIONALE/FIDELITY (#6226)	2007-09-30
FONDS MONDIAL CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES INVESTORS (#6103)	2007-09-30
FONDS MONDIAL DE MARCHANDISES TOUT TERRAIN FRONTIERALT	2006-12-31
FONDS MONDIAL PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS MONDIAL TOUT TERRAIN FRONTIERALT (#13182)	2007-09-30
FONDS MONDIAL VALEUR IG MACKENZIE CUNDILL (#6103)	2007-09-30
FONDS MUTUEL INVESTORS DU CANADA (#6103)	2007-09-30
FONDS NORDOUEST EAO (#10215)	2007-09-30
FONDS OBLIGATIONS TOUT TERRAIN FRONTIER ALT (#13182)	2007-09-30
FONDS PETITE CAPITALISATION BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS PETITE CAPITALISATION EUROPE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS BANQUE NATIONALE/FIDELITY (#6226)	2007-09-30
FONDS RESSOURCES NATURELLES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS SPECIALISE CROISSANCE NORDOUEST INC. (#10215)	2007-09-30
FONDS SPECIALISE D' ACTIONS NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS SPECIALISE D'INNOVATIONS NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS SPECIALISE D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS SPECIALISE D'OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT ELEVE NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS TECHNOLOGIES MONDIALES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS VALEUR GRANDE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2007-09-30
HMZ METALS INC.	2005-12-31
IPL INC.	2007-09-29
LIQUIDATION WORLD INC.	2007-10-07
LUXELL TECHNOLOGIES INC.	2007-08-31
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2007-09-30
NEXGEN INFRASTRUCTURE LIMITED PARTNERSHIP (26860)	2007-09-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS AMERICAINES HARMONY (#13908)	2007-09-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS CANADIENNES HARMONY (#13908)	2007-09-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS DES AMERIQUES A FAIBLE CAPITALISATION HARMONY (#13908)	2007-09-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS ETRANGERES HARMONY (#13908)	2007-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MONDIAL INVESTORS (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE PLUS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE RETRAITE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE MARCHÉ MONÉTAIRE HARMONY (#13908)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE RETRAITE À CROISSANCE ÉLEVÉE INVESTORS (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE RETRAITE PLUS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU FIXE CANADIEN HARMONY (#13908)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU INVESTORS (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ALTO (#21940)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE ALTO (#21940)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE BONIFIÉE ALTO (#21940)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU PLUS INVESTORS (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALTO (#21940)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ALLEGRO (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ALTO (#21940)	2007-09-30
PORTEFEUILLE MODÈRE ALLEGRO (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE MODÈRE ALTO (#21940)	2007-09-30
PORTEFEUILLE MODÈRE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE MODÈRE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALTO (#21940)	2007-09-30
PORTEFEUILLE MODÈRE DYNAMIQUE ALLEGRO (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE MODÈRE DYNAMIQUE ALTO (#21940)	2007-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT ALLEGRO (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT ALTO (#21940)	2007-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT MODÈRE ALLEGRO (#6103)	2007-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT MODÈRE ALTO (#21940)	2007-09-30
PORTEFEUILLE QUADRANT ACTIONS NORD-OUEST (#10215)	2007-09-30
PORTEFEUILLE QUADRANT CONSERVATEUR NORD-OUEST (#10215)	2007-09-30
PORTEFEUILLE QUADRANT CROISSANCE MONDIAL NORD-OUEST (#10215)	2007-09-30
PORTEFEUILLE QUADRANT ÉQUILIBRE CROISSANCE NORD-OUEST (#10215)	2007-09-30
PORTEFEUILLE QUADRANT REVENU NORD-OUEST (#10215)	2007-09-30
PREMIUM INCOME CORPORATION	2007-10-31
RESSOURCES ABITEX INC.	2007-08-31
RESSOURCES AFFINOR INC.	2007-05-31
RESSOURCES CONWAY INC.	2007-08-31
RESSOURCES MINIÈRES NORMABEC LTEE	2007-08-31
RESSOURCES SEARCHGOLD INC.	2007-08-31
ROC PREF CORP. (#22837)	2007-09-30
SOCIÉTÉ MONDIALE D'INFRASTRUCTURE MACQUARIE NEXGEN (26877)	2007-09-30
SONOMA CAPITAL INC.	2007-07-31
SOUTH AMERICAN GOLD AND COPPER COMPANY LIMITED	2007-09-30
SPEQ 9119-1502 QUEBEC INC.	2006-12-31
SUPERPORTEFEUILLE CONSERVATEUR HARMONY (#13908)	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE HARMONY (#13908)	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE HARMONY (#13908)	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE HARMONY (#13908)	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE PLUS HARMONY (#13908)	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE ÉQUILIBRE ET À REVENU HARMONY (#13908)	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE ÉQUILIBRE HARMONY (#13908)	2007-09-30
TASEKO MINES LIMITED	2007-09-30
VELCRO INDUSTRIES N.V.	2007-09-30
XENOS GROUP INC.	2007-09-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
AFRI-CAN, SOCIETE DE MINERAUX MARINS	2007-08-31
ALPHINAT INC.	2007-08-31
AXCAN PHARMA INC.	2007-09-30
BAM SPLIT CORP.	2007-09-30
BMO CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2007-09-30
BMO CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2007-09-30
BMO CATEGORIE CHINE ELARGIE (#5402)	2007-09-30
BMO CATEGORIE DIVIDENDES (#5402)	2007-09-30
BMO CATEGORIE MONDIALE D'ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO CATEGORIE MONDIALE DE DIVIDENDES (#5402)	2007-09-30
BMO CATEGORIE REVENU A COURT TERME (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS AMERICAIN DE CROISSANCE (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS AMERICAIN DE REVENU MENSUEL EN DOLLARS US (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS AMERICAIN INDICE-ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS AMERICAIN SPECIAL D'ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS D'ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS D'ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS D'OBLIGATIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT ELEVE (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE BONS DU TRESOR (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE DIVIDENDES (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE DIVIDENDES NORD AMERICAINS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE FIDUCIES DE REVENU (5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE L'ALLOCATION DE L'ACTIF (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE METAUX PRECIEUX (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE RESSOURCES (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DE REVENU MENSUEL (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DES MARCHES EN DEVELOPPEMENT (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DIVERSIFIE DE REVENU (5402)	2007-09-30
BMO FONDS DU MARCHE MONETAIRE (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DU MARCHE MONETAIRE AIR MILES (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS DU MARCHE MONETAIRE EN DOLLARS US (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2015 (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2020 (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2025 (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2030 (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS EUROPEEN (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS HYPOTHECAIRE ET DE REVENU A COURT TERM (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS INDICE INTERNATIONAL (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS INDICE-ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS INDICE-ACTIONS EN DOLLARS US (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS JAPONAIS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS MONDIAL DE REVENU MENSUEL (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS MONDIAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS PRESTIGE DU MARCHE MONETAIRE (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS SPECIAL D'ACTIONS (#5402)	2007-09-30
BMO FONDS UNIVERSEL D'OBLIGATIONS (#5402)	2007-09-30
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE DYNAMIQUE FONDSELECT (#5402)	2007-09-30
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE FONDSELECT (#5402)	2007-09-30
BMO PORTEFEUILLE EQUILIBRE FONDSELECT (#5402)	2007-09-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
BMO PORTEFEUILLE SECURITE FONDSELECT (#5402)	2007-09-30
BONAVENTURE ENTERPRISES INC.	2007-08-31
BRAINHUNTER INC.	2007-09-30
CALIAN TECHNOLOGIES LTD	2007-09-30
CATEGORIE RENDEMENT STRATEGIQUE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
CFI TRUST	2007-08-31
COASTAL CONTACTS INC.	2007-10-31
COMPTE AGF DE MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN (#4835)	2007-09-30
CONSOLIDATED HCI HOLDINGS CORPORATION	2007-09-30
COVENTREE INC.	2007-09-30
CREDIT JOHN DEERE INC.	2007-10-31
CRYOCATH TECHNOLOGIES INC.	2007-09-30
ENVOY CAPITAL GROUP INC.	2007-09-30
EXCEL INDIA TRUST	2007-09-30
EXPLORATION FIRST GOLD INC.	2007-08-31
FIDUCIE DE CREDIT (#22767)	2007-09-30
FONDS AGF D'OBLIGATIONS CANADIENNES (#4835)	2007-09-30
FONDS AGF DE MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN (#4835)	2007-09-30
FONDS ASIE-PACIFIQUE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES DE GRANDES CAPITALISATIONS AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS CANADIEN DE PETITES CAPITALISATIONS AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE VALEUR AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS CANADIEN TOUT TERRAIN FRONTIERALT (#13182)	2007-09-30
FONDS CANADIEN VALEUR AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS CATEGORIE CAPITAL DE RESSOURCES FRONTIERALT (#13182)	2007-09-30
FONDS CROISSANCE EQUILIBRE PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS CROISSANCE QUEBEC BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'ACTION AMERICAINES NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS D'ACTION CANADIENNES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'ACTION CANADIENNES NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS D'ACTION CANADIENNES PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'ACTION EUROPEENNES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'ACTION MONDIALES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'ACTION MONDIALES NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS D'HYPOTHEQUES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES A RENDEMENT ELEVE AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIAL A RENDEMENT ELEVE AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'OPPORTUNITES CANADIENNES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE BONS DU TRESOR PLUS BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE CONTRATS A TERME AGF	2007-09-30
FONDS DE CROISSANCE ACTIVE AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS DE DIVIDENDES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS DE GESTION DE TRESORERIE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE LIQUIDITES CORPORATIVES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE MARCHES EN EMERGENCE AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS DE METAUX PRÉCIEUX AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS DE PERSPECTIVES MONDIALES AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS DE RETRAITE ÉQUILIBRE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE RETRAITE ÉQUILIBRE PROTÉGÉ BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL ACTIONS BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL CONSERVATEUR BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL ÉLEVÉ BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL PONDÉRÉ BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE REVENU MENSUEL PRUDENT BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE SOCIÉTÉS MONDIALES AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS DE TITRES CANADIENS À REVENU CONSERVATEUR AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS DE TITRES CANADIENS AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS ACTIONS AMÉRICAINES VALEUR (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS ACTIONS CANADIENNES (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS ACTIONS MONDIALES VALEUR (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS ACTIONS OUTRE-MER VALEUR (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS CI CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VALEUR DE FIDUCIE (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS CI PLACEMENTS CANADIENS (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS DIVIDENDES (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS ENVIRONNEMENT (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS ÉQUILIBRE CANADIEN (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS ÉQUILIBRE QUÉBEC (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS ÉTHIQUE ÉQUILIBRE CANADIEN (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS FIDELITY EXPANSION CANADA (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS FIDELITY FRONTIÈRE NORD (TM) (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS FIDELITY MONDIAL (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMÉRIQUE (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS IMMOBILIER MONDIAL (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS MARCHÉ MONÉTAIRE (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS MARCHES ÉMERGENTS (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS MONDIAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS NORD-OUEST SPÉCIALISÉ ACTIONS (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS NORD-OUEST SPÉCIALISÉ D'OBL. MOND. À RENDEMENT ÉLEVÉ (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS PLACEMENTS ALTERNATIFS (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS REVENU COURT TERME (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS SÉLECTION ACTIONS AMÉRICAINES (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS SÉLECTION ACTIONS CANADIENNES (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS SÉLECTION ACTIONS MONDIALES (#3109)	2007-09-30
FONDS DES JARDINS SÉLECTION ÉQUILIBRE CANADIEN (#3109)	2007-09-30
FONDS DIVERSIFIÉ CONSERVATEUR BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DIVERSIFIÉ CROISSANCE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DIVERSIFIÉ ÉQUILIBRE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DIVERSIFIÉ PONDÉRÉ BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DIVERSIFIÉ PRUDENT BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NORD-OUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS ÉCONOMIE D'AVENIR BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS FRONTIERE NORD BANQUE NATIONALE/ FIDELITY (#6226)	2007-09-30
FONDS INDICIEL AMERICAIN BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS INDICIEL AMERICAIN PLUS BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS INDICIEL CANADIEN BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS INDICIEL CANADIEN PLUS BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS INDICIEL INTERNATIONAL BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS INTERNATIONAL DE TITRES ACTIFS AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS MARCHES EMERGENTS BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS MONDIAL BANQUE NATIONALE/FIDELITY (#6226)	2007-09-30
FONDS MONDIAL CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS RER AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS MONDIAL DE MARCHANDISES TOUT TERRAIN FRONTIERALT	2006-12-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS MONDIAL PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS MONDIAL TOUT TERRAIN FRONTIERALT (#13182)	2007-09-30
FONDS NORDOUEST EAO (#10215)	2007-09-30
FONDS OBLIGATIONS TOUT TERRAIN FRONTIER ALT (#13182)	2007-09-30
FONDS PETITE CAPITALISATION BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS PETITE CAPITALISATION EUROPE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS BANQUE NATIONALE/FIDELITY (#6226)	2007-09-30
FONDS RESSOURCES NATURELLES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS REVENU DE DIVIDENDES AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS REVENU DE DIVIDENDES DIVERSIFIE AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS REVENU MENSUEL ELEVE AGF (#4835)	2007-09-30
FONDS SPECIALISE CROISSANCE NORDOUEST INC. (#10215)	2007-09-30
FONDS SPECIALISE D' ACTIONS NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS SPECIALISE D'INNOVATIONS NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS SPECIALISE D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS SPECIALISE D'OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT ELEVE NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
FONDS TECHNOLOGIES MONDIALES BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS VALEUR INTERNATIONALE AGF (#4835)	2007-09-30
HMZ METALS INC.	2005-12-31
IPL INC.	2007-09-29
LIQUIDATION WORLD INC.	2007-10-07
LUXELL TECHNOLOGIES INC.	2007-08-31
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2007-09-30
NEXGEN INFRASTRUCTURE LIMITED PARTNERSHIP (26860)	2007-09-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS AMERICAINES HARMONY (#13908)	2007-09-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS CANADIENNES HARMONY (#13908)	2007-09-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS DES AMERIQUES A FAIBLE CAPITALISATION HARMONY (#13908)	2007-09-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS ETRANGERES HARMONY (#13908)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE MARCHE MONETAIRE HARMONY (#13908)	2007-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU FIXE CANADIEN HARMONY (#13908)	2007-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS CONSERVATEUR AGF (#4835)	2007-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS CROISSANCE AGF (#4835)	2007-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS EQUILIBRE AGF (#4835)	2007-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS MONDIAL AGF (#4835)	2007-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS RENDEMENT AGF (#4835)	2007-09-30
PORTEFEUILLE QUADRANT ACTIONS NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
PORTEFEUILLE QUADRANT CONSERVATEUR NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
PORTEFEUILLE QUADRANT CROISSANCE MONDIAL NORDOUEST (#10215)	2007-09-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE QUADRANT EQUILIBRE CROISSANCE NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
PORTEFEUILLE QUADRANT REVENU NORDOUEST (#10215)	2007-09-30
PREMIUM INCOME CORPORATION	2007-10-31
RESSOURCES ABITEX INC.	2007-08-31
RESSOURCES AFFINOR INC.	2007-05-31
RESSOURCES CONWAY INC.	2007-08-31
RESSOURCES MINIERES NORMABEC LTEE	2007-08-31
RESSOURCES SEARCHGOLD INC.	2007-08-31
ROC PREF CORP. (#22837)	2007-09-30
SOCIETE MONDIALE D'INFRASTRUCTURE MACQUARIE NEXGEN (26877)	2007-09-30
SONOMA CAPITAL INC.	2007-07-31
SOUTH AMERICAN GOLD AND COPPER COMPANY LIMITED	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE CONSERVATEUR HARMONY (#13908)	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE HARMONY (#13908)	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE HARMONY (#13908)	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE HARMONY (#13908)	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE PLUS HARMONY (#13908)	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE EQUILIBRE ET A REVENU HARMONY (#13908)	2007-09-30
SUPERPORTEFEUILLE EQUILIBRE HARMONY (#13908)	2007-09-30
TASEKO MINES LIMITED	2007-09-30
VELCRO INDUSTRIES N.V.	2007-09-30
XENOS GROUP INC.	2007-09-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
BONAVENTURE ENTERPRISES INC.	
CALIAN TECHNOLOGIES LTD	
CORPORATION MINIERE NIOGOLD	
CORPORATION POWER TECH INC.	
GROUPE CGI INC.	
GROUPE COSSETTE COMMUNICATION INC.	
GUEST-TEK INTERACTIVE ENTERTAINMENT LTD.	
KNIGHT RESOURCES LTD.	
OPSENS INC.	
RESSOURCES METCO INC.	
TECHNOLOGIES SENSIO INC.	
XPLORE TECHNOLOGIES CORP.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ALLEN-VANGUARD CORPORATION	2007-09-30
AXCAN PHARMA INC.	2007-09-30
BAM SPLIT CORP.	2007-09-30
BRAINHUNTER INC.	2007-09-30
CALIAN TECHNOLOGIES LTD	2007-09-30
CDG INVESTMENTS INC.	2007-09-30
CFI TRUST	2007-08-31
COASTAL CONTACTS INC.	2007-10-31
COMMERCIAL SOLUTIONS INC.	2007-09-30

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
CONSOLIDATED HCI HOLDINGS CORPORATION	2007-09-30
COVENTREE INC.	2007-09-30
CRYOCATH TECHNOLOGIES INC.	2007-09-30
ENVOY CAPITAL GROUP INC.	2007-09-30
EPIC DATA INTERNATIONAL INC.	2007-09-30
FIDUCIE DE CREDIT (#22767)	2007-09-30
FONDS CROISSANCE EQUILIBRE PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'ACTIONN CANADIENNES PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS DE RETRAITE EQUILIBRE PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
FONDS MONDIAL PROTEGE BANQUE NATIONALE (#6226)	2007-09-30
GRUPE CGI INC.	2007-09-30
GRUPE COSSETTE COMMUNICATION INC.	2007-09-30
HMZ METALS INC.	2005-12-31
IPL INC.	2007-09-29
LIQUIDATION WORLD INC.	2007-10-07
LOGIBEC GROUPE INFORMATIQUE LTEE	2007-09-30
LUXELL TECHNOLOGIES INC.	2007-08-31
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2007-09-30
RDM CORPORATION	2007-09-30
ROC PREF CORP. (#22837)	2007-09-30
SOUTH AMERICAN GOLD AND COPPER COMPANY LIMITED	2007-09-30
SYSTEMES ENGHOUSE LTEE.	2007-10-31
TASEKO MINES LIMITED	2007-09-30
VELCRO INDUSTRIES N.V.	2007-09-30
XENOS GROUP INC.	2007-09-30

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 : Contrepartie d'un bien
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	46 : Contrepartie de services
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 : Acquisition ou aliénation par don
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 : Attribution d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 : Levée d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 : Expiration d'options
NATURE DE L'OPÉRATION	53 : Attribution de bons de souscription
Généralités	54 : Exercice de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	55 : Expiration de bons de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 : Attribution de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	57 : Exercice de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	58 : Expiration de droits de souscription
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	59 : Exercice au comptant
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	Dérivés émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
38 : Rachat – annulation	Divers
40 : Vente à découvert	90 : Changements relatifs à la propriété
	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié était en désaccord avec le solde calculé par le système lorsque l'opération a été déclarée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
01 Communique Laboratory Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brennan, Wayne	4		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	0.8300	40 000
5N Plus Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Audet, Nicholas	5		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	36 - Conversion ou échange	96 251		96 251
Bernier, Jean	5		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 650	3.0000	6 650
BOURASSA, JEAN-MARIE	4		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Davis, John	4		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	3.0000	5 000
Dupont, Christian	5		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15 000	3.0000	15 000
L'Écuyer, Jacques	4, 5, 3		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 312 188
Shoiry, Pierre	4		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	33 300		33 300
Suys, Marc	5		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 651 965
			O	2007-12-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	3.0000	2 656 965
<i>Options</i>									
Audet, Nicholas	5		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	72 500		72 500
Bernier, Jean	5		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	87 500		87 500
BOURASSA, JEAN-MARIE	4		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70 000
Davis, John	4		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	60 000		60 000
Dupont, Christian	5		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	84 400		84 400
Shoiry, Pierre	4		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	60 000		60 000
Suys, Marc	5		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			72 500
			O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	72 500		72 500
Wood, Dennis	4		O	2007-12-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	80 000	3.0000	80 000
AbitibiBowater Canada Inc.									
<i>Actions échangeables</i>									
Bowater Canadian Holdings	3	R	O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 756		2 495 122
			O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	20 000		2 530 300
			O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	122 291		2 652 591
			O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	110 059		2 762 650
			O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	11 658		2 774 308
			O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	137 000		2 911 308
AbitibiBowater Inc.									
<i>Actions échangeables</i>									
Harvey, William G.	5		O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40
<i>Actions ordinaires</i>									
Evans, Richard B.	4		O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 040
Harvey, William G.	5		O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 505
Paterson, David J.	4, 5		O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 287
Streed, W. Eric	5		O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 308
Van Saun, Bruce W.	4		O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			780

Wright, James T.	5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 549
Actions ordinaires 401K Plan								
Harvey, William G.	5							
401K Plan	Pl	O	2008-01-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			759
Paterson, David J.	4, 5	O	2008-01-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			358
Wright, James T.	5	O	2008-01-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 549
Droits Stock Appreciation Rights								
Harvey, William G.	5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 932
Wright, James T.	5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 688
Options								
Giffin, Gordon D	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 820
Harvey, William G.	5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 142
Paterson, David J.	4, 5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			154 483
Rolls, John A	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 780
West, Togo D, Jr.	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 511
Wright, James T.	5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			51 792
Phantom Stock								
Evans, Richard B.	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 921
Giffin, Gordon D	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 271
Harkin, Ruth	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			877
Harvey, William G.	5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			304
Rolls, John A	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 163
Van Saun, Bruce W.	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 076
West, Togo D, Jr.	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 863
Wright, James T.	5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			439
Restricted Stock Units								
Evans, Richard B.	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 372
Giffin, Gordon D	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 595
Harkin, Ruth	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 990
Harvey, William G.	5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 675
Paterson, David J.	4, 5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			51 422
Rolls, John A	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 016
Streed, W. Eric	5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 041
Van Saun, Bruce W.	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 262
West, Togo D, Jr.	4	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 130
Wright, James T.	5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 806
Absolute Software Corporation								
Actions ordinaires								
Chase, Robert George	5	O	2007-12-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		264 873
		O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	264 873		529 746
Cohen, Richard	5	O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	246 401		
		M	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	246 401		492 802
Cotichini, Christian	4	R	2007-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	27.0000	632 900
		R	2007-12-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	39.0000	627 900
		O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	627 900		1 255 800
Gardner, Philip	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	34.2600	526 444*
Hughes, Donald Connelly	5	O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	168 000		336 000*
		O	2008-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	524	9.9200	336 524*
Libin, Terry	4	O	2006-06-23	D	99 - Correction d'information	(7 600)	3.0800	439 593
		O	2006-11-23	D	99 - Correction d'information	5 000	8.1000	433 693
		O	2006-11-23	D	99 - Correction d'information	100	8.2000	433 793
		O	2003-06-25	D	99 - Correction d'information	(98 020)		463 343
		O	2006-11-28	D	99 - Correction d'information	1 800	8.1000	433 793
		O	2006-12-13	D	99 - Correction d'information	2 400	8.1700	433 793
		O	2007-02-07	D	99 - Correction d'information	5 700	11.2000	425 793
		O	2007-02-09	D	99 - Correction d'information	(100)	11.6900	421 693
		O	2007-02-20	D	99 - Correction d'information	10 000	13.6400	395 000
		O	2007-03-15	D	99 - Correction d'information	10 000	16.6200	395 000
		O	2007-09-21	D	99 - Correction d'information	7 000	25.6400	404 500
Livingston, John Richard	4	O	2007-12-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)		979 635
		O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	979 635		1 959 270

Mason, Gareth John	5	R	O	2007-08-20	D	51 - Exercice d'options	3 250	3.0500	3 250*
		R	O	2007-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 250)	26.0000	0
Raffin, Leo	5		O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	300		600
Reid, Ian Osborne	4		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	34.6800	137 650
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 200)	34.1655	62 450
			O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	62 450		124 900
<i>Options</i>									
Chase, Robert George	5		O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	179 250		358 500
Cohen, Richard	5		O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	154 250		
		M	O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	154 250		308 500
Cotichini, Christian	4		O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	55 000		110 000
Hughes, Donald Connelly	5		O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	26 001		52 002*
Livingston, John Richard	4		O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	100 000		200 000
Reid, Ian Osborne	4		O	2008-01-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	56 250		112 500
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.5800	14 543 769
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	8.5000	14 549 669
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	8.5000	14 553 769
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.5300	14 556 069
			O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.5800	14 557 269
			O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	8.6300	14 546 069
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.5400	14 550 669
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	8.4900	14 554 869
			O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.5800	14 557 269
			O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.5500	14 557 969
			O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.6500	14 560 669
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	8.9500	14 576 969
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1300	14 580 269
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.0300	14 592 669
			O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.6600	14 559 169
			O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.8900	14 562 669
			O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	8.9300	14 571 669
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	9.1000	14 578 269
			O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	9.1300	14 591 269
			O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.0600	14 593 669
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	8.9400	14 596 969
			O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	8.9300	14 600 669
			O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.8300	14 564 369
Brasseur, Murray	4, 5								
MFL Management Lim	PI		O	2007-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	8.9500	66 952
			O	2008-01-02	C	46 - Contrepartie de services	55 406	9.6048	122 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.1100	117 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.1200	115 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.1100	112 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.1100	109 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.1100	106 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.1100	103 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.1100	100 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.1100	97 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.1100	92 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.1100	87 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.1100	82 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.1100	77 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.1100	72 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.1100	67 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.1100	62 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.1100	57 358
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 952)	9.1089	55 406
RRSP	PI		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.0350	11 017
Adeptron Technologies Corporation									

Actions ordinaires

Robertson, Alastair James	4		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0800	309 526
Katie Robertson	PI		O	2003-02-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0800	10 000
			O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0800	25 000

Options

David, Wilson	4		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.1000	140 000
---------------	---	--	---	------------	---	----------------------------	--------	--------	---------

ADS Inc.*Actions à droit de vote multiple*

ADS inc.	1		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		68 300*
			O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.8500	7 000
			O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)		500*
			O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.8500	6 500*

Advitech Inc.*Débetures convertibles non garanties*

Fonds de solidarité FTQ	3		O	2007-05-02	D	97 - Autre	\$ 375 000.00		
			M	2007-05-02	D	97 - Autre	\$ 375 000.00		
			M	2007-05-02	D	97 - Autre	\$ 394 246.00		\$ 394 246.00

Aeroplan Income Fund*Droits*

Buffin, Anthony David	4		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		9 000
Duchesne, Rupert	4, 5	R	O	2007-12-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 000		242 446
Moorhead, Alex Emile	4		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		35 000
Sinclair, Brian James	4		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500		12 500

Parts

Buffin, Anthony David	4		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	45 146		45 146
Moorhead, Alex Emile	4		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	180 586		180 586
Sinclair, Brian James	4		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	63 205		63 205

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS*Actions ordinaires*

Drapeau, Marcel	4		O	2007-12-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	66 665	0.1500	805 665
-----------------	---	--	---	------------	---	--	--------	--------	---------

Bons de souscription

Drapeau, Marcel	4		O	2003-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Jurilogic Inc.	PI		O	2007-12-27	I	53 - Attribution de bons de souscription	33 333	0.2000	33 333

Africo Resources Ltd.*Actions ordinaires*

Dixon, John Gordon Patric	4	R	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 658	2.3100	83 658
Harwood, Antony	4, 5	R	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	43 290	2.3100	110 195

Bons de souscription

Dixon, John Gordon Patric	4		O	2006-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-11-21	D	53 - Attribution de bons de souscription	8 658		
		R	M	2007-12-21	D	53 - Attribution de bons de souscription	8 658		8 658
Harwood, Antony	4, 5	R	O	2007-12-21	D	53 - Attribution de bons de souscription	43 290		76 020

Options

O'Brien, Michael Charles	5		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		200 000*
--------------------------	---	--	---	------------	---	---------------------------	-----------	--	----------

Agrium Inc.*Actions ordinaires*

Gibara, Germaine	4		O	2004-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.9400	100
Horner, Russell James	4		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	59.0400	1 000
McLellan, A. Anne	4		O	2006-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	51.3400	100
Miller, Gordon R.	5								

SEI Investments	PI		O	2006-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-12-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 955	74.5200	1 955
AIC Global Financial Split Corp.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Lowe, Chris	7		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62)	9.9000	0
AIRBOSS OF AMERICA CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jackson, Catherine	8		O	2007-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	500		500
Akita Drilling Ltd.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Kushner, Craig	5		O	2007-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	11.3000	
			M	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	11.3000	1 787
Pahl, John	5		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	925	10.7759	2 173
Ruud, Karl	5		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.4136	22 003
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCluskey, John	4, 5		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	5.7100	477 700
			O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.9500	479 700
Algoma Central Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scotia Investments Limite	3		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	136.2500	124 278
			O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	136.2500	124 478
			O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	136.2500	125 178
Alimentation Couche-Tard Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
Seber, Waymon O.	5		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
<i>Options</i>									
Broussard, Jason	5		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 420
			O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	17.7400	35 420
Seber, Waymon O.	5		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 920
			O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	17.7400	28 920
Valdes, Lou	5		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 300
			O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	17.7400	36 300
Allen-Vanguard Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Luxton, David	4, 5		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.3000	304 524
Allied Nevada Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sinclair, Alistair Murray	4	R	O	2007-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 800)	7.0500	251 200
			O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(251 200)	6.4000	0
Allied Properties Real Estate Investment									
<i>Options</i>									
Allen, Michael David	4, 5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	50 000	21.1300	50 000
Connor, Gerald R.	4		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	10 000	21.1300	10 000
Cunningham, Gordon R.	4		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	10 000	21.1300	10 000
Emory, Michael R.	5		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	300 000	21.1300	300 000
Griffiths, James Clark	5		O	2006-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	10 000	21.1300	10 000
Jacobs, Wayne Lester	5		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	150 000	21.1300	150 000
Martin, Robert William	4		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	10 000	21.1300	10 000
O'Leary, Marianne Verda	5		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	75 000	21.1300	117 000
Ronald, Thomas Iain	4		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	10 000	21.1300	10 000
Sullivan, Daniel Francis	4		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	10 000	21.1300	10 000
Wenner, Thomas Matthew	5		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	75 000	21.1300	75 500
<i>Parts</i>									
Emory, Michael R.	5		O	2008-01-03	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	17 500		203 116
Martin, Robert William	4		O	2008-01-03	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 500		22 000
AltaCanada Energy Corp.									

Actions ordinaires									
Collins, James William	4		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2800	13 110 091
		R	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.2800	13 122 591
AltaGas Income Trust									
<i>Options \$25.00 - December 10, 2017 expiry</i>									
Shaw, David William	7		O	2005-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	1 500		1 500
Wood, Brian Lloyd	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	1 500		1 500
Parts de fiducie									
Anderson, Nancy	5		O	2007-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	165	23.7640	24 001
Bracken, James B	5								
RSP Account	PI		O	2007-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14	23.7640	2 169
Swan, William C.	7								
RRSP	PI		O	2007-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	23.7640	6 202
Wright, David Robert	5		O	2007-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	23.7640	6 397
Joint Account with	PI		O	2007-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23	23.7640	3 208
RSP	PI		O	2007-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	23.7640	1 203
Spouse RSP	PI		O	2007-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	23.7640	1 100
Amalgamated Income Limited Partnership									
<i>Débentures Dec 2009, 10 Debenture</i>									
Foscolos, Elias	4								
Accretive Financia	PI		O	2003-12-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-12-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 25.00	1000.0000	\$ 25.00
Amalgamated Genera	PI		O	2003-12-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-12-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50.00	1000.0000	\$ 50.00
Parts de société en commandite									
Boatman, Christopher	7		O	2005-11-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(127 612)		14 179*
Chen, Rong	4		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38)	6.7000	0
Foscolos, Elias	4								
Elias Foscolos	PI		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 503)	6.3600	
			M	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 523)	6.4100	73 557
Simlie Foscolos	PI		O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	254	6.3000	51 820
			O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.4100	51 566
American Bonanza Gold Corp.									
<i>Options</i>									
Netolitzky, Ronald Kort	4		O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	250 000		800 000
AMI Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reynolds, Damien Edward	3	R	O	2007-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 000	0.3200	36 000
		R	O	2007-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.3400	44 000
		R	O	2007-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 000	0.3500	100 000
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2900	105 000
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2850	115 000
Anatolia Minerals Development Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tobler, Douglas Lee	5		O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	2 500	1.6600USD	10 500*
			O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.6600USD	20 500
<i>Options</i>									
Davidson, James Dale	4, 7		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.1000	150 000
Haddon, Timothy John	4, 7, 5		O	2007-12-15	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.1000	400 000*
Kaczmarek, Andrew Francis	5	R	O	2007-12-26	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.9700	450 000
Kellerman, Jay C.	4, 5		O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.1000	400 000
Moore, Richard Charles	4, 7, 5, 3		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	100 000		520 000
Tobler, Douglas Lee	5		O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	1.6600USD	392 500*
		R	O	2007-12-26	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.9700	442 500
			O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.6600USD	432 500
<i>Options Pursuant to stock option plan</i>									

Castro, Jan Alex	7	O	2007-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50 000		200 000
Angiotech Pharmaceuticals, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Richardson, Hartley T.	4	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	3.2036	425 000
Willms, Arthur Henry	4	O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.5900	30 500*
Anglo Swiss Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canfield, Brian R	5	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.2200	280 000
<i>Options</i>								
Canfield, Brian R	5	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.2200	250 000
Arbor Memorial Services Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A - Voting</i>								
JC CLARK LTD.	3	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	30.9286	455 119
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	31.5000	455 219
<i>Actions ordinaires Class B - Non-Voting</i>								
carmichael, gary	5	O	1993-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-10-16	D	51 - Exercice d'options	2 000	23.5000	2 000
		O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	100	23.5000	2 100
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	1 300	23.5000	3 300
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.2500	2 000
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	31.0000	2 000
JC CLARK LTD.	3	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	31.5000	301 843
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	30.7500	302 043
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	33.5000	303 543
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	32.5000	304 043
<i>Options Granted - December 17, 1997</i>								
carmichael, gary	5	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(100)	23.5000	1 900
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(400)	23.5000	1 500
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(900)	23.5000	600
ARC Resources Ltd.								
<i>Actions échangeables</i>								
Dielwart, John Patrick	4, 5							
Brokerage Account	PI	O	2007-12-19	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 300)	42.7600	13 306
Van Wielingen, Mac Howard	4	O	2007-12-14	D	97 - Autre	(2 600)	43.0000	340 288
Arsenal Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Edwards, Donald Blair	5	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.4300	116 795
Howard, Robert Kerr	5	O	2006-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	120 000	0.4300	120 000
Art In Motion Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Belkin, Alton Stuart	6	O	2007-12-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(65 000)	1.1500	0
Belcorp Capital Managemen	3	O	2007-12-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 463 000)	1.1500	0
Clarke Inc.	3	O	2007-12-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 528 000	1.1500	3 134 005*
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Bons de souscription</i>								
Warkentin, Edward	4, 5							
Investor Co	PI	O	2004-12-20	I	55 - Expiration de bons de souscription	(71 500)		0
<i>Parts</i>								
Artis Real Estate Investm	1	O	2007-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	14.6640	14 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
Martens, Cornelius	4, 5							
Tammar Holdings Lt	PI	O	2004-12-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000		3 000
Warkentin, Edward	4, 5							
Investor Co	PI	O	2006-02-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(66 734)		4 766
Ascalade Communications Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Barry, Brian	4							
Barrtra Investment	PI	O	2007-11-19	I	55 - Expiration de bons de souscription	(6 250)		0

Bullock, Gordon Troy	5	O	2007-11-19	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 562)		0
<i>Options</i>								
Allen, Greg	5	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	261 000		511 000
Bullock, Gordon Troy	5	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	202 500		311 025
Ho, Edmund	4, 5	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.9700	246 062
Ho, Eric	5	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	58 333		117 374
Li, Fred	5	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	61 667		171 171
<i>Restricted Share Units</i>								
Allen, Greg	5	O	2007-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	131 818		213 785
Barry, Brian	4	O	2007-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 000		20 827
Bullock, Gordon Troy	5	O	2007-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	102 273		114 307
Ho, Edmund	4, 5	O	2007-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	60 606		68 015
Ho, Eric	5	O	2007-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70 707		74 411
Kim, John	4	O	2007-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 000		20 827
Li, Frankie	4	O	2007-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 000		20 827
Li, Fred	5	O	2007-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74 747		79 025
McFarlane, Robert Gordon	4	O	2007-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 000		21 251
Quan, Henry	4	O	2007-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 000		20 827
Aspreva Pharmaceuticals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hall, Noel	5	O	2007-12-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 419)		
		M	2007-12-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(607 419)		0
Noel Hall	PI	O	2005-03-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 419		
Noel Hall and Sand	PI	M	2007-12-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	607 419		607 419
		O	2005-03-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	607 419		1 214 838
Assisted Living Concepts, Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Fonstad, Eric	5	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.3000USD	1 300
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.3100USD	2 000
Associes Financiers Renasant Ltee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Renasant Financial Partne	1	O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	700	2.0000	700
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.6500	300
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.0000	300
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.0000	2 000
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.0000	900
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.0000	100
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
Astral Media inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Astral Media Inc.	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	38 800	43.5000	5 017 039
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	43.5000	5 022 139
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	43.5000	5 032 339
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	48 200	44.5500	5 080 539
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	11 700	44.5500	5 092 239
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	60 200	44.2500	5 152 439
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	43.7500	5 158 939
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	43.4300	5 164 939
ATCO LTD.								
<i>Actions ordinaires Class II</i>								
Allison, Ian M.	7							
RRSP	PI	O	2005-08-29	I	35 - Dividende en actions	425		850
Hargrave, Ian D.	5	O	2004-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2004-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100

		O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions		100		200
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
ATCO Ltd.	1	O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation		20 000	60.5500	20 000
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation		(20 000)		0
Baer, Robert V.	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions		500		1 000
French, Daniel A.	7								
RRSP	PI	O	2005-08-29	I	35 - Dividende en actions		300		600
Kiefer, Erhard M.	5	O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété		65		65
HSBC InvestDirect	PI	O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété		(65)		0
McPhee, Gordon KJ	5	O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété		19		19
		O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété		(19)		0
Wong, Harold A	7	O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		M	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				30
<i>Options 35.56</i>									
Rassin, Boris	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions		2 000		4 000
<i>Options 38.18</i>									
Baer, Robert V.	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions		150		300
O'Brien, Marnie J.	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions		500		1 000
Rassin, Boris	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions		2 500		5 000
<i>Options 38.46</i>									
Rassin, Boris	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions		1 000		2 000
<i>Options 38.64</i>									
Carroll, John J.	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions		200		400
Ellard, Denis M.	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions		600		1 200
		O	2005-04-30	D	38 - Rachat ou annulation		(600)		0
<i>Options 46.72</i>									
Rassin, Boris	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions		5 000		10 000
Atlantic Power Corporation									
<i>Income Participating Securities</i>									
McNeil, John Alexander	4	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		4 000		8 000
ATLANTIS SYSTEMS CORP.									
<i>Options</i>									
Landale, Eleanor	5	O	2007-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options		2 500	0.5100	2 500
Lewis, Christopher Victor	5	O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options		25 000	0.5100	150 000
Milic, Alexander Stephen	4	O	2007-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options		350 000	0.5100	350 000
Atrium Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires redésignation des actions à droit de vote sub</i>									
Boulanger, Charles	7, 5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(25 000)	20.5300	
		M	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(25 000)	20.5300	57 478
Fitzgibbon, Pierre	5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		100	20.1700	12 723
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		200	20.1700	12 923
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		200	20.1800	13 123
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		700	20.3000	13 823
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 300	20.3400	15 123
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 300	20.3500	16 423
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		100	20.4200	16 523
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		3 600	20.6700	20 123
Fonds de solidarité FTQ	3	O	2007-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		100 000	17.0800	4 814 684
		O	2007-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		(100 000)	15.2500	4 714 684
		O	2007-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément		100 000	12.0500	4 814 684
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément) Put</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3	O	2007-12-19	D	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers		(100 000)	15.2500	0
<i>Options de vente hors bourse (et celles négociées privément) Cal</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3	O	2007-12-19	D	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers		100 000	17.0800	0
<i>Options de vente hors bourse (et celles négociées privément) Put</i>									

Fonds de solidarité FTQ	3	O	2007-12-19	D	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	100 000	12.0500	0
Axia NetMedia Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hesperian Capital Managem Nebulae CDN Quant	3 PI	O	2007-05-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	70 000	3.1335	70 000
Nebulae CDN Small	PI	O	2007-05-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	C	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	160 000		160 000
Norrep Pooled Fund	PI	O	2007-12-17	C	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	(160 000)		0
Norrep Q Class of	PI	O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 400	3.0717	1 852 400
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 600	3.1184	1 860 000
Azure Dynamics Corporation								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Deacon, Donald Campbell	4	O	2002-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 857 409		1 857 409
Padilla, James Jerome	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 563		143 508
Ballard Power Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
DaimlerChrysler AG	3	O	2007-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	1 547 489	4.8800USD	21 392 598
		O	2007-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	1 547 489	4.8800USD	
		M	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	1 547 489	4.8500USD	21 392 598
Park, Dr. Chong Sup	4	R	2007-12-13	D	46 - Contrepartie de services	2 330	4.9900USD	9 042
<i>Deferred Share Units</i>								
Bourne, Ian Alexander	4	R	2007-12-13	D	46 - Contrepartie de services	5 694	5.0600	59 093
Kilroy, Edward	4	R	2007-12-13	D	46 - Contrepartie de services	2 940	5.0600	33 234
Sinclair, Geraldine Bonni	4	R	2007-12-13	D	46 - Contrepartie de services	2 372	5.0600	17 940
Smith, David John	4	R	2007-12-13	D	46 - Contrepartie de services	2 223	5.0600	12 625
Sutcliffe, David B.	4	R	2007-12-13	D	46 - Contrepartie de services	2 223	5.0600	18 259
Suwyn, Mark	4	O	2007-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	2 282	4.9300USD	
		M	2007-11-15	D	46 - Contrepartie de services	2 282	4.9300USD	30 513
		O	2007-12-13	D	46 - Contrepartie de services	2 255	4.9900	
		R	2007-12-13	D	46 - Contrepartie de services	2 255	4.9900USD	32 768
Whitehead, Douglas Willia	4	R	2007-12-13	D	46 - Contrepartie de services	2 223	5.0600	29 647
BAM Split Corp. (formerly BNN Split Corp)								
<i>Actions privilégiées Class AA Series 1</i>								
BAM Investments Corp.	3	O	2001-09-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 500	22.2214	3 500
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 000	22.0825	5 500
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	500	21.6800	6 000
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 000	21.6500	7 000
<i>Actions privilégiées Class AA Series 3</i>								
BAM Investments Corp.	3	O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 100	19.3220	38 000
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 700	19.3343	42 700
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 600	18.9967	51 300
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 900	18.6823	55 200
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	13 500	18.3825	68 700
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	6 500	17.7252	75 200
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 900	18.0858	77 100
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 400	18.1942	79 500
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 300	18.4231	80 800
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 400	18.3879	84 200
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 500	18.7900	85 700
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 500	19.3267	87 200
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 000	19.3650	89 200
Banque Canadienne Imperiale de Commerce								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anderson, Christopher J.	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	2 470		2 470
		O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 148)	102.0000	1 322
		O	2007-12-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(691)		510
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(510)	71.6000	0
		O	2007-12-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(8)		1 314

		O	2007-12-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(113)		1 201
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	70.9300	1 400
CIBC Trust	PI	O	2003-03-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	691		812
		O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	510	71.6000	1 322
		O	2007-12-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	8		8
		O	2007-12-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	113		121
Campbell, P. James	5	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	1 500	38.9500	40 163
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	1 400	40.6500	41 563
Craddock, Geoffrey James	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 805		15 022
		O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 514)	102.0000	12 508
Dlugan, Dennis Michael	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 352	102.0000	2 352*
		O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 093)	102.0000	1 259*
Geist, Stephen Julius	5	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	70.2500	9 544
Graham, Donna Marie	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	208		572
		O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(98)	102.0000	474
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110)	70.8700	364
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88)	71.0800	276
Lee, Wayne	5	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	70.8200	2 341
Penhale, John	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 365		1 365
		O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(635)	102.0000	730
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(730)	70.3200	0
Phillips, Robert	7, 5	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	70.7500	5 498
Riccardi, Paul Roderick R	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	663		788
		O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(309)	102.0000	479
Sirois, Charles	4	O	2007-12-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	283	80.0500	11 297
		O	2007-12-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	80.3400	11 298
Thibeault, Jeffrey	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	816		1 316
		O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(278)	102.0000	1 038
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(538)	72.5700USD	500
Westcott, Grant Charles	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 913		8 454
		O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 282)	102.0000	6 172
	R	O	2007-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 541)	101.2400	0
<i>Actions ordinaires ESPP</i>								
Dlugan, Dennis Michael	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	90.1500	28*
Grewal, Dilprit	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2		2
Sun Life Financial	PI	O	2007-11-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Mason, William James Alex	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20		25*
M.R.S Trust Compan	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20		25*
Penhale, John	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	118		1 500
M.R.S. Trust Compa	PI	O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 500)		0
Sun Life Financial	PI	O	2005-02-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 500		1 500
		O	2008-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 495)	68.3900	5
Riccardi, Paul Roderick R	5	O	2007-12-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	118		143
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(142)	71.1400	1
<i>Droits RSA Shares</i>								
Anderson, Christopher J.	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 470)		2 275
Campbell, P. James	5	O	2007-12-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 411	95.6000	4 477
Craddock, Geoffrey James	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 805)		5 181
Dlugan, Dennis Michael	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 352)	102.0000	2 167*
		O	2007-12-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 096	95.6000	4 263*
Graham, Donna Marie	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(208)		264
Mason, William James Alex	5	O	2007-12-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 770	95.6000	3 398*
Penhale, John	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 365)		1 301
Riccardi, Paul Roderick R	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(663)		707
SIM, NORMAN	7	O	2007-12-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 127		2 449
Thibeault, Jeffrey	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(816)		946
		O	2007-12-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	858	95.6000	1 804

Westcott, Grant Charles	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 913)		2 655
<i>Options</i>								
Campbell, P. James	5	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	38.9500	12 255
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	40.6500	10 855
Banque de Montréal								
<i>Actions ordinaires</i>								
Downe, William	5	O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)	55.3600	107 900*
		O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	900	25.6000	108 800*
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	56.0300	107 900*
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	6 150	25.6000	114 050*
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 150)	56.0000	107 900*
Hudon, Francois Mariano P	5	O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	57.0300	2 700
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	57.0500	3 800
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0600	3 900
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	57.0800	4 000
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	57.1000	4 500
Patten, Rose	5	O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 044)	55.3600	14 218*
<i>Options</i>								
criland, myra ruth	5	O	2007-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	2 600	60.2300	2 600
Downe, William	5	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(900)	25.6000	1 135 250*
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(6 150)	25.6000	1 129 100*
Frow, Michael	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	7 300	60.2300	33 400*
Hudon, Francois Mariano P	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	5 700	60.2300	56 600
Irvine, Jacqueline	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	4 100	60.2300	71 401
Kitchen, Michael	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	6 000	60.2300	28 800
Legzdins, Edgar Normund	5	O	2007-12-13	D	51 - Exercice d'options	6 000	60.2300	
		M	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	6 000	60.2300	49 400*
Mcnitt, Peter Boyd	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	7 200	60.2300	58 950*
Meralli, Yasmin	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	1 600	60.2300	6 100
Metrakos, Karen	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	7 500	60.2300	91 550
Mistarz, Cecily	5	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	6 200	60.2300	
		M	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	6 200	60.2300	139 200
Murphy, Stephen	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	4 900	60.2300	91 000*
Neal, Carol Ann	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	4 700	60.2300	59 700
Purdy, Richard Scott	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	3 100	60.2300	14 536
Roger, Lynn	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	1 800	60.2300	3 400
Taggart, April L.	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	4 400	60.2300	22 600*
Thornburrow, Michael John	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	4 200	60.2300	73 500*
Tite, Wendy Janet	5	R	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	1 400	60.2300	13 702
Trembacki, Mark D.	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	3 900	60.2300	90 400
Vikmanis, Kristine Laima	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	4 700	60.2300	61 100
Whiting, Andrea Rae	5	R	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	1 656	59.7400	3 356
		O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	1 800	60.2300	5 156
Wood, Michael C.	7	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	3 200	60.2300	39 350
Wright, Jeffrey Isaac Lou	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	2 300	68.9700	
		M	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	2 900	60.2300	5 200
Zillmer, Gabriella Renate	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	4 400	60.2300	30 300
Banque Nationale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Breton, Yves G.	5	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	4 400	41.0000	5 042
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	51.0900	642
PELLERIN, Denis	5	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	1 000	28.0100	1 311
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	50.9200	311
Raymond, Réal	5	O	2007-12-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(20 000)		10 262
Tremblay, Michel	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	20 300	30.9500	24 100
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 300)	49.6777	3 800
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	9 700	41.0000	13 500
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	49.6777	3 800
Vachon, Louis	4, 5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	566	58.6121	6 512
Zicat, Kathleen	5	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	4 600	41.0000	7 095

		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	6 800	28.0100	13 895
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	6 000	30.9500	19 895
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	4 875	48.2000	24 770
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 275)	50.4674	2 495
<i>Options</i>								
Breton, Yves G.	5	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(4 400)	41.0000	43 200
Cieslak, John Bernard	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	96 072		96 072
Curadeau-Grou, Patricia	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	46 620		210 820
Desrochers, Gisèle	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	46 620		170 520
Païement, Luc	7	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	29 904		117 004
Pascoe, Ricardo	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	42 720		132 420
PELLERIN, Denis	5	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	28.0100	107 200
Poissant, Daniel	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	11 000		16 300
Tremblay, Michel	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(20 300)	30.9500	119 460
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(9 700)	41.0000	109 760
Vachon, Louis	4, 5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	196 464		553 564
Zicat, Kathleen	5	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(4 600)	41.0000	34 700
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(6 800)	28.0100	27 900
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	30.9500	21 900
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(4 875)	48.2000	17 025
Banque Royale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clarke, Byron David	5	O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(192)	50.0200	8 300
Custer, Scott Meredith	5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	50.2600USD	47 208
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	50.2500USD	46 608
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	50.2300USD	45 808
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(198)	50.2300USD	45 610
		O	2008-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 414	50.9240USD	57 024
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 780)	49.2732USD	53 244
Furtado, Oscar	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 692)	49.7062	0
Gauthier, Paule	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	253		29 487
Laberge, Alice D.	4	O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	49.6900	3 000
MACLAREN, Bruce William	5	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	19.5050	10 000
McKay, David Ian	5	O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(300)	50.0200	0
Schaaf, Rodney	5	O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100)	52.0000	
		M	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100)	50.0200	7 913
Siksna, Arturs (Art)	5	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 668
Skelding, Neil Douglas	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	3 166	31.3150	3 166
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	6 800	31.7000	9 966
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 166)	50.1348	6 800
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	50.0901	0
Westlake, William James	5	O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(538)	50.0200	115 053
<i>Actions ordinaires - Share Purchase Plans (RESSOP, DSSP, DSPP et</i>								
Siksna, Arturs (Art)	5	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 700
<i>Droits - RBC USA Share Plans</i>								
Custer, Scott Meredith	5	O	2008-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 414)	50.9420USD	
		M	2008-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 414)	50.9240USD	(29 572)
<i>Options</i>								
MACLAREN, Bruce William	5	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	19.5050	122 960
Skelding, Neil Douglas	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(3 166)	31.3150	76 132
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(6 800)	31.7000	69 332
Tomkowiak, Theodore John	5	O	2003-12-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			47 180
		M	2003-12-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			47 180
		O	2003-12-12	D	50 - Attribution d'options	6 648	62.6300	
		M	2003-12-12	D	50 - Attribution d'options	6 648	62.6300	53 828
		O	2004-12-07	D	50 - Attribution d'options	6 120		
		M	2004-12-07	D	50 - Attribution d'options	6 120		59 948
Baymount Incorporated (formerly Academy)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Andersen, Robert James	5							

Jim Andersen Profe	PI	O	2005-08-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-21	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	600 000	0.1000	600 000*	
Biemann, Frank Helmut	4	O	2007-12-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.1000	1 544 212	
Baytex Energy Trust									
<i>Droits</i>									
CHWYL, EDWARD	7	O	2008-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(45 000)	2.3200	66 000	
Dargan, Naveen	4	O	2008-01-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)	2.3200	44 000	
<i>Parts de fiducie</i>									
CHWYL, EDWARD	7	O	2008-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	45 000	2.3200	70 000	
Dargan, Naveen	4	O	2008-01-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000	2.3200	55 000	
BCE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cameron, Gary	7	R	O	2007-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175	39.4200	175
<i>Performance-based Restricted Share Units</i>									
Anderson, Frank	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	337	29.7700	30 764	
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	322	34.8400	31 086	
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	41.2000	31 361	
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	282	40.6000	31 643	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(31 643)		0	
Anderson, J. Trevor	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	337	29.7700	30 764	
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	322	34.8400	31 086	
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	41.2000	31 361	
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	282	40.6000	31 643	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(31 643)		0	
		M	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(31 643)		0	
Bazerghi, Adel	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	29.7700	11 536	
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	34.8400	11 657	
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	41.2000	11 760	
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	40.6000	11 866	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(11 866)		0	
Bearzatto, Alex	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	29.7700	6 229	
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	34.8400	6 294	
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	41.2000	6 350	
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	40.6000	6 407	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 407)		0	
Beauregard, Paul	7	O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	34.8400	5 153	
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	41.2000	5 199	
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	40.6000	5 246	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 246)		0	
Bibic, Mirko	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211	29.7700	19 228	
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	201	34.8400	19 429	
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172	41.2000	19 601	
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	40.6000	19 777	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(19 777)		0	
Bich, Geneviève	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	29.7700	11 536	
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	34.8400	11 657	
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	41.2000	11 760	
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	40.6000	11 866	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(11 866)		0	
Bickley, Steven P.	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211	29.7700	19 228	
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	201	34.8400	19 429	
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172	41.2000	19 601	
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	40.6000	19 777	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(19 777)		0	
Bilodeau, Alain	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	29.7700	11 536	
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	34.8400	11 657	
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	41.2000	11 760	
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	40.6000	11 866	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(11 866)		0	
Boisvert, Stéphane	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	416	29.7700	37 980	
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	398	34.8400	38 378	

		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	340	41.2000	38 718
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	348	40.6000	39 066
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(39 066)		0
Boychuk, Michael T.	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	211	29.7700	19 228
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	201	34.8400	19 429
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	172	41.2000	19 601
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	176	40.6000	19 777
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(19 777)		0
Brooks, Karyn Anne	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	169	29.7700	15 383
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	161	34.8400	15 544
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138	41.2000	15 682
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	141	40.6000	15 823
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(15 823)		0
		M	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(15 823)		0
Brown, Charles	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	95	29.7700	8 681
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	91	34.8400	8 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	78	41.2000	8 850
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	40.6000	8 929
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 929)		0
Browne, Scott Campbell	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Burke, Charlotte	6	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	209	29.7700	19 057
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	200		
		M	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	200	34.8400	19 257
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	170	41.2000	19 427
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	175	40.6000	19 602
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(19 602)		0
Cameron, Gary	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	121	29.7700	
		M	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	29.7700	11 536
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	121	34.8400	11 657
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	41.2000	11 760
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	40.6000	11 866
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(11 866)		0
Chapman, Barry	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Ciccotelli, Josie	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Close, Ronald Gordon	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	422	29.7700	38 456
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	403	34.8400	38 859
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	344	41.2000	39 203
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	352	40.6000	39 555
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(39 555)		0
Cole, Michael	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	337	29.7700	30 764
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	322	34.8400	31 086
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	275	41.2000	31 361
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	282	40.6000	31 643
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(31 643)		0
Cooke, Laurence	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	424	29.7700	38 696
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	405	34.8400	39 101
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	346	41.2000	39 447
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	355	40.6000	39 802
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(39 802)		0

Crull, Kevin W.	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 433	29.7700	130 748
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 370	34.8400	132 118
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 170	41.2000	133 288
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 198	40.6000	134 486
Daniels, Jonathan	7	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(134 486)		0
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	34.8400	3 758
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	41.2000	3 791
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34	40.6000	3 825
Discenza, Renato J.	7	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 825)		0
		O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	337	29.7700	30 764
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	322	34.8400	31 086
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	275	41.2000	31 361
Elder, David	7	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	282	40.6000	31 643
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(31 643)		0
		O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
Elliott, Mary Anne	7	O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
		O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	337	29.7700	30 764
Foo, Jacqueline	7	O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	322	34.8400	31 086
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	275	41.2000	31 361
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	282	40.6000	31 643
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(31 643)		0
Fox, William John	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	29.7700	5 055
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53	34.8400	5 108
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	41.2000	5 153
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46	40.6000	5 199
Gaudreau, Nicolas	7	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 199)		0
		O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	421	29.7700	38 455
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	403	34.8400	38 858
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	344	41.2000	39 202
Giffard, Philip	7	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	352	40.6000	39 554
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(39 554)		0
		O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
Ginther, Christopher	7	O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
		O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	29.7700	4 074
Healey, Larry	7	O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	34.8400	4 117
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36	41.2000	4 153
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	40.6000	4 190
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 190)		0
Hillebrecht, Scott A.	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	29.7700	11 536
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	121	34.8400	11 657
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	41.2000	11 760
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	40.6000	11 866
Hoffman, Patrick	7	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(11 866)		0
		O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	48	29.7700	4 387
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46	34.8400	4 433
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	41.2000	4 472
Hoffman, Patrick	7	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	40.6000	4 512
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 512)		0
		O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52	29.7700	4 701
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	34.8400	4 750
Hoffman, Patrick	7	O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	41.2000	4 792
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	40.6000	4 835
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 835)		0
		O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
Hoffman, Patrick	7	O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772

		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Houghton, Timothy D.	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	657	29.7700	59 975
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	628	34.8400	60 603
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	537	41.2000	61 140
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	550	40.6000	61 690
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(61 690)		0
Houle, Leo W.	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	379	29.7700	34 610
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	363	34.8400	34 973
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	310	41.2000	35 283
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	317	40.6000	35 600
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(35 600)		0
Hunter, Lawson A.W.	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	548	29.7700	49 993
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	524	34.8400	50 517
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	448	41.2000	50 965
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	458	40.6000	51 423
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(51 423)		0
Hurley, Matthew T.	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	29.7700	6 622
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	34.8400	6 691
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	41.2000	6 750
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	40.6000	6 811
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 811)		0
Iacono, Salvatore	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	29.7700	11 536
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	34.8400	11 657
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	41.2000	11 760
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	40.6000	11 866
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(11 866)		0
Jaques, James	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211	29.7700	19 228
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	201	34.8400	19 429
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172	41.2000	19 601
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	40.6000	19 777
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(19 777)		0
Jetté, Philippe	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	29.7700	5 359
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	34.8400	5 415
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	41.2000	5 463
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	40.6000	5 512
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 512)		0
Kirby, Blaik	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	295	29.7700	26 918
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	282	34.8400	27 200
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	241	41.2000	27 441
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	247	40.6000	27 688
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(27 688)		0
Kowal, Greg	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	169	29.7700	15 383
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161	34.8400	15 544
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	138	41.2000	15 682
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	141	40.6000	15 823
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(15 823)		0
Lalande, Michel	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211	29.7700	19 228
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	201	34.8400	19 429
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172	41.2000	19 601
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	40.6000	19 777
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(19 777)		0
Lamb, Thomas J.	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	29.7700	4 387
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	34.8400	4 433
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	41.2000	4 472
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	40.6000	4 512
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 512)		0
Langton, Mark	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	29.7700	4 701
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	34.8400	4 750
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	41.2000	4 792

		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	40.6000	4 835
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 835)		0
Le Duc, Bernard	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	211	29.7700	19 228
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	201	34.8400	19 429
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	172	41.2000	19 601
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	176	40.6000	19 777
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(19 777)		0
Ledas, Almis	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Legault, Jean-François	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Lindsay, Gini	7	O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	34.8400	4 071
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36	41.2000	4 107
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	40.6000	4 144
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 144)		0
Lithwick, Devorah	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	29.7700	5 055
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53	34.8400	5 108
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	41.2000	5 153
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46	40.6000	5 199
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 199)		0
Loberto, Tomasso	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Loewen, Lynn	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	169	29.7700	15 383
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	161	34.8400	15 544
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138	41.2000	15 682
		O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	141	40.6000	15 823
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(15 823)		0
MacKinnon, Donald	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Magis, Paul J.	7	O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	34.8400	3 758
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	41.2000	3 791
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34	40.6000	3 825
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 825)		0
Makin, Blair	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Malcolmson, Ellen	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	337	29.7700	30 764
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	322	34.8400	31 086
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	275	41.2000	31 361
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	282	40.6000	31 643
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(31 643)		0
Markey, Stephen	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	29.7700	11 536
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	121	34.8400	11 657
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	41.2000	11 760
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	40.6000	11 866
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(11 866)		0
McCuaig, Cameron	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691

		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Miscio, Frank J.	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Myers, Darren	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	29.7700	4 074
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52	34.8400	5 036
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	41.2000	5 081
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46	40.6000	5 127
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 127)		0
Olah, Patricia	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	29.7700	11 536
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	121	34.8400	11 657
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	41.2000	11 760
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	40.6000	11 866
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(11 866)		0
Oosterman, Wade	7	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(52 524)		57 776
Paul, Maarika	5	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	29.7700	11 536
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	160	34.8400	15 396
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	136	41.2000	15 532
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	140	40.6000	15 672
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(15 672)		0
Pichette, Patrick	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	548	29.7700	49 992
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	524	34.8400	50 516
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	448	41.2000	50 964
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	458	40.6000	51 422
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(51 422)		0
Rawlings, Kent	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	169	29.7700	15 383
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	161	34.8400	15 544
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138	41.2000	15 682
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	141	40.6000	15 823
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(15 823)		0
Raymond, Guy	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Redding, Michael S.	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Robichon, Jacques	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	29.7700	7 691
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	34.8400	7 772
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	41.2000	7 841
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	40.6000	7 911
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 911)		0
Roman, Eugene	7	O	2007-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	548	29.7700	49 992
		O	2007-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	524	34.8400	50 516
		O	2007-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	448	41.2000	50 964
		O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	458	40.6000	51 422
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(51 422)		0
<i>Share Units</i>								
Bérard, André	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	215	40.6000	25 048
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	946	39.6500	25 994
Brenneman, Ron A.	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	179	40.6000	21 024
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	946	39.6500	21 970
Currie, Richard J.	4, 5	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	277	40.6000	31 103

Fell, Anthony S.	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	226	40.6000	26 328
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	946	39.6500	27 274
Kaufman, Donna Soble	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	219	40.6000	25 052
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	473	39.6500	25 525
Levitt, Brian	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	404	40.6000	46 345
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	946	39.6500	47 291
Lumley, Edward C.	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	40.6000	18 790
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	946	39.6500	19 736
Maxwell, Judith	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	156	40.6000	17 706
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	236	39.6500	17 942
McArthur, John H.	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	401	40.6000	45 024
O'Neill, Thomas Charles	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	40.6000	10 345
Pattison, James A.	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	40.6000	12 707
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	946	39.6500	13 653
Pozen, Robert C.	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	328	40.6000	37 726
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	934	39.6500	38 660
Tellier, Paul M.	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	417	40.6000	35 890
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	946	39.6500	36 836
Young, Victor Leyland	4	O	2007-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	153	40.6000	17 383
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	236	39.6500	17 619
Bestar inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tardif, Martin	5							
REER	PI	O	2007-12-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4800	4 100
BioMS Medical Corp.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Arfors, Leopold Bernt Har	5	O	2007-12-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	3.7653	52 000
Kimak, Donald William	5	O	2007-12-20	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 000		405 180
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	3.6000	411 180
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.7700	416 180
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	3.7500	419 680
399496 Alberta Ltd	PI	O	2007-12-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 000)		
		M	2007-12-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 000)		
		M'	2007-12-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 000)		0
Bioniche Life Sciences Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Quon, Ronald Jonathan	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 114	1.0600	6 114
Sunlife	PI	O	2005-09-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 767	1.0600	12 767
Biophage Pharma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mandeville, Rosemonde	4, 5, 3	O	2008-01-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(312 500)	0.0800	7 746 242
Bioscrypt Inc.								
<i>Options</i>								
Tchen, Henri Han-Lai	4	O	2007-06-12	D	52 - Expiration d'options	10 000	1.3500	
		M	2007-06-12	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	1.3500	216 275
BioSyntech, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Selmani, Amine	4							
9083-1496 Quebec I	PI	O	2007-12-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 640 000)		0
Biovail Corporation								
<i>Options</i>								
Chouinard, Michelle	5	O	2007-12-22	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	36.0000USD	20 250
Howling, Ken	5	O	2007-12-22	D	52 - Expiration d'options	(100)	36.0000USD	194 450
Melnyk, Eugene	7, 3	O	2007-12-22	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	36.0000USD	601 500
		O	2007-12-22	D	52 - Expiration d'options	(1 300)	36.0000USD	600 200
Miszuk, John	5	O	2007-12-22	D	52 - Expiration d'options	(12 000)	36.0000USD	264 550
		O	2007-12-22	D	52 - Expiration d'options	(2 000)	36.0000USD	262 550
		O	2007-12-22	D	52 - Expiration d'options	(1 100)	36.0000USD	261 450
Bioxel Pharma Inc.								
<i>Options</i>								

McGuire, Louis	5		O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	0.7600	420 000
Birch Mountain Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke, John Adrian Maxim	5		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Dabbs, Donald Laurie	4, 5		O	2007-07-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.6700	
			M	2007-07-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)	3.6700	504 151
Jarding, Joel John	4, 5		O	2007-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
			O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.7200	100 000
Kershaw, Derrick	4, 5		O	2006-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	3.5700	
			M	2006-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	3.5700	
RRSP	PI		M	2006-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	3.5700	2 600
		R	O	2007-01-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	2.8000	7 100
Sully, Kerry	4		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89 000	0.6380	408 000*
Birchcliff Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schulich, Seymour	3								
RRSP	PI		O	2007-09-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800 000	7.4600	1 800 000
BNS Split Corp. II									
<i>Actions privilégiées</i>									
BNS Split Corp. II	1	R	O	2007-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	648 140	20.8300	648 140*
			O	2007-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(648 140)	20.8300	0
<i>Capital Shares</i>									
BNS Split Corp. II	1	R	O	2007-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 296 280	15.5089	1 296 280*
			O	2007-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 296 280)	15.5089	0
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Richards, David V.	4		O	2007-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	42.7500	
			M	2007-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	42.7500	9 299
			O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23	43.4174	6 941
Linda Richards	PI		O	2008-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	45.1500	0
RRSP	PI		O	2007-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	44.6100	
			M	2007-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35	44.6100	1 535
Boliden AB (publ)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mostrom, Jan	5		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.1040	0
			O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.2461	1 000
Bombardier Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Su</i>									
Attendu, Pierre	7		O	2005-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.5100	
		R	M	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.5100	20 000
		R	O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	6.2300	5 000
<i>Options</i>									
Attendu, Pierre	7	R	O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.5100	267 000
BONAVENTURE ENTERPRISES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pantages, Basil P.	4		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.3750	2 312 689
Golden Ram Develop	PI		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.2900	270 000
			O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.3300	255 000
			O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.3100	245 000
			O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.3300	240 000
			O	2007-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.3500	220 000
			O	2008-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.3700	210 000
BONAVISTA ENERGY TRUST									
<i>Droits</i>									
Curkan, John	5		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(13 125)	16.3000	100 000
			O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	27.3800	98 000
Humeniuk, Orest	5		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	36.0600	118 875

Kobelka, Dean Mark	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(4 375)	16.3000	98 000
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	27.3800	96 000
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	36.0600	93 000
MacPhail, Keith A.J.	4, 5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(21 875)	16.3000	129 000
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	27.3800	125 000
Mullane, Tom	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(17 500)	16.3000	122 500
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	27.3800	119 000
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	36.0600	115 500
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	27.3800	146 875
			2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(21 875)	16.3000	125 000
Robinson, Lynda Julie	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	29.1600	85 500
Skehar, Jason Edward	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(2 250)	27.3800	125 500
Spence, Harold R.	5	R	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	16.3000	131 875
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	36.0600	127 875
Thiessen, Johannes H.	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(16 625)	16.3000	140 000
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	27.3800	136 000
<i>Parts de fiducie</i>								
Curkan, John	5	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	245	26.6600	31 624
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	13 125	16.3000	44 749
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	2 000	27.3800	46 749
Hamilton, Glenn A.	5	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	266	26.6600	89 198
			Humeniuk, Orest	5	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
Kobelka, Dean Mark	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	4 000	36.0600	52 787
			2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	217	26.6600	16 591
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	4 375	16.3000	20 966
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	2 000	27.3800	22 966
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	3 000	36.0600	25 966
			2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	28.7500	24 966
MacPhail, Keith A.J.	4, 5	O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	28.9000	22 966
			2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	238	26.6600	693 529
			2007-12-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)	27.7500	688 529
Mullane, Tom	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	21 875	16.3000	710 404
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	4 000	27.3800	714 404
			2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	260	26.6600	41 190
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	17 500	16.3000	58 690
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	3 500	27.3800	62 190
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	3 500	36.0600	65 690
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	28.8000	62 190
			2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	238	26.6600	125 564
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	4 000	27.3800	129 564
			2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	21 875	16.3000	151 439
Robinson, Lynda Julie	5	O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 900)	29.0700	134 539
			2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	188	26.6600	8 546
Skehar, Jason Edward	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	2 000	29.1600	10 546
			2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	245	26.6600	31 332
Spence, Harold R.	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	2 250	27.3800	33 582
			2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	28.9500	30 582
			2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	260	26.6600	138 097
Thiessen, Johannes H.	5	R	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	3 500	16.3000	141 337
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	4 000	36.0600	145 597
			2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	275	26.6600	70 916
			2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	16 625	16.3000	87 541
Warner, Greg	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	4 000	27.3800	91 541
			2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	221	26.6600	26 202
Boston Pizza Royalties Income Fund								
<i>Parts</i>								
Brown, William C	4, 5							
Helen Brown	PI	O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.9300	10 700
Bourse de Montréal Inc.								
<i>Options</i>								
Loumeau, Philippe	7, 5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(25 300)	42.4200	0

BPO Properties Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BPO Properties Ltd.	1	O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	60.6000	1 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	300	60.5000	1 300
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
Bradmer Pharmaceuticals Inc.								
<i>Options</i>								
Boden, Dale J.	4	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.1500	70 000
Dellelce, Perry Nicholas	4	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.1500	74 136
Gold, Phil	4	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.1500	30 000
Miller, Edward D.	4	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.1500	62 757
Roberts, Peter W.	4	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.1500	70 000
Bridgewater Systems Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Alcatel-Lucent Canada Inc	3	O	2007-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 454 672
Freen, Russell	4, 5	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			274 000
The VenGrowth Investment	3							
The VenGrowth II I	PI	O	2007-12-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-12-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-14	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 818 182	5.5000	1 818 182
The VenGrowth III	PI	O	2007-12-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-14	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	272 727	5.5000	272 727*
BRIQUE BRAMPTON LIMITEE								
<i>Actions à droit de vote subalterne - Class A</i>								
Brampton Brick Limited, B	1	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.5900	300
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.2000	1 000
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.6000	1 000
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.6000	200
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.5000	600
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
DUKE, JOHN BRADLEY	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	15 000	5.7500	15 000
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	10.5000	0
<i>Options</i>								
DUKE, JOHN BRADLEY	5	O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	5.7500	
		M	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	5.7500	18 600
Brompton 2007 Flow-Through LP								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Braaten, Peter A.	4							
Brompton Group Lim	PI	O	2007-12-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(400)	25.0000	5 000
		O	2007-12-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(400)	25.0000	4 600
		O	2007-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(400)	25.0000	5 400
		O	2007-12-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 600)	25.0000	3 000
		O	2007-12-12	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(800)	25.0000	7 000
		O	2007-12-12	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(600)	25.0000	6 400
		O	2007-12-12	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(600)	25.0000	5 800
		O	2007-12-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(800)	25.0000	2 200
		O	2007-12-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 400)	25.0000	800
		O	2007-12-21	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(800)	25.0000	0
Brompton Advantaged Equal Weight Oil & G								
<i>Parts de fiducie</i>								
Brompton Advantaged Equal	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.5400	3 000
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.5400	0
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.5000	500
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.5000	0
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.4900	1 000
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.4900	0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	5.5200	1 300

O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	5.5200	0
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.5800	3 000
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.5800	0
O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.5600	3 000
O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.5600	0
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.4800	3 000
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.4800	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.4500	3 000
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.4500	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.4000	2 000
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.4000	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.3800	2 000
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.3800	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.4000	2 000
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.4000	0
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.3500	3 000
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.3500	0
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.2500	2 000
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.2500	0
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	5.2000	1 800
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	5.2000	0
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.2300	3 000
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.2300	0
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.1800	1 000
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.1800	0
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.1500	2 000
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.1500	0
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.2300	3 000
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.2300	0
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.1900	3 000
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.1900	0
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.1500	1 000
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.1500	0
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.1000	2 000
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.1000	0
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.0800	3 000
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.0800	0
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.4000	1 000
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.4000	0
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	300	5.3500	300
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	5.3500	0
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	5.1800	1 800
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	5.1800	0
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.4000	3 000
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.4000	0
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.4000	3 000
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.4000	0

Brompton Advantaged Tracker Fund*Parts*

Brompton Advantaged Track

1

O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	7.1000	1 100
O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	7.1000	0
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3000	3 000
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3000	0
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	7.1500	2 100
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	7.1500	0
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3000	3 000
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3000	0
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.1500	900
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	7.1500	0
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.2000	4 000
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	7.2000	0

		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.3000	1 000	
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.3000	0	
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.2000	2 000	
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.2000	0	
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.2000	3 000	
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.2000	0	
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.1600	3 000	
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.1600	0	
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.0500	3 000	
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.0500	0	
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	7.0000	1 600	
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	7.0000	0	
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.0000	1 200	
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	7.0000	0	
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.9400	600	
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	6.9400	0	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.0100	3 000	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.0100	0	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.0000	2 000	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.0000	0	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.9400	1 000	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.9400	0	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	6.8600	2 900	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	6.8600	0	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.0800	3 000	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.0800	0	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.1200	500	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.1200	0	
Brompton Equal Weight Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
	Brompton Equal Weight Inc	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.1500	3 000
			O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.1500	0
			O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.1500	1 500
			O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	10.1500	0
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.2500	3 000
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.2500	0
			O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.3700	2 000
			O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	10.3700	0
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4000	3 000
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4000	0
			O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4700	3 000
			O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4700	0
			O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.0600	1 300
			O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	10.0600	0
Brompton Equal Weight Oil & Gas Income F									
<i>Parts de fiducie</i>									
	Brompton Equal Weight Oil	1	O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0200	3 000
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.0200	0
			O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.9600	3 000
			O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.9600	0
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.9700	3 000
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.9700	0
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.9500	1 000
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.9500	0
			O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.9600	3 000
			O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.9600	0
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.0000	5 000
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	6.0000	0
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.9900	1 500
			O	2007-12-10	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 500)	5.9900	0
		M	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	5.9900	0	

O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	5.9500	1 800
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	5.9500	0
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	5.9500	400
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	5.9500	0
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.9600	3 000
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.9600	0
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0300	3 000
O	2007-12-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 000)	6.0300	0
M	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.0300	0
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.9700	3 000
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.9700	0
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.9700	2 000
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.9700	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0000	3 000
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.0000	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.9500	2 000
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.9500	0
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	5.9100	1 700
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	5.9100	0
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	5.9500	1 300
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	5.9500	0
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.8500	2 000
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.8500	0
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	5.8500	2 500
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	5.8500	0
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.8300	500
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.8300	0
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.8400	3 000
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.8400	0
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.7500	2 000
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.7500	0
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.8900	3 000
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.8900	0
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.9800	3 000
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.9800	0
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.0500	500
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	6.0500	0

Brompton Equity Split Corp.*Actions privilégiées*

Brompton Equity Split Cor	1	O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.8500	800
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.8000	1 700
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	10.9900	7 700
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.9800	10 700
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.9800	12 700
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.9700	14 200
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	10.9800	19 600
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	30	10.9900	19 630
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	10.8500	18 830
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	10.8000	17 930
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	10.9900	11 930
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.9800	8 930
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	10.9800	6 930
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	10.9700	5 430
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)	10.9800	30
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(30)	10.9900	0

Brompton Stable Income Fund*Parts de fiducie*

Brompton Stable Income Fu	1	O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.8700	3 000
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.8700	0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.8800	3 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.8800	0

O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.3500	3 000
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.3500	0
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.2000	3 000
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.2000	0
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.2500	2 000
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	13.2500	0
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.0500	2 000
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	13.0500	0
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.0000	1 000
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	13.0000	0
O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.3400	3 000
O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.3400	0
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	13.1000	100
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	13.1000	0
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.1000	3 000
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.1000	0
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	700	13.0000	700
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	13.0000	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	13.2000	1 200
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	13.2000	0
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.7500	600
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	12.7500	0

Brompton Top 50 Compound Growth Fund

Parts

Brompton Top 50 Compound	1	O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.2000	1 500
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.2000	0
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	7.2000	1 800
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	7.2000	0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.2000	1 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.2000	0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.4000	1 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.4000	0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4000	3 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4000	0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.3000	1 500
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.3000	0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.3500	1 000
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.3500	0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4500	3 000
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4500	0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3000	3 000
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3000	0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	7.1900	3 200
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	7.1900	0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.1900	3 000
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.1900	0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.2500	500
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.2500	0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.1700	1 500
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.1700	0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.1700	3 000
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.1700	0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	7.1500	1 600
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	7.1500	0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.1900	2 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.1900	0
		O	2007-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.1100	1 000
		M	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.1100	1 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.1100	0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.1800	1 500
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.1800	0

		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation		500	7.1000	500
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation		(500)	7.1000	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.0300	3 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.0300	0
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.2800	3 000
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.2800	0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		1 400	7.2800	1 400
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		(1 400)	7.2800	0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation		2 100	7.2800	2 100
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation		(2 100)	7.2800	0
Brompton Tracker Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Funds Management	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services		9 031	8.2007	9 031
		O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services		(9 031)	8.2007	0
Brompton Tracker Fund	1	O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.7500	3 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.7500	0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.7500	3 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.7500	0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation		800	7.7900	800
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation		(800)	7.7900	0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.8100	3 000
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.8100	0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.7500	3 000
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.7500	0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.7100	3 000
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.7100	0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.7500	3 000
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.7500	0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.7100	3 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.7100	0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.6100	3 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.6100	0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation		1 000	7.5600	1 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation		(1 000)	7.5600	0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation		300	7.5700	300
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation		(300)	7.5700	0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation		2 700	7.5800	2 700
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation		(2 700)	7.5800	0
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.5100	3 000
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.5100	0
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.5300	3 000
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.5300	0
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	7.6000	3 000
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	7.6000	0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		1 200	7.8000	1 200
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		(1 200)	7.8000	0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		1 700	7.7200	1 700
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		(1 700)	7.7200	0
Brompton VIP Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton VIP Income Trust	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	13.6500	3 000
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	13.6500	0
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation		200	13.6500	200
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation		(200)	13.6500	0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation		1 600	13.8100	1 600
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation		(1 600)	13.8100	0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation		500	13.6000	500
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation		(500)	13.6000	0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation		1 000	13.4700	1 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation		(1 000)	13.4700	0
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation		900	13.5500	900

		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	13.5500	0
Brookfield Asset Management Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>								
Brookfield Asset Manageme	1	O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	36.0594	50 000
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	35.8650	125 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	35.3786	175 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(175 000)		0
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	45 400	34.6696	45 400
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(45 400)		0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	48 800	34.9689	48 800
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.0000	48 900
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(48 900)		0
Kingston, Brian William	7	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	19 688	8.8296	19 688
		O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	20 250	13.3659	39 938
		O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	48 062	20.4178	88 000
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	35.4385	38 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 000)	35.2684	0
Price, Timothy Robert	6	O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	1 558 825		4 676 476
		O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	456 470	8.7111	5 132 946
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 600)	36.4355	5 094 346
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 010)	35.5808	
		M	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 010)	35.5808	5 019 336
		O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(342 860)		4 676 476
Edperpartners Ltd.	PI	O	2007-06-01	I	35 - Dividende en actions	1 541 423		4 624 270
Sidhu, Jack	5	O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	4 000	8.8296	5 837
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	35.2705	1 837
<i>Deferred Share Units</i>								
Kingston, Brian William	7	O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	1 907		5 722
Liebman, Lance Malcolm	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	317	35.4500	3 867*
Price, Timothy Robert	6	O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	43 866		131 598
<i>Options</i>								
Blidner, Jeffrey Miles	5	O	2008-01-03	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 508 728)		0
Jeffrey Blidner Li	PI	O	2003-03-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 508 728		1 508 728
Kingston, Brian William	7	O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	105 000		315 000
		O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(88 000)		227 000
		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000		327 000
Price, Timothy Robert	6	O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	396 056		1 188 169
		O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	(456 470)		731 699
Sidhu, Jack	5	O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		201 875
Brookfield Infrastructure Partners L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Brookfield Asset Manageme	3	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 344 508
<i>Parts de société en nom collectif</i>								
Brookfield Asset Manageme	3							
Brookfield Infracore	PI	O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1
Brookfield Properties Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brookfield Properties Cor	1	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	20.3300USD	45 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	19.8000USD	90 000
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	19.6000USD	135 000
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	40 200	19.5700USD	175 200
		O	2007-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(175 200)		0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	19.2500USD	220 200
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	19.4200USD	265 200
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	40 400	20.0000USD	130 400
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	19.9600USD	175 400
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(175 400)		0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	19.3500USD	45 000
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)		0
Brownstone Ventures Inc.								

Actions ordinaires

Inwentash, Sheldon	4, 5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	1.2000	1 649 700
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 700	1.1900	1 659 400

Bulldog Resources Inc.*Actions ordinaires*

Ghersinich, Claudio Reina Labossiere	4 PI	O	2007-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	7.1450	113 166
		O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 000)	7.1830	90 166
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	7.1830	66 166
Reina Labossiere (PI	O	2008-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	7.7300	0
Reina Labossiere(i	PI	O	2008-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	7.7300	0
Hutchison, Michael	5	O	2008-01-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	1.0000	172 500
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 800)	7.7000	124 700
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 200)	7.6600	74 500
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	7.6700	72 500

Bons de souscription Performance

Hutchison, Michael	5	O	2008-01-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	(100 000)		0
--------------------	---	---	------------	---	---------------------------------------	-----------	--	---

Business Trust Equal Weight Income Fund*Parts de fiducie*

Business Trust Equal Weig	1	O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.8200	500
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.8200	0
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.0000	300
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	9.0000	0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	9.0000	2 800
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	9.0000	0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0000	3 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0000	0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.8500	200
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.8500	0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	9.1000	2 400
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	9.1000	0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1000	3 000
		O	2007-12-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 000)	9.1000	0
		M	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.1000	0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0600	3 000
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0600	0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.9100	1 500
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	8.9100	0
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9000	3 000
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.9000	0
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.9000	200
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.9000	0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.1500	1 500
		O	2007-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 500)	9.1500	0
		M	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.1500	0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	9.2500	1 300
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	9.2500	0

C.A. Bancorp Inc.*Actions ordinaires*

C.A. Bancorp Inc.	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.7786	7 000
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	1.7786	0
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.7414	7 000
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	1.7414	0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.7353	7 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	1.7353	0
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.6214	7 000
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	1.6214	0
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.5714	7 000
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	1.5714	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.4893	7 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	1.4893	0

		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.4857	7 000
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	1.4857	0
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.5343	7 000
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	1.5343	0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.5786	7 000
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	1.5786	0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.8300	7 000
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	1.8300	0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.9000	7 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	1.9000	0
De Luca, Paolo	5	O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.7100	12 500
RRSP (T. De Luca)	PI	O	2006-08-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
		O	2007-12-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.7100	5 000
CAE Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lauzon, Claude	5	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 100
Pogue, Chris	5	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			665
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>								
Lauzon, Claude	5	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 100
Pogue, Chris	5	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 400
Calfrac Well Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dadge, Stephen Terry	5	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	15.7250	22 058
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	18.2500	19 058
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	15.7250	24 058
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	18.5300	23 458
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	18.5000	22 058
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	18.6000	20 058
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.7000	19 058
Medvedic, Tom	5	O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	15.7250	10 603
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	17.5000	8 103
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.2300	3 103
Mignault, Matthew	5	O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	15.7250	16 446
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.1500	15 446
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.2100	15 346
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.2000	15 246
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	18.0000	14 446
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	18.0500	14 246
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	17.1100	13 446
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.2000	11 446
Paslowski, Basil Mark	5							
CIBC Investors Ser	PI	O	2008-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40
Peters & Company L	PI	O	2008-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
<i>Options 2004 Stock Option Plan</i>								
Dadge, Stephen Terry	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	15.7250	47 000
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	15.7250	42 000
Medvedic, Tom	5	O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	15.7250	52 500
Mignault, Matthew	5	O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	15.7250	5 000
Paslowski, Basil Mark	5	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Calian Technologies Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Calian Technology Ltd	1	O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.1500	1 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.2000	1 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.3300	1 000
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Calloway Real Estate Investment Trust								
<i>Class B Series 1 Limited Partnership Units</i>								
Goldhar, Mitchell	3							
The FP Realty - CW	PI	O	2007-12-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 677		3 184 875

Class C Series 1 Limited Partnership Units

Goldhar, Mitchell	3								
First Professional	PI	O	2007-12-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(12 677)		697 116	
<i>Parts de fiducie</i>									
Gobin, Rudy	5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	23.2000	13 500	
Goldhar, Mitchell	3								
CWT Investments Li	PI	O	2007-12-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 793	14.0000	9 782 942	
		O	2007-12-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	19 015	20.1000	9 801 957	
<i>Special Voting Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
The FP Realty - CW	PI	O	2007-12-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 677	20.1000	3 184 875	
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canaccord Capital Inc.	1								
Canaccord Capital	PI	O	2007-12-19	I	38 - Rachat ou annulation	79 149	16.7700	79 149	
		O	2007-12-19	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(44 022)	14.0100	35 127	
		O	2007-12-19	I	38 - Rachat ou annulation	(35 127)		0	
DiPasquale, Paul	7	R	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	14.2000	229 486	
Harris, Michael Deane	4								
Michael Harris Tru	PI	O	2004-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.9100	300	
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	13.9200	1 100	
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	13.9500	2 000	
Steane Consulting	PI	O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	13.9000	32 700	
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	13.8300	35 500	
Canadian Gold Hunter Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Craig, John Hunter	4	O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	1.7000	73 300*	
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	40 000		113 300*	
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 800)	1.6100	70 500*	
<i>Options</i>									
Craig, John Hunter	4	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.6800	60 000*	
Canadian Hydro Developers, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Keating, James Ross	5	O	2008-01-04	D	59 - Exercice au comptant	500 000	1.0000	1 540 500*	
<i>Options</i>									
Keating, James Ross	5								
Keating & Co. Desi	PI	O	2008-01-04	C	51 - Exercice d'options	(500 000)	1.0000	0	
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Janson, Peter John	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	859		5 754	
Laut, Stephen W.	5	O	2007-12-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 774)	72.6500	333 328	
Markin, Allan	4	O	2008-01-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(7 420)	75.6700	1 200 583	
Payne, David Andrew	5	O	2007-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 321	70.4400	9 027	
		O	2008-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	880	67.8500	9 907	
Suche, Stephen Christophe	7								
GRS Securities	PI	O	2008-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	859	67.4900	18 224	
Zeidler, Lynn Marie	5	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	16 000	75.3600	16 000	
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	75.3600	0	
Issuer	PI	O	2007-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	116	72.1920	10 946	
<i>Options</i>									
Bell, William David Redve	7	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	12 500	70.4400	64 707	
Bieber, Corey B.	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	80 000*	
Corson, James Francis	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	16 000	70.4400	59 700	
Cusson, Réal, Michel	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	60 000	70.4400	186 000	
Davis, Randall Scott	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	84 500*	
Edens, James Andrew	7	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	12 500	70.4400	51 900	
Edwards, Norman Murray	4, 5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 205 000	
		O	2008-01-04	D	59 - Exercice au comptant	(200 000)	9.6250	1 005 000	
Galea, Lawrence Carmelo	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	60 900	
Harvey, Jerome Wayne	5	R	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	99 000*	

		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	9.6250	89 000*
Janson, Peter John	5	R	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	79 880
Keele, Philip Abbott	5		2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	70 400
knight, allen matthew	5		2008-01-04	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	9.6250	275 000
Langille, John Graham	4, 5		2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	66 000	70.4400	291 000
McKay, Timothy Shawn	5		2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	80 000	70.4400	355 000
Parr, Samuel John	5	R	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	118 000*
Payne, David Andrew	5	R	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	69 400
Proll, Douglas A	5		2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	80 000	70.4400	385 000
		O	2008-01-04	D	59 - Exercice au comptant	(35 000)	9.6250	350 000
Puckering, John Charles	5							
CNRL	PI	O	2007-12-14	C	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	69 400
Reed, Timothy Gordon	5		2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	16 000	70.4400	60 600
Stagg, Kendall W.	5		2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	89 000
Stevens, Lyle Gordon	5		2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	80 000	70.4400	407 000
Torriero, Domenic	5		2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	72 500
Williams, Grant Milton	1		2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	59 400
wilson, jeffrey warren	5		2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	80 000	70.4400	260 976
Zeidler, Lynn Marie	5		2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	17 000	70.4400	151 000
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	13.5030	135 000
Canadian Real Estate Investment Trust								
<i>Parts Real Estate Investment Trust Units</i>								
Hewett, F. Robert	4		2007-12-17	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 700)	27.8590	20 247
CANADIAN RESOURCES INCOME TRUST								
<i>Parts de fiducie</i>								
Canadian Resources Income	1		2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	175 651	15.9745	175 651*
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(175 651)	15.9745	0
Canadian Royalties Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Holowack, David	4							
Joint Account	PI							
		O	2007-02-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	2.2958	30 000
Canadian Satellite Radio Holdings Inc.								
<i>Options Class A</i>								
Moskowitz, Michael	5		2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Canadian Spirit Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gardner, Donald Ross	4, 5							
Haywood Securities	PI							
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5100	136 000
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5200	156 000
		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5100	157 000
RBC Dominion Secur	PI		2007-12-28	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	18 750	0.8000	68 500
Canadian Superior Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Harman, Roger James	5							
RRSP	PI							
		O	2007-12-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	368	2.8300	24 373
		O	2007-12-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	379	2.7500	24 752
Canadian Utilities Limited								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
Allison, Ian M.	7							
RRSP	PI							
		O	2005-08-29	I	35 - Dividende en actions	300		600
Lake, Grant M.	7		2005-08-29	D	35 - Dividende en actions	16		32
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Allison, Ian M.	7							
RRSP	PI							
		O	2005-08-29	I	35 - Dividende en actions	200		400
Baer, Robert V.	7		2005-08-29	D	35 - Dividende en actions	500		1 000
Canadian Utilities Limite	1							
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	50.7400	5 000
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	50.1800	5 000
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	49.6000	

		M	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	49.6000	5 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	48.9000	5 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	48.9800	5 000
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	49.1200	5 000
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	48.9800	5 000
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	48.3300	6 300
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)		0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	48.6100	6 200
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(6 200)		0
Cheng, Vivian W.	7	O	2004-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	382		382
		O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions	382		764
		O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions	1 020		1 784
		O	2004-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(382)		0
CIBC Mellon ESPP	PI	O	2005-08-29	I	35 - Dividende en actions	240		480
French, Daniel A.	7	O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30
RRSP	PI	O	2007-04-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(30)		0
Wong, Harold A	7	O	2007-04-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(30)		0
HSBC DirectInvest	PI	O	2007-04-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(30)		0
<i>Options 35.64</i>								
Baer, Robert V.	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions	150		300
Lake, Grant M.	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions	300		600
O'Brien, Marnie J.	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions	500		1 000
<i>Options 41.29</i>								
Lake, Grant M.	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions	200		400
<i>Options 44.62</i>								
Carroll, John J.	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions	200		400
Ellard, Denis M.	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions	600		1 200
		O	2005-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
<i>Options 49.04</i>								
Lake, Grant M.	7	O	2005-08-29	D	35 - Dividende en actions	1 500		3 000
Canadian Western Bank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baker, Adrian	4, 5	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	31.1800	10 106
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 837	31.4500	11 943
Book, William Alfred	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	10 262		15 635
Garvey, Randell William	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	321	31.0692	3 020
Morrison, Peter Kenneth	5	O	2008-01-03	D	35 - Dividende en actions	12	31.3775	3 826*
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	43 980	8.3300	391 749
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 823)	31.3226	347 769
Vos, Michael	5	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78	30.7500	10 078
<i>Options</i>								
Addington, William James	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	10 000	31.1810	145 000
Baker, Adrian	4, 5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	31.4500	95 500
Ball, Tracey Colleen	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	10 000		171 000
Book, William Alfred	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	8 000	31.1810	100 000
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	8.3300	86 000
Burke, James Orville	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	8 000		94 800
Christensen, Lars Kurt	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	6 000	31.1810	35 000*
Fowler, Christopher Hecto	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	9 000	31.1810	62 000
Garvey, Randell William	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	10 000	31.1810	57 000
Golick, Ricki	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	7 000	31.1810	97 000
Graham, Carolyn Joan	5	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	8 000	31.1810	54 000
Halliwel, Michael Norman	5	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	6 000	31.1810	66 000
Harding, Gail Linda	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	8 000		76 000
Knaak, Uve	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	7 000	31.1810	71 000
Martino, Michael	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	5 000	31.1810	54 000
Morrison, Peter Kenneth	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	5 000	31.1810	42 000

Pogue, David Robert	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	6 000	31.1810	58 000	
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	8.3300	702 439	
Sprung, Greg	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	8 000	31.1810	52 000	
Wright, John Charles	5	O	2008-01-08	D	50 - Attribution d'options	8 000	31.8100	113 000	
Young, Brian	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	10 000	31.1810	155 000*	
Canadian Wireless Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Canadian Wireless Trust	1	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 575 874	10.3818	2 575 874*	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 575 874)	10.3818	0	
Canexus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
McLellan, Richard Thomas	5	O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(440)	4.2800	9 020	
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(337)	4.4500	8 683	
BMO RESP	PI	O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	4.3600	5 150	
Katherine Ann McLe	PI	O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	337	4.4500	11 331	
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Third Avenue Management L	3	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(188 700)	8.5677	24 379 628	
		O	2007-12-20	D	97 - Autre	(7 275)		24 372 353	
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 400)	8.5000	24 335 953	
		O	2007-12-21	D	97 - Autre	(4 400)		24 331 553	
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 600)	8.6861	24 293 953	
		O	2007-12-24	D	97 - Autre	(3 700)		24 290 253	
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 300)	8.9074	24 269 953	
		O	2007-12-27	D	97 - Autre	(2 675)		24 267 278	
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	8.7722	24 227 278	
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 625)	8.8100	24 225 653	
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	8.8029	24 224 253	
Canlan Ice Sports Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gellard, Michael F.	5	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0850	110 000*	
Canuc Resources Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Oromonte Resources Inc	3	R	O	2007-12-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 333 333	0.0300	18 333 333
Canwel Building Materials Income Fund									
<i>Options</i>									
Donaldson, Thomas Gerard	4	O	2007-12-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)	4.2500		
		M	2007-12-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	4.2500		
		M'	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		64 500	
<i>Parts</i>									
CanWel Building Materials	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	18 715	4.7900	49 915	
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.7000	54 915	
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	11 700	4.7100	66 615	
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 015	4.7500	73 630	
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	4.7100	78 330	
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	4.7500	85 130	
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.7400	85 230	
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	4.7500	95 330	
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	200	4.6700	95 530	
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.7800	95 630	
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	18 600	4.8400	114 230	
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	15	4.8200	114 245	
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	18 715	4.9000	132 960	
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.6900	133 060	
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	4.8000	134 960	
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	600 000	4.8500	734 960	
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	18 700	4.9100	753 660	
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	15	4.9500	753 675	
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.9100	763 675	
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	4.9300	863 675	
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	4.9000	879 675	

		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(879 675)		0
Donaldson, Thomas Gerard	4	O	2007-12-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	40 000		
		M	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	40 000		209 424
Friesen, Marvin	6	O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	4.9300	105 765
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 100)	4.9300	96 665
CanWest Global Communications Corp.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Pang, Christopher Stephen	7	O	2007-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>								
Pang, Christopher Stephen	7	O	2007-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Canyon Services Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
O'Brien, Finbarr (Barry)	5	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.0300	5 500
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.2200	8 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	2.0500	9 800
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	2.1200	10 500
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	2.1200	12 000
Caribbean Utilities Company, Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A Ordinary Shares</i>								
Barnes, Philip A.	4	O	2007-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	12.0516USD	620
Bothwell, John Bryan	4	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	12.0516USD	4 790
Ebanks, Sheree	4							
Sheree Ebanks and	PI	O	2007-12-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	12.0516USD	649
Sheree Ebanks ITF	PI	O	2007-12-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	12.0561USD	318
		O	2007-12-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	12.0516USD	199
Hew, J.F. Richard	4, 5	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	12.0516USD	176
Small, Andrew	5	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	12.0516USD	491
Thomson, Peter A.	4							
Peter A. Thomson f	PI	O	2007-12-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	12.0516USD	2 482
		O	2007-12-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	12.0516USD	2 021
		O	2007-12-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	12.0516USD	1 611
Valley Field Inves	PI	O	2007-12-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	12.0516USD	2 653
Cascades inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cascades inc.	1	O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	8.2700	9 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.6600	700
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	8.5600	6 000
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	8.3600	13 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)		0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3700	3 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3100	3 000
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	8.5200	6 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
Catalyst Paper Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Third Avenue Management L Separately Managed	3	PI	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	209 700	1.6749	40 106 333
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 700	1.6844	40 139 033
		O	2007-12-20	C	97 - Autre	(123 800)	1.7059	40 015 233
		O	2007-12-21	C	97 - Autre	(1 026 900)	1.6999	38 988 333
		O	2007-12-24	C	97 - Autre	(40 600)	1.6222	38 947 733
		O	2007-12-24	C	97 - Autre	(3 200)	1.6600	38 944 533
		O	2007-12-26	C	97 - Autre	(708 484)		38 236 049
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	262 400	1.5500	38 498 449
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(410 000)	1.5599	38 088 449
		O	2007-12-28	C	97 - Autre	(232 600)		37 855 849

		O	2007-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(239 000)	1.4940	37 616 849
		O	2008-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 200)	1.5500	37 599 649
CCL Industries Inc.								
<i>Class B Non Voting</i>								
Lang, Donald G.	4, 5	O	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	20 000	16.5000	135 770
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	39.7500	115 770
		O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	30 000	16.5000	145 770
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.7800	145 670
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	39.8400	145 470
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	39.7900	144 970
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	39.7700	144 270
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	39.9200	143 470
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	39.7500	141 370
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	39.8000	138 970
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	39.8300	134 970
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	40.0500	126 770
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	40.0300	115 770
<i>Options</i>								
Lang, Donald G.	4, 5	O	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	16.5000	770 000
		O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	16.5000	740 000
Celestica Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Pashos, Michael	7	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	366	5.7700USD	366
		O	2008-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	194	5.8200USD	560
		O	2008-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(366)	5.8000USD	194
<i>Deferred Share Units</i>								
Crandall, Robert	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 218	5.8000USD	128 071
Etherington, William	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 794	5.8000USD	66 247
Love, Richard	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 316	5.8000USD	32 094
Melman, Anthony R.	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 932	5.8000USD	41 573
Szuluk, Charles	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 316	5.8000USD	32 846
Tapscott, Don	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 639	5.8000USD	73 806
Cell-Loc Location Technologies Inc.								
<i>Options</i>								
Reid, Sheldon D	4, 5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(10 041)	0.5300	1 204 000
Celtic Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McIntyre, Eldon Angus	4	O	2008-01-07	D	90 - Changements relatifs à la propriété	920 000	11.1100	920 000
Eldon McIntyre Fam	PI	O	2008-01-07	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(920 000)	11.1100	830 000
Centerra Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cameco Gold Inc.	3	O	2006-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	55 036 522		82 554 783
		O	2007-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(82 554 783)		0
Kumtor Mountain Co	PI	O	2006-06-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	20 909 126		31 363 689
		O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	82 554 783		113 918 472
Herbert, Frank Hamilton	5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	10.8700	4 600
Ivany, Jesse William Geor	6	R	2007-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	11.3900	4 300
		R	2007-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	11.3700	4 000
<i>Options</i>								
Lang, Stephen A.	5	O	2007-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	52 921		52 921
Central Sun Mining Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arsenault, Denis	5	O	2006-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	D	97 - Autre	100 000		100 000
Bharti, Stan	4	O	2007-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	275 000		275 000
Faught, George D.	4	O	2007-12-21	D	97 - Autre	50 000		121 427
Gagel, Ronald Peter	4	O	2007-11-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(42 858)		7 142
		O	2007-12-21	D	97 - Autre	50 000		57 142
Humphrey, Raymond Bruce	4	O	2007-12-21	D	97 - Autre	100 000		204 999

Mars, Patrick James	4	O	2007-12-21	D	97 - Autre	50 000		54 285
		O	2007-11-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(25 715)		4 285
Milbourne, Joe	4	O	2007-12-21	D	97 - Autre	50 000		53 314
Pearson, William	5	O	2007-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-02	D	97 - Autre	125 000		125 000
Speirs, Graham Alexander	5	O	2007-12-21	D	97 - Autre	125 000		171 999
Tagliamonte, Peter Wilson	4, 5	O	2007-12-21	D	97 - Autre	550 000		586 956
Vega, Omar	7	O	2006-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	D	97 - Autre	30 000		30 000
<i>Options</i>								
Arsenault, Denis	5	O	2007-11-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(685 715)		114 285
		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.2100	314 285
Bharti, Stan	4	O	2007-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	750 000		750 000
Faught, George D.	4	O	2007-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.2100	200 000
Gagel, Ronald Peter	4	O	2007-11-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(578 572)		96 428
		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.2100	396 428
Humphrey, Raymond Bruce	4	O	2007-11-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(128 572)		21 428
		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.2100	321 428
Mars, Patrick James	4	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.2100	
		M	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.2100	411 428
		O	2007-11-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(668 572)		111 428
Milbourne, Joe	4	O	2007-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.2100	200 000
Pearson, William	5	O	2007-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-01-02	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.2100	
		M	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.2100	300 000
Speirs, Graham Alexander	5	O	2007-11-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 140 000)		190 000
		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.2100	490 000
Tagliamonte, Peter Wilson	4, 5	O	2007-11-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 138 572)		356 428
		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	1.2100	1 856 428
Vega, Omar	7	O	2007-11-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(274 286)		45 714
		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.2100	95 714
Ceres Global Ag Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Conway, David Anthony 2116787 Ontario Li	8 PI	O	2007-12-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	77 233	12.0000	77 233
Hryma, Linda Dawn Hryma Partner Corp	8 PI	O	2007-12-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	65 648	12.0000	65 648
Lamarche, Normand Guy 1582568 Ontario In	8 PI	O	2007-12-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	437 261	12.0000	437 261
Mersch, Frank L. Millisenic Limited	8 PI	O	2007-12-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	437 262	12.0000	437 262
Patel, Tracey Neina	8	O	2007-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 250	12.0000	1 250
Selke, Gary Peter Rolling Range (199	4, 5 PI	O	2007-12-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	437 262	12.0000	437 262
<i>Bons de souscription</i>								
Conway, David Anthony 2116787 Ontario Li	8 PI	O	2007-12-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	77 233		77 233
Hryma, Linda Dawn Hryma Partner Corp	8 PI	O	2007-12-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	65 648		65 648
Lamarche, Normand Guy	8							

1582568 Ontario In	PI	O	2007-12-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Mersch, Frank L.	8	O	2007-12-21	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	437 261		437 261
Millisenic Limited	PI	O	2007-12-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Patel, Tracey Neina	8	O	2007-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	437 262		437 262
Selke, Gary Peter	4, 5	O	2007-12-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 250		1 250
Rolling Range (199)	PI	O	2007-12-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	437 262		437 262
Chariot Resources Limited								
<i>Options</i>								
Bell, David, Ross	4	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	200 000		950 000
thompson, edward george	4	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.8800	1 050 000*
Charter Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Silverberg, Ari Jay	5	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.7500	117 550
van Haastrecht, John Pete	4							
Jotrin Investments	PI	O	2007-05-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 350	2.5000	12 350
Vanreal Trust II	PI	O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 350)	2.5000	0
Chemtrade Logistics Income Fund								
<i>Droits LTIP Rights</i>								
Cadwell, Douglas Albert	5							
CIBC Wood Gundy	PI	O	2007-12-07	I	58 - Expiration de droits de souscription	(11 491)	8.1700	16 866
Davis, Mark	5	O	2007-12-07	D	58 - Expiration de droits de souscription	(44 196)	8.1700	64 859
Romano, Maryann	7	O	2007-12-07	I	58 - Expiration de droits de souscription	(2 652)	8.1700	3 904
<i>Parts de fiducie</i>								
Cadwell, Douglas Albert	5	O	2007-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11 491	8.1700	24 534
		R	2007-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 171)	8.1700	19 363
Davis, Mark	5	O	2007-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44 196	8.1700	84 478
Romano, Maryann	7	O	2007-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 652	8.1700	3 952
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 193)	8.1700	2 759
Churchill Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baker, James Paul	4, 5	R	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	120 000	0.3500	424 855
Cowan, Kelly Dean	5	O	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	201 833	0.3000	264 583
Noosa Energy Ltd.	PI	O	2007-12-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.3500	664 933
Hughes, Philip	4	O	2007-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	571 428	0.3500	571 428
Kang, Thanh Chan	5	O	2006-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2006-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M'	2006-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2006-11-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 000	1.2500	8 000*
		R	2007-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.6000	11 000*
		R	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	110 000	0.3000	121 000*
		R	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	156 000	0.3500	277 000*
Mann, Byron Keith	5	O	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	62 500	0.3500	100 000
Nobleman Petroleu	PI	O	2007-12-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	207 500	0.3500	350 000
Shaikh, Mazhar H. (Mike)	4							
Linda Shaikh	PI	O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	335 000	0.3000	548 000
CI Financial Income Fund								
<i>Deferred Equity Units</i>								
Bushell, Eric B.	7	O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	(13 800)		42 300
D'Angelo, Giuseppe	7	O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		4 900
Dutkiewicz, James	7	O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	(2 200)		7 000
Kerr, Neal A.	7	O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	(2 350)		8 250
Murray, Sheila A.	5	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Shaw, John P.	7	O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	(550)		1 750
Simon, Paul E.	7	O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	(350)		1 050
Vali, Scott E.	7	O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		5 800

White, Malcolm S.	7	O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	(1 400)		6 900	
Wojcik, Aleksy	7	O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	(800)		2 200	
<i>Options</i>									
Chan, Kathy	7	O	2008-01-02	D	52 - Expiration d'options	(9 000)		15 000	
		O	2008-01-02	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		0	
Reilly, April-Dawn M.	7	O	2008-01-03	D	52 - Expiration d'options	(1 500)		4 500	
<i>Parts de fiducie</i>									
Besse, Ronald D.	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	334	28.0700	20 841	
Bushell, Eric B.	7	O	2006-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options			13 800	
CI Financial Income Fund	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	48 900	26.8080	1 396 100	
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	26.7220	1 446 100	
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	74 200	26.9909	1 520 300	
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	353 200	27.0184	1 873 500	
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	74 100	27.4299	1 947 600	
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	76 700	27.4570	2 024 300	
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	112 800	27.7383	2 137 100	
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	116 800	28.0514	2 253 900	
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	175 200	27.7546	2 429 100	
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	331 900	27.5775	2 761 000	
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	27.3708	2 821 000	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	77 700	27.2729	2 898 700	
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	27.3500	2 899 800	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	27.4007	2 913 700	
D'Angelo, Giuseppe	7	O	2006-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	1 000	27.9600	1 000	
Derksen, Paul	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	334	28.0700	11 148	
Dutkiewicz, James	7	O	2006-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	2 200	27.9600	2 200	
Kerr, Neal A.	7	O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	2 350	27.9600	84 650	
Moore, Stephen T.	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	334	28.0700	8 571	
Oughtred, A. Winn	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	334	28.0700	5 541	
Reimer, Murray James	7	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	27.3500	5 000	
Riddle, David J.	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	334	28.0700	9 141	
Shaw, John P.	7	O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	550	27.9600	1 050	
Simon, Paul E.	7	O	2006-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	350	27.9600	350	
Vali, Scott E.	7	O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	1 000	27.9600	1 200	
White, Malcolm S.	7	O	2006-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	1 400	27.9600	1 400	
Wojcik, Aleksy	7	O	2007-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2008-01-01	D	51 - Exercice d'options	800	27.9600	800	
Cineplex Galaxy Income Fund									
<i>Parts</i>									
Marshall, Patricia Dawn	5	R	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	17.1000	6 389
Citadel Premium Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MacDonald, Joseph Francis	5								
Monticello Capital	PI	O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		R	O	2007-12-21	I	46 - Contrepartie de services	109	9.5400	109
Citadel Stable S-1 Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MacDonald, Joseph Francis	5	R							
Monticello Capital	PI	O	2007-12-21	I	46 - Contrepartie de services	585	7.4700	2 257	
CIX Split Corp.									
<i>Priority Equity Shares</i>									
CIX Split Corp.	1	O	2007-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.8786	1 400	
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0	
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Armoyan, George	4, 5	O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	280	7.7000	60 111*
Joint RESP George	PI	O	2001-09-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.5000	400*
		O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.5000	600*
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.5000	1 200*
Clarke Inc.	1	O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	7.5500	20 000*
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	7.6500	40 000*
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	7.5500	45 900*
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	7.5500	65 900*
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	7.5500	85 900*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	7.5000	87 700*
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	14 900	7.5000	102 600*
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(102 600)		0
Geosam Investments Limite	3	O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	73 000	7.5000	5 000 000*
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	7.3500	5 100 000*
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	7.2000	5 107 000*
<i>Débiteures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)</i>								
Andlauer, Michael N.	4							
Andlauer Managemen	PI	O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	106.2600	\$ 2 497 000.00
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 20 000.00	103.6500	\$ 2 517 000.00
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	106.0000	\$ 2 527 000.00
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	105.7500	\$ 2 537 000.00
		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 9 000.00	104.2500	\$ 2 546 000.00
Claude Resources Inc.								
<i>Options Options</i>								
Hicks, Ronald J.	4	O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.3900	80 000
Kowalishin, John Robert	4	O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.3900	70 000
McKay, Raymond A.	4	O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.3900	70 000
Nieman, Ted John	4	O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.3900	70 000
Spross, Josef	4	O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.3900	70 000
Clearwater Seafoods Income Fund								
<i>Débiteures convertibles 7.25 Convertible Unsecured Subordinated</i>								
Clearwater Seafoods Incom	1	O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 2 125 000.00	92.9500	\$ 2 125 000.00
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 2 125 000.00)		\$ 0.00
Cline Mining Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hendrick, Dale Michael	4	O	2004-12-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 800 000	0.2500	1 800 000
ClubLink Corporation								
<i>Options</i>								
Brigham, Patrick	4	O	2007-12-17	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		55 000
Keffer, Andrew	5	O	2007-12-17	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	11.7500	4 500
Molenhuis, Jim	5	O	2007-12-17	D	52 - Expiration d'options	(7 500)	11.7500	62 500
Simmonds, Bruce S.	4	O	2007-12-17	D	52 - Expiration d'options	(45 000)	12.5000	40 000
Visentin, Robert	5	O	2007-12-17	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	11.7500	97 500
Winberg, Jack	4	O	2007-12-17	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	12.5000	
		M	2007-12-17	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	12.5000	
		M'	2007-12-17	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		107 500
Coast Wholesale Appliances Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
lawson, robert blain	5							
rrsp	PI	O	2007-01-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.0000	500
		R	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.9400	600
		R	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.9500	900
		R	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.9300	1 000
Cogeco Câble Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit d</i>								

D'Agostini, Enzo	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	200	39.8300	1 084
Hinse, Johanne	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	97	39.8300	1 246
Maheux, Pierre	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	210	39.8300	3 610
Cognos Incorporated								
<i>Actions ordinaires</i>								
BARTON, DOUGLAS	5	O	2007-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12	57.3500	
		M	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12	57.3500	60
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60)	57.0000	0
CAIN, BARBARA MAUREEN	5	O	2007-12-27	D	36 - Conversion ou échange	232	56.5500	1 546
GILBODY, RICHARD FRANCIS	7	O	2007-12-27	D	36 - Conversion ou échange	775	56.5500	3 914
		R	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 250	29.9000	10 164
		R	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	57.5300	3 914
		R	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	34.5200	11 414
		R	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	57.5300	3 914
		R	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	37.6600	18 914
		R	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	41.6300	44 914
		R	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	35.8700	60 914
		R	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 000)	56.4600	3 914
LANAHAN, RICHARD	5	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	34.9800USD	3 087
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	57.5400	587
LECOUR, MICHEL	5	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	375	39.1600	658
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(375)	57.8400	283
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	42.5000	1 033
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	57.8400	283
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40)	57.8400	243
PRATT, DAVID	5	O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	40.7800	5 444
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	58.0000	444
YERSH, JAMES	5	O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	375	42.5000	375
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(375)	58.0000	0
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97	57.3500	297
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(297)	57.6100	0
<i>Options stock options granted by company</i>								
GILBODY, RICHARD FRANCIS	7	R	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	29.9000	190 750
		R	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	34.5200USD	183 250
		R	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(1 600)	37.6600	181 650
		R	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(13 400)	37.6600	168 250
		R	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(26 000)	41.6300	142 250
		R	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	35.8700	126 250
LANAHAN, RICHARD	5	O	2007-01-02	D	52 - Expiration d'options	(2 500)	34.9800USD	10 500
LECOUR, MICHEL	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(375)	39.1600	8 875
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(750)	42.5000	8 125
PRATT, DAVID	5	O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	40.7800	5 000
YERSH, JAMES	5	O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	(375)	42.5000	3 625
Commercial and Industrial Securities Inc								
<i>Parts de fiducie</i>								
COmmercial and INdustrial	1	O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.6600	5 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.6600	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.6700	5 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.6700	0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.9300	5 000
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.9300	0
Commercial Solutions Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sauze, Eric	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	45 000	2.0000	102 600*
<i>Options</i>								
Sauze, Eric	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	2.0000	80 000*
Compagnie D'Assurance Générale Co-operat								
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>								
Daniel, Kevin	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	691
Feeney, Mark	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	100.0000	19
Gaudette, Brian	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	100.0000	463

Hardy, George	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	245
Lowery, Frank Warren	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	287
MacDonald, James	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	100.0000	916
Mitchell, Bernadette	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	100.0000	359
Reiner, Janice	7, 5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	100.0000	748
Speirs, Brian	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	100.0000	2 068
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux d								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canadian National Railway	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	48.1361USD	200 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		2 675 000
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	48.0102USD	250 000
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		2 600 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	48.7141USD	250 000
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		2 575 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	49.7789USD	2 750 000
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		75 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 500 000	45.8955	2 750 000
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500 000)		75 000
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	51.0275USD	2 650 000
		O	2007-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		200 000
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	50.7940USD	150 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		150 000
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	51.6225USD	150 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		150 000
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	50.1670USD	225 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		150 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	49.0276USD	225 000
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		140 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	48.4476USD	225 000
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		155 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	48.7553USD	215 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(65 000)		180 000
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	48.0182USD	230 000
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)		190 000
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	47.2481USD	245 000
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)		180 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	46.5246USD	280 000
		O	2007-12-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		80 000
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	46.9012USD	270 000
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)		0
Cory, Michael A	5	O	2007-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	47.1450	1 000
Losier, Denis	4	M	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	47.1450	1 000
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	236	46.9100	52 860
Compagnie D'Immobilier Revenue Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Simmonds, Bruce S.	4							
Deerfield Investme	PI	O	2007-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	12.1000	42 900
		O	2007-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	12.2000	46 900
		O	2007-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	12.0000	49 400
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	11.6000	52 300
		O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	11.6000	53 100
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Broiles, Randy Lee	4, 5	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.9416USD	5 200
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	237	54.9499USD	5 437
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 063	54.9416USD	7 500
COMPASS Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
COMPASS Income Fund	1	O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	13.3500	9 900 039
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.4500	9 899 939

		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 100)	13.0500	9 880 839
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 469 882	13.3600	13 369 821
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.7000	13 351 021
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.7000	13 351 621
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.7600	13 352 621
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.8500	13 354 021
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.7500	13 356 021
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.9200	13 353 421
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.8400	13 353 121
Strata Income Fund	3	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(600 000)	13.3600	9 559 278
		O	2006-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200 000)	13.5700	10 159 278
		O	2005-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600 000)	14.5400	12 359 278
Compton Petroleum Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Compton Petroleum Corpora	1	O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.1500	80 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.1500	83 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.1000	85 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.1500	88 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.1000	90 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	9.1500	94 000
Sapieha, Ernest	4, 5	R	O	2007-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	2 592 024
<i>Contrat à terme de vente hors bourse EQUITY</i>								
MONETIZATION 400000								
Sapieha, Ernest	4, 5	R	O	2007-11-21	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	(200 000)	200 000
Connor, Clark & Lunn Global Financials F								
<i>Parts de fiducie</i>								
Bradshaw, Timothy	5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	9.5400	0
Connor, Clark & Lunn ROC Pref Corp.								
<i>Actions privilégiées</i>								
Bradshaw, Timothy	5	O	2006-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	16.5000	1 000*
Connors Bros. Income Fund								
<i>Parts</i>								
Costa, Anthony	7							
Deborah Costa	PI	O	2005-10-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.2608USD	1 000
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.2723USD	1 300
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	7.2823USD	3 000
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.2900USD	5 000
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.2972USD	6 000
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.2994USD	7 000
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.3051USD	8 000
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.3058USD	9 000
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.3080USD	11 000
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.3066USD	13 000
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.3095USD	15 000
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2965USD	15 200
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	7.3066USD	16 000
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	7.3073USD	16 900
Valcourt, Bernard	4	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	7.2200	8 292
Copernican International Financial Split								
<i>Actions privilégiées</i>								
Copernican Capital Corp.	7	O	2007-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.7440	2 000
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.6500	3 000
Lowe, Chris	7	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.7400	200
<i>Class A</i>								
Copernican Capital Corp.	7	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.9500	24 500
Lowe, Chris	7	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.8930	2 800
Copernican International Premium Dividen								
<i>Parts de fiducie</i>								

Lowe, Chris	7	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	7.1000	2 000
Corel Corporation								
<i>Options</i>								
Eisenbach, Randy	5	O	2007-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000		
		M	2007-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000		35 716
		O	2007-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500		
		M	2007-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500		38 216
Coretec Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Langston, Paul Colin 534435 Ontario Inc	4, 5, 3 PI	O	2007-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	611 750	0.3100	3 870 020
Corporation Cameco								
<i>Actions ordinaires</i>								
Assie, George Bernard	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11 652	39.9323	25 652
Chad, Gary Michael Stanle	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 438	39.9323	43 034
Goheen, Otis Kim	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 157	39.9323	26 163
Grandey, Gerald Wayne	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	58 262	39.9323	304 262
Jarrell, John Paul	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 913	39.9323	20 511
Maddonald, Colin Campbell	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 884	39.9323	15 884
McLellan, A. Anne	4	O	2006-12-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	39.9500	100
Mirwald, Rita Mary	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 438	39.9323	10 438
Neuburger, David Mark	5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	3 000	6.9830	6 000
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 942	39.9323	7 942
Quinn, Sean Anthony	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 884	39.9323	4 484
Stearne, Robert Albert	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 884	39.9323	21 884
<i>Options</i>								
Neuburger, David Mark	5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		104 115
Ozberk, Engin	5	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		42 768
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)		35 568
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(14 940)		20 628
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 720)		13 908
Corporation Cott								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burnett, George Arthur	4	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 995	6.9200	27 166
Gibbons, David	4	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 994	6.9200	19 785
Gouin, Serge	4	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 058	6.9200	233 479
Hess, Betty Jane	4	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 279	6.9200	35 828
Magee, Christine	4	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 528	6.9200	32 674
Prozes, Andrew	4	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 279	6.9200	25 790
Watt, Donald	4	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 167	6.9200	28 078
Corporation de Sécurité Garda World								
<i>Actions ordinaires Catégorie "A"</i>								
Boily, Patrice	5	O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	35 000	0.8500	53 000
		O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.0000	103 000
Côté, Guy	5	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	14.5900	300
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	14.6000	1 700
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	14.5500	1 900
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	14.5200	2 000
Landry, Jean-Luc	4	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.8500	
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.8500	201 100
		M	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.8500	201 100
Plamondon, François	4	O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	90 000	0.8500	100 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	14.0000	90 000
Séguin, Pierre-Hubert	4	O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	100 000	1.0000	105 000
<i>Options</i>								
Aubé, Marc-André	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	15 000	15.0000	50 000
Boily, Patrice	5	O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	0.8500	100 000
		O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	3.0000	50 000
Côté, Guy	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	15.0000	30 000
Drutman, Richard	7	O	2007-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options		25 000	15.0000	25 000
Landry, Jean-Luc	4	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options		100 000	0.8500	
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options		100 000	0.8500	
		M	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options		(100 000)	0.8500	0
		M	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options		(100 000)	0.8500	
		M'	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options		(100 000)	0.8500	0
Philip, Murray	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options		25 000	15.0000	50 000
Plamondon, François	4	O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options		(90 000)	0.8500	25 000
Rodrigue, François	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options		15 000	15.0000	85 000
Séguin, Pierre-Hubert	4	O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options		(100 000)	1.0000	0
Sheppard, LeMarque	7	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options		15 000	15.0000	55 000
		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options		35 000	23.4000	90 000
Wegner, Brent	7	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options		5 000	15.0000	15 000
		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options		15 000	23.4000	30 000
Corporation Énergie Split Inc.									
<i>Actions ordinaires Capital Yield</i>									
Energy Split Corp.	1	R	O	2007-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	11.4101	2 400*
			O	2007-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	11.4101	0
<i>Actions privilégiées Class B</i>									
Energy Split Corp.	1		O	2003-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	21.0000	2 400*
			O	2007-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	21.0000	0
Corporation Financiere Power									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cunningham, Philip	7								
MRS RSP Account	PI	O	2008-01-07	I	35 - Dividende en actions		102	37.7800	1 107
Kruyt, Peter	7		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 100	39.8181	373 500
			O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	39.1609	388 000
Corporation Groupe Mercator Transport									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ayme, Xavier	5		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 000)	0.4450	1 435 842
Bazinet, Patrick	4								
Fiducie Mathias Ba	PI	O	2007-06-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-12-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	75 000		75 000
			O	2007-12-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(75 000)		0
Les Gestions Marce	PI	O	2007-06-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-12-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	75 000		75 000
Fiducie Atlantic	3		O	2007-12-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(75 000)		4 166 111
Fiducie Nidar	3		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(184 000)	0.4450	5 117 388
			O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.4500	5 112 388
			O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	0.4500	5 105 388
			O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69 000)	0.4450	5 036 388
Corporation Haemacure									
<i>Options</i>									
Akers, Joseph	4		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	190 000		290 000
Baehr, Paul	4		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1100	395 500
Wiener, Neil	4		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	150 000		280 000
Corporation Immobilière Cagim									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Lépine, Denis	5		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6000	128 000
			O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6000	133 000
Mandataire	PI	O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6000	101 000	
Corporation Nortel Networks									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drinkwater, David William	7, 5		O	2007-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 733		9 307
			O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 248)	15.5500	7 059
Paige, Michael	7								
Individual Retirem	PI	O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				300
<i>Options Nortel 2005 Stock Incentive Plan</i>									
Paige, Michael	7		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 500

<i>Options Nortel Networks Corporation 2000 Stock Option Plan</i>							
Paige, Michael	7	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		6 500
<i>Restricted Stock Units - Nortel 2005 Stock Incentive Plan</i>							
Drinkwater, David William	7, 5	O	2007-12-19	D	97 - Autre	(4 733)	25 901
Paige, Michael	7	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		3 584
<i>Units - NNL Directors' Deferred Share Compensation Plan</i>							
Bennett, Jalynn H.	4, 7	O	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 402	15.1400
		M	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 346	15.1400
Bischoff, Manfred	4, 7	O	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 402	15.1400
		M	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 345	15.1400
Hunt, Jr., James Baxter	4, 7	O	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 194	15.1400
		M	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 142	15.1400
Johnson, Kristina Mary	4, 7	O	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	1 828	15.1400
		M	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	1 785	15.1400
MacNaughton, John Alan	4, 7	O	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 486	15.1400
		M	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 427	15.1400
Manley, John Paul	4, 7	O	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 653	15.1400
		M	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 590	15.1400
McCormick, Richard David	4, 7	O	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 318	15.1400
		M	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 263	15.1400
Mongeau, Claude	4, 7	O	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 403	15.1400
		M	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 346	15.1400
Pearce, Harry Jonathan	4, 7	O	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	1 671	15.1400
		M	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	1 632	15.1400
Watson, John David	4, 7	O	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 193	15.1400
		M	2007-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	2 141	15.1400
<i>Units NNC Directors' Deferred Share Compensation Plan</i>							
Bennett, Jalynn H.	4, 7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	104	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	102	15.1400
Bischoff, Manfred	4, 7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	314	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	306	15.1400
Hunt, Jr., James Baxter	4, 7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	564	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	551	15.1400
Johnson, Kristina Mary	4, 7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	52	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	15.1400
MacNaughton, John Alan	4, 7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	606	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	592	15.1400
Manley, John Paul	4, 7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	104	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	102	15.1400
McCormick, Richard David	4, 7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	647	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	632	15.1400
Mongeau, Claude	4, 7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	104	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	102	15.1400
Pearce, Harry Jonathan	4, 7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	230	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	225	15.1400
Watson, John David	4, 7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	313	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	306	15.1400
Corporation Nortel Networks Limitee							
<i>Units NNL Directors' Deferred Share Compensation Plan</i>							
Bennett, Jalynn H.	4, 6	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 402	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 346	15.1400
Bischoff, Manfred	4, 6	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 402	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 345	15.1400
Hunt, Jr., James Baxter	4, 6	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 194	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 142	15.1400
Johnson, Kristina Mary	4, 6	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 828	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 785	15.1400
MacNaughton, John Alan	4, 6	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 486	15.1400
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 427	15.1400
Manley, John Paul	4, 6	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 653	15.1400

		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 590	15.1400	16 949
McCormick, Richard David	4, 6	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 318	15.1400	
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 263	15.1400	14 770
Mongeau, Claude	4, 6	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 403	15.1400	
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 346	15.1400	10 359
Pearce, Harry Jonathan	4, 6	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 671	15.1400	
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 632	15.1400	10 785
Watson, John David	4, 6	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 193	15.1400	
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 141	15.1400	9 458
Corporation Power Tech inc.								
<i>Options</i>								
Duhamel, Robert	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	110 000	0.4500	125 000*
Corporation Uranium Quest								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bryson, George	6	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	35 - Dividende en actions	15 200		15 200
		O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	51 000	0.3000	66 200
Cashin, Peter John	4	O	2007-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	35 - Dividende en actions	200		200
		O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	51 000	0.3000	51 200
Hoy, Donald	6	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	35 - Dividende en actions	2 266		2 266
Kay, Ronald	4, 5	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	35 - Dividende en actions	8 000		8 000
Larkin, Dan	4	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	35 - Dividende en actions	40		40
Pesner, Michael	4	O	2007-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	35 - Dividende en actions	4 472		4 472
		O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	81 000	0.3000	85 472
Michael Pesner Ent	PI	O	2007-07-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	I	35 - Dividende en actions	4 000		4 000
Price, William Michael	6	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	35 - Dividende en actions	3 337		3 337
Schneiderman, Mark Philli	6	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	R	O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	36 000	0.3000	36 000
thompson, edward george	3	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	35 - Dividende en actions	11 800		11 800*
		O	2008-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 800	0.1500	23 600*
Watson, Mackenzie Iles	4, 5	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	35 - Dividende en actions	40 216		40 216
		O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	51 000	0.3000	91 216
Wiener, Neil	4, 5	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	35 - Dividende en actions	40		40
<i>Droits</i>								
Bryson, George	6	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	R	O	2007-12-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 200		15 200
Cashin, Peter John	4	O	2007-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	200		200
Hoy, Donald	6	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	R	O	2007-12-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 266		2 266
Kay, Ronald	4, 5	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		8 000
Larkin, Dan	4	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	40		40
Pesner, Michael	4	O	2007-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 472		4 472
Michael Pesner Ent	PI	O	2007-07-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	I	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		4 000
Price, William Michael	6	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	R	O	2007-12-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 337		3 337
thompson, edward george	3	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

	R	O	2007-12-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 800	0.1500	11 800*
		O	2008-01-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 800)	0.1500	0
Watson, Mackenzie Iles	4, 5	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 216		40 216
Wiener, Neil	4, 5	O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	40		40
Corporation Wanted Technologies								
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>								
Burton, Scott	5	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000		
		M	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.6275	3 000
Enault, Jean	4	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5000	100 000
Corriente Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lu, David T.	3	O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	5.2058	604 900
CORUS Entertainment Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Corus Entertainment Inc.	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	48.4161	82 200
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	13 700	48.5650	95 900
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	49.5983	110 900
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	49.7551	125 300
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(125 300)		0
<i>Options</i>								
Cassaday, John	3	R	2005-09-01	D	50 - Attribution d'options	100 000		945 540
Counsel Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Counsel Corporation	1	O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.7800	500
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.7800	4 000
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.7800	5 500
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.7800	11 000
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		0
CPVC Financial Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lambert, Alain	4, 5, 3	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.1200	9 490 596
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1250	9 505 596
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1300	9 508 596
Crescent Point Energy Trust								
<i>Droits Restricted Units</i>								
Balutis, David	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 249)		96 751
		O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 249		115 000
Bannister, Peter	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 092)		9 908
		O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 092		11 000
Colborne, Paul	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 487)		9 513
		O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 487		11 000
Cugnet, Kenney Frank	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 092)		9 908
		O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 092		11 000
Gillard, D. Hugh	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 092)		9 908
		O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 092		11 000
LAMONT, KENNETH	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 778)		42 222
		O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 778		50 000
MacDonald, Tamara	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 519)		96 481
		O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 519		110 000
Saxberg, Scott	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(31 821)		158 179
		O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 821		190 000
Smith, Clifford Neil	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 245)		96 755
		O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 245		115 000
TISDALE, GREGORY	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 222)		107 778
		O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 222		120 000
Turnbull, Gregory George	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 092		15 225
		O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 092)		14 133
<i>Parts de fiducie</i>								
Balutis, David	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 249		232 242

		O	2008-01-02	D	97 - Autre		(9 124)		223 118	
Bannister, Peter	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription		1 092		514 884	
		O	2008-01-02	D	97 - Autre		(328)		514 556	
Colborne, Paul	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription		1 487		368 850	
		O	2008-01-02	D	97 - Autre		(446)		368 404	
Cugnet, Kenney Frank	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription		1 092		390 771	
Gillard, D. Hugh	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription		1 092		12 425	
		O	2008-01-02	D	97 - Autre		(328)		12 097	
LAMONT, KENNETH	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription		7 778		22 210	
		O	2008-01-02	D	97 - Autre		(3 111)		19 099	
MacDonald, Tamara	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription		13 519		56 353	
		O	2008-01-02	D	97 - Autre		(5 408)		50 945	
Saxberg, Scott	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription		31 821		387 464	
		O	2008-01-02	D	97 - Autre		(15 910)		371 554	
Smith, Clifford Neil	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription		18 245		106 788	
		O	2008-01-02	D	97 - Autre		(6 386)		100 402	
TISDALE, GREGORY	5	O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don		(15 000)	24.0800	36 487	
		O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription		12 222		48 709	
		O	2008-01-02	D	97 - Autre		(3 667)		45 042	
Spouse	PI	O	2004-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI					
		O	2007-12-20	I	47 - Acquisition ou aliénation par don		15 000	24.0800	15 000	
Turnbull, Gregory George	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription		1 092		19 820	
		O	2008-01-02	D	97 - Autre		(328)		19 492	
Crew Energy Inc.										
<i>Options</i>										
Brussa, John Albert	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options		40 000	7.2300	80 000	
Chong, Ryan	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options		150 000	7.2300	435 000*	
Coles, Frederic Charles	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options		30 000	7.2300	70 000*	
Drummond, Gary J.	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options		30 000	7.2300	70 000	
Nerland, Dennis Leroy	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options		30 000	7.2300	70 000	
Nitychoruk, Ted	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options		150 000	7.2300	417 000	
Sandrelli, Michael David	5	O	2008-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI					
		O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options		18 000	7.2300	18 000	
Shwed, Dale Orest	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options		200 000	7.2300	600 000	
Truscott, Kenneth	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options		150 000	7.2300	315 000	
CROWFLIGHT MINERALS INC.										
<i>Options</i>										
Atkins, Thomas	4, 5	R	O	2007-06-24	D	50 - Attribution d'options		600 000	3 450 000	
CryoCath Technologies Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Abboud, Marwan	5	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		4 838	3.0000	11 838	
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(4 838)	4.5507	7 000	
Christofilis, Constantino	3									
Strategos Fund L.P	PI	O	2007-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		11 800	4.5568	5 141 300	
		O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		23 400	4.5030	5 164 700	
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		10 200	4.4830	5 174 900	
		O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		16 400	4.5640	5 191 300	
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		9 600	4.7468	5 200 900	
		O	2007-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		7 600	4.8232	5 208 500	
Strategos Master F	PI	O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		3 200	4.5030	1 349 900	
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 000	4.4830	1 354 900	
		O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		3 000	4.5640	1 357 900	
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		2 600	4.7468	1 360 500	
		O	2007-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 500	4.8232	1 362 000	
<i>Options</i>										
Abboud, Marwan	5	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options		(4 838)	4.5507		
		M	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options		(4 838)	3.0000	207 662	
ARCHER, Georges	4	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options		7 000	4.6800	12 000	
Erb, John	4	R	O	2007-11-29	D	50 - Attribution d'options		7 000	4.6800	44 200
Milder, Fredric	4	R	O	2007-11-29	D	50 - Attribution d'options		7 000	4.6800	49 513
Montador, Paul	4	R	O	2007-11-29	D	50 - Attribution d'options		7 000	4.6800	44 200

Crystallex International Corporation

<i>Actions ordinaires</i>								
Brown, Michael John Howar	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	4 386	2.2800USD	90 906*
		O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	806	2.4800USD	86 520*
Longden, Charles William	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	806	2.4800USD	99 497
		O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	4 386	2.2800USD	103 883
Marshall, Anthony Richard	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	2.0300USD	208 382
Near, Harry Joseph	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	806	2.4800USD	153 560*
		O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	4 386	2.2800USD	157 946*
Oppenheimer, Marc Jeffrey	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	4 386	2.2800USD	821 970
		O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	806	2.4800USD	817 584
van't Hof, Johan Cornelis	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	5 940	2.3600USD	16 654
Zullo, Armando F.	4	O	2007-12-13	D	46 - Contrepartie de services	865	2.3100	
		M	2007-12-13	D	46 - Contrepartie de services	865	2.3100USD	75 775
		O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	4 386	2.2800USD	80 967
		O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	806	2.4800USD	76 581
<i>Options</i>								
Thompson, Gordon	4, 5	O	2007-12-24	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.1300	792 000

Cyberplex Inc.

<i>Actions ordinaires</i>								
Lavine, Marc	4							
The Eyeland Corpor	PI	O	2007-12-27	I	54 - Exercice de bons de souscription	181 250	0.6000	381 250
Lobo, Vernon	4, 6	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.2000	249 500
		O	2007-12-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	62 500	0.6000	312 000
Rotstein, Geoffrey	4, 5	O	2007-12-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	62 500	62500.0000	377 700
<i>Bons de souscription</i>								
Lobo, Vernon	4, 6	O	2006-06-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	62 500	0.6000	
		M	2006-06-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	62 500	0.6000	62 500
		O	2007-12-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	(62 500)	0.6000	0
Rotstein, Geoffrey	4, 5	O	2007-12-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	(62 500)	0.6000	0
<i>Options</i>								
Lobo, Vernon	4, 6	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.2000	243 000

Dacha Capital Inc.

<i>Options</i>								
Blanchet, Claude	4	O	2007-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4000	100 000
Branchaud, René	4, 5	O	2007-12-26	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	50 000
Lambert, Jean Guy	4, 5	O	2007-12-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4000	100 000
Tchakmakian, Vatché	5	O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4000	100 000
Trottier, Jocelyn	4	O	2007-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-26	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	50 000

DANIER LEATHER INC.

<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Danier Leather Inc.	1	O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.0000	600
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.0000	1 100
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0

Day4 Energy Inc.

<i>Actions ordinaires</i>								
GALVIN, MARK	4	O	2008-01-07	D	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	2.0000	1 400 000
Lawrence Asset Management	3							
Lawrence Partners	PI	O	2008-01-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 620 518
MacDonald, John	4, 5	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.8000	1 205 000
<i>Bons de souscription Series D</i>								
GALVIN, MARK	4	O	2008-01-07	D	54 - Exercice de bons de souscription	(100 000)		0

Daylight Resources Trust

<i>Parts de fiducie</i>								
CHORNEY, DENNIS DAVID	7	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)	6.7151	62 559
DAC Partnership	PI	O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 600)	6.7151	100

DDJ High Yield Fund

<i>Parts</i>								
DDJ High Yield Fund	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.2000	200

		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.6100	600
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.6000	1 600
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.6960	5 000
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.7200	300
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.6300	5 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.6000	5 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
Deans Knight Income and Growth Fund								
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>								
Deans Knight Income and G								
	1	O	2007-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	8.1400	600
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	8.1400	0
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.1700	200
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.1700	0
		O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.9800	200
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.9800	0
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.0500	100
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.0500	0
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.1000	200
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.1000	0
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.1200	200
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.1200	0
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.1100	200
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.1100	0
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.1100	200
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.1100	0
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.0700	200
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.0700	0
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.0900	400
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	8.0900	0
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.9900	500
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.9900	0
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.0000	1 000
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.0000	0
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.0800	200
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.0800	0
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.1600	200
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.1600	0
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.1200	200
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.1200	0
Dectron Internationale Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Schlemm, Leonard								
	3	O	2007-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	4.2500	318 467
		O	2007-07-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 800	4.2500	326 267
		O	2007-07-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.2500	327 467
		O	2007-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 800	4.2500	341 267
		O	2007-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	4.0000	346 067
		O	2007-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.8800	347 067
		O	2007-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	3.8500	349 167
		O	2007-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	3.8500	358 767
		O	2007-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	3.8500	366 267
		O	2007-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	3.7000	367 167
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	3.7000	368 667
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	3.8000	376 267
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 600	3.8000	387 867
Deepwell Energy Services Trust								

<i>Parts de fiducie</i>								
Robinson, William Peter	4							
Manvest Inc.	PI	O	2007-07-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			582 362
		O	2007-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	5.1900	584 462
		O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.2000	586 462
Defiant Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Evans, David Jonathan	4	O	2007-12-20	D	54 - Exercice de bons de souscription	99 843	1.3000	616 142
Ann Evans	PI	O	2007-12-20	I	54 - Exercice de bons de souscription	25 000	1.3000	77 778
Ironside, Rick James	4, 5							
Rick Ironside ITF	PI	O	2004-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	523 365	1.3000	523 365
Solinger, Robert	5	R	2007-11-29	D	54 - Exercice de bons de souscription	101 635	1.3000	169 735
		O	2007-12-20	D	54 - Exercice de bons de souscription	32 310	1.3000	202 045
T.R.L. Investments Limite	4							
Clara Cooper	PI	O	2007-12-20	I	54 - Exercice de bons de souscription	40 000	1.3000	120 000
Richard M. Cooper	PI	O	2007-12-20	I	54 - Exercice de bons de souscription	67 799	1.3000	233 508
Richco Waterfall E	PI	O	2007-12-20	I	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	1.3000	300 000
<i>Bons de souscription</i>								
Chan, Raymond Tatsun	4	O	2007-12-20	D	55 - Expiration de bons de souscription	(201 923)		0
Dargan, Naveen	4	O	2007-12-20	D	55 - Expiration de bons de souscription	(207 799)		0
Dunne, Timothy Vaughan	4	O	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 720	2.6000	139 947
		O	2007-12-20	D	55 - Expiration de bons de souscription	(139 947)		0
Joan Dunne ITF Bob	PI	O	2007-12-20	I	55 - Expiration de bons de souscription	(3 846)		0
Joan Dunne ITF for	PI	O	2007-12-20	I	55 - Expiration de bons de souscription	(1 923)		0
Joan E. Dunne	PI	O	2007-12-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 720	2.6000	139 948
		O	2007-12-20	I	55 - Expiration de bons de souscription	(139 948)		0
Timothy Dunne ITF	PI	O	2007-12-20	I	55 - Expiration de bons de souscription	(9 615)		0
		O	2007-12-20	I	55 - Expiration de bons de souscription	(19 231)		0
		O	2007-12-20	I	55 - Expiration de bons de souscription	(19 231)		0
		O	2007-12-20	I	55 - Expiration de bons de souscription	(9 615)		0
Evans, David Jonathan	4	O	2007-12-20	D	54 - Exercice de bons de souscription	(174 843)	1.3000	0
		O	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	21 250	2.6000	21 250
		O	2007-12-20	D	55 - Expiration de bons de souscription	(21 250)		0
Ann Evans	PI	O	2007-12-20	I	54 - Exercice de bons de souscription	(25 000)	1.3000	0
Hamarsnes, Arne	5	O	2007-12-20	D	55 - Expiration de bons de souscription	(57 692)		0
Ironside, Rick James	4, 5	O	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	11 442	2.6000	206 057
		O	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	11 442	2.6000	206 057
		O	2007-12-20	D	54 - Exercice de bons de souscription	206 057	1.3000	412 114
		O	2007-12-20	D	54 - Exercice de bons de souscription	206 057	1.3000	0
Elaine Ironside	PI	M	2007-12-20	D	54 - Exercice de bons de souscription	(206 057)	1.3000	0
		O	2007-12-20	C	54 - Exercice de bons de souscription	259 615	1.3000	519 230
		O	2007-12-20	C	54 - Exercice de bons de souscription	259 615	1.3000	0
Elaine Ironside IT	PI	O	2007-12-20	C	54 - Exercice de bons de souscription	19 231	1.3000	38 462
		O	2007-12-20	C	54 - Exercice de bons de souscription	19 231	1.3000	0
		M	2007-12-20	C	54 - Exercice de bons de souscription	(19 231)	1.3000	0
		O	2007-12-20	C	54 - Exercice de bons de souscription	19 231	1.3000	38 462
		O	2007-12-20	C	54 - Exercice de bons de souscription	19 231	1.3000	0
		O	2007-12-20	C	54 - Exercice de bons de souscription	19 231	1.3000	38 462
		O	2007-12-20	C	54 - Exercice de bons de souscription	19 231	1.3000	0
Solinger, Robert	5	O	2007-11-29	D	54 - Exercice de bons de souscription	101 635	1.3000	0
		M	2007-11-29	D	54 - Exercice de bons de souscription	101 635	1.3000	0
		M'	2007-11-29	D	54 - Exercice de bons de souscription	(101 635)	1.3000	76 442
		O	2007-12-20	D	54 - Exercice de bons de souscription	(32 310)	1.3000	44 132
		O	2007-12-20	D	55 - Expiration de bons de souscription	(44 132)		0
		O	2007-12-20	D	55 - Expiration de bons de souscription	(44 132)		0
		M	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(44 132)	2.6000	0

T.R.L. Investments Limite	4								
Clara Cooper	PI	O	2007-12-20	I	54 - Exercice de bons de souscription	(40 000)	1.3000	0	
Richard M. Cooper	PI	O	2007-12-20	I	54 - Exercice de bons de souscription	(67 799)	1.3000	0	
Richco Waterfall E	PI	O	2007-12-20	I	54 - Exercice de bons de souscription	(100 000)	1.3000	0	
Dejour Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tootill, Ian	5	O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.5399USD	73 500	
DELPHI ENERGY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reid, David James	4, 5								
Katherine Reid	PI	O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.7800	2 000	
<i>Options</i>									
Lawrie, Henry Richardson	4	O	2006-02-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.7000		
		M	2006-02-24	D	50 - Attribution d'options	75 000	4.7000	150 000	
DEQ Systèmes Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vachon, Jean-Claude	4, 6, 5	O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	1.6700	1 351 333*	
<i>Options</i>									
Vachon, Jean-Claude	4, 6, 5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(370 000)	0.1500	200 000*	
D-FENSE CAPITAL LTÉE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lesage, Michel	4								
Fiducie ML	PI	O	2007-12-21	I	38 - Rachat ou annulation	(225 000)		225 000	
Michel Lesage	PI	O	2007-12-21	I	38 - Rachat ou annulation	(62 500)		62 500	
Talbot, Robert	4, 5	O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		25 000	
Les investissements	PI	O	2007-12-21	I	38 - Rachat ou annulation	(162 500)		162 500	
DiagnoCure Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allard, Danielle	5	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
BOIVIN, FREDERIC	5	O	2003-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
Schafer, John	5	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9900	8 300	
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.0000	10 800	
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.9600	11 800	
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9800	12 300	
<i>Options</i>									
Allard, Danielle	5	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	5 000	1.8000	5 000	
Beaulieu, Martin	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	5 000	1.8000	30 000	
BOIVIN, FREDERIC	5	O	2003-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000	
		O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	5 000	1.8000	10 000	
Côté, Michel	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	12 500	1.8000	120 500	
De Blois, Paule	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	45 000	1.8000	70 000	
Desaulniers, Marie	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	5 000	1.8000	40 227	
Fradet, Yves	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.8000	321 306	
Gauthier, Richard	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	45 000	1.8000	70 000	
Gobeil, Paul	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	22 500	1.8000	185 000	
Holzer, Timothy J.	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.8000	170 000	
Michel, Alain	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	12 500	1.8000	107 500	
Proulx, Louise	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.8000	25 000	
Rheaume, Alain	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.8000	45 000	
Savoie, Hélène	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	1 000	1.8000	35 257	
Shamel, L. Blair	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.8000	220 000	
Thomas, Mario	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.8000	92 000	
Zurawski, Vincent R.	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.8000	80 000	
DiaMedica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holmes, Arthur Russell	6	R							
Crocus Investment	PI	O	2007-12-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	1.2500	810 450	
Manitoba Science a	PI	R	2007-12-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	1.2500	2 286 263	
Manitoba Science and Tech	3	R	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	1.2500	2 286 263	
DirectCash Income Fund									

Parts de fiducie (Listed Participating Trust Units)

Schneider, Todd Maurice	5	O	2007-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	12.0000	1 300
Diversified Income Trust II								
<i>Parts de fiducie</i>								
Diversified Income Trust	1	O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	12.2700	2 100
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	12.2700	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	12.2800	1 300
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	12.2800	0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.6800	5 000
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	12.6800	0
Diversified Preferred Share Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Diversified Preferred Sha	1	O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	20.0100	3 300
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	20.0100	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	12 300	20.1100	12 300
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(12 300)	20.1100	0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	19.7800	5 200
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 200)	19.7800	0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	19.9200	1 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	19.9200	0
diversiTrust Income+ Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
diversiTrust Income+ Fund	1	O	2004-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.1000	1 000
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.2600	500
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.3500	400
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	12.3500	0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	12.2600	0
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	12.1000	0
diversiTrust Stable Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
diversiTrust Stable Incom	1	O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	12.5900	1 100
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.5700	5 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	12.5600	9 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	12.5500	3 300
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	12.5400	4 000
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.2800	400
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	12.2800	3 300
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	12.2000	3 600
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)	12.2000	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	12.2800	0
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	12.2800	0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	12.5400	0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	12.5500	0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	12.5600	0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	12.5700	0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	12.5900	0
diversiYield Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
diversiYield Income Fund	1	O	2005-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	9.0300	2 700
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	9.0600	4 300
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	9.0600	3 300
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	9.0900	2 100
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	9.0900	0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	9.0600	0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	9.0600	0
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	9.0300	0
Divestco Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Zyla, Peter	5	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	2.2200	1 700
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	2.1500	0
RRSP - RBC	PI	O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 775)	2.0800	0
Spousal RRSP - RBC	PI	O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	2.0600	700
DPF India Opportunities Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
DPF India Opportunities F	1	O	2007-12-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	11 100	9.5000	11 100
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	9.5000	3 500
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(11 100)	9.5000	0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	9.5000	0
Dumont Nickel Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sabag, Fares Shahe	4, 5	O	2007-12-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(60 000)		709 500*
Dundee Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Dundee Corporation	1							
Employee Share Pur	PI	O	2007-12-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	549	18.7100	3 281
Ferstman, Joanne Shari	5	O	2007-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	55 938		83 907
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	294	18.8200	84 486
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 080	18.8700	85 566
Presot, Lucie	5	O	2007-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	64 374		96 561
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	277	18.8200	97 106
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 016	18.8700	98 122
Dundee Precious Metals Inc.								
<i>Options</i>								
Beak, Lori Elizabeth	6, 5	O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	25 000		75 000
Proulx, Paul Gregory	5	O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	25 000		75 000
Small, James Maurice	5	O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	25 000		75 000
Dundee Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie Series A</i>								
Bautz, Dr. Guenther Alfre	4	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	33.4947	1 500
Charter, Donald Kinloch	4, 6	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	34.4900	22 885
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	33.6400	24 885
Cooper, Michael	4, 5							
Limited Intelligen	PI	O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	34.3699	150 000
Dundee Corporation	3							
0764704 B.C. Ltd.	PI	O	2007-12-14	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(2 890)	29.7500	61 004
LESTER, JASON	7	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	34.1500	8 264
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 100	34.1500	17 364
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealt								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anderson, David G.	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	214	18.2700	95 016
Beallor, Todd Andrew	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 060	17.1700	52 606
Chilcott, Jordy Warren	5	O	2007-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	578	18.1200	578
Dundee Corporation	3							
Dundee Capital Cor	PI	O	2008-01-02	I	35 - Dividende en actions	43 687	18.7250	48 457 186
Employee Share Pur	PI	O	2007-12-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	60 224	17.5220	555 454
Ferstman, Joanne Shari	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	304	18.2700	58 819
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	17.9900	60 119
		O	2008-01-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	25 000		85 119
Goodman, David Jason	4, 5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	857	18.2700	270 169
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 672	17.9900	273 841
		O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	60 000	17.4800	333 841
Haber, Lawrence P.	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	571	18.2700	209 303
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 448	17.9900	211 751
Hitzig, Simon Jonathan	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	285	18.2700	13 624
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 223	17.9900	14 847
		O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	17.4800	19 847
John, William Murray	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	428	18.2700	35 792

		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 835	17.9900	37 627
Morris, Jim John	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	214	18.2700	4 745*
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	917	17.9900	5 662*
		O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500		8 162*
Pereira, John Paul	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 519		31 463
		O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 333		34 796
Satov, Amy Joy	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	250	18.2700	3 013
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 071	17.9900	4 084
Sellars, Robert	7	O	2007-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	595	16.4500	58 158
		O	2007-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	654	14.9464	58 812
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	535	18.2700	59 347
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 294	17.9900	61 641
<i>Actions privilégiées 4.75 Cum. Redeemable First Preference Shar</i>								
Bank of Nova Scotia, The	3	R						
Scotia Capital Inc	PI	O	2007-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	23.4000	98 260
		R	2007-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	23.7500	98 460
		O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	23.4000	98 560
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Beallor, Morley	4							
DSUP	PI	O	2008-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	1	17.5100	1 481
Dalphond, Claude	4, 6, 5							
Deferred Share Uni	PI	O	2008-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	6	17.5100	12 903
Goodman, David Jason	4, 5	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	249	17.5100	227 381
Gordon, Harold P.	6	O	2008-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	58	17.5100	51 130
Kavanagh, Judith	4	O	2008-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	3	17.5100	7 287
MacRae, Garth A. C.	4, 6	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	17.5100	7 165
McLeish, Robert	4	O	2008-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	20	17.5100	22 985
Presot, Lucie	6, 5	O	2008-01-02	D	36 - Conversion ou échange	20	17.5050	18 020
<i>Restricted Share Awards</i>								
Ferstman, Joanne Shari	5	O	2008-01-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(25 000)		75 000
Goodman, David Jason	4, 5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(60 000)		200 000
Hitzig, Simon Jonathan	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		63 417
Pereira, John Paul	7	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 333)		59 202
Duvernay Oil Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Caisse de dépôt et placem	3	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 880 400
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 000	28.8400	5 929 400*
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	28.4900	5 939 000*
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	28.9000	5 943 500*
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	28.9900	5 947 700*
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	81 700	29.7700	6 029 400*
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89 800	29.8500	6 119 200*
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 600	29.5000	6 127 800*
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	29.5200	6 129 400*
Riddell, Clayton H.	4	O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	25.5600	17 000
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	25.6500	9 000
		O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	25.6400	22 000
EarthFirst Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barefoot, Gordon Ronald	4	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 358
Bradley, Paul	4	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
		O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M'	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Erskine, David	4	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			27 500
		O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	275 000	1.8500	302 500
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	275 000	1.8500	
		M	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	1.8500	18 000

	R	O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	1.8500	27 500
Nelson, Dennis	4							
496413 BC Ltd.	PI	O	2007-11-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			95 624
Earth First Energy	PI	O	2007-11-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 209 369
Evelyn Nelson	PI	O	2007-11-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 446
Percival, Ron	4	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			208 555
Toole, Robert	4							
Creststreet Capita	PI	O	2007-12-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			468 000
CS Capital Partner	PI	O	2007-12-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 617 000
<i>Actions privilégiées convertibles Series B</i>								
Percival, Ron	4	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			208 500
<i>Actions privilégiées convertibles Series C</i>								
Percival, Ron	4	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			208 500
<i>Bons de souscription</i>								
Bradley, Paul	4	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
		O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription exercisable at \$2.60 per share, expiry Dece</i>								
Barefoot, Gordon Ronald	4	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 333
Bradley, Paul	4	M	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M'	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
<i>Options</i>								
Bradley, Paul	4	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
		O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
		O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.1000	100 000
Erskine, David	4	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Ossowski, Erich	5	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			222 000
Eastmain Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BEZEAU, JAMES LAWRENCE	5	O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	1.0000	20 000
Bryans, Ian James	4	O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	15 000	1.0000	50 000
Hansuld, John Alexander	4	O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)		31 429
KOYLE, WILLIAM L.	4	O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	1.0000	136 500
Robinson, Donald, James	4, 5	O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	1.0000	1 488 550
EGI Financial Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kalopsis, George	7	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)		20 165
LITTLE, PAUL F.	4	O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	13.7600	369 982
Steele, William	5							
Caroline Escott	PI	O	2006-12-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.0000	1 000
Ember Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ARC Energy Fund 5	3	O	2008-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 554 500
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	255 000	1.2500	3 809 500
Ryan, Bruce	5	O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.2500	26 287
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.2100	32 287
Bruce Ryan RRSP	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 160	1.9900	26 847
Janice Ryan RRSP	PI	O	2007-12-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1575	8 000
<i>Options</i>								
Balderston, Dennis Blair	4	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	7.9000	20 000
Benton III, Fred Fox	4	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	7.9000	20 000
Dafoe, Douglas Allan	4, 5	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)		25 000
Drolet, Thomas Stanley	4	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	7.9000	20 000
Kufeldt, Kent Douglas	5	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		10 000
Meek, Terence Stanley	4, 5	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)	7.9000	25 000*
Ronaghan, Kenneth Sparky	5	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)	7.9000	20 000
Ryan, Bruce	5	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(175 000)	7.9000	
		M	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(175 000)	7.2500	280 000
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)	7.9000	220 000

Todd, Richard	4	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		20 000
Empire Company Limited								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Jewer, Paul Allan	7	O	2003-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	500	43.0000	500
Vimard, Francois	7	O	2003-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 000	39.2500	1 000
Enbridge Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beaumont, Glenn William	7	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 400	13.3500	5 583
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 400)	40.0200	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	700	13.3500	4 883
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(700)	40.0000	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	2 000	13.3500	6 183
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 000)	39.8900	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	100	13.3500	4 283
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(100)	40.0100	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 000	13.3500	5 183
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 000)	39.9700	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	200	13.3500	4 383
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(200)	39.8600	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 200	13.3500	5 383
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 200)	39.9300	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 200	19.1000	5 383
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 200)	39.9200	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	2 100	19.1000	6 283
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 100)	39.9700	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	700	19.1000	4 883
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(700)	39.9500	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	200	19.1000	4 383
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(200)	39.9600	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	100	19.1000	4 283
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(100)	39.9100	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	200	19.1000	4 383
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(200)	39.8700	4 183
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	500	19.1000	4 683
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(500)	39.8600	4 183
Braithwaite, Joseph Lorne	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	223	37.1200	4 183
Park Avenue Holdin	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	645	36.8000	19 659
Evans, Elizabeth Susan	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	607	36.8000	29 072
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	355	36.8100	29 427
Leslie, David Arthur	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	30	36.6800	3 699
Shultz, C.E. (Chuck)	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	1 079	37.0300	9 356
Zupan, Leon Anthony	7	O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	4 000	16.6250	7 771
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 810)	38.7800	5 961
		O	2007-12-18	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(200)	38.7000	5 761
<i>Options \$13.35 (\$26.70) - February 23, 2010 Expiry</i>								
Beaumont, Glenn William	7	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	13.3500	5 200
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(700)	13.3500	4 500
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	13.3500	2 500
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(100)	13.3500	2 400
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	13.3500	1 400
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(200)	13.3500	1 200
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 200)	13.3500	0
<i>Options \$16.625 (\$33.25) - July 29, 2008 Expiry</i>								
Zupan, Leon Anthony	7	O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		6 900
<i>Options \$19.10 (\$38.20) - February 21, 2011 Expiry</i>								
Beaumont, Glenn William	7	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 200)	19.1000	8 800
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(2 100)	19.1000	6 700
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(700)	19.1000	6 000

		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options		(200)	19.1000	5 800
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options		(100)	19.1000	5 700
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options		(200)	19.1000	5 500
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options		(500)	19.1000	5 000
Enbridge Income Fund									
<i>Trust Units</i>									
Daniel, Patrick Darold	6								
RBC Dominion Secur	PI	O	2003-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				5 000
		O	2003-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				10 000
Love, Alison Taylor	6	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24		11.2200	354
Wade, Darby Jeffery	6								
Scotia McLeod ITF	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101		11.2200	1 321
EnCana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dyde, Kerry Don	7, 5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options		1 500	23.9000	4 117
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(100)	67.7200	4 017
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(100)	67.7400	3 917
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(300)	67.7300	3 617
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(500)	68.1000	3 117
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(500)	68.0500	2 617
		O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options		500	23.9000	3 117
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(500)	68.0500	2 617
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options		1 000	23.9000	3 617
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(300)	70.4000	3 317
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(200)	70.4200	3 117
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(500)	70.7500	2 617
Mackid, Linda	7, 5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options		1 000	23.9000	5 054
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(300)	70.2500	4 754
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(700)	70.2700	4 054
Nielsen, Valerie Anne Abe	4	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		94	67.9400	44 936
Oliver, Robert William (B	7, 5	O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options		400	23.9000	74 029
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(400)	69.0000	73 629
Schopp, John	7, 5	O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options		7 000	23.9000	16 336
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(500)	67.9500	15 836
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(100)	68.0200	15 736
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(100)	68.0100	15 636
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 400)	67.9700	13 236
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(500)	67.9400	12 736
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(1 500)	67.9200	11 236
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(300)	67.9000	10 936
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(900)	67.8400	10 036
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(300)	68.0000	9 736
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(100)	67.9800	9 636
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(100)	67.9600	9 536
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(200)	67.9900	9 336
Stevenson, William Arthur	7, 5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options		2 000	23.9000	24 850
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(900)	68.7000	23 950
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(100)	68.7100	23 850
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(1 000)	68.7000	22 850
<i>Options</i>									
Dyde, Kerry Don	7, 5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options		(1 500)	23.9000	70 500
		O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options		(500)	23.9000	70 000
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options		(1 000)	23.9000	69 000
Hinton, Thomas	7, 5	O	2008-01-07	D	59 - Exercice au comptant		(4 000)	48.2500	69 500
Mackid, Linda	7, 5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options		(1 000)	23.9000	8 500
Oliver, Robert William (B	7, 5	O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options		(400)	23.9000	193 000
Schopp, John	7, 5	O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options		(7 000)	23.9000	113 000
Stevenson, William Arthur	7, 5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options		(2 000)	23.9000	82 500
Endeavour Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cooke, Bradford	4, 5	O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		15 200	3.8500	1 206 350

		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	3.3500	1 238 350
Endev Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Endev Energy Inc.	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.8400	251 500
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.8100	274 500
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.8200	297 500
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.8500	320 500
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.8600	343 500
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.8100	366 500
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.8000	389 500
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.7900	412 500
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(412 500)		0
Endev Energy Inc. (formerly Flock Resour								
<i>Options</i>								
Robertson, William David	4	O	2006-03-17	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.7400	
		M	2006-03-17	D	50 - Attribution d'options	50 000		175 000*
ENERCHEM INTERNATIONAL INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Enerchem International In	1	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(38 800)		0
Hoy, Gordon Jerry	4							
BMO Nesbitt Burns	PI	O	2007-12-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 700	1.9200	21 700
		O	2007-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.0000	26 700
Energy Savings Income Fund								
<i>Droits Deferred Units</i>								
Brussa, John Albert	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	292	15.7100	3 118
Giffin, Gordon D.	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 025		8 728
KIRBY, MICHAEL	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	298		3 373
McMurtry, Roy	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	244		491
Segal, Hugh David	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	303		3 626
SMITH, BRIAN	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 205		14 063
<i>Options</i>								
BLOCH, PETER	5	O	2008-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	16.7000	50 000
<i>Parts de fiducie</i>								
BIRD, STEPHANIE	5	O	2008-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34	16.7000	1 394
BLOCH, PETER	5	O	2008-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Early, Richard	5	O	2008-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	59	16.7000	
		M	2008-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	59	16.7000	2 013
GODDARD, PAUL	5	O	2008-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90	16.7000	707
HARTWICK, KENNETH	5	O	2008-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	128	16.7000	7 002
Kellie, Diane	5	O	2008-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	38	16.7000	9 739
NEYLAN, MICHAEL	5	O	2008-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	64	16.7000	393
POTTER, GORD	5	O	2008-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	16.7000	1 583
Roy, Lynn	5	O	2008-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	56	16.7000	615
SCHNEIDER, ANDREW	5	O	2008-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	51	16.7000	478 529
Sheppard, Shelley	5	O	2008-01-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	16.7000	
		M	2008-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	16.7000	666
Energy Split Corp. II Inc.								
<i>Capital Yield Shares</i>								
Energy Split Corp. II Inc	1	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	52 110	8.8733	52 110*
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(52 110)	8.8733	0
<i>ROC Preferred Shares</i>								
Energy Split Corp. II Inc	1	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	559 267	25.0000	559 267*
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(559 267)	25.0000	0
EnerVest Diversified Income Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
EnerVest Diversified Mana	1	R	2007-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	5.3000	30 000*
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	5.3600	60 000*
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	5.3500	110 000*
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	5.3500	160 000*

		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	5.3400	210 000*
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	5.3200	260 000*
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	5.3200	310 000*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	5.2900	360 000*
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	49 100	5.2400	409 100*
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	5.2000	459 100*
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	5.1900	509 100*
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	5.2100	569 100*
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(569 100)		0
EnerVest Energy and Oil Sands Total Retu								
<i>Parts de fiducie</i>								
EnerVest Oil Sands Manage	1	O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.4000	900*
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	8.4100	5 600*
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	8.5100	9 100*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	14 096	8.6400	23 196*
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	8.4900	25 296*
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 074	8.5000	28 370*
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(28 370)		0
Ensign Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3	O	2007-12-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 400 000)	15.0000	19 864 801
N. Murray Edwards	PI	O	2003-01-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	1 400 000	15.0000	1 400 000
<i>Options</i>								
Dagenais, Glenn Orval Jam	5	O	2007-12-20	D	52 - Expiration d'options	(350 000)	6.2500	840 000*
		O	2007-12-27	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	6.2500	690 000*
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3	O	2007-12-20	D	59 - Exercice au comptant	(600 000)	6.2500	900 000
Moyes, Bruce Gordon	5	O	2007-12-27	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	6.2500	85 000*
Toth, Bryan Steven	5	O	2007-12-12	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	6.2500	205 000*
EPCOR Power L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Normand, Robert	4	O	2007-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	23.3000	1 000
Epic Data International Inc.								
<i>Options</i>								
Code, James Salter	5	O	2001-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2001-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Mant, Iain Robert	4	O	2007-10-25	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		15 000
	R	O	2007-10-24	D	50 - Attribution d'options	15 000		75 000
Equal Weight Plus Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
MacDonald, Joseph Francis	5	R						
Monticello Capital	PI	O	2007-12-21	I	46 - Contrepartie de services	23	6.9200	666
Equinox Minerals Limited								
<i>Deferred Share Unit</i>								
Mosher, David Vaughn	4	O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 664	5.3600	18 406
Penny, Brian W.	4	O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 996		27 609
TOMSETT, PETER WILLIAM	4	O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 993	5.3600	55 219
Equitable Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nanek, Randy	5	O	2007-12-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
<i>Options</i>								
Nanek, Randy	5	O	2007-12-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options Options granted</i>								
Markman, Caryn Melanie	5	O	2007-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Nanek, Randy	5	M	2007-12-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	R	O	2007-12-05	D	50 - Attribution d'options	30 000	28.5000	30 000
Erdene Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Akerley, Peter	4, 5	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	1.0800	253 550
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.0600	255 050

		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.0900	256 050	
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.0400	257 050	
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.0500	257 850	
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.0930	259 350	
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.1300	259 850	
Frazer, Diane Suzan	5	O	2007-12-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	1.4000	140 000	
<i>Options</i>									
Frazer, Diane Suzan	5	R	O	2007-05-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.3500	160 000*
ESI Entertainment Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Freeman, Christopher Hugh	4								
Christopher H. Fre	PI	O	2007-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.4500	122 000	
		O	2008-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	0.4500	115 000	
Esperanza Silver Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Casswell, Kim Charisse	5	O	2007-12-13	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.5800	29 600	
		O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	1.5400	23 500	
		O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.5500	18 500	
		O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	1.5300	9 600	
<i>Options</i>									
Casswell, Kim Charisse	5	O	2007-12-13	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.5800	100 000	
Espial Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abourizk, Nemer	5								
Abourizk Services	PI	O	2007-06-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	2.6500	9 000	
		O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.6500	10 000	
Donaldson, Pierre	4								
J.L. Albright IV P	PI	O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	237 707	2.9000	237 707	
		O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 035	2.9000	62 035	
J.L. Albright IV V	PI	O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200 258	2.9000	1 200 258	
EURO Ressources S.A.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Getty, Donald R.	4	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.4000	70 080	
Eurogas Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kirker, Raymond James	4	R	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.2400	362 659
European Goldfields Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dupuis, Francois	5	O	2007-12-31	D	36 - Conversion ou échange	75 000		145 519	
Reading, David	5	O	2007-12-31	D	36 - Conversion ou échange	210 000		515 775	
<i>Droits Restricted Share Unit</i>									
Reading, David	5	O	2007-12-31	D	36 - Conversion ou échange	(350 000)		0	
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Dupuis, Francois	5	O	2007-12-31	D	36 - Conversion ou échange	(75 000)		0	
Evertz Technologies Limited									
<i>Options</i>									
Gridley, Anthony Ronald	5	R	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	5 000	29.5800	30 000
Exco Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Exco Technologies Limited	1	O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	3.5000	5 300	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)		0	
Exploration Dia Bras inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
St-Michel, André	4, 5	R	O	2006-03-23	D	51 - Exercice d'options	81 667	0.2200	
		M	2006-03-23	D	51 - Exercice d'options	81 667	0.3000	106 667	
		O	2006-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	0.5300		
		O	2006-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	0.5600		

		O	2006-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.5600	
Ressources Orford	PI	O	2006-11-02	I	99 - Correction d'information	405 567		
		M	2006-11-02	I	99 - Correction d'information	385 567		385 567
Société de gestion	PI	M	2006-04-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	0.5300	293 067
		M	2006-04-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	0.5600	288 567
		M	2006-04-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.5600	277 567
		O	2006-11-02	I	99 - Correction d'information	(405 567)		
		M	2006-11-02	I	99 - Correction d'information	(385 567)		0
Exploration Diamond Frank inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
D'Amours, Isabelle	4, 5	O	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
McDonald, David	5	O	2007-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 190
Ressources Lutsvis	PI	O	2007-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 010
<i>Bons de souscription</i>								
McDonald, David	5							
Ressources Lutsvis	PI	O	2007-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 010
Exploration Lounor Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
FISET, GILLES	4, 5	O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Exploration Midland Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bonneau, Jacques	4	O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.6000	747 222
Branchaud, René	4, 5	O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16 667	0.6000	38 889
Carrière, Germain	4	O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16 667	0.6000	96 667
Janson, Jean-Pierre	4	O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.6000	1 244 148
MARTIN, INGRID	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.6000	20 000*
		O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16 000	0.6000	36 000
Roger, Gino	4, 5	O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	25 000	0.6000	297 222
Exploration Orbite VSPA Inc.								
<i>Actions Classe A</i>								
Chevrette, Charles	4	O	2007-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	160 000	0.1500	
		M	2008-01-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	160 000	0.1500	210 000
Phaneuf, Simon	4	O	2007-12-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	420 000		732 500
<i>Bons de souscription</i>								
Chevrette, Charles	4	O	2008-01-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	80 000		105 000
Exploration Puma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Proulx, André	5							
Gestion LesTrois	PI	O	2008-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4900	1 195 500
<i>Options</i>								
Boulay, Richard Albert	4	O	2007-06-19	D	50 - Attribution d'options	25 000		
		M	2007-06-19	D	50 - Attribution d'options	25 000		175 000*
Exploration Typhon Inc.								
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>								
McDonald, David	5	O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	136 360		1 065 025
Extencicare Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Tuttle, Paul	7	O	2007-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	192	15.0700	3 708
		O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 000)	12.4400	2 708
		O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(100)	12.4200	2 608
		O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(608)	12.4000	2 000
		O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 000)	12.4500	1 000
RRSP	PI	O	2007-12-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	15.3200	673
		O	2007-12-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(673)	12.0400	0
Fairborne Energy Ltd.								
<i>Actions échangeables</i>								
Walls, Richard Alan	4, 5	O	2007-12-18	D	36 - Conversion ou échange	(24 714)		0
Carolina Walls	PI	O	2007-12-19	I	36 - Conversion ou échange	(155 474)		0
RAW Energy Ltd.	PI	O	2007-12-19	I	36 - Conversion ou échange	(1 157 114)		0
<i>Actions ordinaires</i>								
Cugnet, Jackie Marie	5	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	6.6000	41 359

		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	6.6000	41 159
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	6.6000	32 859
Denham Commodity Partners	3	O	2007-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 422 820
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.3000	13 424 820
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.3700	13 425 220
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.3900	13 425 320
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 800	5.4000	13 479 120
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.4100	13 489 120
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	5.4300	13 494 920
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	5.4400	13 495 720
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 900	5.4500	13 504 620
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	5.4600	13 505 520
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	5.4700	13 507 220
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 900	5.4800	13 518 120
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 800	5.4900	13 525 920
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	103 200	5.5000	13 629 120
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.5100	13 633 120
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.5300	13 633 320
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.5400	13 633 420
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 000	5.5500	13 679 420
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.5600	13 679 720
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.5800	13 680 720
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 100	5.6000	13 696 820
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 800	5.6200	13 712 620
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	169 000	5.7000	13 881 620
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.7100	13 881 820
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.7200	13 881 920
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.7400	13 883 320
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 011 600	5.7500	14 894 920
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	173 200	6.0000	15 068 120
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.7500	15 068 220
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 400	5.8500	15 079 620
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	6.0500	15 083 320
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 550	6.0600	15 085 870
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 550	6.1000	15 105 420
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 100	6.1500	15 119 520
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	6.1600	15 121 020
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	6.2000	15 130 520
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	6.4400	15 131 970
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 450	6.4500	15 171 420
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 450	6.4700	15 172 870
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.4800	15 173 270
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 450	6.4900	15 174 720
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	209 500	6.5000	15 384 220
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.4400	15 386 220
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 900	6.4500	15 407 120
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	6.4700	15 407 420
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.4800	15 407 820
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	6.4900	15 410 720
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	6.5000	15 420 320
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	6.5100	15 423 320
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	6.5200	15 426 020
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.5300	15 426 120
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 100	6.5400	15 436 220
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	403 000	6.5500	15 839 220
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	6.4900	15 842 120
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	6.5000	15 854 120
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	6.5100	15 861 620
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 900	6.5200	15 876 520
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 700	6.5300	15 888 220
		O	2000-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.5400	13 423 820

		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	6.5500	15 900 220
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.5400	15 900 420
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180 800	6.5500	16 081 220
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34	6.5600	16 081 254
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	6.6000	16 090 254
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.6100	16 090 454
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.6200	16 090 554
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.6400	16 092 554
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.6500	16 093 054
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	124 500	6.6600	16 217 554
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	6.5500	16 222 954
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	6.5200	16 224 254
Hadley, Scott	5	O	2007-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	99 632		99 632
Summers, David Leslie	5	O	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	863 453		
		M	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	823 670		823 670
Chad Summers	PI	O	2007-12-19	I	36 - Conversion ou échange	15 000		
		M	2007-12-19	I	36 - Conversion ou échange	16 948		16 948
Erin Summers	PI	O	2007-11-19	I	36 - Conversion ou échange	15 000		
		M	2007-11-19	I	36 - Conversion ou échange	16 948		16 948
Joan Summers	PI	O	2007-11-19	I	36 - Conversion ou échange	227 286		
		M	2007-11-19	I	36 - Conversion ou échange	256 803		256 803
Latro Resources Lt	PI	O	2007-12-19	I	36 - Conversion ou échange	25 000		
		M	2007-12-19	I	36 - Conversion ou échange	28 246		28 246
VanSickle, Steven Robert	5	O	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	889 749		889 749
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	5.3500	894 649
Cassandra VanSickl	PI	O	2007-12-19	I	36 - Conversion ou échange	20 000		20 000
Lauren VanSickle	PI	O	2007-12-19	I	36 - Conversion ou échange	20 000		20 000
Mary VanSickle	PI	O	2007-12-19	I	36 - Conversion ou échange	256 100		256 100
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	5.3500	265 700
Walls, Richard Alan	4, 5	O	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	1 021 915		1 021 915
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 400	5.3300	1 033 315
Carolina Walls	PI	O	2007-12-19	I	36 - Conversion ou échange	263 140		263 140
RAW Energy Ltd.	PI	O	2007-12-19	I	36 - Conversion ou échange	2 653 358		2 653 358
<i>Bons de souscription</i>								
Hadley, Scott	5	O	2007-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	75 000		75 000
Walls, Richard Alan	4, 5	O	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	650 000		650 000
<i>Performance Incentive</i>								
Walls, Richard Alan	4, 5	O	2003-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	23 095		23 095
<i>Restricted Incentive</i>								
Summers, David Leslie	5	O	2007-12-18	D	36 - Conversion ou échange	42 166		
		M	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	42 166		42 166
Walls, Richard Alan	4, 5	O	2003-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	9 829		9 829
Fairborne Energy Trust								
<i>Bons de souscription</i>								
Walls, Richard Alan	4, 5	O	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	(650 000)		0
<i>Parts de fiducie</i>								
Walls, Richard Alan	4, 5	O	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	(988 320)		0
Carolina Walls	PI	O	2007-11-19	I	36 - Conversion ou échange	(51 803)		0
RAW Energy Ltd.	PI	O	2007-12-19	I	36 - Conversion ou échange	(1 080 481)		0
<i>Performance Trust Units</i>								
Walls, Richard Alan	4, 5	O	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	(23 095)		0
<i>Restricted Trust Units</i>								
Walls, Richard Alan	4, 5	O	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	(9 829)		0
Faircourt Gold Income Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Waterson, Douglas John	7							
Sandra Waterson	PI	O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.0000	500

		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.8000	1 000
<i>Parts</i>								
Taerk, Charles G.	6	R	O	2007-10-30	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 600	10.0000 2 600
Faircourt Split Trust								
<i>Actions privilégiées</i>								
Faircourt Asset Managemen	8		O	2007-12-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 274	10.0000 11 844
			O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	10.0000 10 570
			O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	10.0000 8 844
			O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	10.0000 8 244
Marigold Corporation	3	R						
CDS	PI	O	2006-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	10.2500	82 400
Waterson, Douglas John	4		O	2007-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(123)	10.5347
			M	2007-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(133)	10.5347 367
RESP	PI	O	2007-10-22	I	38 - Rachat ou annulation	(197)	10.5347	
			M	2007-10-22	I	38 - Rachat ou annulation	(214)	10.5347 586
RRSP	PI	O	2007-10-22	I	38 - Rachat ou annulation	(741)	10.5347	
			M	2007-10-22	I	38 - Rachat ou annulation	(801)	10.5347 2 199
RRSP - Sandra Wate	PI	O	2007-10-22	C	38 - Rachat ou annulation	(493)	10.5347	
			M	2007-10-22	C	38 - Rachat ou annulation	(534)	10.5347 1 466
Sandra Waterson	PI	O	2007-10-22	C	38 - Rachat ou annulation	(246)	10.5347	
			M	2007-10-22	C	38 - Rachat ou annulation	(267)	10.5347 733
<i>Parts de fiducie</i>								
Faircourt Asset Managemen	8		O	2007-12-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 274	9.9009 18 626
Fairfax Financial Holdings Limited								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Godown, Jonathan	7		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
			M	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		2 390
<i>Options</i>								
Godown, Jonathan	7		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		1 490
Libby, Douglas	7		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		1 086
FairWest Energy Corporation								
<i>Débitures Convertible</i>								
Mackie, Marion Dorothea	5		O	2005-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		R	O	2007-12-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 5 000.00	\$ 5 000.00*
Fancamp Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chapman, Debra Joan	4, 5		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	1.6000 190 000
Fiducie de sables bitumineux et de mega-								
<i>Parts</i>								
Oil Sands and Energy Mega	1		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.0450 10 000
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.0450 0
			O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.1900 10 000
			O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.1900 0
			O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.1700 5 000
			O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.1700 0
			O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.1900 10 000
			O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.1900 0
			O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	8.2669 3 900
			O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	8.2669 0
Fiducie houillère canadienne Fording								
<i>Parts</i>								
Ashar, Mayank Mulraj	6		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		1 023
Fifty-Plus.Net International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
1068265 Ontario Limited	3		O	1999-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		9 200 000
MRHD Holdings Limi	PI	O	1999-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-28	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 500 000	0.1000 12 500 000
Znaimer, Moses	4, 5, 3							
Olympus Management	PI	O	2007-12-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	131 000 000	0.1000 131 000 000
<i>Bons de souscription</i>								

Znaimer, Moses	4, 5, 3							
Olympus Management	PI	O	2007-12-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	30 000 000	0.1000	30 000 000
Financière Sun Life inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anderson, James	5							
Royal Trust Corpor	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	188	51.6234	480
Ausman, Greg	5	O	2004-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	54.2817	4
Bailey, David	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	309	51.6278	1 988
Bancroft, Ian	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	80	51.6241	331
Bogart, Thomas A.	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	161	52.1786	8 728
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	56	53.745	8 784
Brooks, Cindy	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	51.6169	531
Connor, Dean	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	170	51.6263	218
Cusworth, Greta	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	169	51.8754	1 181
Dougherty, Kevin	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	214	51.6290	865
Freyne, Colm Joseph	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	180	51.6457	777
Friesen, Ron	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	51.5458	367
Garramone, Jack	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	56	53.3745	8 935
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	181	51.0580	1 898
Gibara, Germaine	4	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	53.3745	4 178
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	53.3745	
		M	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	55.3745	4 177
Hodges, Nigel	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	132	53.3745	20 956
Madge, Larry	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	107	52.6165	556
Mckenney, Richard	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	263	51.6220	316
McLaren, K. Louise	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	197	51.6131	1 440
Merin, Mitchell	4	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	54.9100USD	810
		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	189	54.9000USD	999
Ohannessian, Dikran	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	610	51.6127	4 681
Parent, Brigitte	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	205	51.6171	1 209
Sharkey, Robert	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115	51.6130	740
Stewart, Donald A.	4, 5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 508	51.5887	26 255
Stoughton, W. Vickery	4	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	75	54.7900USD	5 168
Stramaglia, Michael	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	216	51.6188	1 106
Sun Life Financial	1	O	2007-12-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	54.7898	150 000
		O	2007-12-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	54.7898	
		M	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	54.7898	150 000
		O	2007-12-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	156 200	54.7898	306 200
		O	2007-12-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	156 200	54.7898	
		M	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	156 200	55.0449	306 200
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(306 200)		0
		O	2007-12-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	51.2500	1 306 200
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000 000)		306 200
		O	2007-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 200 000	50.7500	1 506 200
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200 000)		306 200
Thomson, Lesley	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	97	51.6275	211
Walker, Peter	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	871	51.6219	5 409
Wilson, Joan M.	5	M	2007-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	52.6112	1 170
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	54.7612	1 177
		O	2007-10-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	52.6112	
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	150	51.6220	830
Wilson, Robert	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	227	51.6160	1 409
<i>Deferred Share Units</i>								
Accum, Claude	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46	55.7100	7 474
Anderson, James	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	55.7100	11 583
Bailey, David	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	55.7100	1 476
Baillie, James C.	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	250	55.0900	9 490
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	55.1800	9 547
Bancroft, Ian	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	55.7100	886

Bogart, Thomas A.	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	165	55.7100	27 188
Carmany III, George	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	531	55.0900	6 018
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34	55.1800	6 052
Clappison, John	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	509	55.0900	4 118
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	55.1800	4 140
Connor, Dean	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	55.7100	3 228
Cusworth, Greta	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	55.7100	6 640
Dougherty, Kevin	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	55.7100	11 028
Fay, Mary	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	55.7100	6 546
Freyne, Colm Joseph	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	55.7100	4 699
Friesen, Ron	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	55.7100	13 488
Ganong, David A.	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	387	55.0900	8 437
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	55.1800	8 487
Garramone, Jack	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	55.7100	2 837
Gibara, Germaine	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	517	55.0900	10 486
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	55.1800	10 548
Goss, Norton	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	55.7100	783
Gubbay, Keith	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	55.7100	6 120
Hodges, Nigel	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	55.7100	7 383
Hoeg, Krystyna	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	860	55.0900	16 805
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	98	55.1800	16 903
Kerr, David Wylie	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	538	55.0900	6 712
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	38	55.1800	6 750
Kesner, Idalene	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	250	55.0900	4 845
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	55.1800	4 873
Madge, Larry	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	55.7100	1 770
Mansbridge, Robert	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	55.7100	1 830
Mckenney, Richard	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	91	55.7100	15 061
McLaren, K. Louise	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	95	55.7100	15 556
Merin, Mitchell	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	531	55.0900	1 314
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	55.1800	1 319
Nadeau, Bertin	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	250	55.0900	4 845
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	55.1800	4 873
Ohannessian, Dikran	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	55.7100	9 475
Osborne, Ronald Walter	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	803	55.0900	9 913
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	56	55.1800	9 969
Parent, Brigitte	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31	55.7100	5 088
Rajotte, Stephan	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	55.7100	6 455
Saksons, Imants	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	55.7100	3 911
Salipante, Robert	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	325	55.7100	53 601
Sharkey, Robert	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	55.7100	11 140
Shunney, Michael	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	151	55.7100	24 805
Stewart, Donald A.	4, 5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 204	55.7100	198 412
Stoughton, W. Vickery	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	250	55.0900	4 845
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	55.1800	4 873
Thomson, Lesley	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	55.7100	1 226
Van Leer, Michele	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	55.7100	1 798
Walker, Peter	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	55.7100	857
Wilson, Robert	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	55.7100	13 337
Wright, John	5	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	110	55.7100	18 063
Finning International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Finning International Inc	1	O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	615 100		615 100
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(615 100)		0
<i>Parts Deferred Share Units</i>								
Bacarreza, Ricardo	4	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	92	29.7600	27 505
		R	2007-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	111	31.6700	27 616
Bone, Andrew William	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	29.7600	3 873
Carter, James Edward Clar	4	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1	29.7600	427
		O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	723	27.6600	1 261
		R	2007-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	111	31.6700	538

Dickinson, Neil Robert	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	126	29.7600	37 476	
Dinning, James Francis	4	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	84	29.7600	22 513	
Finlay, Gordon Rea	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	29.7600	3 862	
Fraser, Andrew Stewart	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	156	29.7600	46 529	
Harrod, Darcy Joel	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	29.7600	3 873	
Hernandez, Daniel	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	21	29.7600	6 158	
Kalra, Sandeep Kumar	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	83	29.7600	24 833	
Mallett, Stephen	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	386	29.7600	114 988	
Marks, Anna Pia	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	63	29.7600	18 890	
Merinsky, Thomas Michael	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	29.7600	3 873	
Netherway, Robert William	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	149	29.7600	44 489	
O'Neill, Kathleen M.	4	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	29.7600	1 067	
O'Sullivan, Donald Stacey	4	R	O	2007-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	111	31.6700	1 178
		O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	181	29.7600	53 903	
		O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	569	27.6600	54 583	
Parker, David Edward	5	R	O	2007-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	111	31.6700	54 014
		O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	156	29.7600	46 527	
Penn, Michael Houghton	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	149	29.7600	44 489	
Pinette, Conrad Alfred	4	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	355	29.7600	106 086	
		R	O	2007-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	276	31.6700	106 362
Primrose, David Francis N	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	29.7600	3 873	
Prince, George Stanley	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	29.7600	3 873	
Reid, Ian MacNevin	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	397	29.7600	118 062	
Reid, John McDonald	4	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	20	29.7600	5 925	
		O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	777	27.6600	6 813	
		R	O	2007-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	111	31.6700	6 036
Saavedra, Sergio Alberto	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	52	29.7600	15 495	
Sherlock, Brian Foster	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	96	29.7600	28 706	
Simon, Andrew Henry	4	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	98	29.7600	29 334	
		R	O	2007-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	111	31.6700	29 445
Sprout, Douglas William	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	252	29.7600	75 040	
Thomas, Christopher	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	149	29.7600	44 489	
Turner, Bruce Lyndon	4	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10	29.7600	2 842	
		R	O	2007-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	111	31.6700	2 953
Villegas, Juan Carlos	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	143	29.7600	42 790	
Waites, Michael T.	4	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	35	29.7600	10 408	
Wenger, Kevin Larry	5	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	90	29.7600	26 669	
Whitehead, Douglas Willia	4	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 459	29.7600	434 170	
Willson, John Michael	4	O	2007-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	94	29.7600	27 972	
		R	O	2007-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	111	31.6700	28 083
First Capital Realty Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lachance, Sylvie	5	O	2007-12-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	24 461	24.8900		
		M	2007-12-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	24 461	24.8900	63 794	
<i>Débetures convertibles 5.50 Unsecured Subordinated Debentures</i>									
alony-hetz properties and	3								
a.h. canada holdin	PI	O	2007-12-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 3 000 000.00	0.9825	\$ 33 008 000.00	
Gazit Canada Inc.	3	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	0.9500	\$ 121 657 000.00	
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 12 000.00	0.9500	\$ 118 669 000.00	
	R	O	2007-12-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(\$ 3 000 000.00)	0.9820	\$ 118 647 000.00	
First Uranium Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Danana, John Sembie	7, 5								
Blackmont Capital	PI	O	2006-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 429)	9.3500	(11 429)	
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 857)	9.1000	(14 286)	

			O	2007-12-31	I	51 - Exercice d'options	14 286	7.0000	0
Citibank, N.A., Lo	PI		O	2006-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 141 009	7.0000	5 141 009
Desert Charm Tradi	PI		O	2006-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2004-12-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	7.0000	1 000 000
			O	2007-12-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 000 000)	9.5000	0
Kgomongwe, Ari Rasempe Le	7								
Blackmont Capital	PI		O	2006-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 429)	9.3500	(11 429)
			O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 143)	9.1000	(28 572)
			O	2007-12-31	I	51 - Exercice d'options	28 572	7.0000	0
Citibank, N.A., Lo	PI		O	2006-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 141 009	7.0000	5 141 009
Desert Charm Tradi	PI		O	2006-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	7.0000	1 000 000
			O	2007-12-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 000 000)	9.5000	0
<i>Options</i>									
Danana, John Sembie	7, 5		O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	(14 286)	7.0000	28 571
Kgomongwe, Ari Rasempe Le	7		O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	(28 572)	7.0000	14 285
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Gomberg, Gene	2	R	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	30.1385USD	36 600
		R	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	30.0533USD	43 200
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fix									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Funds Management	4		O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 466	17.6885	1 466
			O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	(1 466)	17.6885	0
Flaherty & Crumrine Inves	1		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.7500	2 000
			O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.7500	0
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.8000	2 000
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.8000	0
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.6500	2 000
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.6500	0
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.5000	2 000
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.5000	0
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.4900	1 000
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	17.4900	0
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.3000	2 000
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.3000	0
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	17.2200	4 000
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	17.2200	0
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	17.0000	1 600
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	17.0000	0
			O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	17.0000	2 500
			O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	17.0000	0
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.0000	2 000
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.0000	0
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.8700	2 000
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.8700	0
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.8500	2 000
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.8500	0
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.8400	1 000
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	16.8400	0
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	500	16.8200	500
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	16.8200	0
			O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.7700	2 000
			O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.7700	0
			O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.7500	1 000
			O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	16.7500	0
			O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.7000	1 000
			O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	16.7000	0

O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.6300	2 000
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.6300	0
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.6200	2 000
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.6200	0
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.5200	2 000
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.5200	0
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.5000	1 000
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	16.5000	0
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.4800	2 000
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.4800	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.3800	3 000
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.3800	0
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.3500	2 000
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.3500	0
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.3000	1 000
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	16.3000	0
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.3100	2 000
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.3100	0
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.3100	2 000
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.3100	0
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.3100	2 000
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.3100	0
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.3000	1 000
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	16.3000	0
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	16.2500	500
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	16.2500	0
O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.3900	2 000
O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.3900	0
O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.2400	2 000
O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.2400	0
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	16.1600	600
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	16.1600	0
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	16.1600	1 600
O	2007-12-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 600)	16.1600	0
M	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	16.1600	0

Flaherty & Crumrine Investment Grade Pre

<i>Parts de fiducie</i>								
Brompton Funds Management	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	985	17.4059	985
		O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	(985)	17.4059	0
Flaherty & Crumrine Inves	1	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	(985)	17.4059	14 011
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(611)	17.6000	13 400
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.4500	11 400
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	17.4500	10 700
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.4500	8 700
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	17.4000	7 700
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	17.4000	7 200
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.6000	5 200
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.4500	3 200
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	17.3000	2 200
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.4500	0
		M	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.2500	200
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	17.4500	0
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.7000	19 200
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	17.7000	18 700
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.6500	20 700
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.6500	18 700
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.5000	20 700
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.5000	18 700
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.5000	18 800
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	17.5000	18 700
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.2500	20 700

O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.2500	18 700
O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.2000	19 700
O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	17.2000	18 700
O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.1500	19 700
O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	17.1500	18 700
O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	17.1000	19 300
O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	17.1000	18 700
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.1500	16 996
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	17.1500	14 996
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.0000	15 496
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	17.0000	14 996
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.8700	15 996
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	16.8700	14 996
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	800	16.8600	15 796
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	16.8600	14 996
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.9500	
M	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.9500	16 996
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.9500	14 996
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	16.9200	15 796
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	16.9200	14 996
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.8600	16 996
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.8600	14 996
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.8000	15 996
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	16.8000	14 996
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.7300	16 996
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.7300	14 996
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.5800	17 996
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.5800	14 996
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	16.5500	17 496
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	16.5500	14 996
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	16.5000	15 496
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	16.5000	14 996
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	300	16.4900	15 296
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	16.4900	14 996
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.4900	16 996
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.4900	14 996
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	16.3400	17 596
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	16.3400	14 996
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.1200	16 996
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.1200	14 996
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.3500	15 996
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	16.3500	14 996
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.2600	16 996
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.2600	14 996
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.1100	16 996
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.1100	14 996
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	16.0000	16 996
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	16.0000	14 996
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	15.9500	15 996
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	15.9500	14 996
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.9800	16 996
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	15.9800	14 996
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	15.8700	15 996
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	15.8700	14 996
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.8300	16 996
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	15.8300	14 996
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	15.8300	16 496
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	15.8300	14 996
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.8000	15 496
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	15.8000	14 996
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	15.7000	15 996

		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation		(1 000)	15.7000	14 996	
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation		2 000	15.5100	16 996	
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation		(2 000)	15.5100	14 996	
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation		800	15.4400	15 796	
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation		(800)	15.4400	14 996	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		2 000	15.7000	16 996	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		(2 000)	15.7000	14 996	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		1 000	15.7000	15 996	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		(1 000)	15.7000	14 996	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation		2 000	15.6000	16 996	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation		(2 000)	15.6000	14 996	
Flint Energy Services Ltd.										
<i>Actions ordinaires</i>										
	Carry, Shawn	5	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.8900	10 200	
			O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	17.9000	15 000	
	Reid, Lyle	4	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	10 000	10.6850	10 000	
			O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	10 000	11.5700	20 000	
			O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	6 668	12.5000	26 668	
			O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.6340	16 668	
			O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.5010	6 668	
			O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 668)	17.5110	0	
	SCF-IV, L.P.	3	R	O	2007-12-18	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(1 762 355)	18.1400	6 710 505
<i>Options</i>										
	Reid, Lyle	4	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		50 000	
			O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		40 000	
			O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(6 668)		33 332	
Focused Global Trends Fund										
<i>Parts</i>										
	Murdoch, W. Neil	5								
	gisele murdoch	PI	O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.7000	2 500	
Fonds avantageux BG indice des fiducies										
<i>Parts de fiducie</i>										
	BG Advantaged S&P/TSX Inc	1	O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.8100	1 000	
			O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	12.8100	0	
			O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.9900	3 000	
			O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.9900	0	
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.9000	400	
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	12.9000	0	
			O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.9000	3 000	
			O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.9000	0	
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.7100	3 000	
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.7100	0	
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.7000	2 000	
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	12.7000	0	
			O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.8300	200	
			O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	12.8300	0	
			O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	12.8300		
		M	O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	12.8300	1 600	
			O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	12.8300	0	
			O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	12.8300	2 900	
			O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	12.8300	0	
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.7000	5 000	
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	12.7000	0	
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.7000	3 000	
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.7000	0	
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.6500	2 000	
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	12.6500	0	
			O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	12.5600	6 000	
			O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	12.5600	0	
			O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	12.4300	1 500	
			O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	12.4300	0	

Fonds avantageux d'obligations de société								
<i>Parts</i>								
BG Advantaged Corporate B	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	7.8500	2 200
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	7.8500	0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.8000	3 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.8000	0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.8000	3 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.8000	0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.7800	3 000
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.7800	0
Fonds de placement immobilier BTB								
<i>Parts de fiducie</i>								
Cyr, Benoit	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 280	2.2000	4 980
Léonard, Michel	4, 5	O	2008-01-08	D	46 - Contrepartie de services	30 565	2.2500	210 654
Polatos, Peter	4, 5	O	2008-01-08	D	46 - Contrepartie de services	19 298	2.2500	264 136
Fonds de placement immobilier d'immeuble								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sadowski, Marvin	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	15.7100	16 800
Fonds de Placement Immobilier H&R								
<i>Parts</i>								
Froom, Larry	5	O	2006-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	19.0500	2 000
Hofstedter, Thomas J.	4, 5							
Thomas Hofstedter	PI	O	2003-05-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 400	19.0000	6 400
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 600	18.9700	20 000
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.0700	405 000
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.0500	410 000
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.0200	415 000
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.0100	420 000
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	19.0000	440 000
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	18.8900	446 500
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	18.8500	451 500
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	18.8000	455 000
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	19.0000	459 800
Rutman, Ronald C.	4							
FEZ Financial Corp	PI	O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	18.9500	694 440
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	19.0000	729 440
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 300	19.0500	740 740
Gerald Rutman	PI	O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	19.5600	13 243
Jonathan Rutman	PI	O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	19.5600	22 195
Laila Rutman	PI	O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	19.5600	21 641
Reena Rutman	PI	O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	19.5600	22 859
Soshana Rutman	PI	O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	19.5600	21 908
Fonds de Placement Immobilier InnVest								
<i>Parts de fiducie</i>								
Mangalji, Fereed Sadrudin	4							
Westmont Hospital	PI	O	2007-12-14	C	35 - Dividende en actions	2 915	9.9300	533 122
Mangalji, Majid	5	O	2007-12-14	C	35 - Dividende en actions	2 915	9.9300	533 122
Fonds de revenu à pondération égale BG d								
<i>Parts</i>								
BG Top 100 Equal Weighted	1	O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9400	3 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.9400	0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.8800	3 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.8800	0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9000	3 000
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.9000	0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	8.8300	2 600
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	8.8300	0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.7200	500
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.7200	0

O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.8500	2 000
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.8500	0
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.8700	1 000
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.8700	0
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.8400	1 000
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.8400	0
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.8200	1 000
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.8200	0
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	8.8000	6 700
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	8.8000	0
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.7900	1 300
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	8.7900	0
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.7500	2 000
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.7500	0
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	8.8000	2 600
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	8.8000	0
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	8.7700	3 400
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	8.7700	0
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.7400	500
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.7400	0
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.7300	1 000
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.7300	0
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.7200	500
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.7200	0
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.8000	3 000
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.8000	0
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.7000	4 000
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	8.7000	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.6500	2 000
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.6500	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.6000	2 000
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.6000	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.6300	1 000
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.6300	0
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.5900	2 000
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.5900	0
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.4800	1 000
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.4800	0
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.6400	2 000
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.6400	0
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.5900	1 000
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.5900	0
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.5500	2 000
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.5500	0
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.6400	1 000
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.6400	0
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.6100	2 000
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.6100	0
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.8000	500
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.8000	0

Fonds de revenu avantageux BG à pondérat*Parts*

BG Advantaged Equal Weigh	1	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.7000	600
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	9.7000	0

Fonds de revenu Benvest New Look*Options*

Boulangier, Claire	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	5 000	7.2600	15 000
Pageau, Mario	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	5 000	7.2600	28 000
Reimnitz, France	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	5 000	7.2600	15 000
Rouleau, Caroline	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	5 000	7.2600	18 000
St-Amant, Linda	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	3 000	7.2600	6 000

Fonds de Revenu Divertissement Madacy								
<i>Parts</i>								
Clarke Inc.	3	O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.4000	1 761 698*
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 100	2.4300	1 768 798*
		R	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 700	2.5800	1 802 498*
Fonds de revenu GENIVAR								
<i>Parts de fiducie</i>								
Boucher, Marcel	5	O	2007-12-17	D	97 - Autre	1 440		6 440
Boudreault, Jean	5	O	2007-12-17	D	97 - Autre	96		3 096
Dandurand, Robert	5	O	2006-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	96		96
Ettehadieh, Ali	4, 7, 6, 5	O	2006-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	24		24
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	(24)		0
Lortie, Yves	5	O	2006-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	96		96
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	(96)		0
Perreault, François	5	O	2006-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	241		241
Richer, Louis-Martin	4	O	2007-12-17	D	97 - Autre	48		1 248
Rivard, marc	5	O	2007-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	144		144
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	(144)		0
Shoiry, Pierre	4, 7, 6, 5	O	2006-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	4 828		4 828
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	(4 828)		0
Smith, Anita Louise	7	O	2006-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	149		149
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	(149)		0
Tremblay, Éric	5	O	2006-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	241		241
		O	2007-12-17	D	97 - Autre	(241)		0
Fonds de revenu Groupe Santé Medisys								
<i>Droits Restricted Units under MHGIF RUP</i>								
Bergevin, Éric	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 333		8 333
Bybelezer, Henri	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 667		16 667
Cloutier, Julie	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		50 000
Elman, Stuart Mitchell	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		60 000
Gottschalk, Shari Lynn	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 333		16 666
Kolber, Sénateur Leo E.	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	833		1 666
McLennan, John T.	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 389		2 778
Tanguay, Louis A.	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 233		2 466
Tse, Bryant	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		55 536
<i>Parts</i>								
Bybelezer, Henri	5	O	2008-01-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	7.5000	1 880
Fonds de revenu Hartco								
<i>Parts de fiducie</i>								
Hartco Administration Inc	2	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 333)		3 534
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.6800	4 734
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	4.6800	5 534
Proulx, Jean Louis	5	O	2005-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 333		3 333
Fonds de Revenu Hélicoptères Canadiens								
<i>Parts de fiducie</i>								
Bergnach, Edward Peter	7	O	2007-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 273		7 273
LTIP Plan	PI	O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 273		
		M	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 273)		4 546
Blais, Jean-Pierre	4, 7	O	2007-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	6 819		179 677
		O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 819)		13 638

Blakely, Robert George	7		O	2007-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 273		9 273
			O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 273)		4 546
Lafleur, Robert Jean	7		O	2007-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 273		12 273
			O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 273)		4 546
Morton, Simon William	7		O	2007-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 273		11 573
			O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 273)		4 546
Olson, Mark Lewis	7		O	2007-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 273		7 273
			O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 273)		4 546
Payette, Claude	7		O	2007-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 273		4 773
			O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 273)		4 546
Wall, Don Ed	4, 7		O	2007-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	6 819		179 677
			O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 819)		13 638
Fonds de Revenu Macquarie Énergie et Inf									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brown, Derek	4, 5		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 203	9.5833	5 670
Fonds de Revenu Pages Jaunes									
<i>Options</i>									
Port, Stephen	7	R	O	2007-05-17	D	51 - Exercice d'options	(2 857)	3.9200	2 859
Wambolt, Scott	5	R	O	2007-02-28	D	51 - Exercice d'options	(61 230)	3.9200	122 458
<i>Parts</i>									
Wambolt, Scott	5	R	O	2007-02-28	D	51 - Exercice d'options	61 230	3.9200	118 598
		R	O	2007-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 230)	13.6516	57 368
<i>Parts de fiducie Restricted Unit - Restricted Unit Plan</i>									
Blundell, Jamie	7		O	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 990
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	699	14.6391	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	699	14.6391	11 284
			O	2007-09-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 344	13.4600	32 617
Clarke, Douglas	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	773	14.6391	15 470
Dykun, Josée	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	583	14.6391	10 839
Lalonde, Paul	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	449	14.6391	8 343
Lavoie, Nicolas	5		O	2006-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 099
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	644	14.6391	16 082
Lebrun, Geneviève	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	423	14.6391	7 859
Lion, Jean-Pascal	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	583	14.6391	10 839
Maillé, Ginette	5		O	2004-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	26 697	11.8000	
			M	2004-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 348	11.8000	13 348
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 813	13.8500	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 396	13.8500	26 000
Oberleitner, Barbara	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	14.6391	1 238
Paupé, Christian	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 373	14.6391	44 131
Port, Stephen	7		O	2007-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 463
Proteau, Yvan	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	583	14.6391	10 839
Ramsay, François	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	529	14.6391	9 833
Richmond, D. Lorne	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	452	14.6391	8 401
Romero, Kirk	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	248	14.6391	6 784
Tellier, Marc	4, 5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 764	14.6391	125 812
Wambolt, Scott	5		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	770	14.6391	14 323
Fonds de revenu Supremex									
<i>Parts de fiducie</i>									
Cyr, Gilles	4, 5								
RRSP	PI		O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.8000	23 200*
			O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	5.9130	27 500*
			O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.8300	32 500*
Fonds de revenu TransForce									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bédard, Alain	4, 5		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87 246	9.1000	4 076 655

		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87 246	9.1000	
		M	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	108 918	9.1000	4 098 327
Dean, Johanne	5	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 542	9.1000	44 248
		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 542	9.1000	
		M	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11 959	9.1000	46 665
Desaulniers, Sylvain	5	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 724	9.1000	24 131
		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 724	9.1000	
		M	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 959	9.1000	26 366
Kailly, Darshan	7	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22 642	9.1000	90 087
		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22 642	9.1000	
		M	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28 374	9.1000	95 819
Diana Kailly	PI	O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.1700	14 500
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.1500	14 000
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.1700	13 500
Langlois, Josiane M.	5	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 543	9.1000	17 058
		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 543	9.1000	
		M	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 225	9.1000	
		M'	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 225	9.1000	18 740
Martel, Chantal	5	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 089	9.1000	10 900
		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 089	9.1000	
		M	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 111	9.1000	11 922
Potvin, Richard Jr.	5	O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	9.1500	24 256
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.2000	21 256
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	9.2000	10 256
		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 542	9.1000	19 798
		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 542	9.1000	
		M	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 005	9.1000	22 261
Vitale, Salvatore	5	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 086	9.1000	19 528
		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 086	9.1000	
		M	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16 451	9.1000	22 893
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 728)	9.1000	15 165
fonds de Revenu BFI Canada								
<i>Parts (Ordinary Units)</i>								
Gustafson, John Charles	7	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	26.2626USD	4 403
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	26.4138USD	3 103
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	26.4239USD	3 003
<i>Parts de fiducie Deferred Stock Units</i>								
Wright, Joseph Henry	4	O	2007-12-27	D	46 - Contrepartie de services	334	24.9900	6 419
Fonds d'infrastructures mondiales cotées								
<i>Parts</i>								
Sentry Select Lazard Glob	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.1200	4 000
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	8.1200	0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	8.1000	2 800
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	8.1000	0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.5000	5 000
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.5000	0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.5500	5 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.5500	0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.5100	5 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.5100	0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.4500	5 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.4500	0
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.3500	5 000
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.3500	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.3300	5 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.3300	0
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.2000	5 000
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	8.2000	0
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.3000	10 000
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.3000	0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.9700	400

		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	7.9700	0
Fonds Enerplus Resources								
<i>Full Value Unit Plan</i>								
CAZA, JO-ANNE M.	5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 942)	38.8100	3 249
DUNDAS, Ian Charles	5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 388)	38.8100	13 538
KERR, GORDON J.	4, 5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 632)	38.8100	31 554
MCCOY, David	5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 942)	38.8100	5 665
STEVENS, Daniel M.	5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 942)	38.8100	4 472
TANNER, Garry	5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 388)	38.8100	18 410
WATERS, Robert J.	5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 388)	38.8100	13 998
<i>Parts</i>								
CAZA, JO-ANNE M.	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	127	39.1425	11 646
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 571	39.2200	15 217
Daniels, Raymond John	5	O	2007-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 540
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	39.1425	1 601
Dodge, Edwin V.	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	40.2500	
		M	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	40.2500	6 525
DUNDAS, Ian Charles	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244	39.1425	24 549
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 230	39.2200	30 779
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 983	39.2200	33 762
FORD, Wayne G.	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	132	39.1425	6 720
GRAY, Rodney	5	O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 040	40.2500	5 858
HAMMOND, Larry, Patrick	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	196	39.1425	5 253
Hodgins, Robert Bruce	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	40.2500	
		M	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	40.2500	1 400
Jenson Labrie, Jodine Jul	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	107	39.1425	125
KAWA, Lionel George	5	O	2007-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			275
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	121	39.1425	396
KERR, GORDON J.	4, 5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	383	39.1425	
		M	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	383	39.1425	52 916
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 357	39.2200	63 273
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 772	39.2200	68 045
Koury, Jennifer F.	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	157	39.1425	654
Le Dain, Eric G.C.	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	151	39.1425	244
MARTIN, DOUGLAS R.	4	O	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 600	40.2500	7 585
MCCOY, David	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	195	39.1425	11 235
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 571	39.2200	14 806
NORMAND, Robert L.	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	793	40.2500	
		M	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	793	40.2500	3 589
Roane, Glen Dawson	4	O	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	40.2500	5 525
SETH, WAZIR, CHAND	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	40.2500	
		M	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	40.2500	5 525
STEVENS, Daniel M.	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	154	39.1425	12 986
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 571	39.2200	16 557
TANNER, Garry	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	255	39.1425	17 401
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 230	39.2200	23 631
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 579	39.2200	27 210
WATERS, Robert J.	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244	39.1425	25 474
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 230	39.2200	31 704
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 983	39.2200	34 687
WEST, Donald	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	793	40.2500	
		M	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	793	40.2500	5 238
WHEELER, Harry B.	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	40.2500	
		M	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	40.2500	230 966
		O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 650	40.2000	229 666
ZORICH, Robert L.	4	O	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	793	40.2500	10 471
<i>Parts de fiducie - Employee Performance Incentive Plan ("EPIP")</i>								
GRAY, Rodney	5	O	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 198
Koury, Jennifer F.	5	R	2007-10-01	D	59 - Exercice au comptant	(641)	46.1100	641
<i>Parts de fiducie - Restricted Units Long-term Incentive</i>								

<i>Plan ("</i>								
DUNDAS, Ian Charles	5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 889)	51.1400	6 955
KERR, GORDON J.	4, 5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 822)	51.1400	9 243
TANNER, Garry	5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 866)	51.1400	8 695
WATERS, Robert J.	5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 889)	51.1400	6 528
WHEELER, Harry B.	4	O	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 300
		O	2008-01-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 650)		1 650
Fonds SFK Pâte								
<i>Parts de fiducie</i>								
Bernier, André	7	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.3000	64 488
Foremost Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Grenon, James Terrence	3							
James Grenon	PI	O	2007-12-31	I	97 - Autre	507 416		11 759 092
Fortis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Daley, William J.	7	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	10 734	12.8100	40 306
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(10 734)	29.2778	29 572
Duke, Nora	7	O	2007-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	26.8320	34 114
Emma & Elizabeth	PI	O	2007-12-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34	26.8320	3 981
Inkpen, Linda L.	4	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	27.9527	
		M	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	27.9527	25 115
Jackman, Neal J.	7	O	2007-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	144	26.8320	36 889
Dianne Jackman	PI	O	2007-12-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	26.8320	1 950
Myers, Wayne W.	7	O	2007-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	38	26.8320	12 885
Bertha Myers	PI	O	2007-12-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	26.8320	1 270
Pigeon, Daniel J.	7	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	27.2200	
		R	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	27.7200	600
<i>Options</i>								
Daley, William J.	7	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(10 734)	12.8100	147 756
Fortress Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jackson, Darren Patrick	5	O	2007-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	1.2500	16 000
<i>Options</i>								
Bailey, James Cameron	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000
D'ADAMO, Robert	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000
Jackson, Darren Patrick	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000
Jeffs, James	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000*
Milford, John Calverley	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000
Fortsum solutions d'affaires inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carrier, Denis	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(138 889)	0.3750	0
Groupe Conseil Imp	PI	O	2007-05-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	138 889	0.3750	138 889
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	138 889	0.3700	277 778
Lessard, Louis	4							
Financière GMLS S.	PI	O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3200	2 299 000
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 000		2 384 000
Morin, Ginette	5	R	2007-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Fortune Minerals Limited.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goad, Robin Ellis	4, 5	O	2003-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 400 700
Geoscience Technic	PI	O	2003-05-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2008-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			850 000
<i>Options</i>								
Goad, Robin Ellis	4, 5	O	2003-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			450 000
FPI LIMITED								
<i>Options</i>								

Anthony, Rex	4	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(8 400)		0
Coleman, Frank Joseph	4	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		6 000
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		0
Franco-Nevada Corporation								
<i>Options</i>								
Morrison, Alexander	5	O	2008-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	400 000		400 000
Freehold Royalty Trust								
<i>Deferred Trust Units</i>								
blades, douglas nolan	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	160		4 353
		O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 923		6 276
CAMPBELL, HARRY SINCLAIR	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	160		4 353
		O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 923		6 276
CEDRASCHI, TULLIO	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	160		4 353
HARRISON, PETER T	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	160		4 353
		O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 923		6 276
MAHER, P MICHAEL	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	160		4 353
		O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 923		6 276
SIEBENS, WILLIAM W	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	319		8 705
		O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 846		12 551
FUN Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abony, Lorne Kenneth	4, 5							
1346027 Ontario In	PI	O	2007-12-21	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(724 443)	3.5000	0
6177255 Canada Inc	PI	O	2007-12-21	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 448 886)	3.5000	0
MKU Investments Li	PI	O	2007-12-21	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(724 443)	3.5000	0
The Clampett Famil	PI	O	2007-12-21	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(460 000)	3.5000	0
Liberty Media Corporation	3							
Liberty Freedom, I	PI	O	2007-12-21	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(33 764 973)	1.7500GBP	0
Liberty Genius, In	PI	O	2006-03-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	63 656 612	1.7500GBP	63 656 612
<i>Options</i>								
Abony, Lorne Kenneth	4, 5	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(200 000)		1 411 000
		O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 411 000)		0
Blacklow, Peter	7	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(175 000)		125 000
		O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(125 000)		0
Daniere, Asha	5	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(100 000)		0
Enright, Michael	5	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(100 000)		0
Gold, Peter Eric	5	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(25 000)		0
		M	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(25 000)		0
Grady, Joshua	7	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(25 000)		0
Keller, Richard	7	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(20 000)		0
Lanthier, James Andre Cha	5	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(200 000)		0
Meyer, Christian	7	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(50 000)		0
Rotstein, Geoffrey	4	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(30 000)		0
Tucker, Stephen Kenneth J	5	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(50 000)		300 000
		O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(300 000)		0
Futuremed Healthcare Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
White, Kenneth William	4	R	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	10.7900	2 800
		R	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.7800	2 900
		R	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	10.8300	3 700
		R	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.9500	4 000
G2 Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Mogensen, Hugh	4	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	108 700	0.2300	658 085
Mermaid Resources	PI	O	2007-12-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	108 700	0.2300	668 225
Pronk, Jacobus	4	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	148 500	0.1973	1 109 556
Thompson, David	5	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000	0.2300	579 750
Gabriel Resources Ltd.								
<i>Options</i>								

Sipos, Katherine	5	O	2007-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Galleon Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
CENTENNIAL ENERGY PARTNER	3							
Centennial Energy	PI	O	2007-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	14.3400USD	5 905 949
		O	2007-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	14.1900USD	5 955 949
Hoyt Farm Partners	PI	O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	14.1700USD	2 670 569
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	14.3100USD	2 650 569
<i>Options</i>								
Houle, Marc	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	10 000		257 500
Iverson, James Douglas	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	10 000	14.3100	210 000
MUNRO, BRADLEY R.	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	50 000	14.3100	125 000*
Orton, Dale John	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	10 000	14.3100	220 000
Sundstrom, Devin Kent	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	10 000		192 000
Tibbles, Christopher Fred	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	10 000		190 000
Wee, William	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	10 000	14.3100	180 000
Gastem Inc.								
<i>Options</i>								
GLOVER, PAUL WILLIAM JOHN	4	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	24 917	0.6000	134 917
lavoie, marc andre	4	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	332 226	0.6000	792 226
Lemoine, Michel	4, 5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	49 834	0.6000	359 834
LLOYD, GERAINT RICHARD	5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	99 668	0.6000	299 668
Morin, Louis	4	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	24 917	0.6000	129 917
savoie, raymond	4, 5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	332 226	0.6000	1 032 226
GBO inc.								
<i>Options d'achat d'actions ordinaires</i>								
Cormier, Edgar	5	O	2006-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(21 250)		0
Reny, Caroline	5	O	2007-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	(26 250)		0
GBS Gold International Inc.								
<i>Options</i>								
Heaton, Tom	5	O	2007-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		246 000
Introna, Michael	5	O	2007-10-31	D	52 - Expiration d'options	(143 000)		0
Kerr, Peter Walker	4, 5	O	2007-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 000		495 000
Nichols, Damien Jeffrey	5	O	2007-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		207 000
Simpson, Anthony	4	O	2007-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 000		745 000
Gee-Ten Ventures Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Labrecque, Marc	4	O	2007-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			148 000
9140-4665 Québec i	PI	M'	2007-01-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 000
GENDIS INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GENDIS INC.	1	O	2007-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.0500	200
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.1250	20 000
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	2.1000	6 700
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)		0
		O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	2.1000	3 300
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		0
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.0500	25 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	2.0400	6 500
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)		0
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	2.0104	13 500
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(13 500)		0
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.9700	200
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
General Donlee Income Fund								

Débentures convertibles

Armoyan, George	4								
Clarke Inc.	PI	O	2005-01-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 73 000.00	87.0000		
		R	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 73 000.00	87.0000	\$ 73 000.00*	
Lee, Melinda	4	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 3 000.00	92.0000	\$ 8 000.00*	
<i>Parts de fiducie</i>									
General Donlee Income Fun	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	9 796	8.4357	9 796*	
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	8.4100	11 996*	
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 596	8.5398	22 592*	
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	11 281	8.5527	33 873*	
		O	2007-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(33 873)		0	
Luborsky, Brian Alan	4								
The Luborsky Famil	PI	O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.5200	98 700	

General Motors Acceptance Corporation du

Billets de trésorerie

WILTSHIRE, KEVIN RODERICK	5	O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-31	D	97 - Autre	\$ 500 000.00		\$ 500 000.00	
<i>Demand Note</i>									
ANDREW, PETER	5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	5 364		5 866	
CREMERS, JOHN P. L.	5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	24 941		35 613	
DICKERSON, THOMAS ERNEST	4, 5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	(8 021)		1 603	
HOWELL, GEORGE FREDERICK	4	O	2007-12-31	D	97 - Autre	1 266		8 137	
RAPSON, WENDE MARY	4, 5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	(464)		8 720	
WATSON, WILLIAM JAMES	4	O	2007-12-31	D	97 - Autre	(7 304)		181 314	
WILTSHIRE, KEVIN RODERICK	5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	1 940		8 428	

GeoGlobal Resources Inc.

Actions ordinaires

Price, Patricia Jean	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.5300USD	0	
----------------------	---	---	------------	---	--	----------	-----------	---	--

GeoPetro Resources Company

Actions ordinaires

Creel, David Versal	4, 5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	100 000	2.0000USD	350 000	
		O	2007-12-21	D	36 - Conversion ou échange	(82 728)	2.9200	267 272	
DELEHANTY, KEVIN MONROE	4	O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	(137 363)	3.6400USD		
		M	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	(171 233)	2.9200USD	858 647	
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 429	3.5000USD		
		M	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	3.5000USD		
		M'	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 430)	3.5000USD	822 217	
Doshi, Suresh	4, 5, 3	O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	750 000	2.0000USD		
		M	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	750 000	2.0000USD	3 492 957	
		O	2007-12-12	D	36 - Conversion ou échange	(566 596)	3.6400USD		
		M	2007-12-19	D	36 - Conversion ou échange	(621 699)	2.9200USD	2 871 258	
<i>Options common stock</i>									
Creel, David Versal	4, 5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	2.0000USD	150 000	
cunningham, thomas donald	4	O	2007-12-26	D	51 - Exercice d'options	50 000		200 000	
		O	2007-12-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(34 247)	2.9700USD	165 753	
Doshi, Suresh	4, 5, 3	O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	(750 000)	2.0000USD		
		M	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	(750 000)	2.0000USD	1 750 000	

George Weston Limitee

Actions ordinaires

Burnett, Miriam Louise	6	O	2007-11-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(950)		184 107	
		O	2007-11-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(475)		183 632	
		O	2007-12-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(49 195)		134 437	

Droits -Deferred Share Units

Bachand, Stephen Eugene	4								
Deferred Share Uni	PI	O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	533		1 584	
Baillie, A. Charles	4	O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	723		6 313	
Dart, Robert John	6	O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	18		2 845	
Eby, Peter	4	O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	823		7 901	
Farmer, Phillip W.	4	O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	527		5 441	
Fraser, Anne Louise	4	O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	10		1 663	

Graham, Anthony R.	4	O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	630		6 413
Marcoux, Isabelle	4	O	2007-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	402		402
Prichard, John Robert Sto	4	O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	602		6 382
Rahilly, Thomas Francis	4	O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	579		1 564
Rebanks, Mary Diane Wendy	4	O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	4		508
Geovic Mining Corp.								
<i>Options</i>								
Buckovic, William Alan	4, 5, 3	O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.6800	439 000*
Hill, Gregory Cordon	5	O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.6800	600 000*
MacDonald, Robert John	4	O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.6800	300 000*
MASON, MICHAEL THOMAS	4	O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.6800	150 000
Morris, Gary Robert	5	O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.6800	300 000*
Nesmith, Wade Donald	4	O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.6800	150 000*
Sedun, Gregg J.	4	O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.6800	150 000*
Sherborne, John Elliott	4, 5	O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	250 000	1.6800	500 000*
Short, Shelia Marie Ingra	5	O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	40 000	1.6800	80 000*
Walthall, Michael G	5	O	2007-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	40 000	1.6800	40 000*
<i>Options Employee Plan</i>								
Beling, David	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	250 000	1.6800	1 264 000
Gerdau Ameristeel Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Casey, Phillip E.	4, 5	R						
David Casey	PI	O	2007-12-20	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)		21 359
Gestion ACE Aviation Inc.								
<i>Options (Stock Option Plan)</i>								
Fournel, Lise	7	O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	(4 134)	11.0500	0
Rosenberg, Marc	7	O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	11.0500	2 900
		O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	11.0500	1 900
		O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	(900)	11.0500	1 000
		O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	11.0500	0
Smith, Benjamin M.	7	O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	(28 336)	11.0500	0
Welscheid, Susan	7	O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	(18 090)	11.0500	0
<i>voting shares</i>								
Fournel, Lise	7	O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	4 134	11.0500	4 530
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 134)	27.9500	396
Rosenberg, Marc	7	O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	1 000	11.0500	1 000
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	28.0200	0
		O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	1 000	11.0500	1 000
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	28.2500	0
		O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	900	11.0500	900
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	28.1900	0
		O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	1 000	11.0500	1 000
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	28.0700	0
Smith, Benjamin M.	7	O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	28 336	11.0500	28 497
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 336)	27.5800	161
Welscheid, Susan	7	O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	18 090	11.0500	18 090
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 090)	28.0400	0
Global Agribusiness Trust								
<i>Bons de souscription</i>								
Guy, Michael Lawrence	7							
Marlboro Heights F	PI	O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	2.0000	49 300
		O	2008-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	2.0000	47 500
Global Railway Industries Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hagg, John Andrew	4	O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.1200	213 400
Hesperian Capital Managem	3							
Nebulae CDN Small	PI	O	2005-06-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	85 000		85 000
Norrep Pooled Fund	3	O	2007-12-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(85 000)		0

Sturtz, William Bassett	5		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	4.6300	61 258
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.6800	60 258
		R	O	2007-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	4.7500	68 658
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	4.8500	60 058
<i>Options</i>									
Hagg, John Andrew	4	R	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	15 000		40 000
			O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.1200	15 000
Horbay, David John	4	R	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	15 000		85 000
Mensingher, John	7	R	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	35 000		100 000
Ogden, Phillip Ray	4	R	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	15 000		84 902
Renner, James	4	R	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	15 000		55 000
Sanderson, Timothy George	4	R	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	15 000		55 000
Sturtz, William Bassett	5	R	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	50 000		101 942
Weber, Paul Martin	7	R	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	30 000		90 000
Zurowski, Garry T.	4	R	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	15 000		55 000
Global Uranium Fund Inc.									
<i>Equity Share</i>									
Global Uranium Fund Inc.	1		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.3500	3 000
			O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.3500	0
			O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.3000	500
			O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	6.3000	0
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.3500	3 000
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.3500	0
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.3000	2 000
			O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	6.3000	0
			O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.2500	3 000
			O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.2500	0
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.2700	3 000
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.2700	0
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.3700	3 000
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.3700	0
			O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.3700	3 000
			O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.3700	0
			O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.4000	1 500
			O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	6.4000	0
			O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.4000	3 000
			O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.4000	0
			O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.3500	2 000
			O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	6.3500	0
			O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.3500	3 000
			O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.3500	0
			O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.3000	3 000
			O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.3000	0
			O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.2500	3 000
			O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.2500	0
			O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.1000	3 000
			O	2007-12-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 000)	6.1000	0
		M	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.1000	0
			O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	6.0000	4 300
			O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	6.0000	0
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0000	3 000
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.0000	0
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.9000	2 000
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.9000	0
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	5.8500	6 000
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	5.8500	0
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.8000	1 500
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	5.8000	0
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.7000	500
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.7000	0
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.6700	3 000

		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.6700	0
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.5600	2 000
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.5600	0
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.5800	2 000
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.5800	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.8500	3 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.8500	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7000	3 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7000	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.7000	2 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.7000	0
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.9100	3 000
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.9100	0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0500	3 000
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.0500	0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0000	3 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.0000	0
Globestar Mining Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chauvin, Jean-Pierre	5	O	2006-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	400 000	1.7800	400 000
GLV Inc								
<i>Actions à droit de vote subalterne LVG.A</i>								
Fortin, Guy	4	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	12.0000	11 200
GMP Capital Trust								
<i>Actions échangeables Class B Limited Partnership Units of Griffi</i>								
Wekerle, Michael W.	7							
Wekerle GM&P Partn	PI	O	2007-12-18	I	36 - Conversion ou échange	(2 158)	23.4085	2 347 638
<i>Options</i>								
Binns, Ronald Wayne	4, 5	O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	5.5000	0
Ciccone, Leo	7	O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	7 500	23.2500	75 750
		O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	5.5000	45 750
Drake, Christina Maria	5	O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	15 000	23.2500	92 500
Fricker, Harris Anthony	5	O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	30 000	23.2500	215 000
		O	2007-12-10	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	5.5000	190 000
		O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	9.8050	140 000
Marsh, Andrew	7	R	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	25 000	23.2500	30 000
Paquin, Marc-Antoine Jose	4	O	2007-12-10	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	5.5000	0
Purcell, Leo	7	O	2007-12-10	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	5.5000	8 750
		O	2007-12-10	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	9.8050	6 250
		O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	17.5000	5 000
<i>Parts de fiducie</i>								
Binns, Ronald Wayne	4, 5	O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	15 000	5.5000	30 000
		R	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	23.5000	0
Ciccone, Leo	7	O	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	30 000	5.5000	35 000
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	23.5000	5 000
Drake, Christina Maria	5	O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	23.5000	55 100
Fricker, Harris Anthony	5	O	2007-12-10	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.5000	125 000
		O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	50 000	9.8050	175 000
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	23.2500	125 000
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	23.5000	175 000
Paquin, Marc-Antoine Jose	4	O	2007-12-10	D	51 - Exercice d'options	15 000	5.5000	15 000
Purcell, Leo	7	O	2007-12-10	D	51 - Exercice d'options	3 750	5.5000	3 750
		O	2007-12-10	D	51 - Exercice d'options	2 500	9.8050	6 250
		O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.1500	6 050
		O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.1000	5 950
		O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 250)	23.0000	2 700
		O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	23.5000	2 100
		O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	23.4000	1 400
		O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.2000	400

		O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.1800	100
		O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.5000	0
		O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	1 250	17.5000	1 250
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	23.2400	0
Wekerle, Michael W.	7							
Wekerle GM&P Partn	PI	O	2007-12-18	I	36 - Conversion ou échange	2 158	23.4085	107 002
		O	2007-12-18	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 157)	22.9200	104 845
Gold Reserve Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
Belanger, A. Douglas	4, 5	O	2007-12-20	D	46 - Contrepartie de services	25 000	4.4183USD	1 146 593*
		O	2007-12-21	D	46 - Contrepartie de services	20 000	4.2400USD	1 166 593*
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)		1 141 593*
		O	2007-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 043		1 150 636*
COLEMAN, James Hayward	4	O	2007-12-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 500)	5.0800	127 050
Geyer, James	4, 5	O	2007-12-20	D	46 - Contrepartie de services	30 000	4.4183USD	204 987*
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)		174 987*
		O	2007-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 043		184 030*
McGuinness, Robert	5	O	2007-12-20	D	46 - Contrepartie de services	12 500	4.4183USD	106 589*
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)		94 089*
		O	2007-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 043		103 132*
Smith, Mary	5	O	2007-12-20	D	46 - Contrepartie de services	17 000	4.4183USD	90 551*
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)		73 551*
		O	2007-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 043		82 594*
Stewart, Douglas	5	O	2007-12-20	D	46 - Contrepartie de services	20 000	4.4183USD	103 911*
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)		83 911*
		O	2007-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 043		92 954*
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	4.9500USD	85 454*
Timm, Rockne	4, 5	O	2007-12-20	D	46 - Contrepartie de services	25 000	4.4183USD	780 708*
		O	2007-12-20	D	46 - Contrepartie de services	25 000	4.2400USD	805 708*
		O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)		800 708*
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)		775 708*
		O	2007-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 043		784 751*
<i>Actions ordinaires Class B Shares</i>								
Timm, Rockne	4, 5	O	2008-01-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(13 500)		201 500*
Goldcorp Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hazelton, Rohan	5	O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	5 000	19.2300	10 125*
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	34.0700	5 125*
Telfer, Ian William	4, 5	O	2007-12-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100 000)		172 250*
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	33.8680	97 250*
<i>Options</i>								
Hazelton, Rohan	5	O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	19.2300	195 000*
Golden Star Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Palmer, Roger	5	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 358
<i>Options</i>								
Askew, James	4	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	40 000		480 000
Fagin, David	4	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	40 000		355 000
Johansson, Lars-Eric	4		2006-07-27	D	50 - Attribution d'options	40 000	3.4800	
		M	2006-07-27	D	50 - Attribution d'options	40 000	3.4800	
		M'	2005-05-16	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	3.4800	0
		R	2006-07-27	D	50 - Attribution d'options	40 000		40 000
		R	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	40 000		120 000
MacGregor, Ian	4	R	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	60 000		350 000
Mair, Thomas George	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	75 000		275 000
Martineau, Michael Peter	4	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	40 000		200 000
Palmer, Roger	5	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			163 926
TERRELL, Michael A.	4	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	40 000		696 000
Grandcru Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leeners, Brian	4, 5	O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0950	497 142*

Great Basin Gold Ltd. (South Africa)

<i>Actions ordinaires</i>									
Mostert, Jacob Dawid	2		O	2008-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
		R	O	2007-04-18	D	50 - Attribution d'options	79 000		479 000
Thiessen, Ronald William	4	R	O	2007-12-10	D	51 - Exercice d'options	109 000	1.1700	503 531
<i>Options</i>									
Thiessen, Ronald William	4	R	O	2007-12-10	D	51 - Exercice d'options	(109 000)		470 000

Great Canadian Gaming Corporation

<i>Actions ordinaires</i>									
Black, Bruce	5		O	2007-10-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	60	14.0800	2 026
			O	2007-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	15.1700	2 081
			O	2007-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	80	15.7100	2 161
Blank, Howard	5		O	2007-10-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53	14.0800	5 660
			O	2007-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	15.1700	5 709
			O	2007-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	15.7100	5 580
Egli, Brian	7		O	2007-10-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	14.0800	5 297
			O	2007-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	15.1700	5 360
			O	2007-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	92	15.7100	5 452
Goudron, Peter	7		O	2007-10-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	60	14.0800	2 875
			O	2007-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	15.1700	2 930
			O	2007-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	80	15.7100	3 010
Great Canadian Gaming Cor	1		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.9000	706 900
			O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.6000	716 900
			O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.5500	726 900
			O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	22 500	16.0000	22 500
			O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	15.9800	23 900
			O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.9700	33 900
			O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.9000	43 900
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.7500	48 900
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	15.7000	55 900
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.6000	65 900
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	15.4500	68 400
			O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.4000	68 900
			O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.5800	
		M	O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.5800	71 900
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	15.6000	78 900
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	15.6400	79 900
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	15.6900	80 700
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	15.7200	85 300
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	15.6200	87 500
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	15.6500	93 400
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	15.6300	95 000
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	15.7000	99 300
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	15.6000	108 300
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.6500	110 300
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	15.6100	114 300
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.5900	114 800
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.6300	116 800
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	700	15.7500	117 500
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	15.6500	118 700
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.7000	121 700
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	15.6000	124 600
			O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.6400	129 600
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.6000	130 100
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	15.5700	132 600
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.5000	137 600
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.4800	147 600
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	15.4600	172 600
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.4500	175 600
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	15.3000	189 600
			O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.3100	192 600

O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	15.2900	194 400
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	15.1900	196 800
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.1800	198 800
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.1400	200 800
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	15.1500	202 300
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.2000	204 300
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	300	15.0300	204 600
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	15.2500	216 600
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	15.2200	224 600
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	15.1200	239 600
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	15.1100	241 200
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.2900	246 200
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	15.2600	252 100
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	15.2500	256 000
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	15.2300	257 400
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	15.2500	259 500
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	15.5000	270 000
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	15.4100	271 500
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.4600	272 000
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	15.4800	272 400
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	15.6000	278 000
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.5400	280 000
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.5700	282 000
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	15.6400	283 200
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 800	15.6700	294 000
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	15.6800	295 500
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(726 900)		0
O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	15.6300	295 700
O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	600	15.6900	296 300
O	2007-12-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.5100	
M	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.5100	296 800
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	15.6300	297 800
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.6100	298 300
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	15.6000	301 800
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	15.5800	303 200
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	15.5700	304 600
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	15.6000	305 900
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	15.6400	308 700
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	15.6700	311 600
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.5500	311 700
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	15.7500	313 400
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	15.5100	315 300
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	15.5500	315 600
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.6200	315 700
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.5800	315 800
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	15.6300	316 800
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.6600	318 800
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	15.7000	323 500
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.6500	326 500
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	15.7100	327 900
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	15.6900	329 700
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.6500	331 700
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	15.6000	335 300
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	15.6400	339 200
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(171 100)		168 100
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	800	15.5200	168 900
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.6200	170 900
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.6800	172 900
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	15.6400	174 700
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.6900	176 700
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	15.7000	178 700

Hum, Howard	5	O	2007-10-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	14.0800	2 885
		O	2007-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23	15.1700	2 908
Keeling, Chuck	7	O	2007-10-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52	14.0800	15 494
		O	2007-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	15.1700	1 768
Trudel, Vincent Guillaume	5	O	2007-10-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	110	14.0800	9 175
		O	2007-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	15.1700	9 278
		O	2007-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	149	15.7100	9 427
Woensdregt, Milton	5	O	2007-10-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85	14.0800	14 530
		O	2007-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	15.1700	14 609
		O	2007-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	114	15.7100	14 723
Great Plains Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bovingdon, Sean	5	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	850	0.8000	41 963*
		O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	850	0.8000	42 813*
Gibson, Stephen Patrick	4, 5	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 318	0.8000	340 580*
		O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 319	0.8000	342 899*
Ostrom, John	5	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 649	0.8000	388 077*
		O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 649	0.8000	389 726*
Poole, Robert	5	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 649	0.8000	524 459*
		O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 649	0.8000	526 108*
<i>Options</i>								
Charter, Donald Kinloch	4, 6	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.7000	200 000*
Leitch, Donald Rodney	4	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.7000	200 000
MacRae, Garth A. C.	4	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.7000	200 000
Great-West Lifeco Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Edwards, Allan Stanley	7	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	35.0000	34 251
Lovatt, William Wayne	5	O	2007-04-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(10 850)	35.2000	189 669
Russell, Nancy Denise	5	O	2007-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 150
<i>Actions ordinaires Plan Common Shares</i>								
Russell, Nancy Denise	5	O	2007-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 420
Grey Wolf Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Watson, Robert Leon Glen	4, 5	O	2005-03-01	D	99 - Correction d'information	(500 000)	2.8000	40 000
<i>Actions ordinaires Options</i>								
Watson, Robert Leon Glen	4, 5	O	2005-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2005-03-01	D	99 - Correction d'information	500 000	2.8000	500 000
		R	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.5000	600 000
<i>Options</i>								
Smith, James Cameron	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.0000	100 000
Smith, Mark Richard	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.0000	100 000
Griffiths McBurney L.P.								
<i>Actions échangeables Class B Limited Partnership Units</i>								
Wekerle, Michael W.	5							
Wekerle GM&P Partn	PI	O	2007-12-18	I	36 - Conversion ou échange	(2 158)	23.4085	2 347 638
Group Forage Major Drilling Group Intern								
<i>Actions ordinaires</i>								
Benner, Colin Keith	4	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	65.9300	(2 000)
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	66.4100	(4 000)
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	66.1900	(6 000)
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(667)	66.0000	(6 667)
		O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	6 667	16.2100	0
Hope, David A.	4	R	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90)	60.0000	4 910
Leibbrandt, Robert James	5	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	63.4000	2 900
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	63.2900	1 600
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	63.2500	(2 400)
		O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	6 500	9.3200	4 100
<i>Options</i>								
Benner, Colin Keith	4	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(6 667)		
		M	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(6 667)	16.2100	2 000
Leibbrandt, Robert James	5	O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	(6 500)	9.3200	55 000

Groupe ADF Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Black, Ronald	4	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 100)	6.7000	231 900
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.7200	230 900
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	6.7300	230 100
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	6.7500	230 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	6.7600	227 500
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	6.7700	225 000
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.8800	215 000
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	6.9800	210 900
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.0100	205 900
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	7.0000	197 800
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	6.9900	197 600
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	6.9800	197 500
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	7.0400	197 300
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	6.9700	193 700
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	6.9600	191 300
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	6.9500	183 700
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.9500	182 700
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	6.9400	180 000
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	6.9800	177 500
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	6.9900	174 500
Carbonneau H., Caroline	5	O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.7100	40 625
<i>Options</i>								
Carbonneau H., Caroline	5	O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	(40 000)		70 000
Groupe Aecon Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Balfour, Scott Carlyle	4, 5	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	22.5000	403 284
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	22.5000	398 284
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	22.2400	388 284
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	22.3800	375 784
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 623)	22.3000	373 161
Groupe Bikini Village inc. (formerly Gro								
<i>Actions ordinaires</i>								
OUNANIAN, MARDIROS	4	O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 000	0.0750	862 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	0.0750	894 000
Groupe BMTC Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple</i>								
Des Groseillers, Yves	4, 7, 6, 5							
A. Bélanger (Détai	PI	O	2007-12-21	I	36 - Conversion ou échange	(50 000)		5 725 000
Groupe BMTC Inc.	1	O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	41 288	20.0000	41 288
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(41 288)		0
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Des Groseillers, Yves	4, 7, 6, 5							
A. Bélanger (Détai	PI	O	2007-12-21	I	36 - Conversion ou échange	50 000		4 829 408
Groupe BMTC Inc.	1	O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		1 000
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	20.1800	600
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		2 800
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	20.5000	1 400
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		2 000
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5000	2 000
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		2 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5000	3 000
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		1 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5000	3 000
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		1 000
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5000	2 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		1 200
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	20.0900	1 200

		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		2 000
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5000	2 200
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		2 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5000	2 200
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		2 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5000	3 000
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		1 976
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	20.2500	2 600
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		2 376
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	20.5000	3 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		1 976
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	976	20.4800	2 976
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(976)		2 000
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5000	2 976
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		1 912
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.2000	2 976
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		912
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	12	20.9200	2 012
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(12)		900
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	900	21.0000	2 912
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
Groupe Bocenor Inc.								
<i>Options d'achat d'actions ordinaires</i>								
Archambault, Guy	5	O	2007-01-22	D	52 - Expiration d'options	(64 250)		
		M	2007-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(64 250)		
		M'	2007-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(64 250)		0
Reny, Caroline	5	O	2006-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2006-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 250
		O	2007-01-09	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.3550	
		M	2007-01-09	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.3550	26 250
Groupe Canam Inc								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dutil, Marcel E.	4, 5, 3							
Placements CMI Inc	PI	O	2007-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(823 045)	12.1500	5 295 496
Groupe CGI inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Chapman, Gavin	5	O	2004-04-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	153 000	6.6200	153 000
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(153 000)	11.2900	0
Groupe CGI inc.	1	O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	55 800	11.0881	485 200
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	35 800	11.6370	91 600
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	71 400	11.6898	163 000
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	15 400	11.7394	178 400
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	11.5206	338 400
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	30 800	11.5716	369 200
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	74 600	11.6425	443 800
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	142 900	11.4610	586 700
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.3300	588 700
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	179 600	11.3483	768 300
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	43 900	11.6713	812 200
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(812 200)		0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	101 200	11.5085	101 200
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	33 900	11.3750	135 100
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	11.4144	162 700
		O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(162 700)		0
Schmitz, Richard	5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	10 000	6.4200USD	10 000
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.2700USD	0
Turcotte, Pierre	5							
VMDesjardinsCA	PI	O	2007-12-21	I	97 - Autre	(16 000)	11.7700	13 904
<i>Options</i>								
Chapman, Gavin	5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	6.7300	359 025

		O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	(18 000)	6.0500	341 025
		O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	6.6900	241 025
Schmitz, Richard	5							
SmithBarney	PI	O	2007-12-24	I	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.4200USD	139 630
Groupe Cossette Communication Inc.								
<i>Unités</i>								
Houde, Monic	4	O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	178		1 327
Miller, Anthony G.	4	O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	444		1 263
Sirois, Charles	4	O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	444	11.2500	1 694
Groupe Newtech International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rancourt, Claude	4, 5, 3	O	2007-12-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 000 000)	1.0000	297 981
Rancourt, Yvon	4, 5, 3	O	2007-12-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 000 000)	1.0000	269 220
Groupe Optimal Inc.								
<i>Actions ordinaires Class "A"</i>								
Optimal Group Inc.	1	O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	3.7971USD	3 400
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	3.7900USD	23 400
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.8050USD	33 400
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.7875USD	43 400
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.8414USD	53 400
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(53 400)		0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	4.0946USD	2 600
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	9 302	4.0336USD	11 902
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(11 902)		0
Groupe SNC-Lavalin Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GANACHE, Claude	5							
Programme d'action	PI	O	2008-01-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	902	48.1000	902
Groupe SNC-Lavalin inc.	1	O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	47.9400	3 000
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	47.9400	0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	49.1100	3 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	49.1100	0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	48.8700	2 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	48.8700	0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	49.8400	2 000
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	49.8400	0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	48.4300	2 000
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	48.4300	0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	48.0700	10 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	48.0700	0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	48.1700	10 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	48.1700	0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	48.6200	10 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	48.6200	0
<i>Options</i>								
GANACHE, Claude	5	O	2008-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 250
Groupe Sportscene Inc.								
<i>Actions ordinaires SPS.MV.A</i>								
Bouchar, Pierre	4	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	750		3 000
Descarie, François	4	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	750		3 600
Goyer, André	4	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	750		3 000
Lacombe, Gilles	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	4 950		26 550
NORMAND, Robert L.	4	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	750		3 000
<i>Options</i>								
Bouchar, Pierre	4	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(250)	16.0000	0
Descarie, François	4	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(250)	16.0000	0
Goyer, André	4	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(250)	16.0000	0
Lacombe, Gilles	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(1 650)	16.0000	10 850
NORMAND, Robert L.	4	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	250	16.0000	0
		M	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(250)	16.0000	0

GSI Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GSI Group Inc.	1	O	2007-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	9.6842USD	
		M	2007-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	9.6842USD	41 943 767
		O	2007-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	121 000	9.6273USD	
		M	2007-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	121 000	9.6273USD	42 064 767
		O	2007-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	9.5351USD	
		M	2007-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	9.5351USD	42 083 767
		O	2007-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	301 830	9.5673USD	
		M	2007-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	301 830	9.5673USD	42 385 597
		O	2007-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	282 000	9.6153USD	42 667 597
Guest-Tek Interactive Entertainment Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ishihara, Tadashi	4, 6	O	2008-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 100 945
M.P. Technologies,	PI	O	2008-01-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Levy, Arnon	4	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.0000	1 335 800
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	1.0000	1 343 700
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8000	1 358 700
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8000	1 348 700
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.9000	1 373 700
Naohiro, Sato	4, 6	O	2008-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 100 945
		O	2008-01-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>								
Clark, Geoffrey Blair Dav	5	O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	75 000		150 000
Ishihara, Tadashi	4, 6	O	2008-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Levy, Arnon	4	O	2004-02-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
		O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	75 000		375 000
Naohiro, Sato	4, 6	O	2008-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Snelgrove, Craig Allan	5	O	2008-01-09	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.8500	175 000
Yoshimoto, Masuo	4, 6	O	2008-01-09	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.8500	45 000*
H2O INNOVATION (2000) INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Booth, John Geoffrey	4	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.2000	279 828
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2200	289 828
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.1500	292 228
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2300	302 228
Goulet, Guy	5	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	1.2000	405 093
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.3200	405 593
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.4200	406 093
Hanfeng Evergreen Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Warren, Graham	4	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	13.8100	10 000
Harvest Energy Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Roorda, Jacob	5	O	2007-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 884	25.9900	137 018
Cynthia Roorda	PI	O	2007-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 019	25.9500	74 688
Zahary, John	5	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.9000	86 467
		O	2007-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 240	20.1731	86 707
Loretta Zahary	PI	O	2007-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	48	20.1731	8 279
Hemisphere GPS Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Heiniger, Richard Wayne	4	R						
RHS Inc.	PI	O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600 000)	3.3000	3 800 000*
High River Gold Mines Ltd.								
<i>Options Employee/director</i>								
Villeneuve, Edward O.	5	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.8500	100 000
Highpine Oil & Gas Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Humphreys, David	5	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	9.4401	45 814
Hinterland Metals Inc.								

Actions ordinaires								
kiernicki, ferdynand stan	4, 3	O	2007-12-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.1800	
		M	2007-12-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1800	1 532 100*
Holloway Lodging Real Estate Investment								
<i>Parts de fiducie</i>								
Howe, James Brian	4							
Bragg Creek Financ	PI	O	2007-06-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 808	4.0000	5 808*
ROYAL HOST REAL ESTATE IN	3	R	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 000)	4.0080	6 796 400*
Home Capital Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Braginetz, Phillip	5	O	2007-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 000)	42.0000	0
		O	2007-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 000	42.0000	1 000
Dimma, William Andrew	4							
Louise K. Dimma	PI	O	2007-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	41.7700	10 000
Kyprianou, Nicolaos K.	5	O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	59	41.6002	22 474
		O	2007-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	58	42.0297	22 532
Mosko, Brian Robert	5	O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	41.6002	5 963
		O	2007-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	41	42.0297	6 004
Soloway, Gerald M.	4, 5	O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	41.6002	580 939
		O	2007-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	56	42.0297	580 995
Sutherland, Cathy A.	5	O	2007-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	41.6002	44 775
		O	2007-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	42.0297	44 799
HTR Total Return Fund (formerly HORIZON)								
<i>Parts de fiducie</i>								
Brasseur, Murray	4, 5							
RRSP	PI	O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.1500	0
HTR Total Return Fund	1	O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.8500	1 322 052
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION								
<i>Actions ordinaires</i>								
Humboldt Capital Corporat	1	O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.2500	2 000
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	2.2500	0
		O	2007-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	2.7700	300
		O	2007-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)	2.7700	300
		O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	2.2500	1 600
		O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	2.2500	0
		O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.2500	2 000
		O	2008-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	2.2500	0
Lamond, Robert William	4, 5, 3	R						
Lamond Investments	PI	O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	2.2500	6 417 440
		R	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.2600	6 419 440
HUSKY ENERGY INC.								
<i>Options</i>								
D'Aguiar, John Michael	2	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	160 000		250 000
Warnock, Roy Clifford	2	O	2007-12-21	D	59 - Exercice au comptant	(7 500)	11.7400	319 500
Husky Injection Molding Systems Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ALLEN, DAVID LINDSAY	5	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(10 750)	8.2350	0
Beatty, David	4	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(17 102)	8.2350	0
Cardiff, Michael	4	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 928)	5.2350	0
		O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 928)	5.2350	0
		M	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 928)	8.2350	0
Carlton, Keith	5							
CIBC Share Plan	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(26 117)	8.2350	0
SunLife Share Plan	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(6 375)	8.2350	0
Chiaia, Gerardo	5							
CIBC Share Plan	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(8 895)	8.2350	0
COLCLEUGH, David William	4	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(5 000)	8.2350	0
Share Plan	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 928)	5.2350	0
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 928)	5.2350	0
		M	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 928)	8.2350	0

Cook, David	5									
Crachris Ltd.	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 793 847)	8.2350	0		
Diletti, Michael	5									
CIBC Husky Share P	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(47 572)	8.2350	0		
Doddridge, John	4	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(32 311)	8.2350	0		
Evitts, Michael	5									
Husky Share Plan	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(24 303)	8.2350	0		
Gagnon, Daniel	5									
CIBC Share Plan	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(13 492)	5.2350	0		
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(13 492)	5.2350	0		
		M	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(13 492)	8.2350	0		
Husky Share Plan	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 134)	5.2350	0		
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 134)	5.2350	0		
		M	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 134)	8.2350	0		
GALT, John Robert	4, 5	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(195 064)	5.2350	0		
		O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(195 064)	5.2350	0		
		M	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(195 064)	8.2350	0		
CIBC Share Plan	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(23 793)	5.2350	0		
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(23 793)	5.2350	0		
		M	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(23 793)	8.2350	0		
Loucks, Timothy	7	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(12 796)	5.2350	0		
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(12 796)	5.2350	0		
		M	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(12 796)	8.2350	0		
MacDonald, Jeff	5	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(54 685)	5.2350	0		
		O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(54 685)	5.2350	0		
		M	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(54 685)	8.2350	0		
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(30 079)	5.2350	0		
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(30 079)	5.2350	0		
		M	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(30 079)	8.2350	0		
McKendry, Michael	5	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(11 763)	5.2350	0		
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(11 763)	5.2350	0		
		M	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(11 763)	8.2350	0		
Husky Share Plan	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 960)	5.2350	0		
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 960)	5.2350	0		
		M	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 960)	8.2350	0		
Onex Corporation	3									
2149692 Ontario In	PI	O	2007-12-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				117 250 461	
Russell, Eric	4	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(20 934)	5.2350	0		
		O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(20 934)	5.2350	0		
		M	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(20 934)	8.2350	0		
Schad, Elizabeth	4	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(45 221)	8.1000	0		
Schad, Robert	4, 6, 5,	O	2007-12-13	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(149 457)	8.1000	0		
	3									
1257754 Ontario In	PI	O	2007-12-07	C	90 - Changements relatifs à la propriété	339 209	8.2350	1 021 621		
		R	2007-12-10	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(246 510)		775 111		
		O	2007-12-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(775 111)	8.2350	0		
1297607 Alberta UL	PI	O	2007-12-13	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(11 450 000)	8.1000			
		M	2007-12-13	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(11 450 000)	8.1000	36 060 992		
		O	2007-12-13	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(600 000)	8.1000			
		M	2007-12-13	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(600 000)	8.1000	35 460 992		
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(35 460 992)	8.1000	0		
Douglas Quantz Tru	PI	O	2007-12-07	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(339 209)	8.2350	858 025		
		O	2007-12-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(858 025)	8.2350	0		
In trust for C. By	PI	O	2007-12-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(5 468)	8.1000	0		
In trust for M. By	PI	O	2007-12-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(5 468)	8.1000	0		
Kathryn Willow	PI	O	2003-04-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI					
		O	2007-12-06	C	90 - Changements relatifs à la propriété	155 416		155 416		
		R	2007-12-10	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(88 125)		67 291		
		O	2007-12-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(67 291)	8.2350	0		
Lili Schad	PI	O	2007-12-06	C	90 - Changements relatifs à la propriété	281 240		281 240		
		R	2007-12-10	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(130 000)		151 240		

		O	2007-12-13	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(151 240)	8.2350	0
Lili Schad & Jeffr	PI	O	2007-12-13	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(721 771)	8.2350	0
Mark Schad	PI	O	2003-04-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-06	C	90 - Changements relatifs à la propriété	118 858		118 858
		R	2007-12-10	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(118 858)		0
Schad Family Trust	PI	O	2007-12-06	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(115 416)		
		M	2007-12-06	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(155 416)		521 532
		O	2007-12-06	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(281 240)		240 292
		O	2007-12-06	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(118 858)		121 434*
		O	2007-12-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(121 434)	8.2350	0
The Carp Ridge Lea	PI	O	2003-04-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-10	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	246 510		246 510
		R	2007-12-10	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	88 125		334 635
		O	2007-12-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(334 635)	8.2350	0
The Earth Rangers	PI	O	2003-04-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-13	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	600 000	8.1000	600 000
		O	2007-12-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(600 000)	8.1000	0
The Kingfisher Fou	PI	O	2003-04-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-10	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	118 858		118 858
		R	2007-12-10	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	3 142		122 000
		O	2007-12-13	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(122 000)	8.2350	0
The Lili Schad Cha	PI	O	2003-04-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-10	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	130 000		130 000
		O	2007-12-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(130 000)	8.2350	0
The Schad Foundati	PI	O	2007-12-13	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	11 450 000	8.1000	11 539 314
		O	2007-12-13	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	149 457	8.1000	11 688 771
		O	2007-12-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(11 599 457)	8.1000	89 314
		O	2007-12-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(89 314)	8.2350	0
Tyman Manufacturin	PI	R	2007-12-10	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 142)		679 270
		O	2007-12-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(679 270)	8.2350	0
Schlimm, Dirk	5	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(21 045)	5.2350	0
		O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(21 045)	5.2350	0
		M	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(21 045)	8.2350	0
CIBC Husky Share P	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(30 601)	5.2350	0
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(30 601)	5.2350	0
		M	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(30 601)	8.2350	0
Husky Share Plan	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(810)	5.2350	0
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(810)	5.2350	0
		M	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(810)	8.2350	0
Sieradzki, Richard	7	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(35 028)	5.2350	0
		O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(35 028)	5.2350	0
		M	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(35 028)	8.2350	0
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 029)	5.2350	0
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 029)	5.2350	0
		M	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 029)	8.2350	0
SMITH, Derek Kent William	5	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(5 269)	8.2350	0
Soul, Tom	5	O	2007-12-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(80 263)	8.2350	0
Urquhart, Michael	5							
1056050 Ontario Lt	PI	O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(733 653)	5.2350	0
		O	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(733 653)	5.2350	0
		M	2007-12-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(733 653)	8.2350	0
IAMGOLD Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Béliveau, Pierre	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 365	8.8100	1 391
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 365)	9.2500	26
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	12 600	5.2400	12 626
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	8 400	9.1800	
		M	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	8 400	4.6500	21 026
		O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	10 500	7.7900	10 526
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 600)	9.0000	8 426
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	9.1800	26

		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	9.5000	26
Bullock, Derek	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	500	8.6200	24 382*
Caldwell, John Edward	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	500	8.6200	2 220
Charter, Donald Kinloch	4	O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	500	8.6200	54 300
Dengler, W. Robert	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	500	8.6200	5 500
Dufresne, Guy	4	O	2008-01-04	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500	8.6200	10 700
Élie, Jean André	4	O	2008-01-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500	8.6200	9 600
Freedhoff, Stephen Hart	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	500	8.6200	5 500
Gagnon, Lucie	7	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	4 200	5.4800	5 690
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	8.8900	1 490
Jones, Peter Clark	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	500	8.6200	3 220
Naik, Mahendra	4	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	50 000	7.6000	497 509
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	8.6200	472 509
		O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	500	8.6200	473 009
Pugliese, William	4							
Diamond View Musko	PI	O	2003-06-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-02	I	97 - Autre	500 000	0.2500	500 000
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(490 200)	8.7024	9 800
		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 800)	8.5755	0
Driftwood Cove Res	PI	O	2008-01-02	I	97 - Autre	500 000	0.2500	1 100 000
		O	2008-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	8.3818	700 000
		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	8.5755	600 000
Fundeco Inc.	PI	O	2008-01-02	I	97 - Autre	(500 000)	0.2500	1 667 706
		O	2008-01-02	I	97 - Autre	(500 000)	0.2500	1 167 706
William D. Puglies	PI	O	2008-01-02	I	51 - Exercice d'options	50 000	7.6000	50 000
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.7500	40 000
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	8.7600	37 200
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	8.7700	34 900
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	8.7800	32 000
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.8900	30 000
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	8.9000	22 600
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	8.9100	20 000
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	8.9200	15 000
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	8.9300	5 500
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	8.9400	5 000
		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	8.6100	0
<i>Options</i>								
Béliveau, Pierre	7	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(12 600)	5.2400	29 400
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(8 400)	4.6500	21 000
		O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	(10 500)	7.7900	10 500
Gagnon, Lucie	7	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(4 200)	5.4800	8 200
Pugliese, William	4							
William D. Puglies	PI	O	2008-01-02	I	51 - Exercice d'options	(50 000)	7.6000	20 000
IBI Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
IBI Group Management Part	3	O	2007-12-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	416 666		
		M	2007-12-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	416 666		2 280 746
IMA Exploration Inc.								
<i>Options</i>								
McClusky, Linda Helen	5	O	2007-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
IMAX Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bonnick, Brian	5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.0400USD	6 800
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	6.7000USD	(18 200)
Lister, Robert D.	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	35 000	3.0400USD	9 000
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	6.6700USD	(26 000)
Ruby, G. Mary	5	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.2700USD	7 002
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	6.6500USD	(7 998)
<i>Options 1:1</i>								
Bonnick, Brian	5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.0400USD	61 750
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	40 000	6.8600USD	101 750

Keighley, David B.	5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	30 000	6.8600USD	48 500
Lister, Robert D.	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	3.0400USD	146 250
MacNeil, Edward	5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	25 000	6.8600USD	47 250
O'Reilly, Larry	5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	40 000	6.8600USD	108 333
Ruby, G. Mary	5	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.2700USD	28 000
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	30 000	6.8600USD	58 000
Vance, Jeff	5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	17 500	6.8600USD	21 500
Vivekanand, Vigna	5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.8600USD	20 250
Welton, Mark	5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	40 000	6.8600USD	108 334
Imperial Metals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Deepwell, Andre Henry	5	O	2007-12-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200)	10.0800	109 013
KYNOCH, J. BRIAN	4, 5	O	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	315	11.6500	352 093
McAndless, Patrick Michae	5	O	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	251		
		M	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	251	11.6700	1 053*
<i>Options</i>								
Parsons, Donald Frazer	5	O	2007-12-14	D	59 - Exercice au comptant	(16 666)	5.3000	163 334
IMS Experts-Conseils inc								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gestion de portefeuille N	3	O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59 000	0.2500	3 700 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	302 900	0.3116	4 002 900
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3500	4 006 900
INDEXPLUS INCOME FUND								
<i>Parts de fiducie</i>								
IndexPlus Income Fund	1	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	12.2000	17 030 352
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 912 428	12.4500	21 944 280
Industries Lassonde Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>								
Bélanger, Chantal	4	O	2007-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	38.3000	200
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	38.9500	500
ING Canada Inc.								
<i>Deferred Share Units for Directors</i>								
Brouillette, Yves	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	252	39.6600	627
Cantor, Paul George Samue	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	99	39.6200	782
		O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	252	39.6600	1 034
Côté, Marcel	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	237	39.6200	3 472
		O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	252	39.6600	3 724
crispin, robert william	4	O	2004-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	252	39.6600	252
Duvar, Ivan E. H.	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	252	39.6600	992
Mercier, Eileen Ann	4	O	2007-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	78	44.0000	1 249
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	130	39.6200	1 379
		O	2008-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	252	39.6600	1 631
NORMAND, Robert L.	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	174	39.6200	
		M	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	199	39.6200	2 320
		O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	252	39.6600	2 572
roy, louise	4	O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	252	39.6600	992
Stephenson, Carol M.	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	174	39.6200	2 128
		O	2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	252	39.6600	2 380
Innergex Energie renouvelable Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Caisse de dépôt et placem	3	O	2008-01-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(117 630)	11.0000	2 426 379*
La Fiducie globale de Kru	3	O	2008-01-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(117 630)	11.0000	2 426 379
Régime de rentes du Mouve	3	O	2008-01-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(117 630)	11.0000	2 426 379
TD Capital Group Limited	3	O	2008-01-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(117 630)	11.0000	2 426 379
Innicor SubsurfaceTechnologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boottle, Ian	5							
Valiant Trust Comp	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 226	1.6300	24 341
Campbell, Delton Andrew	4, 5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 121	1.6300	18 688

Jones, Robert Bruce	4, 5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 660	1.6300	25 549
InStorage Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Maroun, Louis	4	R						
CIBC Wood Gundy	PI	O	2007-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8700	255 000
		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8500	260 000
Wellington West	PI	O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8300	20 000
		O	2008-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8800	30 000
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Duffy, Byron Frank	7							
Spousal RRSP (RBCD)	PI	O	2008-01-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.3800	35 000
Robertson, John	4, 7							
Scotia McLeod - RR	PI	O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.4600	100 484
		O	2008-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.4000	100 684
		O	2008-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	1.4300	107 684
		O	2008-01-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	1.4500	113 484
<i>Options</i>								
Bangay, Donald William	7	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5000	120 000
Bartello, Frank	7	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	40 000	1.5000	62 800
Chapman, Brent	7	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	90 000	1.5000	120 400
Duffy, Byron Frank	7	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5000	70 000
Johnson, Stephen	4, 7, 6, 5	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	70 000	1.5000	70 000
Koloshuk, Victor	4, 7, 6, 5	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	165 000	1.5000	165 000
LeClair, Michael	7	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5000	70 000
Novak, Pierre A.	7	O	2003-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-08	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.5000	50 000
Robertson, John	4, 7	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.5000	155 000
Robson, Philip Spencer	7	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5000	70 000
Scobie, David Andrew	5	O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(7 143)		0
		O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.5000	50 000
Staresinic, Michael	5	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	(17 857)		0
		O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	40 000	1.5000	40 000
Wanstall, James Sebastian	5	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	(53 571)		0
		O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.5000	50 000
Zagrodny, Richard	7	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.5000	80 400
Zinkewich, Douglas	7	O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5000	
		M	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5000	70 000
Inter Pipeline Fund								
<i>Deferred Unit Right</i>								
Alfaro, Humberto	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 320		16 440
Arsenych, Stephen James	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 277		55 197
Bayle, Christian	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 235		87 835
Bradley, Bernie John	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 320		16 440
Brigstocke, Nicholas	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 320		11 440
Brown, Lorne Easton	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 320		10 383
Dusevic Oliva, Anita Eliz	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 979		16 643
Errico, Jeffery Ernest	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 320	9.4000	16 440
Fesyk, David William	4, 5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	106 383		230 943
Gerla, Scott Douglas	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 958		43 758
Marchant, Jeffrey David	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 958		40 258
Milne, James Lindsay Buch	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 320		16 440
Murphy, Paul John	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 277		57 697
Roberge, Jeremy Allan	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 958		34 258
Robertson, William David	4	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 320		16 440
van Yzerloo, William Arno	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	63 830		143 910
Williams, David	5	O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 277		60 197
Intermap Technologies Corporation								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								

Bullock, Brian Lee	4	O	2007-12-16	D	36 - Conversion ou échange	(75 000)	3.4000	194 459
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	10.3500	189 159
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 700)	10.3500	154 459
		O	2007-12-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)		144 459
Bullock, Michael Evan	7	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	10.5300USD	84 157
DesRoche, Daniel Eric	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.2600	7 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.6000	6 900
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	10.5700	0
		O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	20 000	4.1500	20 000
Frank, Mark	5	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	10.3800	18 500
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	10.2420USD	16 100
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	10.2420USD	
		M	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	10.2420USD	20 900
Jackson, Nigel Derek	5	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	10.5000	2 380
Krischke, Manfred	5	R	2007-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	10.9690USD	(6 100)
		O	2007-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 733)	10.1310USD	0
Mohr, Richard	5	O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.4050USD	33 700
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.4089USD	32 700
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.4200	32 600
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	10.4000	30 700
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.4300USD	30 600
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	10.4000USD	27 200
Musfeldt, Brian	1	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 583)	10.5086USD	0
Utter, Harry William	7	O	2007-12-16	D	51 - Exercice d'options	10 000	4.1500	46 995
<i>Options</i>								
DesRoche, Daniel Eric	5	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	4.1500	170 000
Utter, Harry William	7	O	2007-12-16	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	4.1500	32 000
International Forest Products Limited								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Whitehead, Douglas Willia	4	O	2007-04-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 000
Intrinsyc Software International, Inc.								
<i>Options</i>								
BITOVE, THOMAS JOHN	4	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.9200	150 000
Dorchak, Glenda Mary	4, 5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.9200	1 425 000
FISCHER, David Robert	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	24 000		74 000
GALLOUZI, Souheil	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.9200	325 000
Gayton, Robert	4	R	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.9200	100 000
JOHNSTON, Mark Wade	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.9200	650 000
KAMDAR, Ketan Dilip	4	R	2007-11-13	D	50 - Attribution d'options	3 125	0.9200	3 125
Kath, Randy Edward	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.9200	630 000
LONGO, Mark John	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.9200	325 000
Manuel, David Briden	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.9200	540 000
McLeod, Andrew James	4	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.9200	125 000
IPL Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple Catégorie A</i>								
IPL inc.	1	O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.0000	1 500
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.7500	1 500
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.8000	1 500
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
Ivanhoe Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Andersen, Michael	7	O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 200	1.5900USD	294 889
Blake, Oscar	7	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.4900USD	119 424
Downey, Brian F.	4	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.5900USD	30 000
Gasca, Joseph	4, 5	O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4700USD	33 750
<i>Options</i>								
Meredith, Peter	4	O	2007-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.5200	150 000
Ivanhoe Mines Ltd.								

Actions ordinaires								
Barone, Catherine	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	352	12.3100	1 148
Garcia, Steven	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	837	12.3100	5 983
Giardini, Tony Serafino	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	533	12.3100	7 464
Gill, Brock	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	298	12.3100	876
Gow, D. Jay	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	384	12.3100	3 596
Kirwin, Douglas	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	452	12.3100	49 694
Macken, John	4, 5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 151	12.3100	36 027
Masse, Pierre	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	480	12.3100	1 875
Meredith, Peter	4, 5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	767	12.3100	59 653
		O	2007-12-31	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(767)		58 886
Snetsinger, Allison	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90	12.3100	1 097
Ivernia Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
De'ath, Alan Michael	4	O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.8400	403 365
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.8000	401 365
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.8000	396 365
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.8300	394 365
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.8300	393 365
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	1.8200	389 365
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	1.8200	383 365
Jaguar Mining Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dow, William Earle	4	O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	11.5200USD	34 238
Felix, Juvenil Tiburcio	4, 6	O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(78 259)	10.2837	0
Kirchhoff, Jeffrey Charle	6	O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.0000USD	169 562
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.9000USD	171 562
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.7700USD	172 562
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	10.9000USD	170 062
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	11.2400USD	167 562
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	11.7400USD	165 062
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	11.9000USD	164 662
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	11.8900USD	164 462
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	11.8700USD	163 262
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	11.8656USD	162 562
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	12.2800USD	157 562
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	12.7200USD	154 562
		O	2007-12-31	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 500)		160 062
Lloyd, Robert James	6, 5	O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 550)	10.5000USD	9 780
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	11.0200USD	9 680
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 680)	11.0000USD	0
Nascimento, Teresa Lucian	6							
Adriano Nascimento	PI	O	2007-12-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 531)	10.2837	0
Seaward, Michael	6	O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	11.0000USD	42 424
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	11.5000USD	40 424
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.0000USD	35 424
JumpTV Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abony, Lorne Kenneth	4	R	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	105 000	1.8000USD	140 000
		R	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105 000)	2.0500	35 000
		R	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	2.0500	0
Isaza Tuzman, Kaleil	4, 5							
KIT Capital, Ltd.	PI	O	2007-12-31	I	97 - Autre	6 770		390 440
JumpTV Inc.	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	2.1000	20 000
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	2.1000	0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.1500	25 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	2.1500	0
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	11 300	2.0700	11 300
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(11 300)	2.0700	0
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	2.2000	25 000
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	2.2000	0

		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	45 900	2.2200	45 900
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(45 900)	2.2200	0
Reid, Jason Bradley	5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	312		105 227
Options								
Abony, Lorne Kenneth	4		2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	(105 000)	1.8000USD	
		R	2007-12-14	D	51 - Exercice d'options	(105 000)	1.8000USD	200 000
Restricted Shares								
Isaza Tuzman, Kaleil	4, 5							
KIT Capital, Ltd.	PI	O	2007-12-31	I	97 - Autre	(6 770)		196 370
Reid, Jason Bradley	5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	(312)		5 640
Jura Energy Corporation								
Actions ordinaires								
Cudney, Robert Douglas	4							
Northfield Capital	PI	O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 001 548)	0.4000	0
Options								
Akerfeldt, Stephen Carl	4, 5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4100	350 000
Blakley, Clay Tyler	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.4100	125 000
Cudney, Robert Douglas	4	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4100	350 000
Elliott, Timothy M.	7	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4100	1 100 000
Farr, Shirley Jean	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4100	150 000*
Garner, Graham S.	4, 5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	475 000	0.4100	1 475 000
Holton, Norman William	7	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4100	650 000
McCue, Nigel Robert	4, 7, 5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	650 000	0.4100	2 350 000
Noble, Michael	7, 5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.4100	1 250 000
Rose, Paul Herbert	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	100 000		450 000
Sinclair, Alistair Murray	4	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4100	350 000
Whitbread, Peter	7	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4100	650 000
Kangourou Média Inc.								
Actions ordinaires								
Lacasse, André	5	O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.5900	8 250
Kereco Energy Ltd.								
Actions ordinaires								
ROMANZIN, GERALD A.	4	O	2007-12-31	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 000)	3.9000	37 115
		O	2008-01-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 000)	3.9000	33 115
		O	2008-01-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(8 000)	4.0100	25 115
Keyera Facilities Income Fund								
Parts de fiducie								
Lock, Bradley Wayne	5	R	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	18.9073	14 705
		R	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	18.8000	13 205
Killam Properties Inc.								
Actions ordinaires								
Foster, Keith Edward	5	O	2007-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	1 500	5.2000	1 500
Options								
Foster, Keith Edward	5	O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	5.2000	23 500
Kingsway Financial Services Inc.								
Actions ordinaires								
Gobin, Michelle (Shelly)	5	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	11.9600	41 347
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	12.0000	39 747
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.9800	39 947
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.9400	40 147
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	11.9600	40 247
Rudy Gobin	PI	O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	11.1800	32 000
Jackson, William Shaun	5	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	8 000	4.3000	67 064
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	11.6600	57 756
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	11.6700	58 156
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	11.6800	59 056
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8	11.9100	59 064
Gillian Jackson	PI	O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	138	11.9200	19 894
Thomas & Drew Jack	PI	O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	11.9100	3 095
Kingsway Financial Serv	1	O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	11.9134	30 000

		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	11.9880	50 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	11.9822	70 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		40 000
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		20 000
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
Walsh, Frederick Michael	4	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	11.8500	29 600
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	11.9850	30 000
<i>Options</i>								
Jackson, William Shaun	5	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	4.3000	357 000
Star, William Gabriel	5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	25 000		725 000
Kingsway Linked Return of Capital Trust								
<i>LROC Preferred Units</i>								
Gobin, Michelle (Shelly)	7	O	2005-07-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	14.6000	2 000
Rudy Gobin	Pl	O	2005-07-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.2000	1 000
Reeve, James Brian	7	O	2005-07-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	13.9000	10 000
Kinross Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Agro, Hugh	5	O	2007-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 000	19.7900	
		M	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 000	19.7900	16 348
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 636)	19.7900	10 712
Baker, Rick Allen	5	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	4 000	9.7600	12 387
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	18.3000	8 387
		O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 551	19.7900	11 938
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 534)	19.7900	10 404
BAKER, TIMOTHY CLIVE	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 683	19.7900	16 683
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 548)	19.7900	12 135
Binignat Toro, Julio	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 917	19.7900	2 917
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 371)	19.7900	1 546
Boehlert, Thom Michael	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 667	19.7900	34 667
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 828)	19.7900	26 839
Burt, Tye Winston	4, 5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	33 333	19.7900	268 186
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 653)	19.7900	252 533
Gold, Geoffrey Peters	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 333	19.7900	19 303
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 445)	19.7900	15 858
Henderson, Robert Duncan	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 187	19.7900	6 737
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 969)	19.7900	4 768
Hill, Christopher T.	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 615	19.7900	5 986
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 699)	19.7900	4 287
Isto, Mark Edward	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 963	19.7900	4 212
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 862)	19.7900	2 350
Riley, Shelley M.	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 113	19.7900	2 590
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(994)	19.7900	1 596
Samson, Sean Joseph Foley	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 308	19.7900	1 631
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(617)	19.7900	1 014
Taylor, Robert Michael	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 101	19.7900	15 243
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 967)	19.7900	12 276
Zangari, Lisa Michelina	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 667	19.7900	14 188
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 663)	19.7900	11 525
<i>Options</i>								
Baker, Rick Allen	5	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	9.7600	55 511
<i>Restricted Shares</i>								
Agro, Hugh	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)	19.7900	96 686
Baker, Rick Allen	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 551)	19.7900	18 029
BAKER, TIMOTHY CLIVE	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 683)	19.7900	38 242
Binignat Toro, Julio	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)	19.7900	9 167
Boehlert, Thom Michael	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 667)	19.7900	89 945
Burt, Tye Winston	4, 5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 333)	19.7900	217 532
Gold, Geoffrey Peters	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 333)	19.7900	32 702

Henderson, Robert Duncan	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 187)	19.7900	10 878
Hill, Christopher T.	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 615)	19.7900	17 012
Isto, Mark Edward	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 963)	19.7900	7 927
Riley, Shelley M.	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 113)	19.7900	12 576
Samson, Sean Joseph Foley	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 308)	19.7900	10 115
Taylor, Robert Michael	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 101)	19.7900	16 473
Zangari, Lisa Michelina	5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 667)	19.7900	33 303
KLONDIKE GOLD CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4, 5	O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.1000	870 216
<i>Bons de souscription</i>								
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4, 5	R	2007-11-28	D	53 - Attribution de bons de souscription	500 000	0.1000	1 550 000
Knight Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Patterson, David Michael	4, 5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.2250	424 500
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	0.2200	364 500
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	0.2150	358 500
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	0.2200	344 500
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	0.2250	329 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.2200	289 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.2200	249 000
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.2100	209 000
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.2100	194 000
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.2200	169 000
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2300	159 000
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 500)	0.2100	145 500
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.2050	120 500
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2200	110 500
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2200	100 500
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.2100	80 500
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.2100	76 500
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	0.2050	60 500
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2150	50 500
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.2100	30 500
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2100	20 500
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.2150	15 500
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	0.2200	6 500
Komunik Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Paradis, François	4, 5	O	2007-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Fiducie François P	PI	O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.5200	4 985 684
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.5500	4 980 684
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.6000	4 970 684
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 500)	0.5600	4 949 184
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.5800	4 947 184
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.5900	4 937 184
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ashbourne, Thomas Carl Wa	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	2 000	17.5500	17 000
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	6 000	15.8250	23 000
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	2 000	14.1750	25 000
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	293	21.0250	25 293
Barclay, Robert Preston	5	O	2007-12-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		37 400
Brenneman, Ron A.	4	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	50.2500	51 921
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	49.8000	54 421
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	48.9600	59 421
Cranston, Kenneth John	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	11 459	14.1800	36 959
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	2 286	15.8300	39 245
Douglas, Robert John	5	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65	50.2800	7 592
FERNANDES, JOE SAVIO	5	O	2007-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			180
Filteau, Jacques Henri	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	716	31.4500	46 272

		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	962	39.0000	47 234
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	656	46.0200	47 890
Fraser, Andrew John	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	4 756	21.0250	20 818*
Hannam, Wendy Guida	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	3 179	31.4500	25 406
Hart, Stephen Peter	5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	4 000	14.1750	28 758
kitchell, suliaman mickey	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	2 500	21.0250	49 121
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	49.8900	46 621
Lomow, Deborah Michele	5	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	3 582	24.4000	
		M	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	3 582	24.4000	40 021
		O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	2 575	31.4500	42 596
MALONEY, BRIAN EDWARD	5	O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	47.8300	200
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	47.8200	2 000
Mansour, Eric	5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	2 384	31.4500	5 408
Morris, Robert Trevor	5	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	49.1000	(6 020)
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	8 000	17.5500	1 980
O'Sullivan, James Patrick	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 163		33 435
Schumacher, C. John	7	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 848)	50.0800	
		M	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(41 848)	50.0800	250 000
The Schumacher Fam	PI	O	2007-12-14	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 525)		4 146
		O	2007-12-20	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	41 848		45 994
		O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 848)	50.0800	4 146
Smith, Philip Stephen Wat	7	O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	50.3000	19 364*
		O	2007-12-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 500)	50.3000	17 864*
Vanneste, Luc Andre	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	3 179	31.4500	36 670*
Wong, Puiwing	5	O	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	500	24.4000	500
		O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(435)	50.0800	65
<i>Actions ordinaires ESOP</i>								
Barclay, Robert Preston	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	76		763
Doig, John William	4, 5	O	2007-12-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	185		1 295
		O	2007-12-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(165)		1 130
Morris, Robert Trevor	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101		1 068*
Reynolds, Rod	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43		970
<i>Actions ordinaires Shares held in ESOP</i>								
FERNANDES, JOE SAVIO	5	O	2007-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			306
		O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	50.9010	321
<i>Options</i>								
Angus, Hamish	5	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	16 248	52.5700	
		M	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	16 248		37 944
Ashbourne, Thomas Carl Wa	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		58 840
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		52 840
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		50 840
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(293)		50 547
Burke, Colleen Virginia	5	O	2007-07-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	1 188		1 188
Chippindale, Elizabeth	5	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	1 584		5 304
Cranston, Kenneth John	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(11 459)	14.1800	138 473
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(2 286)	15.8300	136 187
Denduk, Lise	5	R	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	1 824		3 673
Doig, John William	4, 5	R	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	7 132		33 000
Filteau, Jacques Henri	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(716)		47 654
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(962)		46 692
		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(656)		46 036
Fraser, Andrew John	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(4 756)		29 762
Gervais, Charles Leonard	5	O	2008-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 584
Gowland, Glen Bruce	5	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	3 964		25 126
Grant, Robert James	5	R	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	7 132	52.5700	117 362
Hannam, Wendy Guida	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(3 179)		181 618
Harraher, Kevin	5	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	1 980		25 928
Hart, Stephen Peter	5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		151 892
Hasold-Schilter, Marianne	5	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	7 132		60 304
kitchell, suliaman mickey	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(2 500)		81 847

Kwok, Michele	5	R	O	2006-12-13	D	50 - Attribution d'options		4 068		47 412
			O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		6 896		10 964
Lomas, Michael John	5		O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		2 140		36 364
Lomow, Deborah Michele	5	R	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		6 656		87 151
			O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options		(3 582)		83 569
			O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options		(2 575)		80 994
Mansour, Eric	5		O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		1 784		10 108
			O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options		(2 384)		7 724
Mareschal, Laurent	5	R	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		5 152		10 612
Massiah, Christopher Grey	5	R	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		7 132		66 036
Mick, Grant Fraser	5		O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		2 776		18 266
Minicucci, Pasquale	5		O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		7 528		124 012
Morson, Stephen	5	R	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		2 060		36 586
Orestes, Perry Melvin	5		O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		1 744	52.5700	4 224
perks, david	7		O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				1 584
Richardson, Maureen Imeld	5		O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options		1 584		8 692
Rooney, Patrick N.	5		O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		5 944		21 748*
Rowland, Dola Elizabeth	5		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options		1 784		1 784
Rowse, Bradley John	7, 5		O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		7 924	52.5700	80 204
Sethi, Jameel Eusoph	5		O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		2 300	52.5700	28 168
Teron, Bruce Charles	5		O	2007-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		1 980		1 980
Vanneste, Luc Andre	5		O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options		(3 179)		288 391*
Welling, Catherine Anne	5		O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		4 360		28 458
Wong, Puiwing	5		O	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options		(500)		9 300
wright, troy	5	R	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options		7 528		20 274
La Banque Toronto-Dominion										
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>										
Barrett, John William	5									
Securities Held in	PI		O	2007-11-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				100
			O	2007-11-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				239
			O	2007-11-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				352
Benko, Katherine Anne	5		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	70.9900		1 000*
Chauvin, Mark Russell	5		O	2006-01-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	305			27 310
The Canada Trust C	PI		O	2002-12-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
			M	2002-12-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				25
			O	2006-01-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(305)			0
Condron, P. Kevin	7		O	2005-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				7 988
			O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 095)	70.0000USD		1 893
			O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.0600USD		1 693
			O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.1300USD		1 593
Clare Condron	PI		O	2005-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				419
Daughter	PI		O	2005-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				11
Desnoyers, Alan	5		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35	71.7600		7 397
Dionyssiou, Anastasia	5		O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				1 778
Investor Company	PI		O	2007-12-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				55
The Canada Trust Co	PI		O	2007-12-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				957
Haier, Brian Joseph	5		O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	10 000	30.6000		32 075
			O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	66.2100		22 075
Kamat, Mohnish	5									
The Canada Trust C	PI		O	2007-11-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				148
Mathes, Richard Ian	5	R	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	2 100	30.6000		7 709
McAdam, Peter	5									
Lynn McAdam	PI		O	2007-12-24	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	69.2200		450
Mitchell, Carol L	7		O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	4 751	39.1600USD		8 770
			O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	13 332	43.6600USD		22 102
			O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 083)	69.0100USD		4 019
Morton, David Ian	5		O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	10 200	30.6000		20 994
O'Mahoney, Gerard James	5	R	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	900	40.9200		17 278
			O	2008-01-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(900)	68.2500		16 378

Sallas, James	5		O	2007-12-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	644		4 064
Shalinsky, Camilla	5								
The Canada Trust C	PI		O	2007-12-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	70.3100	439
			O	2007-12-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(35)	72.5000	404
Tran, Kelvin Vi Luan	5		O	2007-12-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	658		658
			O	2007-12-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(658)		0
Débetures 4.97 maturity Oct. 30, 2104 CUSIP 891160									
KF 9 (reset)									
Furlong, William Joseph	5		R						
HSBC Trust Company	PI		O	2007-12-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 20 000.00)	96.3600	\$ 0.00
Options									
Achat, Jocelyne	5		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(3 150)	40.9800	16 714
capozzolo, John	5		R	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	6 424	72.6700	49 468
Collins, Michael	5		O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	1 292	67.4200	1 292
			O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	2 624	72.6700	3 916
Condron, P. Kevin	7		O	2005-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	1 066		1 066
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	1 066		2 132
			O	2007-04-20	D	36 - Conversion ou échange	1 066		3 198
Eggers, Benjamin John	5		R	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	275	72.6700	2 959
Fox, Ronda Louise	5		R	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	1 640		23 544*
Furlong, William Joseph	5		R	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	4 916	72.6700	27 140
Haier, Brian Joseph	5		O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	30.6000	179 556
Henderson, Jeff	5		O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	6 884		14 700
Howard Wilson, Jennifer D	5		O	2003-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	1 312		1 312
Jette, Alan	5		R	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	18 385	72.6700	102 173
Masrani, Bharat	5		O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	14 716		452 116
Mathes, Richard Ian	5		R	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(2 100)	30.6000	37 688
Mitchell, Carol L	7		O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(4 751)		117 733
			O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(13 332)		104 401
Morton, David Ian	5		O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	(10 200)	30.6000	79 792
Newman, Adam Errol	5		O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	2 952		5 532
O'Mahoney, Gerard James	5		R	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(900)	40.9200	20 952
Pagano, Helena Janina	5		R	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	5 244		38 764
Parmenter, Neil John	5		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	11 336		11 336
Pedersen, Mike	5		R	2007-11-10	D	50 - Attribution d'options	62 252		62 252
			M	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	62 252		62 252
Pickett, David Peter	5		O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	6 292	72.6700	25 008
Reikman, Lisa Anneli	5		O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	1 100	72.6700	65 532
			O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	1 100	72.6700	
			M	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	5 244	72.6700	69 676*
Scott, Craig Andrew	5		O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	8 028	72.6700	20 748
Singh, Manjit	5		R	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	6 884	72.6700	25 880
Tran, Kelvin Vi Luan	5		R	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	2 624		4 044
van Dijk, Peter	5		O	2007-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	1 445		1 445
			O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	5 439		6 884
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE									
Actions sans droit de vote Class A									
The Caldwell Partners Int	1		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.4500	10 000
			O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	1.4300	10 900
			O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.4300	4 900
			O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)		0
			O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.4300	2 000
			O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.4600	4 000
			O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.4300	1 000
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.4400	3 000

		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.4400	5 000
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
La Societe Canadian Tire Limitee								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Allen, Bruce Hillard	5							
Comp. Investment S	PI	O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	68.6800	382
Billes, Martha Gardiner	4, 6, 3	O	2007-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	71.0610	5 706
Billes, Owen George	4	O	2007-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	71.0610	9 549
C.T.C. Dea	3	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	68.1500	785 800
Pasternak, Stanley Willia	7, 5, 3							
Trustees of Deferr	PI	O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.5000	1 035 753
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.5000	1 035 553
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24)	70.5000	1 035 529
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 375)	70.5000	1 032 154
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.7800	1 031 954
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.9500	1 031 854
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.9800	1 031 754
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	70.9800	1 031 354
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.0000	1 031 254
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.0000	1 031 154
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0100	1 030 954
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0000	1 030 754
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.0100	1 030 654
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0300	1 030 454
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.1400	1 030 254
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.1400	1 030 154
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.1400	1 029 654
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.1500	1 029 354
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.1500	1 029 154
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.2000	1 028 954
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.2300	1 028 854
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.2300	1 028 454
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.5100	1 028 654
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.5100	1 028 754
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.5100	1 028 854
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	71.7300	1 029 554
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.9800	1 029 654
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.9800	1 029 754
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.9800	1 029 854
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	71.9800	1 030 554
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.0400	1 030 654
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.0400	1 030 754
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.0400	1 030 854
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	72.0400	1 031 054
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	72.0400	1 031 554
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.0300	1 031 654
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	72.0800	1 032 054
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.9700	1 032 154
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	71.9700	1 032 354
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.9700	1 032 454
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.9700	1 032 554
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	72.0900	1 032 854
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.0900	1 032 954
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.0900	1 033 054
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.1100	1 033 154
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.1100	1 033 254
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	72.1100	1 033 454
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	72.1100	1 033 754
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.2000	1 033 854
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	72.2000	1 034 054
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56	72.1900	1 034 110

		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0300	1 030 454
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.1400	1 030 254
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.1400	1 030 154
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.1400	1 029 654
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.1500	1 029 454
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.2000	1 029 254
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.2300	1 029 154
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.2300	1 028 754
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.1500	1 028 454
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.5100	1 028 554
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.5100	1 028 654
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.5100	1 028 754
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	71.7300	1 029 454
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.9800	1 029 554
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.9800	1 029 654
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.9800	1 029 754
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	71.9800	1 030 454
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.0400	1 030 554
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.0400	1 030 654
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.0400	1 030 754
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	72.0400	1 030 954
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	72.0400	1 031 454
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.0300	1 031 554
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	72.0800	1 031 954
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.9700	1 032 054
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	71.9700	1 032 254
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.9700	1 032 354
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	71.9700	1 032 454
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	72.0900	1 032 754
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.0900	1 032 854
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.0900	1 032 954
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.1100	1 033 054
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.1100	1 033 154
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	72.1100	1 033 354
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	72.1100	1 033 654
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.2000	1 033 754
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	72.2000	1 033 954
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56	72.1900	1 034 010
<i>Options</i>								
Wnek, Andrew Thomas	5	O	2007-12-20	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)	31.6050	28 326
La Societe de Gestioin AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
Horvat, Jamie	5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	1 000	17.1200	1 600
Hughes, Christine	5	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	4 200	22.5300	4 200
Oliver, Charles Fergus Ho	5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	28.4300	0
		O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	15 000	18.9400	34 500
		O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	3 750	17.1200	38 250
<i>Options Stock Option Plan</i>								
Horvat, Jamie	5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	17.1200	1 000
Hughes, Christine	5	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(4 200)	22.5300	152 600
Oliver, Charles Fergus Ho	5	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	18.9400	100 500
		O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	17.1200	96 750
Labopharm Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Orleski, Gregory M.C.	5	O	2008-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>								
Orleski, Gregory M.C.	5	O	2008-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Laboratoires Paladin Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goodman, Jonathan	4, 5, 3	O	2007-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	450	10.1700	143 345
		O	2007-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	145		143 490

Paladin Labs Inc.	1	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.9200	300*
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.0200	1 300*
Sakhia, Samira	5	O	2007-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	10.1700	4 142
		O	2007-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40		4 182
van Amersfoort, Ger	4	O	2007-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	177	10.1700	798
Lake Shore Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Raman, Kasi Sethu	4	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 666)	1.6000	1 638 592
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.6000	1 628 592
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.6000	1 608 592
Lanesborough Real Estate Investment Trus								
<i>Options</i>								
Barker, Cheryl	4	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	30 000	5.1000	110 000
Coleman, Earl	7	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	30 000	5.1000	117 500
Dando, Kenneth	5	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	25 000	5.1000	82 500
Loewen, Charles	4	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	30 000	5.1000	117 500
Milavsky, Harold Phillip	4	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	30 000	5.1000	110 000
Thorsteinson, Arni Clayto	4, 5, 8	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	100 000	5.1000	357 500
<i>Parts de fiducie</i>								
Thorsteinson, Arni Clayto	4, 5, 8							
2668921 Manitoba L	PI	O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.7500	224 800
		O	2007-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.7000	234 800
		O	2007-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	4.5000	236 200
		O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 600	4.5000	244 800
		O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.7400	245 800
		O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.6000	250 800
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 700	4.4500	259 500
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	4.5000	263 800
		O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	4.5500	270 800
		O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	4.5000	271 500
		O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.5900	271 800
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.6700	275 800
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.6000	275 900
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.7200	280 900
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.8400	281 000
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.8500	283 500
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	4.7400	283 900
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	4.8000	285 200
		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	4.9500	296 200
		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	4.9900	297 600
		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.0400	298 200
Le Groupe Forzani Ltee								
<i>Options</i>								
burnet, richard	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	9 360	16.0000	109 360*
Clements, Stephen Lee	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	7 680	16.0000	48 180*
Goldberg, Alan	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	12 460	16.0000	44 560*
Hayes, Douglas Allan	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	12 290	16.0000	47 290*
Hould, John	7	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	11 440	16.0000	11 440*
Iambert, Keith	7	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	12 750	16.0000	12 750*
MacDonald, Ken	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	3 230	16.0000	28 230*
McKinnon, Chad Michael	5	O	2006-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
		O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	7 000	16.0000	7 500*
Sampson, Tom	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	10 670	16.0000	46 970*
Stone, Douglas George	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	9 790	16.0000	49 790*
Wat, Hubert	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	3 110	16.0000	3 110*
Wiwchar, Karen Lynn	5	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	6 530	16.0000	46 530*
LE GROUPE NORWALL INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ashton Family Trust	3							
Albeem B.V.	PI	O	2008-01-02	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(650 000)	1.2000	2 035 895
Leader Energy Services Ltd.								

<i>Actions ordinaires</i>									
CCM Master Qualified Fund	3		O	2007-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 118 900
		R	O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	0.0800	3 718 900*
les aliments High Liner incorporee									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacQuarrie, James Thomas	4		O	2008-01-10	D	51 - Exercice d'options	4 000	5.1500	10 000*
Pace, Robert	4		O	2008-01-10	D	51 - Exercice d'options	4 000	5.1500	14 500*
<i>Options</i>									
Brown, Joanne	5		O	2007-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	7 500	9.6400	7 500*
Demone, Henry	4, 5	R	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	20 000	9.6400	117 500*
Lamothe, Mark Joseph	7	R	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	7 500	9.6400	82 500*
LeBlanc, Greg	5	R	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	1 500	9.6400	8 000*
MacQuarrie, James Thomas	4		O	2008-01-10	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	5.1500	9 000*
Marino, Mario	5	R	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	7 500	9.6400	41 400*
Milton, Claire Emma	5	R	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	1 500	9.6400	6 000*
Nelson, Kelvin Leonard	5	R	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	7 500	9.6400	35 000*
Pace, Robert	4		O	2008-01-10	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	5.1500	9 000*
Snow, Paul	5	R	O	2007-12-22	D	50 - Attribution d'options	7 500	9.6400	40 000*
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cappucci, Rocco	5		O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	13.7000	10 000
Les Compagnies Loblaw Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Philips, Timothy David Da	5								
Jurupis Ltd	PI		O	2007-01-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	31.9900	1 500
<i>Actions ordinaires Deferred Stock Units</i>									
Wright, Joseph Henry	4		O	2007-12-30	D	35 - Dividende en actions	44	34.0700	7 074
<i>Droits - Deferred Share Units</i>									
Beeston, Paul	4								
Deferred Share Uni	PI		O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	934		6 086
Dalglish, Camilla H.	4		O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	684		9 290
Fell, Anthony S.	4		O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 057		10 770
Graham, Anthony R.	4		O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	830		9 360
Lacey, John Stewart	4		O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	813		1 711
Lockhart, Nancy	4		O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	949		6 165
O'Neill, Thomas Charles	4		O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	493		4 274
Wetmore, John Donald	4		O	2007-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	486		1 350
Les Distilleries Corby Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alexander, Andrew	5		O	2007-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	184	24.0600	
			M	2007-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	184	24.3890	2 176
			O	2007-06-02	D	35 - Dividende en actions	12	24.0600	
			M	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	12	24.0590	1 992
			O	2007-08-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	116	25.8060	2 292
			O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	120	24.9200	2 412
			O	2007-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	120	25.0410	2 532
			O	2007-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	116	25.8600	2 662
			O	2007-10-04	D	35 - Dividende en actions	14	25.3000	2 546
			O	2007-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	175	25.7430	2 837
Constandis, Con	5		O	2007-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	128	24.3890	450
			O	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	2	24.0590	322
			O	2007-08-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	25.8060	532
			O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85	24.9200	617
			O	2007-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85	25.0410	702
			O	2007-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	25.8600	787
			O	2007-10-04	D	35 - Dividende en actions	3	25.3000	705
			O	2007-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123	25.7430	910
Holub, Paul	5		O	2007-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	135	24.3890	446
			O	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	2	24.0590	311

		O	2007-08-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90	25.8060	536
		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	94	24.9200	630
		O	2007-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	93	25.0410	723
		O	2007-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90	25.8600	816
		O	2007-10-04	D	35 - Dividende en actions	3	25.3000	726
		O	2007-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	136	25.7430	952
Kirke, Howard	5	O	2007-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	24.0600	
		M	2007-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	24.3890	6 098
		O	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	11	24.0600	
		M	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	11	24.0590	5 972
		O	2007-08-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	25.8060	6 180
		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85	24.9200	6 265
		O	2007-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85	25.0410	6 350
		O	2007-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	25.8600	6 444
		O	2007-10-04	D	35 - Dividende en actions	12	25.3000	6 362
		O	2007-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124	25.7430	6 568
Llewellyn, Robert	4	O	2007-08-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	26.4000	2 651
		O	2007-10-04	D	35 - Dividende en actions	12	25.3000	2 663
McCarthy, George	4	O	2007-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	24.0600	
		M	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	22	24.0590	7 442
		O	2007-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	24.0600	
		M	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	15	24.0590	7 457
		O	2007-08-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	95	26.4000	7 552
		O	2007-10-04	D	35 - Dividende en actions	35	25.3000	7 587
Nicodemo, John	4	O	2007-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	173	24.0600	
		M	2007-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	173	24.3890	2 047
		O	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	11	24.0600	
		M	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	11	24.0590	1 874
		O	2007-08-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	114	25.8060	2 161
		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	118	24.9200	2 279
		O	2007-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	117	25.0410	2 396
		O	2007-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	114	25.8000	2 523
		O	2007-10-04	D	35 - Dividende en actions	13	25.3000	2 409
		O	2007-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	171	25.7430	2 694
Nielsen, Patricia	4	O	2007-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	24.0600	
		M	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	5	24.0590	10 808
		O	2007-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	24.0600	
		M	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	37	24.0590	10 845
		O	2007-08-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	26.4000	10 873
		O	2007-10-04	D	35 - Dividende en actions	40	25.3000	10 913
Sheffield, William H.	4	O	2006-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-03-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31	24.5000	31
		O	2007-08-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	26.4000	59
Valencia, Marc Andrew	5	O	2007-06-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	135	24.0600	
		M	2007-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	135	24.3890	710
		O	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	3	24.0600	
		M	2007-06-20	D	35 - Dividende en actions	3	24.0590	575
		O	2007-08-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	89	25.8060	799
		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	93	24.9200	892
		O	2007-10-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	89	25.8600	1 078
		O	2007-10-04	D	35 - Dividende en actions	5	25.3000	989
		O	2007-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	135	25.7430	1 213
		O	2007-09-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	92	25.0410	984
Les Explosives Nordex Ltee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leonard, Gary Brian	8	O	2007-02-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)		31 400
LEVESQUE, JACQUES	3							
JACQUES LEVESQUE a	PI	O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.7700	1 137 200
		O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.7166	1 134 200
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.7290	1 140 700*
Les Industries Avcorp Inc.								

<i>Actions ordinaires</i>								
Scholz, Michael Curt	4, 5, 3	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.2000	4 827 596
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.2000	4 827 696
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.2000	4 827 796
Les Industries Dorel Inc.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Baird, Robert	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	385		3 244
Benedetti, Alain	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	519		5 786
Cohen, Dian	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	302		4 813
Gordon, Harold P.	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	552		7 270
Tousson, Maurice	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	695		7 403
Les Mines J.A.G. Ltée								
<i>Bons de souscription</i>								
Boisselle, Yvon	4, 5	O	2008-01-10	D	55 - Expiration de bons de souscription	(40 000)	0.2000	35 000
Gévry, Pierre	4, 5	O	2008-01-07	D	55 - Expiration de bons de souscription	(20 000)		35 000
Les Réseaux Q9 Inc.								
<i>Options</i>								
McQuade, Robert C	5	O	2007-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-10-22	D	50 - Attribution d'options	20 000	15.9100	20 000*
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Misener, James Alan	7	O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 777		61 777
Sellyn, Laurence G.	5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	40.4600	20 800
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	40.4200	20 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	39.9300	19 700
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	39.9000	18 500
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	40.0000	18 000
		O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	16 000	9.1250	36 000
		R	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	40.1300	20 000
<i>Options</i>								
Sellyn, Laurence G.	5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	40.1300	23 096
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	40.1300	
		M	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	40.1300	
		M'	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	9.1250	23 096
Life & Banc Split Corp.								
<i>Actions privilégiées</i>								
Life & Banc Split Corp.	1	O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.1500	1 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	10.1600	5 100
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.2200	5 500
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	10.2300	8 700
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	10.2500	11 300
		O	2007-12-18	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 000	10.1500	12 300
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	10.1500	16 600
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.1500	15 600
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	10.1600	11 500
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	10.2200	11 100
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	10.2300	7 900
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	10.2500	5 300
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.1500	4 300
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	10.1500	0
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Feltheimer, Jon Henry	4, 5	O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(211 864)	9.4400USD	897 490
MHR Fund Management LLC	3							
MHR Capital Partne	PI	O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	899	9.1681USD	280 782
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	899	9.1681USD	
		M	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	899	9.1681USD	280 782
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	337	9.1971USD	281 119
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	337	9.1971USD	
		M	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	337	9.1971USD	281 119
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 476	9.1681USD	2 101 712

		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 476	9.1681USD	
		M	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 476	9.1681USD	2 101 712
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 803	9.1971USD	2 104 515
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 803	9.1971USD	
		M	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 803	9.1971USD	2 104 515
MHR Institutional	PI	O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	71 625	9.1681USD	4 120 130
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	71 625	9.1681USD	
		M	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	71 625	9.1681USD	4 120 130
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 860	9.1971USD	4 146 990
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 860	9.1971USD	
		M	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 860	9.1971USD	4 146 990
Liponex Inc.								
<i>Options</i>								
Dickie, William	4, 5	O	2008-01-05	D	50 - Attribution d'options	9 000		256 500
Liquidation World Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Calaiezzi, Mark	5	O	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Clarke Inc.	3	O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	2.7500	894 200*
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 400	2.7700	908 600*
	R	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	2.8600	917 100*
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	3.7600	915 800*
Liquor Stores Income Fund								
<i>Annual Deferred Units</i>								
Butler, Ronald John	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	73		1 073
Collins, Gary	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	90		423
Dinning, James Francis	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	73		1 073
Green, Robert Steven	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	70		570
Heximer, Glen Harold	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	118		1 118
Margolus, David Benjamin	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	37		537
<i>Deferred Share Units</i>								
Collins, Gary	4	O	2008-01-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	318	24.0000	1 770
Green, Robert Steven	4	O	2008-01-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	159	24.0000	884
Heximer, Glen Harold	4	O	2008-01-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	212	24.0000	1 181
Logistec Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>								
LOGISTEC CORPORATION	1	O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		0
Long Reserve Life Resource Fund								
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>								
Long Reserve Life Resourc	1	O	2007-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.8000	200
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	10.8000	0
		O	2007-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.8200	200
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	10.8200	0
		O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.6900	200
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	10.6900	0
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.8400	200
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	10.8400	0
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	11.0400	700
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	11.0400	0
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.2900	200
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	11.2900	0
		O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.7500	100
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	10.7500	0
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.9400	100
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	10.9400	0
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.7800	200
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	10.7800	0
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.8800	100
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	10.8800	0
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.6400	100
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	10.6400	0
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.8800	100

		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	10.8800	0
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.6800	100
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	10.6800	0
Look Communications Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Buxton-Forman, Malcolm	7	O	2008-01-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 575	0.4225	102 300
Cytrynbaum, Michael	4, 5	O	2008-01-07	D	97 - Autre	1 495		31 318*
Unique Broadband Systems, UBS Wireless Servi	3	PI	2008-01-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	249 200	0.4225	28 863 642
Lorus Therapeutics Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abramson, Herbert	4							
Technifund Inc.	PI	O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 500	0.1700	25 522 699
		O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 500	0.1800	25 590 199
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1750	25 610 199
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	107 000	0.1850	25 717 199
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120 700	0.1900	25 837 899
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	0.1950	25 869 899
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1850	25 899 899
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1800	25 900 399
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 300	0.1950	25 932 699
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 300	0.2000	26 000 999
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	0.1900	26 018 499
		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1950	26 023 499
		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1850	26 024 499
Iululemon athletica inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McCullough, Jonathan	5	R	2007-12-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200)	44.4000	4 800*
		R	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.2100	4 700*
		R	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.1900	4 400*
		R	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.1800	4 300*
		R	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.1200	4 200*
		R	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.0700	4 000*
Magasins Hart Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lussier, Michel	5	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	3.4900	8 000
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.5600	6 000
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	3.4500	5 800
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	3.4700	5 400
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	3.3200	5 100
Plante, Jacques	5	R	2007-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 100
<i>Options</i>								
Plante, Jacques	5	O	2007-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	15 000	3.6900	15 000
Magellan Aerospace Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ball, Jo-Ann Constance	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	190	1.2300	9 166
Butyniec, James	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	610	1.2300	23 933
Davis, William Grenville	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 906	2.7100	20 985
Dekker, John Bernhard	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	285	1.2300	38 555
Dimma, William Andrew	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 906	2.7100	30 495
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 906	2.7100	22 267 393
Gowan, Bruce William	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 906	2.7100	44 617
Hahnelt, Konrad	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	107	1.2300	15 408
Jackson, Peter	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	732	1.2300	33 592
Lowe, Donald Cameron	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 906	2.7100	113 613
Moeller, Larry G.	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 906	2.7100	1 233 840
Palmer, James Simpson	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 906	2.7100	151 926
Winegarden, Larry Anson	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115	1.2300	13 854
Young, Meredith Douglas	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 906	2.7100	84 041
Zanatta, Daniel	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	474	1.2300	17 548

Options

Ball, Jo-Ann Constance	5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(3 750)	4.8000	108 000
Boitson, Donald Joseph	8	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(4 500)	4.8000	103 500
Button, Frank George	5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(4 000)	4.8000	72 500
Butyniec, James	5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(12 500)	4.8000	422 000
Davis, William Grenville	4	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	6.5500	15 000
Dekker, John Bernhard	5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(7 500)		190 000
Dimma, William Andrew	4	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	6.5500	15 000
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	4.8000	450 000
Gowan, Bruce William	4	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	6.5500	15 000
Hahnelt, Konrad	5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(6 250)	4.8000	75 000
Jackson, Peter	5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(3 750)	4.8000	80 000
Lowe, Donald Cameron	4	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	6.5500	15 000
Matthews, William Arthur	5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	4.8000	60 000
Neill, Richard Andrew	5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	4.8000	435 000
Palmer, James Simpson	4	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		15 000
SEGAL, Robert	5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(17 500)	4.8000	82 500
Winegarden, Larry Anson	5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(3 750)	4.8000	133 000
Young, Meredith Douglas	4	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	6.5500	15 000
Zanatta, Daniel	5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(3 750)	4.8000	93 750

Magna International Inc.

Actions à droit de vote subalterne Class A

Ecker, Johann Peter	7	O	2007-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			700
Galifi, Vincent Joseph	5							
CHRISMEL Investmen	PI	O	2008-01-02	C	57 - Exercice de droits de souscription	5 267		30 156
Magna International Inc.	1	O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	33 700	81.5000	33 700
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(33 700)		0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	24 100	80.9000USD	24 100
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(24 100)		0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	43 800	81.4817	43 800
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(43 800)		0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	67 900	80.3245USD	67 900
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(67 900)		0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	33 700	80.9102	33 700
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(33 700)		0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	55 300	79.9115USD	55 300
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(55 300)		0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	47 000	80.8985	47 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(47 000)		0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	53 100	79.2861USD	53 100
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(53 100)		0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	91 700	80.3316	91 700
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(91 700)		0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	82 996	78.9255USD	82 996
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(82 996)		0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	91 700	79.1801	91 700
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(91 700)		0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	82 996	78.5697USD	82 996
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(82 996)		0
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	91 700	78.9022	91 700
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(91 700)		0
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	137 000	78.2822USD	137 000
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(137 000)		0
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	35 500	79.1391	35 500
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(35 500)		0
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	70 500	78.9518USD	70 500
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(70 500)		0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	61 200	79.4394	61 200
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(61 200)		0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	56 400	79.5610USD	56 400
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(56 400)		0

		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	91 700	79.5103	91 700
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(91 700)		0
		O	2007-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	137 000	79.9964USD	0
		M	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	137 000	79.9964USD	137 000
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(137 000)		0
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	72 900	79.1840	72 900
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(72 900)		0
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	78 600	80.1658USD	78 600
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(78 600)		0
		O	2007-12-26	D	38 - Rachat ou annulation	60 600	80.0000USD	60 600
		O	2007-12-26	D	38 - Rachat ou annulation	(60 600)		0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	44 100	78.7638	44 100
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(44 100)		0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	82 100	80.3580USD	82 100
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(82 100)		0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	28 800	79.0529	28 800
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(28 800)		0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	34 500	80.9200USD	34 500
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(34 500)		0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	79.5000	1 400
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	28 000	80.5843USD	28 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(28 000)		0
Walker, Donald James	4, 5	O	2007-12-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 937)	79.4500	11 500
Wilds, Eric Jon	7	O	2008-01-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			692
Wolf, Siegfried	4, 5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 344		80 543
Droits Restricted Shares								
Galifi, Vincent Joseph	5							
CHRISMEL Investmen	PI	O	2003-06-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 971
		O	2008-01-02	C	57 - Exercice de droits de souscription	(5 267)		26 704
Wolf, Siegfried	4, 5	O	2008-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 344)		52 904
Droits Restricted Stock Units								
Galifi, Vincent Joseph	5	R	O	2007-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 691)	15 798
Koob, Peter	5	R	O	2007-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 907)	13 444
Walker, Donald James	4, 5	R	O	2007-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 385)	35 249
Wolf, Siegfried	4, 5	R	O	2007-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 385)	35 249
MALAGA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Martineau, Jean	4, 5	O	2007-12-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(276 000)		485 473
9125-6933 Québec i	PI	O	2007-12-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	276 000		519 902
Manicouagan Minerals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Johnson, Donald Kenneth	4	O	2007-12-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(800 000)	13.5200	9 594 882
JVC Trust	PI	O	2007-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800 000	0.1500	4 266 667
Manitoba Telecom Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Friesen, Russell James	7	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			38
March Networks Corporation								
<i>Options</i>								
Grimes, Andrew	5	O	2008-01-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 600
Kallal, Thomas	5	O	2008-01-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Matrikon Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rosenfeld, Eric Stuart	4, 3							
Crescendo Partners	PI	O	2008-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.6500	2 916 435
MCAN Mortgage Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dwarte, Kevin	5							
ETrade Canada	PI	O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	10.2500	20
Misener, Michael	5	M	2008-01-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 200		21 647
CIBC Mellon Trust	PI	O	2007-10-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	26	10.1867	1 905

		O	2007-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	10.1862	1 969
		O	2007-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	10.9268	2 016
		O	2007-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	10.3401	2 066
		O	2007-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	51	10.1031	2 117
		O	2007-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	51	10.0303	2 168
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	51	9.9837	2 219
		O	2007-10-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14	10.1867	1 919
		O	2008-01-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 200)		19
CIBC Wood Gundy (M)	PI	O	2006-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 200		
MDN INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bergeron, Marcel	4	R	O	2007-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		10 000
		R	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	25 000	1.0000 35 000
Girard, Paul Armand	4, 5	R	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 000	1.0000 473 888
Riopel, Louis-Marie	4	R	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 000	1.0000 30 000
Savard, Serge	4	R	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	1.0000 406 307
Les Entreprises Se	PI	O	2007-12-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(30 000)		288 039
Société Immobilier	PI	O	2007-12-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	30 000		80 000
MDS Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
VA Partners I, LLC	3							
ValueAct Capital M	PI	O	2007-12-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	133 500	18.9900	18 534 885
		O	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	66 500	19.2800	18 601 385
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	18.6500	18 701 385
		O	2007-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	18.5000	18 801 385
		O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	18.5600	18 901 385
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	18.9000	19 001 385
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	19.0900	19 101 385
		O	2007-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	19.2400	19 121 885
		O	2008-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	19.1800	19 221 885
Medicure Inc								
<i>Actions ordinaires</i>								
Banks, David F.	4	O	2007-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			869 565
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.9900	919 565
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.9800	969 565
Friesen, Albert David	4, 5	O	2007-12-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(26 900)	0.8900	432 500
ADF FAMILY HOLDING	PI	O	2007-12-19	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(300 000)	0.8900	5 097 915
<i>Bons de souscription</i>								
Banks, David F.	4	O	2007-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			260 870
<i>Options</i>								
Banks, David F.	4	O	2007-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
McDole, Gerald P.	4	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	10 000		185 000
Naimark, Arnold	4	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	110 000		295 000
		O	2007-12-15	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		195 000
Quick, Peter	4	O	2007-12-11	D	50 - Attribution d'options	10 000		160 000
MEGA Brands Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bertrand, Victor Joseph	4, 3							
RBC Dominion Secur	PI	O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.4700	2 900
		O	2007-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 200	5.4800	
		M	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 200	5.4800	11 100
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.4900	11 300
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.5000	11 600
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.5200	11 800
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.5100	12 100
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.5300	14 100
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	5.5400	27 300
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	5.5500	29 500
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	5.5600	33 400

		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.5700	34 100
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	5.5800	35 000
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	5.5900	40 600
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	5.6000	55 600
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	5.6700	60 000
		O	2003-06-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	5.4400	4 900
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	5.4500	12 400
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.4600	12 800
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.4700	14 200
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	5.4800	15 400
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	5.4900	18 500
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 700	5.5000	50 200
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.5100	50 400
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	5.5200	54 800
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 000	5.5300	96 800
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 500	5.5400	160 300
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 800	5.5500	174 100
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.5600	179 100
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.5800	179 300
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	5.5900	181 000
Menu Foods Income Fund								
<i>Parts Class B Exchangeable</i>								
Shields, Richard Graham, 3065624 Nova Scoti	7	PI	O	2007-12-20	C	36 - Conversion ou échange	(12 693)	0
<i>Parts de fiducie</i>								
Shields, Richard Graham, 3065624 Nova Scoti	7	PI	O	2002-05-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
			O	2007-12-20	C	36 - Conversion ou échange	12 693	12 693
			O	2007-12-20	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 693)	0
Menu Foods Limited	PI	O	2007-12-20	C	90 - Changements relatifs à la propriété	12 693		73 717
Metallic Ventures Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nierenberg, David The D3 Family Fund	3	PI	O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.0600USD 9 243 361
			O	2007-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	2.0600USD 9 253 261
			O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 500	2.1800USD 9 298 761
			O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1700USD 9 308 761
			O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.0900USD 9 311 761
			O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.2600USD 9 321 761
			O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	2.2600USD 9 325 361
			O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.2300USD 9 327 861
Metaux Russel Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Benedetti, Alain	4	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	24.2500	12 500
Methanex Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
AITKEN, BRUCE	4, 5	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	35 000	20.7600USD	96 316
Floren, John	5	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 637)	27.1000	6 717
Methanex Corporation	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	29.9145	30 000
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	29.4500	60 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	30.4107	90 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	30.1695	120 000
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	29.9571	150 000
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	29.9817	180 000
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	30.0183	210 000
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	29.7233	240 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	28.9619	270 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	28.0874	300 000
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.5153	330 000
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.3183	360 000

		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.2633	390 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	26.5794	420 000
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	27.0367	450 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(450 000)		0
Muuls, Jean-Christophe	2	O	2007-12-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	638		638
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(638)	27.5600	0
<i>Options</i>								
AITKEN, BRUCE	4, 5	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	(35 000)		506 200
MGM Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Purdy, Darrel S.	6	O	2007-01-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Wittenberg, Joerg	6	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			58
<i>Bons de souscription Long-term</i>								
Knott, David M.	6	O	2007-09-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(7 600)	6.0000	
		M	2007-09-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(7 600)	6.0000	0
Riddell Rose, Susan L.	6	O	2007-09-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(35 557)	6.0000	
		M	2007-09-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(35 557)	6.0000	0
MI Developments Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
MI Developments Inc.	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 800	29.0984	10 800
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(10 800)		0
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	26 200	29.3592USD	26 200
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(26 200)		0
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 800	30.0353	10 800
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 800)		0
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	26 200	29.6746USD	26 200
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(26 200)		0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	51 000	30.2635	51 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(51 000)		0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	29.6010USD	4 800
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)		0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 800	30.0370	10 800
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 800)		0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	26 200	29.7584USD	26 200
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(26 200)		0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 800	30.2124	10 800
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(10 800)		0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	26 200	30.0807USD	26 200
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(26 200)		0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	105 600	30.4997	105 600
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(105 600)		0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	30.1937USD	1 900
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
Mintzberg, Robert S.	5	O	2005-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	28.3600	300
Middlefield Equal Sector Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Brasseur, Murray	4, 5							
MFL Management Lim	PI	O	2008-01-02	C	46 - Contrepartie de services	2 852	9.4943	2 852
Middlefield Equal Sector	1	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 024 821	8.9900	2 784 364
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.5500	2 786 964
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.8500	2 787 264
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.5000	2 786 464
Midnight Oil Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kalmakoff, Chadwick	5	O	2007-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 624	1.0000	79 403
Leitch, Colin Donald	5	O	2007-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 625	1.0000	23 415
O'Leary, Peter	5	O	2007-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 625	1.0000	242 297
Saizew, Martin	5	O	2007-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 625	1.0000	183 321
Stripling, Judith Ann	5	O	2007-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 000	1.0000	853 601
Weldon, Andrew Dale	5	O	2007-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 774	1.0000	422 075

Woods, Frederick	4, 5	O	2007-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 750	1.0000	1 214 746
Minerfinders Corporation Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bailey, Mark	4, 7, 5	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)		795 000
Page, Trench Coxe	5	R	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)	11.3500USD	470 300*
		R	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.3600USD	465 300*
		R	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	11.3000USD	461 000*
		R	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	11.3400USD	460 800*
		R	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	11.3200USD	460 200*
		R	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.4500USD	450 200*
		R	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 506)	12.1000USD	437 694*
		R	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	12.5000USD	480 200*
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 494)	12.1000USD	430 200*
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	12.5000USD	427 200*
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	200 000	6.4500	627 200*
<i>Options</i>								
Page, Trench Coxe	5	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	6.4500	615 000*
Minéraux Maudore Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anglo Pacific Group Plc	3	O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3817	2 598 900
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	1.3900	2 605 900
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	1.3365	2 618 900
Mines Agnico-Eagle Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Allan, Don	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	16.6900	15 964
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	56.1430	5 964
Blackburn, Alain	5	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	10 000	16.8900	11 722
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	51.3000	1 722
		O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	2 000	16.6900	3 722
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	51.3000	1 722
		O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	4 500	16.6900	6 222
		O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	500	23.0200	6 722
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	53.3000	1 722
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	6 000	23.0200	7 722
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	56.2600	1 722
Boyd, Sean	4, 5	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	110 000	16.8900	223 947
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	90 000	16.6900	313 947
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	60.6075	213 947
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	61.2736	113 947
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	15 000	16.8900	128 947
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	35 000	23.0200	163 947
Garofalo, David	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	25 000	16.8900	48 048
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	56.0920	23 048
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	16.8900	33 048
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	61.1600	23 048
Haldane, Timothy Quentin	5	O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	12 500	28.3700USD	14 510
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	61.2200	2 010
Kraft, Bernie	4	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	1 875	16.8900	6 924
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	1 875	23.0200	8 799
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	58.1620	7 299
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 250)	58.1626	5 049
Legault, Marc	5	O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	10 000	48.0900	13 036
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	57.6150	3 036
Nasso, James D.	4	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	7 500	16.8900	27 549
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	5 625	23.0200	33 174
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 125)	57.0569	18 049
Racine, Daniel	5	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	8 000	19.1400	14 679
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	57.2760	6 679
		O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	1 200	19.1400	7 879
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	58.3300	6 679
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	2 800	19.1400	9 479

		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	58.4325	6 679
		O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	2 000	16.6900	8 679
		O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	2 000	19.1400	10 679
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	60.6900	6 679
Robitaille, Jean	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	6 000	16.6900	6 209
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	57.5000	209
Smith, David	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	2 500	16.0500	3 061
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	56.1848	561
Stockford, Howard Roger	4	R	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	50.2200	3 474
Voutilainen, Pertti	4	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	5 500	23.0200	9 000
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 000	23.0200	7 000
		R	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	48.0000USD	1 500
		R	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	48.0000USD	500
<i>Options</i>								
Allan, Don	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	16.6900	170 000
		O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	60 000	54.4200	230 000
Baker, Leanne Marie	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	54.6300USD	75 000
Beaumont, Doug	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	54.4200	100 000
Blackburn, Alain	5	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	16.8900	104 000
		O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	16.6900	102 000
		O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	(4 500)	16.6900	97 500
		O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	(500)	23.0200	97 000
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	23.0200	91 000
		O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	75 000	54.4200	166 000
Boyd, Sean	4, 5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	54.4200	615 000
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(110 000)	16.8900	505 000
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	16.6900	415 000
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	16.8900	400 000
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	23.0200	365 000
Garofalo, David	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	16.8900	97 500
		O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	75 000	54.4200	172 500
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	16.8900	162 500
Gilbert, Patrice	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	54.4200	140 000
Grondin, Louise	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	54.4200	105 650
Haga, Ingmar Erik Johan	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	54.4200	90 000
Haldane, Timothy Quentin	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	54.6300USD	140 000
		O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	28.3700USD	127 500
Kraft, Bernie	4	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(1 875)	16.8900	78 750
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(1 875)	23.0200	76 875
		O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	54.4200	80 625
Laing, R. Gregory	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	60 000	54.4200	172 500
Legault, Marc	5	O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	48.0900	147 000
		O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	54.4200	157 000
Leiderman, Mel	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	54.4200	70 000
Nasso, James D.	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	65 000	54.4200	130 000
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	16.8900	122 500
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(5 625)	23.0200	116 875
Racine, Daniel	5	O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	19.1400	229 000
		O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	(1 200)	19.1400	227 800
		O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	54.4200	237 000
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(2 800)	19.1400	225 000
		O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	16.6900	223 000
		O	2008-01-09	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	19.1400	221 000
Robitaille, Jean	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	16.6900	160 000
		O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	54.4200	166 000
Scherkus, Ebe	4, 6, 5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	125 000	54.4200	503 000
Smith, David	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	16.0500	57 500
		O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	54.4200	107 500
Stockford, Howard Roger	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	54.4200	76 500
Voutilainen, Pertti	4	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(5 500)	23.0200	34 000
		O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	54.4200	69 000

		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	23.0200	68 000
Mines Aurizon Ltee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Faucher, Richard Regis	4	O	2007-11-23	D	51 - Exercice d'options	100 000	2.3800	
		M	2007-11-23	D	51 - Exercice d'options	28 900	2.3800	48 900
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	71 000	71000.0000	
		M	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	71 100	2.3800	91 100
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 000)	4.0500	68 100
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	4.0400	64 200
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 500)	4.0300	20 700
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	4.0200	20 000
MOORHOUSE, BRIAN S.	4	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.0100	95 070
Walton, Ian Stirling	4, 5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.5000	463 950
<i>Options Incentive</i>								
Faucher, Richard Regis	4	O	2007-11-23	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	2.3800	
		M	2007-11-23	D	51 - Exercice d'options	(28 900)	2.3800	171 100
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(71 100)	2.3800	160 000
Lang, Frank Alexander	4	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	60 000	3.7400	360 000
NORMAND, Robert L.	4	O	2007-12-12	D	50 - Attribution d'options	60 000	3.7400	360 000
Walton, Ian Stirling	4, 5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.5000	665 000
Mines Cancor, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Crevier, David	4	O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.2500	954 203
3650022 Canada Inc	PI	O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1800	26 500
Jellinek, Gabor	4	O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.2500	265 714
Khobzi, Abdelkader	5	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000	0.2500	
		M	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	40 000	0.2500	178 445
UGUR, ERCAN	4, 5	O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	0.2500	60 806*
Mines d'Or Dynacor Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
LeFrançois, Fernand	4							
REER	PI	O	2007-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 500	0.5056	46 500
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTÉE								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gauthier, Réginald	5	O	2008-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Veilleux, Charles A.	4, 5	O	2008-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2008-01-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			189 500
Mines Richmont Inc.								
<i>Options</i>								
Rivard, Jean-Guy	4	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	200 000	3.1500	950 000
Rivard, Martin	5	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.1500	250 000
MINT Income Fund								
<i>Droits</i>								
Brasseur, Murray	4, 5							
RRSP	PI	O	2007-12-13	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 157		1 157
		O	2007-12-13	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 157		
		M	2007-12-13	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 157	9.7500	1 157
		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	343	0.3050	1 500
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 021 591	11.4900	5 565 819
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.6400	5 566 319
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.5500	5 567 319
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.5400	5 568 619
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.6200	5 570 119
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.6800	5 569 119
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.7400	5 571 119
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.9800	5 573 119
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.8000	5 574 719
Miramir Mining Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								

Fennell, David	4	O	2004-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2004-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			394 500
		O	2007-11-26	D	51 - Exercice d'options	120 000	3.3400	
Laurentian Mountai	PI	M	2007-11-26	I	51 - Exercice d'options	120 000	3.3400	584 700
Newmont Mining B.C. Limit	3							
Newmont Mining Cor	PI	O	2007-12-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	155 456 377	6.2500	155 456 377
MKS Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jones, David	7	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	1.3688	241 700
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 000	1.3700	282 700
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 900	1.3700	312 600
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 900	1.3700	
		M	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 200	1.3700	311 900
Martin, David	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	259	1.1781	528
Ozols, Arnold	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 027	1.1781	34 481
Winters-Robinson, Eilyn	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	212	1.1781	212
Momentum Advanced Solutions Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Momentum, Advanced Soluti	1	O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	0.1500	673 000*
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.1500	673 500*
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	0.1550	683 000*
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	400 000	0.1650	1 083 000*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	0.1900	1 073 500*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	0.1900	1 064 000*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	0.1850	1 060 500*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	0.1850	1 056 000*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)	0.1800	1 046 100*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)	0.1800	1 036 200*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	0.1850	1 026 700*
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(8 900)	0.1800	1 017 800*
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	0.1800	1 017 300*
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	0.1800	1 007 800*
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)	0.1750	997 900*
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(68 000)	0.1600	929 900*
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	0.1650	929 400*
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)	0.1600	919 500*
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)	0.1650	419 500*
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	0.1500	410 000*
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	0.1500	409 500*
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	0.1550	400 000*
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(400 000)	0.1650	0
Selfe, Daren	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1550	12 500
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1550	17 500*
MONETA PORCUPINE MINES INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Henry, Alexander David	4	O	2007-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	68 750	0.1800	68 750
Janeth Henry	PI	O	2005-06-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	68 750	0.1800	68 750
Morguard Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Collins, James Robertson	4							
Dividend Reinvestm	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	883	13.8700	5 150
MOSAID Technologies Incorporated								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brown, Joseph	5	O	2007-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 162
		O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	3 500	11.3000	4 662
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	17.7600	3 562
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	17.7700	1 262
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.7800	4 562
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.7900	1 162

Gillingham, Peter	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	11.3000	12 246*	
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 246)	18.3000	11 000*	
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	18.0100	10 500*	
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	18.0400	10 000*	
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	17.7000	9 000*	
Millard, John B.	4	O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	1 500		8 000	
MOSAID Technologies Incor	1	O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	17.5053	5 100	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)		0	
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	17.4467	9 900	
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	17.4475	7 500	
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)		0	
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		0	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	17.7542	6 500	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)		0	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	17.8753	6 600	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 600)		0	
		O	2007-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	18.0658	8 500	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 500)		0	
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	18.2453	3 200	
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		0	
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 300	18.3377	10 300	
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(10 300)		0	
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	18.0335	6 300	
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)		0	
		O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 400	17.7441	0	
		O	2008-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 400)		(10 400)	
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Brown, Joseph	5	O	2007-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 450	
		O	2008-01-06	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	11.3000	17 950	
Gillingham, Peter	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	11.3000	21 000*	
Millard, John B.	4	O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	11.3000	0	
MRF 2007 Resource Limited Partnership									
<i>Parts de société en nom collectif</i>									
Da Silva, Dennis	4, 5	R	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	340	10.0000	4 340
MSP Maxxm Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
MSP Maxxm Trust	1	O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	7.6319	2 700	
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	7.6319	0	
		O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 100	7.7294	3 100	
		M	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	7.7294	3 100	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	7.7294	0	
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.7240	500	
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	7.7240	0	
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	7.7065	1 700	
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	7.7065	0	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	7.7836	1 400	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	7.7836	0	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.7500	2 000	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.7500	0	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 193 686	8.2231	1 193 686	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 193 686)	8.2231	0	
Neo Material Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Song, Shannon Yun	5	O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 000	5.0400		
		M	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 000)	5.0400	65 922	
Neurochem Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bellini, Marisa	6	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.0660	206 800	
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 600	2.0500	256 400	
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82 300	1.7760	338 700	
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	2.2000	156 800	

		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 400	1.9080	350 100	
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 400	1.7420	370 500	
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 100	2.1050	395 600	
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	2.5000	400 100	
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	2.2080	417 600	
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.1500	422 600	
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 600	2.1570	449 200	
Nevada Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pharand, Daniel	7	O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.0200	248 000	
Pharcan Inc	PI	O	2008-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.0200	74 342	
Newalta Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pinder, Richard Hughes	4								
Jennings RESP itf	PI	O	2007-12-20	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(500)		0	
RESP itf Thomas Pi	PI	O	2003-05-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-20	C	90 - Changements relatifs à la propriété	500		500	
Sifton, Ronald Les	4, 5								
Rockin 6S Ranches	PI	O	2003-06-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	16.7700	50 000	
Newport Partners Income Fund									
<i>Parts</i>									
COLE, JOHN DAVID	6	O	2008-01-04	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 200)		152 631	
RESP - Gareth Cole	PI	O	2008-01-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	600		2 475	
RESP - Holden Cole	PI	O	2008-01-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	600		2 100	
Newport Partners Income F	1								
NCIB-Dec 07	PI	O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-20	I	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.2815	20 000	
		O	2007-12-21	I	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.3214	40 000	
Svetkoff, Michael, James	5	O	2007-12-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(11 500)		250 026	
NBCN-RRSP	PI	O	2007-12-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	11 500		29 574	
Thomson, Andrew Graham	5								
Kira Thomson-RRSP	PI	O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 550	4.3336	6 920	
Nexen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLellan, A. Anne	4	O	2006-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		R	O	2007-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	28.3700	100
<i>Options Stock</i>									
Black, Robert J	7	O	2008-01-04	D	59 - Exercice au comptant	(39 600)	12.7175	141 800	
		O	2008-01-04	D	59 - Exercice au comptant	(19 800)	10.8750	122 000	
Jahrig, Randy John	7	O	2007-12-24	D	59 - Exercice au comptant	(18 000)	10.8750	258 000	
Kopitar, Frank Edward	7	O	2008-01-03	D	59 - Exercice au comptant	(24 000)	7.0750	372 000	
White, Thomas Mitchel	7	O	2007-12-29	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	10.8750	135 440	
		O	2008-01-03	D	59 - Exercice au comptant	(6 220)	10.8750	129 220	
North American Energy Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gallant, Vincent Jean	5	O	2007-12-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 000)	13.5000USD		
		M	2007-12-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.5000USD	62 000	
		O	2007-12-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.7500USD	61 000	
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.0000USD	60 000	
Hayman, Christopher James	5	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	14.0000USD	12 100*	
Turner, K. Rick	4	R	O	2007-11-19	D	51 - Exercice d'options	16 656		
Joint Brokerage Ac	PI	M	2007-11-19	I	51 - Exercice d'options	16 656		27 818	
<i>Options</i>									
Dodd, Peter	5	O	2007-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			109 400	
Gallant, Vincent Jean	5	O	2007-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		R	O	2007-11-28	D	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
North American Palladium Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Comba, Charles David Andr	4	O	2008-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 400	3.7400	8 400	
Kaiser, George Bruce	3								

Kaiser-Francis Oil	PI	O	2007-12-13	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 666 667	4.0000USD	32 609 657
<i>Bons de souscription</i>								
Kaiser, George Bruce	3							
Kaiser-Francis Oil	PI	O	1994-12-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-13	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 333 333		2 333 333
<i>Overallotment Participation Rights</i>								
Kaiser, George Bruce	3							
Kaiser-Francis Oil	PI	O	1994-12-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-13	C	97 - Autre	700 000		700 000
Northbridge Financial Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ryan, Robert, George	7	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	691	33.4500	1 486
<i>Options Market options issued by affiliate</i>								
Hurford, Craig Alexander	7	O	2003-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	5 424		5 424
Morvan, Lambert	5	O	2007-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	8 137		8 137
Wright, Silvy	7	O	2003-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	24 410		24 410
Northern Financial Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Alboini, Victor Philip Mi	4, 7, 5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6060	1 919 724
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5900	1 920 224
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.6000	1 923 224
Northern Property Real Estate Investment								
<i>Parts de fiducie</i>								
Anda, Richard Barry	5	O	2008-01-07	D	46 - Contrepartie de services	1 550	21.6000	5 880
Northern Star Mining Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Awde, Jonathan Charles Ti	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	0.8500	147 700
Cocks, Jeffrey Allan	4	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8000	52 000*
		O	2008-01-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000	0.6300	77 000*
David, Michel	4, 5	O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	0.8700	1 410 700
		O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.8600	1 402 700
		O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	0.8800	1 401 200
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.9000	1 399 200
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.8800	1 391 200
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.8900	1 371 200
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.8500	1 366 200
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.8300	1 361 200
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.8400	1 356 200
		O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.8100	1 354 200
		O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	0.8000	1 336 200
		O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.8600	1 326 200
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.8100	1 301 200
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.8400	1 293 200
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.8100	1 290 200
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.8000	1 286 200
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.8400	1 285 200
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8000	1 295 200
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.7900	1 297 200
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.7700	1 289 200
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.7900	
		M	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.7900	1 291 200
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.7600	1 286 200
Silas, Richard	4	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.6300	284 000
Universal Solution	PI	O	2007-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.7500	49 000
		O	2007-12-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	0.8700	40 500
		O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.7500	43 000
		O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	0.8900	41 500
<i>Options</i>								

Cocks, Jeffrey Allan	4	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.6300	425 000*
Silas, Richard	4	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.6300	425 000
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.6300	275 000
NOVA Chemicals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Apuzzo, Alba Maria Rosari	6							
Held by the Truste	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	31.8500	4 214
Dean, Ernest	7							
Held by Charles Sc	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	32.8180USD	154
DePew, Ricky Lynn	7	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	32.9590USD	399
Durham, Ronald George	7							
Held by the Truste	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	31.8500	2 552
Flint, Graeme Bradley	7	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	31.8500	1 060
Greene, William Gordon	7							
Held by Charles Sc	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	34.0300USD	2 037
Horner, Marilyn	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	33.3470USD	1 185
Horner, Ronald Bruce	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	33.3030USD	7 516
Hotz, John Michael	7	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 260	32.0910USD	7 251
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	33.3470USD	857
Jamani, Naushad	7							
Held by the Truste	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	31.8500	3 128
Jewison, Patrick Delbert	5							
Held by Charles Sc	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100	34.9900USD	5 048
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	33.3330USD	862
Kemle, Ronald Eric James	5							
Held by Trustee Em	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	31.8500	818
Lesky, Mark Joseph	7							
Held by Charles Sc	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	31.7700USD	67
Lipton, Jeffrey Marc	4, 5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	265	33.3480USD	27 364
MacDonald, Lawrence Allan	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	34.9640USD	3 654
Manning, John (Jack) Earl	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	32.8860USD	3 981
Mitchell, William Charles	7	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	33.1050USD	4 140
Held by Fidelity I	PI	O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	32.0100USD	2 400
Mustoe, Jack Stephen	5							
Held by Charles Sc	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	34.9630USD	4 738
Pappas, Christopher Danie	7	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	31.7600USD	7 683
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	34.4160USD	5 680
Poole, Allan Edward	7							
Held by the Truste	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	31.8500	6 205
Sereda, John Peter	5							
Held by Charles Sc	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	33.2930USD	6 776
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	33.3320USD	370
Snyder, Jr., Robert Stuar	7	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 992	32.0540USD	7 171
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	32.3350USD	298
Thompson, Thomas Arthur	5							
Held by the Truste	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	31.8500	3 754
Torres, Antonio	7							
Held by Charles Sc	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	32.3350USD	165
Tulk, David Raymond	7							
Held by the Truste	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	31.8500	1 406
Van Hemmen, Richard Dougl	5							
Held by NOVA Chemi	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	31.8500	1 281
Vermani, Rakesh	7							
Held by Charles Sc	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	33.3120USD	761
Held by UBS in acc	PI	O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135	31.0300USD	435
UBS AG, Pittsburgh	PI	O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135	31.0300USD	1 931
Wade, William Eric	7							
Held by the Truste	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	31.8500	4 694
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	31.8500	2 578
Watson, Debra Pearl	7	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	31.8500	752
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	31.8500	146

Watson, Kevin Robert	7									
Held by Trustee of Wilkinson, Gregory	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	31.8500	1 017		
Held by Charles Sc Wong, Tim Ting Tin	5									
Held by Charles Sc Wong, Tim Ting Tin	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	33.2990USD	2 903		
Held by Charles Sc Wong, Tim Ting Tin	7	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	33.2750USD	2 050		
NovaGold Resources Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Halvorson, Michael Henrei	4									
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 300)	8.3400	150 042		
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 100)	8.3300	139 942		
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	8.2900	139 842		
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	8.2800	135 542		
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	8.2700	135 142		
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	8.2600	129 342		
MacDonald, Robert John	5	R	2007-02-07	D	51 - Exercice d'options	3 500	4.6200	150 118*		
		R	2007-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	19.5000	146 618*		
MCFARLAND, COLE EDWIN	4	O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	8.3700	3 300		
<i>Options</i>										
MacDonald, Robert John	5	R	2007-02-07	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	4.6200	366 500*		
Van Nieuwenhuysse, Rick	4, 5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	1.0000	1 846 296*		
Novawest Resources Inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
O'Brien, Patrick	4, 5, 3	O	2007-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 000	0.2000	2 560 967		
<i>Bons de souscription</i>										
O'Brien, Patrick	4, 5, 3	O	2007-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 000	0.2500	1 117 250		
<i>Options</i>										
Dibble, Jerry	4	R	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1100	1 152 000		
O'Brien, Patrick	4, 5, 3	R	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	800 000	0.1100	1 523 000		
Maverick Investmen	PI	R	2007-12-17	C	50 - Attribution d'options	1 400 000	0.1100	2 200 000		
Novoko International inc.										
<i>Actions ordinaires Class A</i>										
Moghribi, Moise	4	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	8.8500	315 000*		
Novik inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Gaudreau, Michel	4, 5, 3									
Gestion Michel Gau REER	PI	O	2006-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(650 000)		19 450 000		
	PI	O	2005-09-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI					
		O	2006-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	650 000		650 000		
<i>Bons de souscription</i>										
Gaudreau, Michel	4, 5, 3									
Gestion Michel Gau	PI	O	2007-09-20	I	55 - Expiration de bons de souscription	(900 000)		0		
Nstein Technologies inc.										
<i>Actions ordinaires</i>										
Benoit, Stéphanie	5	O	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	510	0.9803	15 674		
Nuinsco Resources Limited										
<i>Options</i>										
Archibald, George Fraser	4	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	750 000		
BARTH, HOWARD STEVEN	4	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	600 000		
Crothers, Frank	4	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	1 762 500		
Galipeau, René Réal	4, 5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	1 675 000		
HOLMES, WARREN	4, 5	R	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	2 300 000		
Jones, Paul, Latimer	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	1 350 000		
		R	2007-11-09	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.3200	1 250 000		
Judson, Thomas Wayne	4	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	875 000		
Lewis, David Mark	4	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	625 000		
Mchaina, David Mhina	5	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000		
		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.3100	225 000		
Robertson, Brian Ernest	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.3100	1 200 000		
Stockford, Howard Roger	4	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	550 000		
Stokes, Sean Duncanson	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.3100	300 000		
Thomson, Peter Nesbitt	4	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	1 000 000		
Young, Thomas Michael	4	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	100 000		

Nuveen Senior Floating Rate Income Fund

Parts de fiducie redeemable, transférable

Nuveen Senior Floating Ra	1	O	2007-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.2500	300
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.2500	0
		O	2007-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.3300	300
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.3300	0
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.2000	700
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	7.2000	0
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.0700	600
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	7.0700	0
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2900	200
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.2900	0
		O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.9800	200
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.9800	0
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.9400	200
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.9400	0
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.9500	200
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.9500	0
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.1500	200
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.1500	0
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.1500	100
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	7.1500	0
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2000	200
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.2000	0
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2500	200
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.2500	0
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2500	200
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.2500	0
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.3800	200
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.3800	0

NUVISTA ENERGY LTD.

Actions ordinaires

Dalman, Steven Jon	5	R	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	497	11.9800	101 099
Froese, Robert	5	R	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	512	11.9800	3 105
McDavid, Douglas Christop	5	R	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	433	11.9800	28 573
Miles, Patrick William Ge	5	R	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	515	11.9800	66 638
TIMM, GORDON	5	R	O	2007-10-13	D	51 - Exercice d'options	100	10.6000	
			M	2007-11-13	D	51 - Exercice d'options	100	10.6000	4 869
		R	O	2007-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.0900	
			M	2007-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.0900	4 769
		R	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	493	11.9800	5 262
Verge, Alexander G.	4, 5	R	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	531	11.9800	1 181 811
Options									
TIMM, GORDON	5	R	O	2007-10-13	D	51 - Exercice d'options	(100)		
			M	2007-11-13	D	51 - Exercice d'options	(100)		215 650

Nuvo Research Inc. (formerly Dimethaid R

Actions ordinaires

GALER, BRADLEY STUART	5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	682 592	0.1350	1 108 262
-----------------------	---	---	------------	---	------------	---------	--------	-----------

Nventa Biopharmaceuticals Corporation

Actions ordinaires

Short, Jay	4	R						
Ryco Family Trust	PI	O	2007-09-17	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 000)		11 000*

NXA Inc.

Actions ordinaires

Dellece, Perry Nicholas	4	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	791 667	0.1000	2 491 667
		O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(909 090)	0.1000	1 582 577
Lilly, Charles James	4	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 666 667	0.0600	
		M	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 667	0.1000	333 334
Metcalfe, Robert	4	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 667	0.1000	333 334
Paddle Resources L.P.	3	O	2007-12-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000 000
Tambakis, Chris	4	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 667	0.1000	416 667

Bons de souscription

Dellelce, Perry Nicholas	4	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	791 667	0.1000	2 491 667
		O	2007-12-29	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 700 000)		791 667
Lilly, Charles James	4	O	2005-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 667	0.1000	
		M	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 667	0.1000	166 667
Metcalfe, Robert	4	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 667	0.1000	333 334
		O	2007-12-29	D	55 - Expiration de bons de souscription	(166 667)		166 667
Paddle Resources L.P.	3	O	2007-12-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000 000
Tambakis, Chris	4	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 667	0.1000	416 667
		O	2007-12-29	D	55 - Expiration de bons de souscription	(250 000)		166 667

OFI Income Fund**Parts**

Bowles, Edward	5	O	2007-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
Clarke Inc.	3	O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 900	5.0000	2 406 200*
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 200	5.0000	2 442 400*
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 300	5.0000	2 451 700*
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	5.0000	2 469 700*
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 100	5.0000	2 478 800*
	R	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	5.0000	2 480 400*
	R	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 700	5.0000	2 501 100*
	R	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	5.0000	2 504 100*
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.0000	2 514 100*
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.0000	2 514 600*

Oil Sands Sector Fund**Parts de fiducie**

Oil Sands Sector Fund	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.2580	500
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.2580	0
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.2500	500
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.2500	0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.3500	500
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.3500	0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.4833	600
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	8.4833	0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.4700	500
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.4700	0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.5922	900
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	8.5922	0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.6150	1 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.6150	0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	8.6031	1 100
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	8.6091	0

OilSands Canada Corporation**Parts**

Brasseur, Murray	4, 5							
Middlefield Realty	PI	O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.0000	83 500
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.9900	84 500
RRSP	PI	O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.4500	10 000
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.8000	12 000
OilSands Canada	1	O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	6.9500	4 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	6.9500	0
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	7.0700	3 800
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	7.0700	0
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.0000	100
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	7.0000	0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	6.9000	1 700
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	6.9000	0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.2500	1 200
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	7.2500	0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	7.1700	6 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	7.1700	0

	O		2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		100	7.4500	100
	O		2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		(100)	7.4500	0
	O		2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation		3 100	7.3800	3 100
	O		2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation		(3 100)	7.3800	0
	O		2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation		2 500	7.6200	2 500
	O		2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation		(2 500)	7.6200	0
	O		2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation		2 900	7.0500	2 900
	O		2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation		(2 900)	7.0500	0

Oncothyreon Inc.

<i>Actions ordinaires</i>									
Blair, Sidney Robert	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				3 166
Henney, Christopher S	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				25 000
Kirkman, Robert Lawrence	4, 5	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				8 333
Kirkpatrick, Deborah Lynn	5	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				800 239
Koganty, R. Rao	5	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				1 341
Olson, Marilyn Esther	5	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				1 666
Stoughton, Warner Vickery	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				4 166
Taylor, Edward Arnold	5	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				6 566
Welsh, Michael Charles	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				616

Options

Blair, Sidney Robert	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	3 333			3 333
Christianson, Gary	5	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	16 666			16 666
Henney, Christopher S	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	2 666			2 666
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	416			3 082
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	520			3 602
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	50 000			53 602
Jackson, Richard Lee	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	2 666			2 666
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	547			3 213
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	464			3 677
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	1 666			5 343
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	833			6 176
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	334			6 510
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	318			6 828
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	208			7 036
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	784			7 820
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	285			8 105
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	321			8 426
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	416			8 842
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	520			9 362
Kirkman, Robert Lawrence	4, 5	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	450 000			450 000
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	137 537			587 537
Kirkpatrick, Deborah Lynn	5	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	12 500			12 500
Koganty, R. Rao	5	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	8 333			20 833
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	3 333			3 333
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	1 666			4 999
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	2 500			7 499
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	1 666			9 165
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	3 333			12 498
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	12 500			24 998
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	3 333			28 331
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	4 166			32 497
Olson, Marilyn Esther	5	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	3 333			3 333
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	1 666			4 999

		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	3 125	8 124
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	2 500	10 624
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	2 500	13 124
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	8 333	21 457
Stoughton, Warner Vickery	4	O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	4 166	25 623
		O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	833	833
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	1 666	2 499
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	833	3 332
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	570	3 902
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	684	4 586
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	516	5 102
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	1 666	6 768
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	833	7 601
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	376	7 977
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	363	8 340
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	855	9 195
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	513	9 708
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	281	9 989
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	583	10 572
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	729	11 301
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	4 166	15 467
Taylor, Edward Arnold	5	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	5 000	5 000
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	5 000	10 000
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	5 000	15 000
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	16 666	31 666
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	2 500	34 166
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	4 166	38 332
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	8 333	46 665
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	6 666	53 331
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	16 666	69 997
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	16 666	86 663
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	8 333	94 996
Welsh, Michael Charles	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	833	1 666
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	1 666	3 332
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	833	4 165
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	289	4 454
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	292	4 746
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	232	4 978
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	1 666	6 644
		O	2007-12-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	833	833
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	187	6 831
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	208	7 039
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	324	7 363
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	200	
		M	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	200	7 563
		O	2007-12-10	D	35 - Dividende en actions	466	
		M	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	466	8 029
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	583	8 612
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	5 833	14 445
		O	2007-12-10	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	282	14 727
<i>Restricted Share Unit</i>							
Blair, Sidney Robert	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		3 378
Henney, Christopher S	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		56 545
Jackson, Richard Lee	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		6 545
Stoughton, Warner Vickery	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		6 545
Welsh, Michael Charles	4	O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		6 545

ONEX CORPORATION*Actions à droit de vote subalterne*

Onex Corporation	1	O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	35.1000	25 000*
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	101 700	35.1400	101 700*
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(101 700)		0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	129 300	35.0500	129 300*
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(129 300)		0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	96 900	35.0740	96 900*
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(96 900)		0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	49 700	35.0390	49 700*
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(49 700)		0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	29 100	35.0670	29 100*
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(29 100)		0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	220 700	35.1000	220 700*
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(220 700)		0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	255 200	35.1500	255 200*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(255 200)		0
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	35.1300	100 000
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		0
OnX Enterprise Solutions Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Selfe, Daren	5	O	2003-04-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2003-04-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
OPEL International Inc.								
<i>Options</i>								
Colbourne, Denis	4	O	2007-12-14	D	97 - Autre	(34 000)		71 000
Kunkel, Lawrence R.	4	O	2007-12-14	D	97 - Autre	(26 000)		59 000
Lafrance, Michel Jacques	5	O	2007-12-14	D	97 - Autre	(28 000)		87 000
McCoy, Michael C.	5	O	2007-12-14	D	97 - Autre	(232 000)		488 000
Middleton, Francisco	5	O	2007-12-14	D	97 - Autre	(232 000)		488 000
Peralta, Samuel	4	O	2007-12-14	D	97 - Autre	(26 000)		59 000
Pico, Robert G.	4, 5	O	2007-12-14	D	97 - Autre	(937 000)		1 563 000
Pierhal, Leon M.	4, 5	O	2007-12-14	D	97 - Autre	(75 000)		125 000
Slomka, David	4	O	2007-12-14	D	97 - Autre	(26 000)		94 000
Upp, Daniel C.	3	O	2007-12-14	D	97 - Autre	(26 000)		59 000
Open Range Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beninger, James Lawrence	5	O	2007-12-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	15 000	3.4500	201 880
Costigan, Gerald	5	O	2007-12-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 700	3.4500	495 355
Dawson, A. Scott	4, 5	O	2007-12-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	3.4500	658 139
Michaluk, Lyle Dennis	5	O	2007-12-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 000	3.4500	77 450
Winger, Harley Lewis	4	O	2007-12-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	3.4500	414 724
Open Text Corporation								
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>								
Caisse de dépôt et placem	3	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 200	31.0100	7 795 405*
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 500	29.8500	7 832 905*
Opsens inc. (antérieurement Capital DCB)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abid, Ridha	5	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.5000	30 000
Chalaturnyk, Richard John	7							
RJC Consulting Inc	PI	O	2007-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
Lang, Peter Mark	7							
Ethos Design And D	PI	O	2007-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
Soderberg, Hal Charles	7							
South Mountain Hol	PI	O	2007-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
<i>Options</i>								
Abid, Ridha	5	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.5000	270 000
		O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.5000	300 000
Chalaturnyk, Richard John	7							
RJC Consulting Inc	PI	O	2007-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			166 666
Lang, Peter Mark	7	O	2007-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			166 666
Soderberg, Hal Charles	7	O	2007-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			166 667

Or Gammon Inc.								
<i>Options</i>								
Barwick, Russell Christop	4, 5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(666 667)	20.3500	333 333
Osisko Exploration Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burzynski, John Feliks	5	O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	1 500		1 173 600
Coates, Bryan A.	5	O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	1 591		30 192
Danielle Gauthier	PI	O	2007-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	I	36 - Conversion ou échange	1 600		1 600
David, Jean-Sébastien	5	O	2007-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	1 000		1 000
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.1500	3 000
EurAsia Holding AG	3	R	2007-11-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 450 000	0.4000	51 961 200*
Lessard, Luc	5	O	2007-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	1 540		1 540
Roosen, Sean	4	O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	1 500		262 500
Wares, Robert	4, 5	O	2007-12-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 500		1 796 150
<i>Bons de souscription</i>								
Burzynski, John Feliks	5	O	2004-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	750	7.9000	750
Coates, Bryan A.	5	O	2007-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	795		795
Danielle Gauthier	PI	O	2007-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	I	36 - Conversion ou échange	800	7.9000	800
David, Jean-Sébastien	5	O	2007-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	500	7.9000	500
EurAsia Holding AG	3	R	2007-11-24	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 450 000)	0.4000	
		M	2007-11-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 450 000)	0.4000	2 600 000
Lessard, Luc	5	O	2007-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	770	7.9000	770
Roosen, Sean	4	O	2003-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	750		750
Wares, Robert	4, 5	O	2003-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	750		750
<i>Bons de souscription spéciaux</i>								
Burzynski, John Feliks	5	O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	(1 500)		0
Coates, Bryan A.	5	O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	(1 591)		0
Danielle Gauthier	PI	O	2007-12-28	I	36 - Conversion ou échange	(1 600)		0
David, Jean-Sébastien	5	O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	(1 000)		0
Lessard, Luc	5	O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	(1 540)		0
Roosen, Sean	4	O	2007-12-28	D	36 - Conversion ou échange	(1 500)		0
Wares, Robert	4, 5	O	2007-12-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 500)		0
OutdoorPartner Media Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cope, Scott	7	O	2007-12-14	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	145 820		338 180
Robinson, Karen	7	O	2007-12-14	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	306 819	0.7000	2 795 319
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.3500	2 805 819
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 500	0.4100	2 835 319
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 000	0.4200	2 889 319
Selvidge, Barry	7	O	2007-12-14	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	287 726	0.7000	754 506
Pan American Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doyle, Alun Robert	5	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	8 116	22.0400	10 063
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	3 552	28.4100	13 615
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 668)	36.9536	1 947
Fleckenstein, William A.	4	O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 284)	34.2244USD	1 455
RTM Fund	PI	O	2008-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	36.2500USD	151 300
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	37.3500USD	126 300
		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	35.7612USD	101 300
Steinmann, Michael	5	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	2 899	22.0400	4 613
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 899)	37.0000	1 714

Sweeney, Paul Bristol	4	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	8 000	19.3300	16 758	
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	36.6628	8 758	
Vincent, Wayne	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 667	18.8000	2 450	
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 508	22.0400	3 958	
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	1 534	28.4100	5 492	
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 709)	36.7700	783	
<i>Options</i>									
Doyle, Alun Robert	5	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(8 116)	22.0400	14 714	
		O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(3 552)	28.4100	11 162	
Steinmann, Michael	5	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(2 899)	22.0400	16 339	
Sweeney, Paul Bristol	4	O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	19.3300	0	
Vincent, Wayne	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 667)	18.8000	9 285	
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 508)	22.0400	7 777	
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(1 534)	28.4100	6 243	
Pan Orient Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cran, Tyler Duncan	7	R	O	2007-11-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 000)	13.1600	71 000
<i>Options</i>									
Bednar, Jason Michael	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	11.7500	700 000*	
Chisholm, Jeff Howard	4, 5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	200 000	11.7500	1 465 000*	
Halstead, Ian	5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	25 000	11.7500	475 000*	
Jazrawi, Waleed	4, 5	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	25 000	11.7500	250 000*	
Macey, Gerald Joseph	4	R	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	100 000	11.7500	325 000*
Taylor, Cam	4	O	2007-12-13	D	50 - Attribution d'options	25 000	11.7500	250 000*	
Paramount Energy Trust									
<i>Options Incentive Rights</i>									
Jackson, Gary C.	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	5.7900	340 000	
Johnson, Randall	4	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	25 000	5.7900	63 750	
Marjoram, Kevin J.	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	5.7900	310 000	
Nelson, Donald J.	4	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	25 000	5.7900	48 750	
Rapini, Marcello	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	5.7900	310 000	
Riddell Rose, Susan	4	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.7900	500 000	
Riddell, Clayton H.	4, 3	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.7900	350 000	
Sebastian, Cameron R.	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	5.7900	340 000	
Strong, James Christopher	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.7900	86 125	
Ward, Howard	4	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	25 000	5.7900	48 750	
Warters, Roderick	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.7900	180 000	
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Jungé, Dirk	4								
CEDE & Co.	PI	O	2007-12-20	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 200)		198 732*	
		O	2007-12-27	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(14 308)	13.9200USD	184 424*	
Riddell, James H. T.	4, 5	O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	13.0000	513 701	
Wittenberg, Joerg	5	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6	
<i>Options</i>									
Doyle, Lloyd M.	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	18 000	12.9700	62 500	
Gorman, John C.	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	12.9700	29 500	
Jungé, Dirk	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	12.9700	25 750	
Knott, David M.	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	12.9700	30 750	
Lee, Bernard K.	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	45 000	12.9700	145 000	
MacInnes, Wallace B.	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	12.9700	25 750	
McMillan, Geoffrey W. P.	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	40 000	12.9700	119 500	
Morin, Charles E.	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	40 000	12.9700	135 000	
Purdy, Darrel S.	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	27 000	12.9700	117 000	
Riddell Rose, Susan L.	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	12.9700	27 000	
Riddell, Clayton H.	4, 5, 3	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	12.9700	965 000	
Riddell, James H. T.	4, 5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	12.9700	1 000 000	
Riddell, Violet S. A.	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	12.9700	27 000	
Roy, John B.	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	12.9700	30 750	
Thomson, Alistair	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	12.9700	30 750	
Wittenberg, Joerg	5	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			57 000	

Wylie, Bernhard M.	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	12.9700	27 000
Patheon Inc.								
<i>Options</i>								
DiPietro, Nick	4, 5	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.1400	1 240 000
Le Saux, Jacqueline	5	O	2008-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Wheeler, Wesley Potter	5	O	2007-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	1 260 000	3.1400	1 260 000
		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	470 000	3.1400	1 730 000
<i>Restricted Voting Shares (Common Shares redesignated-Apr/07)</i>								
Le Saux, Jacqueline	5	O	2008-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Wheeler, Wesley Potter	5	O	2007-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
PDM Royalties Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Wong, Ming-Ming	5	O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.9000	2 080
Pebercan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gauthier, Jacques-Yves	4	O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	1.9000	51 200
Peerless Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
The K2 Principal Fund L.P.	3	O	2008-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 911 100
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74 000	5.6000	4 985 100
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105 000	5.6500	5 090 100
Pengrowth Energy Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
CHRISTENSEN, WILLIAM GEOR	5	O	2007-12-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	50	18.1900	10 014
Donihee, James Michael	5	O	2007-12-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	50	18.1900	6 050
Kinncar, James Stuart	4, 5	O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	17.7300	5 935 001
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	17.7100	5 939 601
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	17.5000	5 964 601
		O	2007-12-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(51 300)	17.6000	5 913 301
		O	2007-12-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(570)	17.6000	5 912 731
Poole, Albert Terence	4							
CIBC Wood Gundy	PI	O	2008-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	17.7800	25 400
		O	2008-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	17.7700	30 000
Petrobank Energy and Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bloomer, Christopher John	4, 5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	117 500	3.4000	270 276
		O	2007-12-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 500)		268 776
Morales, Tannya Erika	4	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.7600	26 006
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	57.2900	6 006
Press, Richard	5	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 250)		(16 420)
<i>Contrat à terme de vente hors bourse 5 Year Agreement</i>								
Bloomer, Christopher John	4, 5	O	2007-12-27	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	50 000	68.3900	120 000
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5	O	2007-12-27	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	21 400	67.7100	250 000
<i>Options</i>								
Bloomer, Christopher John	4, 5	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	(117 500)	3.4000	150 000
Morales, Tannya Erika	4	O	2007-12-24	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.7600	3 250
Press, Richard	5	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	26 250		91 250
Petro-Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brenneman, Ron A.	5							
CIBC Mellon	PI	O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	188	51.1300	47 722
Camarta, Neil John	5	O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	51.1300	985
CHURTON, PHILIP	5	O	2008-01-03	C	51 - Exercice d'options	5 000	17.1100	5 358
		O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	54.6000	358
Hooker, Hugh L.	5	O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	51.1300	3 008
Langlois, Francois	5							
CIBC Mellon Trust	PI	O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	51.1300	3 317
MacEachern, Daryn	8	O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	51.1300	375
MILLER, JOHN D.	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34	51.1300	1 146

Pennington, Wayne R.	5								
HSBC	PI	O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23	51.1300	1 156	
Petro-Canada	1	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	862 700	50.5900	862 700	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(862 700)	50.5900	0	
Roberts, Ernest F. H.	5								
CIBC Mellon	PI	O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	91	51.1300	9 491	
WESLEY, HELEN JUNE	5								
HSBC Securities (C)	PI	O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	26	51.1300	649	
Options Executive Stock Option Plan									
CHURTON, PHILIP	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		83 400	
PEYTO Energy Trust									
Parts de fiducie									
Braund, Rick	4	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	16.1500	1 246 626	
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	16.1500	1 247 426	
Heather Braund	PI	O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.1400	1 021 749	
Gray, Don	5	O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	16.8800	3 930 162	
PFB Corporation									
Actions ordinaires									
PFB Corporation	1	O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.7500	500	
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.4500	800	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.4500	1 000	
Phoenix Technology Income Fund									
trust units									
Hooks, John Michael	6								
Hooks Family Trust	PI	O	2007-12-20	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)	8.8000	6 548 918*	
Pinetree Capital Ltd.									
Actions ordinaires									
Moore, Kent	4	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	5 000	0.5300	11 380	
		R	2007-12-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 500)		5 880	
Options									
Moore, Kent	4	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		255 000	
Pixman Média Nomade inc.									
Actions ordinaires									
Gougoux, Yves	4								
Charistel Inc.	PI	O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.2050	125 667	
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.2000	141 667	
Pizza Pizza Royalty Income Fund									
Parts de fiducie									
Finelli, Pasquale	5	R	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.8000	18 000	
Methot, Paul David	5	R	2007-07-24	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	9.1500	13 000	
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.9000	16 000	
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.9900	19 000	
Plazacorp Retail Properties Ltd.									
Actions ordinaires									
Hamm, Richard	4, 5, 3	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	3.9500	3 784 183	
Kilgore Investment	PI	O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	3.9500	1 076 540	
Kimco Realty Corporation	3	O	2008-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 429 932	
Kimco Realty Servi	PI	O	2008-01-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			458 600	
Sheehan, Peter	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	58 139	1.7200	117 139	
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	25 194	1.7200	142 333	
Options									
Sheehan, Peter	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(58 139)	1.7200	66 861	
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(25 194)	1.7200	41 667	
Polaris Minerals Corporation									
Actions ordinaires									
Sutherland, Harry Percy	7	O	2007-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.8900	177 000*	
		O	2007-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.5100	179 000*	
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.5300	179 500	
		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.4200	181 500*	
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.3300	183 500*	
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.5700	185 000*	

Options

Angus, Robert Stuart	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	30 000	11.4100	237 000
Dea, Lisa Joanne	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000		141 424
Lynch, Darlene	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	20 000		118 000
Lyons, Terrence	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	30 000	11.4100	217 000
Romero, Marco Antonio	4, 5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	105 000		293 000
Singleton, David Forster	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	60 000		168 750
Sweeney, Paul Bristol	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	30 000	11.4100	217 000*
Terry, William Beverly	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	70 000		150 000
Westerlund, Mike	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	35 000		87 750
WILSON, HERBERT GODFREY A	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	60 000	11.4100	144 792
Polyair Inter Pack Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Glencoe Skydome Holdings,	3	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 549 845	3.9800	3 377 512
		O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000	3.9800	3 402 512
		O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000	3.9000	3 406 512
Litwin, Frederick Arnold	4, 7, 6, 5	O	2003-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000		25 000
		O	2007-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(25 000)	3.9800	0
Consolidated Merca	PI	O	2007-12-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 549 841)	3.9800	0
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dowdle, Stephen	7	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	4 000	10.5000USD	15 101
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	146.5350USD	11 101*
Erny, Troy	7	O	2007-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	77.4600USD	4 021*
		O	2007-08-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	87.7500USD	3 517
		O	2007-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	87.7500USD	4 025*
		O	2007-09-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	97.6500USD	4 028*
		O	2007-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	105.6900USD	4 031*
		O	2007-10-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	106.2900USD	4 034*
		O	2007-11-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	124.8500USD	4 036*
		O	2007-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	116.4500USD	4 039*
		O	2007-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	109.3900USD	4 042*
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(265)	122.4400USD	3 777*
Lynch, John	7	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 172	148.1400USD	2 765
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36	148.7100USD	2 801
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22	149.7500USD	2 823*
Rock, Bernie	7	O	2007-12-20	D	97 - Autre	(110)		22 213*
Merrill Lynch	PI	O	2007-12-20	C	97 - Autre	110		815
<i>Options Employee Stock Options</i>								
Dowdle, Stephen	7	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	10.5000USD	184 980
Power Corporation du Canada								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Desmarais, André	4, 5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	860 000	11.3625	1 545 850
Desmarais, Paul G.	4, 3							
3439496 Canada Inc	PI	O	2008-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(763 721)	37.2500	3 236 279
Ansopolo Investmen	PI	O	2008-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 916 812)	37.2500	0
Ramezay Investment	PI	O	2008-01-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 819 467)	37.2500	0
Desmarais, Paul Jr.	4, 5	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	12 500	11.3625	53 500
		O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(12 500)		41 000
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	202 500	11.3625	243 500
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	200 000	17.6625	443 500
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	38.8238	243 500
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(131 200)	38.2384	112 300
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	38.0218	103 600
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 600)	36.6602	41 000
Kruyt, Peter	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	105 420	13.7156	476 781
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 920)	38.7058	400 861
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	38.2178	390 861
Veilleux, Gérard	5	O	2007-12-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	7 500		217 640

		O	2007-12-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(7 500)		210 140
Share purchase pla	PI	O	2007-12-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 500)		2 610
<i>Options</i>								
Desmarais, André	4, 5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(860 000)	11.3625	2 489 675
Desmarais, Paul Jr.	4, 5	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	11.3625	2 692 175
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(202 500)	11.3625	2 489 675
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	17.6625	2 289 675
Kruyt, Peter	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(105 420)	13.7156	354 589
Precision Drilling Trust								
<i>Droits Deferred Trust Units</i>								
Dunn, William Carmichael	7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	982		1 769
Felesky, Brian Arthur	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 943		3 762
Gibson, Robert James Sinc	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 636		2 947
Hagerman, Allen R.	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 086		3 823
Pheasey, Frederick W.	7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 066		3 787
Phillips, Robert L.	7	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	982		1 769
<i>Parts de fiducie</i>								
Phillips, Robert L.	7	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.5800	5 500
R.L. Phillips Inve	PI	O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.5800	2 500
Stickland, Wane Jacob	5	R	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.0400	6 408
		R	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	15.0500	7 008
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 150	15.1500	8 158
Christine Sticklan	PI	R	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.0400	4 407
		R	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	15.0500	5 007
		O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 150	15.1500	6 157
RRSP Christine Sti	PI	O	2006-08-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	15.0100	700
RRSP Wane Sticklan	PI	O	2006-08-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	15.0200	600
Strong, Douglas John	7	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	15.0400	28 900
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.0500	29 000
RRSP Laura Strong	PI	O	2005-11-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.1500	
		O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.1500	1 000
		M	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	15.1500	700
		O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	15.1400	1 000
Premium Brands Income Fund								
<i>Parts</i>								
McKinnon, Hugh Crawford	4	O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	13.9706	20 000
Prestige Telecom Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pesner, Michael	4	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.8400	181 367
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.8400	178 367
Probe Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Inwentash, Sheldon	6	O	2007-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 500	0.6000	29 500
PROEX ENERGY LTD.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Allaire, Steven Anthony	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	14.9000	522 033
		O	2007-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	12.9000	522 106
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	11.3600	522 189
Johnson, David Daniel	4, 5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	14.9000	796 853
		O	2007-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	12.9000	796 955
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	116	11.3600	797 071
PROGRESS ENERGY TRUST								
<i>Parts de fiducie</i>								
Allaire, Steven Anthony	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	230	12.2100	26 359
		O	2007-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	264	10.6700	26 623
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	274	10.2600	26 897
Culbert, Michael Robert	4, 5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	323	12.2100	201 113

		O	2007-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	369	10.6700	201 482
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	384	10.2600	201 866
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(15)	10.1700	201 851
Johnson, David Daniel	4	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	323	12.2100	47 470
		O	2007-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	369	10.6700	47 839
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	384	10.2600	48 223
Kist, Gregory W.	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	200	12.2100	36 969
		O	2007-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	228	10.6700	37 197
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	238	10.2600	37 435
MacNichol, Arthur Alexand	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230	12.2100	56 502
		O	2007-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	264	12.0400	56 766
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	274	10.2600	57 040
Rutherford, Cindy Rae	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	250	12.2100	29 735
		O	2007-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	288	10.5800	30 023
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	297	10.2900	30 320
Samis, Neil Herschel	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	215	12.2100	57 265
		O	2007-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	246	10.6700	57 511
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	256	10.2600	57 767
Topolinsky, Daniel Charle	5	O	2007-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230	12.2100	90 681
		O	2007-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	264	10.6700	90 945
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	274	10.2600	91 219
ProMetic Sciences de la Vie inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Laurin, Pierre	4, 5							
InvHealth Capital	PI	O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5200	9 608 915
InvHealth Holding	PI	O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.4900	2 088 638
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5100	2 098 638
		O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.5400	2 108 138
		O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.5500	2 118 638
ProspEx Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kitagawa, Kyle	4	O	2008-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	203 571	3.0000	373 280
RRSP	PI	O	2008-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(203 571)	3.0000	0
<i>Bons de souscription Performance</i>								
Kitagawa, Kyle	4	O	2008-01-03	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(58 928)		16 770
RRSP	PI	O	2008-01-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	58 928		160 713
Provident Energy Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Buchanan, Murray Nelson	5							
BMO InvestorLine	PI	O	2006-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.7400	10 000
Libin, Bruce Raymond	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17 940		140 626
O'Byrne, Daniel James	5							
RBC Financial	PI	O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.9100	50 000
Vouri, Cameron Grant	5							
RBC Dominion Secur	PI	O	2003-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	R	O	2007-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.8900	5 000
Walker, Mark Nicholas	5							
Jennings Capital	PI	O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.6700	24 815
Zaozirny, John Brian	4							
Canaccord Capital	PI	O	2008-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.0500	60 336
Pulse Data Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pulse Data Inc.	1	O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.5000	10 000*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	2.5000	0
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.4500	10 000*
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	2.4500	0
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	700	2.4100	700*
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	2.4100	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.4700	10 000*
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	2.4700	0

		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation		4 000	2.4500	4 000*
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation		(4 000)	2.4500	0
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation		3 900	2.4500	3 900*
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation		(3 900)	2.4500	0
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation		16 300	2.6000	16 300*
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation		(16 300)	2.6000	0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		5 000	2.6000	5 000*
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		(5 000)	2.6000	0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation		3 600	2.7000	3 600*
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation		(3 600)	2.7000	0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		4 000	2.6700	4 000*
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		(4 000)	2.6700	0
VA Partners I, LLC	3								
ValueAct Capital M	PI	O	2007-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(9 000)	2.7500	6 566 501
Pure Industrial Real Estate Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Latoski, Darren Todd	4, 5	O	2007-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus		790	3.8000	790
<i>Trust Units</i>									
Darren Financial Group In	7	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		800	3.9500	35 300
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		200	3.9900	35 500
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		4 000	3.9900	39 500
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		300	3.9900	39 800
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 700	3.9000	45 500
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		300	3.9900	45 800
Evans, Steve	4, 5	O	2007-12-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus		8 052	3.8000	18 052
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		3 000	3.9900	21 052
King, Robert William	4								
King Pacific Capit	PI	O	2007-12-20	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus		13 000	3.8000	27 000
Latoski, Darren Todd	4, 5								
Darren Financial G	PI	O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		800	3.9500	35 300
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		200	3.9900	35 500
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		4 000	3.9900	39 500
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		300	3.9900	39 800
		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 700	3.9000	45 500
		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		300	3.9900	45 800
Quadra Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nichols, Andrew McLetchi	5	O	2006-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		R	2007-11-21	D	51 - Exercice d'options		2 933	11.2500	2 933*
		R	2007-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 900)	17.9500	33*
<i>Options</i>									
Nichols, Andrew McLetchi	5	O	2007-11-15	D	51 - Exercice d'options		(2 900)	11.2500	
		M	2007-11-15	D	51 - Exercice d'options		(2 933)	11.2500	51 867*
Queenston Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cunningham, Leonard	4	R	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(1 200)	3.0300	108 800*
		R	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(10 000)	3.0000	98 800*
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(5 000)	2.9700	93 800*
PAGE, CHARLES ELIJAH	4	O	2007-12-18	D	54 - Exercice de bons de souscription		3 998	1.7500	422 035
<i>Bons de souscription</i>									
PAGE, CHARLES ELIJAH	4	O	2007-12-18	D	54 - Exercice de bons de souscription		(3 998)	1.7500	0
Quest Capital Corp.									
<i>Options</i>									
Coffey, Stephen	4, 5	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options		1 200 000		1 200 000
QuestAir Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Connor, Denis	4, 5	R	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options		29 703	0.0010	280 368
McLeod, Keith Donald	4	O	2007-02-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		R	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		3 000	0.4100	3 000

Rode, Edward J.	5	O	2007-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 727	1.0000	14 560
		O	2007-09-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 878	0.6000	17 438
		O	2007-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 475	0.5000	20 913
		R	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	19 602	0.0010	40 515
Tryssenaar, Sherry Diane	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 118	0.6411	28 618
Wilkinson, Jonathan	4, 5	R	2007-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 736	0.4968	89 780
		R	2007-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 736	0.4968	
		M	2007-12-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 736	0.4968	89 780
		R	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 578	0.6000	83 044
		R	2007-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 578	0.6000	
		M	2007-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 578	0.6000	83 044
		R	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 346	1.0000	
		R	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 346	1.0000	77 466
		M	2007-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 346	1.0000	77 466
		O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	29 674	0.0010	119 454
<i>Options</i>								
Connor, Denis	4, 5	O	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	29 703	0.0010	721 906
		O	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	29 703	0.0010	
		M	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	(29 703)	0.0010	675 000*
		O	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	(29 703)	0.0010	692 203
		O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(540 000)	0.8500	135 000*
		O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	1.7500	35 000*
		R	2006-06-07	D	50 - Attribution d'options	12 500	1.3600	689 703
Rode, Edward J.	5	R	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	(19 602)	0.0010	271 063
		O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(62 211)	1.7500	208 852
Wilkinson, Jonathan	4, 5	O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	(29 674)	0.0010	1 197 662
		O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(270 000)		927 662
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Giasson, Alain	5	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	164	23.7500	5 269
Grenier, Guy	5	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	76	23.7500	39 130
Kloibhofer, Marion	5	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	91	23.7500	15 145
Lord, Richard	4, 5	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101	23.7500	1 404 876
Statton, John	5	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	121	23.7500	16 013
Quinto Mining Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Docherty, Tyrone Mark	4, 5	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.7000	320 000*
QuStream Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sutton, Howard	4							
Tera Capital LP#2	PI	O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 100	1.6900	529 900
		O	2007-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.6200	532 900
R Split II Corp.								
<i>Actions ordinaires Class A Capital</i>								
Dawson, Thomas C.	4	O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	34.3000	3 000
Railpower Technologies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boudreau, Hilaire	5	O	2006-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2950	25 000
Gagnon, Roland	4	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000		32 000
Potvin, Lorraine	5	O	2006-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3000	10 000
		R	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.5800	0
Rainmaker Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
McElvaine, Timothy Andrew	7							
McElvaine Fund Ltd	PI	O	2007-01-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
RDM Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
DiGiacomo, Thomas Anthony	4	O	2007-12-29	D	51 - Exercice d'options	25 000	1.2500	75 000
Williams, Peter Haig	4	R	2006-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.9200	201 374

		R	O	2007-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.2500	177 800
		R	O	2007-08-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	3.1000	183 800
<i>Options</i>									
DiGiacomo, Thomas Anthony	4		O	2007-12-29	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	1.2500	100 000
Redcliffe Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Verbuck, Robert Roman	5		O	2007-12-18	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	3 906		35 906
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Andersen, John	5		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	3.0000	6 340
Verbuck, Robert Roman	5		O	2007-12-18	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	144		594
<i>Options</i>									
Verbuck, Robert Roman	5		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.4000	60 000
Winger, Harley Lewis	4		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	82 000		230 000
Redex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Descôteaux, Guy	4, 7, 5								
9042-6792 Québec i	PI		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3100	6 800 938
			O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2900	6 801 438
			O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2950	6 801 938
			O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2800	6 802 438
			O	2008-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3000	6 803 438
Reitmans (Canada) Limitée									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Stotland, Howard	4		O	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	16 000	4.2500	16 000
			O	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	19 000	12.2250	35 000
<i>Options Class A non-voting</i>									
Stotland, Howard	4		O	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	4.2500	51 000
			O	2007-12-18	D	51 - Exercice d'options	(19 000)	12.2250	32 000
Research In Motion Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balsillie, James	4, 7, 5								
1258700 Ontario Li	PI		O	2007-12-24	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(945 180)		32 465 286
Caci, Joseph D.	5		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	15 000	23.6200	15 000
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	111.6500	11 300
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	111.6600	8 700
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	111.6700	6 200
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	111.6800	0
ESTILL, James	4		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	36 000	3.0300	37 500
			O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	6 000	29.7333	43 500
Kavelman, Dennis	7, 5								
The Kavelman-Fonn	PI		O	2007-11-30	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	240 000		
			M	2007-11-30	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	240 000		240 000
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	111.8800	238 800
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	111.8900	238 100
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	111.9000	237 000
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	112.1400	236 400
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	112.1500	236 300
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	112.1600	236 000
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	112.2000	234 500
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	112.2100	234 400
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	112.2200	234 100
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	112.2300	234 000
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	112.2600	233 800
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	112.2700	233 600
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	112.2800	233 300
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	112.2900	233 000
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	112.3000	232 900
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	112.3200	232 600
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	112.3400	232 000
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	112.3500	231 000
			O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	112.3600	230 400

Morrison, Donald	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.9767	96 170
		O	2007-12-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)		86 170
		O	2007-12-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)		71 170
Payne, Susan	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	6 000	3.6500	6 000
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	112.4000	0
Stymiest, Barbara Gayle	4	O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	100.6800	3 800
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	100.7100	4 000
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	100.6600	4 200
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	100.3800	4 400
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	100.6200	4 700
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	100.3500	5 000
<i>Contrat à terme de vente hors bourse</i>								
Balsillie, James	4, 7, 5							
1258700 Ontario Li	PI	O	2004-05-27	I	35 - Dividende en actions	157 530		315 060
		O	2007-08-18	I	35 - Dividende en actions	630 120		945 180
		O	2007-12-24	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(945 180)		0
<i>Options</i>								
Caci, Joseph D.	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	23.6200	55 000
ESTILL, James	4	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(36 000)	3.0300	15 000
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	29.7333	9 000
Heins, Thorsten Gerhard	5	O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	115.4000	50 000
LUKE, DEREK	5	O	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 000
		M	2007-12-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 000
		O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	10 000	115.4000	22 000
Morrison, Donald	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.9767	535 000
Parker, Jacqueline Elizab	5	O	2007-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
		O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	10 000	115.4000	10 000
Payne, Susan	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	3.6500	29 000
Rowan, Jim	5	O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	60 000	115.4000	60 000
Shea, Daniel Patrick	5	O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	115.4000	50 000
Yach, David	5	O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	115.4000	225 000
Resolve Business Outsourcing Income Fund								
<i>Phantom Units (Trust Units)</i>								
Conconi, Robert Leslie	4, 5	O	2007-12-20	D	35 - Dividende en actions	11	7.9600	1 094
Ressources Appalaches inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doucet, Dominique	4	O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	21 600	0.1800	29 100
		O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	6 400	0.1500	35 500
DUCHESNE, CLÉMENT	5	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	21 600	0.1800	381 928
		O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 400	0.1500	388 328
Proulx, André	5	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	21 600	0.1800	645 180
		M	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	64 800	0.1800	645 180
		O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 400	0.1500	664 380
		M	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	19 200	0.1500	664 380
<i>Bons de souscription</i>								
Doucet, Dominique	4	O	2006-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 000
		O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16 000		16 000
DUCHESNE, CLÉMENT	5	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 000	0.2000	49 344
Proulx, André	5	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	48 000	0.2000	141 537
RESSOURCES ARMISTICE CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morgan, Todd J.	4, 5	R	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.6000	3 963 750
Ressources Breakwater								
<i>Actions ordinaires CUSIP 106902307</i>								
Blais, Denis	7	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 084
Doucet, Mario	7	O	2008-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 084
Dundee Corporation	3							
0764704 B.C. Ltd.	PI	O	1991-10-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 122 449	1.9600	6 122 449
<i>Options Share Option Plan</i>								
Blais, Denis	7	O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000

Doucet, Mario	7	O	2008-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ressources Conway inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BEAUDOIN, LAURENT	4, 6, 5, 8	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1000	1 637 403
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1000	1 670 180
		O	2007-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	27 777	0.1800	1 665 180
<i>Bons de souscription</i>								
BEAUDOIN, LAURENT	4, 6, 5, 8	O	2005-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	13 888	0.2500	13 888
Ressources d'Arianne Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Forrest, Norman	5	O	2007-12-29	D	55 - Expiration de bons de souscription	(25 000)		0
Ressources Escondoro Itée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beauregard, Jacques R.	4							
Ressources Beaureg	PI	O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Bédard, Guy	4, 5	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 054 167
Gestion GJB SA	PI	O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
Labbé, Pierre	5	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
<i>Bons de souscription</i>								
Beauregard, Jacques R.	4							
Ressources Beaureg	PI	O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Bédard, Guy	4, 5	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			220 833
Gestion GJB SA	PI	O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
Labbé, Pierre	5	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Ressources GLR Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kasner, Robert J.	4, 6, 5, 3							
RRSP	PI	O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5200	1 278 800*
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5200	
		M	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.5200	1 283 800*
R. J. Kasner Co. Ltd.	5, 1, 3	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.5300	1 969 136*
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5400	1 979 136
Ressources Gold Hawk inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Benner, Colin Keith	4	O	2008-01-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	58 331		2 724 993*
<i>Bons de souscription</i>								
Benner, Colin Keith	4	O	2008-01-02	D	55 - Expiration de bons de souscription	(125 000)		83 331
		O	2008-01-02	D	55 - Expiration de bons de souscription	(25 000)		58 331
		O	2008-01-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	(58 331)		0
Ressources Golden Goose Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hunter, Douglas	5	R	2007-12-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 600
<i>Options</i>								
Hunter, Douglas	5	O	2007-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-12-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ressources Jourdan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Audet, André E.	4							
A. E. Audet Inc.	PI	O	2007-12-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.1000	100 000
Labrecque, Marc	4, 5	R	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.1000	486 416
9140-4665 Québec i	PI	R	2007-12-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	0.1000	370 000
Séguin, Émilien	4							
Emilien Seguin Inc	PI	O	2007-06-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	0.1000	500 000
		R	2007-12-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.1500	200 000
MINOREX, Spécialis	PI	O	2007-06-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-06-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			220 000

	R	O	2007-12-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.1000	570 000
Bons de souscription								
Audet, André E.	4	R						
A. E. Audet Inc.	PI	O	2007-12-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	20.0000	100 000
Labrecque, Marc	4, 5	R	2007-12-21	D	53 - Attribution de bons de souscription	100 000	0.1500	100 000
		R	2007-12-21	D	53 - Attribution de bons de souscription	100 000	0.1500	
		M	2007-12-21	D	53 - Attribution de bons de souscription	100 000	0.2000	100 000
9140-4665 Québec i	PI	R	2007-12-21	I	53 - Attribution de bons de souscription	300 000	0.1500	330 000
		R	2007-12-21	I	53 - Attribution de bons de souscription	300 000	0.1500	
		M	2007-12-21	I	53 - Attribution de bons de souscription	300 000	0.2000	330 000
Séguin, Émilien	4							
Emilien Seguin Inc	PI	O	2007-06-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-21	I	53 - Attribution de bons de souscription	300 000	0.1500	300 000
MINOREX, Spécialis	PI	R	2007-12-21	I	53 - Attribution de bons de souscription	200 000	0.1500	350 000
Ressources KWG inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smeenk, Frank Cornelius	4	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.1200	1 850 000
<i>Bons de souscription</i>								
Smeenk, Frank Cornelius	4	O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000		1 750 000
Ressources Majescor Inc.								
<i>Options</i>								
Audet, André	4, 5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	300 000		1 460 162
Bernier, Marc-André	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 000 000
Carbonneau, Marc	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	50 000		415 000
Gauthier, Florent J	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	150 000		350 000
Krushnisky, Alain	4	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	200 000		350 000
Letendre, Jacques	4, 5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	200 000		1 190 000
Ressources Melkior Inc.								
<i>Options</i>								
Baril, Florent	4, 5	O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.5000	350 000
Eskelund-Hansen, Jens	4	O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.5000	1 600 000
Ressources Mengold inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Reeson, Douglas	4, 5	O	2007-12-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	50 000	0.2000	691 122
<i>Bons de souscription - December 30, 2007</i>								
Blouin, Michel	5	O	2007-12-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(40 000)		0
Reeson, Douglas	4, 5	O	2007-12-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	(50 000)		0
Ressources Métanor Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Duncan, Malcom P.	4	O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6100	657 000
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6100	667 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.6800	674 000
Ressources Minières Pro-Or Inc.								
<i>Action Classe A</i>								
Boisselle, Yvon reer	4, 5	O	2007-12-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(36 233)	0.6900	634 205
	PI	O	2007-12-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	36 233	0.6900	239 160
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Hendrick, Dale Michael	4	O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.4000	823 806
Murton, Kenneth G.	4, 5	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750 000	0.4000	753 000
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750 000	0.4000	
		M	2007-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	750 000	0.4000	753 000
Ressources Murgor Inc								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tessier, André C.	4, 5	O	2007-12-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(166 667)		33 333
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.6000	41 333
Ressources Pershimco inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Al Hazeem, Ali Abbas	4	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1700	100 000
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1750	130 000
Bureau, Roger	4, 5, 3	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.2000	936 085

curtis, Michael Charles P	5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.2000	950 085
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1750	146 000
Ressources Plexmar Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Labbé, Pierre	5	O	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	75 000	0.1400	250 000
<i>Bons de souscription</i>								
Labbé, Pierre	5	O	2007-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	37 500		37 500
Ressources Robex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ZAKAK, CHRISTOPHER	4	O	2007-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.1400	
		M	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.1400	475 000
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.1500	450 000
Ressources Thundermin Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McCarter, Peter Norman	4	O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	156 250	0.3200	172 965*
<i>Warrants</i>								
McCarter, Peter Norman	4	O	2004-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	78 125		78 125*
Ressources Tiomin Inc.								
<i>Options</i>								
Bertin, Roland Etienne	4	O	2002-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
		O	2002-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
Ogryzlo, Charles Thomas	4	O	1995-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.0750	750 000
<i>Options employee stock option</i>								
Jackson, Robert William	5	O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	0.0750	4 700 000
Ressources Vantex Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morissette, Guy	5	O	2007-12-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	166 667	0.1500	793 279
<i>Bons de souscription</i>								
Morissette, Guy	5	O	2007-12-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	83 334	0.1800	472 223
Richards Packaging Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Richards Packaging Income	1	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	17 600	9.2200	17 600
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(17 600)	9.2200	0
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST								
<i>Options</i>								
Sonshine, Edward	4, 5	O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	475 000	21.2600	1 990 000
<i>Parts de fiducie</i>								
Gelgoot, Raymond Michael	4	O	2007-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	146	21.3500	47 769
Waks, Frederic Allen	5							
Linda Waks ITF Ari	PI	O	2008-01-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	20.1800	1 408
Linda Waks ITF Jes	PI	O	2008-01-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10	20.1800	1 732
Linda Waks ITF Mar	PI	O	2008-01-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	20.1800	1 378
Linda Waks ITF Whi	PI	O	2008-01-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	20.1800	1 378
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armstrong, Robert Spencer	5	O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	307	62.1724USD	13 813
Blake, Peter James	4	O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	474	62.1724USD	69 250
		R	2007-05-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(25 000)		44 066
Blake Spousal Trus	PI	O	2003-02-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-05-07	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	25 000		25 000
Forke, Scott L	5	O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	62.4070USD	5 558
Hinkelman, Curt	5	O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	191	62.1724USD	7 528
Nicholson, David Dean	5	O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	336	62.1724USD	9 897
Pospiech, Victor	5	O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	166	62.8584USD	7 955
Prevost, Charles Denis	5	O	2007-05-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(200)	59.8000USD	10 127
		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 000)	58.8423USD	7 127
		O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	216	62.1724USD	7 343
Siddle, John Dean	5	O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	180	61.9000USD	7 960

Tink, Kevin	5	O	2007-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	604		4 029
		O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	179	62.8584USD	4 208
Tippett, Robert Clay	5	O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	216	62.8584USD	15 798
Touchette, Sylvain	5	O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	189	62.1724USD	7 807
Turgeon, Guylain	5	O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	444	62.8584USD	31 772
Wall, Randall James	5	O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	324	62.8584USD	61 385
Whitsit, Robert Keith	5	O	2007-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 000)	59.9177USD	9 086
		O	2007-12-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	341	62.8584USD	9 427
ROC Pref II Corp.								
<i>Actions privilégiées</i>								
Murdoch, W. Neil	4							
Murdoch Family Tru	PI	O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.0000	4 700
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	21.7000	5 700
ROC Pref III Corp.								
<i>Actions privilégiées</i>								
Murdoch, W. Neil	4, 5							
Murdoch Family Tru	PI	O	2007-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.0300	24 600
Rock Energy Inc.								
<i>Options</i>								
Adams, Malcolm	4	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000		41 000
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000		46 000
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000		51 000
Bey, Allen J.	4, 5	O	2008-01-08	D	52 - Expiration d'options	(26 578)		230 734
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	27 000	2.5100	203 312
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	27 000	2.5100	230 312
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	27 000	2.5100	257 312
Campbell, Jeffrey G.	5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	16 667	2.5100	166 667
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	16 667	2.5100	183 334
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	16 666	2.5100	200 000
Clark, Stuart George	4	O	2008-01-08	D	52 - Expiration d'options	(3 987)		50 961
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.5100	44 948
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.5100	49 948
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.5100	54 948
Elliott, James Davis	5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	15 000	2.5100	103 000
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	15 000	2.5100	118 000
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	15 000	2.5100	133 000
loughlissen, Arezki	5	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	16 667	2.5100	175 666
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	16 667	2.5100	192 333
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	16 666	2.5100	208 999
Malowany, Peter V.	4	O	2008-01-08	D	52 - Expiration d'options	(3 987)		50 961
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.5100	44 948
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.5100	49 948
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.5100	54 948
Scott, Peter D.	5	O	2008-01-08	D	52 - Expiration d'options	(26 578)		230 734
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	27 000	2.5100	203 312
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	27 000	2.5100	230 312
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	27 000	2.5100	257 312
Wilson, James Kenneth	4	O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.5100	41 000
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.5100	
		M	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.5100	46 000
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.5100	51 000
Rocky Mountain Dealerships Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Campbell, Matthew Christo	4, 5, 3							
1367601 Alberta Lt	PI	O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			595 232
840545 Alberta Ltd	PI	O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 113 074
Freeway Acquisitions Ltd.	3	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 874 435	10.0000	1 874 435
		O	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 874 435)	10.0000	0
1358221 Alberta Lt	PI	O	2007-12-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 924 435	10.0000	1 924 435

		O	2007-12-20	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 874 435)	10.0000	50 000
Hoffman, Dennis J.	4							
RRSP Spouse	PI	O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
Macdonald, Keith Elliott	4	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
Bamako	PI	O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
Lee Macdonald	PI	O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lee Macdonald-RRSP	PI	M	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
RRSP	PI	O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Mullen, David Edward	4	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Stimson, Derek Ian	4, 5, 3							
Hi-Way Service Inc	PI	O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 874 435
Taschuk, Brian Edward	5	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			223 212
		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			148 808
Taschuk Holdings L	PI	O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			74 404
<i>Options</i>								
Campbell, Matthew Christo	4, 5, 3	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 862
		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 500
Ganden, Garrett Andrew Wy	5	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 862
		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 250
Stimson, Derek Ian	4, 5, 3	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 862
		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 500
Taschuk, Brian Edward	5	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 862
		O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M'	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 862
		M''	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			157 200
		O	2007-12-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	130 000	0.2500	150 862
<i>RSU</i>								
Ganden, Garrett Andrew Wy	5	O	2007-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Rogers Communications Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Mohamed, Nadir	4, 5	O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	4 025	11.4000	44 025
		O	2007-12-17	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(4 025)		40 000
Rogers, Edward S.	4, 5, 3	O	2007-12-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(482 920)	43.9300	0
DAD Inc.	PI	O	2003-05-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	482 920	43.9300	482 920
<i>Options</i>								
Adams, Michael	7	O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		467 132
Boynnton, John	7	O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(11 150)		85 702
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(13 476)		72 226
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 576)		63 650
Dinsmore, Pamela J.	7	O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		3 190
Mohamed, Nadir	4, 5	O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		391 174
		O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	(4 025)	11.4000	387 149
O'Flaherty, John Gilbert	7, 5	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 312)		1 620
<i>Stock Appreciation Rights</i>								
Adams, Michael	7	O	2007-12-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 000)	31.7245	467 132
Boynnton, John	7	O	2007-12-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 150)	22.1023	85 702
		O	2007-12-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 476)	39.8873	72 226
		O	2007-12-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 576)	37.2973	63 650
Dinsmore, Pamela J.	7	O	2007-12-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 000)	33.2830	3 190
Mohamed, Nadir	4, 5	O	2007-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 900)	31.9378	391 174
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 025)		387 149
O'Flaherty, John Gilbert	7, 5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 312)	37.6896	1 620
Rogers Sugar Income Fund								

Options Trust units

Makin, Edward	7	O	2005-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
<i>Parts de fiducie</i>								
BAKER, EDWARD YORK	4	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	784	4.8200	8 069
Belkin, Alton Stuart	4, 3	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	646	4.8200	125 646
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	2	4.8300	125 648
Collins, Gary	4	O	2007-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	515	4.8500	515
DESBIENS, MICHEL	4	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	950	4.8300	8 824
Heskin, Michael Andrew	6	O	2002-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	515	4.8500	515
Jewell, Donald	6	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	653	4.8300	56 933
Maslechko, William S.	4	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	517	4.8300	3 842
Ross, M. Dallas H.	4	O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	776	4.8300	9 247

Rolland Energy Inc.

<i>Actions ordinaires</i>								
Rolland, Hervé	5	O	2007-12-31	D	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	77 166		604 438
<i>Options</i>								
Rolland, Hervé	5	O	2007-12-31	D	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	77 166		379 786

RONA inc.

<i>Actions ordinaires</i>								
Carr, David James	7	O	2007-11-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	5 211	16.8200	5 211
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	5 211	16.8200	5 211
LIRA	PI	M	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	5 211	16.8200	5 211
		O	2007-11-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
RRSP	PI	R	2007-11-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			199
Paré, Carole	5	R						
REER	PI	O	2007-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			160

Route1 Inc.

<i>Actions ordinaires</i>								
Currie, Ian Christopher B	4	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	150 000	12.8800	170 000

Royal Host Real Estate Investment Trust

<i>Débetures convertibles Series A 7.90</i>								
ROYAL HOST REAL ESTATE IN	1	O	2007-11-16	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	\$ 16 000.00	116.7500	\$ 384 600.00*
		O	2007-11-20	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	\$ 28 000.00	116.7500	\$ 44 600.00*
		O	2007-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 16 000.00)		\$ 28 600.00*
		O	2007-11-23	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 28 000.00)		\$ 600.00*
		O	2007-11-30	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	\$ 26 000.00	116.0000	\$ 26 600.00*
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 26 000.00)		\$ 600.00*

RuggedCom Inc.

<i>Actions ordinaires</i>								
Zarek, Harry	4							
Compugen Inc.	PI	O	2007-06-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-27	C	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	45 487		45 487
		O	2007-12-27	C	46 - Contrepartie de services	(22 743)		22 744
		O	2008-01-02	C	46 - Contrepartie de services	(22 744)		0
Compugen Systems L	PI	O	2007-12-27	C	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	(45 487)		523 071

Rusoro Mining Ltd.

<i>Actions ordinaires</i>								
Agapov, Andre Vladimir	4, 5	O	2007-12-24	D	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	(1 000 000)		8 900 000
Kaplowitz, Jay	4	O	2007-12-24	D	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	1 000 000		2 000 000

Rutter Inc.

<i>Actions ordinaires</i>								
Hinz, Ryan	5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	50 000	0.2700	2 405 680
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	21 000	0.2750	2 426 680
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	51 500	0.2845	2 478 180

Sabretooth Energy Ltd.

<i>Options</i>								
Abbott, Marshall	4, 5	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(101 962)		443 038
Brinkerhoff, Thomas Lea	4	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(36 250)		133 750

McFarlane, Joseph Eric	5	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(60 475)		189 525
Perry, Frederick Brenton	4	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(36 250)		78 750
Ponto, Michael Karl	5	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		125 000
Robertson, Christine	5	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		165 000
Vanloh, Jr., S. Wil	4	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(55 000)		115 000
Santé Draxis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dan, Leslie L.	4	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.3300	68 356
TD-Clairmark	PI	O	1993-12-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	3.6737	4 100
		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	3.9000	11 700
		O	2008-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.9974	21 700
		O	2008-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 300	3.9995	31 000
		O	2008-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	4.0000	31 700
		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.2400	35 700
Darnell, George	4	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.3300	80 475
Henel, Rolf H.	4	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.6500USD	30 100
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	288	3.5600USD	30 388
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.6600USD	30 888
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 274	3.8000USD	32 162
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 838	3.9989USD	34 000
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.9940USD	36 000
King, Brian Maxwell	4	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.3300	165 750
Sarick, Samuel	4							
Samuel Sarick	PI	O	2007-12-27	C	51 - Exercice d'options	15 000	2.3300	66 586
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.6600	71 586
		O	2008-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.9900	76 586
		O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.1500	86 586
		O	2008-01-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	4.0566	94 986
		O	2008-01-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.1200	95 986
		O	2008-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	4.0900	87 486
Simpson, Bruce W.	4	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	5 000	2.3300	40 000
<i>Options</i>								
Brazier, Danny Allen	5	O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.0700	405 000
Dan, Leslie L.	4	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		60 000
		O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.0700	75 000
Darnell, George	4	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		60 000
		O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.0700	75 000
		M	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.0700	75 000
Gualtieri, Alida	5	O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	4.0700	100 000
Henel, Rolf H.	4	O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.0700	75 000
King, Brian Maxwell	4	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		80 000
		O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	4.0700	100 000
Ormiston, Charles Jerry	5	O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.0700	60 000
Robert, Jean-Pierre	5	O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	35 000	4.0700	168 334
Sarick, Samuel	4							
Samuel Sarick	PI	O	2003-02-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2003-02-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			51 586
		O	2007-12-27	C	50 - Attribution d'options	15 000	2.3300	
		M	2007-12-27	C	51 - Exercice d'options	15 000	2.3300	66 586
		O	2008-01-01	C	50 - Attribution d'options	15 000	4.0700	81 586
Simpson, Bruce W.	4	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.3300	60 000
		O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.0700	75 000
Vivash, John Alfred	4	O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.0700	75 000
Santoy Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Allan, Karen Anne	5	O	2007-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	38 460	0.6500	70 682
Hochstein, Ronald F.	4	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 460	0.6500	38 460
Netolitzky, Ronald Kort	4, 5	O	2007-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	75 000	0.6500	3 781 263
Saputo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Addona, Roberto	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	101		202
Bérard, André	4	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	10 125		20 250
Bourgie, Pierre	4	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 000		8 000
17578 Canada inc.	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	35 000		70 000
Bourgie Capital in	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	430 000		860 000
Brockman, Terry	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 033		2 066
Canuto, Gianfranco	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	227		454
Carrière, Louis-Philippe	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 102		16 204
Castonguay, France	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 438		2 876
De Somma, Carmine	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 940		3 880
Madalena Coutinho	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	200		400
Dello Sbarba, Dino	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	14 810		29 620
Dottori, Frank A.	4	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	200		400
Dryer, R. Gregory	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 057		2 114
Gaulin, Jean	4	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	22 500		45 000
Andree and Jean Ga	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	6 200		12 400
Goudreault, Manon	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	161		322
Lamarre, Michel	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 350		2 700
Lamothe, Lyne	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 400		2 800
Leroux, Pierre	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 079		16 158
Marsilii, Joe	6	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	639		1 278
Matte, Kempton	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	625		1 250
Monticciolo, Caterina	4							
Franco Cianci	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	11 000		22 000
Les Investissement	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	108 000		216 000
Palombaro, Gabriel	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 459		6 918
Filomena Lucia	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	568		1 136
Pinard, Claude	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	574		1 148
Saputo, Emanuele	4, 6, 5							
Gestion Jolina inc	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	33 428 334		66 856 668
Jolina Capital inc	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	1 511 628		3 023 256
Saputo, Joey	6							
Gestion Soplajoey	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	40 000		80 000
Saputo, Lino Anthony	4, 5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	23 611		47 222
Gestion Diverso in	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	10 000		20 000
Saputo, Patricia	4							
Francesco Saputo M	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	500		1 000
Lorenzo Saputo Mal	PI	O	2007-12-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	500		1 000
Tanguay, Louis A.	4	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 000		12 000
Therrien, Maxime	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 191		2 382
Viger, Isabelle	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 068		2 136
<i>Options</i>								
Bérard, André	4	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 000	9.2125	12 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 000	9.8500	14 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 000	6.7500	16 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 000	9.5000	18 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 000	15.1750	19 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 000	11.2500	20 000
Bourgie, Pierre	4	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 000	9.8500	10 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 000	6.7500	12 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 000	9.5000	14 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 000	15.1750	15 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 000	11.2500	16 000
Brockman, Terry	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 052	9.5000	64 788
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 931	15.1750	70 719
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 667	11.2500	79 386
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 218	16.5250	85 604
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 100	18.0750	91 704
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	16 820	16.3500	108 524
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	18 948	23.0900	127 472
Canuto, Gianfranco	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 138	16.5250	9 337

		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 578	18.0750	10 915
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 058	16.3500	13 973
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 425	23.0900	16 398
Carrière, Louis-Philippe	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	894	9.5000	171 740
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	31 301	15.1750	203 041
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	31 667	11.2500	234 708
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	22 012	16.5250	256 720
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	24 205	18.0750	280 925
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	31 804	16.3500	312 729
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	28 963	23.0900	341 692
Castonguay, France	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 100	6.7500	59 053
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	9 078	9.5000	68 131
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 672	15.1750	74 803
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	9 800	11.2500	84 603
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	7 171	16.5250	91 774
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	7 054	18.0750	98 828
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 257	16.3500	107 085
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 821	23.0900	113 906
De Somma, Carmine	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 067	11.2500	43 903
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 359	16.5250	47 262
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	7 552	18.0750	54 814
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	13 700	16.3500	68 514
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	15 158	23.0900	83 672
Dello Sbarba, Dino	5	O	2003-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2003-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			276 380
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	57 632	9.5000	293 393
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	31 301	15.1750	324 694
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	31 667	11.2500	356 361
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	23 828	16.5250	380 189
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	25 754	18.0750	405 943
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	33 639	16.3500	439 582
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	31 940	23.0900	471 522
Dottori, Frank A.	4	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 000	13.7700	2 000
Dryer, R. Gregory	5	O	2003-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2003-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			64 016
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 508	15.1750	57 014
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 308	11.2500	63 322
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	11 120	16.5250	74 442
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	10 539	18.0750	84 981
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	11 651	15.3500	96 632
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 380	23.0900	105 012
Gaulin, Jean	4	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 000	12.0000	2 000
Goudreault, Manon	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 165	23.0900	4 330
Lamarre, Michel	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 053	15.1750	38 164
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 067	11.2500	42 231
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 490	16.5250	48 721
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 432	18.0750	55 153
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	7 385	16.3500	62 538
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 684	23.0900	68 222
Lamothe, Lyne	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 200	6.7500	16 966
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 735	15.1750	19 701
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 476	11.2500	21 177
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 602	16.5250	23 779
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 490	18.0750	26 269
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 859	16.3500	29 128
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 404	23.0900	31 532
Leroux, Pierre	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	27 632	9.5000	225 216
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	31 301	15.1750	256 517
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	31 667	11.2500	288 184
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	22 012	16.5250	310 196
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	24 205	18.0750	334 401

		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		31 804	16.3500	366 205
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		28 963	23.0900	395 168
Matte, Kempton	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		11 862	15.1750	83 935
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		16 467	11.2500	100 402
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		11 437	16.5250	111 839
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		10 788	18.0750	122 627
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		12 294	16.3500	134 921
Monticciolo, Caterina	4	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		9 225	23.0900	144 146
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 000	9.2125	12 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 000	9.8500	14 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 000	6.7500	16 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 000	9.5000	18 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		1 000	15.1750	19 000
Palombaro, Gabriel	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		1 000	11.2500	20 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		1 894	11.2500	22 050
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 724	16.5250	24 774
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		3 909	18.0750	28 683
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		5 945	16.3500	34 628
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		5 684	23.0900	40 312
Pinard, Claude	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		1 667	11.2500	39 134
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 542	16.5250	41 676
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		6 846	18.0750	48 522
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		11 254	16.3500	59 776
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		15 158	23.0900	74 934
Rolland, Nathalie	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 014	23.0900	4 028
Saputo, Lino Anthony	4, 5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		57 632	9.5000	183 378
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		33 114	15.1750	216 492
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		35 000	11.2500	251 492
Saputo, Patricia	4	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 000	9.8500	10 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 000	6.7500	12 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 000	9.5000	14 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		1 000	15.1750	15 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		1 000	11.2500	16 000
St-Jean, Louise	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		3 248	23.0900	6 496
Tanguay, Louis A.	4	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 000	9.2125	12 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 000	9.8500	14 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 000	6.7500	16 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 000	9.5000	18 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		1 000	15.1750	19 000
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		1 000	11.2500	20 000
Therrien, Maxime	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		626	15.1750	31 518
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		4 833	11.2500	36 351
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		6 127	16.5250	42 478
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		6 349	18.0750	48 827
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		7 110	16.3500	55 937
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		5 847	23.0900	61 784
Viger, Isabelle	5	O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		4 086	16.5250	33 612
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		6 846	18.0750	40 458
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		8 257	16.3500	48 715
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		7 146	23.0900	55 861
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		791	15.1750	56 652
		O	2007-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions		2 400	11.2500	59 052
Savant Explorations Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Connor, Kelly	4	O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		25 000	0.2200	75 000*
Savaria Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bernier, Hélène	5	O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 000	1.3000	31 100
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 800	1.3000	32 900
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 000	1.3000	37 900
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 100	1.3000	39 000

		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	1.3000	30 100
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2500	49 000
Bourassa, Marcel	5	O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(50 000)	1.3500	310 900
SCITI ROCS Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
SCITI ROCS Trust	1	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 437 404	8.8740	3 437 404*
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 437 404)	8.8740	0
SCITI Total Return Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
SCITI Total Return Trust	1	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	7 374 984	9.2443	7 374 984*
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 374 984)	9.2443	0
SCITI Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
SCITI Trust	1	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 600 428	14.8473	3 600 428*
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600 428)	14.8473	0
SCITI Trust II								
<i>Parts de fiducie</i>								
SCITI Trust II	1	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 626 605	12.8125	1 626 605*
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 626 605)	12.8125	0
Score Media Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
HMG Holdco Inc.	3	O	2007-08-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(11 081 519)		0
Insight Sports Ltd.	3	O	2007-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-08-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	11 081 519		11 081 519
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 421 719)	1.3900	3 659 800
SEAMARK Asset Management Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barrie, Brent William	5							
SEAMARK ESPP	PI	O	2008-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 180	6.7600	3 484
Brown, Hugh M.	4	O	2008-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 983	7.1500	4 145
MacLaren, Thomas Roy	5							
Employee Share Pur	PI	O	2008-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	590	6.7600	1 758
Raftus, Stuart	4, 5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 855	5.0100	957 855
Wishart, Donald Arthur	5	O	2008-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 163	6.7700	3 084
<i>Parts Deferred Stock Units</i>								
Raftus, Stuart	4, 5	O	2007-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 658)	5.0100	29 316
Sears Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lukomnik, Jon	4	O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	24.0200USD	3 000
Second Cup Royalty Income Fund								
<i>Parts</i>								
BLOOM, DAVID	4	O	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	70 000	8.7500	100 000
Tsmpalieros, Gabriel	7	O	2007-12-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	240 000	8.7500	263 800
		O	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	160 000	8.7500	423 800
SECTION ROUGE MEDIA INC								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bernatchez, Pierre	4, 5	O	2007-12-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 350 028)		200 000
Porco, Luigi	5							
4194420 CANADA INC	PI	O	2007-12-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 350 028)		200 000
Section Rouge Media Inc.	1	O	2007-12-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 351 808		9 351 808
Selient Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tait, lean	3	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(289 000)	0.1725	2 959 415
		O	2007-12-24	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(179 766)	0.1725	2 779 649
		O	2008-01-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 233 361)	0.1725	1 546 288
Selkirk Metals Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Savage, Alan Clyde Hayes	4	R						
Southern Gold Reso	PI	O	2007-12-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	0.6600	1 836 253

	R	O	2007-12-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	0.7500	1 827 253
	R	O	2007-12-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.7400	1 826 253
	R	O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	0.7100	1 813 753
	R	O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.7200	1 808 753
	R	O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	0.7600	1 807 253
	R	O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.7100	1 802 253
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.8100	1 801 253
		O	2008-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	0.7600	1 741 253
	R	O	2007-12-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.7500	1 821 253
	R	O	2007-12-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.7300	1 820 253
	R	O	2007-12-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.7500	1 816 253
SemBioSys Genetics Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Moloney, Maurice Martin	5, 3	O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.6200	50 000
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.0700	48 000
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.0100	47 000
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 100)	2.0000	33 900
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54)	1.9500	33 846
Smith, Richard Henry	4	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.1600	
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	2.2000	
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.3000	
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.3800	
RRSP	PI	M	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.1600	9 000
		M	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	2.2000	10 400
		M	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.3000	11 400
		M	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.3800	12 000
<i>Options</i>								
Moloney, Maurice Martin	5, 3	O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.6200	220 000
Sentry Select China Fund								
<i>Parts</i>								
Sentry Select China Fund	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.9000	5 000
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.9000	0
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.7500	5 000
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.7500	0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	12.0000	3 100
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	12.0000	0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.0300	5 000
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	12.0300	0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.8200	5 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.8200	0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.6000	5 000
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.6000	0
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	10.7309	7 900
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(7 900)	10.7309	0
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	11.2588	8 500
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(8 500)	11.2588	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	11.2420	15 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	11.2420	0
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.5736	5 000
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.5736	0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.6800	5 000
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.6800	0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.2450	5 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.2450	0
Sentry Select Diversified Income Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5							
Merrilyn Driscoll	PI	O	2008-01-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	476	4.2000	44 878
Sentry Select Diversified	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	4.1667	75 000
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	4.1667	0
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	164 300	4.1827	164 300

O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(164 300)	4.1827	0
O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	4.1717	150 000
O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)	4.1717	0
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	160 800	4.1343	160 800
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(160 800)	4.1343	0
O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	95 000	4.1632	95 000
O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(95 000)	4.1632	0
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	38 100	4.1566	38 100
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(38 100)	4.1566	0
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	167 000	4.1804	167 000
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(167 000)	4.1804	0
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	43 900	4.1457	43 900
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(43 900)	4.1457	0
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	4.1415	65 000
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(65 000)	4.1415	0
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	4.1430	50 000
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	4.1430	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	120 000	4.1325	120 000
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)	4.1325	0
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	301 000	4.1260	301 000
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(301 000)	4.1260	0
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	155 000	4.1100	155 000
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(155 000)	4.1100	0
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	195 500	4.0875	195 500
O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(195 500)	4.0875	0
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	175 200	4.0702	175 200
O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(175 200)	4.0702	0
O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	249 500	4.0800	249 500
O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(249 500)	4.0800	0
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	90 100	4.1739	90 100
O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(90 100)	4.1739	0
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	105 500	4.2232	105 500
O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(105 500)	4.2232	0
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	309 400	4.3141	309 400
O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(309 400)	4.3141	0
O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	64 700	4.1788	64 700
O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(64 700)	4.1788	0
O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	85 100	4.1893	85 100
O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(85 100)	4.1893	0
O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	4.1839	33 000
O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	4.1839	0
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	4.1302	90 000
O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)	4.1302	0
O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	54 000	4.1963	54 000
O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(54 000)	4.1963	0
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	62 000	4.1704	62 000
O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(62 000)	4.1704	0
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	47 500	4.1830	47 500
O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(47 500)	4.1830	0
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	69 500	4.1583	69 500
O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(69 500)	4.1583	0
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	46 000	4.1520	46 000
O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(46 000)	4.1520	0
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.1618	20 000
O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	4.1618	0
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	4.1374	160 000
O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)	4.1374	0
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	126 300	4.1163	126 300
O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(126 300)	4.1163	0
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	68 000	4.1094	68 000
O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(68 000)	4.1094	0

		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation		148 300	4.0880	148 300
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation		(148 300)	4.0880	0
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation		176 700	4.0660	176 700
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation		(176 700)	4.0660	0
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation		170 900	4.0976	170 900
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation		(170 900)	4.0976	0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		213 000	4.1872	213 000
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		(213 000)	4.1872	0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation		195 000	4.2369	195 000
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation		(195 000)	4.2369	0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		263 935	4.3231	263 935
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		(263 935)	4.3231	0
Sentry Select Global Real Estate Fund									
<i>Listed Units</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Invest	PI	O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-20	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus		325 000	10.0000	325 000
		O	2008-01-02	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus		21 600	10.0000	346 600
<i>Listed Warrants</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Invest	PI	O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-20	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus		325 000	10.2500	325 000
		O	2008-01-02	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus		21 600	10.2500	346 600
Sentry Select MBS Adjustable Rate Income									
<i>Parts</i>									
Sentry Select MBS Adjusta	1	O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation		10 000	5.8136	10 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation		(10 000)	5.8136	0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation		20 000	5.7400	20 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation		(20 000)	5.7400	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation		20 000	5.9000	20 000
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation		(20 000)	5.9000	0
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		3 000	5.9800	3 000
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		(3 000)	5.9800	0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		300	5.9500	300
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		(300)	5.9500	0
Sentry Select Primary Metals Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Sentry Select Primary Met	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation		25 000	7.0000	25 000
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation		(25 000)	7.0000	0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation		48 500	6.7000	48 500
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation		(48 500)	6.7000	0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation		31 500	6.7037	31 500
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation		(31 500)	6.7037	0
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation		13 000	6.5000	13 000
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation		(13 000)	6.5000	0
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation		15 000	6.4267	15 000
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation		(15 000)	6.4267	0
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation		14 900	6.2634	14 900
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation		(14 900)	6.2634	0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation		(400)	5.9500	(400)
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation		16 200	5.8500	16 200
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation		(16 200)	5.8500	0
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation		17 000	5.8500	17 000
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		(17 000)	5.8500	0
		M	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation		(17 000)	5.8500	0
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation		10 000	6.6250	10 000
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation		(10 000)	6.6250	0
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		15 300	6.6000	15 300
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		(15 300)	6.6000	0
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation		400	5.9500	0
Senvest Capital Inc.									

Actions ordinaires

Daniel, Frank	4	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.5000	95 202
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.5000	94 202
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	41.5000	84 202
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	41.5000	83 402

Options

Daniel, Frank	4	O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(11 500)	41.5000	89 500
---------------	---	---	------------	---	---------------------------	----------	---------	--------

SHAW COMMUNICATIONS INC.

Actions sans droit de vote Class "B"

Avis, Deb	5							
ESPP	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	722	23.6400	3 190
Bachand, Paul	5	O	2007-04-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	350	23.6400	350
Bashnick, Rhonda	5	O	2004-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	819	23.6400	3 955
Black, Douglas J.	5	R	2007-07-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	48.9870	400
		O	2007-07-30	D	37 - Division ou regroupement d'actions	400		800
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	24.6000	0
Brazeau, Jean	5							
Employee Share Pur	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	957	23.6400	1 719
D'Avella, Michael	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 464	23.6400	2 668
Ferras, Michael	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	403	23.6400	443
Fletcher, Donald	5							
ESPP	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	333	23.6400	389
Ham, Michael	5							
Employee Share Pur	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	345	23.6400	3 521
Johnson, Peter	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	181	23.6400	5 905
Joyce, Ronald V.	4	O	2007-12-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	365 000		411 800
		O	2007-12-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(365 000)		46 800
Jetport Holdings I	PI	O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(50 800)		1 549 800
Jetport Inc.	PI	O	2007-12-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(365 000)		14 038 696
Ron Joyce Foundati	PI	O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	365 000		389 000
		O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	50 800		439 800
Kernahan, Cam	5							
ESPP	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	799	23.6400	3 199
MEHR, JEFFREY	5							
Employee Share Pur	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	785	23.6400	2 655
Murray, Phil	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	760	23.6400	1 644
Park, Alex	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	878	23.6400	9 400
Pizante, Gary	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	710	23.6400	1 354
Porter, Mark	5							
ESPP	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	507	23.6400	621
Rathwell, Cynthia	5							
Employee Share Pur	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	167	23.6400	1 529
Shaw, Bradley	4, 5							
ESPP - Employee Sh	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 244	23.6400	3 444
Shaw, Jim	4, 5							
ESPP	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 673	23.6400	14 235
Shaw, JR	4, 5, 3							
Employee Share Pur	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 774	23.6400	47 100
Shaw, Julie	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	894	23.6400	3 276
Stakic, Zoran	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	837	23.6400	2 873
Steiger, Dennis	5							
ESPP	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	211	23.6400	217
Stein, Ken C.	5							
Employee Share Pur	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 906	23.6400	20 214
Stuart, Ellamarja Elizabe	5							
ESPP	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	160	23.6400	290
Wilson, Stephen	5	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 638	23.6400	2 522

ShawCor Ltee

Actions à droit de vote subalterne Class A

McTurnan, James Hile	5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	34.1500	6 325
<i>Options Class A</i>								
Evans, Philip Lee	7	R O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	4 800	13.2500	42 800
Sherritt International Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Owen, Daniel	4							
Molin Holdings Lim	PI	O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(145 800)	13.7500	1 561 900
Sherwood Copper Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
McLeod, Donald Bruce	4, 5	O	2007-12-17	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)	5.1500	
		M	2007-12-17	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)	5.1500	354 511
Quin, Stephen P.	5	O	2007-12-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(25 000)	5.1500	426 250
Silver Standard Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Quartermain, Robert Allan	4, 5	O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	26 500	12.8500	306 500
		O	2007-12-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(26 500)		280 000
<i>Options</i>								
Brodie, Derek John Robert	4	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	14 000	36.1400	129 000*
Davis, R.E. Gordon	4, 5	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	14 000	36.1400	144 000
Johnston, David L.	4	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	14 000	36.1400	109 000
McNaughton, Kenneth C.	5	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	30 000	36.1400	300 000
Meyer, William	4	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	14 000	36.1400	109 000
Ovsenek, Joseph J.	5	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	36.1400	530 000
Paspalas, George Nickolas	5	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	36.1400	250 000
Quartermain, Robert Allan	4, 5	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	36.1400	1 031 500
		O	2007-12-27	D	51 - Exercice d'options	(26 500)	12.8500	1 005 000
TOMSETT, PETER WILLIAM	4	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	14 000	36.1400	154 000
Yip, Tom	5	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	36.1400	200 000
Sino-Forest Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hung, Cham Tong	5	O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	20.0300	175 700
Ip, Albert H. P.	7	O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	19.5000	68 000
Zhao, Wei Mao	5	O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	19.9010	0
Skye Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Huggins, David	5	O	2007-12-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(30 000)		200 000
<i>Options</i>								
Monzon, Sergio	7	O	2007-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		90 000
Skylon All Asset Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Skylon All Asset Trust	1	O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	21.5800	700
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.6000	5 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.6000	5 000
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
Skylon Growth & Income Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Skylon Growth & Income Tr	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.6980	5 000
		O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.7208	5 000
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.8350	5 000
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	9.8141	3 400
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		0
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.9450	5 000
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.9018	5 000
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.9000	5 000

		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0	
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.8500	5 000	
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0	
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.9600	5 000	
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0	
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.8000	5 000	
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0	
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.5800	700	
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0	
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.6000	5 000	
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.7000	5 000	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0	
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	9.7600	2 700	
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		0	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.7600	5 000	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0	
Sleep Country Canada Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
	Antonuk, Glen	7	O	2007-12-31	D	97 - Autre	2 488	20.6000	11 095
	Delannoy, Serge	7	O	2007-12-31	D	97 - Autre	1 504	20.6000	1 504
	Gunn, Stephen	4	O	2007-12-31	D	97 - Autre	2 647	20.6000	101 169
	Jones, Vicki	5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	2 488	20.6000	4 086
	Magee, Christine	4	O	2007-12-31	D	97 - Autre	2 647	20.6000	126 464
	McKinley, Dan	5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	1 504	20.6000	3 537
	Ritchey, Dean	5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	1 504	20.6000	2 388
	Rogers, Jeff	4	O	2007-12-31	D	97 - Autre	567	20.6000	4 567
Societe Aurifere Barrick									
<i>Actions ordinaires</i>									
	Araneda, Ramon	5	O	2004-07-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	30 000	29.2000	30 000
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 800)	45.6500	19 200
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	45.6100	17 300
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	45.5700	13 900
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	45.6600	10 400
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	45.6000	9 600
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	45.5500	5 600
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	45.6300	4 400
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	45.6200	2 800
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.6100	2 600
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	45.5600	1 900
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	45.5400	0
	Davidson, Alexander John	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	28 125	23.8000USD	28 125
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 125)	43.0000USD	0
			O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	50 000	22.5900USD	50 000
			O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	48.9200USD	47 700
			O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	48.9100USD	42 300
			O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 900)	48.9000USD	7 400
			O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	48.9400USD	7 200
			O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	48.9500USD	0
	Garver, Patrick Joseph	5	O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	32 813	23.8000USD	32 813
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	42.0000USD	29 613
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	42.0600USD	27 513
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	41.9900USD	26 813
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	41.9600USD	25 413
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	41.9300USD	21 613
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	42.0400USD	20 213
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 723)	42.0700USD	14 490
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	42.0200USD	13 990
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	42.0100USD	13 690
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.9700USD	13 190

		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	41.9500USD	7 590
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 990)	41.9800USD	4 600
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	41.9400USD	1 200
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.9960USD	200
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	41.9900USD	0
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	30.4100USD	10 000
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	47.5800USD	9 400
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	47.5500USD	9 200
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	47.5900USD	8 300
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 700)	47.5400USD	1 600
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	47.5600USD	1 300
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	47.5300USD	0
Options Amended Stock Option Plan 2002								
Araneda, Ramon	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	29.2000	160 000
Options Stock Option Plan (2004)								
Davidson, Alexander John	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(28 125)	23.8000USD	415 633
		O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	22.5900USD	365 633
Garver, Patrick Joseph	5	O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	(32 813)	23.8000USD	220 492
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	30.4100USD	210 492
Société d'exploration minière Vior inc.								
Options								
Mercier, Gaétan	5	O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	45 000	0.1400	185 000
		O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1500	285 000
Pelletier, Jean	4	O	2007-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1400	50 000
St-Jacques, Claude	4, 5	O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1400	935 000
St-Jacques, Pierre	4	O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1400	125 000
Société en commandite Gaz Métro								
Parts								
Despars, Pierre	5							
Valeurs mobilières	PI	O	2002-11-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	14.1900	100
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	14.2000	200
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	14.2100	3 700
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	14.2200	3 900
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	14.2300	4 300
Lizé, Kathleen	5	R	2007-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
Société financière IGM Inc.								
Actions ordinaires								
Cheop, David Martin Randa	7							
Computershare Trus	PI	O	2007-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 500	49.5000	9 405
		O	2007-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 075	49.5000	12 480
		O	2007-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 150	49.5000	18 630
		O	2007-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 080	49.5000	19 710
		O	2007-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 160	49.5000	21 870
		O	2007-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	721	49.5000	22 591
Feather, David	7							
RBC Action Direct	PI	O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(210)	49.3800	9 538
		O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(400)	49.3800	9 138
		O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(575)	49.3800	8 563
		O	2007-12-27	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(150)	49.3800	8 413
IGM Financial Inc.	1	O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	44 700	49.4700	44 700
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	(44 700)		0
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	49.4592	60 000
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		0
Saull, Ronald David	5	O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 764	20.9900	25 380
Options								
Cheop, David Martin Randa	7	O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	24.2700	32 335
		O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	(3 075)	19.8340	29 260
		O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	(6 150)	19.8340	23 110
		O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	(1 080)	25.6600	22 030

		O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	(2 160)	25.6600	19 870
Saull, Ronald David	5	O	2007-12-17	D	51 - Exercice d'options	(721)	33.5200	19 149
		O	2008-01-04	D	51 - Exercice d'options	(4 764)	20.9900	61 695
Société Financière Jaguar Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Alboini, Victor Philip Mi	4, 6, 5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1800	4 354 076
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.1800	4 348 076
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1750	4 374 076
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.1800	4 365 076
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1750	4 378 076
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1850	4 381 576
Panetta, Joseph	4	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.1800	500 000
Société Financière Manuvie								
<i>Actions ordinaires</i>								
Celeste, Lino Joseph	4	R						
RBC Dom. Securitie	PI	O	2007-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(440)	40.9100	1 160
		R	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	440	40.1900	1 600
McHugh, Ronald J.	7	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	1 500	17.4600USD	46 838
		O	2007-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	40.6287	46 864
Thomson, Warren A.	5	O	2007-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	40.9739	7 233
Lisa Diane Thomson	PI	O	2007-12-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	40.9739	26 131
<i>Deferred Share Units</i>								
Cassaday, John M.	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	891	40.1000	27 799
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	569		28 368
Celeste, Lino Joseph	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	514	40.1000	15 340
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	315		15 655
Cook-Bennett, Gail	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185		8 546
d'Aquino, Thomas Paul	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	935	40.1000	11 255
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199		11 454
DeWolfe, Richard B.	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 250	40.1000	21 026
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	398		21 424
Dineen, Jr., Robert Emmet	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	700		32 429
Ducros, Pierre	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	458	40.1000	27 721
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	589		28 310
Graham, Allister Peter	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	991	40.1000	29 617
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	603		30 220
Hand, Scott McKee	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	495	40.1000	1 235
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		1 242
Helms, Luther Sherman	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 030	40.1000	2 596
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14		2 610
Marsden, Lorna Ruth	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	455	40.1000	14 164
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	291		14 455
Sawchuk, Arthur Robert	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 168	40.1000	41 748
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	862		42 610
Sloan, Hugh W.	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	576	40.1000DEM	21 562
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	448		22 010
Thiessen, Gordon George	4	O	2007-12-31	D	46 - Contrepartie de services	467	40.1000	22 654
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	477		23 131
<i>Options</i>								
McHugh, Ronald J.	7	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	17.4600USD	98 204
SofameTechnologies Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Groome, Richard	4							
Jeremy Kendall	PI	O	2007-05-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	499 998	0.2500	499 998
Notre-Dame Capital	PI	O	2007-12-21	C	46 - Contrepartie de services	483 333	0.1500	4 034 262
		O	2007-12-28	C	46 - Contrepartie de services	116 666	0.1500	4 150 928
<i>Débetures convertibles</i>								
Gocek, John	5	O	2007-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 25 000.00	0.1500	\$ 25 000.00
Groome, Richard	4							

Jeremy Kendall	PI	O	2007-12-21	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 150 000.00	0.1500	\$ 400 000.00	
Robertson, Douglas Christ	4	O	2007-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 25 000.00		\$ 25 000.00	
Solutions Électroniques Saratoga Inc.									
<i>Options</i>									
Fontaine, Martin	4	R	O	2007-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		30 000	
Perez, Alfredo	4	R	O	2007-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		30 000	
Somerset Entertainment Income Fund									
<i>Parts</i>									
Clarke Inc.	3	O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	3.1000	2 805 600*	
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.0700	2 807 600*	
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	178 000	3.1000	2 985 600*	
Sonamax Hearing Healthcare Inc.									
<i>Options</i>									
Lavallee, Alain	5	O	2007-06-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	33 333	0.2200		
		M	2007-06-18	D	50 - Attribution d'options	33 333	0.2200	33 333	
		O	2007-12-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	33 333	0.2200		
		M	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	33 333	0.2200	66 666	
South American Gold and Copper Company L									
<i>Incentive Stock Options</i>									
Esnouf, Patrick	4, 5								
Victory Trust	PI	O	2007-05-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		M	2007-05-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		M'	2007-05-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000 000	
SouthernEra Diamonds Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mwana Africa PLC	3	O	2007-12-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	308 207		7 639 457	
0801721 B.C. Ltd.	PI	O	2007-12-21	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	26 939 088		152 022 450	
Specialty Foods Group Income Fund									
<i>Débiteures Exchgble. Sub. (Specialty Foods Group</i>									
<i>Canada Holdings</i>									
Abramson, Randall	3								
Trapeze Asset Mana	PI	O	2007-12-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(\$ 3 000.00)	77.0000USD	\$ 3 453 000.00	
		O	2007-12-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 3 000.00	77.0000USD	\$ 3 456 000.00	
Spectra Energy Canada Exchangeco Inc.									
<i>Actions échangeables Duke Energy Exchangeable Shares</i>									
Kelly, Michael Charles	5								
ESP	PI	O	2007-06-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	20.0727	1	
		O	2007-09-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	19.0799	2	
		O	2007-12-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	20.6725	3	
<i>Actions échangeables Spectra Energy Exchangeable</i>									
<i>Shares</i>									
Kelly, Michael Charles	5								
ESP	PI	O	2007-05-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31	29.8152	20	
		O	2007-06-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	28.6202	23	
		O	2007-09-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	24.8430	26	
		O	2007-12-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	25.0224	29	
Spectra Energy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Black, Douglas J.	7	O	2007-12-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 219)		0	
1232948 Alberta Lt	PI	O	2007-12-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 219		2 219	
Spectral Diagnostics Inc.									
<i>Options</i>									
Businskas, Anthony	5	R	O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.4300	550 000
FRIESEN, HENRY	4	R	O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4300	160 000
Lennox, R. Ian	4	R							
CIBC investor's Ed	PI	O	2007-12-17	I	50 - Attribution d'options	50 000	0.4300	125 000	
Peterson, Gordon Ernest	4	O	2006-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
Verhagen, Robert	4	R	O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.4300	150 000
WALKER, PAUL M.	5	R	O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4300	515 000

Sprott Molybdenum Participation Corporat

<i>Actions ordinaires</i>								
Corriente Master Fund, LP	3	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 800	3.9956	7 503 600*
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 800	4.3093	7 522 400*
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	4.3000	7 537 400*
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	274 600	4.3981	7 812 000*
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	4.2843	7 812 700*
		O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.4400	7 812 600*
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 300	4.5000	7 837 900*
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	4.5000	7 842 000*
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 000	4.4273	7 952 000*
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	4.7000	8 052 000*

SR Telecom Inc.

<i>Actions ordinaires</i>								
DDJ Capital Management, L	3							
B IV CAPITAL PARTN	PI	O	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 112 171)	0.0050	50 909 405
DDJ HIGH YIELD FUN	PI	O	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 147 968)	0.0050	16 450 420
THE OCTOBER FUND,	PI	O	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 294 154)	0.0050	7 584 216
Two Institutional	PI	O	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 610 707)	0.0050	4 939 792

Stantec Inc.

<i>Actions ordinaires</i>								
Allen, Richard	5	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 231		4 331
Ferguson, Terrence Gordon	8							
Sun Life Financial	PI	O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	191	31.9500	5 405
Gomes, Robert	5	O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	36.6600	16 388
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	37.0400	12 888
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	37.1700	8 888
GRAHAM, KENNA	7							
		O	2007-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	34.6600	74
Johnston, Gordon Allan	7							
SunLife Financial	PI	O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	573	32.8400	2 046
Kishel, Jeffery	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	251	34.4876USD	551
Mulligan, Janet Lois	8							
Sun Life Financial	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	315	32.8214	7 229*
Pappas, James	7	O	2006-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 569		1 569
Pool, Randal Lee	5	O	2003-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	35.4093USD	29
Siddiqui, Mubashir Husain	5	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 900
Employee Savings P	PI	O	2008-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2008-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20
		O	2008-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			361
Spousal RRSP (SPRS)	PI	O	2008-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			835
		O	2008-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			361
Sirbovan, Brian	5							
Sun Life Financial	PI	O	2008-01-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 188		
		M	2008-01-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 188		5 434
Triffo, Ronald P.	4, 5	O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	38.8700	335 800
Wilson, Donald Wayne	7, 5	O	2007-12-29	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	251	34.5800	27 581*
<i>Options</i>								
Siddiqui, Mubashir Husain	5	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000

STaRS Income Fund

<i>Parts de fiducie</i>								
STaRS Income Fund	1	O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	13.0500	3 597 054
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	13.0500	3 597 554
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	13.6600	3 596 054

STELMINE CANADA LTÉE

<i>Actions ordinaires</i>								
Lemay, Michel	4, 5	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	105 000	0.2000	105 000

Services Miniers L	PI	O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	504 000	0.2000	504 000
Stellar Pacific Ventures	3	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 400 100
		O	2007-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 050 000	0.2000	3 450 100
Trottier, Jacques	4, 5	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	52 500	0.2000	52 500
<i>Bons de souscription</i>								
Lemay, Michel	4, 5	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	105 000		105 000
Services Miniers L	PI	O	2007-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	504 000		504 000
Trottier, Jacques	4, 5	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	52 500		52 500
Sterling Shoes Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Oshry, Solomon	7							
RRSP-Spouse	PI	O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	16.2000	2 515
Storm Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ediger, Harry Henry	5							
Pamela Ediger	PI	O	2004-06-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2004-06-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	8.5000	3 200*
McLean, Donald Galloway	5	O	2004-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-04	D	90 - Changements relatifs à la propriété	738 884		738 884
		O	2008-01-04	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		737 884
Donald McLean	PI	O	2008-01-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(738 884)		0
Stornoway Diamond Corporation								
<i>Options</i>								
Boldt, Zara Elizabeth	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6300	283 670
Garofalo, David	4	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6300	479 200
Harvey, Yves	4	O	2007-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-09-21	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.7500	300 000
		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6300	400 000
Hopkins, Robin Torrey	5	R	2007-04-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.1300	500 000
		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6300	600 000
Manson, Matthew Lamont	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.6300	1 119 000*
McLeod-Seltzer, Catherine	5	R	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6200	631 500
Nowak, Brenda Ruth	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.6300	115 000
Robins, John Edward	4, 5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6300	375 000
Thomas, Eira Margaret	4, 5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.6300	1 137 510
Walsh, Anthony P.	4	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6300	425 000
STRATA Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Strata Income Fund	1	O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.4800	6 914 844
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.4200	6 915 344
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.4200	6 915 844
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.3000	6 916 544
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.2500	6 917 544
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	7.2900	7 549 356
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.3200	7 549 856
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	7.2800	7 550 956
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	456 800	8.1400	7 371 644
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	170 512	8.1800	7 542 156
<i>Preferred Securities</i>								
Brasseur, Murray	4, 5							
Middlefield Financ	PI	O	2004-02-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 600 000.00	10.0500	\$ 600 000.00
StrataGold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ayranto, Mark Juhani	5	O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

		R	O	2007-12-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	21 800	0.2300	21 800*
Newmont Canada Limited	3								
Roytor & Co.	PI	O		2007-12-20	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000 000	0.2000	19 833 334
<i>Bons de souscription</i>									
Newmont Canada Limited	3								
Roytor & Co.	PI	O		2005-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O		2007-12-20	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000 000		5 000 000
Strategic Energy Fund (formerly NCE Stra									
<i>Parts de fiducie</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Invest	PI	O		2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	6.8900	1 245 354
Strategic Energy Fund	1	O		2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	30 800	7.1198	30 800
		O		2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(30 800)	7.1198	0
		O		2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	26 900	7.1316	26 900
		O		2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(26 900)	7.1316	0
		O		2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	32 000	7.1548	32 000
		O		2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(32 000)	7.1548	0
		O		2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	26 800	7.1787	26 800
		O		2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(26 800)	7.1787	0
		O		2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	33 900	7.1564	33 900
		O		2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(33 900)	7.1564	0
		O		2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	40 200	7.1630	40 200
		O		2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(40 200)	7.1630	0
		O		2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	39 900	7.0558	39 900
		O		2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(39 900)	7.0558	0
		O		2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	42 400	7.0651	42 400
		O		2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(42 400)	7.0651	0
		O		2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	40 900	6.9881	40 900
		O		2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(40 900)	6.9881	0
		O		2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	28 600	6.9858	28 600
		O		2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(28 600)	6.9858	0
		O		2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	47 400	6.9808	47 400
		O		2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(47 400)	6.9808	0
		O		2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	34 700	6.9633	34 700
		O		2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(34 700)	6.9633	0
		O		2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	65 800	6.9081	65 800
		O		2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(65 800)	6.9081	0
		O		2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	24 900	6.7649	24 900
		O		2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(24 900)	6.7649	0
		O		2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	26 600	6.7356	26 600
		O		2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(26 600)	6.7356	0
		O		2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	16 800	6.8446	16 800
		O		2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(16 800)	6.8446	0
		O		2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	16 500	6.9155	16 500
		O		2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(16 500)	6.9155	0
		O		2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	29 100	7.1456	29 100
		O		2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(29 100)	7.1456	0
Strongco Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Beutel, Robert Jonathan	4								
Oakwest Corporatio	PI	O		2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	6.0600	1 814 700
		O		2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.0800	1 819 700
Currie, Ian Christopher B	4, 7	O		2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	6.2956	2 600
		O		2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	6.3000	4 000
MacLean, Robin Keith	5	O		2008-01-03	D	46 - Contrepartie de services	2 112	6.4800	45 439
Perks, Thomas John	7	O		2008-01-07	D	46 - Contrepartie de services	1 028	6.4800	1 187
Phillips, Leonard Vernon	7, 5	O		2008-01-02	D	46 - Contrepartie de services	514	6.4800	3 593
Sutherland, Ian	4	O		2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	6.1200	189 200
		O		2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	6.1100	191 500
		O		2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	6.2200	193 300
Student Transportation of America Ltd.									

Actions ordinaires

Gallagher, Denis Joseph	4, 5	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.8600	24 170
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.1400	24 370
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.8500	24 570
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.8600	25 170
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.8500	25 370
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.1400	25 570
Suncor Energie Inc.								
Actions ordinaires								
Ashar, Mayank Mulraj	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	105.2000	2 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	105.5000	0
		O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	3 000	15.6900	3 000
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	109.2500	2 700
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	109.2600	1 600
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	109.2800	600
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	109.3100	500
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	109.3200	200
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	109.3300	0
Croteau, Joel Edmund	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	5 000	10.1300	5 000
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	106.1000	0
Demosky, Barton Wade	5	O	2006-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	2 000	92.1100	2 000
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	108.5000	0
Ferguson, John Thomas	4							
RBC Dominion Secur	PI	O	2007-12-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	104.6500	6 213
GALLAGHER, DAVID, JOHN	5	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	9 152	12.2800	9 152
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 152)	104.7700	0
Huff, John Rossman	4	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	104.3700	
		M	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	104.3700	
		M'	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	104.3200	20 000
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	104.3200	
		M	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	104.3200	
		M'	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	104.4100	23 700
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	104.4000	23 200
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	104.3800	22 200
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	104.3700	21 900
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	104.3600	21 500
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	104.3500	20 200
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.3200	20 000
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.3200	
		M	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.3400	20 000
McCaig, Margaret Ann	4	O	2007-12-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 000)		0
Royal Trust	PI	O	2007-12-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	8 000		17 791
		O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(480)		17 311
		O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(480)		
		M	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(480)	105.1900	17 311
		O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100)		17 211
		O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100)		
		M	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100)	106.4200	17 211
Pon, Gary	5	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	1 000	26.1400	1 000*
		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	105.0000	0
Smith, Kristopher Peter	7	O	2004-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	23.9300	2 000
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	104.3600	0
Thornton, Jay	5	O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	6 000	26.1400	6 000
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	108.1500	5 600
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	108.1800	4 100
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	108.1900	3 100
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	108.2200	2 400
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	108.2400	2 200
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	108.2600	1 800

		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	108.2800	1 700
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	108.2900	1 500
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	108.3000	1 200
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	108.3100	1 000
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	108.3300	0
<i>Deferred Share Units</i>								
Alley, John Kenneth	5	O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	104.5800	41 209
Ashar, Mayank Mulraj	5	O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	98	104.5800	103 023
Byler, David Warren	5	O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	122	104.5800	128 367
George, Richard Lee	4, 5	O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	196	104.5800	206 047
Hopwood, Terrence Judd	5	O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	104.5800	82 419
Lee, Susan	5	O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	104.5800	82 419
McCaig, Margaret Ann	4	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	105.0500	
		M	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	105.0500	15 840
		O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	104.5800	15 855
Nabholz, Kevin Drew	5	O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31	104.5800	32 967
Ryley, Thomas Lovett	5	O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	58	104.5800	61 078
Thornton, Jay	5	O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	104.5800	20 604
<i>Deferred Share Units-Annual Grant</i>								
McCaig, Margaret Ann	4	O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	104.5800	7 171
<i>Options Granted February 2, 2006 @ strike price \$92.11</i>								
Demosky, Barton Wade	5	O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	92.1100	6 200
<i>Options Granted January 29, 2004 @ strike price \$34.58</i>								
Savill, Ian Craig	5	O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	(1 300)		0
<i>Options Granted: February 1, 2000 @ strike price \$15.69</i>								
Ashar, Mayank Mulraj	5	O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	15.6900	48 000
<i>Options Granted: January 24, 2003 @ strike price \$26.14</i>								
Pon, Gary	5	O	2007-12-19	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	26.1400	9 200*
Thornton, Jay	5	O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	26.1400	15 000
<i>Options Granted: January 25, 2002 @ strike price \$23.93</i>								
Smith, Kristopher Peter	7	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	23.9300	0
<i>Options Granted: January 29, 1999 @ strike price \$10.13</i>								
Croteau, Joel Edmund	5	O	2007-12-21	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	10.1300	10 400
<i>Options Granted: January 30, 1998 @ strike price \$12.28</i>								
GALLAGHER, DAVID, JOHN	5	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(9 152)	12.2800	0
<i>Restricted Share Units</i>								
Allan, Lynne Rosemary	5	O	2003-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	400		400
Alley, John Kenneth	5	O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 150		1 150
Allison, Marlowe Glen	5	O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	400		400
Ashar, Mayank Mulraj	5	O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 500		1 500
Axford, Eric Charles	5	O	2004-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	480		480
Bailey, Johnathan Kirk	5	O	2003-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 800		1 800
Barauskas, Ronald	5	O	2007-03-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	480		480
Becker, Mark Alan	5	O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	400		400
Brown, Thomas Richard Wil	7	O	2003-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	400		400
Buckalew, William Henry,	5	O	2006-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	400		400
Byl, Margaret Lenore	5	O	2003-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	400		400
Byler, David Warren	5	O	2003-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 500		1 500
Cherry, Brenda Marlene	5	O	2003-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
Ciaramella, Joseph	5	O	2003-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
Cormier, Maureen Ellen	5	O	2005-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	400	400
Crooks, Katherine Ellen	5	O	2003-02-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
Croteau, Joel Edmund	5	O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	400	
		M	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
De Crescentis, Mario	5	O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	480	480*
Douglas, Stephen Alfred	7	O	2003-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	180
Galachiuk, Robert Paul	5	O	2003-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	480	480
GALLAGHER, DAVID, JOHN	5	O	2003-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 080	1 080
Genereux, Ronald Paul	5	O	2003-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	900	900
George, Richard Lee	4, 5	O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 250	3 250
Heath, Donald Stephen	5	O	2003-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
Hopwood, Terrence Judd	5	O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 150	1 150
Kehler, Thomas Patrick	7	O	2005-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	180
Lambert, Gordon Roy	5	O	2000-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
Lee, Susan	5	O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 150	1 150
MacLean, Warren Albert	5	O	2003-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
MacSween, Michael Roderic	5	O	2004-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
McKenzie, Jonathan	5	O	2007-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	480	480
muller, andrew	5	O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
Myer, John William George	5	O	2003-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
Nabholz, Kevin Drew	5	O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 500	1 500
Nelson, Murray Bruce	5	O	2003-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	400	400
Nickerson, Peter Edward	5	O	2006-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	480	480*
Odegaard, Janice	5	O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
O'REILLY, PATRICIA PAULIN	5	O	2003-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
Pon, Gary	5	O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400*
Provias, James Gregory	5	O	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	400
Reardon, Kevin Michael	5	O	2006-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		M	2006-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	180
REVINGTON, TIM	5	O	2004-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 080	1 080
Rogers, John Martin	5	O	2003-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		

		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400		400
Ryley, Thomas Lovett	5	O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 500		1 500
Savill, Ian Craig	5	O	2005-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400		400
Shaw, Mark Jeffrey	5	O	2003-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	480		480
Smith, Kristopher Peter	7	O	2004-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216		216
SMITH, Roger William	5	O	2003-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400		400
Sondergard, Steven	5	O	2005-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2005-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180		180
Thornton, Jay	5	O	2003-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 150		1 150
Toutant, Anne Marie	5	O	2004-03-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 200		2 200
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	480		480
White, Brian Mac	5	O	2007-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	480		480
Williams, Steven Walter	5	O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2008-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 900		1 900
Superior Plus Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Likness, Leanne	5	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85)	11.7500	(174)
Sure Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boyce, Jeff	4	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.9000	2 295 490
Julia Boyce	PI	O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.8900	1 652 941
		O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.9000	1 666 941
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.9000	1 669 441
<i>Options Common Shares</i>								
Kolibar, Daniel George	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	10 000		40 000
Stan, Thomas Paul	4	O	2008-01-03	D	50 - Attribution d'options	21 000	0.9500	71 000
Wirth, Lance	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	37 500	0.9200	325 000
Sustainable Production Energy Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
MacDonald, Joseph Francis	5	R						
Monticello Capital	PI	O	2007-12-21	I	46 - Contrepartie de services	156	4.9000	4 230
Swiss Water Decaffeinated Coffee Income								
<i>Parts de fiducie</i>								
Mahler, Richard T.	4	O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	7.4513	1 500
SXC Health Solutions Corp.								
<i>Options</i>								
Buscetto, B. Greg	5	O	2007-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-11-19	D	50 - Attribution d'options	30 000		30 000
Hardin, Howard	5	R	2007-08-06	D	50 - Attribution d'options	5 000		14 500
Teets, Scott	5	O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		0
Systems Xcellence Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bennof, Mike Hyman	5	O	2006-06-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(135 555)		
		M	2006-06-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(150 555)		50 185
Taseko Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jones, Scott	5	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
Thiessen, Ronald William	4	O	2007-12-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(20 000)		1 339 346
<i>Options</i>								
Copeland, David James	4	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	60 000		231 000
		O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	21 000		252 000
Coughlan, Terrance Barry	4	O	2007-12-24	D	50 - Attribution d'options	60 000	4.5000	178 000

		O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	21 000	5.0600	199 000
Cousens, Scott Dibblee	4	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	60 000		231 000
		O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	21 000		252 000
DICKINSON, ROBERT ALLAN	4, 5	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	60 000	4.5000	231 000
		O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	21 000	5.0600	252 000
Elliott, David Michael St	4	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	60 000	4.5000	231 000*
		O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	21 000	5.0600	252 000*
Hallbauer, Russell Edward	4, 5	O	2007-12-24	D	50 - Attribution d'options	500 000	4.5000	1 955 000
Jones, Scott	5	O	2007-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			101 000
		O	2007-12-24	D	50 - Attribution d'options	90 000	4.5000	191 000
Kirk, Harry Wayne	4	R	2007-12-24	D	50 - Attribution d'options	60 000		231 000
		O	2008-01-04	D	50 - Attribution d'options	21 000		252 000
Mason, Jeffrey Robert	4, 5	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	135 000		390 000
McManus, John	5	O	2007-12-24	D	50 - Attribution d'options	135 000	4.5000	515 000
Thiessen, Ronald William	4	O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	90 000		390 000
		O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	25 000		415 000
Tax Optimized Return Oriented Securities								
<i>Actions ordinaires Income Securities</i>								
Tax Optimized Return Ori	1	O	2007-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	8.6010	23 000*
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
		O	2007-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	8.1500	900*
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	8.1028	15 000*
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	7.9500	1 100*
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
<i>Parts de fiducie Return of Capital Securities</i>								
Tax Optimized Return Ori	1	O	2007-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.3200	1 000*
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.4400	1 000*
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Technicoil Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clifton, Marvin Dale	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	160 000	0.4200	181 397
Peters, Brian Bruno	5							
RRSP (Wood Gundy)	PI	O	2007-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4600	44 500
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4300	54 500
Steele, Robert David	4	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.4700	282 600
<i>Options</i>								
Clifton, Marvin Dale	5	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(160 000)	0.4200	660 000
Technologies 20-20 Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Grou, Jean-François	5	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	117	6.8470	117
Perrone, Steve	5	O	2007-12-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	6.8470	255*
Technologies SENSIO inc.								
<i>Options</i>								
Lepage, André	4, 5	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.4300	116 015
Malo, Jacques	4	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.4300	350 000
McDonald, James	4	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.4300	30 000
St-Pierre, Ghislain	4	O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.4300	30 000
TELUS Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blair, Joshua Andrew	5	O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 187	45.7800	
		M	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135	45.7800	135
		O	2007-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 414)	47.5100	
		M	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(135)	47.5100	0
Gardner, Robert	5							
Computershare Trus	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	287		1 232
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Ducros, Pierre	4	O	2007-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87	47.2800	1 172
TELUS Corporation	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	44.5187	807 700

		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	43.8253	907 700
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	44.5674	1 007 700
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	44.6939	1 107 700
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	44.5558	1 207 700
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	44.4456	1 277 700
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	67 000	43.9528	1 344 700
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		844 700
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	67 000	43.0857	911 700
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	67 000	42.2383	978 700
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	67 000	43.1384	1 045 700
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	67 000	43.8758	1 112 700
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	67 000	44.3579	1 179 700
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	67 500	45.8111	1 247 200
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	67 000	46.1357	1 314 200
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	67 200	46.7891	1 381 400
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(639 500)		741 900
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(134 000)		607 900
<i>Options</i>								
Gardner, Robert	5	O	2007-12-28	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	24.0000	12 501
Spadotto, Eros	7	O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(16 665)	24.0000	240 730
		O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(41 665)	24.0000	199 065
		O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(16 667)	16.1500	182 398
<i>Restricted Share Units</i>								
Gardner, Robert	5	O	2007-12-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 079)	49.6340	2 947
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50		2 997
Tembec Inc.								
<i>Options</i>								
Fratianni, Antonio	5	O	2005-05-25	D	50 - Attribution d'options	8 500	3.4600	
		M	2005-05-25	D	50 - Attribution d'options	8 500	3.4600	8 500
TerraVest Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Clarke Inc.	3	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	3.3200	2 593 300*
Tesco Corporation								
<i>Options</i>								
Butler, John P.	7	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 650)		10 920
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	1 650		12 570
Foster, Jeffrey L.	5	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		26 500
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	20 000		46 500
Kayl, Robert	5	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(12 250)		28 900
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	12 250		41 150
Lakey, Nigel M.	5	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		29 900
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	18 000		47 900
Quintana, Julio Manuel	4, 5	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		278 600
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	60 000		338 600
Schneider, Warren	7	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		24 800
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	12 000		36 800
Smart, Steven J.	7, 5	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 475)		5 100
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	2 475		7 575
Sutherland, Michael W.	4	O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)		55 630
		O	2007-12-31	D	50 - Attribution d'options	12 500		68 130
The Brick Group Income Fund								
<i>Class A Units</i>								
Styles, Craig	7	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	8.4500	15 495
Lauren Styles	PI	O	2007-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.8500	600
The Consumers' Waterheater Income Fund								
<i>Parts</i>								
Entwistle, Stephen Robert	5	O	2007-12-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 856)		
		O	2007-12-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 855		5 771
Computershare Trus	PI	M	2007-12-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 856)		0
The Descartes Systems Group Inc.								
<i>Deferred Share Unit</i>								

Watt, Stephen	4	O	2007-12-15	D	97 - Autre		761	4.0700	17 351
Restricted Stock Unit									
Beatson, David I.	4	O	2007-12-15	D	97 - Autre		(1 383)		2 765
Cardiff, Michael	4	O	2007-12-15	D	97 - Autre		(4 421)		14 527
Giffen, J. Ian	4	O	2007-12-15	D	97 - Autre		(2 151)		4 301
Hewat, Christopher Allen	4	O	2007-12-15	D	97 - Autre		(1 383)		2 765
Jones, Christopher	5	O	2007-12-15	D	97 - Autre		(6 000)		24 000
Meshher, Arthur	4, 5	O	2007-12-15	D	97 - Autre		(17 660)	4.0700	70 640
Pagan, John Scott	7, 5	O	2007-12-15	D	97 - Autre		(17 800)	4.0700	71 200
Sermet, Olivier	4	O	2007-12-15	D	97 - Autre		(1 383)		2 765
Watt, Stephen	4	O	2007-12-15	D	97 - Autre		(1 383)		2 765
The Thomson Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Thomson Corporation	1	O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation		50 000	39.2800	1 420 500
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation		50 000	40.5500	1 520 500
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation		50 000	40.0300	1 470 500
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation		50 000	40.0000	1 570 500
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation		50 000	40.0900	1 620 500
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		50 000	40.4400	1 670 500
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation		(750 000)		445 500
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation		(495 500)		250 000
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation		(250 000)		150 000
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation		(200 000)		150 000
		O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation		(150 000)		0
		R	2007-11-26	D	38 - Rachat ou annulation		175 000	38.6900	350 000
Vermeer, Joseph	5	O	2003-03-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options		4 322	26.0600USD	4 322
<i>Options</i>									
Vermeer, Joseph	5	O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options		(15 000)	26.0600USD	138 000
The Westaim Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Delaney, Ian William	4, 5								
Brant Investments	PI	O	2007-12-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		97 000	0.2443	374 500
Greer, Philip Robert	5	O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		20 000	0.2700	28 703
Walter, Bruce V.	4	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		97 000	0.2443	407 300
Third Canadian General Investment Trust									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hart, Robert Stanley	4	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		100	49.0000	950
Thompson Creek Metals Company Inc.									
<i>Options</i>									
O'Neil, Thomas Joseph	4	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2008-01-01	D	50 - Attribution d'options		225 000	20.6100	225 000
Titanium Corporation Inc.									
<i>Options</i>									
Duguay, George Arthur	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options		50 000	2.2500	150 000
Erasmus, Daniel	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options		125 000	2.2500	375 000
Guzman, Salustio	5	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options		50 000	2.2500	150 000
Wells, Victor	5	O	2007-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options		50 000		50 000
TLC Vision Corporation									
<i>Options</i>									
andrew, brian	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options		40 000	3.0400USD	150 000
Compton, Jonathan	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options		10 000	3.0400USD	30 750
		O	2007-12-31	D	51 - Exercice d'options		(3 750)	1.1600USD	27 000
Davidson, Thomas N.	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options		15 000	3.0400USD	45 000
DePaolis, Michael D.	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options		15 000	3.0400USD	35 000
Hood, Gregory Drue	5	O	2008-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		M	2008-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				20 000
Hyland, James	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options		25 000	3.0400USD	50 000
Larson, Patricia	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options		10 000	3.0400USD	32 000
Lindstrom, Richard L.	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options		35 000	3.0400USD	139 500

Nilhas, Diana	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	20 000	3.0400USD	35 000
Rasche, Steven	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.0400USD	215 000
Rustand, Warren S.	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	20 000	3.0400USD	65 000
Tiffany, James B.	7	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.0400USD	195 500
Tucker, Stephen	5	O	2008-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			117 000
Wachtman, James C.	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	60 000	3.0400USD	568 000
Wilt, Toby	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	15 000	3.0400USD	45 000
Toromont Industries Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cochrane, Jennifer	8							
RRSP	PI	O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	28.2500	1 700
Lade, Rick	7	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	28.1300	
		M	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	28.1300	9 027
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	28.0200	8 827
Leith Wheeler Investment	3							
Leith Wheeler Inve	PI	O	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	28.3570	7 308 862
		O	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	27.9500	7 308 362
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	28.0180	7 312 762
		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 300	28.2090	7 354 062
		O	2007-12-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.9170	7 353 062
		O	2007-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 700	28.0000	7 364 762
		O	2007-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	28.2500	7 363 662
TORR Canada Inc. (formerly MAISON DE REC)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Linga, Harald	5	O	2007-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Droits Restricted Shares</i>								
Linga, Harald	5	O	2007-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 000		45 000
<i>Options</i>								
Linga, Harald	5	O	2007-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.3100	75 000
Mologne, Lewis Alan	2	O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	100 000
		R	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	100 000
		M	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3100	100 000
Torstar Corporation								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Beyette, Marie Elizabeth	5	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 669	18.9700	6 647
Biller, Brenda Joyce	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	494	18.9700	1 415
Clifton, Wayne Stanley	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 977	18.9700	4 432
Daly, Brian Robert Gordon	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	826	18.9700	1 617
DeMarchi, Lorenzo John Da	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 669	18.9700	6 647
Hayes, Donna Marie	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 006	18.9700	22 923
Holland, David Patrick	5	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 179	18.9700	22 743
Kuntz, James Frederick	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 372	18.9700	4 525
Laycock, Pamela Dorothy C	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	758	18.9700	1 885
MacLeod, Edward	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 372	18.9700	5 355
Martin, Gail	5	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 669	18.9700	6 647
McLeod, Ian Alexander	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	395	18.9700	888
Oliver, Ian Alan	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 636	18.9700	3 298
Peddie, Carol Anne	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	369	18.9700	899
Pike, Jagoda	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 896	18.9700	20 352
Prichard, John Robert Sto	4, 5	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 657	18.9700	137 225
Simmonds, Glenn Philip	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 384	18.9700	3 103
Sinclair, Paula Winnifred	5	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 054	18.9700	1 054
Smith, David Todd	5	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 224	18.9700	5 539
Strolight, Tomer	7	O	2008-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 957	18.9700	5 604
<i>Options Class B non-voting shares</i>								
Beyette, Marie Elizabeth	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	12 656	18.7800	56 906
Biller, Brenda Joyce	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	2 344	18.7800	32 832
Bishop, Peter George	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	6 366	18.7800	8 979

Clifton, Wayne Stanley	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	9 375	18.7800	104 875
Daly, Brian Robert Gordon	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 919	18.7800	9 138
DeMarchi, Lorenzo John Da	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	12 656	18.7800	93 906
Hayes, Donna Marie	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	37 969	18.7800	328 907
Holland, David Patrick	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	62 500	18.7800	301 000
Kuntz, James Frederick	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	11 250	18.7800	59 712
Laycock, Pamela Dorothy C	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	3 594	18.7800	91 719
MacLeod, Edward	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	11 250	18.7800	81 438
Martin, Gail	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	12 656	18.7800	105 756
McLeod, Ian Alexander	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	1 875	18.7800	6 646
Oliver, Ian Alan	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	12 500	18.7800	42 360
Peddie, Carol Anne	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	1 750	18.7800	33 653
Pike, Jagoda	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	42 188	18.7800	293 251
Prichard, John Robert Sto	4, 5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	273 438	18.7800	1 569 763
Simmonds, Glenn Philip	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	6 563	18.7800	74 313
Sinclair, Paula Winnifred	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	5 000	18.7800	5 000
Smith, David Todd	5	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	10 547	18.7800	87 421
Strolight, Tomer	7	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	9 281	18.7800	65 843
Total Energy Services Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Halyk, Daniel Kim	4, 5							
Canaccord Capital	PI	O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 004	9.5340	2 102
TD Securities	PI	O	2007-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.2800	
		M	2008-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.2800	402 000
Macson, Bradley John	5	O	2007-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	5.3000	56 680
Total Energy Services Ltd	1							
Cormark Securities	PI	O	2007-12-31	I	38 - Rachat ou annulation	(141 000)		0
ITF Employee Plan	PI	O	2007-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	703	6.7300	50 703
		O	2007-11-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	837	5.5800	51 540
		O	2007-12-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	306	5.0500	51 846
YOUNG, Erica Jane	5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	555	9.1400	1 843
RRSP	PI	O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	375	5.4000	2 000
Trafalgar Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lee, Kevin Chin Yu	5	R	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.8200	28 531
		R	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.8500	29 431
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.9500	31 431
TransAlta Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
TransAlta Corporation	1	O	2007-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	31.6800	160 000*
		O	2007-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	31.6600	200 000*
		O	2007-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	117 100	32.2900	317 100*
		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	72 600	32.6000	389 700*
		O	2007-12-07	D	38 - Rachat ou annulation	62 000	32.8400	451 700*
		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	33.8500	481 700*
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	33.5400	391 700*
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	33.6300	
		M	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	33.3300	451 700*
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	33.6300	421 700*
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	33.6300	481 700*
		O	2007-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	33.6000	511 700*
		O	2007-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	49 900	33.0900	561 600*
		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	33.2100	591 600*
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	32 700	32.9900	624 300*
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	32.7600	724 300*
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	32.5600	733 500*
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	33.0100	833 500*
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	33.4200	933 500*
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	33.2700	963 500*
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(548 300)		415 200*
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(415 200)		0

TransAlta Power, L.P.									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Chan, Loi Shun Dominic	6	O	2007-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
Hunter, Andrew John	6	O	2007-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
Ip, Tak Chuen Edmond	6	O	2007-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
Kam, Hing Lam	6	O	2007-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
Transat A.T. inc.									
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>									
Delisle, Jean-Pierre	4	O	2007-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	35.0000	1 600	
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	34.9900	1 800	
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	34.9800	2 000	
Gentiletti, Nelson	7	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	3 334	22.2500	13 598	
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 334)	32.7500	10 264	
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	32.1500	7 564	
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	32.0000	6 264	
Godbout, Daniel	7	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	7 887	15.6800	35 076	
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	33.5900	34 876	
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	33.5500	34 676	
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	33.5300	33 676	
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	33.5000	32 076	
		O	2008-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	30.9900	30 076	
<i>Action à droit de vote variable de catégorie A</i>									
Chastel, Patricia	7	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	34.7700	1 000	
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	34.7500	0	
<i>Options</i>									
Gentiletti, Nelson	7	O	2008-01-08	D	51 - Exercice d'options	(3 334)	22.2500	16 049	
Godbout, Daniel	7	O	2008-01-03	D	51 - Exercice d'options	(7 887)	15.6800	18 300	
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coutts, Rick T.	7								
RRSP	PI	O	2008-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			793	
Spouse's RRSP	PI	O	2008-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			430	
Trustee of TransCa	PI	O	2008-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 574	
O'Brien, David Peter	4	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	380	38.2100	11 138	
<i>Options Granted Feb. 20, 1998 @ \$24.493 CDN</i>									
Coutts, Rick T.	7	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			976	
<i>Options Granted Feb. 23, 2004 @ \$26.85 CDN Expiry Feb. 23, 2011</i>									
Coutts, Rick T.	7	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000	
<i>Options Granted Feb. 24, 2003 @ \$22.330 CDN Expiry Feb. 24, 2010</i>									
Coutts, Rick T.	7	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500	
<i>Options Granted Feb. 28, 2000 @ \$10.030 CDN</i>									
Coutts, Rick T.	7	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000	
Transcontinental inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Transcontinental inc.	1	O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	16.2190	5 000	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	16.1146	7 800	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	16.1013	4 400	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	15.8976	8 900	
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	15.9325	16 800	
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	15.8697	25 800	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		2 800	
Trican Well Service Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BUGAUD, GARY RONALD JOSE	4	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	19.5300	48 100	
Charlton, David L.	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	60 000	3.3300	654 000	
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	3.6300	664 000	
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 100)	19.6000	653 900	
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 500)	19.5800	619 400	

		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 100)	19.1000	610 300
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 300)	18.1400	594 000
Cobbe, Murray Lynn	4, 5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	150 000	3.3300	1 035 000
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	12 466	13.5100	1 047 466
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 500)	19.6000	1 023 966
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 600)	19.5800	943 366
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 300)	19.1000	922 066
Dusterhoft, Dale M.	5	O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 066)	18.1400	885 000
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	45 000	3.3300	485 050
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	52 534	13.5100	537 584
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	19.6000	523 584
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 700)	19.5800	462 884
Kelly, Michael Grant	5	O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 834)	18.1400	440 050
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	20 000	3.3300	156 700
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	19.6000	153 700
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	19.5800	143 700
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	19.1000	141 000
Kufflick, Jeromie J.	5	O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	18.1400	136 700
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	19.3500	13 433
		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	115	17.7800	19 781
Luft, Donald R.	4, 5	O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	21.4200	19 833
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	150 000	3.3300	792 000
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 600)	19.6000	770 400
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 000)	19.5800	696 400
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 500)	19.1000	676 900
		O	2008-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 900)	18.1400	642 000
<i>Options Employee Stock Options</i>								
Charlton, David L.	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	3.3300	264 000
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	3.6300	254 000
Cobbe, Murray Lynn	4, 5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	3.3300	821 760
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(12 466)	13.5100	809 294
Dusterhoft, Dale M.	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	3.3300	263 800
		O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(52 534)	13.5100	211 266
Kelly, Michael Grant	5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	3.3300	357 690
Luft, Donald R.	4, 5	O	2008-01-02	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	3.3300	782 250
Trilogy Energy Trust								
<i>Options</i>								
Dilger, Michael H.	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
		M	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
Gobert, Wilfred Arthur	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
		M	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
Kohut, Michael G	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.6500	385 000
		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.6500	385 000
		M	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.6500	385 000
MacDonald, Robert M.	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
		M	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
Riddell, Clayton H.	4, 6, 3	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	150 000	6.6500	400 000
Riddell, James H. T.	4, 6, 5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	150 000	6.6500	462 500
Shier, E. Mitchell	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
		M	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
Textor, Donald F.	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
		M	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
Williams, John B.	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.6500	350 000
		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.6500	350 000
		M	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.6500	350 000
Williams, John G.	4	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000

		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
		M	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	16 000	6.6500	46 000
Yester, Gail	5	O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.6500	195 000
		O	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.6500	
		M	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.6500	195 000
<i>Parts de fiducie</i>								
Knott, David M.	6							
Spouse & children	PI	O	2006-01-26	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 050)	19.6200USD	
		M	2006-01-26	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 050)	19.6200USD	5 910
Paramount Resources Ltd.	3	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	471 100	6.6561	15 394 258
Purdy, Darrel S.	6	O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Riddell Rose, Susan L.	6	O	2007-10-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 700)	7.7000	
		M	2007-10-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 700)	7.7000	61 012
Wittenberg, Joerg	6							
RRSP	PI	O	2008-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 731
Spouse	PI	O	2008-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 351
Trimac Income Fund								
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 1</i>								
West, James Lloyd	7							
Trimac Holdings Lt	PI	O	2007-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 529
<i>Exchangeable Security Voting Rights</i>								
West, James Lloyd	7							
Trimac Holdings Lt	PI	O	2007-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 529
Tri-White Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sahi, Kuldeep (Rai)	4, 6, 5, 3							
Paros Enterprises	PI	O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.4000	13 033 006
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.4000	13 038 006
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.4000	13 043 006
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.4000	13 048 006
		O	2007-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.4000	13 053 006
		O	2007-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.4000	13 058 006
		O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	8.4000	13 061 606
		O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.4000	13 066 606
		O	2007-12-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.4000	13 081 606
		O	2007-12-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.4000	13 071 606
		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	8.3500	13 101 606
		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	8.3500	13 103 106
		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.3500	13 108 106
		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.3500	13 113 106
		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.3500	13 118 106
		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.3500	13 123 106
		O	2008-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	8.3000	13 086 606
		O	2008-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	8.3000	13 085 006
Wright, Robert D.	5	O	2007-12-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
True Energy Trust								
<i>Options Trust Unit Incentive Plan</i>								
Brown, Edward John	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	125 000	2.9200	450 000
Caulfield, David	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.9200	400 000
Ross, Ian	5	O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.9200	400 000
<i>Parts de fiducie</i>								
Brown, Edward John	5	O	2007-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	586	2.8400	24 022
Kathy Brown - RRSP	PI	O	2007-12-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	146	2.8400	2 385
Caulfield, David	5	O	2007-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	176	2.8400	26 639
Christine Caulfield	PI	O	2007-12-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	410	2.8400	7 202
Chorney, Wayne Michael	5	O	2007-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	733	2.8400	139 662
Holton, Norman William	4, 5	O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.3500	6 365
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.3600	(3 635)
Ross, Ian	5	O	2007-12-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	586	2.8400	4 082

True Energy Trust	1		O	2007-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	70 500	2.8500	428 600
			O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	71 400	2.9700	500 000
TSO3 inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boisjoli, Marc	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	295	2.6400	1 442
Hewitt, Ann	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	303	2.6400	41 013
Robitaille, Simon	4, 5								
REER	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	368	2.6400	10 424
Vézina, Jocelyn	4, 5								
RRSP	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	406	2.6400	101 579
TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
West, Jeffrey Dennis	5	R							
RBC Dain	PI		O	2007-12-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	4.2300USD	31 732
			R	2007-12-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 216)	4.4600USD	25 516
			R	2007-12-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	4.4300USD	22 516
<i>Options</i>									
Hoste, Daniel	5		O	2007-12-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.3000	
			M	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.3000	
			M'	2007-12-19	D	50 - Attribution d'options	30 000	4.3000	205 000
TURNKEY E&P INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bossert, Dale	4		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 771	6.1163	26 334
Lu, David T.	3		O	2007-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(140 200)		0
Hedgehog Capital L	PI		O	2007-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	5.7500	1 779 989
			O	2007-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	140 200		1 920 189
O.S.S. Capital Management	3								
O.S.S. Overseas Fu	PI		O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155	5.5800USD	2 170 184
Oscar S. Schafer &	PI		O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	133	5.5800USD	1 713 412
			O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12	5.5800USD	160 904
TUSK Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Ian Thomas	4		O	2007-12-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 625	1.6000	748 110
CHORNEY, DENNIS DAVID	4		O	2007-12-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	62 500	1.6000	106 500*
Lawson, James Earl	4		O	2007-12-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	40 000	1.6000	375 845*
Machalski, Michael	4		O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2500	1 384 347*
			O	2007-12-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	62 500	1.6000	1 446 847*
MacKenzie, David Roy	4		O	2007-12-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	70 000	1.6000	499 444*
Makinson, Michael James	5		O	2007-12-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	25 000	1.6000	145 000*
Rooney, John Ross	4, 5		O	2007-12-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	52 500	1.6000	1 413 568*
Schmidt, Brian Leslie	4		O	2007-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.4500	30 000*
			O	2007-12-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	97 500	1.6000	127 500*
Twin Butte Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4	R	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	2.2000	381 112
			O	2007-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	2.2000	383 212
			O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.2000	383 312
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	2.2000	384 912
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	2.1700	484 912
Unique Broadband Systems, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dolgonos, Alex	5		O	2007-12-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(19 805 332)		
			M	2007-12-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 132 255)		0
2064818 Ontario In	PI		O	2007-12-14	C	90 - Changements relatifs à la propriété	19 805 332		
			M	2007-12-14	C	90 - Changements relatifs à la propriété	20 132 255		20 132 255
Alex Dolgonos Spou	PI		M	2003-07-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			27 500
Tina Livchits - Sp	PI		O	2003-07-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mathieu, Denis	4		O	2007-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

		O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	27.7500	1 400
United Corporations Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
E-L Financial Corporation	3	O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	61.7580	5 051 256
		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	61.8230	5 055 356
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	62.4080	5 058 956
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	62.1780	5 062 856
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	62.7310	5 064 156
		O	2008-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	63.1440	5 073 156
United Reef Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Coulter, Michael	4, 5	O	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	156 250	0.0800	1 049 875
Turner, Marilyn	5	O	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	156 250	0.0800	992 312
<i>Bons de souscription</i>								
Coulter, Michael	4, 5	O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	156 250		156 250
Turner, Marilyn	5	O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	156 250		156 250
Upper Lake Oil and Gas Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cheesman, David Andrew	5							
RRSP	PI	O	2007-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	0.5500	69 000
Keenan, David Robert	5	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.6000	315 140
		R	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	111 000	0.5500	426 140
Andrea Keenan	PI	O	2007-12-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.5500	20 500
		O	2007-12-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.5400	26 500
		O	2007-12-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5400	51 500
		O	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.5300	59 000
		O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.5400	77 000
		O	2007-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5500	97 000
		O	2007-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.5400	101 500
RRSP	PI	O	2007-12-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 000	0.5500	146 460
Ogle, Kelly James	4							
BMO Nesbitt Burns	PI	O	2008-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 100	0.5500	139 500
		O	2008-01-08	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(139 500)		0
FOEH Investments I	PI	R	2007-11-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.5500	34 300
RBC (RRSP)	PI	R	2007-10-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	167 800		174 800
		O	2008-01-08	C	90 - Changements relatifs à la propriété	139 500		314 300
RBC RRSP (Barbara)	PI	O	2007-10-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-10-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M'	2007-10-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 500
		O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.6200	15 100
Taylor, Gary	5	O	2007-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
<i>Options</i>								
Ogle, Kelly James	4	O	2007-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2007-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Uranium Focused Energy Fund								
<i>Bons de souscription</i>								
Brasseur, Murray	4, 5							
Middlefield Financ	PI	O	2007-12-14	C	36 - Conversion ou échange	14 000		14 000
		O	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1350	19 000
		O	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.1500	19 500
		O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	1.2474	24 600
		O	2007-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.4475	32 600
		O	2007-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.4500	32 700
RRSP	PI	O	2007-12-14	I	36 - Conversion ou échange	3 000		3 000
		O	2007-12-14	I	36 - Conversion ou échange	1 000		4 000
<i>Parts Combined Unit</i>								
Brasseur, Murray	4, 5							
Middlefield Financ	PI	O	2007-12-14	C	36 - Conversion ou échange	(14 000)		0
RRSP	PI	O	2007-12-14	I	36 - Conversion ou échange	(3 000)		1 000

		O	2007-12-14	I	36 - Conversion ou échange	(1 000)		0
<i>Parts de fiducie</i>								
Brasseur, Murray	4, 5	O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	7.0784	30 100
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	7.0267	31 000
Middlefield Financ	PI	O	2007-12-14	C	36 - Conversion ou échange	14 000		14 000
Middlefield Realty	PI	O	2008-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	6.9973	117 000
		O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.0998	122 000
		O	2008-01-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.1000	122 500
RRSP	PI	O	2007-12-14	I	36 - Conversion ou échange	3 000		6 000
		O	2007-12-14	I	36 - Conversion ou échange	1 000		7 000
		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.8660	8 000
Uranium Focused Energy Fu	1	O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	6.6100	1 658 000
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	6.7800	1 663 400
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	6.8500	1 671 100
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	6.8700	1 667 600
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.7600	1 671 800
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	6.8300	1 674 800
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	6.9800	1 681 800
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.0500	1 682 200
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.1000	1 683 000
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	7.1300	1 684 400
		O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	6.9300	1 692 300
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.8500	1 672 000
		O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.8700	1 692 900
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.1500	1 685 100
Uranium One Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clarke, Paul Lewis	5							
RRSP - RBC Direct	PI	O	2007-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	2007-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	9.3000	5 500
		R	2007-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	9.0200	6 700
Cochran, Gregory Allan	7, 5							
BMO Nesbitt Burns	PI	O	2006-11-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-21	I	57 - Exercice de droits de souscription	19 917	9.0200	19 917
Gouws, Henk	5							
Qtrade Securities	PI	O	2005-12-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-11	I	51 - Exercice d'options	3 000	1.3300	3 000
		O	2007-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.4000	0
Heyns, Thys	5	O	2005-12-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-13	I	51 - Exercice d'options	20 121	1.8100	20 121
		O	2007-12-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 121)	8.7900	0
Shirvington, Phillip	4	O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.2100	407 750
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	9.1900	401 750
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.2200	399 750
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	9.3000	391 750
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.3100	389 750
		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	9.4600	379 750
Slabbert, Rubin	5	O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	8 160	4.4200	8 160
		O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	3 769	3.0300	11 929
		O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	28 970	1.3300	40 899
		O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	2 827	1.8400	43 726
		O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	61 249	1.8100	104 975
		O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	15 023	7.7900	119 998
		O	2007-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(119 998)	9.4000	0
Telfer, Ian William	4, 5	O	2007-12-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100 000)		800 000
Haywood Securities	PI	O	2007-04-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	I	51 - Exercice d'options	180 000	4.0000	180 000
		O	2007-12-24	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(180 000)		0
<i>Droits Restricted Shares</i>								
Cochran, Gregory Allan	7, 5	O	2007-12-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 917)	9.0200	9 959
<i>Options</i>								

Clarke, Paul Lewis	5		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-10-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	12.7900	30 000
Gouws, Henk	5		O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	1.3300	101 197
Heyns, Thys	5		O	2007-12-13	D	51 - Exercice d'options	(20 121)	1.8100	54 323
Nicoll, Peter George Davi	5		O	2007-08-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 000
Otto, Kuzma	5		O	2007-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-11-19	D	50 - Attribution d'options	18 000	8.5100	18 000
Slabbert, Rubin	5		O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	(8 160)	4.4200	141 349
			O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	(3 769)	3.0300	137 580
			O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	(28 970)	1.3300	108 610
			O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	(2 827)	1.8400	105 783
			O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	(61 249)	1.8100	44 534
			O	2007-12-11	D	51 - Exercice d'options	(15 023)	7.7900	29 511
Telfer, Ian William	4, 5		O	2007-12-20	D	51 - Exercice d'options	(180 000)	4.0000	520 000
Uranium Participation Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pusch, Shari J.	7								
CAS Corporate Admi	PI		O	2008-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.8200	1 000
Urbana Corporation									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
CALDWELL, BRENDAN T.N.	6, 8								
Brendan Caldwell T	PI		O	2007-07-13	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	38 927	3.0500	73 927
<i>Bons de souscription Series A</i>									
CALDWELL, BRENDAN T.N.	6, 8								
Brendan Caldwell T	PI		O	2007-07-13	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	19 463	0.1000	36 963
Freeman, John Dennis	6		O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.3400	30 000
UTS Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abells Morissette, Jina D	5		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	5.4100	30 313
Boby, Wayne I	5		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	231	5.4100	43 175
Lutley, Howard	5		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	231	5.4100	19 183
Roach, William	4, 5		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	385	5.4100	356 474
Sandell, Martin	5		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	204	5.4100	93 451
Wightman, Daryl	5		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	204	5.4100	217 987
<i>Droits Deferred Share Unit</i>									
Mitchell, Douglas	4								
ITF D.H. Mitchell	PI		O	2008-01-09	I	56 - Attribution de droits de souscription	6 791		42 847
Vaadium Resources Ltd									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marrone, Peter	4		O	2008-01-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	2 655 000		3 804 250
Santa Elina Mines Corpora	3								
Zoneplan Limited	PI		O	2003-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-02	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	12 680 000		12 680 000
Valencia Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource	PI		O	2007-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 500	0.4918	7 385 500
Vasogen Inc.									
<i>Droits</i>									
Gregg, Terrance H.	4		O	2008-01-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	405		7 841
STILLER, CALVIN R.	4		O	2008-01-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	405		12 822
Villforth, John C.	4		O	2008-01-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	405		18 548
Vault Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Fisher, Steven Greg	5		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	167	3.5800	53 746
Jepson, Robert Thomas	5		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	377	3.5800	312 849
Kuhn, Mark Anton	5		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	242	3.7800	11 251
Marshall, Richard Phillip	4, 5		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	193	3.7800	86 269
Vecima Networks Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kumar, Surinder Ghai	4, 5	R	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.5800	7 900

	R	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.5800	8 000
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.9900	8 100
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.0000	8 600
Wood, Hugh Charles	4, 5	O	2007-12-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.9500	738 950
		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.6400	739 050
		O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.8900	739 150
		O	2007-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.9000	739 250
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.9800	739 450
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.9900	739 550
		O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.0000	739 650
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.3800	739 850
		O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.0000	740 250
		O	2008-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.9900	740 350
Vencan Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wolfe, Elgin M	4	R	O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	700 088
Vermilion Energy Trust								
<i>Options</i>								
Ghersinich, Claudio	4		O	2008-01-07	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	37 000
Victom Bionique Humaine inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2007-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	130 576	0.1200 16 682 316
Midsummer Capital	3		O	2008-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		11 419 751
Victory Nickel Inc.								
<i>Options</i>								
Archibald, George Fraser	4, 6		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.5000 837 500
Crothers, Frank	4, 6		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.5000 1 043 750
Galipeau, René Réal	4, 6, 5		O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.5000 1 781 250
HOLMES, WARREN	4	R	O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.5000 2 425 025
Jones, Paul, Latimer	6, 5		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5000 1 125 000
Mchaina, David Mhina	5		O	2007-12-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		150 000
			O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.5000 225 000
Robertson, Brian Ernest	6, 5		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.5000 1 312 500
Stockford, Howard Roger	4, 3		O	2007-12-20	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.5000 687 500
Stokes, Sean Duncanson	6, 5		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5000 487 500
Thomas, Cynthia Patricia	4		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.5000 250 000
Wardell, Bob	5		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5000 562 500
Young, Thomas Michael	4, 6		O	2007-12-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.5000 350 000
Vicwest Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Poirier, Jean-Pierre	5		O	2007-12-31	D	97 - Autre	1 327	1 327
		R	O	2007-03-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 327)	11.0000 0
Raposo, Joseph C.	5							
TD Waterhouse	Pl		O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	10.4000 5 495
			O	2007-12-31	C	97 - Autre	995	6 490
Wilson, John Allan	5		O	2007-12-31	D	97 - Autre	1 611	7 722*
Virtek Vision International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sorocky, Stephen Joseph	4, 5		O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		40 000
<i>Options</i>								
Monsberger, Peter Frank	5		O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.4100 376 667*
Sandness, Robert Gilford	4		O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(12 500)	1.3500 632 500*
			O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(41 667)	0.8000 590 833*
			O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(12 500)	0.8800 578 333*
Sorocky, Stephen Joseph	4, 5		O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
			O	2008-01-07	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4100 200 000*
Vitran Corporation Inc.								
<i>Deferred Share Unit</i>								
Deluce, William	4		O	2007-12-31	D	97 - Autre	175	1 354
Gaetz, Richard	4, 7, 5		O	2007-12-31	D	97 - Autre	175	1 354
Gossling, John Richard	4		O	2007-12-31	D	97 - Autre	175	1 103

Griffiths, Anthony Frear	4	O	2007-12-31	D	97 - Autre	175		1 354
Hébert, Georges	4	O	2007-12-31	D	97 - Autre	175		1 354
McGraw, Richard	4	O	2007-12-31	D	97 - Autre	175		1 354
<i>Deferred Share Unit[B]</i>								
Gaetz, Richard	4, 7, 5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	342		2 142
Washchuk, Sean	5	O	2007-12-31	D	97 - Autre	215		1 237
VVC Exploration Corporation								
<i>Options</i>								
Crete, Martin	4	O	2007-12-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2850	
		M	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2850	100 000
Dimmell, Peter Murray	4	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2850	150 000
Lafrance, Michel Jacques	5	O	2007-12-28	D	50 - Attribution d'options	25 000		250 000
Wajax Income Fund								
<i>Droits TDUP Rights</i>								
Barrett, Edward Malcolm	4	O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	34	28.0900	2 915
		O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	559	30.3900	3 474
Bourne, Ian Alexander	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	30.3900	951
Dexter, Robert P.	4	O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	164	28.0900	14 097
		O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	267	30.3900	
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	642	30.3900	14 739
Duvar, Ivan E. H.	4	O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	28.0900	4 354
		O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	296	30.3900	4 650
Eby, John Clifford	4	O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	28.0900	1 102
		O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	642	30.3900	
		M	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	267	30.3900	1 369
Gagne, Paul Ernest	4	O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	74	28.0900	6 351
		O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	514	30.3900	6 865
Hole, James Douglas	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	30.3900	886
Nielsen, Valerie Anne Abe	4	O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	609	30.3900	12 705
Taylor, Donald James	4	O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	83	28.0900	7 183
		O	2007-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	247	30.3900	7 430
<i>Droits UOP Rights</i>								
Doyon, Jacquelin	5	O	2007-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	28.0900	4 422
<i>Parts de fiducie</i>								
Eby, John Clifford	4							
Shelley Eby	PI	O	2006-08-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-20	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 000	29.0300	2 000
Sobey, Frank C.	4							
Ann S. Investments	PI	O	2006-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 900	27.0000	
		M	2007-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 900	27.0000	5 900
Wallbridge Mining Company Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dundas, Christopher	4	O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	84 300	0.4000	272 400
Galipeau, René Réal	4	O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.8000	300 000
Soever, Alar	4, 5	O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.4000	125 000
<i>Bons de souscription</i>								
Dundas, Christopher	4	O	2003-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	42 150	0.8000	42 150
Galipeau, René Réal	4	O	2006-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.8000	
		M	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.8000	50 000
Soever, Alar	4, 5	O	2003-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2007-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	25 000	0.8000	25 000
<i>Options Stock Option Plan</i>								
Dundas, Christopher	4	O	2007-09-30	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	0.8000	730 000
Warnex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Busgang, Mark Joel	4, 6, 5							
Busgang investment	PI	O	2008-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 450 500		5 450 500
Samalay Holding In	PI	O	2008-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 450 500)		0
Welton Energy Corporation								

<i>Actions ordinaires</i>								
Thring, David	4		O	2007-12-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(29 069)	8 000
Twogood, Giles	5		O	2007-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
RRSP Twogood	PI		O	2007-08-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
			O	2007-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	54.6000 50 000
Wesdome Gold Mines Ltd. (formerly River)								
<i>Actions ordinaires</i>								
northgrave, brian	4		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	1.2500 54 570
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.1900 54 670
			O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 100	1.2400 60 770
West Timmins Mining Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wagner, Darin Walter	4, 5	R	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.7300 77 500
		R	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.7500 78 000
Western Forest Products Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Johnston, Murray	5		O	2007-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
			O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.4900 4 000*
<i>Options</i>								
Johnston, Murray	5		O	2007-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		
			O	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	300 000	300 000
Western GeoPower Corp								
<i>Actions ordinaires</i>								
The Rule Family Trust	3		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.4500 17 670 333
Western Oil Sands Inc.								
<i>Class A Shares</i>								
Lill, John W.	4		O	2007-09-18	D	51 - Exercice d'options	55 000	9.4067
			M	2007-10-18	D	51 - Exercice d'options	55 000	9.4067 66 725
<i>Options</i>								
Luft, Gerry	5		O	2007-09-18	D	51 - Exercice d'options	(3 384)	10.8267
			M	2007-10-18	D	51 - Exercice d'options	(3 384)	10.8267 33 727
Phaneuf, Gregory Gerald	5		O	2007-09-18	D	51 - Exercice d'options	(780)	19.7833
			M	2007-10-18	D	51 - Exercice d'options	(780)	19.7833 17 500
Westfield Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Warkentin, Edward	4, 5		O	2006-09-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 766)	
Investor Co	PI		M	2006-09-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 766)	0
Westport Innovations Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ouellette, Patric	5		O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.4000 2 446*
Westshore Terminals Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Gardiner, James	4		O	2007-12-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.3100 1 000
Whiterock Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Bucys, Frank	5		O	2007-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	188	9.5066 30 925
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	281	9.5841 31 206
Pedde, Oswald	4		O	2007-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	217	9.5066 22 348
			O	2007-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	188	9.5841
			M	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	188	9.5841 22 536
Underwood, Jason	4, 5		O	2008-01-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.0000 294 518
YEARS Financial Trust								
<i>Trust units</i>								
MacKay, Moyra E.	5							
TD RRSP	PI		O	2007-12-28	C	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	20.5646 0
YEARS Financial Trust	1		O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	21.2000 3 000
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	21.2000 0
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	21.0500 1 400
			O	2007-12-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	21.0500 0
			O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	20.9000 3 000

		O	2007-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	20.9000	0	
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	20.8000	400	
		O	2007-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	20.8000	0	
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	700	20.7000	700	
		O	2007-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	20.7000	0	
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	20.6000	500	
		O	2007-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	20.6000	0	
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	20.3000	3 000	
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	20.3000	0	
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	20.1500	2 000	
		O	2007-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	20.1500	0	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	19.5100	1 000	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	19.5100	0	
YIELDPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1	O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	10.7000	14 328 338	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.5400	14 329 338	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.7700	14 334 438	
		O	2007-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.5700	14 330 838	
		O	2007-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6500	14 330 938	
		O	2007-12-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.7200	14 333 438	
		O	2007-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.7000	14 334 738	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.8900	14 336 717	
		O	2008-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	11.0200		
		M	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	11.0200	14 339 417	
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.1000	14 341 017	
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.0700	14 343 417	
		O	2008-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.0500	14 344 617	
		O	2008-01-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	11.0500	14 342 617	
		O	2008-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.0500	14 343 517	
		O	2007-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.8900	14 337 217	
		O	2008-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.0600	14 340 417	
		O	2008-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.1400	14 342 017	
		O	2008-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.0800	14 344 417	
		O	2007-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(21)	10.3200	14 330 817	
Zab Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kalpakian, Bedo H	4	R	O	2007-12-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 000	0.0500	6 473 801
Kalpakian, Jacob H	4	R	O	2007-12-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	800 000	0.0500	5 623 019
<i>Bons de souscription</i>									
Kalpakian, Bedo H	4	R	O	2007-12-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 000	0.0500	600 000
		O	2007-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(200 000)		400 000	
Kalpakian, Jacob H	4	R	O	2007-12-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	800 000	0.0500	800 000
ZARGON ENERGY TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Baird, Henry Jacob	5		O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	22.9980	1 540
Dranchuk, Jason Brent	5		O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	75	22.9980	1 111
Hansen, Craig Henry	4, 5		O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	153	22.9980	854
Harrison, K. James	4		O	2007-12-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)	22.5700	396
		O	2007-12-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(349)	22.4800	47	
Heagy, Brent	5		O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115	22.9980	2 016
Howard, Tracy Leigh	7								
BMO Nesbitt - RRSP	PI		O	2008-01-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	65	22.9980	1 215
Kergan, Brian	5								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2008-01-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101	22.9980	414
Lake, Mark Ian	5		O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	104	22.9980	25 379
Roulston, Daniel Albert	5		O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	114	22.9980	28 075
Schwetz, Lorne Douglas	5		O	2008-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	105	22.9980	184

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 (LVM) et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Abony, Lorne Kenneth	JumpTV Inc.	2007-12-14	2008-01-04	ON
	JumpTV Inc.	2007-12-14	2008-01-04	ON
	JumpTV Inc.	2007-12-14	2008-01-04	ON
	JumpTV Inc.	2007-12-14	2008-01-04	ON
Armoyan, George	General Donlee Income Fund	2007-12-24	2008-01-04	ON
Atkins, Thomas	CROWFLIGHT MINERALS INC.	2007-06-24	2008-01-09	ON
Attendu, Pierre	Bombardier Inc.	2007-12-12	2008-01-07	QC
	Bombardier Inc.	2007-12-12	2008-01-09	QC
	Bombardier Inc.	2007-12-13	2008-01-07	QC
Audet, André E.	Ressources Jourdan Inc.	2007-12-27	2008-01-09	QC
Ayranto, Mark Juhani	StrataGold Corporation	2007-12-20	2008-01-02	BC
Bacarreza, Ricardo	Finning International Inc.	2007-12-16	2007-12-27	BC
Baker, James Paul	Churchill Energy Inc.	2007-12-21	2008-01-08	SK
Bank of Nova Scotia, The	DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealt	2007-12-16	2007-12-27	ON
	DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealt	2007-12-16	2007-12-27	ON
Bergeron, Marcel	MDN INC.	2007-05-24	2008-01-03	QC
	MDN INC.	2007-12-21	2008-01-03	QC
Binns, Ronald Wayne	GMP Capital Trust	2007-12-14	2008-01-03	ON
Black, Douglas J.	SHAW COMMUNICATIONS INC.	2007-07-17	2007-12-21	AB
Blake, Peter James	Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated	2007-05-07	2008-01-07	BC
	Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated	2007-05-07	2008-01-07	BC
BNS Split Corp. II	BNS Split Corp. II	2007-09-21	2008-01-08	ON
	BNS Split Corp. II	2007-09-21	2008-01-08	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Bourne, Ian Alexander	Ballard Power Systems Inc.	2007-12-13	2008-01-07	BC
Bowater Canadian Holdings	AbitibiBowater Canada Inc.	2007-12-11	2007-12-27	ON
Brown, Joanne	les aliments High Liner incorporee	2007-12-22	2008-01-08	NS
Bryson, George	Corporation Uranium Quest	2007-12-11	2008-01-07	QC
Burke, Colleen Virginia	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2007-12-11	2008-01-03	ON
Buscetto, B. Greg	SXC Health Solutions Corp.	2007-11-19	2007-12-28	ON
Businkas, Anthony	Spectral Diagnostics Inc.	2007-12-17	2008-01-07	ON
Cadwell, Douglas Albert	Chemtrade Logistics Income Fund	2007-12-07	2007-12-21	ON
Cameron, Gary	BCE Inc.	2007-12-03	2008-01-09	QC
capozzolo, John	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-10	2007-12-23	ON
carmichael, gary	Arbor Memorial Services Inc.	2007-10-16	2008-01-04	ON
Carr, David James	RONA inc.	2007-11-26	2007-12-27	QC
Carter, James Edward Clar	Finning International Inc.	2007-12-16	2007-12-27	BC
Casey, Phillip E.	Gerdau Ameristeel Corporation	2007-12-20	2008-01-04	ON
Cassaday, John	CORUS Entertainment Inc.	2005-09-01	2007-12-31	ON
CCM Master Qualified Fund	Leader Energy Services Ltd.	2007-12-28	2008-01-08	AB
Celeste, Lino Joseph	Société Financière Manuvie	2007-10-29	2008-01-10	ON
	Société Financière Manuvie	2007-12-27	2008-01-10	ON
Clarke Inc.	Fonds de Revenu Divertissement Madacy	2007-12-24	2008-01-04	QC
	Liquidation World Inc.	2007-12-24	2008-01-04	AB
	OFI Income Fund	2007-12-24	2008-01-04	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	OFI Income Fund	2007-12-24	2008-01-04	ON
	OFI Income Fund	2007-12-24	2008-01-04	ON
Clarke, Paul Lewis				
	Uranium One Inc.	2007-10-01	2007-12-21	ON
	Uranium One Inc.	2007-11-20	2008-01-09	ON
	Uranium One Inc.	2007-11-20	2008-01-09	ON
Colborne, Paul				
	Twin Butte Energy Ltd.	2007-12-21	2008-01-02	AB
Collins, James William				
	AltaCanada Energy Corp.	2007-12-21	2008-01-08	AB
Connor, Denis				
	QuestAir Technologies Inc.	2006-06-07	2008-01-07	BC
	QuestAir Technologies Inc.	2007-12-18	2008-01-07	BC
Cotichini, Christian				
	Absolute Software Corporation	2007-10-01	2008-01-09	BC
	Absolute Software Corporation	2007-12-05	2008-01-09	BC
Cran, Tyler Duncan				
	Pan Orient Energy Corp.	2007-11-18	2007-12-31	AB
Cunningham, Leonard				
	Queenston Mining Inc.	2007-12-18	2007-12-31	ON
	Queenston Mining Inc.	2007-12-19	2007-12-31	ON
Da Silva, Dennis				
	MRF 2007 Resource Limited Partnership	2007-12-27	2008-01-09	ON
Dalman, Steven Jon				
	NUVISTA ENERGY LTD.	2007-12-27	2008-01-09	AB
Dan, Leslie L.				
	Santé Draxis Inc.	2007-12-27	2008-01-09	ON
Demone, Henry				
	les aliments High Liner incorporee	2007-12-22	2008-01-08	NS
Denduk, Lise				
	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2007-12-11	2007-12-27	ON
Dibble, Jerry				
	Novawest Resources Inc.	2007-12-17	2008-01-07	BC
DiPasquale, Paul				
	Canaccord Capital Inc.	2007-12-21	2008-01-02	BC
Dixon, John Gordon Patric				
	Africo Resources Ltd.	2007-12-21	2008-01-02	BC
	Africo Resources Ltd.	2007-12-21	2008-01-02	BC
Doig, John William				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Duchesne, Rupert	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2007-12-11	2007-12-23	ON
Eggers, Benjamin John	Aeroplan Income Fund	2007-12-14	2007-12-27	QC
Energy Split Corp.	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-10	2007-12-21	ON
EnerVest Diversified Mana	Corporation Énergie Split Inc.	2007-09-14	2008-01-08	ON
	Corporation Énergie Split Inc.	2007-09-14	2008-01-08	ON
Erb, John	EnerVest Diversified Income Trust	2007-11-30	2008-01-03	AB
Erskine, David	CryoCath Technologies Inc.	2007-11-29	2007-12-29	QC
EurAsia Holding AG	EarthFirst Canada Inc.	2007-12-18	2008-01-04	BC
	Osisko Exploration Ltée	2007-11-26	2007-12-23	QC
Evans, Philip Lee	Osisko Exploration Ltée	2007-11-26	2007-12-23	QC
Finelli, Pasquale	ShawCor Ltee	2007-12-21	2008-01-06	ON
Fontaine, Martin	Pizza Pizza Royalty Income Fund	2007-12-21	2008-01-08	ON
Fox, Ronda Louise	Solutions Électroniques Saratoga Inc.	2007-10-19	2008-01-07	QC
Frazer, Diane Suzan	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-10	2007-12-28	ON
FRIESEN, HENRY	Erdene Gold Inc.	2007-05-11	2007-12-22	ON
Froese, Robert	Spectral Diagnostics Inc.	2007-12-17	2008-01-10	ON
Furlong, William Joseph	NUVISTA ENERGY LTD.	2007-12-27	2008-01-09	AB
Galifi, Vincent Joseph	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-10	2007-12-31	ON
	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-11	2007-12-31	ON
Gallant, Vincent Jean	Magna International Inc.	2007-12-15	2008-01-03	ON
Gayton, Robert	North American Energy Partners Inc.	2007-11-28	2007-12-31	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Gazit Canada Inc.	Intrinsyc Software International, Inc.	2007-12-13	2008-01-08	BC
Gibara, Germaine	First Capital Realty Inc.	2007-12-12	2008-01-07	ON
GILBODY, RICHARD FRANCIS	Agrium Inc.	2007-12-18	2008-01-07	AB
	Cognos Incorporated	2007-12-27	2008-01-09	ON
	Cognos Incorporated	2007-12-27	2008-01-09	ON
	Cognos Incorporated	2007-12-27	2008-01-09	ON
	Cognos Incorporated	2007-12-27	2008-01-09	ON
	Cognos Incorporated	2007-12-27	2008-01-09	ON
	Cognos Incorporated	2007-12-27	2008-01-09	ON
	Cognos Incorporated	2007-12-27	2008-01-09	ON
	Cognos Incorporated	2007-12-27	2008-01-09	ON
	Cognos Incorporated	2007-12-27	2008-01-09	ON
	Cognos Incorporated	2007-12-27	2008-01-09	ON
	Cognos Incorporated	2007-12-27	2008-01-09	ON
	Cognos Incorporated	2007-12-27	2008-01-09	ON
Girard, Paul Armand	MDN INC.	2007-12-21	2008-01-03	QC
Gomberg, Gene	FIRSTSERVICE CORPORATION	2007-12-19	2008-01-02	ON
	FIRSTSERVICE CORPORATION	2007-12-20	2008-01-02	ON
Grant, Robert James	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2007-12-13	2007-12-27	ON
Gridley, Anthony Ronald	Evertz Technologies Limited	2007-12-18	2008-01-08	ON
Hagg, John Andrew	Global Railway Industries Ltd.	2007-12-28	2008-01-08	AB
Hardin, Howard	SXC Health Solutions Corp.	2007-08-06	2008-01-07	ON
Harvey, Jerome Wayne	Canadian Natural Resources Limited	2007-12-20	2008-01-03	AB
Harvey, Yves	Stornoway Diamond Corporation	2007-09-21	2007-12-21	BC
Harwood, Antony	Africo Resources Ltd.	2007-12-21	2008-01-02	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Heiniger, Richard Wayne	Africo Resources Ltd.	2007-12-21	2008-01-02	BC
Holmes, Arthur Russell	Hemisphere GPS Inc.	2007-12-14	2008-01-02	AB
	DiaMedica Inc.	2007-12-13	2007-12-27	MB
	DiaMedica Inc.	2007-12-13	2007-12-27	MB
HOLMES, WARREN				
	Nuinsco Resources Limited	2007-12-21	2008-01-02	ON
	Victory Nickel Inc.	2007-12-21	2008-01-02	ON
Hope, David A.				
	Group Forage Major Drilling Group Intern	2007-12-21	2008-01-03	ON
Hopkins, Robin Torrey				
	Stornoway Diamond Corporation	2007-04-11	2007-12-20	BC
Horbay, David John				
	Global Railway Industries Ltd.	2007-12-28	2008-01-08	AB
Howard Wilson, Jennifer D				
	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-10	2007-12-21	ON
Hoy, Donald	Corporation Uranium Quest	2007-12-11	2008-01-09	QC
Hughes, Philip				
	Churchill Energy Inc.	2007-12-21	2008-01-02	SK
HUGHES, RICHARD WILLIAM				
	KLONDIKE GOLD CORP.	2007-11-28	2008-01-03	BC
Hunter, Douglas				
	Ressources Golden Goose Inc.	2007-12-18	2008-01-09	QC
Ivany, Jesse William Geor				
	Centerra Gold Inc.	2007-10-17	2008-01-10	ON
	Centerra Gold Inc.	2007-10-17	2008-01-10	ON
Janson, Peter John				
	Canadian Natural Resources Limited	2007-12-14	2007-12-27	AB
Jette, Alan				
	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-10	2007-12-21	ON
Johansson, Lars-Eric				
	Golden Star Resources Ltd.	2006-07-27	2008-01-04	BC
	Golden Star Resources Ltd.	2007-12-20	2008-01-04	BC
Jones, Paul, Latimer				
	Nuinsco Resources Limited	2007-11-09	2007-12-30	ON
Kaczmarek, Andrew Francis				
	Anatolia Minerals Development Limited	2007-12-26	2008-01-08	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Kalpakian, Bedo H	Zab Resources Inc.	2007-12-18	2007-12-31	BC
	Zab Resources Inc.	2007-12-18	2007-12-31	BC
Kalpakian, Jacob H	Zab Resources Inc.	2007-12-17	2007-12-31	BC
	Zab Resources Inc.	2007-12-18	2007-12-31	BC
KAMDAR, Ketan Dilip	Intrinsyc Software International, Inc.	2007-11-13	2007-12-24	BC
Kang, Thanh Chan	Churchill Energy Inc.	2006-11-29	2008-01-08	SK
	Churchill Energy Inc.	2007-05-30	2008-01-08	SK
	Churchill Energy Inc.	2007-12-21	2008-01-08	SK
	Churchill Energy Inc.	2007-12-21	2008-01-08	SK
Keenan, David Robert	Upper Lake Oil and Gas Ltd.	2007-12-21	2008-01-07	AB
Kershaw, Derrick	Birch Mountain Resources Ltd.	2007-01-11	2007-12-21	AB
Kilroy, Edward	Ballard Power Systems Inc.	2007-12-13	2008-01-07	BC
Kirk, Harry Wayne	Taseko Mines Limited	2007-12-24	2008-01-08	BC
Kirker, Raymond James	Eurogas Corporation	2007-12-21	2008-01-02	AB
Koob, Peter	Magna International Inc.	2007-12-15	2008-01-03	ON
Koury, Jennifer F.	Fonds Enerplus Resources	2007-10-01	2008-01-09	AB
Krischke, Manfred	Intermap Technologies Corporation	2007-11-20	2008-01-04	AB
	Intermap Technologies Corporation	2007-11-26	2008-01-04	AB
Kumar, Surinder Ghai	Vecima Networks Inc.	2007-12-19	2008-01-08	BC
	Vecima Networks Inc.	2007-12-19	2008-01-08	BC
Kwok, Michele	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2006-12-13	2007-12-21	ON
Labrecque, Marc	Ressources Jourdan Inc.	2007-12-21	2008-01-02	QC
	Ressources Jourdan Inc.	2007-12-21	2008-01-02	QC
	Ressources Jourdan Inc.	2007-12-21	2008-01-02	QC

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Ressources Jourdan Inc.	2007-12-21	2008-01-02	QC
Lamond, Robert William	HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION	2007-12-24	2008-01-08	AB
	HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION	2007-12-27	2008-01-08	AB
Lamothe, Mark Joseph	les aliments High Liner incorporee	2007-12-22	2008-01-08	NS
lawson, robert blain	Coast Wholesale Appliances Income Fund	2007-12-19	2008-01-10	BC
	Coast Wholesale Appliances Income Fund	2007-12-19	2008-01-10	BC
	Coast Wholesale Appliances Income Fund	2007-12-19	2008-01-10	BC
	Coast Wholesale Appliances Income Fund	2007-12-19	2008-01-10	BC
LeBlanc, Greg	les aliments High Liner incorporee	2007-12-22	2008-01-08	NS
Lee, Kevin Chin Yu	Trafalgar Energy Ltd.	2007-12-21	2008-01-02	AB
	Trafalgar Energy Ltd.	2007-12-21	2008-01-02	AB
Lennox, R. Ian	Spectral Diagnostics Inc.	2007-12-17	2008-01-10	ON
Linga, Harald	TORR Canada Inc. (formerly MAISON DE REC	2007-12-20	2008-01-09	QC
Lizé, Kathleen	Société en commandite Gaz Métro	2007-11-12	2008-01-10	QC
Lock, Bradley Wayne	Keyera Facilities Income Fund	2007-12-14	2008-01-02	AB
	Keyera Facilities Income Fund	2007-12-20	2008-01-02	AB
Lomow, Deborah Michele	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2007-12-11	2007-12-27	ON
MacDonald, Joseph Francis	Citadel Premium Income Fund	2007-12-21	2008-01-04	AB
	Citadel Stable S-1 Income Fund	2007-12-21	2008-01-04	AB
	Equal Weight Plus Fund	2007-12-21	2008-01-04	AB
	Sustainable Production Energy Trust	2007-12-21	2008-01-04	AB
MacDonald, Robert John	NovaGold Resources Inc.	2007-02-01	2007-12-27	BC
	NovaGold Resources Inc.	2007-02-07	2007-12-27	BC
	NovaGold Resources Inc.	2007-02-07	2007-12-27	BC
Macey, Gerald Joseph	Pan Orient Energy Corp.	2007-12-13	2007-12-28	AB
MacGregor, Ian				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Mackie, Marion Dorothea	Golden Star Resources Ltd.	2007-12-20	2008-01-04	BC
Manitoba Science and Tech	FairWest Energy Corporation	2007-12-10	2007-12-30	AB
Mant, Iain Robert	DiaMedica Inc.	2007-12-13	2007-12-27	MB
Mareschal, Laurent	Epic Data International Inc.	2007-10-24	2008-01-10	BC
Marigold Corporation	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2007-12-11	2007-12-22	ON
Marino, Mario	Faircourt Split Trust	2006-07-10	2008-01-08	ON
Maroun, Louis	les aliments High Liner incorporee	2007-12-22	2008-01-08	NS
Marsh, Andrew	InStorage Real Estate Investment Trust	2007-12-12	2008-01-04	ON
Marshall, Patricia Dawn	GMP Capital Trust	2007-12-12	2008-01-03	ON
Mason, Gareth John	Cineplex Galaxy Income Fund	2007-12-24	2008-01-07	ON
	Absolute Software Corporation	2007-08-20	2008-01-10	BC
	Absolute Software Corporation	2007-08-20	2008-01-10	BC
Massiah, Christopher Grey	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2007-12-11	2007-12-28	ON
Mathes, Richard Ian	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-20	2008-01-03	ON
	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-20	2008-01-03	ON
McCullough, Jonathan	lululemon athletica inc.	2007-12-19	2008-01-02	BC
	lululemon athletica inc.	2007-12-20	2008-01-02	BC
	lululemon athletica inc.	2007-12-20	2008-01-02	BC
	lululemon athletica inc.	2007-12-20	2008-01-02	BC
	lululemon athletica inc.	2007-12-20	2008-01-02	BC
	lululemon athletica inc.	2007-12-20	2008-01-02	BC
McDavid, Douglas Christop	NUVISTA ENERGY LTD.	2007-12-27	2008-01-09	AB
McLellan, A. Anne	Agrium Inc.	2007-09-21	2008-01-07	AB
	Corporation Cameco	2007-11-22	2008-01-08	SK

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Nexen Inc.	2007-11-27	2008-01-10	AB
McLeod, Keith Donald				
	QuestAir Technologies Inc.	2007-12-18	2008-01-03	BC
McLeod-Seltzer, Catherine				
	Stornoway Diamond Corporation	2007-12-21	2008-01-09	BC
McQuade, Robert C				
	Les Réseaux Q9 Inc.	2007-10-22	2008-01-07	ON
Mensinger, John				
	Global Railway Industries Ltd.	2007-12-28	2008-01-08	AB
Methot, Paul David				
	Pizza Pizza Royalty Income Fund	2007-07-24	2007-12-21	ON
Milder, Fredric				
	CryoCath Technologies Inc.	2007-11-29	2007-12-30	QC
Miles, Patrick William Ge				
	NUVISTA ENERGY LTD.	2007-12-27	2008-01-09	AB
Miller, Gordon R.				
	Agrium Inc.	2007-12-26	2008-01-09	AB
Milton, Claire Emma				
	les aliments High Liner incorporee	2007-12-22	2008-01-08	NS
Mologne, Lewis Alan				
	TORR Canada Inc. (formerly MAISON DE REC	2007-12-19	2008-01-02	QC
Montador, Paul				
	CryoCath Technologies Inc.	2007-11-29	2007-12-28	QC
Moore, Kent				
	Pinetree Capital Ltd.	2007-12-21	2008-01-02	ON
Morgan, Todd J.				
	RESSOURCES ARMISTICE CORP.	2007-12-18	2007-12-31	ON
Morin, Ginette				
	Fortsum solutions d'affaires inc.	2007-11-14	2007-12-21	QC
Morson, Stephen				
	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2007-12-11	2008-01-07	ON
Mostert, Jacob Dawid				
	Great Basin Gold Ltd. (South Africa)	2007-04-18	2008-01-09	BC
Nanek, Randy				
	Equitable Group Inc.	2007-12-05	2008-01-09	ON
Nelson, Kelvin Leonard				
	les aliments High Liner incorporee	2007-12-22	2008-01-08	NS
Nichols, Andrew McLetchi				
	Quadra Mining Ltd.	2007-11-21	2008-01-09	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
O'Brien, Patrick	Quadra Mining Ltd.	2007-11-21	2008-01-09	BC
	Novawest Resources Inc.	2007-12-17	2008-01-02	BC
	Novawest Resources Inc.	2007-12-17	2008-01-02	BC
Ogden, Phillip Ray	Global Railway Industries Ltd.	2007-12-28	2008-01-08	AB
Ogle, Kelly James	Upper Lake Oil and Gas Ltd.	2007-10-22	2008-01-08	AB
	Upper Lake Oil and Gas Ltd.	2007-11-09	2008-01-07	AB
O'Mahoney, Gerard James	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-20	2008-01-02	ON
	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-20	2008-01-02	ON
O'Neill, Kathleen M.	Finning International Inc.	2007-12-16	2007-12-27	BC
Oromonte Resources Inc	Canuc Resources Corporation	2007-12-07	2008-01-10	ON
O'Sullivan, Donald Stacey	Finning International Inc.	2007-12-16	2007-12-27	BC
Otto, Kuzma	Uranium One Inc.	2007-11-19	2008-01-03	ON
Pagano, Helena Janina	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-10	2007-12-21	ON
Page, Tench Coxe	Minefinders Corporation Ltd.	2007-12-11	2008-01-03	BC
	Minefinders Corporation Ltd.	2007-12-13	2008-01-03	BC
	Minefinders Corporation Ltd.	2007-12-13	2008-01-03	BC
	Minefinders Corporation Ltd.	2007-12-13	2008-01-03	BC
	Minefinders Corporation Ltd.	2007-12-13	2008-01-03	BC
	Minefinders Corporation Ltd.	2007-12-13	2008-01-03	BC
	Minefinders Corporation Ltd.	2007-12-13	2008-01-03	BC
	Minefinders Corporation Ltd.	2007-12-13	2008-01-03	BC
Paré, Carole	RONA inc.	2007-04-01	2007-12-27	QC
Park, Dr. Chong Sup	Ballard Power Systems Inc.	2007-12-13	2008-01-07	BC
Parr, Samuel John	Canadian Natural Resources Limited	2007-12-14	2007-12-28	AB
Pasternak, Stanley Willia	La Societe Canadian Tire Limitee	2004-12-31	2008-01-10	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Payne, David Andrew	Canadian Natural Resources Limited	2007-12-19	2008-01-01	AB
Perez, Alfredo	Solutions Électroniques Saratoga Inc.	2007-10-19	2008-01-07	QC
Pigeon, Daniel J.	Fortis Inc.	2007-12-19	2008-01-02	NF
Pinette, Conrad Alfred	Finning International Inc.	2007-12-16	2007-12-27	BC
Plante, Jacques	Magasins Hart Inc.	2007-11-20	2008-01-03	QC
Poirier, Jean-Pierre	Vicwest Income Fund	2007-03-27	2008-01-09	ON
Port, Stephen	Fonds de Revenu Pages Jaunes	2007-05-17	2007-12-27	QC
Potvin, Lorraine	Railpower Technologies Corp.	2007-12-28	2008-01-10	QC
Price, William Michael	Corporation Uranium Quest	2007-12-11	2008-01-09	QC
Reid, John McDonald	Finning International Inc.	2007-12-16	2007-12-27	BC
Renner, James	Global Railway Industries Ltd.	2007-12-28	2008-01-08	AB
Reynolds, Damien Edward	AMI Resources Inc.	2007-11-08	2008-01-09	BC
	AMI Resources Inc.	2007-11-08	2008-01-09	BC
	AMI Resources Inc.	2007-11-08	2008-01-09	BC
Riopel, Louis-Marie	MDN INC.	2007-12-21	2008-01-03	QC
Rode, Edward J.	QuestAir Technologies Inc.	2007-12-17	2008-01-04	BC
	QuestAir Technologies Inc.	2007-12-17	2008-01-04	BC
ROYAL HOST REAL ESTATE IN	Holloway Lodging Real Estate Investment	2007-12-12	2008-01-04	NS
Sanderson, Timothy George	Global Railway Industries Ltd.	2007-12-28	2008-01-08	AB
Sapieha, Ernest	Compton Petroleum Corporation	2007-11-21	2007-12-22	AB
	Compton Petroleum Corporation	2007-11-21	2007-12-22	AB
Savage, Alan Clyde Hayes				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Selkirk Metals Corp.	2007-12-06	2008-01-02	BC
	Selkirk Metals Corp.	2007-12-10	2008-01-02	BC
	Selkirk Metals Corp.	2007-12-10	2008-01-02	BC
	Selkirk Metals Corp.	2007-12-10	2008-01-03	BC
	Selkirk Metals Corp.	2007-12-10	2008-01-03	BC
	Selkirk Metals Corp.	2007-12-10	2008-01-03	BC
	Selkirk Metals Corp.	2007-12-20	2008-01-02	BC
	Selkirk Metals Corp.	2007-12-21	2008-01-02	BC
	Selkirk Metals Corp.	2007-12-21	2008-01-02	BC
	Selkirk Metals Corp.	2007-12-21	2008-01-02	BC
Savard, Serge				
	MDN INC.	2007-12-21	2008-01-03	QC
SCF-IV, L.P.				
	Flint Energy Services Ltd.	2007-12-18	2008-01-02	AB
Schad, Robert				
	Husky Injection Molding Systems Ltd.	2007-12-10	2007-12-21	ON
	Husky Injection Molding Systems Ltd.	2007-12-10	2007-12-21	ON
	Husky Injection Molding Systems Ltd.	2007-12-10	2007-12-21	ON
	Husky Injection Molding Systems Ltd.	2007-12-10	2007-12-21	ON
	Husky Injection Molding Systems Ltd.	2007-12-10	2007-12-21	ON
	Husky Injection Molding Systems Ltd.	2007-12-10	2007-12-21	ON
	Husky Injection Molding Systems Ltd.	2007-12-10	2007-12-21	ON
	Husky Injection Molding Systems Ltd.	2007-12-10	2007-12-21	ON
	Husky Injection Molding Systems Ltd.	2007-12-10	2007-12-21	ON
Schneiderman, Mark Philli				
	Corporation Uranium Quest	2007-12-28	2008-01-08	QC
Séguin, Émilien				
	Ressources Jourdan Inc.	2007-12-21	2008-01-02	QC
	Ressources Jourdan Inc.	2007-12-21	2008-01-02	QC
	Ressources Jourdan Inc.	2007-12-21	2008-01-02	QC
	Ressources Jourdan Inc.	2007-12-21	2008-01-03	QC
	Ressources Jourdan Inc.	2007-12-23	2008-01-03	QC
Sellyn, Laurence G.				
	Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	2007-12-20	2008-01-07	QC
Short, Jay				
	Nventa Biopharmaceuticals Corporation	2007-09-17	2008-01-09	BC
Simon, Andrew Henry				
	Finning International Inc.	2007-12-16	2007-12-27	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Sinclair, Alistair Murray	Allied Nevada Gold Corp.	2007-11-30	2007-12-20	ON
Sinclair, Geraldine Bonni	Ballard Power Systems Inc.	2007-12-13	2008-01-07	BC
Singh, Manjit	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-10	2007-12-24	ON
Smith, David John	Ballard Power Systems Inc.	2007-12-13	2008-01-07	BC
Snow, Paul	les aliments High Liner incorporee	2007-12-22	2008-01-08	NS
Solinger, Robert	Defiant Resources Corporation	2007-11-29	2007-12-21	AB
Spence, Harold R.	BONAVISTA ENERGY TRUST	2007-12-18	2008-01-09	AB
	BONAVISTA ENERGY TRUST	2007-12-18	2008-01-09	AB
Stickland, Wane Jacob	Precision Drilling Trust	2007-12-21	2008-01-02	AB
	Precision Drilling Trust	2007-12-21	2008-01-02	AB
	Precision Drilling Trust	2007-12-21	2008-01-02	AB
	Precision Drilling Trust	2007-12-21	2008-01-02	AB
	Precision Drilling Trust	2007-12-21	2008-01-02	AB
	Precision Drilling Trust	2007-12-21	2008-01-02	AB
Stockford, Howard Roger	Mines Agnico-Eagle Limitee	2007-12-24	2008-01-05	ON
Sturtz, William Bassett	Global Railway Industries Ltd.	2007-11-28	2008-01-08	AB
	Global Railway Industries Ltd.	2007-12-28	2008-01-08	AB
Sutcliffe, David B.	Ballard Power Systems Inc.	2007-12-13	2008-01-07	BC
Suwyn, Mark	Ballard Power Systems Inc.	2007-12-13	2008-01-07	BC
Taerk, Charles G.	Faircourt Gold Income Corp.	2007-10-30	2007-12-28	ON
The Thomson Corporation	The Thomson Corporation	2007-11-26	2008-01-07	ON
Thiessen, Ronald William	Great Basin Gold Ltd. (South Africa)	2007-12-10	2007-12-24	BC
	Great Basin Gold Ltd. (South Africa)	2007-12-10	2007-12-24	BC
thompson, edward george				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Corporation Uranium Quest	2007-12-11	2008-01-10	QC
TIMM, GORDON	NUVISTA ENERGY LTD.	2007-12-27	2008-01-09	AB
Tite, Wendy Janet	Banque de Montréal	2007-12-13	2008-01-02	QC
Tobler, Douglas Lee	Anatolia Minerals Development Limited	2007-12-26	2008-01-07	ON
Tran, Kelvin Vi Luan	La Banque Toronto-Dominion	2007-12-10	2008-01-03	ON
Turner, Bruce Lyndon	Finning International Inc.	2007-12-16	2007-12-27	BC
Verge, Alexander G.	NUVISTA ENERGY LTD.	2007-12-27	2008-01-09	AB
Verhagen, Robert	Spectral Diagnostics Inc.	2007-12-17	2008-01-04	ON
Vimard, Francois	Empire Company Limited	2007-12-24	2008-01-04	NS
Vouri, Cameron Grant	Provident Energy Trust	2007-11-20	2007-12-20	AB
Voutilainen, Pertti	Mines Agnico-Eagle Limitee	2007-12-13	2008-01-10	ON
	Mines Agnico-Eagle Limitee	2007-12-14	2008-01-10	ON
Wagner, Darin Walter	West Timmins Mining Inc.	2007-12-19	2007-12-31	BC
	West Timmins Mining Inc.	2007-12-19	2007-12-31	BC
Walker, Donald James	Magna International Inc.	2007-12-15	2008-01-03	ON
WALKER, PAUL M.	Spectral Diagnostics Inc.	2007-12-17	2008-01-07	ON
Wambolt, Scott	Fonds de Revenu Pages Jaunes	2007-02-28	2007-12-27	QC
	Fonds de Revenu Pages Jaunes	2007-02-28	2007-12-27	QC
	Fonds de Revenu Pages Jaunes	2007-02-28	2007-12-27	QC
Watson, Robert Leon Glen	Grey Wolf Exploration Inc.	2007-12-19	2008-01-02	AB
Weber, Paul Martin	Global Railway Industries Ltd.	2007-12-28	2008-01-08	AB
West, Jeffrey Dennis	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2007-12-04	2007-12-21	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2007-12-06	2007-12-21	ON
	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2007-12-07	2007-12-21	ON
Westcott, Grant Charles				
	Banque Canadienne Imperiale de Commerce	2007-03-20	2008-01-08	ON
White, Kenneth William				
	Futuremed Healthcare Income Fund	2007-12-20	2008-01-07	ON
	Futuremed Healthcare Income Fund	2007-12-20	2008-01-07	ON
	Futuremed Healthcare Income Fund	2007-12-20	2008-01-07	ON
	Futuremed Healthcare Income Fund	2007-12-21	2008-01-07	ON
Whitehead, Douglas Willia				
	Ballard Power Systems Inc.	2007-12-13	2008-01-07	BC
Whiting, Andrea Rae				
	Banque de Montréal	2007-12-10	2007-12-21	QC
Wilkinson, Jonathan				
	QuestAir Technologies Inc.	2007-06-04	2007-12-27	BC
	QuestAir Technologies Inc.	2007-09-04	2007-12-27	BC
	QuestAir Technologies Inc.	2007-12-04	2007-12-27	BC
Williams, Peter Haig				
	RDM Corporation	2006-12-29	2007-12-21	ON
	RDM Corporation	2007-05-23	2007-12-21	ON
	RDM Corporation	2007-08-21	2007-12-21	ON
Willson, John Michael				
	Finning International Inc.	2007-12-16	2007-12-27	BC
Wolf, Siegfried				
	Magna International Inc.	2007-12-15	2008-01-03	ON
Wolfe, Elgin M				
	Vencan Gold Corporation	2007-12-21	2008-01-03	ON
wright, troy				
	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2007-12-11	2007-12-24	ON
Zurowski, Garry T.				
	Global Railway Industries Ltd.	2007-12-28	2008-01-08	AB

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME « ACTIONS-CROISSANCE PME »

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
2937077 Canada Inc. (anc. ART Recherches et Technologies Avancées Inc.)	Prospectus	2006-05-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Advitech Inc.	Actions inscrites	2005-08-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Amadeus International Inc.	Actions inscrites	2005-05-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ambrilia Biopharma Inc. (anc. Procyon Biopharma inc.)	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Aptilon Corporation	Actions inscrites	2005-12-08	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Biophage Pharma inc.	Actions inscrites	2005-11-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Bioxel Pharma inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Capital DCB	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Conporec inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CO2 Solution inc.	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Technologies BioEnvelop	Actions inscrites	2005-08-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Technologies Wanted	Prospectus	2005-07-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CPL Technologies inc.	Actions inscrites	2005-11-02	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2005-11-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DiagnoCure inc.	Actions inscrites	2005-08-22	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Éclairage Divcom Inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Écopia BioSciences Inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Engenuity Technologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ExelTech Aérospatiale Inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Goupe ADF Inc.	Actions inscrites	2006-08-02	Actions à droit de vote subalterne	100	2009-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2007-05-11	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe Conseil Omnitech inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2005-11-23	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe iWeb inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe Odésia inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
H2O Innovation (2000) inc.	Actions inscrites	2005-10-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Actions inscrites	2006-11-20	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Industries Malette Inc.	Prospectus	2005-08-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Isacsoft inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2005-07-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Kangourou Média Inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
LAB International inc.	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Logibec Groupe Informatique Ltée	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
LYRtech inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
MethylGene Inc.	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Mistral Pharma inc.	Actions inscrites	2005-08-09	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Nstein Technologies inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Priva inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2005-07-28	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Savaria Corporation	Actions inscrites	2005-09-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Sonomax Hearing Healthcare Inc.	Actions inscrites	2005-12-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Spinlogic Technologies inc.	Actions inscrites	2007-05-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Actions inscrites	2006-08-03	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2005-08-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Clémex inc. (Les)	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies D-Box inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Miranda Inc.	Prospectus	2005-11-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Theratechnologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
TSO3 inc.	Actions inscrites	2005-10-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Actions inscrites	2007-03-08	Actions ordinaires	100	2010-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Warnex Inc.	Prospectus	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ZoomMed inc.	Prospectus	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

* Ajout :

7.

Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Suite aux élections qui se sont tenues le 10 décembre 2007, trois candidats ont été déclarés élus aux postes d'administrateurs de la Chambre de la sécurité financière pour les disciplines et régions suivantes:

Discipline	Région électorale	Administrateur élu
Assurance de personnes	C Régions administratives : Rivière-du-Loup, Saguenay Lac St-Jean, Québec, Grande-Mauricie, Manicouagan, Duplessis, Bas St-Laurent-Gaspésie-Les Iles, Beauce-Amiante et Drummond-Arthabaska	Monsieur Michel Kirouac
Courtage en épargne collective	C Régions administratives : Rivière-du-Loup, Saguenay Lac St-Jean, Québec, Grande-Mauricie, Manicouagan, Duplessis, Bas St-Laurent-Gaspésie-Les Iles, Beauce-Amiante et Drummond-Arthabaska	Madame Jocelyne Vézina
Assurance collective de personnes	Tout le Québec Toutes les régions administratives du Québec	Monsieur Richard Gilbert, A.V.A.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES EXPERTS EN SINISTRE

Veillez consulter la section 3.1 du Bulletin pour obtenir de l'information sur l'entrée en vigueur du nouveau texte du *Code de déontologie des experts en sinistre*.

Le 11 janvier 2008.

7.2. RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

7.2.1. Consultation

Projet de règlement

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 8^o, 11^o, 16^o et 34^o et a. 331.2)

Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et des services de recherche au moyen des courtages

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le règlement suivant dont les textes sont publiés ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de leur publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et des services de recherche au moyen des courtages.*

Vous trouverez également ci-dessous, le projet de l'*Instruction générale relative au Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et des services de recherche au moyen des courtages*.

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 90 jours de la présente publication, à savoir le **10 avril 2008**, en s'adressant à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire de l'Autorité
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Télécopieur : (514) 864-6381
 Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Serge Boisvert
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, poste 4358
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337
 serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Le 11 janvier 2008

Avis de consultation

Projet de Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et des services de recherche au moyen des courtages

Projet d'Instruction générale relative au Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et des services de recherche au moyen des courtages

I. Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publient les documents révisés suivants pour une période de consultation de 90 jours :

- le projet de *Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et des services de recherche au moyen des courtages* (le « projet de règlement »);
- le projet d'Instruction générale relative au *Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et des services de recherche au moyen des courtages* (« le projet d'instruction générale »).

Le projet de règlement devrait être pris sous forme de règlement en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, sous forme de règlement de la Commission en Saskatchewan et sous forme d'instruction dans les autres territoires représentés au sein des ACVM. Le projet d'instruction générale devrait être mis en œuvre à titre d'instruction dans tous les territoires représentés au sein des ACVM.

II. Contexte

Le 21 juillet 2006, les ACVM ont publié les documents suivants pour consultation (ensemble, les « documents de 2006 »)¹ :

- l'Avis de consultation sur le projet de *Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et de la recherche au moyen des courtages (accords de paiement indirect au moyen des courtages)* (l'« avis de 2006 »);
- le projet de *Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et de la recherche au moyen des courtages (accords de paiement indirect au moyen des courtages)* (le « règlement de 2006 »);
- le projet d'Instruction générale relative au *Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et de la recherche au moyen des courtages (accords de paiement indirect au moyen des courtages)* (l'« instruction de 2006 »).

Les ACVM ont invité les personnes intéressées à présenter des commentaires sur tous les aspects des documents de 2006 et à répondre à quinze questions. Nous avons reçu 43 mémoires. Nous les avons étudiés et remercions les intervenants de leur participation. La liste des intervenants ainsi qu'un résumé des commentaires accompagné de nos réponses figurent en annexe.

III. Faits nouveaux

En 2006 également, la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis a publié des directives sur les accords concernant les courtages. La période de transition pour la mise en œuvre de cet avis (l'« avis de la SEC »)² a pris fin début 2007. Les règles

¹ Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, Vol. 3, n° 29.

² L'avis de la SEC a été publié le 18 juillet 2006 sous la référence *Exchange Act Release No. 34-54165*. Il a pris effet le 24 juillet 2006 et prévoyait une période de transition de six mois jusqu'au 24 janvier 2007.

finales de la Financial Services Authority³ étaient déjà entrées en vigueur au moment de la publication des documents de 2006.

Plus récemment, divers représentants de la SEC ont fait des déclarations indiquant que le personnel de cet organisme poursuit ses travaux en vue de présenter à ses commissaires des recommandations qui auraient pour effet d'augmenter la transparence et d'améliorer la surveillance en matière d'utilisation des courtages. Nous entendons poursuivre l'observation de la situation aux États-Unis.

IV. Objet des projets de règlement et d'instruction générale

En réponse aux commentaires reçus, et après mûre réflexion, les ACVM ont sensiblement révisé les documents de 2006. Les projets de règlement et d'instruction générale ont toujours le même propos, mais leur teneur a changé.

Le projet de règlement prévoit toujours un encadrement de l'utilisation des courtages par les conseillers en valeurs. Il précise les caractéristiques générales des biens et services que les conseillers peuvent acheter au moyen des courtages et définit les obligations des conseillers en matière d'information sur l'utilisation des courtages.

Le projet d'instruction générale donne des indications supplémentaires concernant les types de biens et services que les conseillers en valeurs peuvent payer au moyen des courtages et ceux qui ne sont pas autorisés. Elle donne également des indications sur l'information qui serait considérée comme acceptable pour l'application du projet de règlement.

V. Résumé des projets de règlement et d'instruction générale

A. *Thèmes communs des commentaires sur les documents de 2006*

Les thèmes courants qui ressortent des commentaires sur les documents de 2006 sont les suivants: 1) les difficultés que pourrait causer l'application du règlement de 2006 aux opérations pour compte propre qui n'ont pas de mécanisme indépendant de fixation du prix; 2) la nécessité d'harmoniser les obligations le plus possible avec celles qui existent au Royaume-Uni et aux États-Unis, et de préférence avec celles des États-Unis; 3) la difficulté de remplir les obligations d'information proposées et leur éventuelle inutilité pour beaucoup de clients; 4) la nécessité d'envisager une période de transition.

Comme nous l'indiquons ci-dessus, nous avons étudié les commentaires et apporté des modifications de fond aux documents de 2006 (que l'on retrouve dans les projets de règlement et d'instruction générale actuels). Les modifications sont résumées ci-dessous. Nous avons également apporté plusieurs modifications qui n'ont aucune incidence sur le fond. Ces modifications et les motifs qui les sous-tendent sont abordés dans le résumé des commentaires, en annexe.

B. *Résumé des modifications de fond apportées aux projets de règlement et d'instruction générale*

Le résumé des modifications de fond apportées aux projets de règlement et d'instruction générale comporte cinq parties: i) champ d'application du projet de règlement; ii) définitions de « services d'exécution d'ordres » et de « services de recherche »; iii) encadrement des pratiques en matière de courtages; iv) information sur les pratiques en matière de courtages; v) période de transition.

³ Les règles finales de la FSA ont été publiées en juillet 2005 dans le document intitulé *Policy Statement 05/9, Bundled Brokerage and Soft Commission Arrangements: Feedback on CP 05/5 and Final Rules*. Elles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006 et prévoyaient une période de transition de six mois.

i) *Champ d'application du projet de règlement*

Nous proposons de restreindre le champ d'application du projet de règlement en considération de certains commentaires faisant valoir les difficultés qui se poseraient pour respecter les obligations si le projet de règlement s'appliquait à toutes les opérations sur titres. Selon les intervenants :

- les frais des opérations effectuées pour compte propre sont intégrés au prix des titres et sont donc difficiles à mesurer;
- vu le manque de transparence de l'information avant et après les opérations sur les marchés hors cote, il est difficile de séparer le prix des titres des frais relatifs aux services additionnels fournis;
- il faut envisager de limiter l'application du projet de règlement aux opérations sur titres comportant un mécanisme indépendant de fixation du prix, de façon à l'harmoniser avec celle des règles de la SEC et de la FSA.

En vertu de son article 2.1, le projet de règlement ne s'applique qu'aux opérations sur titres où un courtier facture des frais de courtage et qui sont réalisées pour un fonds d'investissement, un compte géré sous mandat discrétionnaire ou tout autre compte ou portefeuille à l'égard duquel un conseiller exerce des pouvoirs discrétionnaires en matière d'investissement pour le compte de tiers. Nous avons ajouté des indications au paragraphe 1 de l'article 2.1 du projet d'instruction générale pour préciser que, dans le projet de règlement, le terme « courtages » s'entend des commissions ou frais payés pour l'exécution d'une opération lorsque le prix payé pour le titre est indiqué clairement et séparément (par exemple lorsque le titre est coté en bourse ou qu'il existe un autre mécanisme indépendant de fixation du prix qui permet au conseiller de déterminer avec précision et objectivité le montant des commissions ou des frais facturés).

Nous avons également ajouté le paragraphe 2 à l'article 2.1 du projet d'instruction générale pour fournir des explications concernant la limitation du champ d'application du projet de règlement et préciser que les conseillers en valeurs qui obtiennent des biens et services autres que l'exécution d'ordres dans le cadre d'opérations comme les opérations pour compte propre où il y a majoration (par exemple les opérations sur titres à revenu fixe sur le marché hors cote) doivent toujours respecter leur obligation fiduciaire générale d'agir avec honnêteté, bonne foi et loyauté envers leurs clients, mais qu'ils ne peuvent invoquer le règlement pour prouver qu'ils s'y sont conformés.

ii) *Définitions de « services d'exécution d'ordres » et de « services de recherche »*

De manière générale, les intervenants estiment que nous devrions harmoniser les obligations avec celles des États-Unis et du Royaume-Uni pour ce qui est des définitions de « services d'exécution d'ordres » et de « services de recherche » et de leur interprétation relativement à l'admissibilité de certains biens et services. Il semble que nombre de ces intervenants n'aient pas observé les différences qui existent entre les définitions et les critères d'admissibilité applicables dans ces deux pays. Ceux qui les ont observées étaient en faveur de l'harmonisation avec les États-Unis.

En réponse aux commentaires reçus, nous avons modifié les définitions et les indications qui s'y rapportent. Les modifications de fond touchent les points suivants :

- la norme temporelle applicable aux services d'exécution d'ordres;
- la définition et les caractéristiques des services de recherche;
- l'admissibilité de divers biens et services.

a) La norme temporelle applicable aux services d'exécution d'ordres

Aucune modification n'a été apportée au projet de définition de « services d'exécution d'ordres », qui reste donc conforme à la définition figurant dans la Policy 1.9 de la CVMO et l'Instruction générale Q-20 de l'Autorité des marchés financiers⁴ (les « dispositions actuelles »). Nous avons toutefois apporté des modifications afin de clarifier la norme temporelle proposée pour les services d'exécution d'ordres, compte tenu de divers commentaires voulant que les « services d'exécution d'ordres » commencent au début du cycle de vie de l'ordre (après que la décision d'investissement a été prise) et comprennent de manière générale les biens et services utilisés pour décider de la façon, du moment ou de l'endroit appropriés pour passer un ordre ou faire une opération.

Les réponses aux questions que nous avons posées sur l'admissibilité de certains biens et services laissent également entendre qu'il existe différentes interprétations du point de départ de l'application de la norme temporelle. Ainsi, d'après les commentaires sur l'admissibilité des analyses après les opérations, d'aucuns considèrent que certaines utilisations constituent des « services d'exécution d'ordres », tandis que d'autres estiment qu'il s'agit plutôt de « services de recherche ». Cette divergence tire peut-être son origine de la norme temporelle proposée dans les documents de 2006, qui commençait après que le conseiller en valeurs a décidé de faire un placement ou de réaliser une opération, sans donner de précisions quant à sa délimitation.

Nous avons donc modifié l'article 3.2 du projet d'Instruction générale, qui propose désormais une norme temporelle applicable aux services d'exécution d'ordres qui engloberait les biens et services fournis ou utilisés entre le moment auquel le conseiller en valeurs prend une décision d'investissement (c'est-à-dire la décision de souscrire, d'acheter ou de vendre des titres) et le moment auquel l'opération est conclue.

Nous avons également modifié la définition de « services de recherche »⁵ du projet de règlement en remplaçant les mots « l'opportunité de faire des opérations » par un libellé qui vise à parer à toute interprétation erronée de la norme temporelle proposée.

Nous estimons que la clarification du point de départ de la norme temporelle applicable aux services d'exécution d'ordres contribuerait à garantir la cohérence de la catégorisation des biens et services utilisés dans le processus d'exécution, que le conseiller se fie principalement au courtier pour prendre les décisions d'exécution, qu'il y contribue ou encore qu'il les prenne lui-même.

La norme temporelle est peut-être différente de celle prévue par l'avis de la SEC⁶, mais nous ne jugeons pas que cela puisse causer des difficultés en ce qui concerne l'admissibilité de biens ou services particuliers dans les deux pays. Les seules différences qui devraient en résulter concerneraient plutôt la catégorisation des biens ou services admissibles. Par exemple, un bien considéré comme de la recherche en vertu de la norme temporelle de la SEC pourrait être considéré comme un service d'exécution d'ordres en vertu du projet de règlement.

Question 1 : Quelles difficultés pourrait poser une norme temporelle applicable aux services d'exécution d'ordres différente de la norme de la SEC, notamment en l'absence d'obligations précises aux États-Unis? Ces difficultés l'emporteraient-elles sur tout avantage apporté par une norme temporelle qui permette de classer les biens et services de façon systématique, en fonction de leur utilisation?

⁴ L'Instruction générale Q-20 est devenue un règlement en juin 2003 en vertu de l'article 100 de la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* (L.Q. 2001, c. 38).

⁵ L'expression « services de recherche » remplace le terme « recherche » qui était utilisé dans le règlement de 2006 et l'Instruction de 2006.

⁶ La norme temporelle de la SEC est formulée comme suit : « [TRADUCTION] le courtage commence lorsque le gestionnaire de portefeuille communique avec le courtier pour passer un ordre d'exécution et se termine lorsque les fonds ou les titres sont remis ou crédités au compte géré par le conseiller ou au mandataire du titulaire du compte » (avis de la SEC, p. 40 et 41).

b) *La définition et les caractéristiques des services de recherche*

Nous avons modifié sur le fond la définition de « services de recherche » et les indications s'y rapportant en raison de commentaires sur les documents de 2006 voulant que les caractéristiques des services de recherche proposées, jointes à l'obligation proposée pour les conseillers en valeurs de s'assurer que la recherche effectuée ajoute une valeur aux décisions d'investissement ou d'opérations, ne permettaient pas de reconnaître comme admissibles les biens et services qui ne comportent pas ces caractéristiques ou n'ajoutent pas en tant que tels de valeur aux décisions d'investissement ou d'opérations, mais ajoutent de la valeur lorsque le conseiller les utilise pour faire des analyses ou de la recherche. Nous avons également reconsidéré la question de savoir s'il faudrait adopter une solution plus proche de celle prévue par l'avis de la SEC, qui accorde davantage d'importance à l'utilisation des biens et services.

Les modifications de fond suivantes ont donc été apportées :

- les indications prévues à l'article 3.3 du projet d'instruction générale ont été révisées pour donner moins d'importance aux caractéristiques de la recherche;
- l'obligation proposée au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 3.1 du règlement de 2006, selon lequel le conseiller doit veiller à ce que les services de recherche ajoutent de la valeur à la décision en matière de placement a également été supprimée, parallèlement à des modifications visant à insister davantage sur l'utilisation des biens et services pour déterminer l'admissibilité au paiement au moyen des courtages. (D'autres raisons ont également contribué à la suppression de cette obligation. Elles sont abordées ci-dessous, à la rubrique *Encadrement des pratiques en matière de courtages*.)

c) *L'admissibilité de certains biens et services*

Nous avons réexaminé l'admissibilité de biens et services comme les données du marché brutes, les services de vote par procuration et l'information publiée ou les publications à grande diffusion à titre de services de recherche, ainsi que l'admissibilité des systèmes de gestion d'ordres et des analyses après les opérations à titre de services d'exécution d'ordres. En réponse aux commentaires, nous avons aussi considéré l'admissibilité d'autres biens et services comme les séminaires, les lignes téléphoniques ou de transmission de données, les opinions d'experts, les analyses avant les opérations, les bases de données et les logiciels.

Les intervenants ont présenté des arguments convaincants pour justifier l'admissibilité de certains biens et services comme services d'exécution d'ordres ou services de recherche. Ils ont notamment fait valoir les craintes suscitées par l'absence d'harmonisation avec les opinions exprimées dans l'avis de la SEC.

Nous avons donc apporté les modifications de fond suivantes :

- la définition proposée de « services de recherche » figurant dans le projet de règlement comprend désormais les bases de données et les logiciels conçus principalement pour exécuter les services visés par la définition, comme la définition de « services liés à la prise de décision d'investissement » prévue par les dispositions actuelles;
- les indications proposées aux paragraphes 3 de l'article 3.2 et 2 de l'article 3.3 du projet d'instruction générale, qui donnent, respectivement, des exemples de biens et services qui pourraient être considérés comme des services d'exécution d'ordres et des services de recherche, ont été modifiées;
- les indications proposées à l'article 3.5 du projet d'instruction générale, qui donne des exemples de biens et services que nous considérons comme clairement non autorisés en vertu du projet de règlement, ont été modifiées.

Le résumé des commentaires et nos réponses, en annexe, donnent davantage d'information sur ce que nous pensons de divers biens et services ainsi que les raisons pour lesquelles des modifications ont été apportées ou non au projet d'instruction générale.

Nous soulignons qu'il n'est pas envisageable de dresser dans l'instruction générale une liste exhaustive de tous les biens et services qui pourraient être admissibles comme services d'exécution d'ordres ou services de recherche. Les exemples proposés visent uniquement à aider les conseillers en valeurs à déterminer si un bien ou service donné correspond à la définition de services d'exécution d'ordres ou de services de recherche. Même si certains biens ou services étaient expressément mentionnés dans la version finale de l'instruction générale, les conseillers en valeurs devraient respecter les obligations prévues à la partie 3 du projet de règlement pour pouvoir en justifier le paiement au moyen des courtages.

iii) Encadrement des pratiques en matière de courtages

En réponse aux commentaires reçus, nous avons également modifié les obligations proposées pour les conseillers en valeurs qui utilisent les courtages pour payer des services d'exécution d'ordres ou des services de recherche. Les modifications de fond concernent les points suivants :

- la relation entre l'utilisation des biens et services et l'obligation de veiller à ce qu'elle soit à l'avantage des clients;
- la relation entre les avantages obtenus et des clients particuliers;
- la capacité d'évaluer la valeur obtenue par rapport à la valeur payée;
- les biens et services non sollicités.

Nous n'avons pas reçu de commentaires significatifs sur les obligations des courtiers en vertu du règlement de 2006 qui aient donné lieu à des modifications de fond.

a) La relation entre l'utilisation des biens et services et l'obligation de veiller à ce qu'elle soit à l'avantage des clients

Comme nous l'avons vu plus haut, nous avons modifié la définition et les caractéristiques des services de recherche de manière à insister davantage sur l'utilisation des biens et services pour déterminer s'il est possible de les payer au moyen des courtages.

Dans le cadre de ce remaniement, nous avons réévalué l'encadrement général de l'utilisation des courtages. Le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de l'article 3.1 du projet de règlement oblige toujours le conseiller en valeurs qui paie des services d'exécution d'ordres ou de recherche au moyen des courtages à veiller à ce que ces services soient à l'avantage de ses clients.

Des indications ont également été ajoutées au paragraphe 2 de l'article 4.1 du projet d'instruction générale. Elles précisent que, pour être à l'avantage des clients, les biens et services devraient être utilisés de façon à apporter au conseiller l'assistance appropriée à la prise de décision d'investissement ou à la réalisation d'opérations. Elles précisent aussi que le conseiller devrait être en mesure de démontrer que les biens et services payés au moyen des courtages lui apportent l'assistance appropriée.

Enfin, comme nous avons modifié les indications proposées concernant les caractéristiques des services de recherche et recentré l'encadrement sur l'utilisation des biens et services, nous avons également supprimé l'obligation proposée dans le règlement de 2006 en vertu de laquelle le conseiller en valeur doit s'assurer que la recherche effectuée ajoute de la valeur aux décisions d'investissement ou d'opérations. Nous estimons en effet que les indications supplémentaires que nous proposons en ce qui concerne les biens et services qui apportent l'assistance appropriée devraient suffire.

b) *La relation entre les avantages obtenus et des clients particuliers*

Pour indiquer clairement que nous n'avons pas l'intention d'obliger les conseillers en valeurs à s'assurer qu'il existe un lien direct entre chaque bien ou service obtenu et des clients particuliers, nous avons modifié les indications proposées.

Nous avons ajouté le paragraphe 3 à l'article 4.1 du projet d'instruction générale pour reconnaître qu'un service d'exécution d'ordres ou de recherche en particulier peut être à l'avantage de plusieurs clients et ne pas toujours bénéficier directement à chaque client dont les courtages ont servi à payer le service particulier. Les indications proposées prévoient également que le conseiller doit se doter de politiques et de procédures adéquates pour faire en sorte que les clients dont les courtages ont servi à payer ces biens et services en ont tiré un avantage raisonnable et équitable.

c) *La capacité d'évaluer la valeur obtenue par rapport à la valeur payée*

Nous avons étudié les commentaires indiquant qu'il pourrait être difficile de veiller à ce que les courtages payés soient raisonnables, compte tenu de la valeur des biens et services obtenus, lorsque les courtiers qui groupent des biens et services avec l'exécution d'ordres ne fournissent pas suffisamment d'information sur les coûts. Nous avons également étudié les propositions d'adopter la solution de la SEC en exigeant de déterminer de bonne foi si les montants payés sont raisonnables.

Nous avons donc modifié le paragraphe 2 de l'article 3.1 du projet de règlement en proposant que le conseiller établisse de bonne foi que les courtages payés sont raisonnables, compte tenu de la valeur des services d'exécution d'ordres ou de recherche obtenus. Nous avons ajouté des indications au paragraphe 4 de l'article 4.1 du projet d'instruction générale sur la façon de faire cette détermination, en précisant notamment que le conseiller peut la faire à l'égard d'une opération en particulier ou de ses responsabilités générales envers les comptes des clients.

d) *Les biens et services non sollicités*

Les commentaires reçus font état d'une incertitude en ce qui concerne le traitement, en vertu du projet de règlement, des biens et services non sollicités et de l'accès aux biens et services fournis par les courtiers, lorsque ces biens et services ne sont ni autorisés en vertu du projet de règlement ni utilisés par le conseiller. Nous relevons également des préoccupations quant au manque de contrôle sur les biens et services que les courtiers peuvent fournir ou offrir en contrepartie des courtages.

Pour répondre à ces préoccupations, nous proposons les indications figurant au paragraphe 4 de l'article 4.1 du projet d'instruction générale, qui précisent que le critère pertinent pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 3.1 du projet de règlement est le caractère raisonnable du montant des courtages payés, compte tenu des biens et services obtenus et utilisés par le conseiller en valeurs. Il en résulte que le conseiller qui, parce qu'il paie des courtages, se voit offrir ou obtient des biens ou services non sollicités qu'il n'utilise pas n'enfreint pas cette obligation s'il ne les inclut pas dans son évaluation de la valeur reçue en contrepartie des courtages. Les indications précisent également que le conseiller doit inclure ces biens ou services dans son évaluation s'il les utilise ou considère que leur disponibilité est un facteur de sélection des courtiers.

Nous estimons que cette solution pourrait également être appliquée lorsque le conseiller en valeurs attribue des courtages à un bien ou service d'usage mixte. Nous ne nous attendons pas à ce qu'il attribue un coût à la partie non admissible d'un bien ou service qu'il a obtenu sans le solliciter et n'a pas utilisé, et qu'il le paie de sa poche. Cependant, il a toujours l'obligation d'établir de bonne foi que les courtages payés sont raisonnables, compte tenu de la valeur de la partie admissible de ce bien ou service.

iv) Information sur les pratiques en matière de courtages

Nous avons reçu beaucoup de commentaires à propos de l'information à fournir en vertu du règlement de 2006. Nombre d'arguments ont été avancés pour expliquer que l'information détaillée serait trop difficile à produire et qu'elle aurait une valeur douteuse pour les clients. Toutefois, nous sommes toujours d'avis que l'information supplémentaire sur l'utilisation des courtages est nécessaire pour accroître la transparence à ce sujet, aider les clients à comprendre les services qu'ils obtiennent et garantir que les processus de tous les conseillers en valeurs présentent la rigueur voulue.

En réponse aux commentaires, nous avons apporté aux obligations d'information proposées des modifications qui, selon nous, réalisent un juste équilibre entre le besoin de transparence et la reddition de comptes, le fardeau et les coûts qu'elles pourraient entraîner pour les conseillers en valeurs et l'objectif de compatibilité avec l'information présentée aux États-Unis. Les modifications de fond touchent les points suivants :

- la clarification du sens du terme « client » aux fins de l'information;
- la portée de l'information descriptive;
- la portée de l'information quantitative;
- les renseignements supplémentaires à consigner et à fournir sur demande.

Nous ne jugeons pas qu'il faille modifier la forme ou la fréquence de l'information.

a) Clarification du sens du terme « client » aux fins de l'information

Compte tenu de l'incertitude qui ressort clairement de la lecture des commentaires sur le sens du terme « client » aux fins de l'information, nous proposons des indications à l'article 5.1 du projet d'instruction générale pour préciser que le destinataire de l'information est généralement la partie avec laquelle le conseiller en valeurs a signé un contrat de fourniture de conseils. Par exemple, pour le conseiller en valeurs d'un fonds d'investissement, le client est généralement le fonds d'investissement, à moins que le conseiller n'en soit également le fiduciaire ou la société de gestion ou qu'il n'appartienne au même groupe que le fiduciaire ou la société de gestion du fonds, auquel cas il devrait déterminer si sa relation avec le fonds présente, en vertu du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, une question de conflit d'intérêts qu'il faudrait soumettre au comité d'examen indépendant établi conformément à ce règlement, et s'il ne vaudrait pas mieux présenter l'information à celui-ci.

b) Portée de l'information descriptive

Nous avons révisé les obligations d'information proposées en élargissant la portée de l'information descriptive à fournir aux clients pour qu'ils soient en mesure de comprendre l'utilisation que les conseillers en valeurs font de leurs courtages pour payer des biens et services autres que l'exécution d'ordres.

Pour formuler ces nouvelles obligations d'information, nous avons pris en considération les propositions des intervenants, et réexaminé l'information descriptive prévue à la partie II du formulaire ADV de la SEC ainsi que dans le *Pension Fund Information Code* de l'Investment Management Association.

Les obligations d'information descriptive prévues aux paragraphes *a* à *e* de l'article 4.1 du projet de règlement conserveraient l'essentiel des dispositions du règlement de 2006 pour la présentation d'information sur la nature des accords conclus pour le paiement des services d'exécution d'ordres ou des services de recherche au moyen des courtages et l'indication du nom des courtiers et des tiers qui ont fourni des biens et services autres que l'exécution d'ordres, ainsi que des types de biens et services fournis. Toutefois, nous

proposons également que chaque courtier ou tiers nommé qui est une entité du même groupe soit indiqué séparément, de même que les types de biens et services qu'il a fournis.

Les autres obligations d'information que nous proposons d'ajouter consistent dans une description du processus de sélection des courtiers en valeurs en vue de la réalisation d'opérations, indiquant les facteurs utilisés, l'indication des procédures permettant de vérifier que, avec le temps, les clients auront tiré avantage de l'utilisation des courtages qui leur sont facturés et l'indication des méthodes utilisées pour établir si les courtages payés en contrepartie des services d'exécution d'ordres et des services de recherche sont globalement raisonnables.

Des indications supplémentaires visant à aider les conseillers en valeurs à comprendre nos attentes relatives à l'information descriptive sont données aux paragraphes 2 et 3 de l'article 5.3 du projet d'instruction générale.

c) *Portée de l'information quantitative*

Nous avons aussi révisé les obligations d'information proposées en resserrant la portée de l'information quantitative prévue par le règlement de 2006. Comme première étape du renforcement de la reddition de comptes et de la transparence par la fourniture d'information quantitative, nous proposons, au paragraphe *f* de l'article 4.1 du projet de règlement, de limiter l'information quantitative à fournir au niveau du client au total des courtages payés par celui-ci pendant la période. Nous proposons en outre, au paragraphe *g* de l'article 4.1 du projet de règlement, d'exiger, selon le niveau de regroupement choisi, la présentation du total des courtages payés pendant la période, accompagné d'une estimation raisonnable de la partie qui représente le montant payé ou accumulé pour payer des biens et services autres que l'exécution d'ordres. Des indications sont également proposées au paragraphe 4 de l'article 5.3 du projet d'instruction générale en ce qui concerne le niveau de regroupement des courtages à présenter. Elles donnent aux conseillers en valeurs toute latitude de déterminer le niveau de regroupement approprié, en fonction de leur structure et des besoins de leurs clients.

Nous estimons que l'information quantitative proposée est compatible avec celle que les fonds d'investissement doivent actuellement présenter à leurs clients en vertu du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, sauf que le conseiller en valeurs doit faire une estimation raisonnable du montant payé ou accumulé pour payer des biens et services autres que l'exécution d'ordres, au lieu de présenter ce montant s'il est possible de le déterminer⁷.

Nous sommes également d'avis que les obligations d'information quantitative proposées ne devraient pas imposer un fardeau indu aux conseillers en valeurs et qu'un manque apparent d'harmonisation entre ces obligations et celles en vigueur aux États-Unis et au Royaume-Uni ne causera pas de problèmes notables. Quoi qu'il en soit, nous continueront de suivre les développements aux États-Unis, notamment toute modification proposée au régime d'information, et sommes disposés à revoir la solution que nous avons adoptée, le cas échéant.

Question 2 : Quelles difficultés pourrait poser l'obligation de séparer l'estimation du total des courtages entre l'exécution d'ordres et les biens et services autres que l'exécution d'ordres? Quelles difficultés pourrait-on rencontrer si l'obligation consistait plutôt à séparer le total des courtages entre les services de recherche et les services d'exécution d'ordres?

Question 3 : Étant donné que, de plus en plus, les services d'exécution d'ordres et les services de recherche sont offerts sans égard aux frontières internationales, le projet de règlement devrait-il donner aux conseillers la possibilité de se conformer à des obligations d'information étrangères plutôt qu'aux obligations d'information proposées, du moment qu'ils peuvent démontrer que ces obligations étrangères sont au moins analogues à celles

⁷ Nous tiendrons compte de la nécessité d'harmoniser les obligations d'information prévues par le projet de règlement et celles prévues par les règlements sur l'information des fonds d'investissement.

prévues par le projet de règlement? Dans l'affirmative, faudrait-il limiter cette possibilité à l'information quantitative, étant donné que les difficultés découlant des différences entre les obligations d'information quantitative de divers pays sont vraisemblablement plus importantes que les problèmes soulevés par les différences entre les obligations d'information descriptive? Faudrait-il aussi limiter la liste des pays où des obligations acceptables sont prévues et, dans ce cas, quels pays faudrait-il retenir? Veuillez motiver votre réponse.

d) Renseignements supplémentaires à consigner et à fournir sur demande

Nous avons supprimé l'obligation prévue au paragraphe 2 de l'article 4.1 du règlement de 2006 en vertu de laquelle le conseiller en valeurs aurait été tenu de consigner des renseignements sur chaque bien ou service obtenu, pour les fournir à ses clients sur demande. Nous estimons que l'obligation d'indiquer le nom des fournisseurs et les types de biens et services qui est prévue au paragraphe c de l'article 4.1 du projet de règlement devrait permettre de fournir aux clients suffisamment de renseignements sur les biens et services payés avec les courtages.

Malgré la suppression de cette obligation expresse, les conseillers en valeurs se rappelleront qu'ils ont l'obligation générale de tenir des dossiers adéquats pour être en mesure de démontrer qu'ils se conforment au projet de règlement.

v) Période de transition

Compte tenu du souhait des intervenants qu'une période de transition soit prévue, et notamment des préoccupations quant aux délais nécessaires pour respecter les obligations d'information prévues par le règlement de 2006, nous proposons une date d'entrée en vigueur tombant six mois après la date d'approbation du projet de règlement. Voir l'article 6.1 du projet de règlement.

Nous estimons que les modifications apportées au projet de règlement depuis les modifications proposées dans le règlement de 2006, notamment la suppression de certaines des obligations d'information les plus exigeantes, devraient répondre à nombre de préoccupations exprimées par les intervenants, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une période de transition plus longue.

Question 4 : Faudrait-il prévoir une période de transition distincte et plus longue pour les obligations d'information de façon à disposer du temps nécessaire à leur mise en œuvre et à tenir compte de l'évolution de la situation aux États-Unis? Dans l'affirmative, quelle devrait être la durée de cette période de transition?

VI. Consultation

Nous sollicitons des réponses aux questions suivantes :

Question 1

Quelles difficultés pourrait poser une norme temporelle applicable aux services d'exécution d'ordres différente de la norme de la SEC, notamment en l'absence d'obligations d'information précises aux États-Unis? Ces difficultés l'emporteraient-elles sur tout avantage apporté par une norme temporelle qui permette de classer les biens et services de façon systématique, en fonction de leur utilisation?

Question 2

Quelles difficultés pourrait poser l'obligation de séparer l'estimation du total des courtages entre l'exécution d'ordres et les biens et services autres que l'exécution d'ordres? Quelles difficultés pourrait-on rencontrer si l'obligation consistait plutôt à séparer le total des courtages entre les services de recherche et les services d'exécution d'ordres?

Question 3

Étant donné que, de plus en plus, les services d'exécution d'ordres et les services de recherche sont offerts sans égard aux frontières internationales, le projet de règlement devrait-il donner aux conseillers la possibilité de se conformer à des obligations d'information étrangères plutôt qu'aux obligations d'information proposées, du moment qu'ils peuvent démontrer que ces obligations étrangères sont au moins analogues à celles prévues par le projet de règlement? Dans l'affirmative, faudrait-il limiter cette possibilité à l'information quantitative, étant donné que les difficultés découlant des différences entre les obligations d'information quantitative de divers pays sont vraisemblablement plus importantes que les problèmes soulevés par les différences entre les obligations d'information descriptive? Faudrait-il aussi limiter la liste des pays où des obligations acceptables sont prévues et, dans ce cas, quels pays faudrait-il retenir? Veuillez motiver votre réponse.

Question 4

Faudrait-il prévoir une période de transition distincte et plus longue pour les obligations d'information de façon à disposer du temps nécessaire à leur mise en œuvre et à tenir compte de l'évolution de la situation aux États-Unis? Dans l'affirmative, quelle devrait être la durée de cette période de transition?

VII. Pouvoir réglementaire

Dans les territoires où les projets de modification doivent être pris sous forme de règlement, la législation en valeurs mobilières confère à l'autorité en valeurs mobilières le pouvoir réglementaire concernant l'objet du texte.

VIII. Textes connexes

Les projets de règlement et d'instruction générale sont liés aux dispositions actuelles, auxquelles l'Autorité et la CVMO ont l'intention de les substituer s'ils sont mis en œuvre. L'abrogation des dispositions actuelles n'aura pas lieu avant la date d'entrée en vigueur du projet de règlement.

IX. Autres solutions et coûts et avantages prévus

La plupart des autres solutions envisagées et les coûts et avantages prévus de la mise en œuvre du projet de règlement sont abordés dans l'analyse coûts-avantages intitulée *Analyse coûts-avantages : Paiement des services d'exécution d'ordres et de la recherche au moyen des courtages*. Une analyse coûts-avantages à jour est publiée, en anglais seulement, dans le Bulletin de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

La British Columbia Securities Commission (BCSC) a proposé une autre solution dans l'avis de 2006. Selon elle, une bonne façon de réglementer les accords de paiement au moyen des courtages consisterait à s'en remettre à l'obligation actuelle des conseillers d'agir avec honnêteté, bonne foi et loyauté, à donner des indications et à utiliser d'autres outils réglementaires, dont les examens de conformité et la sensibilisation. La BCSC participe à cette nouvelle publication, mais son conseil d'administration n'a pas encore décidé si elle prendrait le projet de règlement. La BCSC examinera les nouveaux commentaires formulés dans le cadre de cette consultation.

X. Documents non publiés

La rédaction du projet de règlement n'a fait intervenir aucun rapport, étude ou autre document important non publié.

XI. Commentaires et questions

Les personnes intéressées sont invitées à présenter des commentaires écrits sur les projets de règlement et d'instruction générale et à répondre aux questions posées dans le présent avis avant le 10 avril 2008.

Veillez soumettre vos commentaires en double exemplaire à toutes les autorités en valeurs mobilières ci-dessous, comme suit :

British Columbia Securities Commission
 Alberta Securities Commission
 Saskatchewan Securities Commission
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 Autorité des marchés financiers
 Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
 Securities Office, Île-du-Prince-Édouard
 Nova Scotia Securities Commission
 Securities Commission of Newfoundland and Labrador
 Registraire des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
 Registraire des valeurs mobilières, Nunavut
 Registraire des valeurs mobilières, Yukon

Il est inutile de transmettre vos commentaires à toutes les autorités membres des ACVM. Veuillez les transmettre aux deux adresses indiquées ci-dessous et ils leur seront acheminés.

M^{re} Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire de l'Autorité
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Télécopieur : 514-864-6381
 Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

John Stevenson, Secretary
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 20 Queen Street West
 Suite 1903, Box 55
 Toronto (Ontario) M5H 3S8
 Courriel : jstevenson@osc.gov.on.ca

Veillez également fournir une disquette contenant vos commentaires. Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires car la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

Pour toute question, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Serge Boisvert
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, poste 4358

Susan Greenglass
 Commission des valeurs mobilières
 de l'Ontario
 416-593-8140

Jonathan Sylvestre
 Commission des valeurs mobilières
 de l'Ontario
 416-593-2378

Doug Brown
 Commission des valeurs mobilières
 du Manitoba
 204-945-0605

Tony Wong
British Columbia Securities Commission
604-899-6764

Ashlyn D'Aoust
Alberta Securities Commission
403-355-4347

Le 11 janvier 2008

Projet de Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et de la recherche au moyen des courtages (accords de paiement indirect au moyen des courtages) et d'Instruction générale relative au Règlement 23-102

Résumé des commentaires et réponses

I. Réponses aux questions

Question 1 : Faut-il limiter l'application du projet de règlement aux opérations comportant un mécanisme de fixation du prix indépendant (par ex. opérations sur titres cotés) ou bien l'étendre aux opérations de contrepartie sur les marchés hors cote? Dans le deuxième cas, comment le montant des services autres que l'exécution d'ordres serait-il calculé?

La majorité des intervenants estiment qu'il faut limiter l'application du projet de règlement aux opérations comportant un mécanisme indépendant de fixation du prix (opérations sur titres cotés) pour les motifs suivants:

- les frais des opérations pour compte propre (notamment sur titres à revenu fixe) sont intégrés au prix des titres, il n'est pas aisé de les mesurer et la hausse des coûts entraînée par l'amélioration de la tenue des dossiers, qui est nécessaire pour séparer les frais d'exécution et les frais de recherche, ne serait pas justifiée étant donné le manque de précision des données;
- vu le manque de transparence de l'information avant et après les opérations sur les marchés hors cote, il est difficile de séparer le prix des titres des frais relatifs aux services additionnels fournis;
- il est difficile, voire impossible, de détacher les courtages des frais d'exécution totaux des opérations pour compte propre;
- tant que les courtages ne seront pas indiqués explicitement par les courtiers, les conseillers en valeurs devront faire des estimations, qui seront certainement différentes, de sorte que l'information ne sera pas uniforme;
- il importe de suivre autant que faire se peut les exigences de la FSA (qui ne s'appliquent qu'aux titres de participation et titres connexes) et de la SEC (qui s'appliquent aux courtages payés par les clients pour les opérations exécutées pour leur compte et aux frais relatifs à certaines opérations pour compte propre sans risque qui sont déclarées en vertu des règles de déclaration des opérations de la NASD);
- il serait particulièrement difficile de ventiler les courtages payés sur les titres étrangers à revenu fixe parce que les courtiers étrangers ne sont pas assujettis aux mêmes règles;
- dans le cas des opérations pour compte propre, la recherche et les autres services se limitent en fait à la simple exécution, de sorte que le « dégroupage » du coût d'exécution ne présente pas grand intérêt.

Quelques intervenants estiment toutefois qu'il faudrait étendre l'application du projet de règlement aux opérations pour compte propre pour les motifs suivants :

- il ne faudrait pas cacher l'information sur les accords de paiement indirect aux investisseurs en raison du type de produit, d'opération ou de marché;
- certains services de recherche exclusifs offerts par les courtiers sur les titres à revenu fixe sont payés au moyen des courtages compris implicitement dans les écarts entre le prix des obligations, et le calcul du montant est simple : les courtiers fixent le prix

de chaque service de recherche et, une fois que l'exécution de l'opération a été convenue, un montant est ajouté et indiqué comme paiement des services de recherche;

- si le projet de règlement ne s'applique pas aux opérations pour compte propre, des conseillers en valeurs sans scrupules qui ont des mandats en titres à revenu fixe et en titres de participation pourraient déplacer les frais non autorisés visés par le règlement des paiements indirects au moyen des courtages relatifs aux titres participation à ceux relatifs aux opérations pour compte propre;
- il est injuste de surveiller étroitement les paiements au moyen des courtages sur les marchés boursiers et non sur les marchés hors cote; les participants aux marchés hors cote devraient à tout le moins commencer à communiquer le montant et le type de biens et de services qu'ils se procurent par l'entremise des courtiers.

Les intervenants ont cependant reconnu qu'il est difficile de calculer le montant des services groupés fournis dans le cadre d'opérations pour compte propre. D'après certains d'entre eux, si l'on décidait de ne pas limiter l'application du projet de règlement aux opérations comportant un mécanisme de fixation du prix indépendant, il faudrait l'étendre à toute opération dans laquelle il est possible de distinguer ou d'estimer raisonnablement les frais payés pour l'exécution.

Réponse

Nous convenons qu'il est difficile de calculer les frais intégrés au prix des opérations pour compte propre sur les marchés hors cote en raison du manque de transparence à leur égard. Le champ d'application du projet de règlement est limité à certaines opérations sur titres dans lesquelles des courtages sont facturés. Nous avons modifié les indications contenues dans le projet d'instruction générale pour préciser que le terme « courtages » s'entend des commissions ou frais payés pour l'exécution d'une opération lorsque le prix payé pour le titre est indiqué clairement et séparément (par exemple, lorsque le titre est coté ou qu'il existe un mécanisme indépendant de fixation du prix qui permet au conseiller de déterminer avec précision et objectivité le montant des commissions ou des frais facturés).

Le projet d'instruction générale précise également que les conseillers en valeurs qui obtiennent des biens et services autres que l'exécution des ordres dans le cadre d'opérations comme des opérations pour compte propre où il y a majoration (par exemple dans le cas de titres à revenu fixe négociés sur le marché hors cote) ont toujours l'obligation fiduciaire générale d'agir avec honnêteté, bonne foi et loyauté envers leurs clients, mais ils ne peuvent pas invoquer le projet de règlement pour prouver qu'ils s'y sont conformés. Certes, ils peuvent appliquer nombre de principes énoncés dans le projet de règlement et le projet d'instruction générale dans ces situations pour déterminer s'ils ont respecté leur obligation, mais cet exercice peut se révéler difficile en l'absence d'information permettant d'évaluer et d'étayer la valeur obtenue contre la valeur payée (par exemple lorsque le titre n'est pas coté ou qu'il n'existe pas de mécanisme indépendant de fixation du prix permettant de distinguer le prix du titre et le montant payé pour l'exécution et d'autres services).

Question 2 : Le conseiller en valeurs peut-il éprouver des difficultés à déterminer si les courtages payés sont raisonnables, compte tenu de la valeur des biens et services obtenus? Dans l'affirmative, dans quelles circonstances?

La majorité des intervenants estiment que, pour déterminer si les courtages payés sont raisonnables, compte tenu de la valeur des biens et services obtenus dans le cadre d'opérations comportant l'exécution et de la recherche, la principale difficulté était le manque d'information de la part des courtiers sur les éléments de coût des services groupés. Certains font remarquer qu'à moins que les courtiers ne soient tenus de dégroupier les frais d'exécution et les frais de recherche, toute tentative des conseillers en valeurs de déterminer les frais d'exécution et de recherche et de savoir s'ils sont raisonnables, compte tenu de la valeur des biens et services obtenus, ne donnera qu'une estimation.

Un intervenant juge toutefois que le règlement de 2006 rendrait plus courantes les opérations ne comportant que l'exécution, que le secteur élaborerait alors des normes permettant de déterminer ce qui représente des courtages « pour exécution seulement » concurrentiels et que le prix payé pour les biens et services par rapport à leur valeur serait beaucoup plus clair. Un autre intervenant est d'avis que les opérations ne comportant que l'exécution pourraient devenir plus courantes avec le resserrement de la surveillance des frais de recherche et la limitation des sommes dépensées à cet égard.

Voici certains autres motifs avancés à l'appui de l'argument selon lequel il est difficile de déterminer si la valeur obtenue en contrepartie des courtages est raisonnable :

- s'il est possible en théorie de déterminer les frais de la simple exécution d'une opération donnée, la valeur de la recherche dépend de la nature des services fournis et des circonstances dans lesquelles ils le sont;
- il serait difficile d'évaluer le caractère raisonnable dans le cas d'un conseiller en valeurs qui est de petite taille ou en phase de démarrage, ou qui ne confie généralement l'exécution des opérations qu'à un seul courtier;
- il existe toute une gamme de niveaux de service allant du simple accès direct aux marchés à des services plus larges offrant la négociation algorithmique, à des services d'exécution très étendus qui comportent des recherches sur la liquidité, la surveillance d'un ordre et l'information sur son état, la rétroaction, les conseils concernant l'exécution et la fourniture de capitaux, tous ces services nécessitant différents taux de courtage;
- la recherche obtenue par les conseillers en valeurs est presque toujours utilisée pour plusieurs clients, de sorte qu'il serait pratiquement impossible d'en attribuer précisément les avantages à un client en particulier;
- les courtiers envoient souvent aux conseillers en valeurs des recherches non sollicitées que ces derniers n'utilisent pas; l'obtention de ces recherches ne veut pas dire que les conseillers en valeurs les paient au moyen des courtages;
- les conseillers en valeurs déterminent si les courtages payés aux courtiers sont raisonnables sur une certaine période et dans le contexte global de la relation d'affaires, pas en fonction d'opérations individuelles.

Certains intervenants ajoutent aux commentaires relatifs aux difficultés à déterminer si les courtages payés sont raisonnables, compte tenu des biens et services obtenus, la proposition d'adopter une démarche compatible avec celle que la SEC décrit dans son avis de juillet 2006 : les conseillers en valeurs devraient être tenus de déterminer de bonne foi que les courtages payés sont raisonnables, compte tenu de la valeur de la recherche ou des services de courtage obtenus, que ce soit en fonction d'une opération donnée ou des responsabilités générales du gestionnaire envers les comptes gérés sous mandat discrétionnaire.

Selon trois intervenants, le recours à un solide système indépendant de gestion des courtages aiderait à monétiser la valeur des services groupés de recherche ou d'exécution payés au moyen des courtages. Ils font remarquer que de nouveaux logiciels d'évaluation des accords de paiement indirect au moyen des courtages aideraient les investisseurs institutionnels à quantifier les services qu'ils obtiennent des courtiers sans alourdir leur fardeau administratif.

Réponse

Nous partageons les préoccupations relatives aux difficultés à déterminer si les courtages sont raisonnables, compte tenu de services d'exécution des ordres et de recherche obtenus, notamment en ce qui concerne les services groupés. Nous jugeons toujours important que les conseillers en valeurs déterminent si la valeur des biens et

services obtenus est raisonnable, compte tenu des courtages payés par les clients, pour faire en sorte que ceux-ci obtiennent une valeur adéquate en contrepartie.

Nous avons modifié le projet de règlement pour exiger que la détermination soit de bonne foi, et le projet d'instruction générale, pour préciser que cette détermination peut se faire à l'égard d'une opération donnée ou des responsabilités générales du conseiller en valeurs envers les comptes des clients.

Question 3 : Comment utilise-t-on actuellement les systèmes de gestion d'ordres? Offrent-ils des fonctions que l'on pourrait considérer comme des services d'exécution d'ordres? Dans l'affirmative, veuillez décrire ces fonctions et expliquer pourquoi il faut ou non les considérer comme des « services d'exécution d'ordres ».

Certains intervenants estiment que les systèmes de gestion d'ordres et les systèmes d'exécution ou de gestion de l'exécution d'ordres sont désormais intégrés à un tel point qu'il est difficile de distinguer la gestion des ordres du processus d'exécution.

Plusieurs intervenants fournissent des exemples de l'utilisation qui se fait actuellement des systèmes de gestion d'ordres et des systèmes d'exécution ou de gestion de l'exécution d'ordres. En règle générale, ils indiquent que ces systèmes permettent de suivre le traitement des ordres du début à la fin. Voici des exemples particuliers :

- modélisation des opérations ou des stratégies d'exécution et des portefeuilles;
- saisie et acheminement des ordres, messagerie;
- collecte des ordres en provenance de différentes sources;
- regroupement des petits ordres;
- répartition des ordres et des opérations;
- communication directe des conseillers en valeurs avec le pupitre de négociation;
- fonctions de négociation algorithmique et accès direct aux marchés;
- outils d'analyse appuyant la prise de décisions d'investissement et offrant notamment des analyses avant et après les opérations;
- facilitation du processus d'exécution;
- analyse des stratégies de portefeuille;
- évaluation de la qualité de l'exécution;
- appariement des opérations;
- acheminement des instructions de règlement;
- production de rapports;
- information du fichier principal;
- conformité;
- aspects administratifs de gestion des portefeuilles;
- tenue de dossiers.

La majorité des intervenants convient que certaines parties des systèmes de gestion d'ordres servent lors de l'exécution et que l'on devrait considérer comme des services d'exécution d'ordres, notamment :

- la modélisation des opérations et des stratégies d'exécution;
- l'acheminement des ordres et la messagerie;
- l'accès direct aux marchés et les fonctions de négociation algorithmique;
- les fonctions de règlement comme l'appariement des opérations et l'acheminement des instructions de règlement aux gardiens et aux chambres de compensation.

D'autres ajoutent que l'on pourrait considérer certaines parties des systèmes de gestion d'ordres comme de la recherche, dans la mesure où elles appuient la prise de décisions d'investissement. Ils donnent notamment les exemples suivants :

- les outils d'intégration des données du marché;
- les outils analytiques;

- les outils de modélisation des portefeuilles et des stratégies.

Un intervenant estime que des fonctions comme la gestion de la répartition des opérations, la surveillance des risques associés aux portefeuilles ou certaines fonctions de conformité devraient être admissibles au remboursement des courtages, mais être jugées selon leurs caractéristiques propres pour déterminer si elles contribuent à l'exécution ou à la recherche.

Nombre d'intervenants estiment également que certaines fonctions des systèmes de gestion d'ordres utilisées à des fins administratives ne devraient pas être admissibles, comme les fonctions de conformité, de comptabilité et de tenue des dossiers.

Quelques intervenants sont d'avis que les systèmes de gestion d'ordres ne devraient pas être considérés comme des services d'exécution d'ordres pour les motifs suivants :

- étant donné que la principale fonction de négociation d'un système de gestion d'ordres consiste à acheminer les ordres vers des marchés, des systèmes et des courtiers qui les exécutent, la fonctionnalité qui améliore la qualité de l'exécution d'ordres est généralement extérieure au système et ce sont les gestionnaires de placements qui en bénéficient principalement, non les investisseurs;
- les outils professionnels comme les ordinateurs, les logiciels, les rapports, les liens de communication de base et les autres ressources nécessaires à l'exploitation concurrentielle et conforme d'un organisme de placement collectif à l'heure actuelle ne devraient pas être considérés comme des services d'exécution et les frais devraient être payés au moyen des frais de gestion;
- les services de gestion d'ordres donnent un avantage stratégique aux maisons qui les utilisent et ne devraient donc pas être payés au moyen des courtages.

Réponse

Nous convenons avec les intervenants que certaines parties des systèmes de gestion d'ordres et de gestion de l'exécution pourraient être considérées comme des services d'exécution ou de recherche. Elles peuvent être admissibles si elles offrent des outils d'analyse et de modélisation utilisés pour la recherche ou pour organiser ou réaliser des opérations, à condition que le conseiller en valeurs remplisse les obligations prévues à la partie 3 du projet de règlement.

Nous estimons également qu'il serait difficile d'affirmer que les parties de ces systèmes qui sont utilisées à des fins administratives comme la conformité, la comptabilité et la tenue de dossiers profitent suffisamment au client, en fournissant l'assistance appropriée à la prise de décisions d'investissements ou à l'exécution d'opérations, pour justifier leur paiement au moyen des courtages. Par conséquent, nous estimons qu'il faut généralement considérer que ces systèmes sont à usage mixte.

Question 4 : Doit-on considérer les analyses après les opérations comme des services d'exécution d'ordres? Dans l'affirmative, motivez votre réponse.

La majorité des intervenants estime que l'on doit considérer les analyses après les opérations comme des services d'exécution d'ordres pour les motifs suivants :

- l'évaluation des opérations antérieures est essentielle à la meilleure exécution;
- ces analyses aident les conseillers en valeurs à prendre des décisions concernant la répartition des opérations entre les courtiers qui offrent des services d'exécution et la méthode d'exécution la plus indiquée (par exemple, gestion de l'ordre par le négociateur; blocs négociés pour le compte de clients ou comme contrepartiste; algorithmes; accès direct aux marchés, etc.);

- elles peuvent influencer sur la décision des conseillers en valeurs en ce qui concerne les modalités, le moment et le lieu d'exécution des opérations;
- les analyses après les opérations sont un élément fondamental de l'examen et de l'amélioration du processus d'exécution des ordres par les conseillers en valeurs, l'analyse d'opérations antérieures permettant de déceler les problèmes posés par une stratégie de négociation, une méthode d'exécution, un marché ou les capacités d'un courtier, entre autres, ou de les valider;
- elles font partie d'un processus continu et constituent un élément essentiel de l'analyse des coûts indirects ou du « glissement » des coûts dans le processus de négociation.

Plusieurs intervenants estiment que l'on devrait considérer les analyses après les opérations comme de la recherche pour les motifs suivants :

- les conseillers en valeurs les obtiennent et les prennent en considération avant de prendre d'autres décisions d'opérations, même s'ils les obtiennent après la conclusion de certaines opérations;
- elles indiquent comment un courtier a exécuté une opération donnée ou une série d'opérations pour le compte d'un gestionnaire de placements et contiennent des conseils sur la liquidité et le moment opportun pour réaliser une opération, la négociation des modalités de l'opération et d'autres aspects du traitement des ordres;
- elles aident les conseillers en valeurs à évaluer l'efficacité des opérations;
- elles contribuent à la meilleure exécution;
- elles alimentent les décisions des conseillers en valeurs en matière d'opérations et favorisent la concurrence entre les systèmes d'exécution.

Un intervenant fait remarquer qu'il faudrait plutôt considérer les analyses après les opérations comme de la recherche que des services d'exécution d'ordres et que, même si elles sont obtenues après la réalisation de certaines opérations, il faudrait les considérer comme de la recherche si elles aident à prendre une décision sur un placement ou une opération subséquents.

Plusieurs intervenants avancent qu'il faudrait considérer les analyses après les opérations comme des produits à usage mixte parce que certains de leurs éléments n'aident pas à prendre des décisions subséquentes et ne sont pas obtenus dans les normes temporelles prévues pour la recherche ou les services d'exécution d'ordres. Certains de ces intervenants indiquent par exemple qu'il ne faudrait pas autoriser le paiement des analyses après les opérations au moyen des courtages lorsqu'elles sont utilisées pour évaluer la performance des portefeuilles à des fins de commercialisation, de tenue des dossiers, d'administration et de conformité.

Réponse

Nombre de motifs avancés par les intervenants à l'appui de l'admissibilité des analyses après les opérations comme services d'exécution d'ordres sont identiques à ceux qu'ils ont fait valoir à l'appui de leur désignation comme services de recherche. Il semblerait que cela soit dû aux interprétations divergentes de la norme temporelle applicable aux services d'exécution d'ordres. Nous avons apporté des modifications à la définition de « services de recherche » prévue par le projet de règlement et aux indications contenues dans le projet d'instruction générale de façon à préciser que la norme temporelle applicable aux services d'exécution d'ordres commence après que le conseiller en valeurs a pris sa décision d'investissement (c'est-à-dire la décision de souscrire, d'acheter ou de vendre un titre). Ces modifications permettraient de considérer les analyses après les opérations comme des services d'exécution d'ordres si elles servent à

prendre une décision subséquente en ce qui concerne la façon, le moment ou le lieu adéquats pour transmettre un ordre ou effectuer une opération. Les modifications touchant la norme temporelle sont abordées en détail ci-dessous, dans la deuxième partie.

Comme l'indiquent les indications contenues dans le projet d'instruction générale, nous estimons également que, lorsque les analyses après les opérations sont utilisées à des fins administratives ou de conformité, le conseiller en valeurs peut difficilement prétendre qu'elles lui offrent l'assistance appropriée et ainsi justifier le paiement au moyen des courtages. Par conséquent, nous estimons qu'il faut généralement considérer que les analyses après les opérations sont à usage mixte.

Question 5 : Les participants au marché canadien se heurteraient-ils à des difficultés si les biens et services comme les données du marché n'étaient pas traités au Canada de la même façon qu'aux États-Unis et au Royaume-Uni? Quelles seraient-elles?

La très grande majorité des intervenants estime qu'il faudrait harmoniser le régime canadien avec les régimes états-unien et britannique pour les motifs suivants :

- l'adoption d'obligations réglementaires contradictoires nuirait gravement à la position concurrentielle du Canada et encouragerait l'arbitrage réglementaire;
- les conseillers en valeurs étrangers pourront payer certains services au moyen des courtages, mais leurs homologues canadiens devront absorber ces frais comme coûts fixes ou augmenter leurs frais, ce qui pourrait leur faire perdre des occasions d'affaires; or tout déclin à long terme de la rentabilité encouragera les conseillers en valeurs canadiens à s'implanter dans des pays dont la réglementation ne nuit pas à leur compétitivité;
- si les conseillers en valeurs canadiens ne peuvent pas utiliser de sources de données brutes, contrairement à leurs homologues états-uniens, les gestionnaires de portefeuille quantitatifs canadiens seront désavantagés par rapport à leurs homologues états-uniens, parce que leurs données leur coûteront plus cher; ils devront facturer à leurs clients internationaux et états-uniens des frais de gestion plus élevés que leur homologues états-uniens et perdront ainsi leurs clients étrangers;
- si un régime non harmonisé est mis en œuvre, les conseillers qui ont des bureaux dans plusieurs pays devront choisir entre appliquer les normes les plus strictes à tous leurs bureaux ou supporter les inconvénients et les coûts dus à l'existence de procédures différentes dans différents pays pour traiter les courtages payés par différents clients;
- le traitement différentiel entraînera une augmentation des coûts pour les conseillers en valeurs implantés au Canada qui utilisent des sous-conseillers en valeurs aux États-Unis ou au Royaume-Uni, car les sous-conseillers seront forcés de défrayer le coût du développement des systèmes nécessaires au traitement de l'information exigée par les autorités en valeurs mobilières du Canada;
- à mesure que les OPC canadiens développent leurs portefeuilles de titres étrangers, maintenant que les restrictions en matière de contenu étranger des REER ont été supprimées, les sociétés de gestion font de plus en plus appel à des sous-conseillers en valeurs étrangers; il serait difficile voire pratiquement impossible pour les maisons de courtage étrangères de se conformer à des règles canadiennes contradictoires, et les conseillers en valeurs étrangers pourraient trouver que négocier avec des conseillers en valeurs canadiens présente plus d'inconvénients que d'avantages, ce qui aurait pour effet de diminuer l'accès de ces derniers à l'expertise internationale nécessaire, au moment où ils en ont le plus besoin.

Plusieurs intervenants reconnaissent qu'il y a des différences entre les régimes états-unien et britannique et soutiennent qu'il est plus important d'harmoniser les règles

canadiennes concernant le paiement au moyen des courtages avec les règles états-uniennes pour les motifs suivants :

- les participants au marché canadiens connaissent mieux les normes états-uniennes;
- la solution de la SEC, qui consiste à examiner comment un bien ou service donné est utilisé par le conseiller en valeurs, est préférable, pour déterminer l'admissibilité au paiement au moyen des courtages, aux catégories détaillées et complexes qui sont prévues par les règles britanniques;
- les conseillers en valeurs états-uniens sont les véritables concurrents des conseillers en valeurs canadiens pour ce qui est de la gestion des investissements institutionnels;
- les conseillers en valeurs établis aux États-Unis qui travaillent pour le compte de fonds et de clients institutionnels canadiens jouiraient d'un avantage considérable, sous le régime du projet de règlement, car ils seraient en mesure de payer d'autres services (par exemple des sources de données brutes) au moyen des courtages (les conseillers en valeurs canadiens devraient payer ces services à même leur budget de fonctionnement, en conséquence de quoi les frais de gestion des conseillers en valeurs états-uniens seraient moins élevés et les conseillers en valeurs canadiens souffriraient d'une fuite des capitaux);
- les participants au marché canadiens qui réalisent des opérations transfrontières tenteront probablement de s'assurer que leur pratiques sont conformes aux exigences de la SEC.

Réponse

Selon nous, les intervenants qui nous proposent d'harmoniser nos règles avec les obligations et les directives des États-Unis et du Royaume-Uni ne tiennent pas compte des différences entre les règles et les directives de ces deux pays, ce qui empêche toute harmonisation avec elles. Nous avons souligné ces différences dans l'avis de consultation sur le règlement de 2006.

Nous convenons que l'harmonisation avec d'autres pays est souhaitable, si elle se justifie, et n'ignorons pas l'importance de l'harmonisation avec les obligations et les directives états-uniennes. Nous avons étudié tous les commentaires et modifié le projet de règlement pour l'harmoniser avec les règles états-uniennes, dans la mesure où cela se justifie.

Question 6 : Doit-on considérer les données du marché brutes comme de la recherche au sens du projet de règlement? Dans l'affirmative, quelles caractéristiques et quels usages de ces données le justifient?

La majorité des intervenants estime qu'il faudrait considérer les données du marché brutes comme de la recherche pour les motifs suivants :

- les données du marché brutes servent à évaluer la recherche fournie par d'autres parties;
- les données du marché brutes sont utiles aux conseillers en valeurs qui font leurs propres recherches, qu'il s'agisse de recherches générales ou de recherches utilisées dans des modèles quantitatifs et le contrôle ex post de ces modèles;
- les gestionnaires de placements quantitatifs et les conseillers en valeurs qui font leurs propres recherches subiraient un désavantage concurrentiel s'ils ne pouvaient acheter de données du marché brutes pour alimenter leurs recherches, par comparaison aux

conseillers en valeurs qui achètent au moyen des courtages des recherches de tiers fondées sur les mêmes données du marché;

- permettre que les données du marché brutes soient considérées comme de la recherche serait conforme à la position de la SEC et garantirait que les gestionnaires de placements états-uniens et canadiens sont assujettis aux mêmes règles sur ce point.

En outre, certains intervenants déclarent que le projet de définition et les indications concernant la recherche ne conviennent pas, car il est inutile que la recherche traduise une pensée originale et que les données soient analysées ou manipulées pour exprimer une opinion, car les conseillers en valeurs peuvent utiliser les données pour se faire une opinion et ainsi donner de la valeur au processus de décision d'investissement.

Selon quelques intervenants, bien que les données du marché brutes ne donnent pas en soi de valeur à la décision concernant un placement ou une opération, il faudrait les considérer comme de la recherche si elles sont utilisées en vue d'une analyse ou avec des outils de recherche. L'un d'eux affirme qu'il est incohérent d'autoriser les logiciels d'analyse quantitative comme recherche, mais pas les données du marché brutes qui servent à les alimenter. Il ajoute qu'il ne faudrait pas distinguer le raisonnement des données sur lesquelles il s'appuie.

Certains intervenants soutiennent également que les données brutes ont une grande valeur, sinon Bloomberg, Reuters et leurs concurrents ne dépenseraient pas tant d'argent pour les recueillir et les vendre à des tiers si les conseillers en valeurs pouvaient le faire à meilleur compte. Deux autres intervenants ajoutent que les efforts accomplis pour trier les données, les classer et les présenter dans un format utilisable traduisent la pensée, les connaissances et le raisonnement nécessaires pour conférer aux données brutes le statut de recherche. Un intervenant avance que si l'on ne peut autoriser les simples cotations et l'information sur le volume parce qu'il est facile de se les procurer à bas prix, certaines données du marché qui sont plus difficiles à obtenir ou qui coûtent plus cher, comme les données historiques sur la profondeur du marché utilisées pour élaborer les algorithmes de négociation, devraient être considérées comme de la recherche.

Certains intervenants craignent que si l'on n'autorise pas le paiement des données du marché brutes à titre de recherche, les conseillers en valeurs chercheront à acheter des données brutes légèrement manipulées pour pouvoir continuer de payer les données brutes sous-jacentes au moyen des courtages. Certains d'entre eux font remarquer que l'intervention d'un intermédiaire dans ces circonstances entraînerait aussi probablement une hausse du coût des données brutes.

Cependant, certains intervenants ne jugent pas que les données du marché brutes devraient être considérées comme de la recherche si elles ne sont ni analysées ni manipulées. Quelques intervenants indiquent également que les données du marché brutes n'apportent généralement aucune valeur ajoutée mais que, si elles sont utilisées avec des applications de modélisation qui fournissent des analyses servant à prendre des décisions d'investissement, il faudrait les autoriser car elles procurent un avantage certain.

La plupart des intervenants conviennent également que les données du marché brutes devraient être visées par la définition de « services d'exécution d'ordres » si elles contribuent à l'exécution des ordres.

Réponse

Nous convenons que dans certaines situations les conseillers en valeurs utilisent les données du marché brutes pour faire des recherches et que, dans ces cas, de la valeur est ajoutée au processus de prise de décision d'investissement. Nous convenons également que le refus de considérer les données du marché brutes comme des services de recherche pourrait compromettre la compétitivité de ces conseillers en valeurs par rapport aux conseillers en valeurs qui achètent au moyen des courtages des recherches de tiers fondées sur les mêmes données du marché. Nous avons donc modifié les exemples de services de recherche autorisés dans le projet d'instruction générale en y ajoutant les données du

marché provenant de sources ou de bases de données qui ont été ou seront analysées ou manipulées par le conseiller en valeurs pour aboutir à des conclusions significatives – ce qui inclurait les données du marché brutes.

En apportant cette modification au projet d'instruction générale, nous reconnaissons également que la définition de « services de recherche » et les indications concernant les caractéristiques de ces services ne permettent pas d'inclure les données du marché brutes et d'autres éléments potentiellement utiles à la recherche. Nous reconnaissons qu'il n'est pas nécessaire que les biens et services traduisent une pensée originale ou qu'ils aient besoin d'être analysés ou manipulés avant d'être obtenus pour être utilisés à l'avantage des clients en aidant à prendre des décisions d'investissement. Nous avons donc modifié la définition de « services de recherche » figurant dans le projet de règlement, ainsi que les indications sur les services de recherche données à l'article 3.3 du projet d'instruction générale.

Nous maintenons notre position antérieure selon laquelle les données du marché brutes peuvent aussi être admissibles comme services d'exécution d'ordres.

Question 7 : Les conseillers en valeurs utilisent-ils les courtages pour payer des services de vote par procuration? Dans l'affirmative, quelles caractéristiques ou fonctions de ces services peuvent être considérées comme de la recherche? D'autres directives sont-elles nécessaires sur ce point?

Quatre intervenants indiquent qu'ils utilisent les courtages pour payer des services de vote par procuration ou qu'ils ont connaissance de cette pratique. Cinq autres indiquent qu'ils n'utilisent pas les courtages pour payer des services de vote par procuration et qu'ils n'ont pas connaissance de cette pratique.

La plupart des intervenants qui ont répondu à cette question estiment qu'il faudrait considérer les services de vote par procuration comme de la recherche s'ils servent à prendre des décisions d'investissement. À l'appui de cette position, ils donnent notamment les exemples suivants de caractéristiques et d'utilisation de ces services :

- les services de vote par procuration aident les conseillers en valeurs à évaluer l'incidence sur la valeur pour les actionnaires des fusions et acquisitions, des courses aux procurations, des prises de contrôle et des autres propositions soumises à un vote par procuration;
- ils fournissent une analyse des questions soumise au vote, de même qu'une recommandation sur la façon d'exercer les droits de vote;
- ils fournissent de la recherche sur les normes de gouvernance des émetteurs ou de la recherche qui aide à surveiller les tendances en matière de gouvernance;
- ils évaluent la qualité de l'équipe de direction de l'émetteur ou fournissent des analyses, des rapports ou de l'information sur ce dernier.

Certains de ces intervenants ajoutent que, bien qu'il faille les considérer comme de la recherche, les services de vote par procuration offrent certaines fonctions que l'on ne peut pas considérer comme de la recherche, comme les fonctions administratives de réception des bulletins de vote, de vote et de renvoi des bulletins. Ces intervenants estiment donc que les services de vote par procuration sont à usage mixte.

Trois intervenants ne jugent pas qu'il faille considérer les services de vote par procuration comme de la recherche pour les motifs suivants :

- les services de vote par procuration ont des aspects administratifs, étrangers à la recherche, qui ne devraient pas être payés au moyen des courtages;

- les services de vote par procuration n'ont aucune valeur ajoutée;
- l'inclusion des services de vote par procuration dans la catégorie de la recherche pourrait encourager la réalisation d'opérations abusives et coûteuses.

Un intervenant est d'avis qu'il faudrait donner d'autres directives sur la question de savoir si les éléments des services de vote par procuration qui sont utilisés pour décider comment exercer les droits de vote sont analogues à la recherche usuelle et peuvent être payés au moyen des courtages. Deux intervenants ne jugent pas que d'autres directives soient nécessaires.

Réponse

Nous convenons que les services de vote par procuration comprennent des produits et services qui pourraient être considérés comme des services de recherche, par exemple s'ils fournissent de l'information sur des changements de situation comme des fusions et acquisitions ou offrent une analyse de la gouvernance. Nous convenons également que les services de vote par procuration comportent des fonctions qui ne seraient pas considérées comme des services de recherche, comme les fonctions administratives consistant à recevoir les bulletins de vote, à voter et à renvoyer les bulletins.

Les conseillers en valeurs qui ont déterminé que certains services de vote par procuration correspondent à la définition de services de recherche devraient aussi s'assurer que les services sont utilisés à l'avantage des clients en fournissant l'assistance appropriée à la prise de décisions d'investissement pour leur compte. Par exemple, il peut être difficile de prétendre que l'utilisation des services de recherche fournis par des fournisseurs de services de vote par procuration à l'appui de la fonction administrative consistant à voter par procuration (et notamment pour décider comment exercer les droits de vote) pour le compte des clients offre une assistance appropriée à la prise de décisions d'investissement.

Nous estimons par conséquent que l'on pourrait considérer les services de vote par procuration comme des biens et services à usage mixte, selon leur contenu et leur utilisation. Nous ne jugeons pas que des indications supplémentaires soient nécessaires à ce stade.

Question 8 : Dans quelle mesure les conseillers en valeurs utilisent-ils les courtages pour payer partiellement les biens et services à usage mixte? Lorsque des biens et services à usage mixte sont obtenus, dans quelles circonstances les conseillers en valeurs peuvent-ils éprouver des difficultés à répartir les courtages de façon raisonnable entre la partie admissible des biens et services à usage mixte et la partie qui ne l'est pas (par exemple pour les analyses après les opérations, les systèmes de gestion d'ordres ou les services de vote par procuration)?

Huit intervenants, soit environ la moitié, déclarent utiliser les courtages pour payer partiellement les biens et services à usage mixte ou indiquent qu'ils ont connaissance de cet pratique. Voici certains des types de biens et services les plus courants :

- fournisseurs de données comme Bloomberg et Reuters;
- services de vote par procuration;
- services de gestion d'ordres;
- analyse des opérations.

Deux intervenants indiquent qu'ils n'utilisent pas les courtages pour payer partiellement les biens et services à usage mixte. L'un d'eux déclare traiter les coûts des biens et services à usage mixte comme des frais d'exploitation et qu'il les paie « directement ». Les intervenants expliquent que les répartitions nécessiteraient une lourde documentation et pourraient entraîner des divergences d'opinion sur leur légitimité.

Deux intervenants indiquent qu'ils n'utilisent ou n'utiliseraient les courtages pour payer partiellement les biens et services à usage mixte que s'ils pouvaient faire une répartition objective des coûts, par exemple dans le cas d'un service comportant des éléments distincts et tarifés. L'un d'eux déclare que les critères prévus pour déterminer si un bien ou service à usage mixte peut ou non être payé partiellement au moyen des courtages devraient être suffisamment simples et souples pour que les conseillers en valeurs puissent décider raisonnablement si le bien ou le service sert à prendre des décisions d'investissement.

Les raisons pour lesquelles les conseillers en valeurs peuvent éprouver des difficultés à répartir les courtages de façon raisonnable entre la partie admissible des biens et services à usage mixte et la partie qui ne l'est pas sont notamment les suivantes :

- lorsque les biens et services sont obtenus dans le cadre de services groupés fournis par les courtiers sans indication de coûts ou sans mécanisme fiable permettant d'en séparer les éléments, il serait difficile et coûteux d'estimer la valeur obtenue;
- sans règles normatives indiquant ce qui est admissible ou non, il serait difficile de répartir les courtages, car c'est un exercice subjectif;
- il y a un risque de divergence entre les courtiers en ce qui concerne les biens et services admissibles.

Certains intervenants proposent des solutions pour contourner les difficultés à répartir les courtages de façon raisonnable entre la partie admissible des biens et services à usage mixte et la partie qui ne l'est pas. Les conseillers en valeurs pourraient par exemple :

- déterminer les répartitions de bonne foi et tenir des dossiers adéquats à leur sujet;
- répartir les courtages de la façon la plus judicieuse possible et en indiquer les raisons dans l'information fournie aux clients;
- demander aux fournisseurs de services à usage mixte de les aider à en séparer les éléments entre ceux qui sont admissibles et ceux qui ne le sont pas, et obtenir le prix de chaque élément.

Un intervenant estime toutefois que le processus de répartition est de plus en plus facile car les fournisseurs donnent davantage d'indications sur les éléments « recherche », « courtage » et « administration » de leurs produits et services.

Réponse

Nous estimons toujours qu'il est approprié de parler d'usage mixte. Nous reconnaissons que la répartition des courtages peut être difficile, surtout pour ce qui est des biens ou services obtenus en contrepartie de courtages groupés. Toutefois, le conseiller en valeurs ne devrait pas utiliser les courtages pour payer les biens et services qu'il obtient et qui ne correspondent pas à la définition de « services d'exécution d'ordres » ou de « services de recherche » ou qu'il n'utilise pas pour prendre des décisions d'investissement ou pour organiser et exécuter des opérations sur titres.

Nous estimons par conséquent que le conseiller en valeurs qui paie des services à usage mixte au moyen des courtages devrait répartir ces derniers de façon raisonnable, en fonction de l'utilisation des biens et services. Nous avons ajouté des indications au projet d'instruction générale : pour répartir les courtages de façon raisonnable, le conseiller en valeurs devrait faire une estimation de bonne foi étayée par une analyse factuelle de l'utilisation du bien ou service, ce qui peut nécessiter d'inférer les coûts relatifs des avantages relatifs. Les facteurs à prendre en considération peuvent être l'utilité relative du bien ou service et la durée de son utilisation à des fins autorisées ou non.

Par ailleurs, nous estimons toujours que les conseillers en valeurs devraient tenir des dossiers adéquats sur les répartitions des biens et services à usage mixte pour être en mesure de démontrer qu'ils ont déterminé de bonne foi que la valeur obtenue est raisonnable compte tenu des courtages payés et que leurs clients n'ont pas payé de biens et services dont ils ne tirent pas avantage.

Nous appuyons les efforts accomplis par les fournisseurs pour préciser les coûts associés aux éléments admissibles et à ceux qui ne le sont pas, mais, selon les indications ajoutées au projet d'instruction, les conseillers en valeurs devraient également tenir compte de l'utilisation qu'ils font des éléments admissibles pour évaluer leur utilisation des répartitions indiquées par les fournisseurs. Par exemple, il leur serait difficile de justifier qu'ils n'utilisent que les répartitions indiquées par les fournisseurs pour calculer le montant qui pourrait être payé au moyen des courtages s'ils utilisaient la partie classée par les fournisseurs dans la catégorie des services d'exécution d'ordres ou des services de recherche à d'autres fins que la prise de décisions d'investissement ou la conclusion et la réalisation d'opérations sur titres (par exemple à des fins administratives ou de conformité).

Question 9 : L'information publiée ou les publications à grande diffusion doivent-elle être considérées comme de la recherche? Dans l'affirmative, pour quelle raison?

Les avis des intervenants sont partagés sur le traitement de l'information publiée ou des publications à grande diffusion. Onze intervenants estiment que les ACVM devraient adopter la solution de la SEC et considérer la cible de l'information ou des publications. Autrement dit, il ne faudrait pas considérer comme de la recherche l'information et les publications comme les journaux, les revues ou les nouvelles diffusées sur Internet qui sont destinés au grand public, mais autoriser certaines sources d'information et publications qui s'adressent à un public plus restreint, comme les revues spécialisées, les revues techniques ou les publications propres à un secteur donné, et qui peuvent ajouter de la valeur aux décisions d'investissement et d'opérations des conseillers en valeurs. Les motifs invoqués sont les suivants :

- les publications à grande diffusion n'ont aucun élément de valeur ajoutée qui corresponde à la définition de recherche, mais certaines publications destinées à une profession ou à un secteur en particulier peuvent servir à prendre des décisions d'investissement;
- les publications à grande diffusion comme les journaux, les revues, les périodiques et les nouvelles diffusées sur Internet ne devraient pas être considérées comme de la recherche car elles constituent des dépenses courantes qui devraient être réglées directement;
- certains bulletins et journaux spécialisés sont accessibles au grand public mais ne s'adressent qu'à un public précis et peuvent fournir d'importantes informations pour faire de la recherche indépendante;
- les revues spécialisées, les revues techniques ou les publications propres à un secteur donné sont particulièrement importantes pour les gestionnaires et le négociateurs qui font de la recherche.

L'un de ces intervenants affirme toutefois qu'il faudrait autoriser les publications étrangères à grande diffusion, car elles ne sont pas directement accessibles aux conseillers en valeurs canadiens, ce qui permettrait à ces derniers de ne pas avoir à compter sur les courtiers étrangers pour leur fournir cette information.

Sept intervenants indiquent qu'il ne faudrait pas considérer l'information publiée ou les publications à grande diffusion comme de la recherche pour les motifs suivants :

- l'information publiée ou les publications à grande diffusion ne contiennent pas d'analyses suffisamment poussées pour ajouter de la valeur aux décisions d'investissement ou d'opérations;
- certaines publications spécialisées peuvent être considérées comme de la recherche, mais les ACVM devraient se demander si certaines de ces publications, qu'il faudrait considérer comme des éléments des programmes de formation continue ou de développement professionnel des conseillers en valeurs, ne sont pas incluses dans cette catégorie.

Six intervenants sont d'avis qu'il faudrait considérer comme de la recherche l'information publiée ou les publications, qu'elles soient à grande diffusion ou non, pour les motifs suivants :

- l'information publiée ou les publications à grande diffusion peuvent fournir des renseignements utiles aux personnes suffisamment bien informées pour en tirer des conclusions – par exemple, les publications européennes à grand tirage (notamment dans une autre langue) sont généralement inconnues, surtout des analystes nord-américains anglophones;
- le fait que certaines informations sont largement diffusées ou à prix modique est une indication de l'efficacité du marché, et non de leur valeur pour les conseillers en valeurs; par conséquent, les clients ont avantage à ce que les conseillers en valeurs tirent de ces publications de l'information sur le marché et les émetteurs au lieu de l'acheter à prix fort aux courtiers au moyen des courtages;
- les publications comme *Barron's* et le *Wall Street Journal* contiennent souvent des analyses et des recherches exhaustives qui sont pertinentes à la prise de décisions d'investissement; elles contiennent aussi des informations susceptibles d'influer sur l'orientation des marchés;
- si l'admissibilité repose uniquement sur le critère de la diffusion de l'information, elle pourrait soulever des questions d'information « privilégiée ».

Deux intervenants estiment qu'il faudrait préciser l'expression « information publiée » étant donné que toutes les publications considérées comme de la recherche en sont.

Réponse

Nous sommes d'accord avec les intervenants qui affirment que les publications destinées à un public précis, comme les revues spécialisées, les revues techniques ou les publications propres à un secteur donné peuvent apporter une aide non négligeable à la prise de décisions d'investissement et que l'on pourrait donc les payer au moyen des courtages.

Nous estimons toujours que les publications à grande diffusion, qui s'adressent au grand public et sont généralement vendues à prix modique, relèvent plutôt des frais généraux des conseillers en valeurs, qui devraient donc les payer avec leurs propres fonds. Nous considérons de surcroît que bon nombre de publications de ce type contiennent souvent une vaste gamme de renseignements qui, pour la plupart, ne correspondent pas suffisamment à la définition de « services de recherche » (parce qu'ils ne concernent pas les valeurs mobilières, les stratégies de portefeuille, les émetteurs, les secteurs d'activité, etc.) ou ne fournissent pas l'assistance appropriée à la prise de décisions d'investissement. Nous trouvons donc que les conseillers en valeurs pourraient difficilement justifier le paiement de publications à grande diffusion au moyen des courtages.

Nous avons modifié les indications contenues dans le projet d'instruction générale pour exposer ces vues. Nous avons également supprimé l'« information publiée » de ces types de biens et services. Même si une publication destinée à un public précis qui a des intérêts spécialisés est offerte au grand public, sa disponibilité n'interdit pas de la payer au

moyen des courtages.

Question 10 : Faut-il inclure d'autres biens et services dans les définitions de « services d'exécution d'ordres » et de « recherche »? Faut-il supprimer certains de ceux qui sont prévus actuellement?

Deux intervenants ne jugent pas qu'il faille ajouter d'autres biens et services à ceux prévus par le règlement de 2006 et l'instruction générale de 2006.

D'autres intervenants donnent des exemples d'autres biens et services à l'égard desquels il faudrait fournir des indications :

Séminaires

Plusieurs intervenants estiment qu'il devrait être possible de payer les séminaires au moyen des courtages pour les motifs suivants :

- les séminaires ne sont qu'une autre façon de communiquer de l'information qui pourrait par ailleurs constituer de la recherche;
- les séminaires donnent aux conseillers en valeurs l'occasion d'améliorer leurs processus de prise de décisions d'investissement et de produire de nouvelles méthodes d'analyse ou de nouvelles idées de placement;
- l'interdiction totale des séminaires nuirait aux petits conseillers en valeurs, surtout à ceux qui se spécialisent dans des domaines très particuliers ou à haut risque dont l'évolution rapide demande des innovations et une formation permanentes;
- il coûte souvent moins cher aux conseillers en valeurs de payer une conférence pour avoir accès à plusieurs analystes que de payer des courtages à chacune de leurs sociétés;
- certains chefs de file du secteur ne s'adressent aux conseillers en valeurs que de cette façon;
- le Règlement 81-105 permet aux OPC d'offrir des séminaires et des conférences aux courtiers ou de les payer pour leur compte, sous réserve de certaines conditions concernant le paiement des frais de déplacement, de séjour ou d'autres frais personnels accessoires.

Un intervenant déclare que les conférences d'investisseurs parrainées par les courtiers devraient pouvoir être payées au moyen des courtage du moment que les dépenses sont raisonnables : par exemple, un déplacement à New York ou Atlanta pour assister à une conférence nord-américaine sur les médias est raisonnable, tandis qu'un déplacement à Aruba pour une conférence du secteur minier nord-américain ne l'est probablement pas. L'intervenant propose également comme solution de compromis de ne payer que les droits d'inscription au moyen des courtages.

Un autre intervenant propose que les séminaires qui ont un contenu à caractère social plutôt qu'une visée de recherche ne soient pas admissibles.

Réponse

Nous convenons avec les intervenants que les séminaires sont une méthode de transmission d'information qui pourrait par ailleurs constituer des services de recherche. Nous avons donc modifié le projet d'instruction générale pour indiquer que les droits d'inscription aux séminaires et aux conférences qui, de l'avis du conseiller en valeurs, sont à l'avantage des clients et respectent les dispositions du projet de règlement peuvent être payés au moyen des courtages. Les modifications du projet d'instruction générale précisent également qu'il serait difficile pour les conseillers en valeurs de prétendre que les frais

accessoires engagés pour assister à des séminaires ou des conférences, comme les frais de déplacement, de séjour ou de représentation, sont admissibles.

Lignes de téléphone ou de transmission de données

Quatre intervenants sont en faveur de l'ajout des lignes de communication spécialisées à la liste des services d'exécution d'ordres admissibles pour les motifs suivants :

- bien que la fourniture de ces lignes puisse n'être qu'accessoire à la décision du conseiller en valeurs concernant le système de transmission des ordres, on peut néanmoins considérer que les lignes respectent la norme temporelle applicable aux services d'exécution d'ordres;
- les lignes aident les conseillers en valeurs à faire en sorte que les courtiers saisissent, traitent et exécutent les ordres rapidement et précisément; elles sont donc directement liées à l'exécution des ordres;
- il est injuste d'exclure le matériel de connectivité qui sert à faciliter les opérations électroniques et l'accès direct aux marchés parce que cela favorise les courtiers au détriment des conseillers en valeurs – les courtiers feront payer aux conseillers en valeurs l'accès direct aux marchés au moyen des courtages, mais si un conseiller installait une connexion directe avec une bourse pour accéder directement au marché en contournant les courtiers (ce qui est très courant aux États-Unis), le coût du matériel nécessaire à une connectivité complète ne serait pas considéré comme service d'exécution d'ordres;
- ces services sont autorisés par la SEC.

Deux intervenants affirment que si l'on fondait la décision concernant le paiement des biens et services au moyen des courtages sur leur utilisation, il faudrait ajouter à la liste le matériel et les lignes de communication dont il est prouvé qu'ils ne servent qu'à l'exécution d'ordres ou à la recherche.

Un intervenant estime que les ACVM devraient interdire expressément toute ligne de communication ouverte ou spécialisée (pour la transmission de données, le téléphone ou la vidéo), les frais d'Internet, les liaisons par satellite et les autres choses qui tombent dans cette catégorie.

Réponse

Nous convenons que la période d'utilisation du matériel ou des lignes de connectivité se situerait dans la norme temporelle applicable aux services d'exécution d'ordres et reconnaissons que ces services sont autorisés par la SEC, mais nous ne jugeons pas que ces raisons soient suffisantes pour les traiter différemment des autres frais généraux, comme le coût du matériel informatique qui peut être utilisé dans le même délai. Par conséquent, nous estimons qu'un conseiller en valeurs pourrait difficilement justifier le paiement de ces biens au moyen des courtages.

Nous n'avons pas ajouté des indications au projet d'instruction générale sur ce point parce que, selon nous, les indications fournies à l'article 3.5 au sujet des biens et services non autorisés sont suffisantes.

Opinions

Un intervenant indique qu'il faudrait considérer comme des frais de recherche le coût des opinions d'experts utilisées à des fins de recherche.

Un autre intervenant affirme que les courtages peuvent inclure d'autres services payés par le courtier, comme les opinions juridiques demandées pour défendre la valeur d'un placement.

Un autre intervenant soutient que les opinions juridiques concernant la probabilité qu'une société ait gain de cause dans un litige concernant un brevet devraient pouvoir être considérées comme de la recherche.

Réponse

Nous convenons que, dans certaines circonstances, les conseillers en valeurs peuvent demander l'opinion d'experts (par exemple de comptables ou d'avocats) lorsqu'ils évaluent un placement en vue de prendre une décision. Nous estimons que ces services peuvent être payés au moyen des courtages s'ils correspondent à la définition de « services de recherche » et offrent une assistance à la prise de décisions d'investissement.

Nous avons modifié les indications figurant l'article 3.5 du projet d'instruction générale pour préciser que les services juridiques et comptables considérés comme non autorisés se rapportent à la gestion ou à l'exploitation du conseiller en valeurs.

Analyses avant les opérations

Selon trois intervenants, il faudrait considérer les analyses avant et après les opérations comme des services d'exécution d'ordres. L'un d'eux affirme que les analyses avant les opérations sont directement liées à l'exécution d'ordres précis et qu'elles sont essentielles à l'évaluation de la qualité de l'exécution et à l'obtention de la meilleure exécution.

Réponse

Étant donné les modifications apportées au projet de règlement et au projet d'instruction générale en ce qui concerne la norme temporelle (abordée en détail dans la deuxième partie, ci-dessous), nous convenons que les analyses avant les opérations pourraient être considérées comme des services d'exécution d'ordres si elles servent à déterminer les modalités, le moment et le lieu appropriés pour donner un ordre ou réaliser une opération.

Nous ne croyons qu'il soit nécessaire de donner d'autres indications.

Bases de données et logiciels

Un intervenant fait remarquer que la définition de « recherche » ne comprend pas les bases de données et les logiciels, qui figurent actuellement dans la définition de « services reliés à la prise de décision d'investissement » de la *Policy 1.9* de la CVMO et de l'Instruction générale Q-20 de l'Autorité dans la mesure où ils sont conçus en vue de produire les conseils et les analyses visés par cette définition. Il estime qu'il faudrait étendre le projet de définition à ces biens et services pour assurer la cohérence avec les indications du projet d'instruction générale, qui permettent de considérer les logiciels d'analyse quantitative comme de la recherche.

Réponse

Nous sommes d'accord et avons modifié en conséquence la définition de « services de recherche » prévue par le projet de règlement. La définition comprend désormais les bases de données et les logiciels conçus principalement pour exécuter les services visés aux paragraphes a et b de la définition. Nous avons également ajouté des indications à l'article 3.3 du projet d'instruction générale.

Question 11 : Faut-il prescrire la forme de l'information? Dans l'affirmative, quelle serait la forme la plus appropriée?

Huit intervenants indiquent qu'il faut prescrire la forme de l'information. Quatre autres affirment qu'il faudrait fournir davantage d'indications ou proposer un format au lieu

de prescrire la forme de l'information, et permettre aux conseillers en valeurs d'utiliser la forme qu'ils souhaitent. Les motifs invoqués à l'appui de ces arguments sont notamment les suivants :

- l'information des conseillers en valeurs est compatible et comparable;
- les clients comprennent l'information;
- les fournisseurs mettent l'accent sur l'élaboration de produits qui répondent aux besoins des courtiers et des conseillers en valeurs.

En règle générale, les intervenants ne font aucune proposition concernant la forme de l'information, bien que deux d'entre eux proposent que les conseillers en valeurs soient autorisés à intégrer l'information dans les rapports actuellement présentés aux clients de façon à réduire les coûts pour les personnes inscrites et ne pas créer de confusion chez les clients, par exemple en intégrant toute nouvelle information dans celle qui est déjà exigée en vertu du Règlement 81-106 pour les OPC. Un autre intervenant propose que l'information figure sur une seule page jointe aux relevés trimestriels présentés aux clients, afin qu'elle soit communiquée en temps opportun sous une forme que les investisseurs comprennent facilement.

Réponse

Vu les modifications apportées aux obligations d'information prévues par le projet de règlement, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de prescrire la forme de l'information à ce stade. Si nous élargissons les obligations d'information quantitative à l'avenir, nous envisagerons de proposer un modèle de présentation.

Question 12 : Les obligations d'information proposées sont-elles adéquates et garantissent-elles la présentation d'information significative aux clients des conseillers en valeurs? Des informations supplémentaires seraient-elles utiles aux clients?

A. Commentaires généraux

La plupart des intervenants ne jugent pas que l'information proposée sera significative pour les clients, et certains estiment qu'elle pourrait être trompeuse ou susciter de la confusion chez ces derniers. Nombre de ces intervenants conviennent cependant que l'information est importante pour démontrer et garantir que les intérêts des conseillers en valeurs et des investisseurs sont alignés. La plupart des réserves exprimées concernent les obligations d'information quantitative proposées aux sous-paragraphes *b* à *d* du paragraphe 1 de l'article 4.1 du règlement de 2006. Les motifs invoqués à l'appui de ces arguments sont notamment les suivants :

- l'information proposée ne serait pas compatible avec celle qui est exigée actuellement par la FSA et la SEC;
- le niveau de détail est trop élevé pour que la plupart des clients comprennent l'information;
- une mauvaise compréhension de l'incidence de divers facteurs sur le niveau et l'utilisation des courtages pourrait pousser les clients à mal interpréter les résultats;
- les estimations et répartitions raisonnables pour chaque client seraient subjectives et des incohérences entre les méthodes utilisées par les conseillers en valeurs en résulteraient;
- les investisseurs s'intéressent au coût total des opérations, au rendement total par rapport au risque, à la détermination du montant des courtages et aux facteurs pris en considération par les conseillers en valeurs lorsqu'ils ont convenu de payer ces montants;

- il ne faut pas comparer les courtages sans tenir compte des coûts de l'incidence sur le marché, qui, dans bien des cas, sont la partie la plus notable du coût total d'une opération;
- la comparaison de l'information des clients peut être sans intérêt par rapport à la moyenne de tous les mandats, surtout chez les conseillers en valeurs qui ont des mandats internationaux;
- la distinction entre les taux pour « opérations comportant uniquement l'exécution d'ordres » et les « commissions globales » pousserait les investisseurs à conclure erronément que la différence entre les taux est due à l'obtention de recherche; de plus, elle ne tient pas compte de l'argument voulant que les services d'exécution complets et groupés sont souvent la meilleure méthode d'exécution pour obtenir la meilleure exécution, et pas seulement une méthode de paiement de la recherche;
- la simple exécution d'ordres sans aucun autre service n'est plus une pratique courante parce que les conseillers en valeurs confient généralement l'exécution des opérations à des courtiers qui ajoutent de la valeur en offrant d'autres services;
- la présentation d'information globale ou d'une moyenne pondérée ne tient pas compte de la variabilité des portefeuilles, des gestionnaires de portefeuilles, des accords de paiement indirect au moyen des courtages et des accords de rétrocession de courtages;
- la présentation d'information par catégorie d'actif pourrait être inutile étant donné que plusieurs stratégies de placement peuvent être employées dans une seule catégorie de titres et que le niveau d'activité de négociation peut varier, notamment en fonction de la conjoncture des marchés, du mouvement des taux d'intérêts ou du rééquilibrage des portefeuilles, ce qui peut provoquer des incohérences d'une période à l'autre;
- les fluctuations de l'activité boursière d'une année sur l'autre peuvent provoquer des incohérences dans l'information lorsqu'on les répartit sur les budgets de paiement au moyen des courtages, lesquels ne fluctuent pas d'une année sur l'autre, et elles ne tiennent pas compte des biens et services exclusifs;
- les courtages peuvent être négociés et changer dans certaines circonstances, selon la nature de l'opération et la liquidité du titre;
- la présentation de la valeur obtenue en pourcentage des courtages versés aux courtiers n'est pas prévue;
- les clients sont déjà submergés par l'information.

Deux intervenants déclarent que les obligations d'information proposées garantiront la présentation d'information significative aux clients.

B. Propositions concernant l'information à présenter

a) Information descriptive

De manière générale, les intervenants ne rejettent par l'information descriptive proposée ni aucune autre forme d'information de ce genre. Ils font les propositions suivantes au sujet des éléments d'information à présenter :

- les détails des politiques et procédures du conseiller en valeurs en matière de courtages, et notamment :
 - la politique en matière de paiements indirects au moyen des courtages;
 - une description de la politique en matière de meilleure exécution;

- les facteurs, dont la recherche, qui sont pris en compte pour choisir les courtiers et les marchés;
- la politique d'achat de la recherche;
- présentation exigée par la SEC à la partie II du formulaire ADV ou par l'information de niveau I de l'IMA;
- les types des services fournis par les courtiers au conseiller en valeurs;
- la nature des arrangements;
- le nom des courtiers utilisés et celui des tiers fournisseurs des biens et services;
- une déclaration selon laquelle les accords de paiement indirect au moyen des courtages sont au seul avantage des clients;
- une déclaration selon laquelle les opérations sont exécutées à des conditions concurrentielles;
- une déclaration selon laquelle une procédure interne garantit que les services des courtiers sont payés à leur juste valeur, lorsque le conseiller en valeurs a connaissance d'un écart important entre la valeur obtenue et les courtages versés à un courtier sur une certaine période, ce qui garantirait que les conseillers en valeurs interprètent activement les données qu'ils sont tenus de colliger et de communiquer, et permettrait de démontrer que les courtages sont convenablement utilisés;
- pour les fonds d'investissement, une déclaration dans le prospectus selon laquelle ils payent l'exécution des opérations au moyen des courtages et qu'un des risques est un conflit d'intérêts entre la société de gestion et fonds d'investissement.

b) Information quantitative

Bien que nombre d'intervenants aient des réserves sur l'information quantitative proposée, ils font plusieurs propositions concernant l'information quantitative qui serait significative pour les clients. Plusieurs intervenants semblent également convenir que, si de l'information quantitative était demandée, il faudrait l'accompagner d'information descriptive sous une forme ou une autre pour la mettre en contexte. Les propositions des intervenants sont exposées ci-après.

i) Information au niveau du conseiller

Certains intervenants affirment qu'il vaut mieux présenter les courtages payés au niveau du conseiller plutôt que du client, parce que les clients choisissent leur conseiller en fonction de ses résultats. Ils veulent aussi savoir si le conseiller gèrera leur argent efficacement.

Certains intervenants fournissent des exemples d'information à fournir par le conseiller en valeurs, notamment :

- le montant global des courtages;
- le total courtages utilisés pour acheter des services d'exécution d'ordres et de la recherche;
- les taux de commission payés à tous les courtiers;

- les taux de commission payés pour obtenir des services d'exécution d'ordres et de la recherche;
- un ratio analogue au ratio des frais de gestion, comme un ratio du coût total des courtages par rapport aux actifs gérés.

Un autre intervenant propose de regrouper les courtages par stratégie de placement et non au niveau du conseiller pour fournir des comparaisons plus significatives avec l'information propre à chaque client. Il s'interroge néanmoins sur l'utilité des comparaisons par stratégie de placement. Un autre intervenant demande des précisions concernant le niveau de regroupement entre différents types de comptes (c'est-à-dire les OPC, les comptes gérés par des sous-conseillers, les comptes sous gestion privée).

ii) Information au niveau du client

Certains intervenants ont aussi des propositions à faire en ce qui concerne l'information à fournir au niveau du client qui serait significative pour celui-ci. L'un d'eux propose de limiter cette information aux courtages prélevés sur le compte ou le portefeuille du client pour éviter les problèmes de comparabilité entre les chiffres du client et du conseiller, surtout lorsque ce dernier a de nombreux mandats.

Un intervenant estime que toute information quantitative au niveau du client devrait reposer sur une estimation proportionnelle fondée sur la moyenne des actifs gérés du client et du conseiller, en raison des difficultés éprouvées par les conseillers en valeurs pour ventiler les services utilisés par le compte du client individuel.

Un autre intervenant propose d'indiquer le pourcentage des courtages alloués aux paiements indirects dans le ou les comptes du client, ainsi que la valeur totale des courtages utilisés par le conseiller et les types de services achetés. Cette information est déjà recueillie par la plupart des systèmes de gestion des petits et des grands conseillers en valeurs sur le marché canadien.

Un intervenant prétend que l'information au niveau du client devrait regrouper tous ses comptes et ne pas porter sur chaque compte. Il affirme aussi que les courtages ne devraient être indiqués dans l'information fournie au client que lorsqu'ils ont servi à payer des biens ou services précis à l'usage de celui-ci. En ce qui concerne les biens et services utilisés par le courtier pour l'ensemble des clients et payés au moyen des courtages, il faudrait attribuer un montant proportionnel au client, calculé en fonction du rapport entre ses actifs et l'actif total du conseiller. Un autre intervenant est d'avis qu'une méthode proportionnelle de répartition des services entre les clients peut offrir un compromis raisonnable dans ce domaine.

iii) Autres commentaires sur l'information quantitative

Un intervenant propose que l'information comporte au moins les éléments suivants : le total des courtages facturés aux comptes; le total des courtages dirigés facturés aux comptes; le total des sommes prélevées sur les courtages qui sont accumulées dans chaque compte en vue de l'acquisition de biens et services; le total des biens et services achetés au moyen des courtages par le conseiller; une ventilation, par catégorie, des biens et services achetés au moyen des courtages (c'est-à-dire recherche indépendante, services à usage mixte, recherche groupée, autres). Il propose aussi que l'on accompagne la ventilation et la description de chaque fournisseur du conseiller du coût total de chaque service obtenu (par exemple 17 terminaux Bloomberg, agrégation de données et outils d'analyse : 100 000 \$).

Un intervenant propose de présenter le taux de commission moyen dollarisé par unité de titre donné par les systèmes de négociation électroniques efficaces comme taux de référence, comparé à la moyenne du coût des opérations pondérée par unité de titre en cents canadiens pour l'exercice courant et les quatre exercices antérieurs.

Un autre intervenant indique que si l'on mettait en œuvre les obligations d'information proposées sur le client, il faudrait exprimer les courtages en pourcentage de la valeur plutôt qu'en cents par action.

Un intervenant était en faveur d'un certain niveau information statistique, comme la moyenne des taux de commission payés, le pourcentage des courtages payés pour obtenir des services groupés par opposition aux taux pour exécution seulement, ainsi que le pourcentage des courtages payés pour obtenir de la recherche de tiers.

Un intervenant propose d'établir une norme minimale prévoyant la fréquence et la portée de l'information requise (par exemple le total des courtages payés pour l'exécution ou d'autres services, le coût des services fournis, la répartition et la pondération des services fournis entre les courtiers, les taux de commission moyens/hauts/bas payés par courtier).

Un intervenant propose également de rétablir la fourniture de l'état des opérations de portefeuille sur demande.

Réponse

Afin d'essayer de trouver un équilibre entre le besoin de reddition de comptes et de transparence et le besoin de cohérence avec l'information présentée aux États-Unis, ainsi que le fardeau et les coûts que les conseillers en valeurs pourraient avoir à supporter en conséquence, nous avons décidé qu'une façon de faire consisterait à élargir l'information descriptive proposée. Les obligations en la matière prévues par le règlement de 2006 seraient maintenues en ce qui concerne la nature des accords de paiement des services d'exécution d'ordres ou de recherche au moyen des courtages et le nom des courtiers et des tiers qui ont fourni des biens et services autres que l'exécution d'ordres et les types de biens et services fournis. Les autres obligations d'information proposées consistent en une description du processus de sélection des courtiers en valeurs en vue de la réalisation d'opérations indiquant les facteurs utilisés, l'indication des procédures permettant de vérifier que, avec le temps, les clients tirent raisonnablement avantage de l'utilisation des courtages qui leur sont facturés et l'indication des méthodes utilisées pour déterminer si les courtages payés en contrepartie des services d'exécution d'ordres et des services de recherche sont raisonnables. Des indications ont également été ajoutées au projet d'instruction générale à ce propos.

Nous avons aussi modifié les obligations d'information quantitative proposées à l'origine. Comme première étape du renforcement de la reddition de comptes et de la transparence par la fourniture d'information quantitative, nous proposons de limiter l'information quantitative à fournir sur le client au total des courtages qu'il a payés pendant la période visée, accompagné d'un regroupement des courtages totaux payés pendant la période et d'une estimation raisonnable de la partie du total qui représente le montant payé ou accumulé pour payer des biens et services autres que l'exécution d'ordres. Des indications sont également proposées dans le projet d'instruction générale en ce qui concerne le niveau de regroupement des courtages à présenter. Elles donnent aux conseillers en valeurs une certaine souplesse pour déterminer le niveau de regroupement approprié, en fonction de leur structure et des besoins de leurs clients. Nous estimons que l'information quantitative proposée est relativement compatible avec celle que les fonds d'investissement doivent actuellement présenter à leurs clients en vertu du Règlement 81-106, sauf que le conseiller en valeurs doit faire une estimation raisonnable du montant payé ou accumulé pour payer des biens et services autres que l'exécution d'ordres, au lieu de présenter ces montants s'il est possible de les déterminer.

Nous continuerons de surveiller les développements aux États-Unis, notamment tout projet de modification du régime d'information, et sommes disposés à revoir la solution que nous avons adoptée, le cas échéant.

C. Commentaires particuliers

a) *Information distincte à fournir sur les services groupés et dégroupés*

Certains intervenants doutent de l'utilité de présenter de l'information distincte sur les services groupés ou dégroupés ou bien ont des réserves à ce sujet. Un intervenant affirme que c'est le type bien ou service obtenu, et non sa source, qui est pertinent. D'autres intervenants indiquent que cette différenciation ferait une distinction injuste à l'égard des fournisseurs de recherche indépendants, ce qui nuirait aux investisseurs et aux fournisseurs :

- en augmentant les coûts supportés par les conseillers en valeurs qui utilisent de la recherche indépendante;
- en perpétuant le mythe selon lequel les biens et services groupés sont en quelque sorte uniques et méritent un statut particulier;
- en incitant peut-être les conseillers à confier l'exécution des opérations à des courtiers pour d'autres raisons que la meilleure exécution.

Un intervenant n'est pas contre la présentation information distincte sur les biens et services de tiers, car il remplit déjà cette obligation en vertu du Règlement 81-106.

Un intervenant remet en question l'application pratique de l'information sur les tiers qui est proposée à la disposition *iii* du sous-paragraphe *c* du paragraphe 1 de l'article 4.1, car, selon lui, il est peu probable que le conseiller en valeurs ait accès aux accords de partage des courtages entre les courtiers et les tiers, et on ne sait pas si l'article s'appliquerait aux accords entre courtiers, par exemple dans le cadre d'opérations entre un remisier et un courtier exécutant, dans lesquelles ce dernier renonce à la partie des courtages en faveur du courtier qui offre les services payés au moyen des courtages. Il indique que, de manière générale, le conseiller en valeurs n'est pas informé du partage des courtages dans ces cas.

Pour résoudre certaines de ces difficultés, cinq intervenants proposent de traiter la recherche groupée et indépendante de la même façon aux fins de la présentation d'information. L'un d'eux ajoute que les courtages groupés sont l'aspect le moins transparent du coût des opérations, qu'ils représentent, selon les estimations, une part importante des courtages et que l'on pourrait donc induire les investisseurs en erreur en les excluant du calcul du total des courtages payés. Il propose aux ACVM de combiner les deux catégories proposées aux dispositions *ii* et *iii* du sous-paragraphe *c* du paragraphe 1 de l'article 4.1 et de supprimer les obligations d'information supplémentaires sur la recherche fournie par des tiers, ou de conserver la différenciation mais d'obliger les conseillers en valeurs à demander au courtier la part de la recherche exclusive dans les services groupés ou de l'estimer s'il ne peut l'obtenir. D'autres intervenants ont également proposé de ventiler les montants en appliquant la même méthode que celle qui est prévue dans le *Pension Fund Disclosure Code* de l'IMA, au Royaume-Uni.

Deux autres intervenants déclarent que la présentation du ratio du coût global de la recherche par rapport aux actifs gérés, accompagné d'une description de la recherche obtenue, est beaucoup plus significative pour les investisseurs.

Réponse

Nous convenons avec les intervenants que demander des informations différentes sur chacun de ces types de biens et services pourrait entraîner une distinction injuste à l'égard des biens et services fournis par des tiers. À l'origine, nous voulions demander aux courtiers d'indiquer les montants les plus faciles à obtenir et à quantifier.

En révisant les obligations d'information proposées pour obliger les conseillers en valeurs à faire une estimation raisonnable de la partie du total des courtages qui représente les montants payés ou accumulés pour payer des biens et services autres que l'exécution d'ordres, nous avons essayé d'éviter tout résultat potentiellement discriminatoire en traitant les biens et services groupés et dégroupés de la même façon. Si

un surcroît de transparence s'avère nécessaire, nous réexaminerons le degré de ventilation de l'estimation entre les biens et services groupés et dégroupés.

b) Demandes d'information supplémentaire présentées par les clients

Un intervenant se demande s'il existe des preuves à l'appui de l'argument voulant que les clients demandent de l'information présentant ce degré de détail, compte tenu des coûts élevés. Un autre intervenant indique qu'il a fourni l'information proposée à titre d'essai à deux clients avertis et qu'ils doutaient tous deux de son utilité. D'autres intervenants fournissent des détails sur la fréquence des demandes présentées par les clients en vue d'obtenir de l'information supplémentaire sur les accords de paiement indirect au moyen des courtages et les pratiques en la matière :

- trois intervenants déclarent que les clients ne demandent pas d'information supplémentaire;
- un intervenant indique que, sur ses centaines de clients institutionnels, milliers de clients privés et dizaines de milliers de clients d'OPC, cinq clients ont exprimé le souhait d'obtenir de l'information plus détaillée au cours du dernier exercice;
- un intervenant qui représente des CP/GP au Canada indique qu'un membre possédant des établissements dans tout le pays déclare que ni les clients institutionnels ni les clients privés n'ont exprimé le souhait de recevoir de l'information aussi détaillée et qu'il reçoit environ cinq fois par an des demandes d'information sur l'utilisation précise des courtages par client, aucune des demandes n'émanant de clients privés.

Pour régler ces difficultés, certains intervenants proposent que les clients aient la possibilité de recevoir l'information détaillée proposée, comme en vertu d'autres obligations d'information continue, notamment celles relatives aux états financiers et au rapport de la direction sur le rendement du fonds. Deux de ces intervenants indiquent que la pratique actuelle consiste à répondre aux demandes d'information des clients sur les pratiques en matière de courtages, et ils estiment que tous les clients ne demanderaient pas l'information proposées s'ils en avaient la possibilité, ni qu'il accepteraient l'augmentation des coûts que cela entraînerait. L'un d'eux déclare également que si les clients avaient la possibilité de recevoir l'information détaillée, une obligation de fournir de l'information descriptive générale leur seraient utile, tandis qu'un autre soutient qu'une obligation d'indiquer que l'information facultative est disponible serait nécessaire pour garantir que les clients sont au courant de cette possibilité.

Quelques intervenants proposent de consulter les clients ou de créer un groupe de travail avant de prescrire l'information. L'objectif de ces consultations serait de garantir que la vaste gamme de conventions entre les conseillers en valeurs et leurs clients en matière d'information est prise en considération et que les clients ont eu la possibilité de comprendre les options de façon à déterminer l'information qui correspond le mieux à leurs besoins.

Réponse

Nous ne croyons pas que les obligations prévues par les dispositions actuelles, en vertu desquelles l'information est fournie sur demande, suffisent à garantir que les clients comprennent comment leurs courtages sont utilisés pour payer autre chose que la fonction de courtage principale. En outre, nous sommes toujours d'avis qu'il faut augmenter l'information dans ce domaine pour garantir la reddition de comptes des conseillers en valeurs en ce qui concerne l'utilisation des courtages. Nous reconnaissons cependant la nécessité de réaliser un équilibre entre le besoin de transparence accrue et la faisabilité. Nous avons donc simplifié l'information quantitative.

c) *Sens du terme « client » pour l'application des obligations d'information*

Certains intervenants se demandent si l'information fournie aux « clients » s'adresse aux clients individuels des fonds d'investissement. Un intervenant se demande aussi comment interpréter le terme « client » dans le cas de l'information fournie aux clients qui ont des comptes sous gestion privée ou gérés par des sous-conseillers, en plus des clients individuels d'OPC. De manière générale, ces intervenants ne jugent pas que l'information proposée devrait concerner les clients de fonds d'investissement pour les motifs suivants :

- ces clients reçoivent déjà de l'information appropriée sur les accords de paiement indirect au moyen des courtages en vertu du Règlement 81-106;
- les clients individuels ne sont généralement pas en mesure de négocier les conventions de gestion et de superviser les activités des conseillers en valeurs en matière de placements;
- le comité d'examen indépendant prévu par le Règlement 81-107 sera chargé de gérer les conflits d'intérêts que le projet de règlement vise à régler;
- l'information fournie aux porteurs individuels de titres de fonds d'investissement nécessiterait de revoir de fond en comble les systèmes d'information des clients.

Selon certains de ces intervenants, il pourrait être inopportun, pour le conseiller en valeurs d'un fonds d'investissement, que le terme « client » désigne le fonds lui-même, compte tenu de sa structure. Certains d'entre eux indiquent que lorsque le fonds est le « client », il prend la plupart du temps la forme d'une fiducie, et que la société de gestion est généralement le fiduciaire et le conseiller en valeurs. Un de ces intervenants ajoute qu'à l'exception des fonds canadiens constitués en personne morale, qui ne sont pas nombreux, les fonds ne sont pas dotés d'un conseil d'administration distinct et qu'il n'existe aucune autre entité qui pourrait être considérée comme le « client » du conseiller en valeurs, comme c'est le cas aux États-Unis. Par conséquent, dans les cas où la société de gestion est à la fois conseiller en valeurs et fiduciaire, le conseiller en valeurs se fournirait l'information à lui-même. Il propose que l'information requise soit plutôt présentée au comité d'examen indépendant et ajoute que les fonds qui ont déjà créé des comités d'examen indépendants ont indiqué que ceux-ci ont examiné les politiques des sociétés de gestion en matière d'utilisation des courtages dans l'exercice de leur fonction de surveillance, mais qu'ils n'ont pas eu besoin d'information supplémentaire.

Un autre intervenant déclare que la présentation d'information n'est réellement utile que si les responsables de ces fonds sont tenus d'évaluer l'information et de s'assurer que les courtages ont été utilisés d'une manière appropriée et raisonnable. Il affirme qu'il ne serait pas raisonnable de s'attendre à ce que le commun des mortels lise ou évalue l'information proposée, et que les destinataires de l'information devraient être les fiduciaires, les conseils d'administration ou d'autres organes exerçant des responsabilités fiduciaires.

Réponse

Nous avons proposé, à l'article 5.1 du projet d'instruction générale, des indications qui précisent que le destinataire de l'information est généralement la partie avec laquelle le conseiller en valeurs a signé un contrat pour la fourniture de conseils. Par exemple, pour le conseiller en valeurs d'un fonds d'investissement, le client est généralement le fonds d'investissement, à moins que le conseiller ne soit également le fiduciaire ou la société de gestion, auquel cas il devrait déterminer si sa relation avec le fonds présente, en vertu du Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, une question de conflit d'intérêts qu'il faudrait soumettre au comité d'examen indépendant établi conformément à ce règlement, et s'il ne vaudrait pas mieux présenter l'information à celui-ci. L'information fournie aux clients individuels des OPC sur l'utilisation de leurs

courtages est régie par les dispositions des Règlements 81-101 et 81-106, ainsi que toute autre disposition pertinente.

Question 13 : Faudrait-il fournir l'information périodique plusieurs fois par an?

La plupart des intervenants estiment qu'il devrait suffire de fournir l'information une fois par an. L'un d'eux soutient que le fait de fournir l'information plus fréquemment pourrait donner une fausse impression de volatilité, parce que les comptes, les mandats et les budgets de courtages changent souvent annuellement. Un autre intervenant indique qu'il fournit déjà aux clients de l'information sur les biens et services payés au moyen des courtages une fois par an et qu'on ne lui a pas demandé de la fournir plus souvent.

Quelques intervenants ont aussi fait les propositions suivantes concernant la fréquence de présentation de l'information :

- aussi souvent que le client et le conseiller en valeurs effectuent un examen de la performance;
- tous les semestres, conformément aux obligations d'information de niveau II de l'IMA;
- régulièrement, notamment à l'attention des conseils d'administration, des fiduciaires ou des autres personnes exerçant des fonctions de surveillance des conseillers en valeurs.

Réponse

Comme la plupart des intervenants, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de fournir l'information périodique plus d'une fois par an.

Question 14 : Quelles difficultés le conseiller en valeurs pourrait-il rencontrer, le cas échéant, pour fournir l'information prévue à la partie 4 du règlement de 2006?

A. Commentaires généraux

De manière générale, les intervenants craignent qu'il ne soit trop difficile de respecter les obligations d'information proposées et estiment que ces difficultés entraîneraient des coûts qui l'emporteraient sur les avantages pour les clients. Plusieurs intervenants avaient notamment des réserves à propos de l'obligation de fournir de l'information par client et par catégorie de titres, surtout pour les petits conseillers. Les causes des difficultés seraient les suivantes :

- les systèmes ne permettent pas actuellement de suivre les courtages payés pour obtenir un service donné pour chaque compte individuel;
- les biens et services sont souvent obtenus à un niveau général, pour plusieurs clients, et non pour un client en particulier, ce qui donne lieu à des répartitions imprécises par client, et les avantages pour les clients peuvent changer au fil du temps;
- les activités de négociation sont souvent menées pour plusieurs clients en même temps ou par l'entremise de fonds en gestion commune, de sorte qu'il serait coûteux de fournir de l'information sur chaque client et que cela serait encore plus compliqué dans le cas de biens et services à usage mixte;
- les courtiers qui offrent des services groupés ne sont pas tenus de fournir de l'information sur les biens et services aux conseillers en valeurs, et ils n'ont pas pris de mesures à cette fin;

- les activités de négociation et le paiement de biens et services n'ont pas toujours lieu en même temps;
- plusieurs courtiers peuvent payer une seule facture pour les services d'un tiers;
- les frais des opérations effectuées à l'étranger peuvent ne pas être facturés à l'unité, mais en pourcentage de la valeur des opérations;
- les logiciels actuels qui répondent aux exigences britanniques et états-uniennes ne sont pas configurés pour répondre aux obligations d'information canadiennes;
- le recours à des fournisseurs de logiciels tiers pourrait entraîner la fourniture d'information inexacte que les conseillers en valeurs devront quand même rapprocher.

Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, un intervenant indique que l'information sur la valeur totale des courtages payés, les types de services achetés au moyen des courtages et le pourcentage, pour chaque compte du client, des courtages utilisés pour payer des biens et services ne devrait pas être difficile à fournir puisqu'elle est déjà recueillie par la plupart des systèmes de gestion des grands et petits conseillers sur le marché canadien.

Réponse

Nous notons que les commentaires généraux portant sur les difficultés à respecter les obligations d'information prévues par le règlement de 2006 concernent surtout les difficultés à fournir l'information par client et catégorie de titres. Étant donné le manque de précision en ce qui concerne le coût des services groupés, ainsi que l'écart temporel entre les opérations qui donnent lieu au paiement de courtages et le paiement des biens et services au moyen de ces courtages, nous convenons qu'il serait difficile de fournir l'information détaillée avec exactitude. Nous estimons que les modifications que nous proposons (voir notre réponse à la question 12) devraient régler ces questions.

B. Commentaires particuliers

a) Obligations prévues aux paragraphes 2 de l'article 4.1 du règlement de 2006

De nombreux intervenants indiquent que l'obligation de consigner des renseignements sur les biens et services qui est prévue au paragraphe 2 de l'article 4.1 serait difficile et coûteuse à respecter pour les types de biens et services suivants :

- les services groupés, lorsqu'il n'existe pas de trace écrite distincte des biens et services supplémentaires;
- les services incorporels qui constituent la recherche, comme les communications avec les courtiers par téléphone, courriel, courrier et les rencontres en personne;
- les biens et services non sollicités.

Certains intervenants doutent aussi de l'utilité de cette obligation pour les clients. Ils estiment notamment qu'elle est incompatible avec la façon dont les conseillers en valeurs perçoivent les avantages globaux que leurs clients tirent des services obtenus, et que ce niveau de détail ne serait pas vraiment pertinent pour les clients.

D'autres estiment que l'obligation générale de tenir des dossiers adéquats qui est faite à tous les conseillers en valeurs est suffisante et que les conseillers devraient jouir de la latitude nécessaire pour documenter les biens et services obtenus, du moment que leurs dossiers indiquent de façon adéquate que les courtages ont seulement été utilisés à des fins autorisées. Un autre intervenant propose d'introduire le concept d'importance relative pour

gérer le niveau de détail des renseignements consignés en vertu de cette obligation, tandis qu'un autre propose d'ajouter une disposition obligeant les courtiers à fournir aux conseillers en valeurs l'information requise.

Trois intervenants ne rejettent pas l'obligation proposée, bien que l'un d'eux se demande comment les investisseurs utiliseraient cette information. Un intervenant propose que les renseignements soient consignés comme supplément de l'information descriptive prévue au paragraphe *a* de l'article 4.1, du moment que l'information quantitative est supprimée, tandis qu'un autre affirme que, si ces renseignements étaient conservés, il faudrait aviser les clients qu'ils peuvent les obtenir, par exemple en l'indiquant de façon bien visible dans le prospectus du fonds ou le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Réponse

Nous estimons que l'obligation d'indiquer le nom des fournisseurs et les types de biens et services qui est proposée au paragraphe c de l'article 4.1 du projet de règlement devrait permettre de fournir aux clients suffisamment de renseignements sur les biens et services payés avec les courtages. C'est pourquoi nous avons supprimé l'obligation, prévue précédemment au paragraphe 2 de l'article 4.1 du règlement de 2006, de consigner et de fournir sur demande des renseignements sur les biens et services obtenus.

Malgré la suppression de cette obligation expresse, les conseillers en valeurs se rappelleront qu'ils doivent respecter l'obligation générale de tenir des dossiers adéquats pour être en mesure de démontrer qu'ils se conforment au projet de règlement.

b) Différences entre le règlement de 2006 et les obligations d'information états-uniennes et britanniques

Divers intervenants relèvent les différences qui existent entre les obligations d'information proposées et les obligations états-uniennes et britanniques. Certains estiment que les obligations d'information prévues par le règlement de 2006 sont plus exigeants. La plupart de ces intervenants proposent de faire en sorte les obligations d'information du Canada coïncident davantage avec celles des États-Unis ou du Royaume-Uni (notamment les niveaux I et II du *Disclosure Code* de l'IMA). Voici certains des motifs invoqués à l'appui de cette proposition :

- une plus grande cohérence permettrait aux conseillers en valeurs qui fournissent de l'information à leurs clients dans plusieurs pays de standardiser leurs procédures en la matière;
- l'information à fournir en vertu du *Disclosure Code* de l'IMA donnerait aux administrateurs de régime et aux fiduciaires l'information dont ils ont besoin pour évaluer ce qu'ils ont obtenu en échange des courtages;
- il pourrait être difficile pour les conseillers en valeurs canadiens d'obtenir toute l'information pertinente de sous-conseillers en valeurs états-uniens;
- les obligations d'information devraient être guidées par le marché, comme au Royaume-Uni, et ne pas être normatives.

Un intervenant soutient qu'il faudrait instaurer un régime d'information souple étant donné que les conseillers en valeurs présentent actuellement de différentes façons l'information sur leurs pratiques en matière de courtages et qu'ils suivent souvent pour ce faire les obligations d'information états-uniennes ou britanniques.

Réponse

Nous convenons qu'imposer des obligations d'information différentes de celles d'autres pays en ce qui concerne l'objet du projet de règlement pourrait causer des difficultés aux conseillers en valeurs qui fournissent de l'information à leurs clients ou

engagent des sous-conseillers en valeurs dans plusieurs pays. Comme nous l'indiquons plus haut, nous estimons que l'harmonisation avec d'autres pays est un objectif légitime, lorsqu'elle est justifiée, et nous voyons que la préférence va généralement à l'harmonisation avec les États-Unis, et non le Royaume-Uni.

Toutefois, les obligations d'information états-uniennes actuelles prévues à la partie II du formulaire ADV et au formulaire N-1A de la SEC qui traitent expressément de l'utilisation des courtages pour obtenir des biens et services autres que l'exécution d'ordres sont principalement axées sur la présentation d'information descriptive. Or nous estimons qu'il convient d'inclure une certaine dose d'information quantitative. La SEC a indiqué qu'elle publierait des projets de modification de son régime d'information, mais, d'après ce que nous savons, elle n'a rien proposé à ce jour. Comme nous l'avons vu plus haut, nous continueront de surveiller les développements aux États-Unis, notamment tout projet de modification du régime d'information, et sommes disposés à revoir la solution que nous avons adoptée, le cas échéant.

c) Indication du nom des courtiers et des fournisseurs, ainsi que des types de biens et services fournis

Quelques intervenants déclarent que l'indication du nom des courtiers et des fournisseurs par le conseiller en valeurs entraînerait la communication d'information exclusive, ce qui pourrait compromettre l'avantage concurrentiel du conseiller, surtout par rapport à ses concurrents étrangers qui ne sont pas tenus de communiquer cette information.

D'autres affirment également que l'indication du nom de tous les courtiers et de tous les types de biens et services fournis par chacun d'eux donnerait lieu à des répétitions étant donné que les conseillers en valeurs peuvent obtenir les mêmes types de services de différents courtiers (par exemple les rapports de recherche usuels) et, pour les clients qui ont des mandats de placement internationaux ou les investisseurs qui détiennent des titres de fonds internationaux, cette information pourrait viser une centaine de courtiers, ce qui causerait des problèmes de suivi et obligerait à établir de longs rapports.

Quelques intervenants soutiennent également que cette information ne serait pas utile aux clients et que l'indication des types de courtiers utilisés est plus pertinente.

Réponse

Nous faisons remarquer que les fonds d'investissement sont tenus de fournir de l'information analogue au public dans la notice annuelle prévue par le Formulaire 81-101F2. Dans le cas des conseillers en valeurs, à l'exception de ceux dont les clients sont des fonds d'investissement assujettis à des obligations d'information analogues, cette information serait fournie au client et non pas au public en général. Par conséquent, nous nous demandons à quel point l'avantage compétitif serait compromis par la présentation de cette information. Nous estimons toujours que cette information serait utile aux clients car elles les aiderait à comprendre l'utilisation de leurs courtages, tout en renforçant la responsabilité des conseillers en valeurs. Nous avons modifié le projet de règlement pour préciser que cette information serait requise dans les cas où des biens et services autres que l'exécution d'ordres ont été fournis, et pour ajouter qu'il n'est pas nécessaire de faire le lien entre les types de biens et services obtenus et chaque courtier ou tiers qui les a fournis, sauf dans le cas de biens et services fournis par des entités du même groupe. Les entités du même groupe et les types de biens et services qu'elles ont fournis doivent être indiqués séparément. Nous avons aussi ajouté des indications au projet d'instruction générale pour donner aux conseillers en valeurs une certaine souplesse en ce qui concerne la portée de l'information à fournir aux clients pour remplir cette obligation.

d) Application de l'information

Un autre intervenant déclare qu'on ne sait pas comment appliquer aux services groupés l'obligation des conseillers en valeurs de communiquer certains éléments

d'information s'ils concluent des accords avec des courtiers pour utiliser les courtages « en paiement » de services autres que l'exécution d'ordres. Il indique que le paiement des courtages aux courtiers qui fournissent aussi des services de recherche ne devrait pas constituer un « paiement » de recherche. Il avance que d'autres facteurs doivent être présents pour que les courtages soient réputés constituer un paiement de recherche, comme une convention prévoyant le paiement de taux de commission plus élevés que ceux que le courtier facture normalement ou un engagement à exécuter un certain volume d'opérations. Il recommande de ne pas appliquer les obligations d'information aux opérations payées au moyen de courtages groupés qui ne comportent pas d'engagement exécutoire à payer de la recherche. Un autre intervenant déclare que lorsqu'un accord de paiement indirect au moyen des courtages est conclu par un conseiller en valeurs et un courtier, les parties doivent en conserver un exemplaire complet dans leurs dossiers.

Un autre intervenant déclare que si les courtages prélevés sur le compte d'un client donné n'étaient jamais utilisés pour payer des biens et services autres que l'exécution d'ordres, le conseiller en valeurs ne devrait pas être tenu de lui indiquer les courtages qu'il génère ni la nature des accords de paiement indirect au moyen des courtages qu'il a conclus relativement à d'autres clients.

Réponse

L'article 4.1 du projet d'instruction générale indique que le projet de règlement s'applique aux accords officiels ou consensuels, y compris les accords consensuels prévoyant la fourniture de biens et services par un courtier offrant des services groupés exclusifs. Par conséquent, les obligations d'information visent également les courtages utilisés aux termes des accords consensuels conclus avec un courtier offrant des services groupés exclusifs. Nous estimons que les modifications apportées aux obligations d'information devraient soulager les inquiétudes exprimées par les intervenants au sujet des difficultés à se conformer au projet de règlement lorsque ce genre d'accord a été conclu.

Le conseiller en valeurs qui est en mesure d'isoler un compte client ou une groupe de comptes clients de ses autres clients dont les courtages servent au paiement de biens et services autres que l'exécution d'ordres ne serait pas tenu de fournir l'information à ces clients.

Toutefois, étant donné que les obligations d'information s'appliquent que les accords aux termes desquels les courtages sont utilisés soient officiels ou consensuels (y compris les accords avec des courtiers offrant des services groupés exclusifs), il serait difficile de prétendre que les courtages payés par un client donné ne seraient jamais utilisés en paiement de biens et services autres que l'exécution d'ordres si les courtages qui lui ont été facturés ont été payés à un courtier qui fournit au conseiller en valeurs des services groupés exclusifs.

Question 15 : Faudrait-il demander de l'information particulière sur les opérations « nettes »? Dans l'affirmative, faudrait-il limiter l'information au pourcentage du total des opérations nettes (à la façon de l'IMA)? Faudrait-il plutôt que les courtages intégrés au prix soient répartis dans les catégories prévues au paragraphe c de l'article 4.1 du règlement de 2006, dans la mesure où l'on peut les estimer raisonnablement?

La plupart des intervenants répètent les arguments avancés en réponse à la question 1, selon lesquels le projet de règlement ne devrait pas s'appliquer aux opérations pour compte propre. Ils font remarquer que déterminer les courtages payés dans le cadre des opérations pour compte propre présente des problèmes, à moins que les écarts cours acheteur – cours vendeur ne soient indiqués sur le relevé d'opération.

Certains intervenants considèrent que, si le projet de règlement s'appliquait aux opérations « nettes », la méthode de présentation de l'information devrait être analogue à celle adoptée par l'IMA. Autrement dit, l'information devrait être limitée au pourcentage

du total des opérations « nettes », parce qu'il n'y a pas de méthode généralement acceptée pour ventiler les courtages et que, vu le manque de précision de l'établissement des courtages groupés, toute méthode d'établissement des courtages donnera, dans le meilleur des cas, une approximation. Un intervenant juge que l'on obtient l'information la plus claire en appliquant un pourcentage au total des opérations pour compte propre. Un autre intervenant estime cependant qu'il ne faudrait pas encourager la présentation de données reposant sur des estimations ou qu'il faudrait au moins donner des indications sur ce qui est ou n'est pas raisonnable.

Réponse

Nous avons limité le champ d'application du projet de règlement aux opérations dans lesquelles des courtages sont facturés (c'est-à-dire celles dans lesquelles des commissions ou frais sont payés et le prix payé pour le titre est indiqué clairement et séparément). Voir notre réponse à la question 1 pour plus d'information.

II. Autres commentaires

Période de transition

Divers intervenants estiment qu'une période de transition est nécessaire. Les raisons les plus couramment invoquées sont notamment les suivantes :

- les fournisseurs de services à usage mixte auraient besoin de temps pour ajuster leurs pratiques en matière de facturation, comme c'est actuellement le cas au États-Unis, à la suite de la publication de l'avis de 2006 de la SEC;
- les conseillers en valeurs auraient besoin de temps pour évaluer leurs pratiques actuelles, circonscrire les lacunes et apporter les changements nécessaires;
- nombre d'accords de paiement indirect au moyen des courtages sont négociés une fois par an;
- il faudrait apporter des modifications aux systèmes comptables et de déclaration pour respecter les obligations d'information plus détaillées;
- d'autres projets des ACVM prévoient une période de transition;
- la SEC et la FSA avaient alloué une période de transition de six mois.

Un intervenant considère qu'il faudra modifier de fond en comble les procédures des courtiers, des conseillers en valeurs et des clients, étant donné qu'elles sont le produit d'un demi-siècle de pratiques et de traditions du secteur. Il fait aussi remarquer que les procédures actuelles ou l'absence de procédures sont profondément ancrées dans les habitudes. Il estime que le règlement de 2006 entraînerait une augmentation du nombre d'opérations ne comportant que l'exécution et que les courtiers devraient par conséquent mettre en œuvre des plans d'affaires concurrentiels pour réaliser le « dégroupage », de sorte que l'établissement de prix concurrentiels prendrait plusieurs trimestres. Il ajoute que même s'il existe des fournisseurs de logiciels spécialisés en gestion des courtages, les conseillers en valeurs auraient besoin de temps pour cerner les besoins et mettre sur pied les systèmes nécessaires.

Cet intervenant affirme également que les clients ne comprennent peut-être pas complètement les questions de gouvernance connexes, et que la mise en œuvre du règlement de 2006 viendrait augmenter sensiblement les responsabilités des fiduciaires en matière de surveillance. Le processus de sensibilisation et de consultation par les fiduciaires ou les conseils de retraite prendra beaucoup de temps. Il recommande de fixer des jalons en consultation avec les courtiers, les conseillers en valeurs et les clients, par exemple la date à laquelle les conseillers en valeurs devraient avoir terminé leur politiques en matière de

courtages, la date à laquelle le total des accords de paiement au moyen des courtages est communiqué aux clients et aux autorités en valeurs mobilières et la date à laquelle les conseillers en valeurs seront pleinement conformes au projet de règlement, y compris aux obligations d'information détaillée proposées.

Un autre intervenant déclare que, pendant toute période de transition, les conseillers en valeurs devraient pouvoir faire de leur mieux pour fournir l'information prescrite, après quoi une norme plus rigoureuse s'appliquerait, lorsque la compilation et la répartition des données sera possible.

Réponse

Nous avons modifié le projet de règlement en y ajoutant une date d'entrée en vigueur tombant six mois après son approbation.

Nous estimons que les modifications apportées au projet de règlement, notamment la suppression de certaines des obligations d'information les plus exigeantes, devraient répondre à nombre de préoccupations exprimées par les intervenants, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une période de transition plus longue.

Coûts

Certains intervenants ne jugent pas que l'estimation des coûts figurant dans l'analyse coûts-avantages soit réaliste, ni que les avantages dont les clients pourraient jouir l'emportent sur les coûts, pour les motifs suivants :

- les coûts des modifications aux systèmes de gestion d'ordres et de conformité pour surveiller, suivre, répartir et déclarer les courtages n'ont pas été pris en compte;
- il faudra engager des frais pour embaucher et former de nouveaux employés chargés de la conformité, de la gestion des placements et des tâches administratives pour gérer le processus prévu par le règlement de 2006;
- la surveillance de conformité entraînera des coûts;
- les sous-conseillers en valeurs d'autres pays factureront des coûts indirects aux conseillers en valeurs pour se conformer, directement ou indirectement, au règlement de 2006.

Deux intervenants ajoutent que l'augmentation des coûts supportés par les conseillers en valeurs et les fournisseurs de services qui devront modifier leurs procédures se répercutera sur les clients en bout de ligne sous la forme d'augmentations des frais liés aux opérations et à la gestion. En outre, la hausse des coûts fixes résultant du transfert des biens antérieurement admissibles dans la catégorie des biens non admissibles pourrait aussi relever les barrières à l'entrée ou avoir d'autres effets nuisibles sur les petites sociétés de gestion de placements cherchant à se mesurer à de grandes sociétés.

Un intervenant craint que les sociétés qui gardent les actifs de leurs clients n'aient à engager des frais plus élevés pour se conformer, ce qui creusera davantage l'écart entre les frais des fonds distincts et des fonds en gestion commune.

Réponse

Nous estimons que les modifications que nous avons apportées au projet de règlement devraient soulager nombre des inquiétudes exprimées ci-dessus en ce qui concerne les coûts, notamment les coûts liés à l'information. Nous ne croyons pas que les coûts de la conformité aux obligations ne concernant pas l'information qui sont prévues par le projet de règlement seront élevés pour les sociétés qui se conforment déjà aux dispositions actuelles. Nous avons apporté peu de changements, voire aucun, aux définitions de « services d'exécution d'ordres » et de « services de recherche » par rapport

aux dispositions actuelles et, conformément au principe général selon lequel il faut accorder la priorité aux intérêts des clients, nous nous attendons à ce que les conseillers en valeurs surveillent et suivent d'ores et déjà, dans une certaine mesure, l'utilisation qui est faite des courtages.

Répartition des avantages entre les clients

Certains intervenants ont des réserves sur le projet d'obligation de veiller à ce que les services d'exécution d'ordres ou de recherche sont à l'avantage des clients du conseiller en valeurs, et sur les indications connexes qui précisent que le conseiller doit se doter de politiques et procédures pour répartir de façon équitable et raisonnable les biens et services obtenus entre les clients dont les courtages ont servi au paiement.

Certains intervenants estiment que l'obligation et les indications impliquent qu'il doit y avoir un lien direct entre un bien ou service donné et le client dont les courtages ont servi à payer, même si les biens et services obtenus sont généralement à l'avantage de plusieurs clients et peuvent ne pas toujours être à l'avantage du compte qui a généré les courtages. Un intervenant ajoute que la norme demanderait au conseiller en valeurs de ne pas tenir compte de l'information ou des connaissances découlant de la recherche achetée au moyen des courtages d'un client lorsqu'il prend des décisions pour un autre client.

Un autre intervenant allègue que plus les biens et services sont groupés avec l'exécution d'ordres, plus il est difficile de déterminer si les courtages payés ont été attribués correctement aux clients qui en ont tiré avantage.

Un intervenant propose de réviser l'obligation pour exiger que les biens ou services soient à l'avantage « d'un ou de plusieurs » clients du conseiller en valeurs.

Réponse

Nous reconnaissons que les biens et services obtenus sont généralement à l'avantage de plusieurs clients et peuvent ne pas toujours bénéficier entièrement au compte qui a généré les courtages. Nous avons modifié les indications de la partie 4 du projet d'instruction générale pour préciser qu'un service d'exécution d'ordres ou de recherche donné peut être à l'avantage de plusieurs clients et ne pas toujours bénéficier directement à chaque client dont les courtages ont servi au paiement. Toutefois, le conseiller en valeurs doit se doter de politiques et procédures pour faire en sorte que les clients dont les courtages sont utilisés pour payer ces biens et services en tirent avantage de façon raisonnable et équitable.

Biens et services non sollicités

Certains intervenants se demandent si les obligations prévues par le projet de règlement et le projet d'instruction générale s'appliqueraient aux biens et services non sollicités. Le projet d'obligation des conseillers en valeurs d'évaluer les biens et services obtenus en fonction des courtages payés et les obligations d'information proposées suscitent des craintes à cet égard.

Deux intervenants indiquent que les conseillers en valeurs n'ont pas toujours le pouvoir de négocier les biens et services qu'ils reçoivent avec les services groupés. Ils s'inquiètent qu'en l'absence de fourniture d'information sur les coûts par les courtiers ou d'un mécanisme fiable permettant d'en distinguer les éléments, il serait difficile et coûteux pour les conseillers d'évaluer les services non sollicités obtenus et que, dans certains cas, ils ne pourraient le faire avec impartialité ou exactitude.

Un autre intervenant indique qu'étant donnée la façon dont les courtiers offrent et transmettent l'information à leurs clients aujourd'hui, il est inévitable que les conseillers en valeurs aient accessoirement accès à de l'information et à des documents émanant des entités auprès desquelles elles placent les ordres de leurs clients. Selon lui, un problème se

pose lorsqu'il n'est pas permis d'obtenir au moyen des courtages tout ou partie de l'information et des documents mis à la disposition du conseiller en valeurs. Par exemple, dans certains cas, les conseillers en valeurs peuvent accéder à un site Web protégé pour télécharger des rapports de recherche quotidiens, mais le site contient aussi de l'information qui ne répond pas aux définitions de services de recherche ou de services d'exécution d'ordres. En outre, les courtiers peuvent envoyer à leurs clients des articles ou des bulletins qui peuvent ne pas être considérés comme de la recherche. Cet intervenant propose que, du moment que le conseiller en valeurs ne tient pas compte de ces services accessoires lorsqu'il évalue les services des courtiers par rapport aux courtages payés, il ne faudrait pas considérer la disponibilité ou l'obtention des biens et services en question comme une infraction au projet de règlement. En revanche, il fait remarquer que le conseiller en valeurs pourrait enfreindre ses obligations fiduciaires si on poussait cette logique trop loin.

Un autre intervenant rejoint certaines de ces préoccupations concernant les biens et services qui sont offerts par un fournisseur de services groupés mais qui ne lui sont pas achetés, et qui peuvent comprendre des services admissibles ou non, qui n'ont aucune incidence sur la décision d'un conseiller en valeurs de lui confier des opérations. Un gestionnaire de portefeuille peut avoir confié l'exécution d'opérations à un courtier particulier en raison de ses compétences dans les opérations difficiles, de sa position sur le marché ou de toute une panoplie de facteurs pris en compte dans l'évaluation de la meilleure exécution. Lorsque le courtier inclut dans les services groupés de la recherche ou des services que le gestionnaire de portefeuille n'a pas sollicités et qu'il n'utilise pas, les éléments usuels d'un accord de paiement indirect au moyen des courtages ne sont pas présents, selon l'intervenant, et l'encadrement instauré par le projet de règlement ne devrait pas s'appliquer. Cet intervenant ajoute qu'il n'y a pas nécessairement de conflit d'intérêts lorsque le conseiller en valeurs se voit offrir des biens ou services non sollicités qu'il n'utilise pas. Il reconnaît cependant que le conseiller en valeurs qui utilise ces biens et services non sollicités devrait respecter les dispositions du projet de règlement. Un autre intervenant émet des réserves analogues, mais propose que les conseillers en valeurs et les autorités en valeurs mobilières se demandent plutôt s'il y a engagement explicite à confier un volume minimum d'ordres à un courtier pour payer la recherche lorsque l'on détermine si les courtages payés par les conseillers comprennent des paiements de recherche.

Un intervenant demande aux ACVM de préciser si le conseiller en valeurs doit déclarer les opérations entraînant le paiement de courtages lorsqu'il ne demande pas de services supplémentaires, ne les utilise pas ou ne sait pas que les services sont groupés.

Réponse

Nous n'ignorons pas qu'il peut être difficile de se conformer au projet de règlement lorsque des biens et services non sollicités sont obtenus, surtout dans le cadre de services groupés.

Nous avons modifié le projet d'instruction générale pour fournir davantage d'indications à propos des biens et services non sollicités en ce qui concerne l'obligation du conseiller en valeurs de déterminer de bonne foi que les courtages payés sont raisonnables, compte tenu de la valeur des services d'exécution d'ordres et de recherche obtenus, ce qu'il peut le faire à l'égard d'une opération en particulier ou de ses responsabilités générales envers les comptes des clients. Le critère pertinent est le caractère raisonnable des courtages payés, compte tenu des services d'exécution d'ordres ou de recherche obtenus et utilisés par le conseiller. Le courtier qui, parce qu'il paie des courtages, se voit offrir ou obtient des biens ou services non sollicités qu'il n'utilise pas n'enfreint pas cette obligation s'il ne les inclut pas dans son évaluation de la valeur obtenue en contrepartie des courtages. Si toutefois il se sert de ces biens et services ou considère que leur disponibilité est un facteur de sélection des courtiers, il doit les inclure dans son évaluation de la valeur obtenue.

Nous estimons que cette méthode devrait également être appliquée à la répartition des biens ou services d'usage mixte. Le conseiller en valeurs ne serait pas tenu d'attribuer un coût à la partie non admissible d'un bien ou service qu'il a obtenu sans le demander et n'a pas utilisé, ni de le payer avec ses propres fonds. Cependant, il aurait toujours

L'obligation de déterminer de bonne foi que les courtages pays sont raisonnables, compte tenu de la valeur de la partie admissible de ce bien ou service.

Nous estimons également que ces indications peuvent s'appliquer aux déterminations relatives à la présentation d'information sur les biens et services non sollicités.

Méthode axée sur des principes

Quelques intervenants remettent en question la méthode adoptée par les ACVM et déclarent que la méthode axée sur des principes convenait mieux, notamment pour les motifs suivants :

- une réglementation axée sur des principes et une bonne surveillance sont plus efficaces qu'une réglementation normative;
- les principes sont clairs pour la grande majorité des exploitants honnêtes;
- des listes seraient difficiles à mettre en œuvre et la méthode axée sur des principes fonctionne bien aux États-Unis.

Les intervenants ont notamment fait les propositions suivantes :

- donner aux conseillers en valeurs, qui sont les utilisateurs des services, la possibilité de déterminer les services qui les aident à prendre des décisions d'investissement tout en respectant leur obligation fiduciaire;
- au lieu de dresser une liste limitée, établir des principes fondamentaux fondés sur l'utilisation qui permettent de déterminer quels biens et services peuvent être achetés au moyen des courtages et de garantir la fourniture d'information adéquate aux investisseurs;
- fournir des interprétations axées sur des principes des accords de paiement indirect au moyen des courtages en utilisant des exemples pratiques, des études de cas et des situations réelles qui respectent ou non l'objectif de traitement équitable, honnête et transparent des clients;
- inscrire dans le projet de règlement l'objectif global d'alignement des intérêts de l'investisseur et du conseiller en valeurs, principe directeur sous-jacent qui pourrait protéger l'investisseur tout en offrant la souplesse nécessaire à l'innovation.

Selon un intervenant, au lieu de définir les critères fondamentaux en fonction desquels on peut déterminer si un bien ou service est admissible, le règlement devrait indiquer les biens et services dont l'admissibilité demande une évaluation particulière parce qu'elle n'est pas bien tranchée, et le conseiller en valeurs qui utilise ces services devrait être tenu de fournir des renseignements pour prouver qu'ils sont appropriés à la gestion des placements et à ses conventions avec ses clients.

Un autre intervenant ajoute que l'avis des ACVM n'indique pas si les lacunes repérées lors des examens des conseillers en valeurs constituent des problèmes qui nécessitent la mise en œuvre d'un règlement.

Réponse

Pour rédiger ce projet de règlement, nous avons essentiellement repris les dispositions actuelles, en les reformulant, notamment dans le but de prescrire des obligations cohérentes dans l'ensemble du Canada, car les dispositions actuelles ne s'appliquent que dans deux provinces et ne sont un règlement qu'au Québec. Le projet d'instruction générale visait à fournir des indications supplémentaires pour aider les conseillers en valeurs à se conformer au projet de règlement, dont des exemples de biens et

services qui peuvent être considérés comme des services d'exécution d'ordres ou des services de recherche.

Nous faisons également remarquer que, depuis plusieurs années, les rapports annuels du Service de la conformité de la Direction des marchés financiers de la CVMO font état des problèmes reliés à l'utilisation des courtages qui ont été relevés dans le cadre des examens de conformité.

Nous avons toutefois apporté au projet de règlement et au projet d'instruction générale certaines modifications qui, selon nous, offrent au conseiller en valeurs davantage de latitude pour déterminer s'il se conforme au projet de règlement. Nous estimons en outre que la méthode retenue pour régler ces questions n'est pas incompatible avec celle qui a cours dans d'autres pays. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont relevé des questions analogues : les États-Unis ont publié de nouvelles directives d'interprétation pour clarifier l'exonération prévue à l'article 28(e) de la Securities Exchange Act, et le Royaume-Uni a aussi rédigé de nouvelles règles et directives. Tous ces textes contiennent, à des fins de clarification, des listes des types de biens et services qui peuvent être considérés comme admissibles en vertu de la législation de ces pays. De surcroît, bien que nous reconnaissons qu'il puisse exister des différences entre les pratiques en matière d'utilisation des courtages des conseillers en valeurs canadiens, états-uniens et britanniques, l'objectif que partagent tous les pays est de régler les conflits d'intérêts inhérents à l'utilisation des courtages en paiement de biens et services autres que l'exécution d'ordres, ce qui nécessite une démarche et une réaction analogues lorsque cela est justifié.

Norme temporelle applicable aux « services d'exécution d'ordres »

Dans leurs réponses aux questions sur les analyses après les opérations et les systèmes de gestion d'ordres, quelques intervenants donnent leur avis sur la norme temporelle prévue pour les « services d'exécution d'ordres ».

Un intervenant fait remarquer que les ACVM ont proposé une norme temporelle qui diffère de celle de la SEC, mais convient que les services d'exécution d'ordres commencent au moment où la décision d'investissement est prise, et non pas au moment où l'ordre est communiqué au courtier (comme c'est le cas aux États-Unis). Il déclare que ce point de départ correspond à la saisie de l'ordre dans le système de gestion d'ordres.

Un autre intervenant rejoint cette opinion lorsqu'il déclare que les services d'exécution d'ordres devraient comprendre la technologie et les services qui contribuent à l'exécution d'un ordre à compter du début du cycle de vie de l'ordre (après que la décision d'investissement a été prise). Les arguments qu'il avance en faveur de l'inclusion des analyses après les opérations dans les services d'exécution d'ordres sont notamment que l'information découlant de la mesure de la qualité de l'exécution peut servir à prendre des décisions en matière d'opérations. Deux autres intervenants justifient aussi l'inclusion des analyses après les opérations dans les services d'exécution d'ordres au motif qu'elles aident à prendre des décisions concernant le moment, l'endroit et les modalités appropriées à l'exécution d'une opération.

Un autre intervenant craint que la norme temporelle applicable aux « services d'exécution d'ordres », au sens du règlement de 2006 et de l'instruction de 2006, ne soit contraire à la pratique de longue date du secteur. Il estime que l'instruction de 2006 indique que les « services d'exécution d'ordres » désignent la saisie, le traitement ou la facilitation des ordres par un courtier, mais pas les autres outils fournis pour assister l'exécution des opérations, alors que, selon lui, les ACVM définissent habituellement l'exécution d'ordres plus largement, ce qui a conduit les participants au marché à instituer la pratique consistant à payer certains produits, comme les systèmes de gestion d'ordres, au moyen des courtages, car les conseillers en valeurs les utilisent pour modéliser, préparer et analyser les opérations potentielles avant de lancer un ordre.

Réponse

Nous avons clarifié la norme temporelle dans le projet d'instruction générale en précisant que les biens et services directement liés à l'exécution d'ordres sont fournis ou utilisés entre le moment auquel le conseiller en valeurs prend une décision d'investissement (c'est-à-dire la décision d'acheter ou de vendre des titres) et le moment auquel l'opération est conclue. Nous avons supprimé les mots « réaliser une opération » des indications antérieures sur la norme temporelle, dont le point de départ tombait après le moment où la décision de faire un placement ou de réaliser une opération est prise, pour préciser que si un bien ou service aide le conseiller en valeurs à déterminer la façon, le moment ou l'endroit appropriés pour exécuter une opération, nous considérons qu'il fait partie du processus d'exécution d'ordres et qu'il est par conséquent visé par la norme temporelle applicable aux services d'exécution d'ordres car il est directement lié à l'exécution d'ordres. Cela contribue à garantir la cohérence de la catégorisation des biens et services utilisés dans le processus d'exécution, que le conseiller s'en remette principalement au courtier pour prendre les décisions d'exécution, qu'il y contribue ou encore qu'il les prenne lui-même.

En outre, nous avons précisé dans le projet d'instruction générale que, pour l'application du projet de règlement, le terme « exécution d'ordres », comparativement à « services d'exécution d'ordres », désigne la saisie, le traitement ou la facilitation des ordres par un courtier ou un conseiller en valeur ayant accès direct au marché, à l'exclusion des autres biens et services servant à l'exécution des opérations, ces derniers pouvant être considérés comme des « services d'exécution d'ordres » s'ils sont directement liés à l'exécution d'ordres et respectent la norme temporelle. Cette précision sur la participation du conseiller en valeurs à la saisie, au traitement ou à la facilitation des ordres vise aussi la cohérence de la catégorisation des biens et services dans les cas où le conseiller exerce ces fonctions parce qu'il a un accès direct au marché et ne compte pas sur un courtier pour l'exécution.

La norme temporelle est peut-être différente de la norme de la SEC, mais nous ne jugeons pas que cela puisse causer des difficultés en ce qui concerne l'admissibilité de biens ou services particuliers dans les deux pays. Les seules différences qui devraient en résulter concerneraient plutôt la catégorisation des biens ou services admissibles. Par exemple, un bien considéré comme de la recherche en vertu de la norme temporelle de la SEC pourrait être considéré comme un service d'exécution d'ordres en vertu du projet de règlement.

Expression « soft dollars »

Un intervenant déclare que, normalement, la définition de l'expression anglaise « soft dollars » ne comprend pas les services groupés et que le fait de désigner par le même terme ces services et les conventions conclues avec des tiers pourrait prêter à confusion.

Trois intervenants estiment que cette expression à une connotation négative parce le public l'utilise à mauvais escient et, qui pis est, parce qu'elle pourrait évoquer une conduite contraire à l'éthique ou illégale. Deux de ces intervenants notent que la FSA et la SEC ne l'utilisent plus.

Réponse

Le projet de règlement ne modifie pas de façon importante les services visés par les accords de paiement indirect au moyen des courtages par rapport aux dispositions actuelles. Celles-ci visent expressément les services groupés car les définitions de « services d'exécution d'ordres » et de « services reliés à la prise de décision d'investissement » contiennent toutes deux la mention « sans tenir compte du fait que ces services sont fournis par le courtier lui-même ou par un tiers ».

Toutefois, afin de réduire les risques de confusion sur ce point et de répondre aux autres réserves exprimées, nous avons modifié le projet de règlement en supprimant l'expression « accords de paiement indirect au moyen des courtages ».

Opérations avec des apparentés comportant des paiement indirects au moyen des courtages

Un intervenant déclare qu'il ne faut pas autoriser le paiement de courtages à des apparentés et que les biens et services devraient être achetés au taux du marché au moyen des frais de gestion.

Réponse

Nous estimons qu'il est possible de régler adéquatement toute question liée aux opérations avec des apparentés comportant des accords de paiement indirect au moyen des courtages en fournissant de l'information. Les modifications apportées aux obligations d'information prévoient l'identification des entités du même groupe et l'indication des services qu'elles ont fournis.

Application du projet de règlement aux sous-conseillers en valeurs

Un intervenant souhaite que l'on précise si le projet de règlement s'appliquerait lorsqu'un conseiller en valeurs inscrit canadien a délégué de pleins pouvoirs en matière d'investissement à un membre étranger inscrit du même groupe.

D'autres intervenants émettent des réserves sur les difficultés ou les coûts entraînés par l'obtention d'information de sous-conseillers en valeurs pour respecter les obligations d'information.

Réponse

Comme l'indique l'article 2.1 du projet d'instruction générale, le terme « conseiller en valeurs » désigne le conseiller en valeurs inscrit et le courtier en valeurs inscrit qui fournit des conseils mais est dispensé de l'inscription à titre de conseiller. Le sous-conseiller en valeurs étranger qui n'est pas tenu de s'inscrire au Canada en raison d'une dispense n'est donc pas assujéti au projet de règlement.

En ce qui concerne l'information prévue par le projet de règlement, le conseiller en valeurs inscrit dans une province dans laquelle le projet de règlement a été pris serait tenu d'informer ses clients de l'utilisation de leurs courtages par les sous-conseillers en valeurs, que ces derniers soient inscrits dans une de ces provinces ou non; les obligations d'information portent sur l'utilisation des courtages.

Autres demandes de précisions

Un intervenant indique que certains conseillers en valeurs semblent croire qu'ils doivent limiter le montant de la recherche indépendante ou tarifée séparément, alors qu'ils ne sont pas tenus de limiter le montant de recherche exclusive qu'ils obtiennent des courtiers dans le cadre des services groupés. Il estime qu'il serait utile que les ACVM fassent une déclaration selon laquelle cette limite n'existe pas et ne se justifie pas, et que le fait d'attribuer des pourcentages arbitraires à la recherche peut nuire à l'investisseur en bout de ligne.

Réponse

Dans l'avis accompagnant le règlement de 2006, nous indiquions qu'il convient de permettre le versement de courtages à des tiers par les courtiers car cela apporte une flexibilité et favorise la recherche indépendante. Nous déclarions également que nous étions d'accord avec les intervenants qui se sont exprimés sur le document de réflexion et ont déclaré que l'admissibilité de ces services ne devrait pas dépendre du fournisseur. Il ne faut pas interpréter ces déclarations comme voulant dire que les conseillers en valeurs devraient limiter le montant de la recherche indépendante ou tarifée séparément qu'ils achètent.

Liste des intervenants

1. Accountability Research Corporation
2. Fonds AGF inc.
3. Alternative Investment Management Association – Chapitre canadien
4. Baillie Gifford & Co.
5. Barclays Global Investors Canada Limited
6. British Columbia Investment Management Corporation
7. Bloomberg L.P.
8. BNY ConvergeEx Group LLC
9. Canadian Advocacy Council
10. Association des banquiers canadiens
11. Capital International Asset Management (Canada) Inc.
12. CIBC
13. Commission Direct Inc.
14. L'Office d'investissement du RPC
15. Cumberland Private Wealth Management Inc.
16. Fidelity Investments Canada Limited
17. First Coverage Inc.
18. Greystone Managed Investments Inc.
19. Heathbridge Capital Management Ltd.
20. Highstreet Asset Management Inc.
21. Hillsdale Investment Management Inc.
22. Investment Adviser Association
23. Investment Counsel Association of Canada
24. Investment Company Institute
25. The Investment Funds Institute of Canada
26. IGM Financial Inc.
27. Association canadienne du commerce des valeurs mobilières
28. ITG Canada Corp.

29. Kenmar
30. McLean Budden Limited
31. National Society of Compliance Professionals Inc.
32. Pacific Capital Management Ltd.
33. Perimeter Financial Corp.
34. Phillips, Hager & North Investment Management Ltd.
35. Raymond James Ltd.
36. RBC Gestion d'actifs inc.
37. Reuters Canada Limited
38. Gestion de placement TD inc.
39. TD Newcrest
40. T. Rowe Price Associates, Inc.
41. Groupe TSX inc.
42. Veritas Investment Research Corporation
43. Wirth Associates Inc.

RÈGLEMENT 23-102 SUR LE PAIEMENT DES SERVICES D'EXÉCUTION D'ORDRES ET DES SERVICES DE RECHERCHE AU MOYEN DES COURTAGES

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 8°, 11°, 16° et 34°)

PARTIE 1 DÉFINITIONS

1.1. Définitions

Dans le présent règlement, il faut entendre par :

« entité du même groupe » : une entité du même groupe au sens de l'article 1.3 du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché;

« compte géré sous mandat discrétionnaire » : un compte entièrement géré au sens de l'article 1.1 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription;

« courtages » : les courtages qui sont prélevés sur les comptes des clients ou les fonds d'investissement gérés par le conseiller en valeurs ou qui leur sont facturés;

« services de recherche » : les services suivants :

a) les conseils sur la valeur de titres et sur l'opportunité de les acquérir, de les vendre ou de les conserver;

b) les analyses ou rapports ayant pour objet des titres, une stratégie de portefeuille, des émetteurs, des branches d'activité ou des facteurs et tendances économiques ou politiques;

c) les bases de données et logiciels conçus principalement pour exécuter les services visés aux paragraphes *a* et *b*.

« services d'exécution d'ordres » : les services suivants :

a) l'exécution d'ordres;

b) tout autre bien ou service directement lié à l'exécution d'ordres.

PARTIE 2 CHAMP D'APPLICATION

2.1. Champ d'application

Le présent règlement s'applique aux conseillers en valeurs et aux courtiers en valeurs inscrits relativement à toute opération sur titres où un courtier facture des frais de courtage et qui est réalisée pour un fonds d'investissement, un compte géré sous mandat discrétionnaire ou tout autre compte ou portefeuille à l'égard duquel un conseiller exerce des pouvoirs discrétionnaires en matière d'investissement pour le compte de tiers bénéficiaires.

PARTIE 3 PAIEMENTS AU MOYEN DES COURTAGES

3.1. Conseiller en valeurs

1) Le conseiller en valeurs ne peut conclure aucun accord en vue du paiement de biens et de services autres que des services d'exécution d'ordres ou de recherche au moyen des courtages ou d'une partie de ceux-ci.

2) Le conseiller en valeurs qui paie des services d'exécution d'ordres ou de recherche au moyen de courtages veille à ce que les conditions suivantes soient respectées :

- a) les biens ou les services sont à l'avantage de ses clients;
- b) il a établi de bonne foi que les courtages payés sont raisonnables, compte tenu de la valeur des services d'exécution d'ordre ou de recherche obtenus.

3.2. Courtier en valeurs inscrit

Le courtier en valeurs inscrit ne peut accepter de courtages ni en verser à un tiers aucune partie, si ce n'est en paiement de services d'exécution d'ordres ou de recherche.

PARTIE 4 OBLIGATIONS D'INFORMATION

4.1. Information

Le conseiller en valeurs qui paie au moyen de courtages, en tout ou partie, des biens et services autres que l'exécution d'ordres fournit l'information suivante à ses clients initialement, puis au moins une fois par an :

- a) une description du processus de sélection des courtiers en valeurs en vue de la réalisation d'opérations sur titres, en indiquant les facteurs pris en considération à cette fin, notamment l'obtention de biens et de services en sus de l'exécution d'ordres, ainsi que les différences, le cas échéant, en ce qui concerne les courtiers qui sont des entités du même groupe;
- b) une description de la nature des accords conclus pour le paiement des services d'exécution d'ordres ou de recherche au moyen des courtages;
- c) le nom des courtiers et des tiers qui ont fourni des biens et services autres que l'exécution d'ordres en vertu de ces accords, ainsi que les types de biens et de services fournis, en indiquant séparément chaque entité du même groupe et les types de biens et de services qu'elle a fournis;
- d) les procédures permettant de vérifier que, avec le temps, tous les clients dont les courtages ont servi à payer ces biens et services auront tiré un avantage raisonnable de cette utilisation;
- e) les méthodes utilisées pour établir si les courtages payés aux courtiers en valeurs en contrepartie des services d'exécution d'ordres ou de recherche obtenus sont généralement raisonnables;
- f) le total des courtages payés par le client pendant la période visée;
- g) selon un niveau de regroupement déterminé par le conseiller, le total des courtages payés pendant la période visée, accompagnés d'une estimation raisonnable, établie par le conseiller, de la partie de ces courtages qui représente le montant payé ou accumulé pour payer les biens et services autres que l'exécution d'ordres pendant cette période.

PARTIE 5 DISPENSE

5.1. Dispense

1) L'agent responsable ou l'autorité en valeurs mobilières peut accorder une dispense de l'application de tout ou partie du présent règlement, sous réserve des conditions ou restrictions auxquelles la dispense peut être subordonnée.

2) Malgré le paragraphe 1, en Ontario, seul l'agent responsable peut accorder une telle dispense.

3) Sauf en Ontario, cette dispense est accordée conformément à la loi visée à l'Annexe B de la Norme canadienne 14-101, Définitions, vis-à-vis du nom du territoire intéressé.

PARTIE 6 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

6.1. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur six mois après son approbation.

INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 23-102 SUR LE PAIEMENT DES SERVICES D'EXÉCUTION D'ORDRES ET DES SERVICES DE RECHERCHE AU MOYEN DES COURTAGES

PARTIE 1 INTRODUCTION

1.1. Introduction

La présente instruction générale donne des indications concernant les dispositions du *Règlement 23-102 sur le paiement des services d'exécution d'ordres et des services de recherche au moyen des courtages* (le « règlement »). Elle traite notamment des points suivants :

- a) les objectifs visés par le règlement;
- b) l'interprétation des termes et dispositions du règlement;
- c) la conformité au règlement.

1.2. Observations générales

Les courtiers en valeurs inscrits et conseillers en valeurs ont l'obligation d'agir avec honnêteté, bonne foi et loyauté envers leurs clients. En outre, la législation en valeurs mobilières de certains territoires impose aux sociétés de gestion d'organisme de placement collectif (« OPC ») l'obligation d'exercer toute la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans les circonstances. Le règlement établit des paramètres plus précis pour l'utilisation des courtages, lesquels étant définis comme les courtages qui, en définitive, sont prélevés sur les comptes des clients ou les fonds d'investissement gérés par le conseiller en valeurs ou qui leur sont facturés. Le règlement impose également des obligations d'information aux conseillers en valeurs. La présente instruction générale donne des indications sur *a)* les caractéristiques des biens et services pouvant être payés au moyen de courtages, ainsi que des exemples de biens et services autorisés ou non; *b)* les obligations des courtiers en valeurs inscrits et des conseillers en valeurs; *c)* les obligations d'information.

PARTIE 2 CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

2.1. Champ d'application

1) Le règlement s'applique aux courtiers en valeurs inscrits et aux conseillers en valeurs. Le terme « conseiller en valeurs » désigne le conseiller en valeurs inscrit et le courtier en valeurs inscrit qui fournit des conseils mais est dispensé de l'inscription à titre de conseiller. Le règlement régit certaines opérations sur titres dans lesquelles des paiements sont faits au moyen de courtages, conformément à l'article 2.1 du règlement. Le terme « courtages » s'entend des commissions ou frais payés pour l'exécution d'une opération lorsque le prix payé pour le titre est indiqué clairement et séparément (par exemple lorsque le titre est coté ou qu'il existe un autre mécanisme indépendant de fixation du prix qui permet au conseiller de déterminer avec précision et objectivité le montant des commissions ou des frais facturés).

2) Le champ d'application est limité aux opérations où des courtages sont facturés parce qu'il est difficile, dans la pratique, de l'appliquer à des opérations comme les opérations pour compte propre lorsqu'il y a majoration. Les conseillers en valeurs qui obtiennent des biens et services autres que l'exécution d'ordres dans le cadre de ces opérations doivent toujours respecter leur obligation fiduciaire générale d'agir avec honnêteté, bonne foi et loyauté envers leurs clients, mais ils ne peuvent pas invoquer le règlement pour prouver qu'ils s'y sont conformés.

PARTIE 3 SERVICES D'EXÉCUTION D'ORDRES ET SERVICES DE RECHERCHE

3.1. Définitions de « services d'exécution d'ordres » et de « services de recherche »

- 1) Les définitions prévues à l'article 1.1 du règlement indiquent les caractéristiques générales des « services d'exécution d'ordres » et des « services de recherche ».
- 2) Les définitions ne précisent pas la forme des services (par exemple, électronique ou sur papier), car c'est le fond qu'il faut prendre en considération pour évaluer si les critères sont respectés.
- 3) Les responsabilités du conseiller en valeurs consistent notamment à établir s'il est possible de payer un bien ou un service donné, en tout ou partie, au moyen des courtages. Pour ce faire, il doit notamment, en vertu de la partie 3 du règlement, veiller à ce que le bien ou le service corresponde à la définition de « services d'exécution d'ordres » ou de « services de recherche » et qu'il soit à l'avantage de ses clients.

3.2. Services d'exécution d'ordres

- 1) En vertu de l'article 1.1 du règlement, les « services d'exécution d'ordres » comprennent l'exécution d'ordres à proprement parler ainsi que les autres biens et services directement liés à l'exécution d'ordres. Pour l'application du règlement, le terme « exécution d'ordres », comparativement à « services d'exécution d'ordres », désigne la saisie, le traitement ou la facilitation des ordres par un courtier ou un conseiller en valeur ayant un accès direct au marché, à l'exclusion des autres biens et services qui contribuent à l'exécution des opérations.
- 2) Pour être considérés comme directement liés à l'exécution d'ordres, les biens et services devraient généralement faire partie intégrante du processus d'exécution des opérations qui ont donné lieu au paiement des courtages. Une norme temporelle devrait être respectée pour que seuls les biens et services utilisés par le conseiller en valeurs qui sont directement liés au processus d'exécution soient considérés comme des services d'exécution d'ordres. Par conséquent, nous considérons que les biens et services directement liés au processus d'exécution devraient être fournis ou utilisés entre le moment auquel le conseiller en valeurs prend une décision d'investissement (c'est-à-dire la décision de souscrire, d'acheter ou de vendre des titres) et le moment auquel l'opération est conclue. La conclusion de l'opération sur titres se produit lorsque le règlement est clair et irrévocable.
- 3) Par exemple, les services d'exécution d'ordres peuvent comprendre des conseils sur des opérations, notamment les conseils d'un courtier sur la façon, le moment ou l'endroit appropriés pour exécuter un ordre (dans la mesure où ils se rapportent à l'exécution d'un ordre précis et sont fournis après que le conseiller en valeurs a pris la décision d'investissement), des systèmes de gestion d'ordres (dans la mesure où ils aident à organiser ou effectuer les opérations), des logiciels de négociation algorithmique et des données du marché (dans la mesure où ils aident à exécuter les ordres), des analyses après les opérations portant sur des opérations antérieures (dans la mesure où elles servent à prendre une décision subséquente concernant la façon, le moment ou l'endroit appropriés pour passer un ordre) et les services de garde, de compensation et de règlement qui sont directement liés à l'ordre dont l'exécution a donné lieu au paiement de courtages.

3.3. Services de recherche

- 1) En vertu du règlement, les « services de recherche » s'entendent de conseils, d'analyses ou de rapports sur diverses questions relatives à des placements ainsi que des bases de données et des logiciels conçus pour exécuter ces services. Pour être admissibles, ces services devraient, de manière générale, traduire un raisonnement ou des connaissances et être liés aux éléments de la définition (c'est-à-dire des titres, des stratégies de portefeuille, etc.). Nous considérons également comme des services de recherche les bases

de données et les logiciels utilisés par les conseillers en valeurs pour produire des avis, des analyses et des rapports internes ou remplacer la fourniture de conseils, d'analyses et de rapports par les courtiers, dans la mesure où ils se rapportent aux éléments de la définition. En outre, pour pouvoir être liée à l'exécution d'ordres, les services de recherche devraient être fournis ou utilisés avant que le conseiller en valeurs ne prenne la décision d'investissement.

2) Par exemple, les rapports de recherche usuels, les publications destinées à un public restreint et à des lecteurs ayant des intérêts spécialisés, les séminaires et les conférences (c'est-à-dire les droits d'inscription et non les frais accessoires comme les frais de déplacement, de séjour et de représentation) sont généralement considérés comme des services de recherche. Les bases de données et les logiciels qui pourraient être autorisés comme des services de recherche pourraient comprendre les logiciels d'analyse quantitative, les données du marché qui proviennent de listes de données ou de bases de données et qui ont été ou seront analysées ou manipulées pour aboutir à des conclusions significatives et éventuellement les systèmes de gestion d'ordres (dans la mesure où ils fournissent de la recherche ou y contribuent).

3.4. Biens et services à usage mixte

1) Les biens et services à usage mixte comportent certains éléments correspondant aux définitions de « services d'exécution d'ordres » ou de « services de recherche » et d'autres qui n'y correspondent pas ou ne respectent pas les dispositions de la partie 3 du règlement. Le conseiller en valeurs qui en obtient au moyen des courtages devrait répartir raisonnablement les courtages payés, en fonction de leur utilisation. Ainsi, le conseiller peut payer au moyen des courtages la partie du système de gestion d'ordres utilisée pour l'exécution d'ordres, mais il devrait payer lui-même toute partie du système qui est utilisée aux fins de la conformité, de la comptabilité ou de la tenue de dossiers.

2) Pour répartir les courtages de façon raisonnable, le conseiller en valeurs devrait faire une estimation de bonne foi étayée par une analyse factuelle de l'utilisation du bien ou service, ce qui peut nécessiter d'inférer les coûts relatifs des avantages relatifs. Les facteurs à prendre en considération peuvent être l'utilité relative du bien ou service et la durée de son utilisation à des fins autorisées ou non.

3) Le conseiller en valeurs devrait tenir des dossiers adéquats sur les répartitions.

3.5. Biens et services non autorisés

Nous considérons que certains biens et services sont clairement non autorisés en vertu du règlement parce qu'ils ne sont pas suffisamment liés aux opérations sur titres qui ont donné lieu au paiement des courtages. Les biens et services liés aux activités d'exploitation du conseiller en valeurs plutôt qu'à la fourniture de services à ses clients ne respectent pas les dispositions de la partie 3 du règlement. Il s'agit notamment du mobilier et du matériel de bureau (y compris le matériel informatique), des systèmes de surveillance ou de conformité des opérations, des services d'évaluation et de mesure de la performance des portefeuilles, des logiciels administratifs, des services juridiques et comptables liés à la gestion ou aux activités d'exploitation du conseiller en valeurs, des cotisations, des services de commercialisation et des services fournis par le personnel du conseiller en valeurs (par exemple, le paiement de salaires, notamment ceux des membres du personnel chargés de la recherche).

PARTIE 4 OBLIGATIONS DU CONSEILLER EN VALEURS ET DU COURTIER EN VALEURS INSCRIT

4.1. Obligations du conseiller en valeurs

1) En vertu du paragraphe 1 de l'article 3.1 du règlement, le conseiller en valeurs ne peut conclure aucun accord en vertu duquel une partie des courtages est utilisée à d'autres fins que le paiement de services d'exécution d'ordres ou de recherche, au sens du

règlement. Les accords en question peuvent être officiels ou consensuels. Il peut notamment s'agir d'accords consensuels concernant les biens et services d'un courtier en valeurs offrant des services groupés exclusifs.

2) En vertu du paragraphe 2 de l'article 3.1 du règlement, le conseiller en valeurs qui utilise les courtages pour payer des services d'exécution d'ordres ou de recherche doit respecter certaines conditions, et notamment veiller à ce que les services soient à l'avantage de ses clients. Pour être à l'avantage des clients, les biens et services devraient être utilisés de façon à apporter au conseiller l'assistance appropriée à la prise de décisions d'investissement ou à la réalisation d'opérations. Les biens ou services qui correspondent à la définition de services d'exécution d'ordre ou de services de recherche mais qui ne serviront pas à la prise de décisions d'investissement ou à la réalisation d'opérations ne devraient pas être payés au moyen des courtages. Le conseiller devrait être en mesure de démontrer que les biens et services payés au moyen des courtages lui apportent l'assistance appropriée.

3) Un service d'exécution d'ordres ou de recherche peut être à l'avantage de plusieurs clients et ne pas toujours bénéficier directement à chaque client dont les courtages ont servi à payer. Toutefois, le conseiller devrait se doter de politiques et de procédures appropriées pour faire en sorte que les clients dont les courtages ont servi à payer ces biens et services en ont tiré un avantage équitable et raisonnable.

4) En vertu du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 3.1 du règlement, le conseiller doit également établir de bonne foi que les courtages payés sont raisonnables, compte tenu de la valeur des services d'exécution d'ordres et de recherche obtenus. Il peut le faire à l'égard d'une opération en particulier ou de ses responsabilités générales envers les comptes des clients. Le critère pertinent est le caractère raisonnable du montant des courtages payés, compte tenu des services d'exécution d'ordres ou de recherche obtenus et utilisés par le conseiller. Le conseiller qui, parce qu'il paie des courtages, se voit offrir ou obtient des biens ou services non sollicités qu'il n'utilise pas n'enfreint pas cette obligation s'il ne les inclut pas dans son évaluation de la valeur obtenue en contrepartie des courtages. Si toutefois il se sert de ces biens et services ou considère que leur disponibilité est un facteur de sélection des courtiers, il devrait les inclure dans son évaluation de la valeur obtenue. La valeur obtenue n'est pas raisonnable, compte tenue des courtages payés, lorsque, par exemple, le conseiller a accepté un taux de commission pour services groupés sans négocier un taux ne couvrant que l'exécution, s'il ne comptait sur le courtier que pour l'exécution.

4.2. Obligations du courtier en valeurs inscrit

L'article 3.2 du règlement précise que le courtier en valeurs inscrit ne peut facturer et accepter de courtages que pour les services d'exécution d'ordres et de recherche. En outre, il peut verser une partie de ces courtages, selon les instructions du conseiller en valeurs qui en bénéficie, à un tiers qui fournit des services d'exécution d'ordres ou de recherche.

PARTIE 5 OBLIGATIONS D'INFORMATION

5.1. Destinataire de l'information

En vertu des dispositions de la partie 4 du règlement, le conseiller en valeurs qui paie au moyen de courtages, en tout ou partie, des biens et services autres que l'exécution d'ordres doit fournir certains éléments d'information à ses clients. Le destinataire de l'information est généralement la partie avec laquelle il a signé un contrat de fourniture de conseils. Par exemple, pour le conseiller en valeur d'un fonds d'investissement, le client est généralement le fonds d'investissement, à moins que le conseiller n'en soit également le fiduciaire ou la société de gestion ou qu'il n'appartienne au même groupe que le fiduciaire ou la société de gestion du fonds, auquel cas il devrait déterminer si sa relation avec le fonds présente, en vertu du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, une question de conflit d'intérêts qu'il faudrait soumettre au comité

d'examen indépendant établi conformément à ce règlement, et s'il ne vaudrait pas mieux présenter l'information à celui-ci.

5.2. Moment de la fourniture de l'information

1) En vertu de la partie 4 du règlement, le conseiller en valeurs doit fournir de l'information à ses clients initialement et périodiquement. Il devrait donner l'information initiale à chaque client avant de commencer à traiter avec lui, puis lui fournir de l'information au moins une fois par an. Le moment choisi pour fournir l'information périodique devrait être le même d'une période à l'autre.

2) En ce qui concerne les clients existants à la date d'entrée en vigueur du règlement, le conseiller en valeurs devrait fournir l'information initiale dans les six mois suivant cette date. S'il fournit la première information périodique à ses clients avant la fin de ce délai, il n'a pas à fournir l'information initiale. L'information initiale à fournir à ces clients peut se limiter à l'information prévue aux paragraphes *a* à *e* de l'article 4.1 du règlement.

5.3. Information adéquate

1) Pour l'application de l'article 4.1 du règlement, l'obligation du conseiller en valeur de fournir de l'information sur l'utilisation des courtages vise également l'utilisation des courtages par ses sous-conseillers.

2) Pour l'application du paragraphe *b* de l'article 4.1 du règlement, l'information sur la nature des accords relatifs à l'utilisation des courtages devrait indiquer si le conseiller en valeurs ou ses sous-conseillers ont conclu de tels accords et si ces derniers concernent des biens et services fournis directement par un courtier ou par un tiers. Elle devrait également contenir une description des modalités générales selon lesquelles les courtages sont facturés et utilisés pour payer des services d'exécution d'ordres et de recherche en vertu de ces accords.

3) Pour l'application du paragraphe *c* de l'article 4.1 du règlement, l'information sur les types de biens et services devrait comporter une description adéquate des biens et services obtenus (par exemple, des logiciels de négociation algorithmique, des rapports de recherche ou des conseils concernant des opérations). Il n'est pas nécessaire d'associer à chaque courtier ou tiers les types de biens et services obtenus, sauf dans le cas des biens et services fournis par des entités du même groupe. Les entités du même groupe et les types de biens et services qu'elles ont fournis devraient être indiqués séparément. L'information prévue au paragraphe *c* de l'article 4.1 du règlement peut être donnée au niveau de la société ou en fonction du niveau de regroupement ou de ventilation des courtages présenté en vertu du paragraphe *g* de l'article 4.1 du règlement, selon la fiabilité de l'information à un autre niveau que celui de la société.

4) Pour l'application du paragraphe *g* de l'article 4.1 du règlement, la présentation du total des courtages payés par le conseiller en valeurs pendant la période visée devrait tenir compte du niveau de regroupement ou de ventilation de l'information sur les courtages qui est nécessaire pour donner au client suffisamment d'information à propos de l'utilisation des courtages. Par exemple, les conseillers en valeurs qui n'offrent que des comptes en gestion privée peuvent présenter l'information au niveau de la société. Ceux qui s'occupent de plusieurs types de comptes (par exemple des OPC, des comptes gérés par des sous-conseillers et des comptes en gestion privée) peuvent regrouper l'information sur chaque type de compte. Les conseillers qui estiment que cela est justifié peuvent fournir une ventilation plus fine. Par exemple, si les destinataires sont des OPC, il y a peut-être lieu de ventiler l'information par OPC et non pour tous les OPC. Les conseillers qui fournissent une ventilation devraient aussi donner de l'information sur l'ensemble de la société.

5) Sauf indication contraire du paragraphe 2 de l'article 5.2 de la présente instruction générale, pour que l'information fournie initialement en vertu de l'article 4.1 du règlement soit considérée comme adéquate et conforme aux paragraphes *a* à *e* et *g* de cet article, le

conseiller en valeurs devrait fournir à ses clients l'information périodique la plus récente qu'il a fournie à ses clients existants.

6) Le conseiller en valeurs devrait fournir toute information supplémentaire qu'il juge utile pour ses clients. Par exemple, il peut trouver utile de leur présenter une ventilation des montants à fournir en vertu du paragraphe g de l'article 4.1 du règlement entre les services de recherche et les autres biens ou services directement liés à l'exécution des ordres. Il pourrait aussi fournir une ventilation plus fine qui est exigée dans un autre pays.

5.4. Forme de l'information

La partie 4 du règlement ne précise pas la forme que doit prendre l'information. Le conseiller en valeurs peut la déterminer en fonction des besoins de ses clients, mais il devrait fournir l'information avec l'information initiale et périodique relative à la gestion et à la performance du compte ou du portefeuille. En ce qui concerne les comptes et les portefeuilles gérés, l'information initiale peut être donnée dans un supplément de la convention de gestion ou du formulaire d'ouverture de compte, et l'information périodique, dans un supplément de l'état du portefeuille.

Draft Regulation

Securities Act

(R.S.Q. c. V-1.1, s. 331.1, pars. (1), (8), (11), (16) and (34), and s. 331.2)

Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services of Research Services

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, R.S.Q. c. V-1.1, the following Regulation, the texts of which are published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 90 days have elapsed since their publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services of Research Services.*

The *Policy Statement to Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services of Research Services* is also published hereunder.

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing, before the 90-day period for this publication expires on **April 10, 2008**, to the following:

M^e Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax: (514) 864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, ext. 4358
Toll-free: 1 877 525-0337
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

January 11, 2008

Notice of Draft Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services or Research Services and Policy Statement to Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services or Research Services

I. Introduction

The Canadian Securities Administrators (the CSA or we) are publishing the following revised documents for a 90-day comment period:

- Draft Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services or Research Services (Draft Regulation); and
- Draft Policy Statement to Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services or Research Services (Draft Policy).

We seek to adopt the Draft Regulation as a rule in each of British Columbia, Alberta, Manitoba, New Brunswick, Nova Scotia, Ontario and Québec, as a Commission regulation in Saskatchewan and as a policy in each of the other jurisdictions represented by the CSA. The Draft Policy would be adopted as a policy in each of the jurisdictions represented by the CSA.

II. Background

On July 21, 2006, the CSA published the following documents for comment (collectively, the 2006 Documents)¹:

- Notice of Draft Regulation 23 102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services or Research (“Soft Dollar” Arrangements) (2006 Notice);
- Draft Regulation 23 102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services or Research (“Soft Dollar” Arrangements) (2006 Regulation); and
- Draft Policy Statement to Regulation 23 102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services or Research (“Soft Dollar” Arrangements) (2006 Policy).

The CSA invited public comment on all aspects of the 2006 Documents and specifically requested comment on fifteen questions. Forty-three comment letters were received. We have considered the comments received and thank all the commenters for their submissions. A list of those who submitted comments, as well as a summary of comments and our responses to them, are attached to this Notice.

III. Recent Developments

Also in 2006, the U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) issued guidance on client commission arrangements. The transition period for implementation of the SEC’s 2006 interpretive release (SEC Release)² ended early in 2007. The final rules of the Financial Services Authority³ had already taken effect by the time the 2006 Documents were published.

¹ Bulletin de l’Autorité des marchés financiers, Vol. 3, no. 29.

² The SEC Release was issued on July 18, 2006 under Exchange Act Release No. 34-54165. These were effective July 24, 2006 with a six-month transition period to January 24, 2007.

³ The FSA’s final rules were published in July 2005 in Policy Statement 05/9, Bundled Brokerage and Soft Commission Arrangements: Feedback on CP 05/5 and Final Rules. These were effective January 1, 2006 with a six-month transition period.

More recently, statements have been made by various representatives of the SEC that suggest that SEC staff continue to work on recommendations to their Commission that may help to increase transparency and improve oversight in relation to the use of client commissions. We will continue to monitor the developments in the U.S.

IV. Substance and Purpose of the Draft Regulation and Draft Policy

In response to comments received, and after further consideration by the CSA, the 2006 Documents have been materially revised. The purpose of the Draft Regulation and Draft Policy remains the same although their content has changed.

The Draft Regulation continues to provide a specific framework for the use of client brokerage commissions by advisers. It clarifies the broad characteristics of the goods and services that may be acquired by advisers with these commissions and also describes the advisers' disclosure obligations in relation to such use of client brokerage commissions.

The Draft Policy gives additional guidance regarding the types of goods and services that may be obtained by advisers with client brokerage commissions, as well as non-permitted goods and services. It also gives guidance on the disclosure that would be considered acceptable to meet the requirements of the Draft Regulation.

V. Summary of the Draft Regulation and Draft Policy

A. Common Themes from Comments on the 2006 Documents

The common themes that emerged from the comments received on the 2006 Documents were: (1) difficulties could arise regarding the application of the 2006 Regulation to principal transactions in securities where there is no independent pricing mechanism; (2) the requirements should be harmonized to the greatest extent possible with those in the U.K. and U.S., with preference for harmonization with the U.S.; (3) the proposed disclosure requirements would be difficult to meet and may not be useful to many clients; and (4) a transition period should be considered.

As noted above, we have considered the comments and have made substantive changes to the 2006 Documents (reflected in the current Draft Regulation and Draft Policy). These changes are summarized below. Several non-substantive changes have also been made in response to the comments received. These changes and the reasons for them are discussed in the attached summary of comments and responses.

B. Summary of Substantive Changes to the Draft Regulation and Draft Policy

The following summary of the substantive changes to the Draft Regulation and Draft Policy is divided into five parts: (i) application of the Draft Regulation; (ii) the definitions of order execution services and research services; (iii) the framework for client brokerage commission practices; (iv) disclosure of client brokerage commission practices; (v) transition period.

i) Application of the Draft Regulation

We are now proposing a narrower application of the Draft Regulation in response to comments regarding difficulties in meeting the requirements if the Draft Regulation were to apply to all trades in securities. These comments suggested that:

- fees associated with securities traded on a principal basis are imbedded in the price of these securities and cannot be easily measured;
- the lack of pre- and post-trade transparency in the OTC markets makes it difficult to separate the price of a security from the additional services provided; and

- consideration should be given to limiting the application of the Draft Regulation to trades in securities where an independent pricing mechanism exists in order to help harmonize with the scope of the SEC and FSA requirements.

Section 2.1 of the Draft Regulation provides that the application of the Draft Regulation will be limited to any trade in securities for an investment fund, a fully managed account, or any other account or portfolio over which an adviser exercises investment discretion on behalf of third party beneficiaries, where brokerage commissions are charged by the dealer. Additional guidance has been proposed in subsection 2.1(1) of the Draft Policy to clarify that the reference in the Draft Regulation to “client brokerage commissions” includes any commission or similar transaction-based fee charged for a trade where the amount paid for the security is clearly separate and identifiable (e.g., the security is exchange-traded, or there is some other independent pricing mechanism that enables the adviser to accurately and objectively determine the amount of commissions or fees charged).

Subsection 2.1(2) of the Draft Policy has also been added to provide clarification regarding the basis for limiting the application of the Draft Regulation, and to clarify that advisers that obtain goods and services other than order execution in conjunction with trades such as principal trades where a mark-up is charged (e.g., fixed income traded in the OTC markets), will remain subject to their general fiduciary obligations to deal fairly, honestly and in good faith with clients, but will not be able to rely on the Regulation to demonstrate compliance with those obligations.

ii) *The Definitions of Order Execution Services and Research Services*

Generally, commenters indicated that we should harmonize requirements with the U.S. and U.K. in relation to the definitions of order execution services and research services, and the interpretations of those definitions in relation to the eligibility of certain goods and services. Many of these commenters may have overlooked the differences between these two jurisdictions regarding such definitions and eligibility. Those that noted the differences favoured harmonization with the U.S.

In response to the comments received, we have made changes to the definitions and corresponding guidance. The substantive changes relate to the following:

- The temporal standard for order execution services;
- The definition and characteristics of research services; and
- Views on the eligibility of various specific goods and services.

a) *The temporal standard for order execution services*

There were no changes made to the proposed definition of order execution services. The definition remains consistent with that contained in the existing OSC Policy 1.9 and AMF Policy Statement Q-20⁴ (Existing Provisions). However, we have made amendments to clarify the proposed temporal standard for order execution services in light of various comments received, which included suggestions that “order execution services” start from the point at which an order life cycles begins (after the investment decision is made), and would generally include those goods and services that are used to decide how, when or where to place an order or effect a trade.

Comments received in relation to questions asked on the eligibility of specific goods and services also indicated that different interpretations of the starting point for the temporal standard exist. For example, comments received relating to the eligibility of post-trade analytics indicated that some parties considered certain uses to be “order execution

⁴ AMF Policy Statement Q-20 gained the force of a rule in June 2003 through Section 100 of *An Act to amend the Securities Act* (S.Q. 2001, chapter 38).

services” while others considered those same uses to be “research services”. This may have been a result of the temporal standard proposed in the 2006 Documents that started at the point after which an adviser makes an investment or trading decision, but did not provide any further clarification as to delineation.

As a result, section 3.2 of the Draft Policy has been revised and now proposes a temporal standard for order execution services which would generally include goods and services provided or used between the point at which an adviser makes an investment decision (i.e., the decision to buy or sell a security) and the point at which the resulting securities transaction is concluded.

We have also amended the definition of “research services”⁵ in the Draft Regulation by removing reference to “the advisability of effecting securities transactions in securities” and replacing it with language that is intended to help to avoid any future misinterpretation of the proposed temporal standard.

We think that clarifying the starting point for the temporal standard for order execution services would help to ensure consistency in the categorization of goods and services involved in the execution process regardless of the extent to which the adviser relies on the dealer for execution decisions, or contributes to or makes these decisions itself.

While we believe the temporal standard may be different from that included in the SEC Release⁶, we do not believe the difference would cause any issues regarding the eligibility of particular goods or services between jurisdictions. Rather, this should only result in differences in how an eligible good or service has been categorized between the two jurisdictions; for example, a good categorized as research under the SEC’s temporal standard might be categorized as order execution services under the Draft Regulation.

Question 1: What difficulties might be caused by a temporal standard for order execution services that might differ from the standard applied by the SEC, especially in the absence of any detailed disclosure requirements in the U.S.? In the event difficulties might result, do these outweigh any benefit from having a temporal standard that results in consistent classification of goods and services based on use?

b) *The definition and characteristics of research services*

We have made substantive changes to both the definition of research services and the associated guidance as a result of comments received regarding the 2006 Documents. These comments included that the characteristics of research services proposed, combined with the proposed obligation for advisers to ensure that research received adds value to investment or trading decisions, do not allow for eligibility of those goods and services that might not contain the specific proposed characteristics, or may not on their own add value to the investment trading decision, but do add value when used by an adviser as an input to its own analyses and research processes. We also re-examined whether an approach more consistent with that taken in the SEC Release, which places more focus on the use of the goods and services, should be adopted.

As a result, the following substantive changes were made:

- The proposed guidance included in section 3.3 of the Draft Policy was revised to reduce the focus on the characteristics of research.
- The obligation proposed in paragraph 3.1(2)(b) of the 2006 Regulation for the adviser to ensure that research services add value to the investment decision was also removed in conjunction with amendments to place more focus on the use of goods and

⁵ The term “research services” replaces the term “research” used in the 2006 Regulation and 2006 Policy.

⁶ For its temporal standard, the SEC Release states that “brokerage begins when the money manager communicates with the broker-dealer for the purpose of transmitting an order for execution and ends when funds or securities are delivered or credited to the advised account or the account holder’s agent” (SEC Release, pp. 40-41).

services for determining eligibility for payment with client brokerage commissions. (Other reasons also contributed to the removal of this obligation and these are discussed below in the section: The Framework for Client Brokerage Commission Practices.)

c) *Views on the eligibility of certain goods and services*

We considered and re-examined the eligibility, as research services, of goods and services such as raw market data, proxy-voting services, and mass-marketed or publicly-available information or publications, and the eligibility, as order execution services, of order management systems and post-trade analytics. In response to comments, we also considered the eligibility of other goods and services such as seminars, telephone / data communication lines, expert opinions, pre-trade analytics, as well as databases and software.

Commenters provided various compelling reasons for why certain goods and services should be considered eligible, whether as order execution services or research services. These reasons generally included a concern relating to not being harmonized with the views in the SEC Release.

As a result, we have made the following substantive changes:

- The proposed definition of “research services” in the Draft Regulation now includes databases and software to the extent they are designed mainly to support the other services referred to in the proposed definition of “research services”, as is currently included in the definition of “investment decision-making services” in the Existing Provisions.
- The proposed guidance in subsections 3.2(3) and 3.3(2) of the Draft Policy, which provide examples of goods and services that might be considered order execution services and research services, respectively, has been amended.
- The proposed guidance in section 3.5 of the Draft Policy, which provides examples of goods and services that we would consider to be clearly outside the permitted goods and services under the Draft Regulation, has been amended.

The summary of comments and our responses included at Appendix “A” provide more information regarding our views on various specific goods and services, and the reasons for the amendments made or not made to the Draft Policy.

We emphasize that it is not feasible to attempt to include in the Companion Policy a comprehensive list of all possible goods and services that might be considered eligible as order execution services or research services. The examples proposed are intended solely to help an adviser with its assessment of whether a good or service meets the definition of order execution services or research services. Even if certain goods or services were specifically mentioned in a final Companion Policy, the adviser would still have to meet the obligations under Part 3 of the Draft Regulation in order to be able to justify its use of client brokerage commissions as payment for those goods or services.

iii) *The Framework for Client Brokerage Commission Practices*

In response to comments received, we have also made changes to the obligations proposed for advisers that use client brokerage commissions as payment for order execution services or research services. The substantive changes relate to the following:

- The relationship between the use of goods and services and the obligation to ensure such use is for the benefit of the client(s);
- The relationship between benefits received and particular clients;
- The ability to assess value received in relation to value paid; and

- Unsolicited goods and services.

There were no significant comments received relating to a dealer's obligations under the 2006 Regulation that resulted in substantive changes.

a) *The relationship between the use of goods and services and the obligation to ensure such use is for the benefit of the client(s)*

As noted earlier in this notice, we have made amendments to the proposed definition and characteristics of research services in order to place more focus on the use of the goods and services for determining whether payment could be made for these with client brokerage commissions.

In conjunction with these amendments, we reassessed the general framework for the use of client brokerage commissions. Paragraph 3.1(2)(a) of the Draft Regulation continues to require an adviser that uses client brokerage commissions as payment for order execution services or research services to ensure that the services benefit the client(s).

Additional guidance has also been proposed in subsection 4.1(2) of the Draft Policy that indicates that in order to benefit a client, the goods and services obtained should be used in a manner that provides appropriate assistance to the adviser in making investment decisions, or in effecting securities transactions. The guidance also indicates that the adviser should be able to demonstrate how the goods and services paid for with client brokerage commissions are used to provide appropriate assistance.

Further, as a result of changes made to the proposed guidance regarding the characteristics of research services, and because of the refocus of the proposed framework towards the use of the goods and services, we have also removed the obligation proposed in the 2006 Regulation requiring the adviser to ensure that the research received adds value to investment or trading decisions. We believe that the additional proposed guidance relating to the use of goods and services in a manner that provides appropriate assistance should be sufficient.

b) *The relationship between benefits received and particular clients*

In order to clarify that it is not our intention to require advisers to ensure that a direct connection exists between each specific good or service received and particular clients, we have made amendments to the proposed guidance.

Subsection 4.1(3) has been added to the Draft Policy to acknowledge that a specific order execution service or research service may benefit more than one client, and may not always directly benefit each particular client whose brokerage commissions were used as payment for the particular service. The proposed guidance also indicates that advisers should have adequate policies and procedures in place to ensure that all clients whose brokerage commissions were used as payment for these goods and services have received fair and reasonable benefit from such usage.

c) *The ability to assess value received in relation to value paid*

We considered those comments that suggested it might be difficult to ensure that the amount of client brokerage commissions paid is reasonable in relation to the value of goods and services received when there is a lack of cost information provided by dealers that bundle goods and services with order execution. We also considered those suggestions of adopting the SEC approach by instead requiring that a good faith determination be made of the reasonableness of the amounts paid.

We have therefore amended subsection 3.1(2) of the Draft Regulation to now propose that the adviser must ensure that a good faith determination has been made that the

amount of client brokerage commissions paid is reasonable in relation to the value of the order execution services or research services received. Additional guidance has been proposed in subsection 4.1(4) of the Draft Policy regarding how the adviser might make this determination, including that the determination can be made either with respect to a particular transaction or the adviser's overall responsibilities for client accounts.

d) *Unsolicited goods and services*

From the comments received, we note that a level of uncertainty exists regarding the treatment under the Draft Regulation of unsolicited goods and services, and of access to goods and services provided by dealers, when the goods and services provided or offered are either not eligible under the Draft Regulation or not used by the adviser. We also note concerns associated with the lack of control over what goods and services a dealer might send or provide access to in return for client brokerage commissions.

To address these concerns, we have proposed guidance in subsection 4.1(4) of the Draft Policy to clarify that the relevant measure for any good faith determination under paragraph 3.1(2)(b) of the Draft Regulation is the reasonableness of the client brokerage commissions paid in relation to the goods and services received and used by the adviser. This means an adviser that, by virtue of paying client brokerage commissions, is provided with access to goods and services, or receives goods or services on an unsolicited basis and does not use such goods and services, will not be considered to be in violation of this obligation if it does not include these in its assessment of value received in relation to commissions paid. The proposed guidance also indicates that if an adviser uses the goods or services, or considers their availability a factor when selecting dealers, the adviser should include these in its assessment.

We think this approach could also be extended to the situation when an adviser is making allocations with respect to a mixed-use good or service. We would not expect an adviser to allocate cost to, and pay with its own funds for, an ineligible portion of a good or service received on an unsolicited basis that was not used. However, the adviser would still have the obligation to make a good faith determination that the amount of client brokerage commissions paid was reasonable in relation to the value of the eligible portion of that good or service received.

iv) *Disclosure of Client Brokerage Commission Practices*

Numerous comments were received in relation to the disclosure proposed in the 2006 Regulation. There were a number of arguments received for why the detailed proposed disclosure would be overly onerous to produce, and why it might be of questionable use to clients. However, we maintain the view that additional disclosure relating to the use of client brokerage commissions is necessary in order to increase the transparency to clients regarding such use, to help clients understand the services they are receiving, and to ensure appropriate rigour in the processes of all advisers.

To respond to the comments, though, we have made changes to the proposed disclosure requirements that we think provide an appropriate balance between the need for transparency and accountability, the associated burden and costs that might be imposed on advisers, and the aim for consistency with disclosure in the U.S. The substantive changes relate to the following:

- Clarification of the meaning of "client" for purposes of disclosure;
- The scope of the proposed narrative disclosure;
- The scope of the proposed quantitative disclosure; and
- Additional details to be maintained and made available upon request.

We do not believe any changes are necessary in relation to the form or frequency of disclosure.

a) *Clarification of the meaning of “client” for purposes of disclosure*

As a result of the uncertainty evident from the comments regarding the meaning of “client” for purposes of disclosure, we have proposed guidance in section 5.1 of the Draft Policy to clarify that the recipient of the disclosure should typically be the party with whom the contractual arrangement to provide advisory services exists. For example, for an adviser to an investment fund, the client would typically be considered the fund, unless the adviser is also the trustee and/or the manager of the fund, or is an affiliate of the trustee and/or manager of the fund, in which case the adviser should consider whether its relationship with the fund presents a conflict of interest matter under Regulation 81-107 respecting Independent Review Committee for Investment Funds that requires review by the Independent Review Committee established in accordance with that regulation, and whether it would be more appropriate for the disclosure to be made instead to the Independent Review Committee.

b) *The scope of the proposed narrative disclosure*

We have revised the proposed disclosure requirements to increase the scope of the narrative disclosure to be provided so that clients will be better able to understand how their brokerage commissions are used by advisers as payment for goods and services other than order execution.

In formulating the new proposed narrative disclosure requirements we considered the suggestions received from commenters, and re-examined the current narrative disclosure included in Part II of the SEC’s Form ADV and in the Investment Management Association’s Pension Fund Disclosure Code.

The narrative disclosure requirements proposed in paragraphs 4.1(a) through (e) of the Draft Regulation would essentially maintain requirements proposed in the 2006 Regulation for disclosure of the nature of the arrangements entered into relating to the use of client brokerage commissions as payment for order execution services or research services, as well as disclosure of the names of dealers and third parties that provided goods and services other than order execution, and the types of goods and services provided. However, we have also proposed that each dealer or third party named through this disclosure that is an affiliated entity should be separately identified, along with separate disclosure of the types of goods and services provided.

Additional narrative disclosure requirements that we have proposed include a description of the process for, and factors considered in, selecting dealers to effect securities transactions; the procedures for ensuring that, over time, clients receive reasonable benefit from the usage of the brokerage commissions charged to them; and the methods by which the determination of the overall reasonableness of client brokerage commissions paid in relation to order execution services and research services received is made.

Additional proposed guidance to help the adviser understand the expectations with respect to the proposed narrative disclosure requirements is included in subsections 5.3(2) and (3) of the Draft Policy.

c) *The scope of the proposed quantitative disclosure*

We have also revised the proposed disclosure requirements by decreasing the scope of the quantitative disclosure that was proposed in the 2006 Regulation. As an initial step in increasing accountability and transparency through quantitative disclosure, we have proposed in paragraph 4.1(f) of the Draft Regulation to reduce the client-level quantitative disclosure requirements to disclosure of the total client brokerage commissions paid by the client during the period. In addition, in paragraph 4.1(g) of the Draft Regulation we have

proposed requiring disclosure on an aggregated basis of the total client brokerage commissions paid during the period, along with a reasonable estimate of the portion of those aggregated commissions that represents the amounts paid, or accumulated to pay for, goods and services other than order execution. Guidance has also been proposed in subsection 5.3(4) of the Draft Policy in relation to the level of aggregation of client brokerage commissions for these disclosure purposes. The proposed guidance allows advisers flexibility to determine the appropriate level of aggregation based on their business structure and client needs.

We believe the quantitative disclosure proposed is consistent with that currently required to be made by investment funds to clients under NI 81-106, except that the proposed disclosure requires the adviser to make a reasonable estimate of the amounts paid or accumulated to pay for goods and services other than order execution, as opposed to requiring disclosure of these amounts to the extent ascertainable.⁷

We are also of the view that the scope of the quantitative disclosure requirements currently being proposed should not create any unreasonable burden on advisers, or that any apparent lack of harmonization between the quantitative disclosure requirements in the Draft Regulation and those currently required in the U.S. and U.K. will cause any significant issues. Regardless, we will continue to monitor the developments in the U.S., including whether amendments to their disclosure regime are proposed, and are prepared to revisit the approach we have taken at that time.

Question 2: What difficulties might be encountered by requiring the estimate of the aggregated commissions to be split between order execution and goods and services other than order execution? What difficulties might be encountered if instead the requirement was for the aggregate commissions to be split between research services and order execution services?

Question 3: As order execution services and research services are increasingly offered in a cross-border environment, should the Draft Regulation allow an adviser the flexibility to follow the disclosure requirements of another regulatory jurisdiction in place of the proposed disclosure requirements, so long as the adviser can demonstrate that the requirements in that other jurisdiction are, at a minimum, similar to the requirements in the Draft Regulation? If so, should this flexibility be solely limited to quantitative disclosure given that the issues associated with differences in quantitative disclosure requirements between regulatory jurisdictions are likely greater than the problems associated with differences in narrative disclosure requirements? In addition, should there be limitations on which regulatory jurisdictions an adviser may look to for purposes of identifying suitable alternative disclosure requirements and, if so, which jurisdictions should be considered eligible and why?

d) *Additional details to be maintained and made available upon request*

We have removed the requirement proposed in subsection 4.1(2) of the 2006 Regulation that would have required the adviser to maintain specifics about each good or service received in the event that a client were to make a request for such information. We are of the view that disclosure of the provider names and types of goods and services currently proposed under paragraph 4.1(c) of the Draft Regulation should generally provide clients with sufficient detail relating to the specific goods and services paid for with client brokerage commissions.

Despite removal of this explicit requirement, advisers are reminded of the general requirement to maintain adequate books and records in order to be able to demonstrate compliance with the Draft Regulation.

v) *Transition Period*

⁷ Consideration will be given to the need for harmonization between the disclosure requirements in the Draft Regulation and those in the regulations governing disclosure by investment funds.

In response to commenter concerns regarding the need to include a transition period, in particular those concerns relating to the need for time to meet the disclosure requirements proposed in the 2006 Regulation, we have proposed an effective date for the Draft Regulation of six months from its approval date. This is included in section 6.1 to the Draft Regulation.

We believe that the amendments made to Draft Regulation since those proposed in the 2006 Regulation, including the removal of some of the more onerous reporting requirements, should address many of the commenter concerns, and therefore a longer transition period should not be needed.

Question 4: Should a separate and longer transition period be applied to the disclosure requirements to allow time for implementation and consideration of any future developments in the U.S.? If so, how long should this separate transition period be?

VI. Specific Requests for Comments

In summary, we specifically request comment on the following issues:

Question 1:

What difficulties might be caused by a temporal standard for order execution services that might differ from the standard applied by the SEC, especially in the absence of any detailed disclosure requirements in the U.S.? In the event difficulties might result, do these outweigh any benefit from having a temporal standard that results in consistent classification of goods and services based on use?

Question 2:

What difficulties might be encountered by requiring the estimate of the aggregated commissions to be split between order execution and goods and services other than order execution? What difficulties might be encountered if instead the requirement was for the aggregate commissions to be split between research services and order execution services?

Question 3:

As order execution services and research services are increasingly offered in a cross-border environment, should the Draft Regulation allow an adviser the flexibility to follow the disclosure requirements of another regulatory jurisdiction in place of the proposed disclosure requirements, so long as the adviser can demonstrate that the requirements in that other jurisdiction are, at a minimum, similar to the requirements in the Draft Regulation? If so, should this flexibility be solely limited to quantitative disclosure given that the issues associated with differences in quantitative disclosure requirements between regulatory jurisdictions are likely greater than the problems associated with differences in narrative disclosure requirements? In addition, should there be limitations on which regulatory jurisdictions an adviser may look to for purposes of identifying suitable alternative disclosure requirements and, if so, which jurisdictions should be considered eligible and why?

Question 4:

Should a separate and longer transition period be applied to the disclosure requirements to allow time for implementation and consideration of any future developments in the U.S.? If so, how long should this separate transition period be?

VII. Authority for the Draft Regulation

In those jurisdictions in which the Draft Regulation is to be adopted as a rule or regulation, the securities legislation in each of those jurisdictions provides the securities

regulatory authority with rule-making or regulation-making authority in respect of the subject matter of the Draft Regulation.

VIII. Related Regulations

The Draft Regulation and Draft Policy are related to the Existing Provisions. The AMF and OSC intend to revoke the Existing Provisions and to replace them with the Draft Regulation and the Draft Policy, if and when adopted. The revocation of the Existing Provisions is not intended to take effect until the effective date of the Draft Regulation.

IX. Alternatives and Anticipated Costs and Benefits

Most of the alternatives considered, and the anticipated costs and benefits of implementing the Draft Regulation, are discussed in the cost-benefit analysis entitled Cost-Benefit Analysis: Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services and Research. An updated cost-benefit analysis is being published in the OSC Bulletin.

An additional alternative was proposed by the British Columbia Securities Commission (BCSC) with the 2006 Notice. The BCSC suggested that the existing duty for advisers to act fairly, honestly and in good faith, together with guidance and the use of other regulatory tools including compliance reviews and education, would be an appropriate way to regulate client brokerage commission arrangements. Although the BCSC is participating in this republication, the BCSC Board has not yet decided whether the BCSC will adopt the Draft Regulation. The BCSC looks forward to reviewing further comments in response to the Draft Regulation.

X. Unpublished Materials

In developing the Draft Regulation, we have not relied on any significant unpublished study, report, or other material.

XI. Comments and Questions

Interested parties are invited to make written submissions with respect to the Draft Regulation, Draft Policy, and the specific questions set out in this notice. Please submit your comments in writing before April 10, 2008.

Submissions should be sent to all securities regulatory authorities listed below, in duplicate, as indicated below:

British Columbia Securities Commission
 Alberta Securities Commission
 Saskatchewan Securities Commission
 Manitoba Securities Commission
 Ontario Securities Commission
 New Brunswick Securities Commission
 Securities Office, Prince Edward Island
 Nova Scotia Securities Commission
 Securities Commission of Newfoundland and Labrador
 Registrar of Securities, Northwest Territories
 Registrar of Securities, Nunavut
 Registrar of Securities, Yukon Territory

Deliver your comments only to the addresses that follow. Your comments will be forwarded to the remaining CSA member jurisdictions.

M^c Anne-Marie Beaudoin
 Corporate Secretary
 Autorité des marchés financiers

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax : 514-864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

John Stevenson, Secretary
Ontario Securities Commission
20 Queen Street West
Suite 1903, Box 55
Toronto, Ontario M5H 3S8
e-mail: jstevenson@osc.gov.on.ca

A diskette containing the submissions should also be submitted. As securities legislation in certain provinces requires a summary of written comments received during the comment period be published, confidentiality of submissions cannot be maintained.

Questions may be referred to:

Susan Greenglass
Ontario Securities Commission
416-593-8140

Jonathan Sylvestre
Ontario Securities Commission
416-593-2378

Tony Wong
British Columbia Securities Commission
604-899-6764

Ashlyn D'Aoust
Alberta Securities Commission
403-355-4347

Doug Brown
Manitoba Securities Commission
204-945-605

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 x 4358

January 11, 2008

Draft Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services or Research (“soft dollar” arrangements) and Policy Statement to Regulation 23-102

Summary of Comments and Responses

I. Response to Questions

Question 1: Should the application of the Draft Regulation be restricted to transactions where there is an independent pricing mechanism (e.g., exchange-traded securities) or should it extend to principal trading in OTC markets? If it should be extended, how would the dollar amount for services in addition to order execution be calculated?

The majority of commenters were of the view that the Draft Regulation should be restricted to transactions where there is an independent pricing mechanism (exchange-traded securities). The reasons given were as follows:

- the fees associated with securities traded on a principal basis (such as fixed income securities) are imbedded in the price of these securities, cannot be easily measured, and the increased costs associated with the enhanced record-keeping needed to separate execution-only and research costs would not be justified given the lack of precision in the data;
- the lack of pre- and post-trade transparency in the OTC markets makes it difficult to separate the price of a security from the additional services provided;
- it is difficult or impossible to break out the commissions from the total transaction costs for securities traded on a principal basis;
- as long as commissions are not explicitly delineated by dealers, advisers will have to make their own estimates that will likely differ and lead to inconsistent disclosure;
- it is important to remain as consistent as possible with the FSA (whose requirements apply only to equities and related instruments) and the SEC (whose requirements apply to commissions on agency transactions and fees on certain riskless principal transactions that are reported under NASD trade reporting rules);
- it would be especially difficult to break down commissions for foreign fixed income securities because dealers in those countries are not be subject to the same requirements; and
- for securities traded on a principal basis there is limited scope for research and other services besides pure execution, so there is little value in “unbundling” the cost of execution in that case.

A few commenters, however, thought that transactions done on a principal basis should also be included in the scope of the Draft Regulation, for the following reasons:

- soft dollar information should not be hidden from investors because of the type of product, transaction or market;
- there are proprietary broker-based fixed income research services paid for via the commissions implicit in bond spreads, and the calculation of the dollar amount is straightforward: that is, dealers place specific prices on each research service, and after the execution of the trade has been agreed to, an extra amount is added and identified as a research service payment;
- if principal transactions are excluded from the Draft Regulation, unscrupulous advisers with both fixed income and equity mandates may shift non-eligible expenses defined by the regulation from equity soft dollars towards soft dollars related to principal transactions; and
- it is unfair to closely monitor commission expenditures in public markets and not OTC markets; at the very least, participants in OTC markets should begin to disclose the amount and type of goods and services procured through the dealers.

However, there was acknowledgement of the difficulty in determining the dollar amount for bundled services received in conjunction with principal trades. Some commenters

suggested that, if a decision is made to expand the applicability of the Draft Regulation beyond transactions where there is an independent pricing mechanism, it should apply to any transaction where a transaction-based fee can be determined or reasonably estimated.

Response:

We agree that the lack of transparency regarding fees imbedded in the price of trades conducted on a principal basis in the OTC markets makes measurement of those fees difficult. The application of the Draft Regulation is limited to certain trades in securities where brokerage commissions are charged. We have amended the guidance in the Draft Policy to clarify that the reference to “client brokerage commissions” includes any commission or similar transaction-based fee charged for a trade where the amount paid for the security is clearly separate and identifiable (e.g., the security is exchange-traded, or there is some other independent pricing mechanism that enables the adviser to accurately and objectively determine the amount of commissions or fees charged).

The Draft Policy also clarifies that advisers that receive goods and services other than order execution in conjunction with trades such as principal trades where a mark-up is charged (e.g., fixed income traded in the OTC markets), will remain subject to their general fiduciary obligations to deal fairly, honestly and in good faith with clients, but will not be able to rely on the Draft Regulation to demonstrate compliance with those obligations. An adviser could likely apply many of the principles outlined in the Draft Regulation and Draft Policy in these situations to assess whether its general fiduciary obligations have been met, but this assessment may be more difficult and less supportable when information is not readily available to assist with a determination of value received for value paid (e.g., the security is not exchange-traded, or there is no other independent pricing mechanism to help identify the amount paid for the security versus the amount paid for execution plus any other services).

Question 2: What circumstances, if any, make it difficult for an adviser to determine that the amount of commissions paid is reasonable in relation to the value of goods and services received?

The majority of respondents thought that the main difficulty in assessing the reasonableness of the commissions paid relative to the value of goods and services received for transactions involving execution and research was the lack of information provided by dealers on the cost components of bundled services. Some noted that, unless dealers are required to unbundle execution charges from charges for proprietary research, any attempt by advisers to determine the costs of execution and research, and whether they are reasonable in relation to the value of goods and services rendered, is merely an estimate.

One commenter, however, anticipates that the 2006 Regulation would cause “execution-only” trades to become more commonplace; in which case, industry norms would evolve as to what represents a competitive “execution-only” commission, and there will be far greater clarity as to the price being paid for goods and services relative to their value. Another commenter supported the view that “execution-only” trades may become more commonplace as total research costs come under more scrutiny, and limits are placed on the total spent for research.

Other reasons supporting the difficulty in assessing the reasonableness of value received for commissions paid included:

- while theoretical pure execution costs may be determined for a particular trade, the value of research is dependent upon the specific nature of the services provided and the circumstances under which it is provided;
- it would be difficult to determine reasonableness for an adviser that is small or just starting up, and/or if an adviser tends to execute transactions with only one dealer;
- there is a continuum of service levels ranging from low service direct market access to low to medium service algorithmic trading, to high-service execution involving liquidity search, monitoring and reporting the status of an order, feedback,

execution advice and the provision of capital, all of which require different commission rates;

- in almost all cases, research received by an adviser is used for the benefit of more than one client, and a specific allocation of the benefits of research to one client would be nearly impossible;
- dealers often send advisers unsolicited research that is not used by the adviser; receipt of such research should not imply that the adviser is using commissions to pay for it; and
- advisers consider the reasonableness of commissions paid to dealers over time, and in context of the overall business relationship, not on the basis of individual trades.

In conjunction with the comments regarding the difficulties in determining whether commissions paid are reasonable in relation to the goods and services received, some commenters suggested that an approach consistent with that of the SEC, as described in their July 2006 Release should be taken: i.e. advisers should be required to make a good faith determination that commissions paid are reasonable in relation to the value of the research or brokerage services received, either in terms of the particular transaction or the manager's overall responsibilities for discretionary accounts.

Three commenters suggested that use of a robust independent commission management system would help monetize the value of bundled research or execution services paid for with commissions. They noted that new software solutions for evaluating soft dollar arrangements would help buy-side firms quantify the services received from dealers without additional administrative burden.

Response:

We understand the concerns relating to the difficulties in determining if commissions are reasonable in relation to the order execution services and research services received, particularly in relation to bundled services. We still think it is important for an adviser to make a determination of whether the value of the goods and services received is reasonable in relation to clients' commissions paid to help ensure that clients are receiving adequate value.

We have made changes to the Draft Regulation to require the determination to be made in good faith, and to the Draft Policy to clarify that such a determination could be made in terms of either a particular transaction or the adviser's overall responsibilities for client accounts.

Question 3: What are the current uses of order management systems? Do they offer functions that could be considered to be order execution services? If so, please describe these functions and explain why they should, or should not, be considered "order execution services"?

Some respondents indicated that order management systems (OMSs) and order execution/execution management systems have become so intertwined that it is difficult to separate the order management system from the execution process.

Various respondents provided examples of the current uses of order management and order execution / execution management systems. In general, commenters indicated that these systems track the progress of an order from its initiation to completion. More specific examples included:

- modeling trades / execution strategies and portfolios;
- order entry, routing and messaging;
- collection of orders for multiple point entry;
- bulking of smaller orders;
- order and trade allocation;
- direct contact from the advisers to the trading desk;
- algorithmic trading functions and direct market access;

- analytic tools to assist in the investment decision-making process, including pre- and post-trade analytics;
- facilitating the expediency of the execution process;
- analyzing portfolio strategies;
- evaluating execution quality;
- post-trade matching;
- routing of settlement instructions;
- report generation;
- security-master information;
- compliance;
- portfolio administration; and
- record keeping.

The majority of commenters generally agreed that OMSs contain portions that are used to assist in the order execution process that should be considered order execution services, such as:

- modeling trades and execution strategies;
- order routing and messaging;
- direct market access and algorithmic trading functions; and
- settlement functions such as post-trade matching, and the routing of settlement instructions to custodian banks and clearing agents.

Others added that portions of OMSs could be considered research to the extent they assist in the investment decision making process. Examples included:

- market data integration tools;
- analytic tools; and
- portfolio and strategic modeling tools.

One commenter suggested that features such as managing trade allocations, monitoring portfolio risk, or certain compliance features should qualify for soft dollar reimbursement, but should be judged on their individual characteristics as to whether they are execution or research oriented.

Many of the commenters also indicated that there are portions of OMSs that are used for administrative purposes which should not be eligible, such as compliance, accounting and recordkeeping functions.

A few commenters were of the view that OMSs should not qualify as order execution services. The reasons were:

- since the main trading function of an OMS is routing orders to venues, platforms and sell-side participants which provide order execution, the functionality that improves the quality of order execution typically resides outside of the OMS and the primary benefits of OMSs accrue to the investment manager and not the asset owners;
- tools of the trade such as the basic hardware, software, reports, communication links and other resources needed to competitively and compliantly run a contemporary mutual fund should not be considered order execution services and the costs should be paid for through the management fee;
- order management services provide a strategic advantage to firms that use them, and should therefore not be paid using client brokerage commissions.

Response:

We agree with commenters that order and execution management systems can include functions that could be considered either order execution services or research services. For example, to the extent that they provide analytic and modeling tools used in the research process, or are used to assist in arranging or effecting a securities transaction, these portions may be eligible providing the adviser meets its obligations under Part 3 of the Draft Regulation.

We also think that it would be difficult to argue that the portions of these systems used for administrative functions such as compliance, accounting and recordkeeping would sufficiently benefit the client by providing appropriate assistance in making investment decisions, or in effecting securities transactions, to justify their payment with client brokerage commissions. As a result, we think these systems would generally be considered mixed-use in nature.

Question 4: Should post-trade analytics be considered order execution services? If so, why?

The majority of commenters thought post-trade analytics should be considered order execution services for the following reasons:

- assessment of past trading is a key part of the process of achieving best execution;
- they aid an adviser in making future decisions about how trades should be allocated among the brokers who provide execution services and the method of execution that is most appropriate (e.g. trader-managed; agency/principal blocks; algorithms; direct market access, etc.);
- they can influence how, when and where an adviser decides to trade;
- post-trade analytics are a key part of how an adviser reviews the order execution process and improves it – through analysis of past trades to uncover problems in, or validate, a trading strategy, execution method or venue, dealer capabilities, etc; and
- they are all part of a continuous process, and a key part of analyzing the indirect or slippage costs within the trading process.

A number of respondents believed that post-trade analytics should be considered research. The reasons were:

- they are received and considered by the adviser before making further trading decisions, even if they are received after certain trades have been concluded;
- they include information about how well a broker conducted a particular transaction or series of transactions for an investment manager, as well as advice on liquidity and market-related timing, negotiation of the terms of a trade and other aspects of order handling;
- they assist advisers in assessing trading effectiveness;
- they assist in achieving best execution for clients; and
- they feed into an adviser's trading decisions and help promote competition between execution platforms.

One commenter noted that post-trade analytics are more properly characterized as research than order execution services, and that even though post-trade analytics are received after certain trades have been concluded, they should be considered research to the extent they help determine a subsequent investment or trading decision.

A number of commenters noted that post-trade analytics should be mixed-use products because they contain components that do not assist in making subsequent decisions, and are not received during either of the temporal standards contemplated for research or order execution services. For example, some of these commenters noted that post-trade analytics should not be eligible for payment with client commissions when used to evaluate portfolio performance for marketing purposes, recordkeeping, administrative and compliance purposes.

Response:

Many of the reasons given by commenters for why post-trade analytics might be considered order execution services are the same as those given in support of their eligibility as research services. This appears to be a result of differing interpretations of the temporal standard for order execution services. We have made amendments to the definition of research services in the Draft Regulation and to the guidance in the Draft Policy that should serve to clarify that the temporal standard for order execution services starts after the adviser has made its investment decision (i.e., the decision to buy or sell a security).

The amendments made would therefore allow for consideration of post-trade analytics as order execution services to the extent they are used to determine a subsequent decision of how, when or where to place an order or effect a trade. These amendments relating to the temporal standard are discussed in more detail later in Section II of this response to comments.

As suggested by the guidance provided in the Draft Policy, we also think that to the extent that post-trade analytics are used for administrative or compliance purpose, it would be difficult for an adviser to argue that these uses provide appropriate assistance, and to therefore justify paying for these portions with client brokerage commissions. As a result, we think post-trade analytics would generally be considered mixed-use in nature.

Question 5: What difficulties, if any, would Canadian market participants face in the event of differential treatment of goods and services such as market data in Canada versus the U.S. or the U.K.?

The overwhelming majority of commenters thought that the Canadian approach should be harmonized with the U.S. and U.K. approaches. The following reasons were given:

- adopting conflicting regulatory requirements would put Canada at a severe competitive disadvantage and encourage regulatory arbitrage;
- while a foreign adviser will be able to use commissions to pay for certain services, the Canadian adviser will have to absorb those costs as fixed-costs or by charging an increased fee; this may result in loss of business for Canadian advisers and any long term-decline in profitability will encourage Canadian advisers to move to other jurisdictions where the regulatory regime does not impair their ability to compete;
- if raw data feeds are excluded for Canadian advisers and not U.S. advisers, quantitative money managers in Canada would suffer a disadvantage compared to their U.S. counterparts because their data would cost more; they will have to charge higher investment management fees to international and U.S. clients than their U.S. peers, which will result in the loss of non-Canadian clients;
- if an inconsistent approach is taken, firms with offices in multiple jurisdictions would have to choose between adopting the strictest standards for all offices or suffering the inconvenience and costs of having different processes applicable to different clients' commission dollars, depending on the jurisdiction;
- differential treatment will result in additional costs for advisers in Canada who use sub-advisers in the U.S. or the U.K., as the sub-advisers will be forced to pay for the development of systems required to track the information required by Canadian regulators; and
- as Canadian mutual funds increase their holdings in foreign securities, now that the foreign content restrictions on RRSPs have been lifted, they increase their reliance on non-Canadian sub-advisers; inconsistent rules would make it difficult or nearly impossible for foreign firms to comply with Canadian rules, and foreign advisers may decide that dealing with Canadian advisers is more trouble than it is worth, effectively reducing Canadian access to necessary international expertise when it is needed most.

A number of commenters acknowledged that differences exist between the U.S. and the U.K. regulation, and noted that it is more important to harmonize the Canadian requirements regarding soft dollars with the U.S., for the following reasons:

- Canadian market participants are more familiar with U.S. standards;
- the SEC approach of focusing on how a given good or service is being used by the adviser is a preferable basis for determining eligibility for payment with soft dollars, rather than the detailed and complex categorization underlying U.K. rules;
- U.S. advisers are Canadian advisers' true competition for institutional investment management;
- U.S. domiciled advisers that work on behalf of Canadian funds and institutional clients would have a significant advantage under the Draft Regulation as they would be able to pay for additional items (e.g. raw data feeds) with commission dollars (Canadian advisers would have to pay for these services from their operating

budget, leading to lower management fees for U.S. advisers and a flight of capital away from Canadian advisers); and

- Canadian market participants that engage in cross-border business will likely try to ensure that their practices comply with SEC requirements.

Response:

We think that those commenters that suggested we harmonize our requirements with the requirements and guidance of both the U.S. and U.K. may have overlooked the differences between the requirements and guidance items in these two jurisdictions which precludes harmonizing with both. These differences were highlighted in our notice that accompanied the 2006 Regulation.

We agree that harmonization with other jurisdictions is appropriate to the extent it is justifiable in our view to do so and are aware of the importance of harmonizing with the requirements and guidance in the U.S. We have taken all the comments into consideration and have made amendments to the Draft Regulation to harmonize requirements with those in the U.S. to the extent it is justifiable to do so.

Question 6: Should raw market data be considered research under the Draft Regulation? If so, what characteristics and uses of raw market data would support this conclusion?

The majority of the commenters were of the opinion that raw market data should be considered research. Reasons given included that:

- raw market data is used to evaluate research generated by others;
- raw market data is a valuable input to advisers that perform their own research, whether on a general basis, or if used in quantitative models and for back-testing of those models;
- quantitative managers and advisers that perform their own research would be put at a competitive disadvantage if they cannot pay for raw market data to use as an input for their own research, compared to advisers that use commission dollars to purchase others' research based on the same market data; and
- allowing raw market data to be considered research would be consistent with the position taken by the SEC, and would ensure a level playing field between U.S. and Canadian managers.

In addition, some commenters stated that the proposed definition and guidance regarding research are inadequate as research does not need to contain original thought, and that data does not need to be analyzed or manipulated to express an opinion, as data can be used by advisers in forming their own opinions and therefore add value to the investment decision making process.

A couple of commenters suggested that although raw market data does not, in and of itself, add value to an investment or trading decision, if it is used as an input to analytics, or with tools for research purposes, it should be considered research. One of these commenters stated that it is incongruous to allow quantitative analytical software as research, but to not allow raw market data which is an input to that software, and added that reasoning should not be separated from the supporting data on which it was based.

Some commenters also argued that raw data has great value, otherwise Bloomberg, Reuters and their competitors would not spend a great deal of money collecting it and selling it to arms-length parties if advisers could do so themselves at a lower cost. Two other commenters added that efforts expended in sorting, ordering and presenting the data in a usable format manifests the thought, knowledge and expression of reasoning necessary to elevate raw data to the status of research. One commenter suggested that while simple quotes and volume information should not be allowed because they are cheap and readily available, some market data that is more difficult and expensive to obtain such as historical depth of market data used in the development of trading algorithms should be classified as research.

Some commenters raised a concern that if raw market data were not permitted as research, advisers would be encouraged to purchase raw data that has been slightly manipulated in order to be able to continue to pay for the underlying raw data with commission dollars. A couple of these commenters noted that the interjection of an intermediary in these circumstances would also likely result in higher costs for the raw data.

However, there were some commenters that did not believe that raw market data should be considered research if it is not analyzed or manipulated. A couple of commenters also indicated that there is generally no value added from raw market data but that, if the data is used to support modeling applications that provide analyses used to support investment decisions, it should be permitted as there is a clear benefit.

Most of the commenters also agreed that raw market data should fall within the definition of order execution services to the extent it assists in the execution of orders.

Response:

We agree that there are situations where raw market data is used by advisers as an input to their own research efforts, and that such uses could add value to the investment decision-making process. We also agree that to view raw market data as not eligible as research services could put these advisers at a competitive disadvantage relative to those advisers that use commissions to pay for others' research based on the same market data. As a result, we have amended the examples of eligible research services in the Draft Policy to include market data from feeds or databases that has been or will be analyzed or manipulated by the adviser to arrive at meaningful conclusions – this would include raw market data.

In making this amendment to the Draft Policy, we also recognize that the definition of research services, and the guidance provided in relation to the characteristics of such services, would not accommodate the inclusion of raw market data and other potentially valuable inputs to the research process. We acknowledge that goods and services do not necessarily need to contain original thought, or need to be analyzed or manipulated prior to receipt, in order to be used for the benefit of clients by assisting in the investment decision-making process. We have made amendments to the definition of research services in the Draft Regulation, as well as to the guidance on research services provided under section 3.3 of the Draft Policy to reflect these views.

We have not changed our previous position that raw market data may also be eligible as order execution services.

Question 7: Do advisers currently use client brokerage commissions to pay for proxy-voting services? If so, what characteristics or functions of proxy-voting services could be considered research? Is further guidance needed in this area?

Four commenters indicated that they use, or are aware of the use of, client commissions to pay for proxy services, while five indicated that they do not use, or are unaware of the use of, client commissions to pay for proxy services.

Most of the commenters that addressed this question believed that proxy services could be considered research to the extent used to support investment decision-making. Examples of the characteristics and uses of proxy services that support this position included:

- proxy voting services assist advisers in assessing the impact of mergers and acquisitions, proxy contests, takeovers, and other proxy proposals on shareholder value;
- they provide analysis of matters to be voted on, along with a recommendation on how to vote proxies;
- they provide research on an investee company's standards of corporate governance or research that assists in monitoring trends in corporate governance; and

- they assess the quality of the issuer's management team or provide analyses, reports or information about the issuer.

Some of these commenters also added that although proxy services should be considered research, there are functions provided by these services that may not be considered research, such as the administrative functions of receiving, voting and returning ballots. These commenters therefore viewed proxy services as mixed-use.

Three of the commenters did not believe that proxy services should be considered research at all. Arguments included that:

- proxy services have administrative and non-research uses that should not be paid for with client brokerage commissions;
- there is no value-added component for proxy services; and
- inclusion of proxy services as research could stimulate undue, costly trading.

One of the commenters suggested that further guidance should be provided on whether components of proxy services that are used to decide how to vote proxy ballots are analogous to traditional "maintenance research" and eligible for payment with client commissions. Two commenters did not feel any additional guidance was necessary.

Response:

We agree that proxy services include products and services that could be considered research services; for example, if they provide information on corporate events such as mergers and acquisitions or constitute an analysis on corporate governance. We also agree that proxy services include functions that would not be considered research services, such as the administrative functions of receiving, voting and returning ballots.

Advisers that have determined that certain proxy services meet the definition of research services should also ensure that the services are used to benefit clients by providing appropriate assistance in making investment decisions for clients. For example, it may be difficult to support the claim that using research services provided by proxy service providers to assist with the administrative function of voting proxies (including if used to assist with decisions on how to vote proxy ballots) on behalf of clients provides appropriate assistance in making investment decisions.

As a result, we think proxy services could be viewed as mixed-use goods and services depending on both content and use. We do not believe any additional guidance is necessary at this time.

Question 8: To what extent do advisers currently use client brokerage commissions as partial payment for mixed-use goods and services? When mixed-use goods and services are received, what circumstances, if any, make it difficult for an adviser to make reasonable allocations between the portion of mixed-use goods and services that are permissible and non-permissible (for example, for post-trade analytics, order management systems, or proxy voting services)?

Eight of the commenters, accounting for approximately half of the respondents, indicated that they use, or are aware of the use by their constituents of client brokerage commissions as partial payment for mixed-use goods and services. Some of the more common types of such goods and services included:

- data services such as Bloomberg and Reuters;
- proxy services;
- order management services; and
- trade analytics.

Two commenters indicated they did not use client brokerage commissions to pay for mixed-used services. One of these indicated that costs for any mixed-use items are treated as corporate operating expenses which are paid for with "hard" dollars. The reasons given

were that the allocations would require extensive documentation and could be subject to differences in opinion on the appropriateness of the allocation.

Two commenters indicated that they use, or would use, client brokerage commissions as partial payment for mixed-use goods and services only if they could achieve an objective allocation of costs, for example, if a service had separate identifiable components to which separate prices were attached. One suggested that the criteria for determining whether a mixed-use item may or may not be paid for in part with client commissions should be simple and flexible enough to allow the adviser to make a reasonable determination as to whether a given item is being used to make investment decisions.

Circumstances that can make it difficult for an adviser to make reasonable allocations between the portion of mixed-use goods and services that are permissible and non-permissible included:

- when such goods and services are received as part of a bundled services offering without any cost information from the dealers or any reliable mechanism for separating the component parts, it would be difficult and costly to estimate the value received;
- without prescriptive rules on what is permissible and non-permissible, it would be difficult to make allocations because of the subjectivity involved; and
- there is potential for divergence among dealers in the industry regarding eligible items.

Some commenters suggested approaches to deal with the difficulties in making a reasonable allocation between the permissible and non-permissible portion of mixed-use goods. For example, advisers:

- could make a good faith determination, and keep adequate books and records regarding the allocations;
- could make allocations as judiciously as possible and include their underlying rationale as part of their disclosure to clients; and
- should seek assistance from mixed-use service providers in order to break down the service into component parts that qualify or do not qualify, and obtain a separate costing for each of these components.

One respondent, however, thought that the allocation process is becoming easier as vendors are providing more guidance regarding the research, brokerage and administrative components of their products and services.

Response:

We continue to think that a mixed-use approach is appropriate. We acknowledge that making allocations can be difficult, particularly in relation to goods or services obtained in exchange for bundled commissions. However, client brokerage commissions should not be used to pay for goods and services an adviser obtains that do not meet the definition of order execution services or research services, or that are not used by the adviser to assist in the investment decision-making process or with the arranging and effecting of securities transactions.

Therefore, we think that if an adviser obtains mixed-use services with client brokerage commissions, it should make a reasonable allocation of those brokerage commissions paid according to the use of the goods and services. We have provided additional guidance in the Draft Policy that for purposes of making a reasonable allocation, an adviser should make a good faith estimate supported by a fact-based analysis of how the good or service is used, which may include inferring relative costs from relative benefits. Factors to consider might include the utility derived from, or the duration the good or service is used for, eligible and ineligible uses.

We also continue to think that advisers should maintain adequate books and records concerning the allocations made in relation to mixed-use items in order to be able to demonstrate their good faith determination of the reasonableness of value received for

commissions paid, and to demonstrate that clients have not paid for goods and services from which they do not receive benefit.

While we support efforts being undertaken by vendors to delineate the costs associated with various eligible and ineligible components, the additional guidance provided in the Draft Policy suggests that an adviser should also be considering its use of the eligible components to assess the extent of its reliance on the vendor-provided cost allocations. For example, an adviser would have difficulty justifying its reliance solely on a vendor's cost allocations to determine the amount that could be paid for with client brokerage commissions if the adviser were to use that portion classified by the vendor as meeting the definition of order execution services or research services for purposes other than making investment decisions or arranging and effecting securities transactions (e.g., if used for administrative or compliance purposes).

Question 9: Should mass-marketed or publicly-available information or publications be considered research? If so, what is the rationale?

The respondents' views were mixed regarding the treatment of mass-marketed or publicly-available information. Specifically, 11 commenters believed that the CSA should follow the SEC's approach and focus on the target of the mass-marketed or publicly available information. That is, information and publications such as newspapers, magazines, or online news that are aimed at a broad audience should not be considered research, but certain information and publications that cater to a narrower audience, such as trade magazines, technical journals, or industry-specific publications may add value to the adviser's investment or trading decisions and should therefore be permitted. Reasons given were:

- mass-marketed information does not have a value-added component that would qualify it as research, but certain publications that are trade, industry, sector or investment specific may be used for further investment decisions;
- mass-marketed information such as newspapers, magazines, periodicals, and online news should not be considered research as they relate to a routine expense for which hard dollars should be paid;
- certain newsletters and trade journals, although publicly available, serve the interests of a narrow audience and can provide an important foundation for unique and independent research; and
- trade magazines, technical journals or industry-specific publications are particularly relevant for managers and traders when conducting research.

One of these commenters suggested, however, that mass-marketed publications in foreign countries should be allowed, as they are not immediately available to Canadian advisers. This would avoid advisers having to rely on foreign brokers to relay this information to them.

Seven commenters indicated that mass-marketed or publicly-available information or publications should not be considered research. Reasons included:

- mass-marketed or publicly available information does not contain sufficiently sophisticated analysis to add value to investment or trading decisions; and
- while there may be some specialized publications that could qualify as research, the CSA should be concerned if some specialized publications that should be considered part of an advisor's continuing education or professional development are included in this category.

Six commenters thought that any publicly available information or publications, whether they are mass-marketed or not, should be considered research. The reasons were as follows:

- mass-marketed or publicly available information may provide valuable information to those knowledgeable enough to draw conclusions from them – for example mass-marketed material from a European source (possibly in another language) is often not generally known, especially among English-speaking North American analysts;

- the fact that some information is mass-marketed and/or has a lower cost is reflective of the efficiency of the market, not whether it has value to an adviser and, therefore, if an adviser can obtain market and corporate information from such publications versus paying more to a dealer via commissions to obtain the same information, it is better for the client;
- publications like Barron's and the Wall Street Journal can, and do, include exhaustive analysis and research relevant to the investment decision-making process, and also provide information that can move markets; and
- if permissibility is only based on how widely available information is made, then it may run up against issues concerning "insider" information.

Two commenters thought that additional clarification is needed regarding the phrase "publicly available" information given that all publications that are considered to be research are "publicly available".

Response:

We agree with commenters that suggest that publications marketed towards a narrow audience, such as trade magazines, technical journals, or industry-specific publications could provide valuable assistance in making investment decisions and could therefore be paid for with client brokerage commissions.

We continue to think that mass-marketed publications, which are those that are marketed towards a broad, public audience, and are typically of low cost, are more like overhead of an adviser's business and should generally be paid for with an adviser's own funds. Further, we believe many of these types of publications often contain a wide range of information, much of which would either typically not be sufficiently related to the subject matter of the definition of research services (i.e., not related to securities, portfolio strategy, issuers, industries, etc.), or would not provide appropriate assistance in making investment decisions. For these reasons, we believe it would be difficult for an adviser to justify paying for mass-marketed publications with client brokerage commissions.

We have amended the guidance provided in the Draft Policy to reflect these views. We have also removed reference to the term "publicly available" in relation to these types of goods and services. Even if a publication that is marketed to a narrow audience with specialized interests is publicly available to a broad audience, its availability does not make it ineligible to be paid for with client brokerage commissions.

Question 10: Should other goods and services be included in the definitions of order execution services and research? Should any of those currently included be excluded?

Two commenters did not believe any other goods and services, other than those discussed in the 2006 Regulation and 2006 Policy, should be included.

Other commenters provided examples of other goods and services for which guidance could be provided, as described below.

Seminars

Various commenters believed that seminars should be eligible for payment using client brokerage commissions. Reasons included that:

- seminars are simply an alternative medium by which to communicate information which may otherwise constitute research;
- seminars provide advisers with opportunities to refine their investment decision making process and to generate new analytical methods or investment ideas;
- blanket removal of seminars would hurt small advisers, especially those specializing in exotic areas or high tech areas where the fast pace of change requires constant innovation and learning;

- it is often cheaper for an adviser to pay for one conference and obtain access to multiple analysts than to pay commissions to each of their firms for access;
- some industry leaders only address the adviser community through these events; and
- allowances exist under Regulation 81-105 for mutual funds to provide seminars and conferences to dealers at no charge, or for mutual funds to pay for these on behalf of dealers, subject to certain conditions relating to the payment for the costs of travel, accommodation and personal incidental expenses.

It was suggested by one commenter that investor conferences sponsored by dealers should be eligible for soft dollar expenses so long as these expenses are reasonable in nature: for example, a trip to New York or Atlanta for a North American media conference is reasonable, while a trip to Aruba for a North American mining conference is probably not reasonable. This commenter also suggested that a compromise solution may be to allow only conference fees to be paid for with commissions.

Another commenter suggested that seminars with more social content than research could be disqualified.

Response:

We agree with commenters that seminars are one method to convey information that may otherwise constitute research services. On this basis, we have amended the Draft Policy to reflect the view that seminars and conference fees that, in the adviser's judgement, will benefit clients and otherwise meet the requirements of the Draft Regulation may be paid for with client brokerage commissions. The amendments to the Draft Policy also would suggest that it would be difficult for an adviser to argue that incidental costs incurred in attending seminars or conferences, such as travel, accommodation or entertainment, could be eligible.

Telephone / Data communication lines

Four commenters supported including dedicated communication lines as an eligible order execution service for the following reasons:

- although the provision of such lines may be solely incidental and not a consideration in an adviser's order routing system decision, the lines nevertheless may be deemed to satisfy the temporal standard for order execution services;
- the lines assist advisers with the timely and accurate entry, handling or facilitation of an order by a dealer and are therefore directly related to order execution;
- banning connectivity hardware used to facilitate electronic trading and direct market access is unfair because it favours dealers and discriminates against advisers – dealers will charge the adviser for direct market access through commissions expense, but if an advisor were to choose to build a direct connection to the exchange to achieve direct market access and bypass the dealer (a very common occurrence in the U.S.), the hardware costs associated with achieving full connectivity would be precluded from order execution services; and
- such services are permitted by the SEC.

Two commenters argued that if the decision as to what goods and services can be purchased with commissions were based on their use, then eligible goods and services should also include hardware and communication lines as long as the adviser can demonstrate dedicated usage in the order execution or research processes.

One commenter was of the view that the CSA should specifically prohibit any data/voice/video communication lines (whether open or dedicated), internet fees, satellite links, and the like.

Response:

While we agree that the timeframe for using connectivity hardware/lines would fall within the temporal standard for order execution services, and acknowledge that such services are permitted by the SEC, we do not believe these are sufficient reasons to treat these any differently from other overhead type costs, such as those associated with computer hardware which might be used during the same timeframe. As a result, we believe it would be difficult for an adviser to justify paying for these goods with client brokerage commissions.

We have not provided any additional guidance on this matter in the Draft Policy, as we believe the guidance provided under section 3.5 with respect to “Non-Permitted Goods and Services” is sufficient.

Opinions

One commenter indicated that the payment of costs for expert opinions used in the research process should be considered a research expenditure.

Another commenter stated that commissions may include other services paid for by the dealer, such as costs incurred by the dealer for providing legal advice to defend the value of an investment.

Another commenter indicated that legal advice relating to the likelihood of a company winning a patent fight should be considered eligible as research.

Response:

We agree that there may be circumstances where an adviser may seek expert opinion (for example, accounting or legal advice) in the course of assessing the value of an investment for purposes of making an investment or trading decision. We believe that such services may be eligible for payment with client brokerage commissions to the extent they meet the definition of research services and assist in making investment decisions.

We have amended the guidance provided in the Draft Policy under section 3.5 to clarify that the legal and accounting services that would be considered non-permitted are those that relate to the management of an adviser’s own business or operations.

Pre-trade analytics

Three commenters suggested that pre-trade, along with post-trade, analytics should be considered order execution services. One of these indicated that pre-trade analytics are directly linked to the execution of specific orders and are integral to the measurement of quality of execution and the achievement of best execution.

Response:

Taking into consideration the amendments made to Draft Regulation and Draft Policy regarding the temporal standard (discussed in more detail in Section II of this response to comments), we agree that to the extent that pre-trade analytics are used to help determine how, where and when to place an order or effect a trade, they could be eligible as order execution services.

We do not believe any additional guidance is necessary.

Databases and software

One commenter noted that the definition of research does not include “databases and software”, which are currently included in the definition of “investment decision-making

services” under existing OSC Policy 1.9 and AMF Policy Statement Q-20, to the extent the databases and other software are designed mainly to support the advice and analyses expressly included in that definition. This commenter believes that the proposed definition should be expanded to expressly include such goods and services for consistency with the guidance provided in the Draft Policy which allows quantitative analytical software to be considered research.

Response:

We agree and have amended the definition of “research services” in the Draft Regulation accordingly. The definition now includes databases and software to the extent they are designed mainly to support the services referred to in subsections (a) and (b) of the definition. Additional guidance has also been provided under section 3.3 of the Draft Policy.

Question 11: Should the form of disclosure be prescribed? If prescribed, which form would be most appropriate?

Eight commenters indicated that the form of disclosure should be prescribed. Four others suggested that instead of prescribing the form of disclosure, more guidance, or a suggested format, should be provided and advisers should be allowed the discretion to develop their own forms. Reasons supporting why prescribing or providing more guidance on form of disclosure would be beneficial included ensuring that:

- disclosure is consistent and comparable between advisers;
- disclosure is understandable to clients; and
- focus is placed by solution providers on developing products that satisfy the needs of both dealers and advisers.

Commenters generally did not make suggestions regarding the form of disclosure, although two commenters suggested that advisers should be allowed to integrate the disclosure into existing client reports to help reduce costs to registrations and to reduce confusion by clients, for example, by integrating any new disclosure into the disclosure currently required under Regulation 81-106 for mutual funds. Another commenter suggested that the format for disclosure should appear on a single page and be enclosed with quarterly client statements, to allow for timely delivery in an investor-friendly format.

Response:

As a result of the amendments made to the disclosure requirements of the Draft Regulation, we do not believe that the form of disclosure needs to be prescribed at this time. Should the quantitative disclosure requirements be expanded in the future, we will reconsider whether a suggested template should be provided as guidance.

Question 12: Are the proposed disclosure requirements adequate and do they help ensure that meaningful information is provided to an adviser’s clients? Is there any other additional disclosure that may be useful for clients?

A. General comments

Most commenters did not believe the proposed disclosure would provide clients with meaningful information, and some believe that the disclosure could be misleading or confusing to clients. Many of these commenters, however, agreed that disclosure is important to demonstrate and ensure that adviser and investor interests are aligned. The majority of the concerns related to the proposed quantitative disclosure requirements under paragraphs 4.1(1)(b) through (d) of the 2006 Regulation. General reasons provided in support of these views included that:

- the proposed disclosure would be inconsistent with that currently required by the FSA and SEC;
- the level of detail disclosed will be too complicated for most clients to understand;

- a lack of understanding of how various factors affect the level and usage of client brokerage commissions may lead clients to misinterpret the results;
- reasonable estimates and allocations at the client level would be subjective, and inconsistencies between methods used by advisers would result;
- investors focus on total costs of the trades, total returns relative to risk, how the commission amounts were arrived at, and what the adviser took into consideration when agreeing to pay such amounts;
- it is not appropriate to compare commissions without considering market impact costs which, in many cases, are the most significant part of a trade's total cost;
- comparison of client specific information may be meaningless when compared to a blended average across all mandates, particularly for those advisers with global mandates;
- distinguishing between "execution only" and "bundled commission" rates would mislead investors to conclude that the difference in commission rate is a result of obtaining research, and ignores the argument that full-service bundled execution is often the best trading method to achieve best execution, and not merely a method to pay for research;
- pure order execution without any other services is not as common a practice anymore as advisers generally trade with dealers that can add value by offering other services;
- disclosure on an aggregate or weighted average basis does not take into consideration the varying nature of portfolios, portfolio managers, soft dollar arrangements and commission recapture agreements;
- disclosure by asset class may not be useful given that there may be multiple investment strategies employed within a single class of securities and trading can vary depending on market conditions, interest rate movements, portfolio rebalancing, etc., which may result in inconsistencies from one period to the next;
- fluctuations in trading activity from year to year can result in inconsistencies in disclosure when spread over soft dollar commission budgets, which do not fluctuate from year to year, and do not contemplate proprietary goods and services;
- commissions may be negotiated and may change due to a variety of circumstances depending on the nature of the transaction and the liquidity profile of a security;
- the question of value received for the percentage of commission allocated to any one dealer is not addressed by the disclosure; and
- clients are already inundated with disclosure.

Two commenters indicated that the proposed disclosure requirements would provide meaningful information to clients.

B. Suggestions regarding appropriate disclosure

(a) Narrative disclosure

Commenters were generally not opposed to either the proposed narrative disclosure, or to some other form of narrative disclosure. Suggestions for narrative descriptive disclosure made by commenters included:

- details on an adviser's policies and procedures regarding client brokerage commissions, which could include:
 - the adviser's soft dollar policy;
 - a description of the adviser's best execution policy;
 - the factors advisers consider when selecting dealers and trading venues, including whether research is a factor;
 - the policy for how research is purchased;
 - following the narrative format required by the SEC in Form ADV Part II, or the IMA's Level I disclosure;
- the general types of services dealers provided to the adviser;
- the nature of the arrangements;
- the names of dealers used, and the names of third parties that provide goods and services;

- a statement that all soft dollar arrangements are solely for the benefit of clients;
- a statement that trades are done on competitive terms;
- a statement that an internal process which ensures that fair value is being paid to dealers in return for services being purchased is utilized along with disclosure of situations where the adviser is aware of a material discrepancy between the value obtained and commissions allocated to a dealer over a certain time period – this would ensure that advisers are actively interpreting the data they are being required to gather and disclose, and ensure demonstration that soft dollars are being used appropriately; and
- for investment funds, including a statement in a prospectus that a fund engages in soft dollar trading, and that one of the defined risks is a conflict of interest between the manager and the fund.

(b) *Quantitative disclosure*

Although many commenters had concerns with the proposed quantitative disclosure, there were various suggestions made regarding what quantitative disclosure could be meaningful to clients. Various commenters also seemed to agree that, should quantitative disclosure be required, it should be accompanied by some form of narrative disclosure to add the appropriate context. The commenters' suggestions are set out below.

i) Firm-level disclosure

Some commenters stated that disclosure of commissions at the firm level was more appropriate than disclosure at the client level because clients select an adviser based on how the business is run overall, and whether the adviser will manage the money effectively.

Some commenters provided examples of firm level disclosure that could be appropriate, including:

- aggregate commissions;
- total commissions used for order execution services and research;
- commission rates paid to all brokers;
- commission rates paid to obtain order execution services and research;
- a ratio similar to a Management Expense Ratio, such as a ratio of the total costs of client commissions to assets under management;

Another commenter suggested that instead of aggregating at the firm level, commissions should be aggregated at the investment strategy level in order to provide more meaningful comparisons to client specific disclosure, although this commenter questioned the usefulness of comparisons by investment strategy. Another commenter requested clarification regarding the level of aggregation among different types of accounts (i.e., mutual funds, sub-advised accounts, private managed accounts).

ii) Client-level disclosure

Some commenters also made suggestions for disclosure that could be provided at the client level that would provide meaningful information to clients. One commenter suggested that client-level disclosure should be limited to disclosure only of the commissions paid by the client's account or portfolio to avoid issues relating to comparability between client and firm figures, particularly when the firm has a variety of differing mandates.

One commenter believed that any quantitative client-level disclosure should be based on a pro-rata estimate based on the average assets under management of the client and firm, because of the difficulties for advisers to itemize which specific services were used for an individual client account.

Another commenter suggested the percentage of client commissions allocated to soft dollars in each of the client's account(s) could be provided, along with the total value of commissions used at a firm level and the types of services purchased by the firm with soft

dollars, and that such information is already captured by most technology management systems of both large and small firms in the Canadian marketplace.

One commenter argued that disclosure at the client level should be for the aggregate of all of a particular client's accounts, and not on an account-by-account basis. This commenter also suggested that only where client-specific goods or services were paid for using soft dollars, these should be specified in any client-specific disclosure. For any goods and services used firm-wide and paid for with soft dollars, a pro-rata amount of this expense should be allocated to the client, using the relation between client assets and total firm assets as a proxy. Another commenter supported the view that a pro-rata approach for allocating services among clients may provide a reasonable compromise for client-level allocation concerns.

iii) Other comments relating to quantitative disclosure

One commenter suggested the minimum level of disclosure should include: total commissions charged to accounts; total directed commissions charged to accounts; total soft dollars earned by accounts; total soft dollar expenditures made by the firm; and soft dollar expenditures broken down by category (i.e., independent research, mixed-use services, bundled research, other). This commenter also suggested that, along with itemizing and describing each soft dollar vendor on a firm-wide basis, the total cost of each service provided should be disclosed (e.g., 17 Bloomberg terminals, data aggregation and analytical tools - \$100,000).

One commenter suggested requiring disclosure of the average dollarized commission rates per unit of security from efficient electronic trading systems as the core commission rate benchmark, compared against the weighted average cost of trades per unit of security in Canadian cents for the current year and 4 previous years.

Another commenter expressed that if the proposed client level disclosure was implemented, commissions should be expressed as a percentage of value rather than in cents/share.

One commenter supported a certain level of statistical disclosure, such as the average commission rates paid, the percentage of commissions executed at full service versus execution-only rates, and the percentage of commissions used for third-party research.

One commenter suggested that minimum standards should be set which include the frequency of disclosure and the scope of information required (e.g., the total amount of commissions used for execution versus other services, the costs of services provided, the allocation and weighting among dealers of the services provided, average/high/low commission rates paid per dealer).

One commenter also made the suggestion that the *Statement of Portfolio Transactions* should be reinstated as an on-request disclosure item.

Response:

In order to attempt to balance the need for accountability and transparency with the need for consistency with disclosure in the U.S., and with the associated burden and costs that might be imposed on advisers, we have determined that one method to achieve this balance would be to expand the proposed narrative disclosure. The proposed narrative requirements would maintain requirements proposed in the 2006 Regulation for disclosure of the nature of the arrangements entered into relating to the use of client brokerage commissions as payment for order execution services or research services, as well as disclosure of the names of dealers and third parties that provided goods and services other than order execution and the types of goods and services they provided. Additional proposed disclosure requirements include a description of the process for, and factors considered in, selecting dealers to effect securities transactions; the procedures for ensuring that, over time, clients receive reasonable benefit from the usage of their brokerage commissions; and the methods by which the determination of the overall reasonableness of client brokerage commissions paid in relation to order execution

services and research services received is made. Additional guidance has also been proposed in the Draft Policy regarding these requirements.

We have also amended the quantitative disclosure requirements that were initially proposed. As an initial step in increasing accountability and transparency through quantitative disclosure, we propose reducing the client-level quantitative disclosure requirements to disclosure of the total client brokerage commissions paid by the client during the period. In addition, we propose requiring disclosure on an aggregated basis of the total client brokerage commissions paid during the period, along with a reasonable estimate of the portion of those aggregated commissions that represents the amounts paid or accumulated to pay for goods and services other than order execution. Guidance has also been proposed in the Draft Policy regarding the level of aggregation of client brokerage commissions for these disclosure purposes. The proposed guidance allows advisers some flexibility to determine the appropriate level of aggregation based on their business structure and client needs. We believe the quantitative disclosure proposed is relatively consistent with that currently required to be made by investment funds to clients under Regulation 81-106, except that the proposed disclosure requires the adviser to make a reasonable estimate of the amounts paid or accumulated to pay for goods and services other than order execution, as opposed to requiring disclosure of these amounts to the extent ascertainable.

We will continue to monitor the developments in the U.S., including whether amendments to their disclosure regime are proposed, and are prepared to revisit the approach we have taken at that time.

C. Specific Comments

(a) Separate disclosure requirements for bundled and unbundled services

Some commenters questioned the usefulness of, or had concerns regarding the separate disclosure requirements for bundled and unbundled services. One commenter argued that it is the type of good or service received, not its source, that is most relevant. Other commenters indicated that making the differentiation would discriminate against independent research providers to the detriment of investors and the providers:

- by adding costs for advisers that use independent research;
- by perpetuating the myth that bundled goods and services are somehow unique and should be afforded special status; and
- because it could provide incentives to send trades to dealers for reasons other than best execution.

One commenter was not opposed to the separate disclosure of third party goods and services, and stated that they were already complying with this requirement under Regulation 81-106.

One commenter questioned the practical application of the third-party disclosure proposed in subparagraph 4.1(1)(c)(iii), as it was that commenter's understanding that an investment adviser likely does not have access to commission sharing arrangements between broker-dealers and third parties, and that it was not clear whether the subparagraph would apply in broker to broker arrangements, for example, through "step out" transactions between an executing and introducing broker. The commenter indicated that in such situations, the adviser is generally not aware of the commission split.

To resolve some of these concerns, five of these commenters suggested that bundled and independent research should be treated the same for reporting purposes. One of these five commenters added that bundled commissions are the least transparent aspect of transactions costs, are estimated to represent a larger share of commissions, and could therefore be misleading to investors if excluded in the quantification of total soft dollar expenditures. This commenter suggested the CSA could either merge the two categories proposed in subparagraphs 4.1(c)(ii) and (iii) and delete the additional disclosure requirements for third

party research, or maintain the differentiation but require advisers to make an effort to ascertain from the dealer the amount of proprietary research included in bundled services or to estimate the amount when it cannot be ascertained. Similar suggestions were received from other commenters to break the amounts out following the same methodology as followed under the IMA Pension Fund Disclosure Code in the U.K.

Two other commenters suggested that disclosure of the ratio of the overall cost of research to assets under management, along with a description of the research received, is far more meaningful to investors.

Response:

We agree with commenters that requiring different levels of disclosure for each of these types of goods and services could result in discrimination against those goods and services provided by third parties. The original intention was to require dealers to disclose the amounts which are more readily available and more easily quantifiable.

In revising our proposed disclosure requirements by requiring advisers to make a reasonable estimate of the portion of the aggregated commissions that represents the amounts paid or accumulated to pay for goods and services other than order execution, we have attempted to remove any possible discriminatory results by treating both bundled and unbundled goods and services equally for purposes of this requirement. If it appears that further transparency is required, we will revisit the degree to which the estimate should be broken down further between bundled and unbundled goods and services.

(b) Demand by clients for additional disclosure

One commenter questioned whether there is any evidence to support the proposition that clients demand the proposed level of disclosure, in light of the significant costs. Another commenter indicated it had provided the proposed disclosure on a trial basis to two sophisticated clients, and both clients questioned its usefulness. Other commenters provided details regarding the frequency of requests from clients for additional disclosure relating to soft dollar arrangements and practices:

- three commenters stated that clients are not asking for additional information;
- one commenter indicated that of its hundreds of institutional clients, thousands of private clients, and tens of thousands of mutual fund clients, only 5 clients expressed an interest for more detailed disclosure in the last year; and
- one commenter that represents IC/PMs in Canada indicated that one member that has national presence across Canada has indicated that neither institutional nor private clients have shown any interest in receiving this level of extremely detailed disclosure – and that the company receives approximately 5 requests per year for information on client specific commission usage, none of the requests being from private clients.

To address these concerns, some commenters suggested that clients should be given the option to receive the proposed detailed disclosure, similar to options given under other continuous disclosure requirements such as those relating to financial statements and the Management Report of Fund Performance. Two of these commenters indicated that the practice now is to respond on demand to a client's specific request for disclosure on soft dollar practices, and these commenters believe that not all clients would request the proposed disclosure if given the option, nor would they welcome the associated increase in costs. One of these commenters also stated that if clients were given the option to not receive the detailed disclosure, requirements to provide some general narrative disclosure would be useful to clients, while another commenter suggested that a requirement to disclose the availability of the optional disclosure would be needed to ensure clients were aware of its availability.

A few commenters suggested consulting with clients or forming a task force before disclosure is prescribed. Such consultations were suggested to ensure that the wide spectrum of reporting arrangements between advisers and clients were given appropriate

consideration, and to ensure that clients have had an opportunity to understand the options so that they can determine what disclosure best suits their needs.

Response:

We do not believe that the current requirements under the Existing Provisions, which make the disclosure available upon request, are sufficient to help ensure clients understand how their brokerage commissions have been used for purposes other than as payment for the primary brokerage function. Further, we continue to believe that increased disclosure in this area is necessary to ensure accountability on the part of the adviser relating to the use of these commissions; however, we acknowledge the need to balance the need for more transparency with practicality and have therefore simplified the quantitative disclosure.

(c) *The meaning of “client” in relation to the application of the disclosure requirements*

Some commenters questioned whether disclosure to “clients” was intended to include retail clients of investment funds. One commenter also questioned how to interpret the meaning of “client” for disclosure to clients with private managed accounts or sub-advised accounts, in addition to retail clients of mutual funds. Generally, these commenters did not believe that the proposed disclosure should apply to investment fund clients because:

- these clients already receive appropriate disclosure of soft dollar arrangements under Regulation 81-106;
- retail clients are typically not in any position to negotiate the management agreements and oversee the adviser’s investment activities;
- the Independent Review Committees (IRC) to be implemented under Regulation 81-107 will be responsible for managing the conflicts of interest the Draft Regulation intends to address; and
- disclosure to the individual security holder of investment funds would require a fundamental overhaul of client reporting systems.

Some of these commenters indicated that if, for advisers to investment funds, “client” was intended to mean the fund itself, that this may not be appropriate depending on the fund structure. A couple of these commenters indicated that where the fund is the “client”, the fund is most commonly established as a trust, and the manager is typically the trustee as well as the adviser for the fund. One of these commenters added that, with the exception of Canadian corporate-structure funds, which are few in number, there is no separate fund board of directors or other entity that could properly be considered the adviser’s “client”, as is the case in the U.S. The end result in the situations where the manager is both the adviser and trustee, would be the adviser making the disclosure to itself. The suggestion was made that instead the required disclosure could be made to the IRC. This commenter also added that those funds that have already established IRCs have indicated that these IRCs have been reviewing the firm’s soft dollar policies as part of their oversight role, but have not had any need for additional disclosure.

Another commenter stated that disclosure is only truly useful if those responsible for the funds are required to evaluate the information and ensure that clients’ commissions have been used appropriately and reasonably. This commenter argued that it would not be reasonable to expect the average “person in the street” to read or effectively evaluate the proposed disclosure, and that it should be trustees, boards of directors, or others with fiduciary responsibilities that should be the target of the disclosure.

Response:

We have proposed guidance under section 5.1 of the Draft Policy that clarifies that the recipient of the disclosure should typically be the party with whom the contractual arrangement to provide services exists. For example, for an adviser to an investment fund, the client would typically be considered the fund, unless the adviser is also the trustee and/or the manager of the fund, or is an affiliate of the trustee and/or manager of the fund, in which case the adviser should consider whether its relationship with the fund presents a conflict of interest matter under Regulation 81-107 respecting Independent Review

Committee for Investment Funds that requires review by the Independent Review Committee established in accordance with that regulation, and whether it would be more appropriate for the disclosure to be made instead to the Independent Review Committee. Disclosure to retail clients of mutual funds about the use of their commissions would be governed by the provisions of Regulation 81-101 and Regulation 81-106, and any other relevant provisions.

Question 13: Should periodic disclosure be required on a more frequent basis than annually?

Most commenters believe that annual disclosure should be sufficient. One suggested that more frequent disclosure could cause a false sense of volatility as accounts, mandates, and soft dollar budgets often change on an annual basis. Another commenter indicated that while they have already been reporting to clients annually on the details of goods and services paid for with commission dollars, there have been no requests for more frequent reporting.

Alternative suggestions for the frequency of disclosure provided by a couple of commenters included:

- as often as the client and adviser complete a performance review;
- on a semi-annual basis, as required for the IMA Level II disclosure requirements; or
- on a regular and consistent basis, in particular to the Boards, Trustees, or other persons with oversight responsibilities for advisers.

Response:

We agree with the view of most commenters that periodic disclosure is not required on a more frequent basis than annually.

Question 14: What difficulties, if any, would an adviser face in making the disclosure under Part 4 of the 2006 Regulation?

A. General comments

Commenters were generally concerned that the proposed disclosure requirements would be difficult to meet, and believe that these difficulties would result in costs that exceed any benefits to clients. Various commenters were specifically concerned with the requirement to make disclosure by client, and by security class, particularly for smaller firms. Reasons for, or causes of, the difficulties that were provided include:

- systems do not currently track the amount paid out as soft dollars for a given service on behalf of each individual account;
- goods and services are often obtained at a macro level for the benefit of multiple clients, not at the client level, resulting in imprecise allocations at the client level, and the benefits to clients may change over time;
- trading activity is often conducted for multiple clients at once, or through pooled investment funds, so providing data at the individual client level would be burdensome and would be further complicated when mixed-use goods and services are involved;
- dealers providing bundled services are not required, and have not taken measures, to provide information on bundled goods and services to advisers;
- trading activity and the payment for goods and services do not always occur at the same time;
- more than one dealer may be used to pay a single third-party service invoice;
- fees on trades in foreign jurisdictions may not be charged on a “per unit” basis, but rather as a percentage of trade value;
- currently available software packages that may address U.K. and U.S. requirements are not currently configured to address the proposed Canadian disclosure requirements; and

- relying on third-party software vendors could result in the reporting of inaccurate information, which the adviser will still have to reconcile.

However, as noted earlier, one commenter indicated that disclosure of the total value of commissions used, the types of services purchased with soft dollars, and the percentage of client commissions allocated to soft dollars in each client's account(s) should not be difficult as such information is already captured by most technology management systems of large and small firms in the Canadian marketplace.

Response:

We note that the general comments relating to difficulties with meeting the disclosure requirements in the 2006 Regulation centre around difficulties with meeting the client-level and security-class-level disclosure. Due to the lack of precision regarding costs for bundled services, as well as timing differences between the trades that generate the commissions and the payment with those commissions for the goods and services, we agree that the detailed disclosure would be difficult to make with any degree of accuracy. We believe the amendments that we are currently proposing, discussed earlier under the response to Question 12, should address these general concerns.

B. Specific comments

(a) Requirements under subsection 4.1(2) of the 2006 Regulation

Many commenters indicated that the proposed requirements under subsection 4.1(2) to maintain specific details of the goods and services would be difficult, onerous and costly to track for the following types of goods and services:

- bundled services where no separate paper trail exists for the additional goods and services;
- intangibles that constitute research, such as communications with dealers by telephone, e-mail, mail, and in-person meetings; and
- items received on an unsolicited basis.

Some commenters also questioned the usefulness to clients of this proposed requirement. Reasons included that such an approach is inconsistent with an adviser's view toward measuring the overall benefit to its clients of the services received, and that such details would have little relevance to any one client.

Others suggested that the general requirement on all advisers to maintain adequate books and records is sufficient, and that advisers should be permitted the flexibility to determine how to document the goods and services received, so long as the records provide adequate documentation that only permissible uses were made of client brokerage commissions. Another commenter suggested that a concept of materiality could be introduced to manage the level of detail maintained under this proposed requirement, while another suggested adding a requirement that dealers must provide advisers with the needed information.

However, three commenters were not opposed to this proposed requirement, although one of these questioned how an investor would or could use this information. One commenter suggested the details could be maintained as a supplement to the narrative disclosure proposed in paragraph 4.1(a), so long as the quantitative disclosure was removed, while another commenter suggested that if such details were to be maintained, clients should be advised of the availability of the details, for example by a prominent note in a fund prospectus or in the Management Report of Fund Performance.

Response:

We believe that disclosure of the names of service providers and types of goods and services that is required under paragraph 4.1(c) of the Draft Regulation should generally provide clients with sufficient detail relating to the specific goods and services paid for with client brokerage commissions. On this basis, we have removed the requirement previously

proposed under subsection 4.1(2) of the 2006 Regulation to maintain, and make available upon request, more specific information about the goods and services received.

Despite removal of this explicit requirement, advisers are reminded of the general requirement to maintain adequate books and records in order to be able to demonstrate compliance with the Draft Regulation.

(b) *Differences in disclosure requirements between the 2006 Regulation and the U.S. and U.K.*

Various commenters noted the differences between the proposed disclosure and the requirements in the U.S. and U.K., and some believed the disclosure in the 2006 Regulation was more stringent. Most of these commenters suggested that disclosure requirements in Canada should more closely resemble those in the U.S., or the U.K. (including the Level I and Level II of the IMA Disclosure Code). Reasons provided in support of this suggestion included that:

- more consistency would allow firms that report to clients in different jurisdictions to standardize their reporting processes;
- the information to be disclosed under the IMA Disclosure Code would provide plan administrators and trustees with the information needed to assess value from their commission spend;
- it may be difficult for Canadian advisers to obtain all relevant information from U.S. sub-advisers; and
- disclosure requirements should be market guided as in the U.K., and not prescriptive.

One commenter suggested a flexible disclosure regime should be permitted given that advisers currently take various approaches to disclosing brokerage practices, which often already includes following either of the U.S. or U.K. disclosure requirements.

Response:

We agree that imposing different disclosure requirements than other jurisdictions regarding the subject matter of the Draft Regulation could cause difficulties for advisers that report to clients or hire sub-advisers in multiple jurisdictions. As stated earlier, we believe that harmonization with other jurisdictions is appropriate where justifiable to do so, and we understand that there is a general preference for harmonizing with the U.S., as opposed to the U.K.

However, the current disclosure requirements in the U.S. under the SEC's Form ADV Part II and Form N-1A that specifically address the use of client brokerage commissions for purposes of obtaining goods and services other than order execution centre primarily around narrative disclosure, and we believe that a certain level of quantitative disclosure should be included. At one point, the SEC had indicated they would be issuing proposed amendments to their disclosure regime, but we are unaware of any such proposal having been made to date. As noted earlier, we will continue to monitor the developments in the U.S. regarding whether amendments to their disclosure regime are proposed, and are prepared to revisit the approach we have taken at that time.

(c) *Disclosure of dealer and supplier names, along with the types of goods and services provided*

A few commenters indicated that requiring disclosure of the names of dealers and suppliers utilized by the adviser would result in the disclosure of proprietary information which could negatively impact an adviser's competitive advantage – particularly in relation to competitors in foreign jurisdictions that are not required to disclose this information.

It was also stated that providing the names of all dealers and all types of goods and services provided by each of the dealers would be duplicative given that advisers can obtain the

same types of services from different dealers (e.g. traditional research reports) and, for clients with global investment mandates or for investors in global funds, this disclosure could extend to over 100 dealers – which would cause tracking difficulties and result in lengthy reporting.

A few commenters also suggested that such disclosure would not be useful to clients, and that providing information on the types of broker-dealers used was more relevant.

Response:

We note that there is an existing requirement for investment funds to provide similar disclosure to the public in the Annual Information Form under Form 81-101F2. For advisers, other than those whose clients are investment funds where similar public disclosure requirements are imposed on the fund itself, this disclosure would be made to the client and not to the public in general. As a result, we question the degree to which competitive advantage would be harmed from such disclosure. We continue to think such disclosure would be useful to clients as it would help them to better understand the ongoing use of their brokerage commissions, while increasing accountability on the part of the adviser. We have made amendments to the Draft Regulation to clarify that such disclosure would be required in those situations where goods and services other than order execution have been provided, and to add that associating the types of goods and services received to each dealer or third party that provided that good or service is not necessary, except in the case of goods and services provided by affiliated entities. Affiliated entities and the types of goods and services each such entity provided should be separately identified. We have also added guidance to the Draft Policy to provide the adviser with some flexibility as to the scope of the disclosure to be provided to clients in relation to this requirement.

(d) *Application of disclosure*

Another commenter suggested that it was not clear how the requirement for advisers to make certain disclosures, if they enter arrangements with dealers to use client commissions “as payment for” services other than order execution, should be applied in relation to bundled services. This commenter indicated that the payment of brokerage commissions to dealers that also provide research services should not constitute a “payment for” research. This commenter suggested that other factors should be present in order for commissions to be deemed to include a payment for research, such as an agreement to pay higher commission rates than the dealer otherwise charges, or a commitment to execute a specified trading volume. This commenter recommended that bundled brokerage transactions that do not include a binding commitment to pay for research should be excluded from the disclosure requirements. Another commenter stated that when “soft dollar” arrangements are made between an adviser and a dealer, there must be a soft dollar agreement completed and kept on file by both parties.

Another commenter suggested that if brokerage commissions paid out of a particular client account were never to be used as payment for goods and services other than order execution, the adviser should not be required to disclose to that client the brokerage commissions generated by the firm, or the nature of soft dollar arrangements entered into by the firm in relation to other clients.

Response:

Section 4.1 of the Draft Policy includes the statement that the Draft Regulation applies in the cases of both formal and informal arrangements, including those informal arrangements for the receipt of such goods and services from a dealer offering proprietary, bundled services. As a result, the disclosure requirements also extend to client brokerage commissions used in informal arrangements with dealers offering proprietary, bundled services. We believe the amendments made to the disclosure requirements should be sufficient to address the concerns raised by commenters relating to the difficulties involved in complying with the Draft Regulation when such arrangements are in place.

To the extent that an adviser can isolate a client account, or a group of client accounts, from its other clients whose brokerage commissions are used as payment for goods and services other than order execution, the adviser would not be required to make the disclosure to these clients.

However, given that the disclosure requirements apply whether the arrangements under which client brokerage commissions used are formal or informal (including those with dealers offering proprietary, bundled services), it may be difficult to support a claim that brokerage commissions paid by a particular client would never be used as payment for goods and services other than order execution if commissions charged to that client have been paid to a dealer that provides the adviser with proprietary, bundled services.

Question 15: Should there be specific disclosure for trades done on a “net” basis? If so, should the disclosure be limited to the percentage of total trading conducted on this basis (similar to the IMA’s approach)? Alternatively, should the transaction fees embedded in the price be allocated to the disclosure categories set out in sub-section 4.1(c) of the 2006 Regulation, to the extent they can be reasonably estimated?

Most commenters reiterated the views they expressed in response to Question 1 that the Draft Regulation should not apply to securities traded on a principal basis. They noted that determining the commissions on a principal basis presents problems unless published bid-ask spreads are recorded on the trade contract.

Some commenters thought that, if the Draft Regulation were to apply to trades done on a “net” basis, the approach for disclosure should be similar to that taken by the IMA, i.e. the disclosure should be limited to the percentage of total trading conducted on this basis. The reasons given were that there is no generally accepted method of breaking out commission fees and, given the inherent lack of precision in identifying the amount of embedded commissions, any approach to establishing commissions will be an approximation at best. One commenter thought that the clearest disclosure is achieved by applying a percentage to the aggregate amount of principal trading. However, another respondent thought that the reporting of data using estimates should be discouraged or at least supplemented with further guidance on what is, and is not, reasonable.

Response:

We have reduced the scope of the application of the Draft Regulation to apply only to those trades where brokerage commissions are charged (i.e., where a commission or similar transaction-based fee is charged and the amount paid for the security is clearly separate and identifiable). See the response to Question 1 above for more information.

II. Other Comments

Transition period

Various commenters believed that a transition period is necessary. The more common reasons given included that:

- mixed-use service providers would need time to adjust their invoicing practices, as was suggested is currently being done in the U.S. as a result of the SEC’s 2006 Release;
- advisers would need time to assess their existing practices to identify gaps and make any necessary changes;
- many traditional soft dollar arrangements are negotiated on an annual basis;
- changes would need to be made to accounting and reporting systems to meet the more detailed disclosure requirements;
- other CSA initiatives include a transition period; and
- the SEC and FSA had permitted a 6-month transition period.

One commenter suggested that major changes in processes for brokers, advisers and clients will be required, given that existing procedures are the consequence of a half century of industry practice and tradition. This commenter also noted that existing procedures, or the lack thereof, are deeply embedded. This commenter believes that the 2006 Regulation would lead to more “execution only” trading and dealers would have to implement competitive business plans to address “unbundling”, so it would take several quarters to establish competitive pricing. In addition, this commenter suggested that although there are vendors that specialize in commission management software, it would still take time for advisers to identify needs and fully establish the necessary systems.

Further this commenter argued that clients may not have a complete appreciation of the related governance issues, and the introduction of the 2006 Regulation would represent a new and material addition to trustee oversight responsibilities. The process of education and consultation by trustee/investment boards will require considerable time to fully assimilate and complete. This commenter recommended that milestones be established in consultation with dealers, advisers and clients, for example: the date advisers should have completed commissions usage policies; the date aggregate commission payment arrangements are disclosed to clients and regulators; and the date by which the advisers will be in full compliance with the Draft Regulation, including the proposed detailed disclosure.

Another commenter stated that any transition period should allow for advisers to initially make the prescribed disclosure on a best efforts basis, followed by a more rigorous standard when compilation and allocation of the data is possible.

Response:

We have amended the Draft Regulation to include an effective date which is six months after the Draft Regulation's approval date.

We believe that the amendments made to the Draft Regulation, including the removal of some of the more onerous reporting requirements, should address many of the commenter concerns, and therefore a longer transition period should not be needed.

Costs

Some commenters did not believe the estimate of costs in the Cost Benefit Analysis was realistic, and that any benefits that might accrue to clients would not exceed the costs.

Reasons for these views included:

- the technology costs associated with modifications to existing trade order management and compliance systems to monitor, track, allocate and report soft dollars was not considered;
- there would be human resource costs associated with hiring and training new compliance, investment management and back-office personnel to administer the process contemplated by the 2006 Regulation;
- there would be costs associated with ensuring ongoing compliance; and
- there would be indirect costs passed on to advisers by sub-advisers from other jurisdictions in order to comply, either directly or indirectly, with the 2006 Regulation.

Two commenters added that the increase in costs for advisers, and for service providers that will have to modify their own processes, will ultimately be passed on to clients through higher transaction costs or management fees. In addition, the higher fixed costs from transferring formerly permissible goods to non-permissible may also result in higher barriers to entry, or have other detrimental impacts on smaller investment management firms seeking to compete with larger firms.

One commenter raised a concern that firms that hold assets for their clients on a segregated basis will have a higher cost of compliance, which will further increase the fee gap between segregated and pooled products.

Response:

We believe that the amendments we have made to the Draft Regulation should help to address many of the above concerns relating to costs, in particular those relating to disclosure. We do not believe that the costs of complying with the non-disclosure-related requirements of the Draft Regulation will be significant for firms that have been complying with the Existing Provisions. There have been little or no changes to the definitions of order execution services and research services from the Existing Provisions, and in accordance with the general principles of acting in the best interests of clients, we would expect that advisers are currently monitoring and tracking the use of client brokerage commissions to some degree.

Allocation of benefits to clients

Some commenters raised concerns with the proposed requirement to ensure that the order execution services or research acquired are for the benefit of the adviser's client(s), and with the related guidance that states that advisers should have adequate policies and procedures in place to allocate, on a fair and reasonable basis, the goods and services received to clients whose brokerage commissions were used as payment for those goods and services.

Some commenters believe the requirement and guidance imply that there must be a direct connection between the specific good or service received and the client whose account generated the commissions that paid for that specific good or service, even though the goods and services received typically benefit a number of clients and may not always benefit the specific account that generated the commissions. One commenter added that the standard would require an adviser to ignore or unlearn the information or knowledge gathered through research acquired with one client's commissions when making decisions for another client.

Another commenter argued that the more that goods and services are bundled together with order execution, the more difficult it is to determine if the commission dollars paid have been allocated correctly to the clients who have received the benefit.

It was suggested by one commenter that the requirement should be revised to require that the goods or services benefit "one or more of" the adviser's client(s).

Response:

We acknowledge that goods and services received typically benefit a number of clients and may not always be specifically matched, dollar-for-dollar, to each client account generating the commissions. We have amended the guidance provided under Part 4 of the Draft Policy to clarify that a specific order execution service or research service may benefit more than one client, and may not always directly benefit each particular client whose brokerage commissions were used as payment for the particular service. However, the adviser should have adequate policies and procedures in place to ensure that all clients whose brokerage commissions were used as payment for these goods and services have received fair and reasonable benefit from such usage.

Unsolicited goods and services

Some commenters questioned whether the requirements under the Draft Regulation and Draft Policy would apply to unsolicited goods and services. Concerns raised in relation to unsolicited goods and services arose because of either the proposed requirement for advisers to evaluate goods and services received against commissions paid, or the proposed disclosure requirements.

Two commenters indicated that advisers often do not have the discretion to negotiate which goods and services will be received in conjunction with a bundled services offering. They

both raised the concern that without any cost information from the dealers or any reliable mechanism for separating the component parts, it would be difficult and costly for an adviser to estimate the value of any unsolicited services received, and in some cases, this could not be done with any degree of fairness or accuracy.

Another commenter indicated that because of the way that dealers offer and deliver information to their clients today, it is inevitable that advisers will have access to and obtain, on an incidental basis, information and materials from the entities with whom they place client orders. This commenter indicated that a problem then arises when all or a portion of the information and materials made available to, or received by, an adviser are not permitted to be obtained in consideration of client commission dollars. For example, in some cases advisers have access to a protected website to collect daily research reports, but the site also includes information that does not satisfy the definitions of research or order execution services. In addition, a dealer might send its clients copies of articles or other newsletters that may not be considered research. This commenter suggested that so long as an adviser is not taking such incidental services into consideration when making its evaluation of the dealers services in relation to the commissions paid, then the availability or receipt of the goods and services in question should not be perceived as a violation of the Draft Regulation. This commenter also noted that an adviser might, however, violate their fiduciary duties if this approach was taken too far.

Another commenter echoed some of the same concerns regarding goods and services being made available by, but not purchased from, a bundled service provider, which could include eligible and ineligible services that may not be a factor in a particular adviser's decision to place trades with that particular bundled service provider. A money manager may have selected a specific broker-dealer to execute trades based upon its skill in placing a difficult trade, its position in the market, or any of the myriad of factors considered when evaluating best execution. In those cases where a dealer includes, as part of its bundled offering, research and/or services not requested or used by a money manager, the commenter argues the traditional elements of a "soft dollar" arrangement are not present, and the framework set forth in the Draft Regulation should not apply. In addition, this commenter argued that there are no inherent conflicts of interest when the adviser is being provided goods or services on an unsolicited basis which they will not use, but acknowledges that to the extent the adviser uses those unsolicited goods and services, the requirements of the Draft Regulation should apply. Another commenter had similar concerns, but suggested that advisers and regulators should instead consider whether there is an explicit commitment to execute a minimum volume of orders through the broker to pay for research, when determining whether commissions paid by an adviser include payments for research.

One commenter requested that the CSA clarify whether an adviser must disclose soft dollar transactions when not asking for, or using the additional services, or if unaware that the services are bundled.

Response:

We appreciate the difficulties involved with complying with the Draft Regulation when goods and services are received on an unsolicited basis, particularly when received as part of a bundled services offering.

We have amended the Draft Policy to provide additional guidance with respect to unsolicited goods and services in relation to an adviser's obligation to ensure that a good faith determination has been made that the amount of client brokerage commissions paid for order execution services or research services is reasonable in relation to the value of the order execution services or research services received. This determination can be made either with respect to a particular transaction or the adviser's overall responsibilities for client accounts. The relevant measure for any such determination is the reasonableness of the amount of client brokerage commissions paid in relation to the order execution services and research services received and used by the adviser. An adviser that, by virtue of paying client brokerage commissions, is provided with access to goods and services, or receives goods or services on an unsolicited basis and does not use such items, will not be considered to be in violation of its obligations if it does not include these in its assessment

of value received in relation to commissions paid. To the extent that an adviser makes use of any such goods or services, or considers the availability of such goods or services a factor when selecting dealers, the adviser should include these in its assessment of value received for commissions paid.

We think this guidance should also apply when making allocations with respect to a mixed-use good or service. An adviser would not be required to allocate cost to, and pay with its own funds for, an ineligible portion of a good or service received on an unsolicited basis that was not used. However, in this case, in our view the adviser would still have the obligation to make a good faith determination that the amount of client brokerage commissions paid was reasonable in relation to the value of the eligible portion of that good or service received.

We also think this guidance can similarly be applied to determinations in relation to the disclosure of information about unsolicited goods and services.

Principles-based approach

A few commenters questioned the approach taken by the CSA and suggested that a principles-based approach was more appropriate. Reasons for this view included that:

- principles-based regulation, coupled with meaningful oversight, is more effective than rule-based regulation;
- principles are clear to the vast majority of honest operators; and
- lists would be cumbersome and unworkable, and that the principles-based approach has worked well in the U.S.

Suggestions made by these commenters included:

- allowing advisers, the users of the services, the flexibility to determine which services assist them in the investment decision-making process, while acting within their fiduciary duty;
- establishing key principles based on use to govern what goods and services can be purchased with commissions, rather than relying on a narrowly defined rule set, and to ensure adequate disclosure to investors;
- providing principles-based interpretations of soft dollar arrangements through the use of practical examples, case studies, and illustrations of real-life soft dollar situations that meet or do not meet the objectives of fair, honest and transparent dealings with clients;
- including an overall objective to the Draft Regulation to expressly align the interests of the investor and the advisers, which would serve as the underlying guiding principle that can protect the investor and retain the flexibility necessary to allow innovation.

One commenter suggested that other than defining the key criteria for determining whether a good or service should be eligible, the role of a regulation should be to identify the specific goods and services that require special assessment as to their eligibility because the determination is not clear cut, and in cases where an adviser utilizes these services, it should be required to provide detailed disclosure that demonstrates why the good or service is appropriate in the context of its investment management process and the arrangements it has with clients.

Another commenter also added that the CSA notice did not indicate whether deficiencies in regulatory reviews of advisors have identified problems to require implementation of a rule.

Response:

We have essentially reformulated the Existing Provisions into a regulation. One of the objectives of creating the Draft Regulation was to provide consistent requirements across Canada, as the Existing Provisions only apply in two provinces and only have force of rule in Quebec. The objective of creating the Draft Policy was to provide additional guidance that would assist advisers in complying with the Draft Regulation, including examples of

goods and services that may be considered to be order execution services or research services.

In addition, we note that for several years, the annual reports published by the Compliance Department of the OSC's Capital Markets Branch have made reference to the identification of issues relating to soft dollars as a result of the compliance reviews performed.

However, we have made some amendments to the Draft Regulation and Draft Policy that we believe provide the adviser with greater flexibility to make determinations regarding its own compliance with the Draft Regulation. In addition, we believe that the approach we have taken in addressing the issues and concerns is not inconsistent with the approaches taken in other jurisdictions. Both the U.S. and U.K. identified similar issues and concerns; the U.S. issued new interpretive guidance to clarify the safe harbor provided under Section 28(e) of the Securities Exchange Act, and the U.K. finalized new rules and guidance, both of which contain lists of the types of goods and services they might consider eligible under their respective requirements / legislation in order to add clarity. Further, while we acknowledge that there may be differences in practices relating to the use of client brokerage commissions between advisers in Canada and these other jurisdictions, the common objective amongst the various jurisdictions is to address the inherent conflicts of interest associated with the use of client brokerage commissions for payment for goods and services other than order execution, which should therefore necessitate a similar approach and response, where justifiable.

Temporal Standard for “Order Execution Services”

In the course of responding to the questions relating to post-trade analytics and OMSs, a few commenters stated their views on the temporal standard proposed for “order execution services”.

One commenter noted that the CSA had proposed a temporal standard which differs from that of the SEC, but agreed that order execution services start at the time an investment decision is made as opposed to starting at the time an order is communicated to a dealer (as is the case in the U.S.). This commenter noted that this starting point would correspond with the entry of an order into an order management system.

The above view was supported by another commenter that stated that order execution services should include technology and services which assist in the execution of an order from the point at which the order life cycle starts (after the investment decision is made), and its reasoning for inclusion of post-trade analytics as order execution services included that the information gained from the measurement of the quality of execution can be used to make trading decisions. Two other commenters also justified inclusion of post-trade analytics as order execution services on the basis that they assist with the decisions of when, where and how to trade.

Another commenter was concerned that the temporal standard for “order execution services” as defined in the 2006 Regulation and 2006 Policy is contrary to long-standing industry practice. This commenter believed that the 2006 Policy indicated that “order execution services” means the entry, handling or facilitation of an order by a dealer, but not other tools that are provided to aid in the execution of trades, and on the basis of that belief, stated that the CSA has traditionally defined “order execution more broadly, leading market participants to develop a practice of paying for certain products, such as order management systems, with soft dollars as advisers use these to model, prepare and analyze prospective trades prior to the moment the trade order button is pushed”.

Response:

We have clarified the temporal standard in the Draft Policy to indicate that we would generally consider that goods and services directly related to the execution process would be provided or used between the point at which an adviser makes an investment decision (i.e., the decision to buy or sell a security) and the point at which the resulting securities

transaction is concluded. We have removed the word “trading” from the previously published starting point for the temporal standard of ‘after the investment or trading decision is made’ in order to clarify that to the extent that a good or service assists the adviser with determining the how, when or where to execute a transaction, we would consider this to be part of the order execution process, which should therefore fall within the temporal standard for order execution services as being directly related to order execution. This allows for consistency in the categorization of goods and services involved in the execution process regardless of the extent to which the adviser relies on the dealer for execution decisions, or contributes to or makes the decision itself.

In addition, we have also clarified in the Draft Policy that for the purposes of the Draft Regulation, the term “order execution”, as opposed to “order execution services”, means the entry, handling or facilitation of an order whether by a dealer or by an adviser through direct market access, but not other goods or services provided to aid in the execution of trades – these other goods and services could be considered “order execution services” to the extent they are directly related to order execution and meet the temporal standard. This clarification in relation to an adviser’s involvement with the entry, handling or facilitation of orders is intended to again allow consistency in the categorization of goods and services in those situations where an adviser is performing these functions itself through direct market access and is not reliant on the dealer for the execution.

While the temporal standard may be different than the standard used by the SEC, we do not believe the difference should cause any issues regarding the eligibility of particular goods or services between jurisdictions. Rather, there should only result in differences in how an eligible good or service has been categorized between the two jurisdictions; for example, a good categorized as research under the SEC’s temporal standard, might be categorized as order execution services under the Draft Regulation.

“Soft Dollars” Terminology

One commenter suggested that the definition of “soft dollar arrangements” does not traditionally include bundled services arrangements, and that to combine bundled and third-party arrangements under the same terminology could be confusing.

Three commenters believe the term has a negative connotation, as a result of public misuse and, at worst, could suggest unethical or even illegal behaviour. Two of these commenters noted that the FSA and SEC have dropped use of the term “soft dollars”.

Response:

The Draft Regulation does not materially change the scope of the services included as soft dollar arrangements from that in the Existing Provisions. The Existing Provisions specifically refer to bundled services – by including the statement “whether the services are provided by a dealer directly or by a third party” in relation to the definitions of both “order execution services” and “investment decision-making services”.

However, to help reduce any confusion on this point, and to address the other concerns raised, we have amended the Draft Regulation to remove reference to the term “soft dollar arrangements”.

Related-party soft dollar transactions

One commenter stated that soft dollars should not be permitted between related parties, and that these should be purchased at market rates and funded by the management fee.

Response:

We believe that any concerns relating to related-party transactions involving soft dollar arrangements can be adequately addressed through disclosure. The amendments made to

the disclosure requirements include identification of affiliated entities and the services they provided.

Application of Draft Regulation to sub-advisers

One commenter requested clarification on whether the Draft Regulation would apply when a Canadian registered investment adviser has delegated full discretionary investment management authority to a non-Canadian registered affiliate.

Other commenters had raised concerns regarding the difficulties or costs involved with obtaining information from sub-advisers in order to meet disclosure requirements.

Response:

As stated in section 2.1 of the Draft Policy, the term “advisers” includes registered advisers and registered dealers that carry out advisory functions but are exempt from registration as advisers. A foreign sub-adviser that is not required to register in Canada by virtue of an exemption is therefore not itself subject to the Draft Regulation.

Regarding the disclosure required under the Draft Regulation, an adviser registered in a provincial jurisdiction where this Draft Regulation has been adopted would be responsible for the disclosure being made to a client in relation to the use of its client brokerage commissions by a sub-adviser, whether the sub-adviser is registered in one of these provinces or not; the disclosure requirements relate to the use of the client brokerage commissions themselves.

Other requests for clarification

One commenter indicated that some advisers seem to believe that they must limit the amount of independent or discretely priced research that they acquire, while they are not limited in the amount of proprietary research they receive from full-service brokers on a bundled basis. This commenter believed it would be helpful if the CSA made the statement that no such limit exists or is warranted, and that placing arbitrary percentages on any exposure to research is potentially harmful to the end investor.

Response:

In the notice that accompanied the 2006 Regulation, we stated that we believe that the forwarding of client brokerage commissions by dealers to third parties should be permitted in order to provide flexibility and promote the use of independent research. We also stated that we agreed with commenters to the Concept Paper that there should be no difference in the eligibility of these services based on who provided them. These statements should not be interpreted to mean that advisers should limit the amount of independent or discretely priced research that they acquire.

List of commenters

1. Accountability Research Corporation
2. AGF Funds Inc.
3. Alternative Investment Management Association – Canada Chapter
4. Baillie Gifford & Co.
5. Barclays Global Investors Canada Limited
6. British Columbia Investment Management Corporation

7. Bloomberg L.P.
8. BNY ConvergEx Group LLC
9. Canadian Advocacy Council
10. Canadian Bankers Association
11. Capital International Asset Management (Canada) Inc.
12. CIBC
13. Commission Direct Inc.
14. CPP Investment Board
15. Cumberland Private Wealth Management Inc.
16. Fidelity Investments Canada Limited
17. First Coverage Inc.
18. Greystone Managed Investments Inc.
19. Heathbridge Capital Management Ltd.
20. Highstreet Asset Management Inc.
21. Hillsdale Investment Management Inc.
22. Investment Adviser Association
23. Investment Counsel Association of Canada
24. Investment Company Institute
25. The Investment Funds Institute of Canada
26. IGM Financial Inc.
27. Investment Industry Association of Canada
28. ITG Canada Corp.
29. Kenmar
30. McLean Budden Limited
31. National Society of Compliance Professionals Inc.
32. Pacific Capital Management Ltd.
33. Perimeter Financial Corp.
34. Phillips, Hager & North Investment Management Ltd.
35. Raymond James Ltd.
36. RBC Asset Management Inc.

37. Reuters Canada Limited
38. TD Asset Management Inc.
39. TD Newcrest
40. T. Rowe Price Associates, Inc.
41. TSX Group Inc.
42. Veritas Investment Research Corporation
43. Wirth Associates Inc.

REGULATION 23-102 RESPECTING USE OF CLIENT BROKERAGE COMMISSIONS AS PAYMENT FOR ORDER EXECUTION SERVICES OR RESEARCH SERVICES

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (8), (11), (16) and (34))

PART 1 DEFINITIONS

1.1. Definitions

In this Regulation

“affiliated entity” has the meaning ascribed to it in section 1.3 of Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation.

“client brokerage commissions” means brokerage commissions paid for out of, or charged to, the client accounts or investment funds managed by the adviser.

“fully managed account” has the meaning ascribed to it in section 1.1 of Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions.

“order execution services” means:

- (a) order execution; and
- (b) other goods or services directly related to order execution.

“research services” means:

- (a) advice relating to the value of securities or the advisability of buying, selling or holding securities;
- (b) analyses or reports concerning securities, portfolio strategy, issuers, industries, or economic or political factors and trends; and
- (c) databases and software to the extent they are designed mainly to support the services referred to in (a) and (b).

PART 2 APPLICATION

2.1. Application

This Regulation applies to advisers and registered dealers in relation to any trade in securities for an investment fund, a fully managed account, or any other account or portfolio over which an adviser exercises investment discretion on behalf of third party beneficiaries, where brokerage commissions are charged by a dealer.

PART 3 USE OF COMMISSIONS ON BROKERAGE TRANSACTIONS

3.1. Advisers

- (1) An adviser may not enter into any arrangements to use client brokerage commissions, or any portion thereof, as payment for goods and services other than order execution services or research services.
- (2) An adviser that uses client brokerage commissions as payment for order execution services or research services must ensure that:

(a) the goods or services benefit the client(s); and

(b) a good faith determination has been made that the amount of client brokerage commissions paid is reasonable in relation to the value of the order execution services or research services received.

3.2. Registered Dealers

A registered dealer may only accept commissions received from brokerage transactions, or forward to a third party any portion of such commissions, as payment for order execution services or research services.

PART 4 DISCLOSURE OBLIGATIONS

4.1. Disclosure

An adviser that uses client brokerage commissions, or any portion thereof, as payment for goods and services other than order execution, must provide to its clients on an initial basis and, thereafter, at least annually, disclosure of:

(a) a description of the process for, and factors considered in, selecting dealers to effect securities transactions, including whether receiving goods and services in addition to order execution is a factor, and whether and how the process may differ for dealers that are affiliated entities;

(b) a description of the nature of arrangements entered into relating to the use of client brokerage commissions as payment for order execution services or research services;

(c) the names of the dealers and third parties that provided goods and services other than order execution under those arrangements and the types of goods and services provided, separately identifying each affiliated entity and the types of goods and services provided by each such affiliated entity;

(d) the procedures for ensuring that, over time, all clients whose brokerage commissions were used as payment for these goods and services have received reasonable benefit from such usage;

(e) the methods by which the overall reasonableness of the amount of client brokerage commissions paid to dealers in relation to the order execution services or research services received is determined;

(f) the total client brokerage commissions paid by the client during the period reported upon; and

(g) on an aggregated basis, where the level of aggregation has been determined by the adviser, the total client brokerage commissions paid during the period reported upon, along with the adviser's reasonable estimate of the portion of those commissions that represents the amounts paid or accumulated to pay for goods and services other than order execution during that period.

PART 5 EXEMPTION

5.1. Exemption

(1) The regulator or the securities regulatory authority may grant an exemption from this Regulation, in whole or in part, subject to such conditions or restrictions as may be imposed in the exemption.

(2) Despite subsection (1), in Ontario, only the regulator may grant such an exemption.

(3) Except in Ontario, an exemption referred to in subsection (1) is granted under the statute referred to in Appendix B of National Instrument 14-101 Definitions, opposite the name of the local jurisdiction.

PART 6 EFFECTIVE DATE

6.1. Effective Date

This Regulation comes into force six months from its approval date.

POLICY STATEMENT TO REGULATION 23-102 RESPECTING USE OF CLIENT BROKERAGE COMMISSIONS AS PAYMENT FOR ORDER EXECUTION SERVICES OR RESEARCH SERVICES

PART 1 INTRODUCTION

1.1. Introduction

The purpose of this Policy Statement is to provide guidance regarding the various requirements of *Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions as Payment for Order Execution Services or Research Services* (the “Regulation”), including:

- (a) a discussion of the general regulatory purposes for the Regulation;
- (b) the interpretation of various terms and provisions in the Regulation; and
- (c) guidance on compliance with the Regulation.

1.2. General

Registered dealers and advisers have a fundamental obligation to act fairly, honestly, and in good faith with their clients. In addition, securities legislation in some jurisdictions requires managers of mutual funds to also exercise the degree of care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in the circumstances. The Regulation is intended to provide more specific parameters for the use of client brokerage commissions where “client brokerage commissions” are defined as those brokerage commissions that are ultimately paid for out of, or charged to, the client accounts or investment funds managed by advisers. The Regulation also sets out disclosure requirements for advisers. This Policy Statement provides guidance on (a) the characteristics of the goods and services that may be paid for with client brokerage commissions, including some examples of permitted and non-permitted goods and services; (b) the obligations of advisers and registered dealers; and (c) the disclosure obligations.

PART 2 APPLICATION OF THE REGULATION

2.1. Application

(1) The Regulation applies to advisers and registered dealers. The reference to “advisers” includes registered advisers and registered dealers that carry out advisory functions but are exempt from registration as advisers. The Regulation governs certain trades in securities where payment is made with client brokerage commissions, as set out in section 2.1 of the Regulation. The reference to “client brokerage commissions” includes any commission or similar transaction-based fee charged for a trade where the amount paid for the security is clearly separate and identifiable (e.g., the security is exchange-traded, or there is some other independent pricing mechanism that enables the adviser to accurately and objectively determine the amount of commissions or fees charged).

(2) The limitation of the Regulation to trades for which a brokerage commission is charged is based on the practical difficulties in applying these requirements to transactions such as principal transactions where a mark-up is charged. Advisers that obtain goods and services other than order execution in conjunction with such transactions will remain subject to their general fiduciary obligations to deal fairly, honestly and in good faith with clients, but will not be able to rely on the Regulation to demonstrate compliance with those obligations.

PART 3 ORDER EXECUTION SERVICES AND RESEARCH SERVICES

3.1. Definitions of Order Execution Services and Research Services

- (1) Section 1.1 of the Regulation includes the definitions of order execution services and research services and provides the broad characteristics of both.
- (2) The definitions do not specify what form (e.g., electronic or paper) the services should take, as it is the substance that is relevant in assessing whether the definitions are met.
- (3) An adviser's responsibilities include determining whether any particular good or service, or portion thereof, may be paid for with client brokerage commissions. In making this determination, the adviser is required under Part 3 of the Regulation to ensure both that the good or service meets the definition of order execution services or research services and that it benefits its client(s).

3.2. Order Execution Services

- (1) Section 1.1 of the Regulation defines "order execution services" as including the actual execution of the order itself, as well as other goods and services directly related to order execution. For the purposes of the Regulation, the term "order execution", as opposed to "order execution services", means the entry, handling or facilitation of an order whether by a dealer or by an adviser through direct market access, but not other goods or services provided to aid in the execution of trades.
- (2) To be considered directly related to order execution, goods and services should generally be integral to the arranging and conclusion of the transactions that generated the commissions. A temporal standard should be applied to ensure that only goods and services used by an adviser that are directly related to the execution process are considered order execution services. As a result, we generally consider that goods and services directly related to the execution process would be provided or used between the point at which an adviser makes an investment decision (i.e., the decision to buy or sell a security) and the point at which the resulting securities transaction is concluded. The conclusion of the resulting securities transaction occurs at the point that settlement is clearly and irrevocably completed.
- (3) For example, order execution services may include trading advice, such as advice from a dealer as to how, when or where to trade an order (to the extent it relates to the execution of a specific order and is provided after the point at which the investment decision is made by the adviser), order management systems (to the extent they help arrange or effect a securities transaction), algorithmic trading software and market data (to the extent they assist in the execution of orders), post-trade analytics from prior transactions (to the extent they are used to aid in a subsequent decision of how, when or where to place an order), and custody, clearing and settlement services that are directly related to an executed order that generated commissions.

3.3. Research Services

- (1) The Regulation defines research services as advice, analyses or reports regarding various subject matter relating to investments, as well as databases and software that support these services. In order to be eligible, research services generally should reflect the expression of reasoning or knowledge and be related to the subject matter referred to in the definition (i.e., securities, portfolio strategy, etc.). We would also consider databases and software that are used by advisers in support of or as an alternative to the provision by dealers of advice, analyses and reports to be research services to the extent they relate to the subject matter referred to in the definition. Additionally, a general characteristic of research services is that, in order to link these to order execution, they should be provided or used before an adviser makes an investment decision.

(2) For example, traditional research reports, publications marketed to a narrow audience and directed to readers with specialized interests, and seminars and conferences (i.e., fees, and not incidental expenses such as travel, accommodations and entertainment costs) would generally be considered research services. Databases and software that could be eligible as research services could include quantitative analytical software, market data from feeds or databases that has been or will be analyzed or manipulated to arrive at meaningful conclusions, and possibly order management systems (to the extent they provide research or assist with the research process).

3.4. Mixed-Use Items

(1) Mixed-use items are those goods and services that contain some elements that may meet the definitions of order execution services or research services, and other elements that either do not meet the definitions or that would not meet the requirements of Part 3 of the Regulation. Where mixed-use items are obtained by an adviser with client brokerage commissions, the adviser should make a reasonable allocation of those commissions paid according to the use of the goods and services. For example, advisers might use client brokerage commissions to pay for the portion of order management systems used in the order execution process, but should use their own funds to pay for any portion of the systems used for compliance, accounting or recordkeeping purposes.

(2) For purposes of making a reasonable allocation, an adviser should make a good faith estimate supported by a fact-based analysis of how the good or service is used, which may include inferring relative costs from relative benefits. Factors to consider might include the relative utility derived from, or the time the good or service is used for, eligible and ineligible uses.

(3) Advisers are expected to keep adequate books and records concerning the allocations made.

3.5. Non-Permitted Goods and Services

We consider certain goods and services to be clearly outside the scope of the permitted goods and services under the Regulation because they are not sufficiently linked to the securities transactions that generated the commissions. Goods and services that relate to the operation of an adviser's business rather than to the provision of services to its clients would not meet the requirements of Part 3 of the Regulation. Examples of these include office furniture and equipment (including computer hardware), trading surveillance or compliance systems, portfolio valuation and performance measurement services, computer software that assists with administrative functions, legal and accounting services relating to the management of an adviser's own business or operations, memberships, marketing services, and services provided by the adviser's personnel (e.g. payment of salaries, including those of research staff).

PART 4 OBLIGATIONS OF ADVISERS AND REGISTERED DEALERS

4.1. Obligations of Advisers

(1) Subsection 3.1(1) of the Regulation restricts an adviser from entering into any arrangements to use any portion of client brokerage commissions for purposes other than as payment for order execution services or research services, as defined in the Regulation. Arrangements consist of both formal and informal arrangements, including those informal arrangements for the receipt of such goods and services from a dealer offering proprietary, bundled services.

(2) Subsection 3.1(2) of the Regulation requires an adviser that uses client brokerage commissions to pay for order execution services or research services to ensure that certain criteria are met. The criteria include that the order execution services or research services acquired are for the benefit of the adviser's client(s). In order to benefit a client, the goods

and services should be used in a manner that provides appropriate assistance to the adviser in making investment decisions, or in effecting securities transactions. A good or service that meets the definition of order execution services or research services, but is not used to assist the adviser with investment decisions, or with effecting securities transactions, should not be paid for with client brokerage commissions. The adviser should be able to demonstrate how the goods and services paid for with client brokerage commissions are used to provide appropriate assistance.

(3) A specific order execution service or research service may benefit more than one client, and may not always directly benefit each particular client whose brokerage commissions were used as payment for the particular service. However, the adviser should have adequate policies and procedures in place to ensure that all clients whose brokerage commissions were used as payment for these goods and services, have received fair and reasonable benefit from such usage.

(4) Paragraph 3.1(2)(b) of the Regulation requires the adviser to ensure that a good faith determination has been made that the amount of client brokerage commissions paid for order execution services or research services is reasonable in relation to the value of the services received. This determination can be made either with respect to a particular transaction or the adviser's overall responsibilities for client accounts. The relevant measure for any such determination is the reasonableness of the amount of client brokerage commissions paid in relation to the order execution services and research services received and used by the adviser. An adviser that, by virtue of paying client brokerage commissions, is provided with access to goods and services, or receives goods or services on an unsolicited basis and does not use such items, will not be considered to be in violation of this obligation if it does not include these in its assessment of value received in relation to commissions paid. However, to the extent that an adviser makes use of any such goods or services, or considers the availability of such goods or services a factor when selecting dealers, the adviser should include these in its assessment of value received for commissions paid. An example of a situation where value received might not be reasonable in relation to value paid is where an adviser has accepted a full-service commission rate without negotiating for an execution-only rate, if the adviser intended only to rely on the dealer for order execution.

4.2. Obligations of Registered Dealers

Section 3.2 of the Regulation clarifies that a registered dealer may only charge and accept brokerage commissions for order execution services and research services. Further, the dealer may forward to a third party, on the instructions of an adviser, any portion of those commissions to pay for order execution services or research services provided to the adviser by that third party.

PART 5 DISCLOSURE OBLIGATIONS

5.1. Disclosure Recipient

Part 4 of the Regulation requires an adviser that has used client brokerage commissions, or any portion thereof, as payment for goods and services other than order execution, to make certain disclosures to its clients. The recipient of the disclosure should typically be the party with whom the contractual arrangement to provide advisory services exists. For example, for an adviser to an investment fund, the client would typically be considered the fund, unless the adviser is also the trustee and/or the manager of the fund, or is an affiliate of the trustee and/or manager of the fund, in which case the adviser should consider whether its relationship with the fund presents a conflict of interest matter under *Regulation 81-107 respecting Independent Review Committee for Investment Funds* that requires review by the Independent Review Committee established in accordance with that Regulation, and whether it would be more appropriate for the disclosure to be made instead to the Independent Review Committee.

5.2. Timing of Disclosure

(1) Part 4 of the Regulation requires an adviser to make certain initial and periodic disclosure to its clients. Initial disclosure should be made before an adviser starts conducting business with each of its clients and then periodic disclosure should be made at least annually. The period of time chosen for the periodic disclosure should be consistent from period to period.

(2) For existing clients at the effective date of the Regulation, the adviser should make initial disclosure within six months of the effective date of the Regulation. If the adviser provides the first periodic disclosure to those clients within that six-month period, then separate initial disclosure would not be necessary. Otherwise, the initial disclosure to be made to those clients need only include the disclosure required by paragraphs 4.1(a) through (e) of the Regulation.

5.3. Adequate Disclosure

(1) For the purposes of the disclosure made under section 4.1 of the Regulation, the requirement on the adviser to provide disclosure regarding the use of its client brokerage commissions would include the use of those commissions by its sub-advisers.

(2) For the purposes of paragraph 4.1(b) of the Regulation, disclosure of the nature of arrangements relating to the use of client brokerage commissions should include whether the adviser or its sub-adviser(s) have entered into any such arrangements, whether those arrangements involve goods and services provided directly by a dealer or by a third party, and a description of the general mechanics of how client brokerage commissions are charged and used to pay for order execution services and research services under these arrangements.

(3) For the purposes of paragraph 4.1(c) of the Regulation, disclosure of the types of goods and services should be sufficient to provide adequate description of the goods and services received (e.g., algorithmic trading software, research reports, trading advice, etc.). Associating the types of goods and services received to each dealer or third party that provided that good or service is not necessary, except in the case of goods and services provided by affiliated entities. Affiliated entities and the types of goods and services each such entity provided should be separately identified. The disclosure made under paragraph 4.1(c) of the Regulation could be made at the firm-wide level, or at the level that corresponds to the level of aggregation or disaggregation of the client brokerage commissions disclosed under paragraph 4.1(g) of the Regulation, depending on the reliability of the information at a level other than firm-wide.

(4) For the purposes of paragraph 4.1(g) of the Regulation, when making disclosure of the aggregated client brokerage commissions paid by the adviser during the period reported upon, consideration should be given to the appropriate level of aggregation or disaggregation of the commission information needed to provide the client with sufficient information regarding the use of client brokerage commissions. For example, advisers that offer only private managed accounts might aggregate at the firm-wide level. Advisers that advise on behalf of multiple types of accounts (e.g. mutual funds, sub-advised accounts, and private managed accounts) might provide disclosure that aggregates for each account type. More granular disaggregation can be provided if the adviser believes it is appropriate; for example, for disclosure to a mutual fund it might be appropriate to disaggregate to the level of the particular mutual fund, rather than across all mutual funds. Advisers that have disaggregated their disclosure should also include firm-wide disclosure.

(5) Other than as indicated in subsection 5.2(2) of this Policy Statement, in order for the initial disclosure required under section 4.1 of the Regulation to be considered adequate, the adviser should provide the client with the most recent periodic disclosure, in relation to that section, that had been provided to the adviser's existing clients to meet paragraphs 4.1(a) through (e), and (g) of the Regulation.

(6) An adviser should disclose any additional information it believes would be helpful to its clients. For example, the adviser may determine that a break-out of the amounts disclosed under paragraph 4.1(g) of the Regulation into the components representing research services and other goods or services directly related to order execution provides useful information to its clients. Or, it may choose to include more granular disclosure that is required in another jurisdiction.

5.4. Form of Disclosure

Part 4 of the Regulation does not specify the form of disclosure. The form of disclosure may be determined by the adviser based on the needs of its clients, but the disclosure should be provided in conjunction with other initial and periodic disclosure relating to the management and performance of the account, portfolio, etc. For managed accounts and portfolios, the initial disclosure could be included as a supplement to the management agreement or account opening form, and the periodic disclosure could be provided as a supplement to a statement of portfolio.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (« ACCOVAM ») – Modifications de l'article 4E du Règlement 100 - Compensations entre positions sur coupons détachés et/ou sur parties restantes de titres d'emprunt

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications de l'article 4E du Règlement 100, déposé par l'ACCOVAM, concernant les compensations entre positions sur coupons détachés et/ou sur parties restantes de titres d'emprunt.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 11 février 2008, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, Square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Normand Bergeron
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4321
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4321
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : normand.bergeron@lautorite.qc.ca

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES –**ARTICLE 4E DU RÈGLEMENT 100 DE L'ACCOVAM – COMPENSATIONS ENTRE POSITIONS SUR COUPONS DÉTACHÉS ET/OU SUR PARTIES RESTANTES DE TITRES D'EMPRUNT****I VUE D'ENSEMBLE****A RÈGLES ACTUELLES**

Dans sa version actuelle, l'article 4E du Règlement 100 (le Règlement) de l'ACCOVAM permet la compensation entre les positions sur titres d'emprunt des gouvernements et sur coupons détachés, ainsi qu'entre les positions sur titres d'emprunt des gouvernements et sur parties restantes de titres d'emprunt, sous réserve de certaines conditions. Toutefois, cet article est muet en ce qui concerne l'admissibilité à la couverture réduite des compensations entre positions sur coupons détachés, entre positions sur parties restantes de titres d'emprunt et entre positions sur coupons détachés et sur parties restantes de titres d'emprunt.

B LA QUESTION

Par conséquent, chaque position dans chacune de ces compensations devrait faire l'objet d'une couverture séparément, ce qui entraînerait une couverture prescrite globale plus élevée que si on traitait ces positions comme des compensations. Cette couverture prescrite plus élevée ne correspond pas au risque moins élevé de ces positions compensatoires, de sorte que la couverture prescrite est plus élevée actuellement que ce qu'appellerait le risque qu'elles comportent.

C OBJECTIFS

L'objectif principal des modifications proposées est de fixer pour chaque position compensatoire la couverture prescrite et le capital prescrit en fonction de son risque respectif en permettant :

- la compensation entre positions sur coupons détachés;
- la compensation entre positions sur parties restantes de titres d'emprunt;
- la compensation entre positions sur coupons détachés et sur parties restantes de titres d'emprunt.

Nous proposons également, et cela forme un objectif secondaire, de rendre plus claire la formulation de l'ensemble de l'article du Règlement.

D EFFET DES RÈGLES PROPOSÉES

Les modifications proposées visent à promouvoir l'utilisation efficiente du capital et à fixer la couverture prescrite et le capital prescrit à des niveaux qui sont fonction du risque de la position compensatoire. Les modifications proposées n'auront pas d'incidence négative sur la structure du marché, sur les membres et les non-membres, sur la concurrence, ou sur le coût de la conformité. Les modifications proposées sont conformes aux autres règles de l'ACCOVAM.

II ANALYSE DÉTAILLÉE**A RÈGLES ACTUELLES, HISTORIQUE ET MODIFICATIONS PROPOSÉES**

Dans sa version actuelle, l'article du Règlement permet la compensation entre les positions sur obligations ordinaires et les positions sur coupons détachés, ainsi que la compensation entre les positions sur obligations ordinaires et les positions sur parties restantes de titres d'emprunt, à la condition que la compensation remplisse les conditions prévues dans le Règlement.

Toutefois, cet article est muet en ce qui concerne l'admissibilité à la couverture réduite des compensations entre positions sur coupons détachés, entre positions sur parties restantes de titres d'emprunt et entre positions sur coupons détachés et sur parties restantes de titres d'emprunt. Ces compensations représentent un risque réduit en comparaison des positions non couvertes portant sur les mêmes instruments et devraient donc être admissibles à une couverture réduite ou à un capital réduit. Les modifications proposées ne s'appliquent qu'aux titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou par une province canadienne. De plus, certaines conditions doivent être remplies pour que les règles proposées concernant les compensations soient applicables.

Selon la proposition, dans le cas de compensations dans lesquelles les positions en compte et à découvert portent sur des titres d'emprunt (obligations, débentures, coupons détachés ou parties restantes de titres d'emprunt) émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou provenant de tels titres, la couverture réduite et le capital prescrit sont égaux à « l'excédent de la couverture prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), respectivement ». Il en irait de même pour les compensations dans lesquelles les positions en compte et à découvert portent sur des titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne ou provenant de tels titres.

De plus, nous proposons que, dans le cas de compensations dans lesquelles les positions en compte et à découvert portent sur des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada et par une province canadienne ou provenant de tels titres, la couverture réduite et le capital prescrit soient égaux à « 50 % de la couverture prescrite totale pour les deux positions par ailleurs déterminée en vertu des Règlements ». La couverture prescrite plus élevée vise à couvrir les risques additionnels liés aux compensations dans lesquelles les positions sont essentiellement des combinaisons de titres d'emprunt fédéraux et provinciaux.

En résumé, l'Association propose de modifier le Règlement pour reconnaître la compensation entre positions sur parties restantes de titres d'emprunt, entre positions sur coupons détachés et entre positions sur parties restantes de titres d'emprunt et sur coupons détachés. Les modifications proposées sont exposées dans la résolution du conseil et dans la version soulignée des modifications, données en Annexe.

B AUTRES QUESTIONS ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Aucune autre solution n'a été envisagée, étant donné que les modifications proposées visent à établir des règles pour des compensations particulières qui ne sont pas reconnues actuellement dans les règles de l'ACCOVAM.

C COMPARAISON AVEC DES DISPOSITIONS SIMILAIRES

De nombreux pays, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni, ont établi des restrictions sur le démembrement d'obligations. Au Royaume-Uni, seules les obligations du gouvernement du Royaume-Uni sont admissibles au démembrement et aux États-Unis, seules les obligations émises par l'État fédéral ou par les organismes de l'État fédéral sont admissibles au démembrement. De façon générale, la compensation entre ces titres d'emprunt ne peut être admise que dans des conditions strictes pouvant faire appel à des modèles financiers complexes. Il n'existe pas aux États-Unis ou au Royaume-Uni de règles descriptives similaires à celles que le Canada a ou compte avoir à cet égard. Étant donné que le Canada a une structure du marché des obligations démembrées beaucoup plus développée, il est beaucoup plus important pour le Canada que pour les autres grands marchés comme les États-Unis ou le Royaume-Uni d'avoir des règles claires et précises permettant aux membres et aux clients de mieux gérer les risques et de promouvoir une utilisation efficiente du capital.

D INCIDENCE DES MODIFICATIONS SUR LES SYSTÈMES

Nous estimons que les modifications proposées n'auront pas d'incidence sur la structure du marché financier, sur la concurrence, sur le coût de la conformité et sur la conformité aux autres règles. La Bourse de Montréal est aussi en voie d'adopter ces modifications. La mise en vigueur de ces modifications interviendra une fois que l'Association et la Bourse de Montréal auront toutes les deux reçu l'approbation de leurs autorités de reconnaissance respectives.

E INTÉRÊT DES MARCHÉS FINANCIERS

Le conseil d'administration a décidé que les modifications proposées ne portent pas atteinte à l'intérêt des marchés financiers.

F OBJECTIF DE L'INTÉRÊT PUBLIC

Conformément à l'ordonnance de reconnaissance de l'ACCOVAM à titre d'organisme d'autoréglementation, l'ACCOVAM doit fournir, sur demande, relativement à une modification proposée de ses règles, un « bref énoncé de sa nature, de ses objectifs et de ses effets, y compris les effets possibles sur la structure du marché et la concurrence ». Des déclarations ont été faites ailleurs quant à la nature et aux effets de la proposition concernant la couverture des compensations entre positions sur parties restantes de titres d'emprunt, entre positions sur coupons détachés et entre positions sur ces deux types de produits. Les objectifs des modifications proposées sont de « faciliter un processus de collecte de fonds efficace et favoriser la transparence, l'efficacité et l'équité sur le marché secondaire » et de « faciliter une concurrence loyale et ouverte dans les opérations sur titres en général ».

La proposition ne permet aucune discrimination déloyale entre les clients, les émetteurs, les courtiers, les membres ou d'autres personnes. Elle n'impose aucun fardeau à la concurrence qui ne soit nécessaire ou approprié en vue des objectifs mentionnés ci-dessus. Compte tenu de l'importance des modifications proposées, il a été jugé qu'elles sont d'intérêt public.

III COMMENTAIRE**A DÉPÔT DANS D'AUTRES TERRITOIRES**

Les modifications proposées seront déposées en vue de l'approbation en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec et à titre d'information au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador.

B EFFICACITÉ

La question de l'efficacité des modifications proposées pour répondre au problème a été traitée ci-dessus.

C PROCESSUS

Les modifications proposées ont été élaborées et recommandées en vue de l'approbation par le sous-comité de la formule d'établissement du capital de la SAF (Section des administrateurs financiers) et elles ont été recommandées en vue de l'approbation par le comité de direction de la SAF et par la SAF.

IV SOURCES

Références

- Articles 2(a)(xi) et 4E du Règlement 100 de l'ACCOVAM

<http://ida.knotia.ca/Knowledge/View/Document.cfm?linkType=link&kType=446&dbID=210711342&documentID=45>

<http://ida.knotia.ca/Knowledge/View/Document.cfm?linkType=link&kType=446&dbID=210711342&documentID=52>

- Strip Bonds Information Centre
www.stripbonds.info

V OBLIGATION DE PUBLICATION AUX FINS DE COMMENTAIRES

L'ACCOVAM est tenue de publier aux fins de commentaires les modifications proposées ci-jointes de sorte que le personnel des autorités de reconnaissance puisse examiner la question indiquée ci-dessus.

L'Association a déterminé que la mise en vigueur des modifications proposées serait dans l'intérêt du public et sollicite des commentaires à ce propos. Les commentaires doivent être formulés par écrit. Une copie de chaque lettre de commentaires doit être transmise dans les 30 jours de la publication du présent avis, à l'attention d'Answerd Ramcharan, spécialiste de la politique réglementaire, Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, 121, rue King Ouest, bureau 1600, Toronto (Ontario), M5H 3T9 et une copie à l'attention du Chef du Service de la réglementation des marchés, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, 20, rue Queen Ouest, 19^e étage, case 55, Toronto (Ontario) M5H 3S8.

Les personnes qui présentent des commentaires doivent être conscientes qu'un exemplaire de leurs commentaires seront mis à la disposition du public sur les site Internet de l'ACCOVAM (www.accovam.ca ou www.ida.ca sous l'onglet « Manuel de réglementation et bulletins », au sous-onglet « Propositions de politique réglementaire et commentaires reçus »).

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :

Answerd Ramcharan,
Spécialiste de la politique réglementaire
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
416 943-5850
aramcharan@ida.ca

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
ARTICLE 4E DU RÈGLEMENT 100 DE L'ACCOVAM - COMPENSATIONS ENTRE POSITIONS SUR
COUPONS DÉTACHÉS ET/OU SUR PARTIES RESTANTES DE TITRES D'EMPRUNT

RÉSOLUTION DU CONSEIL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières apporte par les présentes les modifications suivantes aux Statuts, aux Règlements, aux Formulaires et aux Principes directeurs de l'Association :

1. L'article 4E du Règlement 100 est abrogé et remplacé par le suivant :

« 4E. Positions sur coupons détachés et/ou parties restantes de titres d'emprunt

Titres d'emprunt des gouvernements

Lorsqu'un membre ou un client a les positions compensatoires indiquées ci-dessous et que les conditions suivantes sont remplies :

- (i) les positions compensatoires viennent à échéance dans la même période;
- (ii) les périodes sont les périodes visées à l'alinéa 2(a);
- (iii) les positions compensatoires sont libellées en dollars canadiens ;
- (iv) la valeur au marché de la position à découvert est égale à la valeur au marché de la position en compte;

la couverture prescrite est la suivante :

(a) Positions sur obligations ou débentures et sur coupons détachés ou parties restantes de titres d'emprunt

- (i) Soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des obligations ou des débentures émises ou garanties par le gouvernement du Canada et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés ou des parties restantes provenant de ces titres d'emprunt;
- (ii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des obligations ou des débentures émises ou garanties par une province canadienne et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés ou des parties restantes provenant de ces titres d'emprunt;

la couverture prescrite est égale à l'excédent de la couverture prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), respectivement;

- (iii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des obligations ou des débentures émises ou garanties par le gouvernement du Canada et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés ou des parties restantes

provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;

- (iv) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des obligations ou des débetures émises ou garanties par une province canadienne et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés ou des parties restantes provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada;

la couverture prescrite est égale à 50 % de la couverture prescrite totale pour les deux positions par ailleurs déterminée en vertu des Règlements.

(b) Positions sur coupons détachés

- (i) Soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des coupons détachés et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés, les coupons détachés provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada;
- (ii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des coupons détachés et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés, les coupons détachés provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;

la couverture prescrite est égale à l'excédent de la couverture prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), respectivement;

- (iii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des coupons détachés provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés provenant de titres d'emprunt émis ou garanti par une province canadienne;

la couverture prescrite est égale à 50 % de la couverture prescrite totale pour les deux positions par ailleurs déterminée en vertu des Règlements.

(c) Positions sur parties restantes de titres d'emprunt

- (i) Soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des parties restantes de titres d'emprunt et une position en compte (ou à découvert) sur des parties restantes de titres d'emprunt, les parties restantes de titres d'emprunt provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada;
- (ii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des parties restantes de titres d'emprunt et une position en compte (ou à découvert) sur des parties restantes de titres d'emprunt, les parties restantes de titres d'emprunt provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;

la couverture prescrite est égale à l'excédent de la couverture prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), respectivement;

- (iii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des parties restantes de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada et une position en compte (ou à découvert) sur des

parties restantes de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;

la couverture prescrite est égale à 50 % de la couverture prescrite totale pour les deux positions par ailleurs déterminée en vertu des Règlements.

(d) Positions sur coupons détachés et sur parties restantes de titres d'emprunt

- (i) Soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des coupons détachés et une position en compte (ou à découvert) sur des parties restantes de titres d'emprunt provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada;
- (ii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des coupons détachés et une position en compte (ou à découvert) sur des parties restantes de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;

la couverture prescrite est égale à l'excédent de la couverture prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), respectivement;

- (iii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des coupons détachés provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada et une position en compte (ou à découvert) sur des parties restantes de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;
- (iv) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des parties restantes de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;

la couverture prescrite est égale à 50 % de la couverture prescrite totale pour les deux positions par ailleurs déterminée en vertu des Règlements.

Titres d'emprunt libellés en monnaies étrangères

(e) Positions sur obligations ou débentures et sur coupons détachés ou parties restantes de titres d'emprunt

Lorsqu'un membre détient une position à découvert (ou en compte) dans des obligations ou des débentures visées à l'article 2(a)(i) du Règlement 100 et libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien, et qu'il détient également une position en compte (ou à découvert) dans des coupons détachés ou la partie restante de ces titres d'emprunt libellés dans la même monnaie, la couverture prescrite est égale à l'excédent de celle qui est prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), sous réserve que la couverture nette ne puisse être déterminée telle que susmentionnée qu'aux conditions suivantes :

- (i) la couverture prescrite pour une position à découvert (ou en compte) dans des obligations ou des débentures ne peut être compensée que contre la couverture prescrite pour une position en

compte (ou à découvert) dans des coupons détachés ou des obligations coupons détachés que dans la mesure où la valeur au cours du marché des deux positions est égale, et une telle compensation n'est pas permise quant à la valeur au cours du marché d'une position à découvert (ou en compte) qui est en excédent de la valeur au cours du marché de la position en compte (ou à découvert);

- (ii) la couverture prescrite pour des obligations ou des débentures émises ou garanties par un gouvernement ne peut être compensée que contre la couverture prescrite pour le coupon détaché ou la partie restante des titres d'emprunt d'un même gouvernement, qui viennent à échéance en dedans des périodes visées à l'alinéa (a)(i) de l'article 2 du Règlement 100 afin d'établir les taux de couverture.

Titres d'emprunt de sociétés

(f) Positions sur obligations ou débentures et sur coupons détachés ou parties restantes de titres d'emprunt

Lorsqu'un membre détient une position à découvert (ou en compte) dans des obligations ou des débentures émises par une société ayant une cote de crédit A ou une cote plus élevée attribuée par Canadian Bond Rating Service, Dominion Bond Rating Service, Moody's Investors Service ou Standard and Poor's Bond Record, et qu'il détient également une position en compte (ou à découvert) dans des coupons détachés ou la partie restante de ces titres d'emprunt, la couverture prescrite est égale au plus élevé de la couverture prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), jusqu'à concurrence d'un taux maximum de couverture de 20 %, sous réserve que la couverture ne puisse être déterminée tel que susmentionné qu'aux conditions suivantes :

- (i) la compensation n'est permise que dans la mesure où la valeur au marché des deux positions est égale et aucune compensation n'est permise relativement à la valeur au cours du marché d'une position à découvert (ou en compte) qui est en excédent de la valeur du marché de la position en compte (ou à découvert);
- (ii) la couverture prescrite pour des obligations ou des débentures émises par une société ne peut être compensée que contre la couverture prescrite pour le coupon détaché ou la partie restante de ces titres d'emprunt d'un même émetteur qui viennent à échéance en dedans des périodes visées à l'alinéa (a)(xi) de l'article 2 du Règlement 100 afin d'établir le taux de couverture. »

IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration adopte en ce 12^e jour de décembre 2007 les versions française et anglaise de ces modifications. Le conseil d'administration autorise également le personnel de l'Association à apporter les modifications mineures requises à l'occasion par les autorités en valeurs mobilières compétentes. Ces modifications prennent effet à la date fixée par le personnel de l'Association.

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

ARTICLE 4E DU RÈGLEMENT 100 DE L'ACCCOVAM – COMPENSATIONS ENTRE POSITIONS SUR COUPONS DÉTACHÉS ET/OU SUR PARTIES RESTANTES DE TITRES D'EMPRUNT

VERSION SOULIGNÉE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

« 4E. Positions sur ~~Coupons-coupons~~ détachés et/ou parties restantes de obligations-titres d'emprunt coupons détachés

Titres d'emprunt des gouvernements

Lorsqu'un membre a une position à découvert (ou en compte) dans des obligations ou des débetures ou un client a les positions compensatoires indiquées ci-dessous et que les conditions suivantes sont remplies :

- (i) les positions compensatoires viennent à échéance dans la même période;
- (ii) les périodes sont les périodes visées à l'alinéa 2(a);
- (iii) les positions compensatoires sont libellées en dollars canadiens et émises ou garanties soit par le gouvernement du Canada, soit par une province canadienne et qu'il a également une position en compte (ou à découvert) dans des coupons détachés ou la partie restante de ces titres d'emprunt;
- (iv) la valeur au marché de la position à découvert est égale à la valeur au marché de la position en compte;

la couverture prescrite est la suivante :

(a) Positions sur obligations ou débetures et sur coupons détachés ou parties restantes de titres d'emprunt

- (i) Soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des obligations ou des débetures émises ou garanties par le gouvernement du Canada et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés ou des parties restantes provenant de ces titres d'emprunt;
- (ii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des obligations ou des débetures émises ou garanties par une province canadienne et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés ou des parties restantes provenant de ces titres d'emprunt;

la couverture prescrite est égale à l'excédent de la couverture prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), respectivement;

- (iii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des obligations ou des débetures émises ou garanties par le gouvernement du Canada et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés ou des parties restantes provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;
- (iv) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des obligations ou des débetures émises ou garanties par une province canadienne et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés ou des parties restantes provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada;

la couverture prescrite est égale à 50 % de la couverture prescrite totale pour les deux positions par ailleurs déterminée en vertu des Règlements.

(b) Positions sur coupons détachés

(i) Soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des coupons détachés et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés, les coupons détachés provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada;

(ii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des coupons détachés et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés, les coupons détachés provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;

la couverture prescrite est égale à l'excédent de la couverture prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), ~~respectivement; toutefois, la couverture nette ne peut être fixée comme il est mentionné ci-dessus que si :~~

~~(a) la couverture prescrite à l'égard d'une position à découvert (ou en compte) dans des obligations ou des débetures ne peut être compensée que par la couverture prescrite à l'égard d'une position en compte (ou à découvert) dans des coupons détachés ou des obligations coupons détachés dans la mesure où la valeur au marché des deux positions est égale, et aucune compensation n'est permise à l'égard de la valeur au marché d'une position à découvert (ou en compte) qui excède la valeur au marché de la position en compte (ou à découvert);~~

~~(b) la couverture prescrite à l'égard des obligations ou des débetures émises ou garanties par le gouvernement du Canada ne peut être compensée que par la couverture prescrite sur les coupons détachés ou la partie restante d'autres titres du gouvernement du Canada qui arrivent à échéance dans les mêmes délais que ceux visés à l'article 2(a) du présent Règlement aux fins de l'établissement des taux de couverture;~~

~~(c) la couverture prescrite à l'égard des obligations ou débetures émises ou garanties par une province du Canada ne peut être compensée que par la couverture prescrite sur les coupons détachés ou la partie restante d'autres titres d'une province du Canada qui arrivent à échéance dans les mêmes délais que ceux visés à l'article 2(a) du présent Règlement aux fins de l'établissement des taux de couverture.~~

Nonobstant les dispositions précédentes du présent article, lorsqu'un membre détient :

~~(i) une position à découvert (ou en compte) dans des obligations ou des débetures émises ou garanties par le Gouvernement du Canada ainsi qu'une position en compte (ou à découvert) dans des coupons détachés ou des obligations coupons détachés émises ou garanties par une province du Canada ou~~

~~(ii) une position à découvert (ou en compte) dans des obligations ou des débetures émises ou garanties par une province du Canada ainsi qu'une position en compte (ou à découvert) dans des coupons détachés ou des obligations coupons détachés émises ou garanties par le Gouvernement du Canada;~~

(iii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des coupons détachés provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés provenant de titres d'emprunt émis ou garanti par une province canadienne;

la couverture prescrite est égale à 50 % de la couverture prescrite totale pour les deux positions par ailleurs déterminée en vertu des Règlements.

(c) Positions sur parties restantes de titres d'emprunt

(i) Soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des parties restantes de titres d'emprunt et une position en compte (ou à découvert) sur des parties restantes de titres d'emprunt, les parties restantes de titres d'emprunt provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada;

(ii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des parties restantes de titres d'emprunt et une position en compte (ou à découvert) sur des parties restantes de titres d'emprunt, les parties restantes de titres d'emprunt provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;

la couverture prescrite est égale à l'excédent de la couverture prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), respectivement;

(iii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des parties restantes de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada et une position en compte (ou à découvert) sur des parties restantes de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;

la couverture prescrite est égale à 50 % de la couverture prescrite totale pour les deux positions par ailleurs déterminée en vertu des Règlements. ~~sous réserve que cette couverture ne puisse être déterminée tel que susmentionné qu'aux conditions suivantes :~~

~~(iii) la couverture prescrite pour une position à découvert (ou en compte) dans des obligations ou des débetures ne pourra être compensée contre la couverture prescrite pour une position en compte (ou à découvert) dans des coupons détachés ou des obligations coupons détachés que dans la mesure où la valeur au marché des deux positions est égale, et une telle compensation n'est pas permise relativement à la valeur au marché d'une position à découvert (ou en compte) qui est en excédent de la valeur au marché de la position en compte (ou à découvert);~~

~~(iv) la couverture prescrite pour des obligations ou des débetures ne peut être compensée que contre la couverture prescrite pour le coupon détaché ou les obligations coupons détachés qui viennent à échéance en dedans des périodes visées à l'alinéa (a) de l'article 2 du Règlement 100 afin d'établir les taux de couverture;~~

~~(v) les obligations et débetures ainsi que les coupons détachés ou la partie restante de ces titres d'emprunt sont dans les deux cas libellées en dollars canadiens.~~

(d) Positions sur coupons détachés et sur parties restantes de titres d'emprunt

(i) Soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des coupons détachés et une position en compte (ou à découvert) sur des parties restantes de titres d'emprunt provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada;

(ii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des coupons détachés et une position en compte (ou à découvert) sur des parties restantes de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;

la couverture prescrite est égale à l'excédent de la couverture prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), respectivement;

(iii) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des coupons détachés provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada et une position en compte (ou à découvert) sur des parties restantes de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;

(iv) soit pour une position à découvert (ou en compte) sur des parties restantes de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada et une position en compte (ou à découvert) sur des coupons détachés provenant de titres d'emprunt émis ou garantis par une province canadienne;

la couverture prescrite est égale à 50 % de la couverture prescrite totale pour les deux positions par ailleurs déterminée en vertu des Règlements.

Titres d'emprunt libellés en monnaies étrangères

(e) Positions sur obligations ou débetures et sur coupons détachés ou parties restantes de titres d'emprunt

Lorsqu'un membre détient une position à découvert (ou en compte) dans des obligations ou des débetures visées à l'article 2(a)(i) du Règlement 100 et libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien, et qu'il détient également une position en compte (ou à découvert) dans des coupons détachés ou la partie restante de ces titres d'emprunt libellés dans la même monnaie, la couverture prescrite est égale à l'excédent de celle qui est prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), sous réserve que la couverture nette ne puisse être déterminée telle que susmentionnée qu'aux conditions suivantes :

(ei) la couverture prescrite pour une position à découvert (ou en compte) dans des obligations ou des débetures ne peut être compensée que contre la couverture prescrite pour une position en compte (ou à découvert) dans des coupons détachés ou des obligations coupons détachés que dans la mesure où la valeur au cours du marché des deux positions est égale, et une telle compensation n'est pas permise quant à la valeur au cours du marché d'une position à découvert (ou en compte) qui est en excédent de la valeur au cours du marché de la position en compte (ou à découvert);

(eii) la couverture prescrite pour des obligations ou des débetures émises ou garanties par un gouvernement ne peut être compensée que contre la couverture prescrite pour le coupon détaché ou la partie restante des titres d'emprunt d'un même gouvernement, qui viennent à échéance en dedans des périodes visées à l'alinéa (a)(i) de l'article 2 du Règlement 100 afin d'établir les taux de couverture.

Titres d'emprunt de sociétés

(f) Positions sur obligations ou débetures et sur coupons détachés ou parties restantes de titres d'emprunt

Lorsqu'un membre détient une position à découvert (ou en compte) dans des obligations ou des débetures émises par une société ayant une cote de crédit A ou une cote plus élevée attribuée par Canadian Bond Rating Service, Dominion Bond Rating Service, Moody's Investors Service ou Standard and Poor's Bond Record, et qu'il détient également une position en compte (ou à découvert) dans des coupons détachés ou la partie restante de ces titres d'emprunt, la couverture prescrite est égale au plus élevé de la couverture prescrite pour la position en compte (ou à découvert) sur la couverture prescrite pour la position à découvert (ou en compte), jusqu'à concurrence d'un taux

maximum de couverture de 20 %, sous réserve que la couverture ne puisse être déterminée tel que susmentionné qu'aux conditions suivantes :

- (fi) la compensation n'est permise que dans la mesure où la valeur au marché des deux positions est égale et aucune compensation n'est permise relativement à la valeur au cours du marché d'une position à découvert (ou en compte) qui est en excédent de la valeur du marché de la position en compte (ou à découvert);
- (gii) la couverture prescrite pour des obligations ou des débentures émises par une société ne peut être compensée que contre la couverture prescrite pour le coupon détaché ou la partie restante de ces titres d'emprunt d'un même émetteur qui viennent à échéance en dedans des périodes visées à l'alinéa (a)(xi) de l'article 2 du Règlement 100 afin d'établir le taux de couverture. »

7.3.2 Publication

Aucune information

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.